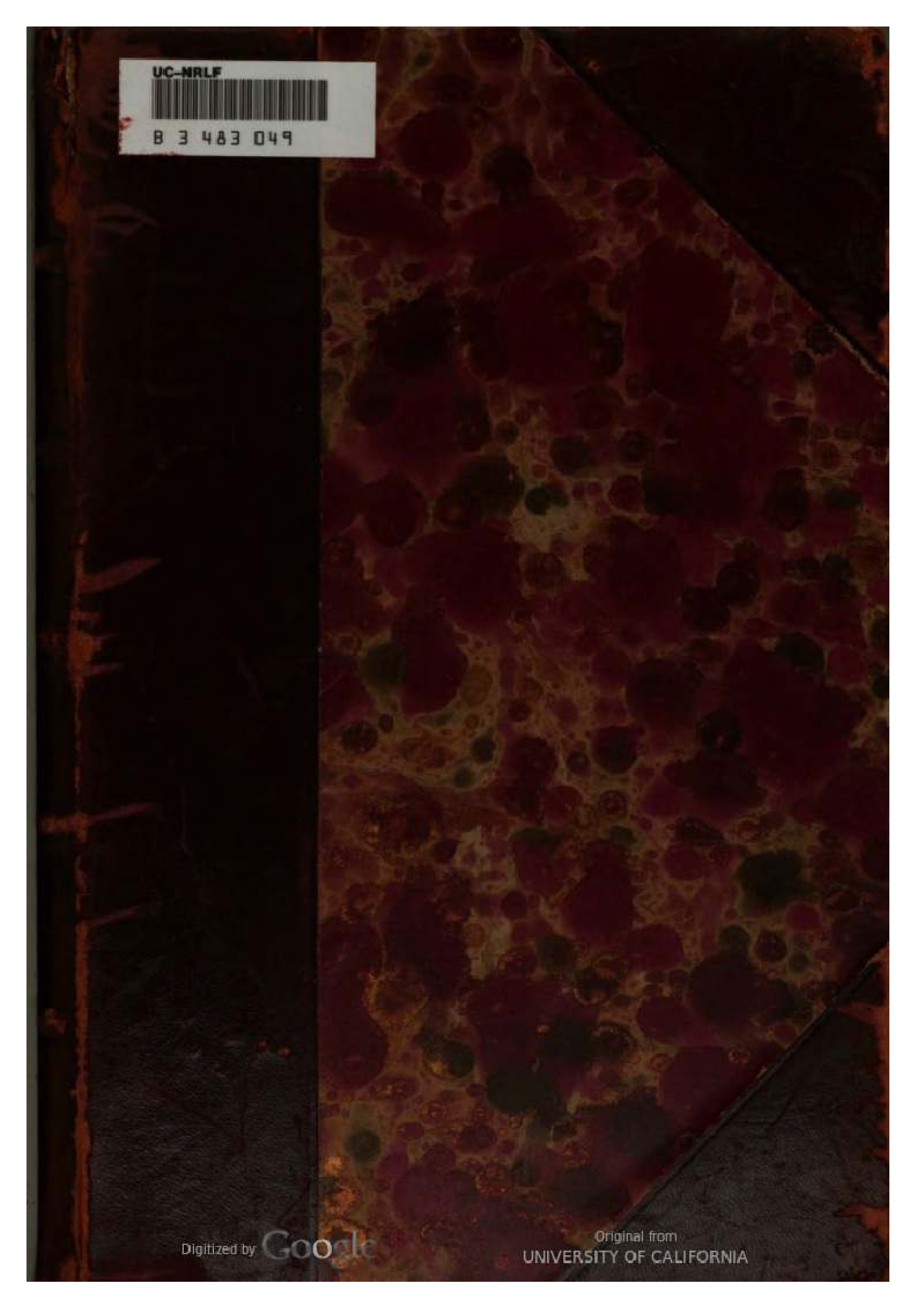
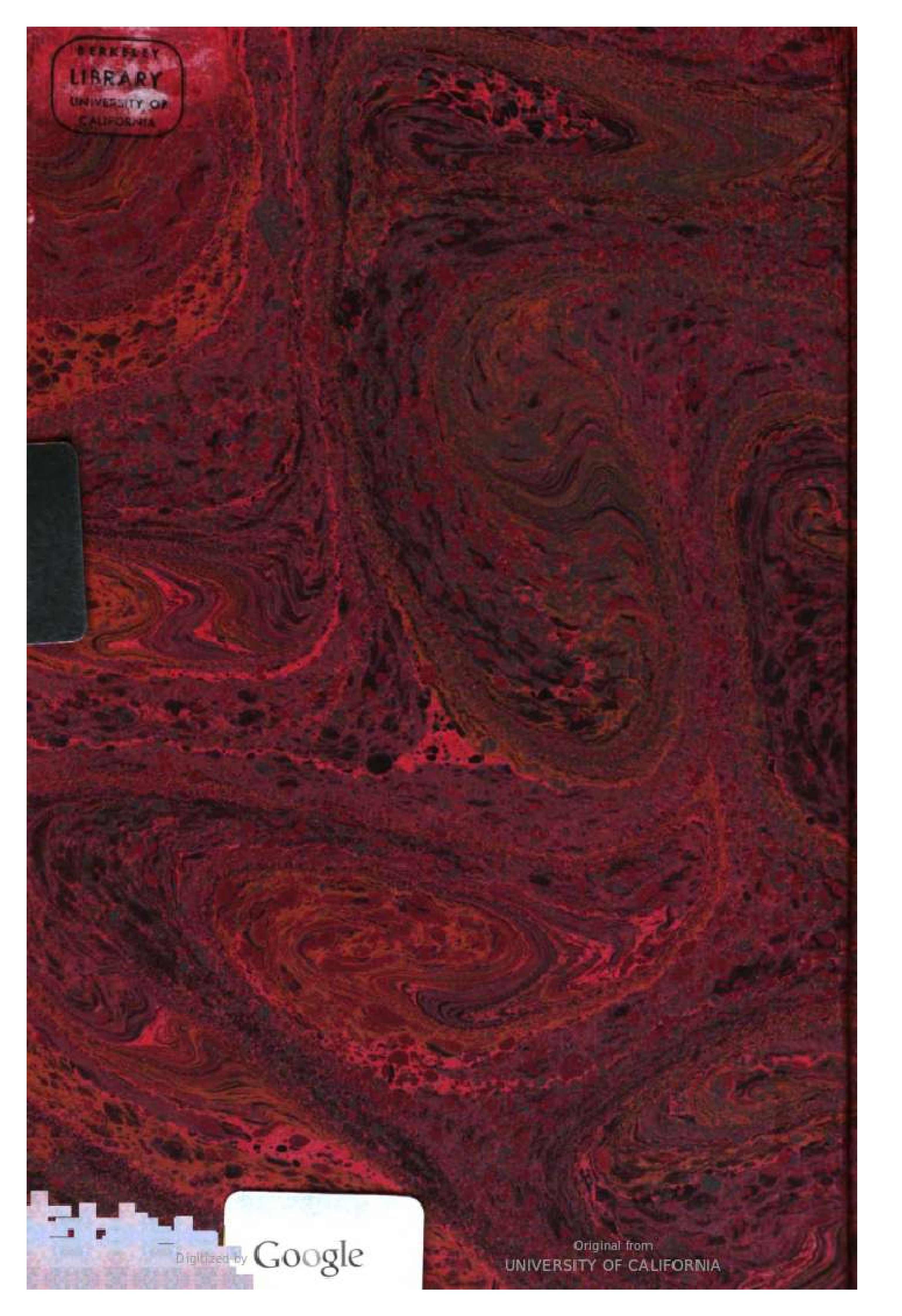

UC-NRLF
B 3 483 049


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA



LA DIPLOMATIE SECRÈTE AU XVIIIe SIÈCLE

SES DÉBUTS

I

LE SECRET DU RÉGENT

ET LA

POLITIQUE DE L'ABBÉ DUBOIS

(TRIPLE ET QUADRUPLE ALLIANCES)

(1716-1718)

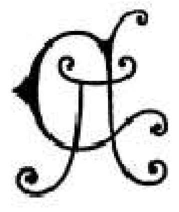
PAR

ÉMILE BOURGEOIS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

(PRIX DU BUDGET)



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5





LA DIPLOMATIE SECRÈTE AU XVIIIe SIÈCLE

SES DÉBUTS

I

LE SECRET DU RÉGENT

ET LA

POLITIQUE DE L'ABBÉ DUBOIS

(TRIPLE ET QUADRUPLE ALLIANCES)

(1716-1718)

Pour Paraître prochainement

LA DIPLOMATIE SECRÈTE AU XVIIIe SIÈCLE

SES DÉBUTS

II. — **Le Secret des Farnèse, Philippe V et la Politique d'Alberoni.**

III. — **Le Secret de Dubois,** cardinal et premier ministre (La Guerre, la Paix, l'Alliance avec l'Espagne, 1718-1723).

LA DIPLOMATIE SECRÈTE AU XVIIIe SIÈCLE

SES DÉBUTS

I

LE SECRET DU RÉGENT

ET LA

POLITIQUE DE L'ABBÉ DUBOIS

(TRIPLE ET QUADRUPLE ALLIANCES)

(1716-1718)

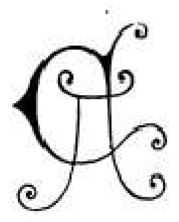
PAR

ÉMILE BOURGEOIS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

(PRIX DU BUDGET)



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1909

PRÉFACE

En 1888, *l'Académie des Sciences morales et politiques*, proposait aux historiens, comme sujet du Prix du Budget, l'étude de la *Politique étrangère de l'abbé Dubois,* en ces termes :

« Les concurrents devront s'attacher à exposer, d'après les documents authentiques, conservés dans les archives de *France et d'Angleterre,* la politique étrangère de l'abbé Dubois, depuis ses premières négociations jusqu'à sa mort.

« Ils en apprécieront les résultats au double point de vue de l'intérêt et de l'honneur de la France. »

On m'excusera de joindre à ce programme, nécessaire à expliquer l'œuvre qui paraît aujourd'hui, les considérants du jugement que le rapporteur de la Commission rendit et motiva pour faire connaître en quoi mon travail avait paru à MM. Himly, Georges Picot et à lui-même digne du prix offert par l'Académie[1]. Les critiques, aussi bien que les éloges d'un maître et d'un juge comme Albert Sorel étaient pour m'engager à réfléchir sur la tâche qui me restait à remplir, au lendemain de son verdict trop indulgent. L'étendue des recherches que l'Académie avait prescrites dans les archives, la complexité d'un sujet étroitement lié à toutes les grandes affaires de l'Europe ne m'avaient pas permis d'achever, ni dans l'ensemble, ni dans les détails, une étude limitée par une trop courte échéance et poursuivie avec d'autres tâches. Albert Sorel avait bien voulu plaider ces circonstances atténuantes, et m'inviter du même coup à un nouvel effort :

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences Morales.* — Rapport sur le concours pour le Prix du Budget (Section d'Histoire), par M. Albert Sorel (*Nouvelle Série,* t. XXXVIII, 1892).





« Un seul mémoire, disait-il, a été présenté au concours. Il est, par l'étendue des recherches, le développement des vues de l'auteur, la nouveauté des documents produits un véritable ouvrage d'histoire.

« C'est, de plus, un travail très personnel, qui dénote de la part de l'auteur non seulement la connaissance de l'histoire générale, l'aptitude à manier les documents, mais les qualités de critique, la sagacité du jugement, l'intelligence des intérêts permanents de la France et des intérêts généraux de l'Europe, enfin le talent d'exposition qui sont nécessaires à l'historien.

« Il restera, pour faire de ces remarquables études un livre complet, à resserrer certaines parties, à imprimer à l'ensemble plus de proportion et d'harmonie. Le plan est bon, l'ordonnance générale est bonne, mais on sent, surtout à partir du tome III, que l'auteur, pressé par le temps et débordé par ses notes, n'a plus eu le loisir de coordonner définitivement ses différents chapitres.

« Dans son introduction, l'auteur s'abandonne à ses premières impressions et à ce préjugé de renouvellement historique qui est inséparable de la découverte, qui en est même la condition et l'aiguillon. Il incline un peu trop à nous présenter comme un Dubois nouveau ce qui n'est en réalité qu'un Dubois inédit. Il se flatte d'effacer, au moins en partie, les cicatrices livides et difformes qu'a laissées sur la figure de Dubois la griffe de Saint-Simon. Il s'élève contre la tradition qui tend à prévaloir depuis les fameux mémoires. Il y a, en effet, en histoire, une tradition, souvent même une légende Saint-Simonienne. La galerie du grand peintre tient lieu, à nombre de lecteurs, de bibliothèque et d'archives : les historiens n'ont point beau jeu à corriger ces impressions. L'érudition ne lutte pas à armes égales contre le génie, et pour Dubois en particulier, l'œuvre de réhabilitation est presque paradoxale. Le public ne connait plus guère de lui que son portrait, et il juge le politique sur l'ignominie de la figure de l'homme. D'après Saint-Simon, Dubois, sorti d'une officine d'apothicaire, valet corrompu et corrupteur, élevé à la fortune par l'intrigue, le mensonge, l'effronterie, est un drôle dans l'État, une souillure dans l'Église, plus qu'un prêtre apostat, un prêtre blasphémateur, une sorte de Gondy d'antichambre, sans naissance, partant sans excuse : « Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. »

« L'auteur du mémoire que nous examinons croit, au contraire, découvrir et montrer en Dubois, au frontispice de son ouvrage, un émule méconnu ou calomnié de Mazarin, qui aurait été au Régent ce que le comte de Broglie fut à Louis XV, et qui aurait rendu à la Régence — sinon à la France — des services aussi intelligents que ceux que Talleyrand rendit à la fois à la France et à la Restauration. Il entreprend de tout relever en lui, les origines, l'éducation, les mœurs même et la probité. Il s'y engage hardiment à la suite du défenseur convaincu de Dubois, le comte de Seilhac.

« Issu d'une famille très honnête de bourgeois, fils de médecin, boursier de collège, lecteur d'un prince, puis son professeur, Dubois n'aurait capté la confiance de son élève par aucune des basses complaisances qu'on lui a reprochées. Il eût été, en ce genre de complaisances, dans la tradition. Notre auteur veut qu'il ait été dans l'exception. Il va jusqu'à évoquer l'ombre classique de Mentor, et il nous montre, non sans nous surprendre quelque peu, Minerve sous la figure de Dubois, soufflant la sagesse et la modestie dans les cabinets du Palais-Royal. Il invoque le témoignage de la Palatine et celui de Fénelon : il ne craint pas de rapprocher, dans le commerce intime qu'ils auraient entretenu l'un avec l'autre, ces deux évêques de Cambrai, rapprochement jusque-là plus fécond en antithèses qu'en traits de ressemblance. C'est au seul mérite de ses leçons et au seul agrément de son esprit que Dubois aurait dû son influence sur Philippe d'Orléans. Ce n'est pas le précepteur qui aurait perverti l'élève, c'est l'élève qui aurait débauché le précepteur et l'aurait entraîné dans la mauvaise compagnie. Cependant, pour celle des « libertins » et des impies, Dubois s'y était ménagé de lui-même et par prédilection ses entrées. Il s'y trouvait en son vrai milieu ; mais il fréquentait aussi volontiers les savants de l'Académie que les convives de l'Arsenal, et on le voit ami de Dubos en même temps que de Chaulieu. Ses larges et solides connaissances dans le droit public le portent vers la politique, et son penchant au libre esprit vers l'Angleterre. Il y est attiré comme le sera Voltaire, et il y fait, dans un premier voyage politique, en 1698, ses débuts dans la carrière. Il est ambitieux ; il l'est pour lui-même ; il l'est pour son maître qui a l'intelligence, l'esprit, le jugement, mais à qui manque la suite, le ressort de caractère, le *diable au corps* qui pousse aux entreprises et mène



aux coups d'État. Philippe aura les velléités et recueillera les avantages ; Dubois aura les inventions, les ressources, la volonté, la persistance.

« Il avait rapporté d'Angleterre les doctrines tirées de la révolution de 1688 et de la pratique parlementaire, et qui donnaient comme une sorte de soutien théorique à son scepticisme naturel. Il rêva d'abord de faire de Philippe d'Orléans un roi d'Espagne. Il aurait été l'âme de cette équivoque intrigue — on ne peut dire de cette conspiration — dont M. Alfred Baudrillart a tout récemment retrouvé l'histoire. Il échoue, mais tout d'un coup, les catastrophes inouïes de la dynastie de Louis XIV ouvrent à son imagination des perspectives bien autrement étendues et brillantes. Entre la couronne de France et son maître, il n'y a plus qu'un enfant chétif, et dont la vie semble précaire. Le Roi est très vieux, et décline rapidement vers la mort. Si l'enfant survit, Philippe d'Orléans sera Régent, c'est-à-dire quasi Roi pendant dix ans — c'est déjà un règne et la tutelle du Roi adolescent peut succéder à la Régence du royaume. Si l'enfant meurt, Philippe sera Roi. Préparer à Philippe la succession de France, à lui-même la pourpre et le ministère, voilà le dessein de la vie de Dubois. Il l'entrevoit dès le lendemain du traité d'Utrecht et avant même la mort de Louis XIV, il travaille sourdement, d'accord avec lord Stair, l'ambassadeur d'Angleterre à en préparer le succès. Dubois sera souvent chimérique dans ses projets ; il sera toujours clairvoyant dans ses moyens. Ici, le moyen s'impose. Philippe d'Orléans aura, il a déjà un concurrent, c'est le roi d'Espagne, Philippe V. Ce prince n'a jamais abandonné ses prétentions à la couronne de France, et il conteste le traité d'Utrecht, en vertu de ces deux axiomes, l'un du droit privé qu'un consentement forcé n'oblige pas, et l'autre du droit public, que le roi de France ne tenant sa couronne que de Dieu, il ne lui appartient pas plus d'y renoncer qu'il n'appartiendrait à autrui d'y prétendre. Contre l'Espagne, que soutiendront en France le parti de la vieille cour et celui des légitimés, Dubois n'aperçoit pour son maître qu'un allié, allié dès lors nécessaire : c'est l'Angleterre pour laquelle le traité d'Utrecht, c'est-à-dire la séparation des deux couronnes, est un objet d'intérêt primordial, et dont le roi Georges a, pour assurer sa succession protestante, à soutenir contre les Stuarts et les Jacobites la même lutte que Philippe d'Orléans aurait à soutenir contre les Bourbons d'Espagne et le parti des légitimés.

« Si l'auteur du mémoire, dans son introduction, a un peu trop adouci et comme verni d'un peu trop de génie le portrait de Dubois, on ne saurait trop louer la vigueur et la netteté avec lesquelles il discerne et met en lumière, dès le début, ce qui va être la trame fondamentale de son ouvrage, parce que c'est le lien réel et l'intérêt historique de la carrière de Dubois.

« Une introduction bibliographique, une étude critique et détaillée des sources précèdent cette introduction bibliographique. C'est un travail qui serait trop développé pour l'impression, mais l'auteur a tenu à prouver à l'Académie avec quel soin il s'était préparé à son sujet ; nous l'en devons hautement louer.

« Un tableau des intérêts de la France et des conditions de la politique française en Europe au lendemain de la paix d'Utrecht complète les préliminaires. Ce tableau est largement dessiné, mais le cadre en est trop vaste. L'auteur y développe une vue intéressante : les derniers efforts de Louis XIV pour tourner et corriger le traité d'Utrecht ; en premier lieu la conception d'une alliance autrichienne, conception d'une politique prévoyante ; Torcy l'a exposée dans la grande instruction donnée au comte du Luc. L'Espagne unie, l'Autriche réconciliée, l'Europe pacifiée, la France libre de tourner vers les colonies une activité réparatrice et de forcer l'Angleterre, isolée du continent, à renoncer à sa suprématie maritime : c'est un grand dessein, c'est l'alliance de 1756, conclue à temps et de façon à prévenir les événements qui rendirent cette alliance nécessaire, mais inefficace ; c'est le *Pacte de famille* commandé à l'Espagne et non reçu d'elle dans la détresse et réalisé ainsi, dans ses justes proportions, au bénéfice de la France. Louis XIV a-t-il conçu ces desseins avec la netteté qu'y donne l'auteur? Faut-il y voir la dernière grande pensée du règne, ou bien ces vues de modération forcée ne sont-elles qu'une sorte d'*acte additionnel* au système du grand Roi?

« L'événement ne me permet point d'en juger. Après Louis XIV, la France avait besoin de la paix, et la paix n'était menacée que par les ambitions de la Maison des Farnèse, en Italie, et par celles de la Maison de Hanovre, en Allemagne. Louis XIV avait opposé les Jacobites aux Hanovriens, il tâchait de neutraliser les Parmesans par les Autrichiens. Les conditions de la Régence et les plans de Dubois sur la succession de France l'amenèrent à prendre le contre-pied de cette politique. Les



seules manœuvres d'Alberoni l'y auraient vraisemblablement conduit. Alberoni voulait le pouvoir pour sa personne et la suprématie de la Méditerranée pour ses maîtres : chasser les Autrichiens d'Italie, y établir les Espagnols à leur place, gouverner les deux péninsules et, s'il était possible, absorber la France et dominer l'Europe, ce n'était pas, comme on l'a trop répété le plan d'un brouillon, c'était la conception d'un grand ambitieux. Alberoni y apportait les moyens et les maximes qui ont été, de tout temps, celles des grands ambitieux : « l'Italie, disait-il, a besoin d'être guérie par le fer et le feu. » Dubois trouva en lui son émule et son rival. Dans la lutte qu'ils entamèrent, si l'on ne peut dire lequel poussa le plus loin l'absence de scrupules, on peut affirmer que le plus chimérique ne fut pas toujours Alberoni. Entre ces deux champions, plus dignes de s'entendre qu'ils n'en étaient capables, s'engagea un assaut qui figure parmi les plus illustres parties de l'escrime diplomatique : tous deux souples, rusés, surprenants, l'un tirant à la française mais plutôt en prévôt de salle qu'en gentilhomme, l'autre tirant à l'italienne avec des feintes de spadassin d'Espagne. Lemontey en avait composé une très pénétrante esquisse. M. Alfred Baudrillart en a retracé les principaux épisodes, M. Wiesener en a éclairé les commencements avec les archives d'Angleterre; mais personne n'a déterminé, suivi, élucidé les péripéties comme notre auteur. C'est le grand mérite et la grande nouveauté de son travail.

« Il y eut, pendant la minorité maladive de Louis XV, une question de la succession de France qui occupa la politique, la gouverna et la troubla tout autant qu'avait fait la question de succession d'Espagne, pendant la caducité précoce de Charles II. Cette grande affaire ne pouvait être conduite que dans le secret. Elle ne convenait ni à la diplomatie solennelle, ni à la bureaucratie compliquée et indiscrète des Conseils, dont le Régent s'était entouré. Il y eut donc pour ce grand dessein un ministère secret, une diplomatie secrète : Dubois en fut l'âme. C'est ce que notre auteur, s'inspirant d'un brillant exemple, appelle le *Secret du Régent* Le Secret de Dubois serait au fond plus exact. Il est incontestable cependant que le Régent s'y prêta, s'y laissa attirer, par ennui, par curiosité peut-être, plus que par ambition ; qu'il fit de la diplomatie, comme il avait fait de la chimie, de la peinture, de la musique ; qu'il s'y attacha par une sorte de ragoût

de politique, comme aux affaires de la police, et qu'il y demeura intéressé, au point de soutenir Dubois dans toutes ses entreprises, de le soutenir contre tous, et de lui garder le secret avec tout le monde, lui, dit Saint-Simon, cette fois mal informé et quelque peu dupe, l'homme le plus incapable qu'il y eut de suite et de secret.

« Notre auteur abuse peut-être un peu de ce titre heureux et de ce refrain : le Secret du Régent ; mais il n'exagère pas quant au fond des choses. Et, loin de fausser les événements en les rapportant à cet objet et en les ramenant à ce dessein, il les rectifie au contraire, les relie et les explique. Mais, pour montrer cette politique, très suivie dans l'arrière-pensée qui l'inspire constamment, l'auteur du Mémoire ne dissimule pas combien elle a été inconséquente dans ses entreprises, et brouillonne dans ses conceptions. C'est le caractère de la politique d'intérêt personnel. Pour montrer que les desseins de Dubois et du Régent n'ont eu qu'un seul et même objet, l'auteur ne laisse point de signaler que les intérêts de l'État y ont toujours été subordonnés, et trop souvent sacrifiés. C'est ce qui l'amène à juger finalement avec sévérité des calculs et des négociations qu'il a étudiés avec une curiosité passionnée, et qu'il a su exposer avec un intérêt communicatif.

« Avant d'être l'inspirateur en titre et le ministre de cette politique, Dubois en est le souffleur intime et l'agent occulte. Conseiller d'État pour les affaires ecclésiastiques en 1716, il pousse le Régent à rompre au dehors, comme il l'a rompu au dedans, le testament de Louis XIV. Au lieu de chercher à tourner le traité d'Utrecht, il travaille à le garantir : c'est qu'il veut gagner les Anglais, et qu'en affermissant le traité de 1713, il affermit les droits éventuels du Régent à la couronne. Dans ce dessein, Dubois se rend en Allemagne, où il s'abouche avec Georges Ier et Stanhope ; il conclut la Triple Alliance avec l'Angleterre et la Hollande (novembre 1716, janvier 1717). Il multiplie les intrigues, il y nage, il y surnage ; il y paraît en son élément même, et supérieur en son genre. Sur son chemin, les aventures ; autour de lui, les aventuriers, Chavigny, Destouches. Les hommes sont finement étudiés, les affaires sont vivement débrouillées par l'auteur du Mémoire. Tandis que Dubois opère en Allemagne et en Angleterre, Louville est envoyé en Espagne pour tâter d'une reconciliation personnelle, et d'une conciliation



d'intérêts entre le Régent et Philippe V : il échoue. Alors, faute de pouvoir s'associer avec Philippe V, le Régent entreprend de le dominer. La conspiration nouée à Madrid par Saint-Aignan contre Alberoni et Élisabeth Farnèse précède et dessine d'avance celle que Cellamare nouera en France contre Dubois et le Régent. Affaire très secrète : Louville y est l'agent de Philippe d'Orléans et l'ambassadeur du Roi à Madrid, admis au secret, y sert la politique du Régent à l'insu du Conseil des Affaires Étrangères et de son président le maréchal d'Huxelles. Un trait à signaler : Torcy, le dernier ministre de Louis XIV prend sa revanche contre les grands et les Conseils qui l'ont supplanté ; il a le soin du cabinet noir, il intercepte les correspondances officielles, et il inspire les correspondances secrètes. Nous voilà en plein Louis XV, et ce n'est pas dans ces chapitres qu'on pourrait reprocher à notre auteur d'avoir abusé des allusions au *Secret du Roi*. Cette partie donne le sentiment d'une diplomatie de lendemain de révolution. L'auteur la juge sévèrement : « Déshonorante pour la France, nuisible à ses intérêts et à son prestige. »

« Contredisant une opinion assez répandue, il estime que ce ne sont pas les ambitions d'Alberoni et d'Élisabeth Farnèse qui ont rompu la paix en 1717 ; c'est la constitution de la Triple Alliance et les encouragements donnés par Dubois aux prétentions de l'Autriche sur l'Italie. La diplomatie de Dubois prend pour prétexte le maintien de la paix, et, en réalité, elle conduit à la guerre. Elle compromet l'ouvrage de Louis XIV en Espagne ; mais elle fortifie les alliances personnelles du Régent. « La Triple Alliance peut vous suffire, lui dit cyniquement Dubois. Examinez si le reste vous est nécessaire. » Le reste, c'est la Quadruple Alliance qui se conclut avec l'Autriche, en 1718, contre l'Espagne, reconstituant la ligue que Louis XIV se vantait d'avoir rompue, et y plaçant la France encadrée de ses ennemis héréditaires. Quand Louis XIV songeait à se rapprocher de l'Autriche, c'était pour en obtenir la consécration de l'avènement des Bourbons en Espagne et s'affranchir de la jalousie des Anglais : c'est le contraire que fait la Quadruple Alliance en 1718.

« L'auteur s'est attaché à faire ressortir les relations des affaires du dehors avec celles du dedans. C'est de sa part une vue aussi ingénieuse que juste, de montrer en Law une sorte

de Dubois complémentaire, un Dubois économique et financier. Law poursuit le même objet que Dubois : relever par un grand coup les finances et populariser, par un grand mouvement de prospérité, la politique du Régent. Opération nécessaire : les alliances nouvelles, dont le public ne découvre pas l'objet caché, sont essentiellement impopulaires. La nation demeure ardemment anti-autrichienne et passionnément anti-anglaise. Les légitimés, les grands des Conseils, le Parlement se rapprochent dans cette opinion commune et se sentent soutenus par le public. Il se fait en France un mouvement espagnol, une sorte de mouvement jacobite à sa façon, on dira plus tard légitimiste ou carliste ; il trouve ses meneurs et ses agents d'exploitation dans les hauts intrigants de Paris, et ses agents d'exécution, je dirais de dévouement, dans la noblesse de Bretagne, de Vendée, du Poitou ; il y a là aussi un jalon pour l'histoire de l'avenir. C'est une crise pour la Régence. La diplomatie du Régent n'a travaillé qu'en vue du gouvernement de la France ; voilà ce gouvernement menacé. Dubois ne voit qu'un coup d'État pour conjurer le péril. Il le suggère. Sûr de l'Europe, soutenu par ses alliés de Londres, de La Haye, de Vienne, le Régent se sent en mesure de s'emparer du pouvoir souverain. Dubois, qui a conseillé l'opération, la mène à bonne fin. C'est une journée. L'auteur en expose vivement les épisodes après en avoir nettement expliqué les conditions d'exécution. En août 1718, a lieu le lit de justice qui fait le Régent maître absolu du royaume, régent comme Louis XIV était Roi. Dubois, grandissant avec son maître, devient du même coup, ministre des Affaires Étrangères.

« La politique secrète est dès lors la politique officielle ; mais elle continue de poursuivre le même objet d'intérêt personnel par les mêmes moyens et par les mêmes instruments. Dubois se sent acculé à la guerre. Il espérait l'éviter et se flattait d'atteindre son but unique — la garantie de la succession de France — rien que par des feintes diplomatiques, tout au plus des approches souterraines, un jeu de mines et de contremines, — mais des mines sans poudre qui menacent et ne sautent point. Les alliances conclues et la succession assurée, il voit le péril pour l'État, le grand dommage pour la France d'une guerre avec l'Espagne. Cette guerre ne pourrait que compromettre son ouvrage. Mais les alliés la veulent, et Dubois s'est mis en condition de les suivre où ils prétendent le mener. La conspiration de Cellamare —

contre-partie de celle de Saint-Aignan qui se découvre en même temps à Madrid — lui fournit un moyen de rejeter sur Alberoni la responsabilité, l'éclat surtout de la rupture et de rendre ainsi quelque popularité à la guerre et quelque crédit aux alliances.

« Les récits parallèles de ces deux complots de Cellamare et de Saint-Aignan qui se répondent et s'entrecroisent sont fort intéressants. L'affaire de Cellamare était assez bien connue; celle de Saint-Aignan l'était mal, et par reflet, elle éclaire plus d'un angle resté obscur dans la première. On voit Saint-Aignan cherchant à former en Espagne un parti national, patriote, espagnol contre les Parmesans, mais avec l'arrière-pensée chimérique d'amener ensuite les conspirateurs que la France aura gagnés en flattant leur esprit de hauteur et d'indépendance, à se subordonner à l'influence française; c'est, en un mot, ruiner Alberoni pour recommencer la princesse des Ursins. On voit Cellamare échauffant en France l'humeur de la vieille cour, les ambitions jalouses des légitimés, la haine générale contre l'Autriche et contre l'Angleterre, la turbulence et l'insubordination des Bretons et des Poitevins, l'agitation brouillonne des Parlements, pour amener ensuite cette vieille cour très orgueilleuse, ces gentilshommes impatients du pouvoir royal, ces parlements avides de politique, tous ardemment et passionnément français à se laisser gouverner par l'étranger, et à faire de la France une vice-royauté espagnole pour le duc du Maine. De part et d'autre, même ignorance et méconnaissance du caractère national des Espagnols et des Français, des traditions politiques, des intérêts des deux pays; même conception superficielle; même diplomatie de cabales; même anachronisme enfin dans ces Frondes rétrospectives et mesquines, sans l'appoint des fameux politiques, des héros, des grands originaux du XVIIe siècle, sans Mazarin, sans Retz, sans Condé, sans Turenne, sans Montpensier, sans Larochefoucauld, sans Mathieu Molé — rien que des Beaufort, des Gaston, des Chevreuse, des Longueville; moins de passion, plus d'intrigue; point de courage, sauf chez les subalternes, qui courent les aventures et dont quelques-uns paient de leur tête le jeu des prétendants et des diplomates.

« La guerre d'Espagne, dit notre auteur, est en réalité une guerre entre les intérêts de l'État et ceux du Régent. Dubois redoute une victoire trop marquée; il se rend compte que le triomphe de sa politique menace d'en ruiner l'objet. Il se retourne

alors, ou plutôt il se continue, mais par une brusque volte-face. Le même intérêt qui l'a amené à conclure la Quadruple Alliance et l'a entraîné à la guerre, l'oblige à restreindre la guerre et à la suspendre. Il s'agit d'opérer, sous le feu, un changement de front et de concilier ce qu'il n'a séparé que par nécessité : les intérêts de son maître et ceux de l'État. Il s'y emploie désormais. Il a su s'associer l'Angleterre, il la tire à ses fins. Il déploie alors des qualités supérieures; il montre encore plus d'adresse à dénouer les fils très enchevêtrés de sa propre trame qu'il n'en a montré à la tisser : c'est le moment où il se relève et sort du rôle de conseiller secret d'un prétendant pour devenir le ministre d'un prince.

« Cette série nouvelle de négociations, où les affaires du Nord se mêlent à celles de l'Espagne et de l'Italie, fournit à l'auteur du Mémoire le sujet de deux chapitres remarquables. Celui de la chute d'Alberoni est le plus neuf et surtout le plus piquant. La main de Dubois y apparaît partout. C'est par le duc de Parme, avide de bénéfices qui lui sont dès lors assurés, et désormais avide de la paix qui lui permettra d'en jouir; c'est par Élisabeth, jalouse du pouvoir en Espagne, inquiète pour les avantages qu'elle convoite en Italie, impatiente de secouer le joug d'un favori devenu un maître compromettant que Dubois arrive à se débarrasser de son rival. Alberoni traverse le Midi de la France. Les relations des agents qui l'accompagnent sont fort caractéristiques pour les mœurs et l'esprit du temps. Le favori disgrâcié se répand en propos cyniques sur ses maîtres. Si le Grand Frédéric eût vécu dans ce temps-là, il eût, rien que sur ces propos, appelé Alberoni à sa cour et l'eût invité à s'asseoir dans ses soupers de Potsdam. Dubois exploita avec une sagacité rare les conjonctures qu'il avait préparées. Il sut profiter de ses succès. L'Espagne désemparée, ruinée, déçue, revint à la France. Elle entra dans lA'lliance en janvier 1720. Dès lors le Régent vit ses droits éventuels reconnus par toutes les grandes puissances. C'est le couronnement de sa politique ; c'est la belle époque de son gouvernement et la partie la plus saillante peut-être de l'ouvrage que nous analysons. Il faudrait suivre l'auteur dans l'histoire du traité de Madrid, de mars 1721 : la nouvelle alliance livre l'Italie aux Espagnols. C'est, après Alberoni, sans lui et contre lui, le triomphe de sa politique. L'auteur reproche ici à Philippe d'avoir sacrifié les intérêts de l'Espagne à ceux de

l'Angleterre pour avoir l'Italie, et à Dubois d'avoir fait payer tous les frais de la transaction par la France qui n'obtient rien que la garantie du traité d'Utrecht.

« L'épisode des doubles fiançailles entre une Infante et Louis XV, entre une fille du Régent et un Infant d'Espagne, est comme le dernier mot du Secret de Dubois et de son maître : c'est aussi le dernier épisode de la politique de famille. Louis XV, vécut, régna, n'épousa point l'Infante et Dubois mourut sans avoir pu mesurer la vanité de sa politique. Mais il en exploita merveilleusement les avantages, aussi avare des biens de fortune, qu'il était prodigue de services et fécond en expédients. On le vit entasser les insolences, dépasser par le mépris qu'il en faisait le mépris de l'opinion, épuiser la facilité de son maître et se donner en exemple de l'abaissement des mœurs dans la cour, dans l'État, dans l'Église Il se gorgea d'abbayes, ce qui n'était qu'un abus ; il se fit ordonner prêtre, ce qui était un sacrilège ; il se fit sacrer évêque, ce qui était une profanation solennelle ; il se fit promouvoir cardinal, ce qui ne fut qu'une comédie : elle est des plus divertissantes, même dans cette chronique romaine si féconde, alors, en divertissements. Si Dubois avait écrit ses Mémoires et s'il y avait mis un peu de son esprit endiablé, ce chapitre eût formé un digne pendant aux Mémoires de Retz. On peut supposer que Dubois projetait de les écrire, et que l'Académie, qui en eut le pressentiment, voulut l'y encourager, car l'illustre Compagnie l'élut pour un de ses membres. Cet hommage indirect, rendu aux belles-lettres, couronna sa carrière.

« Dubois sorti du néant, dit Lemontey, eut dans sa volonté la hardiesse que son maître avait dans l'esprit, et s'éleva toujours. » Mais il n'éleva que sa fortune, qui fut, tout compte fait, une fortune de scandale. Il s'usa à la peine et tomba comme étouffé en arrivant au sommet, énervé par la perpétuelle inquiétude et les incessants recommencements d'une œuvre subtile, toute en échafaudages, s'écroulant sur soi-même à mesure qu'elle monte, dépourvue du seul fondement des édifices d'État, l'intérêt permanent de la nation, — et très inutile enfin dans son objet même, car si Louis XV était mort avant sa majorité, le même intérêt national que Dubois blessa par ses alliances d'Angleterre et d'Autriche, aurait comme poussé le Régent au trône et l'y aurait soutenu ; les prétentions de l'Espagne ne l'auraient rendu que plus populaire, et l'Autriche et l'Angleterre, pour

épouser sa cause, n'auraient eu qu'à suivre leur propre politique ; le traité d'Utrecht n'avait point besoin de garanties. Cette carrière tourmentée, fiévreuse, haletante dans son escalade continue ; sans autre mobile que l'intérêt particulier d'un maître servi par égoïsme d'ambition, plutôt que par dévouement personnel, sans véritable proposition d'État, sans grande lumière ; carrière faite avec les ressources de la France, parfois contre la France, pour elle dans les rencontres, mais jamais, comme il aurait convenu, pour elle-même et pour elle exclusivement, éveille la curiosité et la retient, mais n'appelle point la sympathie ; elle n'inspire point d'admiration, elle ne laisse pas de regrets ; elle manque de souffle et de grandeur.

« Toute son œuvre diplomatique, conclut notre auteur, fut un « mystère perpétuel. C'est ainsi qu'elle fut acceptée de la France « et depuis si mal connue. »

« Lemontey l'avait discernée et nettement esquissée ; Saint-Simon l'avait tirée à sa haine et abîmée ; depuis, et un peu par réaction, la tendance était plutôt à la réhabiliter et à y découvrir des motifs, au moins des prétextes et des excuses patriotiques. L'auteur du Mémoire semble avoir entrepris son travail dans cette disposition ; les documents l'ont ramené très vite à la mesure, et ses conclusions se rapprochent singulièrement de celles de Lemontey, ou plutôt les confirment. C'est que Lemontey avait lu en partie ces mêmes manuscrits des Affaires Étrangères, que l'auteur du Mémoire a dépouillés très complètement. Si notre auteur n'a pas aussi entièrement renouvelé cette histoire qu'il s'en flattait au début, on ne doit point le regretter. Renouveler l'histoire est le plus souvent la fausser. Elle repose sur les faits acquis ; son progrès consiste, non à modifier ces faits, mais à les mieux déterminer.

« C'est le grand mérite de l'auteur du livre sur Dubois. Il ne nous présente point de ce personnage un portrait que les contemporains ne reconnaîtraient pas ; prenant l'image laissée par ces contemporains, il la dégage des sinistres et saisissantes couleurs qu'y a appliquées Saint-Simon ; il la pâlit, mais il la ramène à ses traits naturels ; il la remet dans son jour terne de chancellerie secrète, et malgré ce que la physionomie conserve de disgracieux, de grimaçant, de chafouin, il y restitue le trait d'intelligence aiguë, l'expression d'énergie acharnée, en un mot le caractère.



« Éclairer, préciser, expliquer la vérité, n'est-ce pas la tâche essentielle de l'historien ? Votre section d'histoire estime que l'auteur du Mémoire sur Dubois l'a accomplie avec une grande distinction. C'est non seulement une œuvre laborieuse et savante qu'elle vous propose de récompenser; c'est une œuvre historique qu'elle vous propose de couronner et que l'Académie se félicitera d'avoir suscitée. »

Le rapporteur,

ALBERT SOREL. »

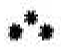
Que pourrais-je ajouter à ces pages magistrales, de plus utile, de plus propre à faire connaître l'histoire diplomatique de la Régence que je publie aujourd'hui ? C'est une bonne fortune pour un livre que d'être présenté au lecteur par une semblable préface, comme c'en fut une pour l'auteur d'avoir eu pour premiers juges et conseillers dans son entreprise historique, des maîtres bienveillants et autorisés tels qu'Albert Sorel, Himly et G. Picot. Leurs avis n'ont pas modifié la substance même de mes études, ni la portée essentielle de mes conclusions. Mais ils m'imposaient l'obligation précieuse d'une revision, à laquelle j'ai donné tout mon soin et beaucoup d'efforts. Ils m'ont particulièrement suggéré l'idée d'un ordre moins dispersé, d'une disposition plus cohérente et plus claire de mon récit.

Si la politique du Régent et les négociations de l'abbé Dubois se sont trouvées réduites par leur objet même, par le soin exclusif des intérêts du maître et du serviteur, à des proportions et à des entreprises médiocres, les combinaisons sur lesquelles elles ont été tour à tour appuyées se sont en revanche étendues à toutes les cours de l'Europe.

Pour les comprendre et pour les suivre, il faut tantôt être averti, informé jusque dans le détail des événements qui se sont produits, des intérêts qui se sont heurtés autour de la Baltique après la ruine de Charles XII et de la Suède ; tantôt, des luttes obstinées entre Habsbourgs et Bourbons pour l'Italie et la Méditerranée, ou des exigences de la puissance anglaise qui grandit et des convulsions de la puissance turque qui décroît. La nécessité d'éclairer une action si complexe par l'examen de tous ses éléments constitue parfois un risque pour l'histoire même qui s'en trouve alourdie et comme suspendue.

Ce qui d'ailleurs n'est point propre à faciliter le récit et l'intelligence de cette époque, c'est la façon dont alors, dans la politique européenne autant que dans la française, les Secrets, les intrigues de souverains et de ministres naissent, se multiplient et s'entrecroisent. Le fait est si caractéristique des gouvernements de ce temps, à la fois de la Maison d'Orléans en France ou de celle de Hanovre en Angleterre et en Allemagne, des ambitions de la Maison Farnèse servies par la diplomatie secrète d'Alberoni, que je me suis décidé à le prendre pour centre et pour point d'attache de toutes mes études.

On a dit et précisé ce que les Secrets du Roi avaient, au XVIIIe siècle, coûté à la France et à la monarchie en dernière analyse. Secrets du Régent, de Philippe V et des Farnèse, ambitions cachées de la Maison de Hanovre, intrigues européennes ou romaines d'abbés rivaux tels que Dubois et Alberoni, ont formé le milieu, l'atmosphère politique où s'est préparé et déterminé le règne de Louis XV. J'ai voulu, reprenant les études auxquelles l'Académie m'avait invité et encouragé, les répartir dans un même cadre qui fut celui des *Débuts de la diplomatie secrète au* XVIIIe *siècle*. Dans ce cadre unique, par tableaux et volumes distincts, j'ai tâché de montrer l'action continue et cachée des Farnèse et d'Alberoni sur l'Espagne, de la famille d'Orléans et de l'abbé Dubois sur la Régence en France, de la dynastie de Hanovre en Angleterre et dans le Nord, chacune dans ses développements et son objet propres, mais toutes éclairées et expliquées l'une par l'autre. Les travaux très approfondis de M. Wiesener sur la politique de Georges Ier, de ses ministres whigs et hanovriens me dispensaient, m'interdisaient même de déployer pour ce même sujet un effort qui a été en partie complété depuis par l'histoire interrompue de W. Michaël sur l'Angleterre au XVIIIe siècle. Mais l'histoire des Secrets Farnèse restait à faire, malgré le livre d'Armstrong qui ne fit que l'entrevoir et l'ébaucher. Et je ne crois pas que l'entreprise de réhabilitation tentée par le Père Bliard, en 1900, en faveur du cardinal Dubois, biographie, j'allais dire d'un hagiographe, pût tenir lieu de l'examen que je me suis proposé de l'œuvre diplomatique surtout du duc d'Orléans et de son conseiller.





Lorsque l'Académie des Sciences morales posait, en 1888, le problème qui détermina mes études sur la politique de l'abbé Dubois, du cardinal Alberoni et des Farnèse, sur celle des princes hanovriens rois d'Angleterre, elle avait assurément l'intention de provoquer une revision des jugements qui avaient été portés et adoptés sur cette époque et sur ces hommes, au moyen « de documents nouveaux, authentiques, conservés dans les archives de France et d'Angleterre ». A ce moment-là, ni les recherches entreprises pendant de longues années par M. Wiesener au *Record Office* et dans les archives privées d'Angleterre, ni les fouilles heureuses pratiquées par le Père Baudrillart aux archives d'*Alcala de Henarès* ou *de Simancas* en Espagne, n'avaient apporté au public savant les éléments précieux et neufs d'information qui sont aujourd'hui à sa portée.

Jusqu'alors l'histoire avait surtout enregistré les arrêts portés par Saint-Simon contre les parvenus qui s'emparèrent alors de l'État et de l'Église, contre l'abbé Dubois, corrupteur et conseiller unique du duc d'Orléans, contre Alberoni, flatteur sans vergogne de Vendôme et ministre avide et avili des souverains espagnols. C'était en vain qu'au début du XIXe siècle, Lemontey, admis à consulter le dépôt des Affaires Étrangères en vue d'une étude presque officielle, avait donné de la Régence une autre idée, déjà plus juste ; qu'il invita le public à se défier de Saint-Simon, qu'il appelait « le Procope de ce temps, occupé dans la solitude à distiller son fiel ».

L'œuvre de Lemontey parut en un moment contraire au succès qu'elle méritait, le moment où l'État, détenteur du manuscrit de Saint-Simon, se décidait à le restituer à la famille, où celle-ci en donnait la première édition authentique, sinon complète. Le chef-d'œuvre d'un écrivain de génie, cette histoire vivante et vécue de la Régence fit écarter les critiques d'un auteur de talent, qui prétendait refaire, après le grand seigneur et mieux que lui, le tableau de cette époque. Le public crut naturellement plus vrai ce qu'il jugeait inimitable. Sa curiosité avait été piquée depuis un siècle par l'attente de ces *Mémoires*. Satisfait au delà de ses espérances, de longtemps il ne permit plus qu'on prît d'autre guide ni d'autre juge que Saint-Simon. M. de Lescure publia, en 1863, les *Mémoires* de M. Marais; M. de Campardon, deux ans après, le *Journal* de Buvat, comme peu de temps auparavant, la Société de l'Histoire de France

avait donné celui de l'avocat Barbier. L'autorité d'un écrivain aussi supérieur que l'ami du Régent à ces annalistes obscurs ne fut pas et ne semblait pas pouvoir être diminuée. On sourit encore, ou l'on demeura indifférent à l'effort que fit, en 1862, le comte de Seilhac pour obtenir la revision des griefs de tout genre formulés contre l'abbé Dubois. Le nombre pourtant et la valeur des documents nouveaux que cet historien avait réunis comme preuves : biographie inédite de l'abbé d'Espagnac, lettres de la Palatine, du Régent, du Père La Chaise et de Fénelon méritaient plus d'égards et d'attention. Mais il aurait fallu qu'on fût décidé à faire confiance à qui se permettait de contredire Saint-Simon.

L'autorité historique des *Mémoires* ne commença d'être ébranlée qu'après l'étude de M. Chéruel : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV,* plaidoyer éloquent, solide, décisif, en faveur du grand Roi et de son entourage, dénigrés systématiquement, maltraités par la haine et les invectives calomnieuses de l'enfant terrible de Versailles et du XVII[e] siècle. Quand on sut de quelle manière Saint-Simon avait malmené et rabaissé toutes les gloires de son temps, aux dépens de la vérité restituée par les recherches de M. Chéruel, le doute vint et peu à peu s'imposa, qu'il avait pu faire un tort égal aux hommes et aux choses de la Régence. En même temps que M. Aubertin publiait un *Essai sur la politique de l'abbé Dubois d'après sa correspondance*[1], M. Chéruel encore donnait à la Revue historique un fragment précieux sur « *Saint-Simon et l'abbé Dubois*[2] », nouvelle application à l'histoire de la Régence, de la méthode qui, avec son précédent ouvrage, avait marqué une date dans l'étude critique du XVII[e] siècle.

Pour corriger les erreurs trop nombreuses que, sur la foi d'un écrivain de génie, la postérité avait, par une sorte de consentement tacite, acceptées, M. Chéruel fit taire son admiration et entendre les témoins les plus contemporains des actes dont la portée et la nature se trouvaient dénaturées par des Mémoires écrits dans un intérêt trop personnel de haines ou de rancunes, avec trop d'éloignement et pas assez de recul, pour être fidèles et vrais. Comme A. Geffroy, avocat heureux de M[me] de Maintenon

1 Aubertin, *L'Esprit public au XVIII[e] siècle*, Paris, Belin, 1873, in-12.
2. *Revue Historique*, de Gabriel Monod, tome I (1876), pp. 140 à 153.



contre Saint-Simon, M. Chéruel eut recours surtout aux correspondances. Dans cette voie, il réalisa très complètement ce que Lemontey avait aperçu et prescrit, la réfutation des jugements inscrits aux *Mémoires* de Saint-Simon par ses propres *Lettres*, « un aliment plus pur et plus substantiel pour l'historien, au lieu de réminiscences équivoques en présence des faits le langage de l'homme vrai [1] ».

La correspondance de Saint-Simon, qui serait si précieuse surtout pour l'histoire de la Régence, existait, au lendemain de sa mort encore, dans sa Bibliothèque dont l'inventaire de 1755 la mentionne au complet, immense, variée [2]. Elle fut portée comme ses autres papiers au dépôt des Affaires Étrangères où Lemontey la signalait en 1818 toute entière et très abondante. On ne peut pas dire qu'elle y soit demeurée depuis cette époque, ni dans aucun autre de nos dépôts publics. Ce qu'on en a retrouvé par fragments aux archives du quai d'Orsay, ou la centaine de pièces qu'on a pu signaler dans les collections particulières, lambeaux dispersés et recueillis par les derniers éditeurs des Mémoires, n'ont pu apprendre, même à un chercheur comme Baschet, à un érudit comme de Boislisle, où et comment l'ensemble avait disparu [3]. Le parti ingénieux que M. Chéruel avait tiré de ces fragments pour la critique des *Mémoires* put du moins faire apprécier l'excellence de la méthode, l'étendue de notre perte, et la légitimité de nos regrets.

A défaut des lettres de Saint-Simon, suffisantes à ruiner l'infaillibilité de ses *Mémoires*, c'était un devoir de recueillir, d'employer, selon l'exemple donné par Chéruel et Geffroy pour le XVIIe siècle, les autres correspondances de la Régence. M. Aubertin a commencé en 1873 à s'en acquitter, lorsqu'il a, dans ses ***Essais sur l'esprit public au XVIIIe siècle***, signalé l'étendue et la valeur de la correspondance de l'abbé Dubois, conservée aux archives des Affaires Étrangères. Quels témoignages plus complets et plus sûrs de cette époque que les lettres de l'homme appelé à y jouer pendant sept années le premier rôle !

1. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 4.
2. Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son Cabinet*, Paris, Plon, 1874.
3. Chéruel et Regnier, t. XIX de l'édition des Mémoires en 22 vol. in-18, Paris, Hachette, 1881, édition que nous citerons toujours, quand nous ne citerons pas, en le disant, celle de M. de Boislisle.

Au moment où M. Aubertin écrivait cet essai agréable et si bien informé, les Archives, qui s'étaient entr'ouvertes pour lui par faveur spéciale, n'étaient pas encore accessibles au public. Les indications qu'il apportait paraissaient posséder, ainsi, une valeur spéciale et de rareté : moins cependant qu'on ne le crut alors, pour avoir depuis longtemps négligé et perdu toute trace de la correspondance de l'abbé Dubois.

Des lettres de Dubois avaient pourtant été publiées, en partie, dès 1815, par un écrivain royaliste, M. de Sevelinges, sous le titre de *Mémoires secrets et correspondance du cardinal Dubois*. Leur authenticité alors se trouva bien mise en doute par un littérateur contemporain, Alexandre de la Ville, qui se prétendait seul en droit de posséder et de publier les Mémoires de Dubois, légués à son oncle, l'abbé de la Ville, directeur au ministère des Affaires Étrangères, et depuis dispersés par la Révolution. M. Sevelinges n'eut pas de peine à établir que tous ses documents lui venaient de la Bibliothèque de M. Gérard de Rayneval, l'ancien collaborateur de Vergennes et de Talleyrand, à qui un autre commis célèbre des Affaires Étrangères, ami et exécuteur testamentaire de Dubois, Ledran, les avait un jour confiés pour ses étrennes[1]. Les deux volumes que Sevelinges publia, c'étaient à n'en pas douter, les lettres qu'il avait puisées dans les registres aujourd'hui conservés au quai d'Orsay avec le nom de Dubois et une tomaison spéciale ; les tomes I et II de 1716, au fonds d'Angleterre tomes 277 et 278 ; d'autres de 1717 au fonds Hollande 310 et 311, les tomes II, III, IV et V de 1717 au fonds Angleterre 300 à 303, et le reste dans les volumes du fonds Rome, employés aux négociations très secrètes de l'abbé pour son chapeau de cardinal.

Si précieuse que fût cette première édition de pièces, elle n'était pourtant qu'une édition très incomplète et parfois inexacte de l'ensemble, qu'on pourrait appeler le *fonds Dubois* aux Archives du quai d'Orsay, consulté par Lemontey, recommandé par Aubertin. Depuis le jour où le précepteur du Régent reçut, en 1718, la direction officielle des Affaires Étran-

1. Pour cette polémique consulter l'Introduction des deux volumes de Sevelinges, (Paris, Pillet, in-8°, pp. XXVII à XXX); les lettres du *Journal de Bordeaux* (17 février 1815), du *Journal des Débats* (4 et 21 janvier 1815), de la *Gazette de France* (23 février 1890), enfin l'Inventaire du 12 fructidor an III. (Dossier de la Ville. Archives de Seine-et-Oise, série 2.)



gères, ses papiers, lettres, mémoires et documents se mêlèrent aux dépêches du ministère, et sont demeurées dans le dépôt des papiers d'État. aussi variés, aussi vivants que la pensée et la politique dont ils furent l'expression, dont ils gardent la trace et même l'accent.

Et le plus singulier, c'est qu'après le long silence imposé par l'admiration ou le culte de Saint-Simon, pour étudier la Régence, les affaires d'État et la diplomatie de ce temps, les historiens aient plutôt demandé des lumières, comme M. Wiesener, aux archives anglaises, ou comme M. Baudrillart, à l'histoire et aux documents d'Espagne. Si quelques années après, pour tenter une nouvelle réhabilitation de l'abbé Dubois, le père Bliard n'avait pas consulté cette volumineuse correspondance, l'histoire de la minorité de Louis XV demeurerait encore dépourvue et privée des papiers de l'abbé qui, en ayant été le principal acteur, semblait pourtant devoir en être le principal témoin.

L'objet de notre travail a été de recueillir précisément et de montrer le profit que l'on doit retirer de cette source mal ou peu exploitée pour la connaissance de l'Europe au début du xviiie siècle.

Dans les premiers temps de sa carrière diplomatique, l'abbé Dubois écrivait lui-même ses dépêches. Ce fut le cas pendant la négociation de La Haye et de Hanovre. Puis quand sa diplomatie, en s'affirmant auprès du Régent et des puissances étrangères, s'étendit à presque toute l'Europe, son activité, infatigable pourtant, n'aurait pu suffire à une pareille tâche. Il eut alors des secrétaires, un vrai bureau d'Affaires Étrangères secrètes, composé de Destouches, de son neveu, de Chavigny. Il dictait ses instructions et ses lettres, et se borna à écrire des billets vifs et spirituels qui ont été conservés. Sous des écritures, qui cessent en 1719 en général d'être la sienne, il faut rechercher l'expression de sa pensée, de son ambition, les formules de son œuvre politique.

Au ministère enfin rétabli pour lui en 1718, où sa tâche fut encore plus lourde et plus large, secrétaire d'État et premier ministre, archevêque et cardinal, Dubois se fit aider par le premier commis Pecquet dont il se défiait pour ses liaisons anciennes avec Torcy et d'Huxelles. Il eut recours surtout à Chavigny, quand il n'était pas en mission à Gênes, à Madrid ou à Hanovre, et au jeune Ledran qui commença sous ses aus-

pièces une carrière utile et obscure dans les bureaux de la secrétairerie. Tous ces hommes agissaient, pensaient, écrivaient sous les ordres du Cardinal, souvent sous sa dictée. Il en est de cette correspondance comme de celle de Mazarin : personne ne peut hésiter à y retrouver sous des écritures et des formes diverses, une pensée unique, la pensée qui présida, à la veille et au lendemain du gouvernement de Louis XIV, aux destinées de la France.

Pour saisir, dans toute son étendue, cette pensée et la politique qu'elle a inspirée et réglée durant sept années, il faut faire d'abord aux archives du quai d'Orsay comme un tour d'Europe : à Londres d'abord dans les Dépêches et les Mémoires du fonds d'Angleterre, dans ceux de Hollande et d'Espagne, sans négliger des fonds en apparence secondaires comme ceux de Portugal, de Suède, de Parme et de Gênes. C'est le sort et le défaut d'ouvrages sérieux et solides comme les études de MM. Baudrillart et Wiesener de n'être appuyés que sur un examen partiel, très incomplet et beaucoup trop limité de ces pièces dont nous allons d'abord, suivant la vieille règle, faire un dénombrement tel que nous soyions assurés de ne rien omettre.

Le fonds principal est naturellement le fonds *Angleterre*, du tome 277 où se trouvent, au f° 20, les Instructions secrètes pour l'abbé Dubois allant à La Haye au-devant du roi Georges et de Stanhope, point de départ de son heureuse carrière diplomatique, jusqu'au tome 345 où l'on peut voir la dernière œuvre qu'il ait préparée et signée comme premier ministre, les Instructions à son auxiliaire Chavigny allant à Hanovre auprès du roi d'Angleterre encore, le 3 août 1723 : près de 70 volumes de correspondances, parmi lesquels six, pourvus sur la reliure des titres, « *Ambassade de Dubois et de la lettre R en tête* », sont plus particulièrement formés des lettres personnelles et intimes du ministre.

Le complément le plus important est au fonds *Hollande*, du tome 310 au tome 335, les trois premiers étant encore plus particulièrement les archives de la mission que remplit l'abbé à La Haye d'octobre 1716 à janvier 1717 pour la conclusion de la Triple Alliance.

Après l'Angleterre et la Hollande, c'est la correspondance *Espagne* qu'il faut aborder et ses 80 volumes déjà et presque uniquement consultés par M. Baudrillart ; on la peut employer,



à partir du tome 249 jusqu'au tome 330. La correspondance de Dubois y devient moins rare avec l'année 1718, très abondante à partir de 1720 et pendant les trois dernières années de son ministère dont l'œuvre essentielle fut alors le rapprochement avec les Bourbons d'Espagne.

C'est au fonds *Prusse* que l'on saisit le mieux la politique de l'abbé Dubois dans les affaires du Nord, concertée avec celle du Hanovre. Avant que de recevoir le secrétariat d'État, Dubois, de Londres où il était envoyé en 1718, correspondait directement avec le ministre du Roi à Berlin sous le couvert et par l'entremise de son confident en Hollande, Basnage. Ses lettres se rencontrent du tome 48 au tome 70 de ce fonds. Cette recherche nécessaire ne doit pas d'ailleurs faire négliger les lettres échangées entre Dubois et les agents de la France en *Suède :* MM. Geffroy et Rambaud en ont signalé l'importance dans leurs Recueils d'*Instructions de Suède ou de Russie.* Enfin, si beaucoup de pièces relatives à la politique de la Régence avec le Tsar sont conservées dans les fonds *Hollande* et *Prusse*, il en existe encore d'essentielles à consulter au fonds *Russie* (t. 7 à 14) et suppléments.

Les dépêches de Dubois à *Vienne* ne forment pas un ensemble aussi important. La France, à cette époque, n'y entretint que des agents de second plan, étrangers au Secret politique du Régent et de son ministre : quelques ordres leur étaient transmis par la voie de Hollande. Mais en général tout ce qui se faisait ou se disait alors d'essentiel, au nom de la Triple Alliance, en Autriche, se traitait par les envoyés de l'Angleterre à Vienne, par Stanhope, Schaub ou Saint-Saphorin.

Il n'en a pas été de même à *Rome* où Dubois a tant et si longtemps négocié pour ses intérêts personnels, en dehors du Régent, et par des hommes à lui, Lafitau et Tencin. Le fonds *Rome* (tome 586 à 615) contient des lettres très nombreuses, très curieuses, qui ont constitué, bien que sous une forme assez défectueuse, presque tout le tome second des *Mémoires et correspondances du Cardinal Dubois*, publiés par Sevelinges.

L'activité de Dubois a été telle, surtout après son accès au ministère, que dans les fonds de moindre importance, des traces de ses ordres, de sa pensée politique et personnelle sont demeurées, au fonds *Turquie* (tomes 61 à 65) ; au fonds *Portugal* (tomes 54-55) où se rencontre toute la correspondance

secrète de l'abbé avec son confrère l'abbé de Mornay, le véritable et heureux négociateur du rapprochement de 1720 entre Philippe V et le Régent. Aux fonds *Gênes et Parme* (t. 6 et t. 74) ainsi qu'à *Venise* (t. 174) toutes les preuves sont conservées des tentatives faites par les Farnèse pour préparer ce rapprochement ; et particulièrement les documents des missions confiées à Chavigny, le principal collaborateur et confident de Dubois à partir de 1720. Aux fonds *Saxe*, tome 1 et supplément, et *Pologne* (tomes 170-171), il y a des lettres du Cardinal fort instructives échangées avec l'envoyé d'Auguste II, le comte de Hoym qui l'aida à devenir premier ministre.

Ce ne sont pas les documents de Dubois les moins importants que ces lettres éparses dans des recueils moins étroitement liés en apparence aux négociations principales du ministre. Peut-être y trouvera-t-on celles où il a parfois le plus donné de sa pensée, de ses vrais sentiments, livré de ses ambitions et de ses calculs.

Au terme de cette recherche, pour être complet, il faut revenir en France dans les fonds spéciaux des Archives du quai d'Orsay qu'on appelle *Mémoires et documents*, recueils de pièces de toute sorte utilement groupées, quoiqu'un peu au hasard. Aux nos 481, 482, 483 et 484 de *France*, toute la correspondance du Cardinal relative au Congrès de Cambrai qui livre très abondamment les raisons secrètes de la politique dilatoire qu'il appliqua à cette Assemblée. Puis aux tomes 312, et 1251 des pièces, lettres, et mémoires relatifs au choix d'un confesseur jésuite pour Louis XV. Aux tomes 1251 à 1253, quelques documents et lettres sur les intrigues que forma le Cardinal pour devenir et rester, à la majorité du Roi, premier ministre.

Au tome 1233, f° 300, se trouve conservé un débris fort curieux d'un *Journal de la main du Cardinal*, véritable plan d'attaque et programme d'accusation contre Torcy, et ses adversaires. C'est le faible reste d'un recueil qui serait bien utile à faire connaître les pensées du diplomate, à éclairer la psychologie de l'homme, quelque chose comme les *Carnets* de Mazarin à côté de sa Correspondance. Le recueil a existé. J'ai pu en retrouver des traces encore dans le catalogue imprimé en 1852 par Laverdet pour la vente du baron de Trémont : *fragment autographe de son Journal qu'il tenait pour lui seul*.

Nous aurons ainsi, pour la première fois, reconstitué l'ensemble



des papiers de Dubois qui figurent soit aux Affaires Étrangères, soit tout à fait, par exception, au Dépôt de la guerre, ou qui ont été signalés dans des collections particulières, la pièce, par exemple, classée par Charavay dans la vente Bovet en 1855, relative à l'acquisition de la bibliothèque de Law par Dubois; des lettres de l'abbé à Berwick, commandant l'armée d'Espagne, en 1719, ou une autre de la même date sur la guerre d'Espagne que nous communiquait un amateur éclairé de Lyon, M. Coste Labaume.

La diplomatie de l'abbé Dubois a été, presque toujours, une politique secrète, constituée en faveur de son maître ou de lui-même. Et comme elle a parfois embrassé, pendant sept années, toute l'Europe, elle a exigé un grand nombre de collaborateurs, de confidents, associés à cette œuvre pour écrire sous la dictée du chef, pour agir d'après ses ordres et les transmettre. Le compte qu'ils devaient lui rendre de leur conduite, la façon dont ils exécutaient ses instructions, les avis incessants qu'ils lui faisaient tenir ou qu'ils sollicitaient, contribuent pour une large part à éclairer, par les propos et les confidences des auxiliaires, la pensée du maître. Il en est ainsi des dépêches de Nocé et de Nancré, de Saint-Simon même, amis et avocats de l'abbé auprès du Régent, des lettres de Néricault Destouches et de Senecterre, qui remplacèrent Dubois à Londres et nous renseignent sur le complot formé par lui avec les Anglais pour renverser Law. De Gênes, puis à Parme, Chavigny connut toujours les plus intimes pensées de Dubois, réglées par l'idée de regagner les Bourbons d'Espagne, et de s'acquérir le chapeau. Ce personnage qui avait mal commencé et à qui la diplomatie secrète permit de refaire sa fortune, pour l'achever au service du Roi en lui donnant M. de Vergennes, avait eu l'idée d'écrire des Mémoires sur les affaires auxquelles il avait pris part. Ce recueil, heureusement conservé aux Affaires Étrangères en double (Mémoires et documents, France 445 et 457), sous le titre : « *Mémoires contenant quelques observations sur les anecdotes les plus importantes qu'il a recueillies dans différentes négociations depuis 1712 jusqu'au mois de mai 1736* », est un résumé d'une clarté admirable de toute la politique de Dubois que Chavigny avait connue et pratiquée dans les moindres détails.

Les Mémoires composés à la même époque par un autre collaborateur de Dubois qui lui dut aussi sa fortune, n'ont point

les mêmes qualités, à beaucoup près, que ceux de Chavigny, les qualités de concision et de clarté. Aussi bien Ledran ne valait-il point l'oncle de Vergennes. Mais il a si longtemps vécu et travaillé au Dépôt, tant manié de dépêches, et pratiqué la diplomatie de ce temps que ses recueils, à ce titre, méritent d'être interrogés.

Et puisque nous parlons des indications fournies par l'abbé à ses collaborateurs et en particulier à Ledran, confident de ses dernières volontés, il faut signaler un ouvrage tout à fait dans la manière, assez gauche, de ce même Ledran, conservé sans nom d'auteur à la Bibliothèque Mazarine (in-4°, H. 2354), sous la rubrique : *Vie du cardinal Dubois*. M. Aubertin, l'ayant consulté, n'hésitait pas à en louer l'esprit de modération et de bonne foi, à l'attribuer à un intime du Cardinal. L'histoire de ce manuscrit peut se reconstituer aisément : il est le même qu'un manuscrit donné par Ledran, quelque temps avant sa mort, à l'abbé de la Ville et qui figura dans l'inventaire des papiers de cet abbé, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 12 fructidor an III sous le titre : Le Dran, *Anecdotes sur l'élévation de l'abbé Dubois aux premières dignités de l'Église et de l'État* (1725, 1 vol. in-4, en veau brun). Le manuscrit de la Mazarine, relié de même, porte en tête les mots, il est vrai rayés, mais encore lisibles : *Aux premières dignités de l'Église et de l'Ét.....*

Il suffit de parcourir ce recueil dans lequel l'auteur suit naïvement, selon le détail de ses journées et de ses affaires, le « Grand homme » qui l'avait aidé et honoré de son amitié, pour reconnaître l'importance de cette Vie sincère, exacte. Jamais biographe ne s'est plus recommandé que Ledran par la sincérité et la fraîcheur de son témoignage. Il a été le Dangeau du cardinal Dubois. Son œuvre complète et précise celle de Chavigny, c'est un catalogue d'actes précieux et toujours authentiques.

Mais il est bien clair qu'aux confidences de l'abbé Dubois, aux témoignages de ses confidents on risquerait de se méprendre, si l'on avait perdu ou si l'on négligeait les documents capables d'éclairer la conduite ou de faire comprendre les mobiles des hommes d'État que leur situation officielle dans les Conseils de la Régence mettait en conflit avec les auteurs ou collaborateurs de l'intrigue formée par Dubois au Palais-Royal pour les annuler, les séduire ou les remplacer. C'est encore dans le riche Dépôt de nos Affaires Étrangères, qu'il faut, à côté de la Cor-



respondance de Dubois et de ses agents, chercher les lumières destinées à nous guider dans cette histoire d'une lutte sourde, très obscure parfois, avec des éclats brusques, entre le *Secret du duc d'Orléans* et la diplomatie officielle de la Régence.

Enfin, ce qui a particulièrement marqué cette politique, outre ses ressorts secrets et cachés, c'est son étendue. Par le fait que l'Europe sortait depuis deux ans à peine, et dans la Baltique, n'était pas encore sortie, en 1715, de deux grandes guerres où toutes les puissances sans exception s'étaient trouvées engagées, la diplomatie de la Régence, officielle ou secrète, a dû, pour remplir sa tâche se mêler aux intérêts, aux ambitions, aux rancunes, aux espérances et aux regrets de presque tous les souverains européens, grands ou petits. Il a fallu qu'elle les connût pour s'y associer, ou s'y opposer. L'historien, qui veut juger la politique de Dubois, doit se documenter aux sources de cette politique européenne, avec le souci de ne pas commettre cette faute de méthode trop fréquente qui consiste à prétendre conclure sur la politique d'un État d'après les seuls documents tirés des archives de cet État.

Dans notre tâche qui allait ainsi s'élargissant, il nous a paru légitime de nous associer des collaborateurs et le plus précieux de tous, Torcy, l'auteur de ces *Mémoires diplomatiques concernant les affaires générales de l'Europe dans les premières années qui suivirent la mort de Louis XIV d'après les correspondances secrètes*[1], dont j'ai le premier montré la double et inestimable valeur pour l'histoire de ce temps. Jusqu'à M. Baudrillart on les avait négligés, à la Bibliothèque nationale où il a eu le mérite de les retrouver, sans établir, comme je l'ai pu faire depuis, qu'ils forment un admirable Recueil de correspondances diplomatiques, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Suède, d'une authenticité indiscutable, ce qu'on pourrait appeler les *Archives des Cabinets Européens* de 1716 à 1718 : archives d'autant plus précieuses qu'elles sont accessibles à chacun par les éditions très nombreuses de Saint-Simon qui les a presque littéralement et dans leur entier incorporées à ses Mémoires[2].

1. Bib. Nat., suppl. Man. fr. 10670 à 10672, 3 vol. in-f°. L'origine du manuscrit est indiquée par une note qui se trouve en tête du 1er volume.

2. Je me borne à indiquer ces questions que j'ai traitées, en 1905, dans la *Revue Historique* sous le titre : *La collaboration de Saint-Simon et de Torcy* (t. LXXXVII).

Les publications de documents anglais qui ont été faites, soit par les historiens whigs, Coxe et Mahon, soit par l'érudit digne de confiance qu'était M. Wiesener ; les indications très complètes tirées des Archives d'Autriche par MM. d'Arneth et Weber, ou de celles de Prusse par Droysen, enfin la riche moisson de textes et de preuves qui nous fut rapportée par M. Baudrillart, il y a quinze ans, d'Espagne, de ses recherches aux Archives d'Alcala ou de Simancas m'ont paru justifier et excuser, après un très long effort poursuivi dans les Archives françaises, une consultation moins étendue que je ne l'eusse voulu des fonds d'État étrangers.

Cependant, à défaut de recherches plus complètes que celles de Dœbner et de Weber aux archives de Hanovre, en Allemagne [1], j'ai fait, à Vienne, l'examen des protocoles de la *Conférence Impériale,* interrogé les *Referats* des ministres, et les dépêches des agents en France ou à Londres, Kœnigsegg, Hoffmann ou Pentenridter, et du baron de Heems en Hollande. En Angleterre l'un des documents les plus précieux de notre époque que possède le British Museum, les *Mémoires de Cellamare* encore inédits, journal de ce ministre bien informé qu'en dépit de sa conspiration Torcy traitait d'*homme sage,* m'a fourni des lumières pour la connaissance des partis et des hommes de la Régence [2]. En Italie, c'est toute la *Correspondance privée,* une partie du *journal du cardinal Alberoni* que le soin pieux de son dernier biographe, l'abbé Bersani, m'a permis de recueillir à Plaisance. Il voulut bien me les transmettre, avec la mission de les éditer que j'ai remplie, il y a bientôt vingt ans [3]. Et à Naples, où les archives des Farnèse suivirent le sort de la dynastie à partir de 1738, les liasses de lettres échangées par les princes de Parme avec leurs parents et leurs agents en Espagne (Farnesiana, 50 à 59 ; 62 à 64) m'ont donné abondamment l'explication décisive de l'influence parmesane sur l'histoire de Philippe V et d'Alberoni, du Régent lui-même et de l'Europe. Ce sont même ces sources presque inexplorées qui m'ont suggéré l'idée et fourni la matière du second volume de mes études ajouté, depuis 1892, à ce que j'avais écrit pour l'Académie sur Alberoni : le *Secret des Farnèse.*

1. Pour tous ces noms d'ouvrages et de recueils, voir la bibliographie ci-jointe.

2. British Museum n° 8756 (acquisition). — *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n° 3, décembre 1901.

3. E. Bourgeois. *Lettres intimes du Cardinal Alberoni.* — Lyon, Paris, 1892.



Faire montre de recherches étendues qui ne sont après tout qu'obligatoires, ou de trouvailles heureuses dans les collections de documents inédits, n'a point été mon intention. Il serait plus long certes, mais tout à fait inutile, de fournir la preuve que j'ai fait un emploi au moins égal des documents ou livres publiés depuis deux siècles sur l'histoire de la Régence. La liste qu'on trouvera plus loin de ces recueils ou de ces études suffira bien à donner cette preuve de mon respect pour les efforts ou les apports de mes devanciers.

J'ai seulement voulu marquer la portée de la tâche que m'avait indiquée l'Académie des Sciences morales et politiques, quand elle invita les historiens à reprendre « avec des documents inédits et authentiques » l'examen de la politique de la Régence. Pour apprécier l'utilité de cette initiative, il suffira de constater qu'après les livres de MM. Wiesener et Baudrillart, en grande partie constitués par les archives anglaises ou espagnoles, après l'étude du Père Bliard, biographie plutôt qu'histoire, mon *Mémoire*, couronné par l'Académie, demeure le seul effort tenté depuis Lemontey pour restituer cette histoire d'après les sources françaises.

BIBLIOGRAPHIE

IMPRIMÉS

I. — DOCUMENTS OU RECUEILS DE DOCUMENTS FRANÇAIS.

SEVELINGES. *Mémoires secrets et Correspondance inédite du cardinal Dubois, premier ministre.* 2 vol. in-8°, Paris, Pillet, 1815.

SAINT-SIMON. *Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne* (1721-1722), édit. Drumont, Paris, 1880, in-8°.

INSTRUCTIONS *données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie* (publiées par la Commission des Archives Diplomatiques), Paris, Alcan.

SOREL. *Autriche* (1884).

GEFFROY. *Suède* (1885).

FARGES (L.). *Pologne* (1888).

HANOTAUX. *Rome* (1888).

RAMBAUD. *Russie* (1890).

J. REINACH. *Naples, Parme* (1893).

MOREL-FATIO et LÉONARDON. *Espagne*, 2 vol. (1894-1899).

LEBON. *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts* (1889).

HORRIC DE BEAUCAIRE. *Savoie, Sardaigne, Mantoue* (1898-1899).

WADDINGTON (A.). *Prusse* (1901).

INVENTAIRE SOMMAIRE *des Archives du département des Affaires Étrangères de France* (*Mémoires et Documents, France et Fonds divers*), 2 vol., Imp. Nat., 1883-1892.

LENGLET-DUFRÉNOY. *Mémoires de la Régence,* du chevalier de Piossens, édition revue et considérablement augmentée de notes et de documents, 5 vol. in-12, Amsterdam, 1749.

II. — DOCUMENTS OU RECUEILS DE DOCUMENTS ANGLAIS.

COXE (W.). *Memoirs of the life and administration of sir R. Walpole.* t. I et II (with original correspondence and authentic papers, never before published), 3 vol. in-4°, 1798, Londres.



John Murray Graham. *Annals and Correspond. of the first and second Earls of Stair*, 2 vol., Édimbourg, 1875, in-8°.

Hardwicke (S.). *Miscellaneous State Papers*, 2 vol. in-4°, Londres, 1778, partic., t. II.

Coxe (W.). *L'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, trad. Muriel, t. II et III. De Bure, Paris, 1827, in-8°.

III. — DOCUMENTS OU RECUEILS DE DOCUMENTS ITALIENS OU ALLEMANDS.

Carutti (D.). *Storia del regno di Vittorio-Amedeo II*, Turin, 1856, in-8°; *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia*, t. III, Bocca, Torino, 1879, in-8°

Bourgeois (É.). *Lettres intimes du cardinal Alberoni au comte Rocca, ministre du duc de Parme*, d'après le manuscrit du collège S. Lazaro, Paris, 1892, in-8.

Carutti (D.). *Relazioni sulla Corte di Spagna dell abbate Doria, del comte Lascaris di Castellar, ministri di Savoia*, p. 107-211.

(*Memorie della Reale Academia di Torino*, série II, t. XIX, 1861, p. 107 à 211).

Bothmar. *Memoiren des Grafen v. Bothmar über die Quadrupel Allianz*, d'après les Archives de Hanovre; publiés par R. Dœbner. (*Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XXVI, 1886, Gœttingen, p. 219-261).

IV. — RECUEILS DE TRAITÉS OU D'ACTES DIPLOMATIQUES.

Tétot (M.). *Répertoire des traités de Paix*, Paris, Amyot, 1866, in-8°.

Dumont, continué par Rousset. *Corps Diplomatique*, t. VIII, partie 2.

De Clercq. *Recueil des traités de la France*, t. 1er, Paris, 1864.

Lamberty. *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, etc... et particulièrement de ce *qui s'est passé à La Haye qui a toujours été comme le centre de ces negociations*, t. IX, X et XI, in-4°, Amsterdam, Mortier, 1734-1735.

Rousset (Jean). *Recueil Historique d'actes, négociations, mémoires et traités depuis la paix d'Utrecht*, 5 vol. in-12, La Haye, Scheurleer, 1728.

Conduite des cours de la Grande-Bretagne et d'Espagne, ou relation succincte de ce qui s'est passé entre les deux cours par rapport à la situation présente des affaires, où l'on démontre les



motifs qui ont engagé S. M. E. à entreprendre la conquête de la Sardaigne et de la Sicile avec les raisons qui servent à justifier la conduite du chevalier Byng dans la Méditerranée en faveur de l'Empereur, etc., traduit de l'anglais. P. Brunel, Amsterdam, 1720, in-12.

V. — LIVRES, BROCHURES, ARTICLES.

1° *Ouvrages généraux pour l'histoire de la diplomatie européenne au XVIII[e] siècle.*

FLASSAN. *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, t. IV et V, Paris, Treuttel, 2e édit.

SOREL. *L'Europe et la Révolution française*, t. I (*Les mœurs politiques et les traditions*). Paris, Plon, 1885, in 8°.

DROYSEN (J.-G.). *Geschichte der Preussischen Politik*, IV Th., 2te Abth. 1er B., *Friedrich Wilhelm* I, Leipzig, 1869, in 8°.

ONCKEN (W.). *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen* (collection Oncken), 1881, Berlin, in-8.

MAHON (Lord). *History of England, from the peace of Utrecht...*, t. I et II, édit. Tauchnitz, 1853, Leipzig, in-12.

GREEN (J.-R.). *Histoire du peuple anglais*, trad. Monod, t. II, 1888, Plon.

LECKY (A.). *History of England in the XVIII[e] cent.*, t. I, Londres, 1888, in-8.

SEELEY. *L'expansion de l'Angleterre*, trad. Rambaud, 1885, Colin, in-12.

Dictionary of National Biography, 63 vol. in 8°, 1885.

WAGENAAR (J.). *Vaderlandsche Historie* (*Hollande*), 18e partie, Amsterdam, 1782 in-8°.

FREND et VAN REES. *Allgemeene Geschiedenis des Vaderlands*, t. IX (1713-1748).

HERMANN (E.). *Geschichte des Russischen Staates*, t. IV, Hamburg (collection Heeren et Uckert), 1849

ZINKEISEN (J.-W.). *Geschichte des Osmanichen Reichs* (collection Heeren et Uckert), Ve vol., Gotha, 1857, in-8°.

GEFFROY. *Histoire des Etats Scandinaves*, Paris, Hachette, in-12.

RAMBAUD (A.). *Histoire de Russie*, in-12, Paris, Hachette, 1884.

ALLEN. *Histoire de Danemark*, traduction Beauvoir, Copenhague, t. II, 1879.

RULHIÈRE (DE). *Révolutions de Pologne*, t. Ier, 4e édition, Paris, Firmin-Didot, 1862.



2° *Ouvrages sur les trente premières années du XVIII[e] siècle particulièrement en France.*

a) Sources et Mémoires.

Saint-Simon (de). *Mémoires,* publiés par M. Chéruel et Regnier fils et collationnés de nouveau sur le manuscrit autographe. 22 vol. in-12, Hachette, 1881. Nous citerons toujours : *Édit. Chéruel.*

Saint-Simon (de). *Mémoires pour la collection des Grands Écrivains,* par M. de Boislisle, 19 vol. in-8°, Hachette, 1879-1908.

Villars. *Mémoires,* édition de Vogüé, Société de l'Histoire de France, 2 vol., Paris, 1888.

Marais (M.). *Journal et Mémoires,* édition Lescure, Paris, Didot, 1863, in-8, 4 vol.

Torcy (J.-B. de). *Journal Inédit,* édition Masson, Paris, Plon, 1884, in-8°.

Torcy (J.-B. de). *Mémoires et Négociations,* de 1687 à 1713, édition Michaud et Poujoulat, 3[e] série, t. VIII.

Tessé. *Mémoires et Lettres,* 2 vol., édition Grimoard, Paris, 1806.

Barbier (E.-J.-F.). *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV,* édition de la Société d'Histoire de France. 1849.

Staal Delaunay (M[me] de). *Mémoires,* édit. Michaud et Poujoulat, 3[e] série, tome X.

Buvat. *Journal de la Régence,* édition Campardon, 2 vol. in-8°, Paris, 1865.

Louville (de). *Mémoires Secrets sur l'Établissement de la maison de Bourbon en Espagne,* extraits de la correspondance du Marquis de..., 2 vol. in 8°, Paris, Maradan, 1818.

Berwick. *Mémoires* (suite abrégée), Michaud et Poujoulat. 3[e] série, t. VIII.

Aguesseau (d'). *Lettres,* publiées par M Rives, Paris 1823, 2 vol. in 8°.

Voltaire. *Précis du Siècle de Louis XV,* édition Colin, 1892.

Voltaire. *Siècle de Louis XIV,* édition Hachette, in-12, 1890.

Voltaire. *Histoire de Charles XII,* édition Hachette, in-12 1890.

Lediard (Th.). *Histoire navale d'Angleterre,* traduction française, édit. Duplan, 3 vol. in-4°, Lyon, 1750.

Lafitau (évêque de Sisteron). *Histoire de la Constitution Unigenitus,* 2 vol., Avignon, Labaye, 1737.

Orléans (Elisabeth-Charlotte, duchesse d'), *Lettres de Madame,* édition Jæglé, 3 vol. in-12, Paris, 1880; *Nouvelles Lettres,* édition Rolland, 1843, in-12.

Veyrac (abbé de). *Etat présent de l'Espagne,* 4 vol. in-12, 1718.

SAINT-PHILIPPE (DE) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V*, t. III et IV, trad. franç., Amsterdam, Chatelain in-12 1756.

BOLINGBROKE. *Lettres de Henri Saint John* (*vicomte de*), traduction française, 3 vol. in-8, Dentu, 1808.

ROUSSET (Jean). *Les interêts présents des Puissances de l'Europe, fondés sur les traités conclus depuis la paix d'Utrecht*, 2 vol. in-4°, La Haye, Moetjens, 1733.

HOYM (Ch.-Henri, comte DE). *Vie du Comte... ambassadeur, de Saxe en France*, publiée par la Société des Bibliophiles français et le baron Pichon, 2 vol. in-8°, Paris, Techener, 1880.

b) OUVRAGES SUR L'EUROPE.

LEGRELLE (A.). *La Diplomatie française et la succession d'Espagne*, 2e édition, 6 vol. in-8°, Gand et Paris, 1896.

BRUCKNER (A.). *Peter der Grosse* (collection Oncken), Berlin, 1879.

VANDAL. *Louis XV et Élisabeth de Russie*, Plon, 1882, in-8°.

VANDAL. *Une ambassade française en Orient sous Louis XV* (Introduction), Paris, Plon, 1887, in 8°.

ARNETH (VON). *Prinz Eugen v. Savoien*, t. II et III, Wien, 1858.

GACHARD (M.). *Histoire de la Belgique, au commencement du XVIIIe siècle*, Bruxelles, Mersbach et Falk, 1880, in-8°.

DROYSEN. *Die Wiener Allianz von* 1719 (Abhandlungen zur Neueren Geschichte), 1876.

MICHAEL (W.). *Englische Geschichte im XVIIIten Jahrhundert*, t. I, Leipzig, 1896, in-8.

DU HAMEL DU BREUIL. *Le mariage du Prétendant* (Revue d'Hist. Diplomatique), 1895.

MICHAEL. W. *Ein schwieriger diplomatischer Fall aus* 1719 (Historische Zeitschrift), 1902.

LAVISSE (E.). *La jeunesse du Grand Frédéric*, Paris, Hachette, 1891, in-8°.

CHANCE. *John de Robethon and the Robethon Papers* (English Historical Review), 1896 ; *Georges Ier in his Relations with the Sweden* (Ibidem, 1902) ; *The Baltic expedition; The Northern question in* 1716 (ibidem, 1903-1904) ; *The Swedish Plot of* 1716 (Ibidem, 1903).

DICKSON. *Letters of I. Butler second duke of Ormond* (Scottish Historical Society, 1895).

THORNTON. *The Hanover Papers*, 1695-1719 (English Historical Review, 1886).

RÉMUSAT (Ch. DE). *L'Angleterre au XVIIIe siècle* (t. I. Bolingbroke), Paris, Didier, 1875, in-8°.



Beljame (Alex.). *Le public et les hommes de Lettres en Angleterre au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1881, in-8°.

Waddington (A.). *L'acquisition de la Couronne Royale de Prusse*, Paris, Leroux, 1888, in-8°.

Bourgeois (Émile). *Neufchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, Paris, Leroux, 1887.

Courcy (de). *La coalition de 1701 contre la France*, 2 vol., Plon, Paris, 1886.

Courcy (de). *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, Plon, 1891, in-8°.

Courcy (de). *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, Plon, 1889, in-12.

Baraudon. *La maison de Savoie et la Triple Alliance*, 1 vol. Paris, 1896. in-8°.

La Lumia, *La Sicilia Sotto Vittorio Amedeo di Savoia* (Archivio Storico Italiano, t. I, p. 77 et 282; t. II, p. 95 et 256). Firenze, 1874.

Mazade (Ch. de). *Le cardinal Alberoni* (Revue des Deux-Mondes, 1er novembre 1860, p. 183-201).

Professione (G.). *Alberoni*, 2 vol., Padua e Torino, 1890-1897.

Rousset (Jean de). *Histoire du Cardinal Alberoni*, trad. de l'espagnol, La Haye, Moetgens, 1719.

Bersani (St.). *Storia del Cardinale Giulio Alberoni*, in-8°, Piacenza, Solari, 1861.

Papa (V.). *L'Alberoni e la sua dipartita dalla Spagna*, 1876, Botta Torino, in-4°.

Stebbing. *Peterborough*, 1 vol. London, 1890.

Peterborough (Charles Mordaunt, Earl of). *Memoirs, with selections from his correspondence, by the author of Rochelaga and the Conquest of Canada*, 2 vol., Londres, Longman, 1853, in-12.

Syveton. *L'erreur de Gœrtz* (Revue d'Histoire diplomatique), 1895-1896; *Une crise financière en Angleterre au XVIIIe siècle* (Ibidem.) 1893.

Poggiali (Chr.). *Memorie Storiche di Piacenza*, t. XII, Piacenza, 1766, in-4°.

Huisman. *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI; la Compagnie d'Ostende*, Paris 1902, in-8°.

c) Ouvrages sur la France au temps de la Régence.

Lemontey. *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, 2 tomes, Paris, Paulin, 1832, in-8°.

Vatout (J.). *La conspiration de Cellamare*, 2 vol. in-8, Paris, Ladvocat, 1832.

Jobez (A.). *La France sous Louis XV*, t. I et II, Paris, Didier, 1864, in-8°.



AUBERTIN (Ch.). *L'Esprit public au XVIII[e] siècle.* Paris, Belin, 1878.

SEILHAC (comte DE). *L'Abbé Dubois, premier ministre de Louis XV,* 2 vol., Paris, Amyot. 1862.

WIESENER (Louis). *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* d'après les sources britanniques, 3 vol., Paris, Hachette 1891-1898, in-8°.

BLIARD (Père). *Dubois, cardinal et premier ministre,* 2 vol., Paris, 1901.

FILON. *L'Alliance Anglaise au XVIII[e] siècle* (Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales), février-mars 1860.

CHÉRUEL. *L'abbé Dubois et Saint-Simon* (Revue Historique, 1876 t. I[er], p. 140).

BAUDRILLART (A.). *Philippe V et la cour de France,* tome I : Philippe V et Louis XIV, 1890, tome II : Philippe V et le duc d'Orléans, 1898, Paris, Firmin-Didot, in-8°.

BAUDRILLART (A.). *Prétentions de Philippe V à la couronne de France,* mémoire lu à l'Académie des Sciences morales Paris, 1887.

BAUDRILLART. *Examen des droits de Philippe V au trône de France* (Revue d'Histoire diplomatique, 3[e] année, 1889. fasc. 2 et 3).

WEBER (O.). *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, Prague et Vienne, Leipzig. 1887, in-8°.

WEBER (O.) *Der Friede von Utrecht,* Ibid., 1891.

ARMSTRONG. *Elisabeth Farnèse,* Londres, 1892, in-8°.

BAILLON (comte DE). *Lord Walpole à la cour de France,* d'après ses mémoires et sa correspondance, in-12, Paris, Didier, 1867.

BASCHET (A.). *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires Etrangères,* Plon, 1875.

BASCHET (A.). *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits,* Plon, 1874.

GIRAUD (Ch.). *Le traité d'Utrecht,* in-8, Plon 1847.

MONNIER. *Le chancelier d'Aguesseau,* in-8, Didier, 1863.

DU HAUTCHAMP. *Histoire générale et particulière du Visa,* 4 vol. in 12, La Haye, 1743.

DU HAUTCHAMP. *Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV,* 1719-1720, 6 vol. in-12, La Haye, 1739.

LEVASSEUR (E.). *Recherches historiques sur le système de Law,* in-8°, Paris, Guillaumin, 1854.

VUITRY *Désordre des finances et excès de la Spéculation à la fin du règne de Louis XIV, au début du règne de Louis XV,* in-8, Paris, 1885.

ROCQUAIN. *L'Esprit Révolutionnaire avant la Révolution,* in-8°, Paris, 1878.

BOUTRY (M.). *Une créature du Cardinal Dubois : intrigues et missions du Cardinal de Tencin,* Paris, Emile Paul, 1902, in-8°.



DOCUMENTS MANUSCRITS D'ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

ABRÉVIATIONS

Documents français.	
I. Archives des Affaires étrangères. a) *Correspondances d'Angleterre, Hollande, Espagne, Rome, Parme, Portugal*, etc... b) *Mémoires et Documents du fonds France ou des fonds divers.* Angleterre, Espagne.	I. A. ETR. Angre ou Angleterre, Hollande, Espagne, Rome, et par tomes, folios et date en général de la dépêche. A. ETR *Mém. et Documents*, France, ou Angleterre, ou Espagne, par tomes et fos.
II. Archives du Ministère de la Guerre. *Série historique.*	II. Dépôt de la guerre, par tomes et par pièces.
III. Bibliothèque Mazarine, H. 2354, in-4°. *Vie anonyme du cardinal Dubois ou Ledran : Anecdotes sur l'élévation de l'abbé Dubois aux premières dignités de l'Église et de l'État.*	III. Bib. Mazarine. *Vie manuscrite du cardinal Dubois.*
IV. Bibliothèque nationale (mss. fr. 10670 à 10672) *Mémoires diplomatiques de Torcy, sur les affaires générales de l'Europe, de 1716 à 1718.*	IV. Torcy. *Mémoires inédits* ou *Négociations*, par tomes et folios.
V. Bibliothèque d'Aix *Lettres de Law.*	V. *Bibliothèque ou Man. d'Aix.*
Documents anglais.	
I. Archives d'État, *correspondances* des Ministres et Agents anglais *conservées au Record Office.*	I. Rec. off. France, Germany, Holland ou Holl.
II. *Papiers de la famille Stair*, publiés par Murray ; ou dans les Hardwicke's Papers ; ou consultés par M. Wiesener au château d'Oxenfoord Castle.	II. *Stair's Papers* dans Hardwicke's Papers, ou Stair's Annales, ou Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois.*
Documents italiens et espagnols.	
I. *Mémoires de Cellamare*, manuscrit du British museum (acquisition), no 8756.	I. Cellamare, *Mémoires ou Mémoires inédits.*
II. Archives de la maison Farnèse, conservées au palais Sanseverino (Naples). *Correspondances des ducs de Parme avec les puissances étrangères ou leurs agents.*	II. Arch. nap. : Farnesiana. Liasses 59 à 60, 63, 64.
III. Archives de Simancas et d'Alcala de Henarès, citées par A. Baudrillart : *Philippe V et la Cour de France.*	III. *Sic.*
Documents allemands.	
I. Archives d'Etat de Vienne. *Protokoll ; Referat ; Berichte*, etc.	I. Wien. staatsarchiv. Referat — Protokoll, etc...
II. Archives de Hanovre.	II. Arch. hanov.

LE SECRET DU RÉGENT
ET LA POLITIQUE DE L'ABBÉ DUBOIS

LIVRE PREMIER

INTRODUCTION

I

La succession de France.

Lorsque Louis XIV mourut, sa succession était destinée à un enfant de cinq ans, le duc d'Anjou, orphelin de père et de mère. Les dernières années du grand Roi avaient été aussi ruineuses pour sa famille que pour son royaume. Les guerres avaient épuisé l'un, les maladies avaient décimé l'autre. En deux ans, par la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, de leur fils aîné, le duc de Bretagne, de leur frère le duc de Berry, le vide s'était fait autour de Louis XIV d'abord, puis de l'enfant appelé à lui succéder le 1er septembre 1715[1].

Cela semblait presque un miracle que le jeune roi Louis XV eût échappé au malheur des siens. Sa mère, la spirituelle et charmante duchesse de Bourgogne lui avait donné sa grâce et le mauvais sang de sa race. Quand il apparut le lendemain de son avènement au peuple dans son petit costume violet, portant son chapeau de bon air, assis sur les genoux de sa gouvernante, les Parisiens touchés de son abandon, d'autant plus attachés à lui qu'il était le dernier survivant d'une famille prête à s'éteindre, ne voulurent pas voir la pâleur de ce jeune visage où se mar-

1. « L'alarme, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, édit. Bourgeois, p. 419), fut extrême à Versailles comme dans le reste du royaume. »



quait la fragilité de leurs espérances[1]. Les portraitistes de cour ont essayé à leur tour de dissimuler les signes extérieurs de l'épuisement qui menaçait ce corps d'enfant. Ils y ont même réussi[2].

Louis XV, en effet, était charmant. Ses yeux noirs, ouverts au sourire, estompés de longs cils frisés, sa bouche délicate encadrée par des lèvres charnues et de race où s'éveillait une jolie malice, ses joues fines creusées, à chaque angle, de petites fossettes faisaient de son visage régulier et espiègle à la fois un ensemble gracieux[3]. Avec un peu de rose sur les joues et les lèvres, le jeune Roi eût paru beau et vivant. La pâleur de son teint trahissait seule la faiblesse de sa constitution, bien connue de son entourage.

Il tomba malade, dès son avènement, à Vincennes où les médecins l'avaient envoyé, inspiration plus heureuse que les saignées et autres remèdes violents, terreurs de sa gouvernante, Mme de Ventadour. Il eut là « des fontes d'eau, des dévoiements qui, d'année en année, pouvaient affaiblir son corps épuisé d'avance ». Naturellement, « il n'était pas gai. Les vapeurs qu'il avait dès le berceau, le reprirent plus violemment[4] ». Il avait besoin de lutter pour vivre et semblait déjà las de la lutte. On eût dit même qu'il trouvait trop lourd le poids de la couronne royale ajouté à celui de la vie. Il n'aimait pas à faire le roi, et préférait aux honneurs qu'on se croyait obligé de lui rendre, les plaisirs enfantins qui lui faisaient oublier sa faiblesse. En cet état, l'enfant ressemblait presque au vieillard qui lui avait laissé sa place, et cette première année de royauté à une fin de règne.

La France n'était pas moins à plaindre que lui. Une minorité, dans un pays et dans un temps où la personne royale incarnait la vie de la nation, avait toujours les caractères d'un interrègne. Les parents du Roi mineur, que la nature lui donnait comme protecteurs et la loi du royaume comme conseillers, voyaient à l'ordinaire dans sa faiblesse et dans leur condition une occasion

1. M. Marais, *Mémoires*, I, p. 192.

2. Voir le Portrait de Louis XV, par Hyacinthe Rigaud (Musée de Versailles, n° 369, 5 septembre 1715).

3. De Goncourt, *Portraits du XVIIIe siècle*, II, p. 115.

4. M. Marais, *Mémoires*, I, p. 192 et lettre de Mme de Ventadour à Mme de Maintenon, 1716 (citée par Lemontey, II, p. 55).

plutôt qu'une tâche. L'habitude s'en était prise depuis longtemps : l'enfance de Louis XV la confirma.

Son parent le plus proche, son conseil et son tuteur naturels, c'était son oncle Philippe V qui, en 1701, était allé régner en Espagne. Mais ce prince avait-il ce qu'il fallait pour se charger de deux grands royaumes à la fois? Son éducation ne l'avait guère préparé à cette lourde tâche. On l'avait élevé, à Versailles, à ne jamais gouverner. De bonne heure, il avait désappris jusqu'au gouvernement de soi-même. Comme il semblait « né pour être réduit au rôle de sujet », on avait pris toutes les précautions pour courber sa volonté sous une dévotion étroite, avec défense ni de penser ni de produire. Et justement il se trouvait que la volonté était ce qu'il y avait de meilleur en lui. Elle se marquait, dès l'enfance, vive et tenace, aux angles d'une bouche et d'un menton très accentués, les seules saillies de son visage allongé et froid. L'intelligence, au contraire, en lui était médiocre, plus juste que vive : elle n'animait point le regard de ses yeux fins, pâles et irréguliers. Sa parole n'avait pas plus d'expression que son regard : elle était lente, et même difficile[1].

Le séjour de Philippe V en Espagne avait achevé l'œuvre de cette éducation. Comme il avait tout appris, sauf le grand art de se déterminer, son métier de roi l'avait déconcerté et lassé dès la première heure. Il le négligea pour des pratiques religieuses chères à ses nouveaux sujets, conformes à ses goûts. Il chassa, comme les rois d'Espagne, tous les jours[2]. Ce n'était point assez cependant pour occuper un jeune roi dans toute la force de l'âge : on le maria à la sœur de la duchesse de Bourgogne. Le mariage qui aurait pu l'émanciper le mit dans une dépendance nouvelle, où il se tint satisfait jusqu'à la mort de cette princesse[3]. La fidélité conjugale parut à ce Roi dévot, oisif

1. Voir le portrait de Philippe V, par Rioult (Musée de Versailles, n° 3630) et le comparer au portrait moral de Saint-Simon (Éd. Boislisle, XI, p. 229), à celui de l'ambassadeur vénitien, Mocenigo (*Relazioni; Espana*, II, p. 704).

2. Louville, *Mémoires* (édition 1818, I, p. 130-135) : Le père Baudrillart a vu et cité en original les dépêches du marquis de Louville à Torcy qui ont servi de trame à cette partie des Mémoires. (*Philippe V et la cour de France*, I, p. 49 à 51.)

3. Un joli mot de Louville sur ce mariage (Louville à Torcy, avril-mai 1701, édit. 1818, I, p. 135) : « Nous viendrions à bout de l'occuper par cette nouveauté. »



et insatiable de plaisirs permis, le seul devoir. Il y épuisa ses forces qu'il eût pu consacrer à son royaume, laissant le soin de gouverner et de défendre l'Espagne à la reine[1].

La pauvre femme, mariée trop jeune, succomba vite à la double tâche que lui imposaient les exigences et la paresse de son mari. Celui-ci n'eut de cesse qu'il ne l'eût remplacée par une princesse de Parme. Elisabeth Farnèse, ignorante et ambitieuse, était bien la femme qu'il lui fallait. Elle avait la volonté qui manquait au roi, et une santé à toute épreuve. Mariée, peu à peu instruite et guidée par son compatriote, l'abbé Alberoni, elle eut vite fait de prendre possession de Philippe V, jusqu'à l'enfermer presque, pour gouverner sous son nom l'Espagne. Auprès d'elle, il avait achevé de perdre son équilibre physique et moral. Il était vieux déjà à trente-deux ans[2]. Son corps s'était empâté, ses jambes courbées et déformées au point que ses genoux se touchaient, son estomac délabré. Son cerveau vide, affaibli, toujours hanté par la pensée d'une mort prochaine, était en proie à des accès de mélancolie. Il avait l'air et les idées d'un homme qui eût abusé de la vie. Les peintres officiels désespéraient de leur modèle : ils étaient obligés de reproduire les traits de ce visage amaigri, le nez, la bouche, les tempes et le cou creusés, les yeux cerclés de noir qui s'éteignaient sous des paupières bouffies et pâles[3].

C'était un pauvre guide pour un enfant de cinq ans, un faible souverain pour deux royaumes que ce vieillard précoce, incapable d'en gouverner un seul. Son insuffisance d'ailleurs ne constituait pas le seul obstacle au rôle que sa parenté avec Louis XV semblait lui réserver. La politique lui avait retiré les droits que

1. Et cette autre formule de Louville (*Ibid.*, I, p. 136) : « La reine gouvernera le Roi » qui est prophétique.

2. Sur tout ceci, le jugement piquant encore de Louville : « Il est désagréable qu'une pareille vertu fasse de si mauvais effets. » (Lettre de Louville à Torcy, 27 mai 1712, citée ainsi qu'une lettre analogue de Marcin au roi, 14 juillet 1702, par Baudrillart, I, p. 119.)

Je renvoie surtout le lecteur, ainsi que pour la suite, à mon tome II : *Le Secret des Farnèse et Alberoni*, chap. IV et V.

3. Il est intéressant de comparer l'impression et le portrait de Saint-Simon en 1721 (édit. Chéruel, XVII, p. 350 ; XVIII, p. 196), avec la copie du tableau espagnol de Francesco Menendez qui est au Musée de Versailles, nº 3711.

la nature lui donnait. Depuis qu'il s'était établi à Madrid, les puissances européennes effrayées de l'union possible de la France et de l'Espagne, avaient, par treize ans de guerre, forcé Louis XIV à retrancher pour ainsi dire de sa famille les Bourbons de Madrid. Par des actes publics, insérés dans les traités d'Utrecht, Philippe V avait « séparé sa branche de la tige royale de France ». Pour les Français et pour Louis XV, il était comme mort ou plutôt « comme s'il ne fût jamais venu au monde[1] ».

A son défaut, Louis XV n'avait pas de parent plus proche que le duc d'Orléans, son cousin dans l'ordre de succession légitime, son oncle par une alliance avec la fille de Louis XIV et de la Montespan, Mlle de Blois.

Philippe d'Orléans avait été aussi mal élevé que Philippe V l'avait été trop bien. Le jeune duc de Chartres, abandonné par Monsieur aux mauvais conseils des familiers qui servaient ses vilaines passions, se fût aussi mieux formé, s'il s'était formé seul. Il avait des qualités, le courage et le talent militaires, les seules vertus que l'on connût à son père, l'esprit vif et le goût des choses de l'esprit, un cœur blasé bien vite, mais capable encore, ce qui témoignait de sa bonté naturelle, de vives affections[2]. Ses mérites lui venaient presque tous de sa mère, dont il était le portrait vivant. Comme elle, il avait le front haut, le menton arrondi, la lèvre proéminente et fine, un visage d'une bonhomie narquoise, éclairé par des yeux très vifs et largement intelligents[3]. Toute sa jeunesse fut disputée entre ces deux influences qui pouvaient le perdre ou le sauver. Jamais il ne négligea complètement pour la débauche où l'entraînaient les amis de Monsieur, les gens qui pouvaient former et cultiver son esprit: il acquit ainsi une expérience précoce du plaisir, même du plus bas, et des lumières sur toutes choses. Sa curiosité d'esprit égalait sa dépravation. L'éducation aurait pu décider de cette

1. Voir plus loin la question des Renonciations. Le texte de celle de Philippe V est dans Dumont, *Corps Diplomatique*, t. VIII, p. 314.

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1887, XI, p. 165, 182) et *Mémoires inédits* de Cellamare (*British Museum*, 1re partie, fo 11).

3. Voir les deux très beaux portraits de la mère et du fils au Musée de Versailles, no 2084 et 3701, le dernier notamment de Santerre.



nature complexe : celle qu'il reçut, partagée entre des leçons contraires, finit par la décider en mal [1].

Avec le temps, ses vices s'accrurent, et ses qualités même se doublèrent de vices. Il avait de l'ambition, le désir légitime d'occuper une place proportionnée à ses mérites et à sa naissance. Mais comme il lui eût fallu, pour soutenir ces désirs, des efforts et de la volonté, que le travail lui répugnait, et qu'il redoutait la responsabilité de ses décisions, l'ambition devint en lui une sorte de maladie morale, à accès périodiques, plutôt que la source salutaire de grandes et utiles actions [2]. Sur les champs de bataille, il se distingua, dès qu'il y parut, par sa hardiesse. Mais la guerre, où il cherchait les occasions de se signaler, lui en fournissait plus encore de se dépraver. Il n'en négligea aucune, aussi faible devant le vice que brave devant l'ennemi. Dans la paix, le commerce des gens d'esprit lui plaisait : on n'aurait pu que l'en louer s'il eût fait un choix entre les genres d'esprit et de science ; mais tout était bon à le divertir, la plaisanterie la plus grossière, et la plus fine, les entretiens des savants, et les imaginations des alchimistes. Il touchait à tout, l'ordure, la chimère, la vérité, les arts, la philosophie et la littérature : vaines occupations d'un esprit heureusement doué qui en tout craignait l'effort. Il n'apprenait rien qui fût solide. Son attachement à ses amis et à ses maîtres, très vif parfois, était aussi sans dignité et sans constance. C'était un homme sans volonté pour le mal ni pour le bien, également incapable des grands crimes que le public lui imputa à la mort de tous ses cousins, et du rôle que leur brusque disparition l'appelait à jouer auprès de leur héritier [3].

1. Voir la *Correspondance de Madame* dans l'édition Jægle ; les *Lettres de Madame à l'abbé Dubois*, publiées par M. de Seilhac (*L'abbé Dubois*, I, p. 205 et suivante); enfin les articles d'Arvède Barine, *Revue des Deux Mondes*, 1908.

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1887, XI, p. 170 ; XIII, p. 177-78) prétend que non : « D'ambition de régner, ni de gouverner, il n'en eut aucune. » Cellamare paraît plus près de la vérité, parce que toute la vie du personnage a confirmé son jugement, quand il dit (*Mémoires inédits*, *British Museum*, f° 11) : Strabochevole cupidigia di regnare. — Lemontey, de très bonne heure avait remarqué que le duc d'Orléans ne disait pas tout à Saint-Simon, ne se livrait pas à lui (*Hist. de la Régence*, I, Introduction). Les contemporains, et le duc de Bourgogne avaient de bonne heure noté l'ambition que le duc d'Orléans avait de régner en France ou en Espagne (Torcy, *Journal*, éd. Masson, p. 194).

3. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1887, XI, p. 165-180 et surtout p. 181). —



Dans ses accès d'ambition, Philippe d'Orléans n'avait pu se promettre une pareille fortune. Tout ce qu'il avait espéré d'abord, c'était la faveur de Louis XIV qu'il se ménagea en épousant, malgré la Palatine, une de ses bâtardes ; c'était, peut-être, par cette faveur, un établissement dans l'Allemagne du Sud[1]. Plus tard appelé par le vieux roi à un poste d'honneur et de combat, le commandement de l'armée d'Espagne, il avait caressé le projet de remplacer Philippe V dont les Anglais ne voulaient pas, avec l'aide des grands d'Espagne, fatigués de Mme des Ursins. Il avait escompté les circonstances, et espéré : rien de plus. Mais les circonstances changèrent : Philippe V demeura victorieux à Madrid et, furieux des espérances de son cousin qui parurent criminelles, le fit rappeler[2]. L'avenir lui fut fermé de ce côté, lorsque, touché du dévouement des Espagnols, le duc d'Anjou leur prouva le sien en s'attachant à eux. Philippe d'Orléans s'en consola par une intrigue avec une fille d'honneur de sa mère, Mme d'Argenton. Rien ne pouvait faire prévoir qu'il s'élèverait si haut, étant tombé si bas. Il avait paru trop heureux d'apaiser le ressentiment de Louis XIV par le renvoi de sa maîtresse, de reprendre faveur à Marly, par le mariage de sa fille avec le duc de Berry[3]. C'était alors que la mort subite de son gendre, et surtout la renonciation définitive de Philippe V à ses droits de prince français, firent en un an de lui le premier personnage du royaume après le Roi (1712-1713). Et il se trouvait en somme aussi mal préparé à ce rôle que son cousin d'Espagne. Ses

« Un des malheurs de ce prince était de n'être capable de suite dans rien, jusqu'à ne pouvoir comprendre qu'on en pût avoir. » — Seilhac, *L'abbé Dubois*, I, p. 205-217.

1. Pour l'histoire de ce mariage, consulter Saint-Simon qui la raconte amplement, dans deux passages surtout (*Mémoires*, édit. Boislisle, I, p. 59). Prendre surtout les notes de l'éditeur et les *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, par La Beaumelle (édit. 1756, III, p. 277-283).

2. Saint-Simon a déjà essayé de justifier le duc d'Orléans de ces intrigues (XVIII, p. 45 et suiv., édit. Boislisle qui a donné un commentaire très complet). Le père Baudrillart, contrairement à Combes, (*La Princesse des Ursins*, p. 340-382), a consacré une étude solide et pénétrante (*Philippe V et la cour de France*, II, p. 55-94), aux projets du duc d'Orléans. Sa conclusion est celle que Voltaire, avec sa sagacité, avait déjà esquissée (*Siècle de Louis XIV*, édit. Bourgeois, in-12, Hachette, p. 407), et que nous adoptons.

3. Saint-Simon a également conté très longuement toute cette histoire (édit. Boislisle, XVIII, p. 315-375 ; 394-415 ; XIX, etc...).



défauts le rendaient presque indigne de la garde d'un mineur et de la régence dans une minorité, au même titre que Philippe V en paraissait incapable. C'était un triste avenir pour Louis XV et la France que de n'avoir pas d'autre choix.

Il y avait d'autres princes de sang royal assurément, mais bâtards : le duc du Maine, le comte de Toulouse. Sans doute les fils de la Montespan avaient reçu une éducation d'héritiers légitimes. Ils faisaient figure à la cour de princes du sang[1]. A mesure qu'il se sentait plus seul et par l'influence de Mme de Maintenon, Louis XIV leur témoignait plus d'affection. Comme s'il eût voulu soutenir avec eux sa race chancelante, après les avoir légitimés et mariés dans sa famille, le vieux Roi leur conférait, en juillet 1714, la qualité et les droits de princes de France. L'aîné, s'il eût eu les ressources nécessaires, était surtout en chemin d'aller loin. Mais c'était un homme sans courage et sans cœur, dominé par sa femme qui avait hérité du grand Condé l'audace, le besoin d'agir, le goût des conspirations[2].

Si l'éducation avait pu remplacer la nature, le duc du Maine eût été le modèle des princes. Mais la nature l'avait maltraité à l'excès. Il était petit de taille, et boiteux, avec des traits au visage d'une dureté très accusée. Il avait gardé l'esprit méchant des Mortemart, sans acquérir les qualités des Bourbons. Et si son front très haut marquait une belle intelligence, son regard froid et faux trahissait le défaut de générosité[3]. Les leçons de Mme de Maintenon avaient en lui formé l'esprit : elles n'avaient pu lui donner du cœur. Il plaisait pourtant à la cour et au vieux roi par des airs affectés de piété, de goût pour la retraite et de désintéressement. Il affectait de leur rappeler le duc de Bourgogne, et parfois semblait y réussir : mais avec le charme en moins, et la bâtardise en plus, il restait loin de son modèle. Rien ne le désignait que sa vertu, et surtout par contraste avec les vices du duc d'Orléans, à la régence que secrètement il souhaitait.

Ce n'était donc même pas la monnaie de Louis XIV que

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1887, XI, p. 282 et suivantes; XII p. 157).

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 95); Cellamare, *Mém. inédits*, 1re partie, fo 25.

3. Voir le portrait du Musée de Versailles, no 3703.

chacun de ces princes, les seuls pourtant qu'il y eût pour veiller sur son héritier débile, sur l'œuvre de son règne, chancelante après treize ans de guerre malheureuse. Il n'y avait de grand en eux que l'ambition, qu'elle leur fût naturelle ou inspirée par leur entourage : mauvais signe encore pour l'avenir de Louis XV et du royaume. Moins ils étaient capables et dignes de la tâche qui s'imposerait au régent de France, plus ils s'empressaient de la réclamer et se posaient en rivaux.

Avant la mort de Louis XIV, des intrigues s'étaient formées, qui pouvaient après lui se changer en querelles ouvertes. Philippe V et le duc d'Orléans avaient pris leurs mesures pour se disputer la régence. C'était entre eux une opposition déclarée faite de vieilles rancunes et d'une absolue diversité de caractère et de tempérament. Le roi d'Espagne ne pardonnait pas à son oncle d'avoir voulu prendre sa place à Madrid, le duc d'Orléans reprochait à son neveu la disgrâce qui l'avait frappé en 1710. La France était maintenant l'enjeu qui les divisait : tous deux travaillaient secrètement à l'occuper au nom de Louis XV.

Philippe V, par sa situation particulière, était obligé au secret. C'était avec les puissances européennes qu'il avait pris en 1713 l'engagement de renoncer à ses droits de prince français. Ces puissances et l'Angleterre surtout veillaient de très près à ce qu'il tînt sa promesse. Lorsqu'en 1714, après la mort du duc de Berry, il avait envoyé à Marly un ambassadeur, del Giudice réclamer une première fois la Régence[1], les Anglais s'étaient émus, et pour les calmer, Louis XIV avait renvoyé à son petit-fils son ambassadeur, sans l'entendre[2]. Le roi d'Espagne était averti

1. Lettre de Grimaldo à del Giudice (Archives de Simancas, 23 mai 1714), citée par de Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 171. — Nous ne discuterons pas avec M. de Courcy, p. 141, et le P. Baudrillart (I, p. 379), la question de savoir si déjà antérieurement, et vers le mois de mars, del Giudice avait reçu des instructions du même genre. Il n'en existe pas dans les Archives. Nous prenons les premières dont l'authenticité soit reconnue, quoique la lettre de del Giudice du 4 mai 1714, racontant un entretien avec Torcy sur les renonciations, indique peut-être une mission de ce genre confiée au cardinal.

2. La plainte des Anglais fut une lettre de Bolingbroke à M. de Torcy (9 août 1714 (*Correspondance*, édition et traduction française, 1808, in-8, II, p. 414). — La lettre de Louis XIV à Philippe V pour le rappel de del Giudice est du 14 août 1714 (de Courcy, *Ibid.*, p. 190). — Voir les *Mémoires* de Cellamare (*British Museum*, 1re partie, f° 10).



qu'une démarche officielle alarmerait son grand-père et l'Angle terre. Il en fit de cachées.

Au lieu de del Giudice, il choisit son neveu, le prince de Cellamare. C'était un Napolitain de grande famille qui, après la disgrâce de del Giudice et la perte de ses biens confisqués par l'empereur en Italie, avait sa fortune à refaire. S'il réussissait à servir Philippe V, elle était faite. Mais il fallait qu'il y réussît sans déplaire à Louis XIV, comme son oncle. Les instructions de sa cour lui prescrivaient d'affirmer les droits et les prétentions du roi d'Espagne, de lui recruter des partisans, avec discrétion. Son intérêt exigeait qu'il les remplît sans faire d'éclat. De manières nobles, et très magnifique, il ne parut que vouloir plaire en France par sa bonne tenue, sa douceur engageante, l'éclat de son hospitalité. A son arrivée il s'était logé à l'hôtel Colbert, et fit sa cour à Marly, simplement, sans parler des projets de son maître. Le vieux Roi lui avait su gré de sa réserve, et prodigué toute sorte de menues faveurs.

Alors peu à peu l'ambassadeur se changea en agent secret. Il cultiva l'amitié des princes du sang, des ministres, et des courtisans, sans se découvrir. Le duc d'Orléans lui tourna le dos. Mais le duc du Maine le reçut familièrement. Par Mme de Caylus il se fit admettre chez Mme de Maintenon. Assidu à tous les devoirs de la cour, il se constitua un cercle d'intimes auprès desquels il ménageait les droits de Philippe V sans les déclarer, procédant par insinuations habiles et généralement bien accueillies[1].

Pour soutenir sa cause, le duc d'Orléans n'était pas obligé au même secret. Si l'on en croyait Saint-Simon, il serait demeuré d'ailleurs, jusqu'à la mort du Roi, confiant en son droit, et presque indifférent : « Point de discours sur la Régence avec nul autre, aucun plan formé avec ses conseillers ordinaires pour soutenir ses droits. » La vanité de Saint-Simon égarait sa clairvoyance. Son ami ne lui disait pas ses secrets, ni le plan de

1. Instructions de Cellamare (29 mars 1715, A. ÉTR. *Espagne*, t. 245, f° 42), citées par Lemontey, *Hist. de la Régence*, I, p. 19. — Cellamare, dans ses *Mémoires inédits*, 1re partie, f° 10, f° 90, 98, raconte de même sa mission et la façon dont il a entendu l'exécuter.



campagne qu'il avait formé avec ses intimes, les *roués*, pour s'assurer à tout événement de la Régence[1].

L'intrigue s'était nouée dans une société de plaisirs où se traitaient, au milieu des plaisanteries, les affaires et les projets du duc d'Orléans. Là, tandis que Saint-Simon croyait être seul à éveiller les ambitions du futur Régent, une compagnie d'épicuriens s'entendait à les servir, pour les exploiter. C'était le marquis d'Effiat, premier écuyer et confident de Monsieur, confident aussi de son fils[2], le marquis de Canillac qui amusait le duc par sa verve, l'éclat de ses saillies, et la franchise de ses épigrammes[3], le président de Maisons, beau-frère de Villars, l'idole du Parlement, chez qui Canillac fréquentait beaucoup[4], Nocé enfin, courtisan sans ambition, véritable épicurien, paresseux et spirituel, fait exprès pour plaire au prince et capable, par dévouement[5], de secouer sa paresse pour le servir.

Ils recrutaient au duc d'Orléans des partisans à la cour. Le duc de Noailles fut une des plus importantes recrues qu'ils firent. Le neveu de Mme de Maintenon avait une vaste ambition et toutes les qualités nécessaires pour la soutenir. C'était l'homme de son temps peut-être le plus distingué. Il ne faut pas le juger d'après Saint-Simon qui ne lui pardonna jamais ses succès, son autorité pendant la Régence, l'éclat de ses services à l'armée, son crédit à la cour. Noailles avait de l'esprit, de l'étude, de la grâce et des talents, quoique un peu trop de penchant à cette philosophie superficielle et chimérique qui n'était pas pour déplaire à ses contemporains[6]. Brouillé avec Philippe V qu'il accusait de

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1887, XI, 241; XII, 190-191). — Le contraire est très nettement indiqué par l'érudit Lenglet-Dufrénoy dans son édition des *Mémoires de la Régence* (édit. de 1749, I, p. 6).

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édition Chéruel, XI, p. 259).

3. *Id.*, XI, p. 235. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Bourgeois, p. 530-531).

4. Saint-Simon, *Ib.*, X, p. 210.

5. Saint-Simon, *Ib.*, XI, p. 335.

6. Il faut corriger le jugement partial et très injuste de Saint-Simon (*Mém.*, édit. Chéruel, 1887, IX, p. 247 et *passim*), par ce passage de Cellamare qui n'est point suspect (*Mémoires inédits*, 1re partie, f° 57) : « Uomo di vivaci spiriti, ma di torbido ingegno, esercitato qualche tempo nell' arme et piu ché altrove in Spagna. » — Il faut encore éclairer le personnage par les témoignages intéressants des Anglais : Stair écrit par exemple à Stanhope, 8 mars 1715 (Wiesener, *Le Régent*, etc., I, p. 16) : « C'est un homme franc, intelligent. Il a lu bon nombre de nos livres. C'est un parfait Anglais. »



l'avoir sacrifié à Mme des Ursins, et qu'il avait desservi par dépit auprès des grands d'Espagne, Noailles devait prendre parti pour le duc d'Orléans. Leurs goûts les rapprochaient. Ennemi des jésuites, comme son oncle le Cardinal, il se plaisait dans une société de philosophes, de savants et d'esprits libres, dont le principal membre était l'helléniste Longepierre, poète, orateur, géomètre, « fade savantasse » dit Saint-Simon, employé auprès de la duchesse de Berry.

Ce fut en l'hôtel magnifique du président Maisons et par les soins de Canillac que les rapports s'établirent entre les deux ducs. Il se forma là un parti auquel Philippe d'Orléans fournit ses espérances et ses droits, le président Maisons l'appui probable du Parlement, Noailles le crédit de son oncle sur les jansénistes et sur Paris dont il était l'archevêque aimé et respecté, l'autorité de son beau-frère, le duc de Guiche, de Contades et la sienne sur les gardes françaises qu'ils commandaient. Ce parti, dirigé par une sorte de triumvirat dont le duc d'Orléans était le chef, recruté dans un petit monde d'esprits libres, d'érudits disciples de Bayle, de grands seigneurs et de parlementaires débauchés et lettrés, impatients du joug que la vieille cour imposait à leur manière de voir et de vivre, était constitué secrètement, avant la mort de Louis XIV. Il agitait des projets audacieux, et rêvait de coups de force, comme d'armer la troupe et de confisquer le testament du roi, s'il n'était pas conforme à ses espérances [1].

A mesure que ces intrigues se formaient, la lutte se préparait non plus seulement entre les deux principaux prétendants à la Régence, mais entre les courtisans, les parlementaires, à Versailles, à Paris. Le duc du Maine espérant l'autorité de fait, si de droit la Régence venait à Philippe V, une sorte de lieutenance du roi d'Espagne, avait pris secrètement parti pour lui, et avec lui tout le monde des dévots et de la vieille cour, ainsi que certains membres du Parlement. Un conflit était certain.

Louis XIV avait eu le mérite de le prévoir. Après avoir réparé ses torts envers la France, en lui donnant la paix, il voulait

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Boislisle, XVIII, p. 404-408), raconte la liaison et le complot des ducs. Il décrit (*Mém.*, édit. Chéruel, 1887, p. 17, 232 à 239, 364) leur milieu et leur entourage.



prévenir les troubles que pouvaient provoquer sa succession, la mort de presque tous ses héritiers, l'approche d'une minorité et les ambitions contraires des princes du sang. Le 2 août 1715, un mois avant sa mort, il avait rédigé son testament, et retiré une fois de plus à Philippe V ses droits, contre lesquels l'Europe tout entière eût pris les armes. Il avait fait alors un partage équitable de la Régence et de la tutelle de son arrière-petit-fils entre le duc d'Orléans et le duc du Maine. A son neveu, il donnait, selon le droit et la coutume, le gouvernement du royaume, avec un conseil de princes de sa race, y compris les légitimés, de maréchaux, Villars, d'Huxelles, Tallard et d'Harcourt et de ministres entre lesquels le duc d'Orléans devait avoir le droit de décider en cas de partage. Au duc du Maine, Louis XIV avait laissé la garde et la tutelle du jeune Roi, mission de confiance et charge de famille auxquelles sa tenue morale le destinait plus que le duc d'Orléans. Philippe V était exclu de tout, moins par la volonté de son grand-père que par la sienne même, ayant opté pour l'Espagne, quand il avait eu à choisir entre elle et la France[1].

Les contemporains virent dans ce testament et ce partage entre les ducs d'Orléans et du Maine une mesure de défiance de Louis XIV contre l'un, un acte de faiblesse pour l'autre, le fruit d'une dernière intrigue des dévots et de Madame de Maintenon. Saint-Simon a surtout exprimé et propagé cette opinion que beaucoup d'historiens ont, depuis, acceptée[2]. Mais on sait la haine de Saint-Simon contre les bâtards et leur protectrice. Et,

1. Testament de Louis XIV déjà publié par Lamberty, *Mémoires*, IX, p. 99. On y lit cette phrase qui justifie notre interprétation : « Comme par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a pendant plusieurs années agité notre Royaume avec des souverains différents et qui nous a causé de grandes inquiétudes est heureusement terminée, nous n'avons présentement rien plus à cœur que de procurer à nos Peuples le soulagement que la guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la Paix et éloigner tout ce qui pourrait troubler leur tranquillité, nous croions dans cette veue devoir étendre nos soins Paternels à prévenir et prévoir autant qu'il dépend de nous, les maux dont notre Royaume pourrait être troublé. »

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, X, p. 245 à 253). — Berwick, *Mémoires*, II, p. 244. — Barbier, *Mémoires*, I, p. 53. A leur suite, Voltaire d'abord, *Siècle de Louis XIV* (éd. Bourgeois, p. 525) ; Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 14 ; H. Martin, XIV, p. 611. — Consulter, d'autre part, Baudrillart, *Louis XIV et Philippe V*, I, p. 678-679, et *Revue des Questions Historiques*, 1890, p. 661.



si d'autre part, le vieux Roi subit souvent leur influence, rien ne prouve qu'il leur ait abandonné ses dernières volontés, le sort de son royaume et de son successeur.

Son testament atteignait surtout Philippe V. Entre ce prince et le duc d'Orléans, Louis XIV n'avait pas hésité : il fallait à la France la paix extérieure. L'exclusion des Bourbons d'Espagne de sa succession en était la condition. Mais ce choix pouvait être d'ailleurs « la source de grands maux, ouvrir la porte aux intrigues et aux guerres intestines dans le royaume même ». Louis XIV l'avait dit en ces termes aux Anglais, lorsque pour la première fois en 1712 ils le lui imposèrent[1]. Il connaissait Philippe V, l'entêtement de son orgueil, la conviction de ses droits qui lui tenaient lieu d'intelligence et de volonté, l'ambition de sa femme enfin. Vivant, il avait pu prescrire à son petit-fils l'obéissance. Mais, mort, serait-il obéi ? Le Régent qu'il préférait au roi d'Espagne, dissolu, sceptique, ne serait-il pas abandonné de la cour, des princes légitimés, de la nation même, au profit de son rival ? S'il se défendait, c'était la guerre dans la famille royale et l'Etat. S'il était vaincu, la guerre avec l'étranger. Louis XIV eut alors l'idée d'associer au pouvoir du duc d'Orléans tous ceux qui pouvaient le lui contester et s'allier au roi d'Espagne : ses conseillers, ses bâtards. Il fit la part du feu, avant que l'incendie n'eût éclaté, et pour le prévenir. Ce qu'on prenait pour une faiblesse était un calcul, et une sage précaution « pour éloigner tout ce qui pouvait troubler la tranquillité du Peuple ». L'accord des princes français préparé par Louis XIV à la veille de sa mort anéantissait les espérances de Philippe V : c'était l'alarme que Cellamare avait donnée aussitôt à Madrid. Ses regrets et sa colère justifient la dernière œuvre de Louis XIV, et l'expliquent[2].

Le nouveau Régent fût mal venu à la détruire. Ce fut pourtant son premier soin. Il n'attendit même pas la mort du Roi. Dès le 30 août, il faisait circuler au Parlement un mémoire pour lui demander non seulement la Régence, mais le pouvoir tout entier

1. Torcy à Saint-Jean, 28 mars 1712 (A. ÉTR., Angleterre, t. 237, f° 115).
2. Tout cela se trouve indiqué par les lettres de Cellamare à Grimaldo du 25 juin, des 24 et 29 juillet 1715 (A. ÉTR., Espagne, t. 247).

sans conditions. Les chefs de la magistrature, flattés d'être pris comme arbitres, lui promirent leur concours. Les ducs et pairs, jaloux de la noblesse de robe, s'engagèrent à faire trêve quelques jours à leur querelle avec elle[1]. Le 2 septembre 1715 à neuf heures et demie, le Parlement sollicité par un discours habile du duc d'Orléans, aisément convaincu par son complice l'avocat Joly de Fleury, donnait à S. A. R. ce qui lui appartenait, comme s'il n'y avait pas de testament, le déclarait « Régent de France pour avoir l'administration du Royaume pendant la minorité du Roi ». Plus de conseil auprès de lui; plus de partage avec qui que ce fût : l'unité de pouvoir à son profit. Le nouveau Régent parut avoir remporté en quelques heures une grande victoire.

Elle ne lui fut en effet disputée qu'un instant : le duc du Maine réclama, avec la tutelle, le commandement des troupes nécessaires à la garde du jeune Roi. Le Régent riposta que l'unité de pouvoir supposait l'unité de commandement. Des arguments les deux parties passèrent aux mots aigres : « La dispute s'échauffait, se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre. » Le Parlement se divisait. Le premier Président inclinait pour le duc du Maine. Les amis du duc d'Orléans l'entraînèrent dans la quatrième chambre des enquêtes, où le débat continua, mais, du moins, fut soustrait aux regards des magistrats. On essaya d'intimider le duc du Maine en faisant défiler devant lui les capitaines des gardes, des gendarmes et des chevau-légers. Il tint bon : pour avoir la victoire, le duc d'Orléans dut suspendre la séance et attendre quelques heures.

En les employant bien, il l'obtint enfin, complète. Ses confidents, Canillac, Daguesseau résolurent, sur l'avis d'un conseil secret tenu dans cet intervalle, de faire au Parlement plus de promesses et d'avances encore. A la reprise de la séance, le Régent insista sur la création de nouveaux Conseils destinés à remplacer celui qu'avait institué Louis XIV, largement ouverts aux parlementaires, notamment en matière religieuse, « qui devaient le lier

1. Relation de ce qui s'est passé au Parlement à la mort de Louis XIV, récit du président d'Aligre (*Revue Rétrospective*, 2e série, t. VI, p. 5), et M. Marais (*Journal*; édit. de Lescure, 1863, t. I, p. 174, mémoire donné par M. le duc d'Orléans). — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 194).



pour ne point faire le mal ». Ce programme d'un gouvernement en quelque manière constitutionnel et janséniste flattait à merveille les opinions du Parlement. Et ce grand corps, à la fin, donna gain de cause au duc d'Orléans, en lui remettant le commandement des troupes[1].

Le duc du Maine « *était totalement tondu* ». Achevant par dépit de se dépouiller lui-même, il demanda à être déchargé de la tutelle du jeune Roi, puisqu'on lui ôtait les moyens d'y pourvoir. Les magistrats hésitaient encore. Le duc d'Orléans insista cette fois pour qu'on lui fît cette grâce. Il croyait se débarrasser ainsi de son adversaire tout à fait et assurer définitivement sa victoire[2].

C'était une illusion, pourtant. Déchirant le testament de Louis XIV, le Régent avait pris le pouvoir absolu, et pour lui seul. Mais il l'avait pris en chef de parti, et par un complot. Louis XIV, pour éviter la guerre civile que le ressentiment ou les ambitions de Philippe V pouvaient allumer, avait prudemment associé au pouvoir du duc d'Orléans les hommes que le roi d'Espagne avait chance de rallier à ses desseins, le duc du Maine et les personnages de la vieille cour. Les décisions contraires du Parlement faisaient du duc du Maine, une victime, un chef d'opposition, le lieutenant tout désigné de Philippe V. Et le duc d'Orléans, au lieu d'être l'arbitre incontesté des partis, demeurait, entre ses adversaires et les alliés qu'il s'était donnés, condamné à une politique de concessions ou de provocations fâcheuses. Son confident, Dubois comparait sa Régence à l'état où se trouvait ordinairement l'Angleterre, divisée entre les partis[3]. C'était

1. Ajouter aux textes précédents le procès-verbal de la séance tel qu'il est publié par Langlet-Dufrenoy, sous une forme authentique, dans les *Mémoires de la Régence* (Édit. 1749, I, p. 145 à 190). — C'est dans Saint-Simon que la querelle entre les Ducs et leurs partisans ressort le plus clairement (Édit. Chéruel, XII, p. 203-205). — Les mémoires des ducs d'Antin et de Chaulnes aujourd'hui perdus, consultés et cités par Lemontey (I, p. 36) renseignent bien sur la suspension de séance.

2. La protestation du duc du Maine est dans les *Mémoires de la Régence*, I, p. 175. — La fin de la séance dans M. Marais (*Mémoires* I, p. 169-172) et le *Mercure Historique* (Collection Cimber et Danjou, XII, p. 456).

3. Dubois à Nocé, 18 juillet 1718 (A. ÉTR., Anglet., t. 320, f° 261) : « La France, pendant une minorité et dans l'état où elle est présentement, se trouve à peu près dans les mêmes mouvements où est ordinairement l'Angleterre. »



à la fois un aveu et une erreur. Il confessait que la France était désormais livrée sans pilote, sans gouvernement véritable, aux discordes civiles. Il partageait aussi l'illusion de ses contemporains impuissants à reconnaître, dans les disputes du Parlement ou de la place publique, les effets d'une liberté garantie et réglée par une constitution[1].

Le pouvoir du Régent était, en effet, exposé aux mêmes contradictions que celui du roi d'Angleterre, mais sans la moindre sauvegarde légale. La loi du royaume étant, en France, la volonté royale, et dans une minorité, celle du roi défunt, le duc d'Orléans avait commis la faute de se priver du seul appui qu'il eût. Il n'était plus le représentant d'un gouvernement longtemps obéi, mais le chef d'un parti, exposé aux embûches des partis contraires, de la vieille cour et du roi d'Espagne.

Il était trop intelligent pour ne pas s'en rendre compte. On le vit, au lendemain du jour où il avait pris le pouvoir, y associer encore ceux qu'il avait la veille maltraités, conserver au conseil de Régence les bâtards, le chancelier Voysin, Villeroy, le maréchal d'Harcourt et les anciens secrétaires d'État, Torcy, la Vrillière et Pontchartrain avec voix consultative. C'était, à l'exclusion de Tallard et Desmarets remplacés par ses amis personnels, le duc de Saint-Simon, le maréchal de Bezons et l'évêque Bouthilier Chavigny, à peu près le Conseil qu'avait constitué Louis XIV. Cette concession ne réparait pas les premières violences de la Régence : elle prouva du moins que le Régent en comprenait et voulait éviter les conséquences. Il semble alors qu'il eût mieux fait de montrer dès le début plus de réserve et de prudence, de ne pas compromettre, en la voulant plus grande, la part d'autorité que lui avait léguée son oncle[2].

L'ambition lui avait dicté d'autres conseils, ou plutôt avait précipité ses démarches. Il s'était emparé du pouvoir, fiévreusement, en homme à qui ni sa naissance, ni sa conduite ne laissaient dix ans plus tôt espérer semblable fortune. Et peut-être pour s'en emparer ainsi, avait-il des motifs plus pressants, des espérances plus grandes encore.

1. Voir Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, p. 345.
2. Saint-Simon (édit. Chéruel, XII, p. 243) ; Cellamare, *Mémoires inédits*, I, f° 92.



L'âge du jeune Roi, l'état de sa santé qui ne faisait un secret pour personne semblaient promettre au duc d'Orléans une situation moins précaire et plus durable qu'une simple Régence : après la succession de Louis XIV, peut-être à brève échéance celle de Louis XV, le Trône de France enfin, au lieu de cette royauté espagnole, un instant entrevue en 1709. L'enjeu était trop considérable : le duc se mit, dès le début, en état de gagner la partie.

La partie d'ailleurs était engagée avant la mort de Louis XIV. Les rares survivants de la famille royale décimée en quelques années « escomptaient à la fois la mort du vieillard et du petit être si débile et si jeune qui pouvait disparaître plus tôt ou en même temps que lui[1] ». Ces paroles sont de Cellamare, confident et serviteur des projets ambitieux de Philippe V. Ce prince, non content d'avoir recueilli la succession d'Espagne, préparait déjà, en mai 1714, à sa maison celle de France. Il n'hésitait pas à faire connaître ses vœux et ses vues à Louis XIV, sans ambages : « Si le Dauphin vient à manquer, S. M. catholique voudrait donner la couronne de France à l'un de ses fils et garder pour elle celle d'Espagne[2]. » « Il sera roi de France involontairement » disait alors son ministre del Giudice au ministre des Affaires Étrangères, Torcy[3]. Un an plus tard, le roi d'Espagne exprimait à son ambassadeur, Cellamare le même désir, sous la forme d'un ordre. Si celui-ci même se garda de disputer la Régence au duc d'Orléans, ce fut « dans l'*attente d'un bien plus certain et plus grand* ». Il prit ce mal en patience; « un médecin maladroit, voyant le sang en mouvement, aurait employé des remèdes irritants » : Cellamare comptait sur le temps, l'attachement des Français aux Bourbons, et l'effet de ses caresses pour donner à son maître mieux qu'une Régence éphémère, la succession de Louis XV[4].

1. Cellamare, *Mémoires inédits*, 1re partie, f° 93.

2. Grimaldo à del Giudice, Instruction du 23 mai 1714 (Arch. de Simancas, Est., I, 4316, citée par Baudrillart, *Philippe V*, I, p. 583).

3. Del Giudice à Philippe V, 3 juillet 1714; Torcy à Mme des Ursins, 2 juillet 1714 (Arch. d'Alcala I. 4837, cités par Baudrillart, I, p. 587). Grimaldo ajoutait à Torcy : « les Renonciations n'ont nulle valeur ».

4. Cellamare, *Mémoires inédits*, f° 98. — Torcy, *Mémoires manuscrits* de la Bibl. Nat., I, 391 et 543, 514.



Si le duc d'Orléans, de son côté, réclamait la Régence, c'était pour disputer à son rival cette succession, estimant qu'en certains cas possession vaut titre et avec l'espoir secret de faire d'une pierre deux coups. Dès le mois de mars 1715, il adressait son secrétaire officiel l'abbé de Thésut à Stair, l'ambassadeur d'Angleterre autorisé par son gouvernement à prendre des mesures « pour lui procurer, en cas de mort du Dauphin, la succession de la couronne de France[1] ». Sans doute, le duc d'Orléans n'avait pas pris l'initiative de cette entente avec l'étranger ; il hésitait aussi à la payer du prix qu'y mettait le roi Georges I[er], l'expulsion au delà des Alpes du Prétendant Stuart et des Jacobites. On comprend son embarras à régler avec les Anglais, et du vivant de Louis XIV, la succession de France[2]. Il savait les Français, d'autre part, courtisans, ministres, bourgeois et petit peuple, favorables en général aux Stuart, et craignait l'impopularité des mesures qu'à Londres on réclamait contre eux. Malgré tout, par les soins de l'abbé Dubois, il négociait avec lord Stair. Après la mort de Louis XIV, il l'autorisait à venir assister, dans l'une des lanternes du Parlement, à la séance où se décida sa régence. N'était-ce pas la preuve que les Anglais avaient deviné, encouragé ses espérances, et ne lui avaient pas déplu en s'offrant à les servir[3] ?

La succession de Louis XV était donc, dès son avènement, la grande préoccupation des princes dont le devoir eût été de l'aider surtout à porter le lourd héritage de Louis XIV. Par la suite, quand la santé du Roi mineur se fut affermie, et que l'on vit son règne se prolonger autant que celui de son aïeul, on

1. Lettres de Stair à Stanhope, d'après la collection des *Stair's papers*, 9 mars 1715 et 16 juin 1715, citées par Wiesener (*Le Régent et les Anglais*, p. 21-22) lequel a établi d'après des documents indiscutables la part d'initiative des Anglais et du duc d'Orléans dans cette entente formée avant la mort de Louis XIV. — Wiesener a également cité les instructions de Stanhope à Stair, 14 juillet et 28 août 1715, soit d'après le Record office, soit d'après les *Stair's papers* (*Ib.*, p. 36).

2. C'est une plainte qui revient fréquemment dans les lettres de Stair et dans son précieux journal conservé dans les *Hardwicke's Papers* aux dates du 27, 28 juillet, 23 août 1715.

3. Il ne faut pas exagérer, comme le fait toujours Saint-Simon, l'importance du fait que Wiesener a ramené à sa juste proportion (p. 48, note 1; p. 49, note 1).



oublia les incertitudes de sa première enfance. Ceux qu'elles avaient troublés s'étaient rassurés. Les ambitieux qui les avaient escomptées se gardèrent bien de rappeler leurs espérances. A voir régner Louis XV si longtemps, on n'imagina pas que d'autres eussent pu régner à sa place. Et pourtant l'histoire de ses premières années ne se peut expliquer que par les vœux peu charitables, les mesures secrètes et les rivalités de ses parents. Ce n'était point une minorité, comme celles de Louis XIII et de Louis XIV, livrée aux intrigues pour quelque temps ; ce fut comme la veillée d'un règne nouveau auprès d'un Roi à peine né qu'on croyait déjà moribond.

Une loi pourtant, enregistrée au Parlement en mars 1713 après avis du Conseil Royal, inscrite dans le traité d'Utrecht, avait réglé la succession de France, assez nettement pour prévenir toute brigue et toute discussion. La renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France avait, semble-t-il, établi les droits de la maison d'Orléans, si la branche directe uniquement représentée par Louis XV venait à s'éteindre.

Mais cette loi, on la discutait déjà ; on la discute encore. La validité des Renonciations inscrites dans le traité d'Utrecht est une des questions de droit public les plus controversées. Elle a fait couler des flots d'encre, au XVIIIe siècle. Et depuis, elle a été plus d'une fois examinée par les historiens surtout et les jurisconsultes, plus préoccupés peut-être qu'il ne l'eût fallu des événements du XIXe siècle. Tant qu'il y aura des Bourbons d'un côté ou de l'autre des Pyrénées, on invoquera, on discutera les Renonciations.

En 1846, le cabinet anglais irrité du projet de mariage du duc de Montpensier avec une princesse espagnole opposa à Louis-Philippe la renonciation de ses ancêtres au trône d'Espagne. Et M. Giraud composa, à ce propos, en 1847, une étude sur les traités d'Utrecht remarquable à beaucoup d'égards, quoique suspecte par ses origines.

Il n'y a pas de doute que le livre postérieur de M. de Courcy sur les Renonciations des Bourbons, lui ait été inspiré par une pensée politique. La lettre qui sert de Préface à cet ouvrage le désigne au public comme une œuvre à la fois « politique et

historique d'une haute importance ». De ces deux éloges signés du comte de Paris, l'un au moins est de trop au jugement de ceux qui ne cherchent que la vérité[1].

Le père Baudrillart, dans les études nombreuses qu'il a consacrées aux Renonciations, n'a voulu faire œuvre que d'historien : il l'affirme du moins. Et nous pouvons l'en croire[2]. Peut-être, cependant, a-t-il examiné ces textes, en juge plutôt qu'en historien. C'est un procès toujours ouvert dont il décide, avec une chaleur qui étonne. Les plaidoyers des partis l'indignent. « Peut-on demander, dit-il à un juge, d'être impartial *devant le crime ?* » A ses yeux Philippe V fut criminel d'avoir maintenu ses droits à la succession de France malgré la loi de 1713[3].

Le point de vue auquel M. Baudrillart s'est placé n'était pas le plus favorable à l'examen rigoureux de cette affaire délicate. Comme un juge prudent et instruit, il a, pour se faire une opinion motivée, compulsé les recueils d'anciennes lois françaises, Dumoulin, Chopin, Bacquet, examiné les précécents et le fait. S'il s'agissait d'une contestation entre particuliers, la méthode serait bonne. Mais les Renonciations sont un article du droit public français et européen. Et le droit public des peuples doit être étudié dans ses rapports avec leur histoire, leurs idées, et leurs croyances. Il se modifie avec elles, enregistre à un moment donné leurs conditions, mais n'engage pas leur avenir. Il est un précieux élément de la recherche historique : il ne peut ni ne doit la remplacer.

On ne doit étudier les Renonciations de 1713, ni comme une question de droit privé ni comme une maxime de droit public invariable, mais comme un phénomène, une expression historiques à leur date, en elles-mêmes.

1. Voici les titres exacts de ces deux volumes : Giraud, *Le traité d'Utrecht, ou de la Renonciation des Bourbons de France au trône d'Espagne*, Paris, Plon, 1847, — de Courcy, au contraire, *Renonciations des Bourbons d'Espagne au trône de France*, avec une lettre du comte de Paris.

2. Baudrillart, *Prétentions de Philippe V à la couronne de France* (Comptes rendus de l'Acad. des sciences morales, 1887) ; *Examen des droits de Philippe V au trône de France* (*Rev. d'Hist. diplomatique*, 1889, fasc. 2 et 3) ; *Philippe V et la cour de France*, II, l. 1, chap. v, p. 146-206.

3. C'est l'idée maîtresse du livre, ainsi que du mémoire lu à l'Académie. On dirait l'examen d'un procès plutôt que d'une question d'histoire.



Les Renonciations sont contemporaines de cette période de la monarchie française où dans les dernières années de Louis XIV cette royauté a comme fléchi sous le poids de ses triomphes. Ç'avait été d'abord pour elle un moment glorieux, quand un siècle après avoir failli être dépossédés de la France par Philippe II, les Bourbons avaient réussi à déposséder les Habsbourg de l'Espagne au profit d'un petit-fils de Henri IV. La grandeur du résultat n'avait d'égal que la grandeur de la tâche qui attendait le duc d'Anjou et ses conseillers à Madrid. Relever l'Espagne épuisée, après avoir guéri la France des maux qu'elle lui avait faits, c'était une œuvre digne des héritiers d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse, mais lourde. Elle n'avait pas effrayé la verte vieillesse de Louis XIV.

Dès le début, par contre, elle avait inquiété l'Europe, les Hollandais, les Anglais surtout, nations de marchands protestants décidés à ne pas permettre qu'une même monarchie catholique disposât directement ou indirectement des côtes de l'Atlantique depuis Anvers jusqu'à Gibraltar, d'une partie de l'Italie et de la Méditerranée, et, avec le vaste domaine colonial de l'Espagne, du commerce des mondes nouveaux. Les puissances maritimes, comme on les appelait, n'avaient pas eu de peine à déterminer les Habsbourg, héritiers de Charles-Quint, dépossédés de tout ce riche héritage, à le revendiquer. Pendant neuf ans Louis XIV soutint le poids de ces jalousies et de ces rancunes associées dans la Grande Alliance[1].

A la longue il le trouva trop lourd. Il renonça à la tâche qu'il avait entreprise au delà des Pyrénées, jugeant que c'était trop d'épuiser la France pour régénérer l'Espagne. Et en 1709, s'il n'eût dépendu que lui, il eût fait la paix, et rappelé de Madrid tous les Français et son petit-fils même. Mais ni Philippe V, ni les Espagnols qui l'avaient demandé et défendu contre la coalition n'avaient pas plus cédé aux prières et aux conseils de Louis XIV qu'aux exigences de l'Europe. Pour les séparer, il aurait fallu que le Roi employât à son tour, comme les Alliés, la contrainte et même la violence. Si l'on comprend que la Hollande

1. C'est la préface d'un livre presque contemporain : Rousset, *Intérêts des Puissances de l'Europe*, Amsterdam, 1733, 3 vol. in-4°, I, chap. I.

et l'Angleterre, décidées à empêcher la réunion de l'Espagne et de la France à tout prix, aient fait à Gertruydenberg cette condition de paix au vieux Roi et à Torcy son ministre, le refus de ceux-ci s'explique mieux encore.

La lutte continua ; elle aurait pu continuer longtemps, implacable, entre les Bourbons et l'Europe sans un événement inattendu qui en modifia les conditions, la mort de l'Empereur Joseph I[er]. Son successeur, l'archiduc Charles, au profit de qui les puissances maritimes s'étaient armées contre Philippe V, devenant à la fois roi d'Espagne et empereur d'Allemagne, aurait pu reconstituer, à partir de ce moment, la grande monarchie catholique de Charles-Quint, si les Anglais lui eussent continué leur concours. Mais la nation et la reine s'étaient lassées d'une entreprise capable de procurer aux Habsbourg ce qu'à force de sacrifices elles avaient disputé aux Bourbons. Soucieuse aussi de faire cesser par la paix la domination du parti whig, le parti de la guerre et des généraux, l'Angleterre avait alors, par un changement de ministère, chargé Bolingbroke et les torys d'abandonner l'Espagne définitivement aux Bourbons, et exercé entre eux et l'Europe une sorte d'arbitrage et de médiation qui lui procura l'honneur de la paix avec les moyens d'en régler les conditions à son profit [1].

La première de ces conditions, formulée par les torys à l'aurore même des négociations, ce fut la « *séparation éternelle des couronnes de France et d'Espagne* », le fondement essentiel et nécessaire de la paix qu'ils offrirent à Louis XIV de juillet à octobre 1711 [2]. Ils demandèrent d'abord au Roi, que le réveil de la gloire française à Denain n'avait pas encore réconforté, la suppression des lettres par lesquelles en décembre 1700 il avait

1. Tout cela dans le même livre de Rousset et notamment cette conclusion, aux pages 1 et 4 de la préface : « De là l'origine d'un troisième parti nécessaire pour veiller continuellement sur les desseins des Habsbourg et des Bourbons qu'on peut nommer celui *des Défenseurs de la Liberté*. »

2. De Courcy, *La coalition de 1701* (I, p. 273). — Weber : *Der Friede von Utrecht* — *Recueil d'Actes et Mémoires relatifs à la Paix d'Utrecht*, I, p. 162 et suivantes. — Vast, *Traités du règne de Louis XIV*, Paris, Picard, fascic. III, p. 42. — Préliminaires du 8 octobre 1711 aux Archives des A. ÉTR., ainsi qu'un volume des *Mémoires et Documents* du fonds Angleterre (t. XVII, f[os] 80 à 111).



entendu conserver à son petit-fils sa qualité et ses droits d'enfant de France. Louis XIV y avait consenti.

Bientôt, cette concession parut aux négociateurs anglais une garantie insuffisante contre un retour d'ambition des Bourbons, surtout quand ils virent la mort frapper sans trêve en 1712 autour de Louis XIV, et Philippe V d'Espagne n'être plus séparé du trône de France que par la vie fragile d'un enfant de deux ans. Si, en cas de mort de cet enfant, le duc de Berry semblait le seul héritier direct du vieux roi, ses droits ne se trouvaient reposer que sur la coutume royale qui avait fait perdre au duc d'Anjou par l'absence sa qualité de prince français. Pour écarter à jamais le roi d'Espagne de la succession de France, pour l'empêcher de réunir ces deux grandes monarchies si longtemps rivales, il fallait mieux qu'une loi française qui ne dépendît que de la volonté des Bourbons [1]. Il fallait enchaîner cette volonté par des actes législatifs, indépendants de la loi royale de France, et placés sous la garantie et le contrôle de l'Europe.

Ces actes législatifs dont Bolingbroke et ses amis ont les premiers trouvé les formules au lendemain de la mort du duc de Bourgogne, ces Renonciations des Bourbons d'Espagne à la succession de France proposées par l'abbé Gautier à Louis XIV le 9 avril et subies par lui « pour éviter le renouvellement d'une guerre impossible à soutenir » sont des actes diplomatiques d'origine anglaise, et de la nature des actes que la victoire permet aux vainqueurs, impose aux vaincus. Cela se vit notamment aux moyens que Louis XIV employa pour les faire accepter à Philippe V, lui laissant jusqu'au dernier moment le choix de garder, en quittant l'Espagne, ses droits à la succession de France, ou d'y renoncer en demeurant auprès de ses fidèles Espagnols à Madrid [2]. L'obligation même du choix avait paru au

1. Louis XIV révoquant ses lettres-patentes en faveur de Philippe V (*Actes de la paix d'Utrecht*, I, p. 320) n'alléguait « que sa grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale ». Il fallait d'autres garanties aux Anglais comme on le voit par l'échange de lettres entre Torcy et Bolingbroke (10 mars 1712), entre Bolingbroke et Harley du 15 mars (*Corresp. de Bolingbroke*, édit. anglaise, II, p. 199-204).

2. Les Renonciations apparaissent dans un mémoire que l'abbé Gautier apporta de Londres, le 23 mars 1712 (Torcy à Saint-Jean du 28 mars 1712, A. ÉTR., Angleterre, t. 237, f° 115). « Nous n'avons que la vie d'un enfant de trois ans pour sûreté », écrit Bolingbroke à M. Marschall, 6 avril 1712 (*Correspondance*, trad. et

roi d'Espagne une injure et presque une violence : il ne se résigna comme son aïeul que par la crainte d'extrémités plus grandes : « Les Anglais ne m'ont pas laissé, disait-il, le moindre loisir de prendre conseil et de délibérer[1]. »

Mais en s'y résignant, les deux souverains Bourbons ne se firent pas faute de signaler l'atteinte profonde que la loi du vainqueur et la diplomatie anglaise portaient au droit monarchique. Dès le mois d'avril 1712, Louis XIV en parlait à son conseil et chargeait son ministre Torcy de le répéter aux ministres de la reine Anne : « La renonciation demandée était nulle et invalide, suivant les lois fondamentales du royaume qui veulent que le Prince le plus proche de la couronne en soit l'héritier nécessaire. C'est un patrimoine qu'il ne reçoit ni du Roi, son prédécesseur, ni du peuple, mais de la loi. Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés en France que Dieu seul la peut abolir. » A plus forte raison, Philippe V invoqua-t-il à son tour le principe monarchique pour l'opposer à cette loi « proposée et soutenue par les Anglais », des hérétiques qui déjà avaient violé le droit royal en consacrant l'usurpation de Guillaume III et les titres de la dynastie protestante en Angleterre[2].

Pour les Anglais en revanche qui avaient définitivement rompu en 1688 avec la monarchie de droit divin et formulé la règle de la souveraineté populaire, pour les Hollandais depuis un siècle attachés aux principes républicains, les *Renonciations*, c'est-à-dire le changement de l'ordre de succession en France, étaient un acte

édit. françaises, Dentu, 1808, I, p. 165). Louis XIV accepte le principe « pour éviter au royaume le renouvellement d'une guerre qu'il n'est plus en état de soutenir ». (Lettre à Bonnac, A. ÉTR., Espagne, 9 avril 1712, t. 213, f° 76.) Enfin, il propose à Philippe V de les accepter, pour maintenir son droit de revenir en France (Lettre du 10 août 1712, Arch. d'Alcala, citée par Baudrillart, I, p. 479).

1. Voir le texte de l'adresse de Philippe V aux Espagnols dans le livre de M. de Courcy : *Renonciation des Bourbons au trône de France*, p. 142-143.

2. Le texte capital, en ce qui concerne la France, est dans la lettre de Torcy à Saint-Jean du 28 mars 1712 (A. ÉTR., Angleterre, t. 237, f° 115). C'est une lettre du ministre parlant au nom du roi de France qui accompagne un mémoire lu et approuvé en Conseil. Torcy y a joint une lettre particulière non moins énergique (A. ÉTR., Angleterre, t. 237, f° 112) : « Il ne faut pas bâtir sur le sable et prendre des précautions inutiles pour assurer des actes qui d'eux-mêmes seraient nuls. » — En ce qui concerne l'Espagne, le texte est la réponse de Philippe V.



aussi naturel, aussi valable que l'union d'Utrecht en 1579 ou la Déclaration des Droits en 1688. Ils trouvèrent plutôt étranges et même suspectes les hésitations et les raisons des princes Bourbons : « Nous voulons croire, avait alors dit Bolingbroke, que vous tenez en France qu'il n'y a que Dieu qui puisse abolir la loi sur laquelle votre droit de succession est fondé, mais vous nous permettrez de croire en Angleterre qu'un prince peut se départir de ses droits et que celui en faveur de qui il aurait fait la renonciation pourrait être soutenu avec justice par les puissances qui auraient garanti les traités[1]. » Aux doctrines et aux théories de droit divin qui les faisaient sourire, les ministres anglais avaient répliqué par une consultation demandée aux juristes de l'Université d'Oxford, qui conclurent à un argument péremptoire : le droit des peuples qui disposaient, à ce moment, par la victoire, de la paix, à régler en France et en Espagne les successions royales d'après les mêmes principes qu'en Angleterre.

Bolingbroke vint à Paris, Ormond s'en alla à Madrid pour dicter expressément aux Bourbons les formules qu'ils leur imposaient. « L'un des principaux fondements des traités de paix étant d'établir pour toujours le bien universel et le repos de l'Europe, il a été proposé et fait instance par l'Angleterre, déclarait Philippe V, et il a été convenu de ma part, et de celle du Roi mon grand-père, que pour éviter en quelque manière que ce soit l'union de cette monarchie à celle de France, il se fit des renonciations réciproques pour moi et tous mes descendants à la succession de la monarchie de France et de la part des princes de France et de leur ligne présente à la succession de celle d'Espagne, faisant réciproquement une abdication volontaire de tous les droits que les deux maisons peuvent avoir de se succéder mutuellement[2]. »

Arbitre de la paix que les peuples ont accueillie comme un bienfait, l'Angleterre, par les actes internationaux qui la préparent et la garantissent, a ainsi imposé aux Bourbons un droit nouveau

1. Bolingbroke à Torcy, 3 avril 1712 (édit. française, Dentu, 1808, I, p. 155) ; Bolingbroke à M. Marschall, 6 avril 1712 (*Ibid.*, *ib.*, I, p. 164).

2. Dumont, *Corps Diplomatique*, t. VIII, p. 304.

contraire à leurs habitudes et à leurs prétentions dynastiques, conforme cependant aux exigences de leur situation, un instant presque désespérée.

Tout ce que les hommes d'État anglais ont pu alors réunir de moyens, de garanties pour assurer les renonciations des souverains ainsi que la succession protestante en Angleterre par la volonté expresse des nations européennes qui réglait désormais, au lieu de la loi divine, ces héritages princiers, ils l'ont employé, accumulé. Ils exigèrent que Philippe V à Madrid convoquât le 6 octobre 1712 les Cortès en présence de leur envoyé Lexington, et fit confirmer par les représentants de la nation espagnole l'abandon de ses droits de prince français. Ils eurent l'idée de demander une Assemblée extraordinaire des États généraux à Louis XIV, qui « au simple soupçon d'une autorité confirmative de la sienne se hérissa[1] ». Ils obtinrent cependant comme concession l'enregistrement des Renonciations en mars 1713 au Parlement de Paris qui retrouvait à cette occasion quelque chose du pouvoir législatif et constitutif refusé à ses prétentions par une royauté sans contrôle depuis la Fronde[2]. Quand ils signèrent au mois d'avril les traités d'Utrecht, les Anglais pouvaient croire leur œuvre définitive et durable; et, selon leur conception du droit public européen, elle l'était.

Elle ne le fut jamais au regard des hommes d'État, des souverains, et des courtisans obstinément fidèles au droit monarchique. Torcy avait dès le premier jour averti Bolingbroke qu'il avait « tort de bâtir sur le sable, et de prendre tant de précautions pour assurer des actes nuls par eux-mêmes ». Il ne s'était point gêné pour conseiller à Philippe V la paix même au prix d'une Renonciation qui « étant contre les lois ne pourra jamais subsister ». Et son opinion, qui n'avait point arrêté les Anglais « peu accoutumés, dit Saint-Simon, à ces maximes[3] », était partagée par la majorité des Français comme elle était appuyée à Madrid par le confident italien de Philippe V, l'abbé Alberoni. « Quelques pré-

1. Saint-Simon, *Mémoires* (Édit. Chéruel, IX, p. 338).

2. Encore fallut-il que le Conseil du Roi décidât Louis XIV à subir cette condition (lettre de Bonnac à la princesse des Ursins, 31 octobre 1712). — De Courcy, *Renonciation des Bourbons*, p. 205. — Giraud, *Traité d'Utrecht*, p. 101.

3. Saint-Simon, *Mémoires* (Edit. Chéruel, IX, p. 339-340).



cautions qu'on prenne pour l'avenir, écrivait-il à la fin de 1712, les Renonciations se trouveront inutiles quand l'échéance viendra[1]. »

Le changement de l'ordre de succession en France, en Espagne, avantageux aux puissances maritimes qui se crurent à jamais préservées de la réunion des deux grandes monarchies catholiques ne demeura ainsi aux yeux de beaucoup de Français et d'Espagnols qu'une application passagère de la loi du plus fort, une usurpation aussi discutable que les entreprises formées par les princes protestants d'Orange ou de Hanovre depuis 1688, avec le concours des Hollandais et des Anglais, sur les droits des Stuart catholiques.

Si l'on avait étudié les Renonciations, à ce double point de vue si différent et tout opposé des partisans du droit populaire et du droit divin, qui les exigèrent, les inventèrent ou les subirent, on se fût épargné bien des discussions inutiles: on n'aurait pas cherché à se rendre compte si longuement de leur valeur au point de vue de la justice et du droit. Il n'importe pas à l'historien d'examiner, avec MM. Baudrillart ou de Courcy, si le droit divin formulé par l'avocat du Roi Bignon, invoqué par Torcy fut ou non une « mauvaise plaisanterie[2] » ou de reprendre les critiques indignées de Voltaire contre ce prince d'Orange qui invoquait, pour détrôner son beau-père, la volonté du peuple anglais, définitivement inscrite dans les traités d'Utrecht.

1. Voir la lettre particulière de Torcy à Saint-Jean, du 25 mars 1712 (A. ÉTR., Angleterre, t. 237, f° 112) dont les termes se trouvent reproduits dans les *Mémoires* et *Négociations* de ce ministre, et conformes à une lettre du 9 avril de Torcy à Mme des Ursins (A. ÉTR., Espagne, t. 213, f° 79). — La lettre d'Alberoni que nous citons est du 24 octobre 1712, adressée au comte Rocca (édition Émile Bourgeois, Lyon, 1892, p. 190).

2. Ce passage de M. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, II, p. 152, indique bien par quelle tendance analogue à celle de M. de Courcy toute cette étude est inspirée et conduite. Le livre de l'avocat général Bignon, invoqué par Torcy, contesté par Bolingbroke (Corresp. de Bolingbroke, trad. française, I, p. 155) est son Traité de l'*Excellence des Rois et du Royaume*, édit. 1610, 3e partie, p. 287. — M. Baudrillart ajoute : « Un droit de succession fondé sur un congrès de la France et de l'Europe est au moins *aussi respectable* qu'une coutume subrepticement établie et dont la formule ne se trouve nulle part. » Là n'est pas la question : il ne s'agit pas d'une discussion sur la valeur du droit divin. Ce qui importe à l'historien, c'est de savoir et de comprendre les sentiments des Français d'alors sur ce sujet pour expliquer leurs actes et leur histoire.

Il faut étudier les Renonciations, non pour affirmer la valeur des droits qu'elles ont pu conférer à telle famille ou à tel prince, mais pour noter la portée des motifs qui les ont inspirées, les raisons, les intérêts de leurs auteurs ou de leurs partisans, les doctrines et les résistances de leurs adversaires, le conflit qu'elles ont créé dans la succession de France, au moment où n'était pas achevée la querelle de la succession d'Angleterre.

L'histoire de la Régence et de l'Europe à cette époque fut en grande partie déterminée par les craintes ou les espérances, les maximes et les discussions de droit que provoqua, après la mort de Louis XIV, dans les cabinets européens et l'entourage des princes, la perspective d'une succession aussi considérable. Les Renonciations, les arguments par lesquels les contemporains les ont soutenues ou combattues, sont les documents les plus propres à nous éclairer sur les croyances et les opinions, les tendances et les manœuvres des partis, des politiques, des souverains et de leurs ministres intéressés à régler cette grande affaire selon leurs intérêts ou leurs ambitions.

Si Philippe V, après s'être engagé par un serment authentique et avoir engagé l'Espagne par un vote des Cortès au respect de ces actes de succession, songea presque aussitôt après la paix, à maintenir les droits de sa famille le cas échéant, ce n'était pas uniquement le fait d'une ambition maladive, et incapable de se résigner : ce fut aussi l'effet d'une impuissance absolue à concevoir, comme tous les Français élevés dans les principes du droit divin, une loi de succession réglée par la seule volonté des peuples et dans des actes internationaux. Il persista à se considérer comme le champion de la légitimité méconnue en sa personne, et ses compatriotes le considérèrent longtemps ainsi.

A peine le gouvernement de la France fut-il donné pendant la minorité, au duc d'Orléans, que pour réserver l'avenir, le prince de Cellamare s'en vint invoquer auprès des vieux serviteurs de Louis XIV les droits intangibles de Philippe V. Il visita Torcy, Polignac, Berwick, Villeroy. La vieille cour lui parut dans les mêmes sentiments que son maître et tous les partisans du droit divin. « L'autorité du duc d'Orléans ne leur paraissait pas



légitime[1]. » On n'acceptait sa Régence que par contrainte, par la peur d'une guerre civile, et l'espoir d'un changement prochain. Tous, ainsi que Cellamare et son maître, se réservaient pour l'heure où une question plus grave se poserait : après la succession de Louis XIV et la régence, la succession de Louis XV lui-même.

Le cas échéant, le choix de la majorité des Français fidèle à la coutume établie n'était guère douteux. Saint-Simon, l'ami d'enfance du Régent, le conseiller de la Régence lui disait bien en face, en 1719 « que si le roi d'Espagne entrait en France pour revendiquer ses droits, il quitterait son ami avec des larmes et se rangerait du côté de Philippe V. Si moi, ajoutait-il, tel que je suis pour vous, pense et sens de la sorte, qu'espéreriez-vous de tous les autres vrais Français[2] ? » Les patriotes de ce temps et de la cour estimaient « que le Roi lui-même, à la tête de la nation, n'a pas le droit de donner en aucun cas, ni à qui que ce soit le droit de succéder à la couronne acquise aux mâles d'aîné en aîné. » C'était toujours la portée du discours tenu par Torcy aux Anglais en 1712. Le duc de Bourbon, le cardinal Fleury qui devait disposer du royaume pendant vingt ans partagèrent ces sentiments. L'un disait à Philippe V, quelques années plus tard : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Roi mourait sans héritier, j'embrasserais et soutiendrais les intérêts de Votre Majesté avec autant de zèle que de fidélité. » Et Fleury n'était pas moins affirmatif : « Je serai toujours fidèle au sang de Louis XIV. Mon attachement n'est fondé sur aucun intérêt. Il n'a d'autres principes que les lois du royaume et l'avantage de ma patrie[3]. »

Tant que Louis XV ne fut pas assuré de vivre et d'avoir des héritiers, courtisans et ministres en France, par leur loyalisme, entretinrent ainsi les espérances de Philippe V contre les Renonciations qui l'avaient proscrit et retranché de la famille royale. C'était pour eux comme une manière de patriotisme, cet attachement presque instinctif et traditionnel aux coutumes et aux

1. Cellamare, *Mémoires inédits*, 1re partie, f° 98.

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XVI, p. 127-128).

3. Le duc de Bourbon à Philippe V, 21 nov. 1728; le cardinal Fleury à Philippe V, 20 nov. 1728 (Archiv. d'Alcala, l. 3988, lettres citées par Baudrillart, *Comptes rendus des Sciences Morales et Politiques*, 1885, p. 45).



princes de la maison royale. Il leur était commun avec la plupart des Français : il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir le *Siècle de Louis XIV*, ce monument élevé par la bourgeoisie française à la gloire de la monarchie nationale. L'auteur n'en fut point mêlé, comme les courtisans de Louis XIV ou les ministres, aux intrigues politiques. Son langage est pourtant le leur : « De tels actes, dit-il, à propos des Renonciations qu'il juge en homme de sa classe, en Français de son temps, lient bien peu les hommes. Il n'y a pas encore de loi reconnue qui oblige les descendants à se priver du droit de régner auquel ont renoncé leur père. Les Renonciations ne sont efficaces que quand l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. » C'est le même écrivain qui n'a point pardonné à Mazarin d'avoir sacrifié les Stuart à Cromwell « un usurpateur », et qui félicitait Louis XIV de les avoir défendus contre Guillaume III, un usurpateur à son tour[1].

Les théories politiques sur le droit des peuples, formées et réalisées dans les pays protestants au XVIIe siècle, n'avaient pas pénétré alors la France catholique et monarchiste. Elle était trop profondément imbue des doctrines contraires, trop attachée à la loi dynastique qu'elle croyait née avec elle. « Si ce n'était qu'une loi écrite, elle serait comme hors de la nation, disait un auteur de ce temps avec raison ; elle envelopperait seulement le corps politique de l'État. Semblable à un vêtement, on pourrait l'arracher aux Français ; mais, c'est un usage primitif et constant qui s'est insinué dans leur sang ; il s'est attaché à leurs entrailles ; il fait comme une portion de chaque membre de cette nation[2]. » Le cerveau des Français, au début du XVIIIe siècle, avait été pétri de telle façon par les écrivains et les politiques du siècle précédent, qu'ils étaient incapables d'accepter ou de comprendre les Renonciations, ou toute autre formule de la souveraineté populaire. Ils les avaient, avec leurs princes, seulement subies comme ils avaient subi les autres conditions imposées

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Bourgeois, 1890), p. 96. — Voir aussi p. 255, 314, 315, 318.

2. Cette observation curieuse est d'un publiciste espagnol, François Macedo, moine cordelier, dans son *Propugnaculum Lusitano-Gallicum*, cité par Baudrillart (II, p. 150).



par l'Angleterre aux traités d'Utrecht. Leur résistance, passive, mais tenace, à l'ordre de succession que le vainqueur venait de leur prescrire n'avait d'égale que la résolution bien formelle du peuple anglais et de ses chefs d obliger la France à respecter les Renonciations.

Si d'une part, les Français fussent demeurés seuls maîtres du droit monarchique qu'ils avaient coutume de pratiquer, si de l'autre les Anglais et l'Europe avaient été certains du consentement de la France ou de ses princes aux Renonciations qu'ils avaient inventées, le grave problème ne se fût pas posé en 1715, qui, pour l'avenir, résultait de la fragilité de la vie de Louis XV et de son règne. Ce ne fut donc pas l'ambition des princes Bourbons seulement qui fit alors du problème de la Succession de France une question ouverte, que les renonciations ne pouvaient suffire ni à résoudre, ni à fermer définitivement.

Ce n'est pas non plus un hasard, si l'Europe, outre la France, dut être occupée alors, de 1688 à 1748, pendant soixante ans, de questions de succession, succession protestante en Angleterre, succession d'Espagne, succession de Neuchâtel et bientôt succession d'Autriche ou des duchés italiens ? Si l'on discuta si fréquemment alors sur les moindres successions politiques comme sur les plus grandes, cela vint de ce qu'on commençait de les régler suivant des méthodes nouvelles. Des idées, des habitudes qui n'étaient point encore acceptées tendaient à modifier les procédés de transmission et d'exercice du pouvoir souverain dans les États européens comme en Angleterre [1]. Cette évolution s'opérait par des transitions qui gardaient quelque chose des formes anciennes : en Angleterre par les bills sur la succession protestante qui excluait du trône non les Stuart en général, mais les Stuart catholiques, en Espagne par un testament royal, en France par les Renonciations des princes, en Suisse par une procédure juridique. Mais en réalité, les Communes à Londres faisaient au nom de la nation leurs conditions à la royauté ; les grands d'Espagne avaient dicté de même le testament de Charles II, les juges de Neuchâtel imposaient les lois du peuple au

1. Voir Émile Bourgeois, *Neuchâtel et la Politique Prussienne en Franche-Comté* : 1887. Conclusion.



roi de Prusse, et les nations maritimes les leurs aussi à Philippe V et à Louis XIV. Bientôt, entraîné par l'exemple, le chef de la maison d'Autriche allait de lui-même soumettre aux peuples de sa monarchie et de l'Europe l'ordre nouveau de succession que sa Pragmatique établissait en faveur de sa fille : changements profonds et si décisifs dans les usages politiques de l'Europe que le ministre du Roi le plus absolu, le marquis de Torcy, conseillait à Louis XIV d'en instruire au plus tôt son personnel diplomatique pour mieux justifier et défendre ses desseins.

Aucun peuple, naturellement, n'avait plus fait que la nation anglaise pour répandre en Europe ces maximes nouvelles. Après se les être appliquées, après s'être donné, pour les soutenir et de sa propre volonté, un prince appelé d'un pays républicain, elle avait imposé à Louis XIV, par vingt ans de guerre, le respect de la succession protestante en faveur de Guillaume d'Orange et de la maison de Hanovre. Elle l'avait obligé, en outre, à la consulter dès 1698 pour la succession d'Espagne, et fait en sorte, par la menace des traités de partage, que les Espagnols avaient résolu d'imposer à Charles II, puis à l'Europe un roi de leur choix. La politique anglaise avait encore en 1707 fait triompher à Neuchâtel, en faveur de Frédéric Ier de Prusse, le droit des nations. « La couronne de la Grande-Bretagne, écrivait un publiciste autorisé de ce temps, tient une place bien brillante aujourd'hui entre les souverains; elle y fait une figure qui eût donné de la jalousie à Louis XIV même. Elle doit le commencement de cet état à la Révolution de 1688 qui a appris à tous les souverains ce que les peuples sont en droit de faire pour secouer le joug d'un tyran. C'est le concours des suffrages ou publics ou tacites qui établit un roi sur toute une nation. Cette révolution a mis l'Angleterre hors de pages : elle n'a plus été dépendante des intrigues de ses voisins; elle a commencé de régner chez elle et insensiblement elle a pris un grand ascendant sur les intérêts de ses voisins, une influence générale sur toutes les affaires de l'Europe [1]. »

Depuis le moment où, pour leurs intérêts et par leur victoire,

1. Rousset, *Intérêts présents des puissances de l'Europe*, I, p. 308-309.



les Anglais eurent réussi à changer par les Renonciations en France comme chez eux l'ordre et la loi des souverainetés princières, il y eut, selon la parole de Bolingbroke, « une succession ouverte au trône de France[1] ». Peut-être eût-il été plus conforme au droit établi par la Révolution de 1688 de laisser les Français eux-mêmes se choisir leur souverain, après la mort de Louis XIV, et en cas de mort de Louis XV. Les hommes d'État anglais l'ont si bien senti que, pour dissimuler et étayer la faiblesse de leurs prétentions, ils avaient exigé de Louis XIV un enregistrement des actes de succession au Parlement de Paris. Ce corps de justice n'avait avec l'assemblée nationale anglaise de commun que le nom. Mais c'était précisément par défiance des rois Bourbons et de leurs sujets mécontents de la défaite infligée par le traité d'Utrecht au droit légitime, qu'ils attachaient une égale importance aux lois de succession inscrites pour la France et l'Angleterre dans ces traités. Le roi de la Grande-Bretagne qui venait en vertu de ces lois de succéder à la reine Anne, l'électeur de Hanovre, Georges Ier particulièrement, considérait son cousin, le fils de la Palatine, le duc d'Orléans, comme son allié naturel et légitime. Sa politique, soutenue par les ministres whigs, et toujours réglée par la crainte des alliances que le Prétendant Stuart pouvait trouver auprès des Bourbons, n'était pas moins active en faveur des d'Orléans que la diplomatie espagnole l'était contre eux.

Peu de temps après son avènement, Georges Ier offrit à son cousin Philippe d'Orléans son concours par un traité en forme. Il chargea de la négociation son nouveau ministre en France, lord John Dalrymple Stair, qui arriva à Paris le 23 janvier 1715. La tâche principale que lui confiaient le roi d'Angleterre et les ministres whigs, ses amis était de surveiller les intrigues des jacobites dont les espérances s'étaient ranimées avec la fin prochaine de la reine Anne, les menées des torys, auteurs de la paix d'Utrecht, et les encouragements de Louis XIV. Si, docile aux conseils de Bolingbroke, d'Ormond, d'Oxford qui négociaient par les soins de l'abbé Gautier et de Berwick avec Torcy et

1. Bolingbroke à Torcy, 10 mai 1712 (Édit. française, 1808, I, p. 178).

Louis XIV[1], le Prétendant avait pris la résolution de se faire protestant, si la reine Anne n'avait pas été enlevée par une maladie subite, la dynastie hanovrienne n'eût pas été appelée le 12 août 1714 au trône d'Angleterre. Malgré l'énergie des whigs qui l'avaient appelée, soutenue, et avaient repris le ministère par l'exil des torys, malgré les stipulations formelles des traités d'Utrecht, elle ne s'y sentait pas encore bien installée : Georges Ier redoutait les complots que pouvaient former les torys exilés avec les Bourbons en faveur de Jacques III retiré en Lorraine, dans une province à demi-française[2]. C'était à dessein qu'il avait fait choix, pour le représenter à Paris et l'informer, d'un ancien compagnon d'armes de Marlborough, brutalement, fidèlement dévoué aux whigs, un « Écossais grand et bien fait qui portait le nez au vent avec un air insolent, parlait éloquemment et démesurément de tout, une sorte de matamore, toujours en éveil, toujours aux écoutes, exigeant et difficile à apaiser ou à endormir[3] ».

Et pour le même motif, Georges Ier et ses ministres avaient recommandé à Stair de veiller en même temps à la succession de France, et aux démarches du roi d'Espagne. De cette succession pouvait en partie dépendre la fortune de la dynastie hanovrienne et des whigs en Angleterre. Quand lord Stair quitta son maître, en janvier 1715 ce fut par ordre qu'un des secrétaires d'État, Stanhope rédigea l'instruction suivante : « Nous trouvons à propos de vous ordonner d'une manière particulière de tâcher par tout moyen d'entretenir la plus étroite et la plus intime correspondance que vous pourrés avec notre frère,

1. L'histoire de ces négociations curieuses entre le Prétendant, les ministres torys et la France a été pour la première fois établie sur des pièces authentiques par Mahon, *Histoire d'Angleterre* (édit. Tauchnitz, 1853, I, p. 387-426, Appendice). Elle se trouve déjà indiquée dans les *Mémoires* de Berwick (II, p. 128). A signaler surtout les lettres de Berwick au Prétendant des 2 mai 1713 et 6 mai 1714, et celles de d'Iberville à Torcy du 2 juillet 1714 et de l'abbé Gautier au Prétendant, 6 février 1714 (Mahon, *Hist. of England*, I, p. 56). Une lettre enfin de Bolingbroke à Swift, du 14 août 1714 (*Corresp.*, édit., 1808, II, p. 417), établit que les mesures étaient prises pour une restauration des Stuart.

2. Green, *Histoire du Peuple anglais*, trad. Monod, II, p. 295. — Bolingbroke, *Correspondance*, II, p. 419-423.

3. Saint-Simon, *Mémoires* (Édit. Chéruel, XI, p. 120). — Cellamare, *Mémoires inédits*, 1re partie, f° 75.



le duc d'Orléans. Vous profiterez de chaque occasion qui se présentera pour l'assurer en notre nom combien nous sommes prêts à favoriser et à soutenir son droit à la succession de la couronne de France, comme elle a été établie par les derniers actes de renonciation. Vous l'encouragerés à s'appuyer sur nous et sur nos royaumes, pour avoir l'assistance la plus efficace, lorsque le cas arrivera et vous tacherés de lui persuader par les motifs les plus puissants que vous pourrés employer à vous faire ouverture de ses vues, afin de concerter par avance un plan sur lequel on agira et disposera les affaires en sa faveur[1]. »

Ainsi, Louis XIV n'était pas encore mort, que la candidature du duc d'Orléans non seulement à la Régence, mais formellement au trône de France devenait un des premiers objets de la politique anglaise. Signalée comme un des principaux devoirs de sa charge à l'agent fougueux et tenace que Georges Ier envoyait alors à Paris, elle fut l'origine du secret qui ne tarda pas à s'établir entre Stair, le Régent et ses amis. A peine Stair fut-il en France que sa maison tenue sur un grand pied, la bonne chère et les orgies engageantes qu'on y trouvait attirèrent chez lui les courtisans dans le parti de l'Angleterre et du duc d'Orléans. L'envoyé de Georges Ier employait les mêmes procédés que Cellamare pour former une faction espagnole au service du parti anglais[2]. Il recevait et faisait causer les grands seigneurs, entretenait leur admiration pour l'Angleterre. « C'est une chose incroyable, combien ils détestent leurs conditions et raffolent de la nôtre[3]. » Le duc de Noailles particulièrement paraissait se préparer « à être un parfait Anglais ».

Quant au duc d'Orléans, s'il n'hésitait pas à faire connaître

1. Ce texte a été pour la première fois publié d'après le manuscrit du Record office (France, 352), par M. Wiesener (*Le Régent, l'abbé Dubois*, I, p. 10). En revanche la négociation secrète de Stair à Paris auprès du Régent était déjà connue par le *Journal* de cet envoyé, publié dans *Hardwicke's Miscellaneous State Papers*, 2 vol. in-4, Londres, 1778. — Instructions et journal de Stair forment la contre-partie des Instructions et des Mémoires du défenseur des droits de Philippe V, de Cellamare.

2. Stair à Stanhope, 16 juin 1715, *Stair's Papers* (Wiesener, ouv. cité, p. 16).

3. Stair à Stanhope, 18 mars 1715, *id., id.* (p. 17).

à Stair, oralement, ses espérances et le prix qu'il attachait pour les réaliser au concours des Anglais, il se gardait bien de tout engagement écrit. Il évitait de se faire voir trop souvent chez l'ambassadeur. Ses secrétaires même, qu'il dépêchait à l'envoyé anglais plus fréquemment, l'abbé de Thésut, l'abbé Dubois préféraient aux rendez-vous affichés et connus les rencontres secrètes, et qui pouvaient paraître inopinées. Malgré son désir d'aboutir, sur les instances des ministres anglais, Stair employait les mêmes détours pour dérober ses démarches au gouvernement français et jamais n'en parla dans ses lettres officielles [1].

Il n'en demeure pas moins certain que l'Angleterre, pour soutenir l'effet des Renonciations aussi bien que l'Espagne pour les combattre, avait pris toutes ses mesures dès 1715. La succession de France était à l'avènement même de Louis XV, une affaire capitale, le principal problème de la Régence, en vue duquel l'Europe se partageait en deux partis et presque en deux camps [2]. Toutes les autres questions, qui intéressaient alors les politiques, conseillers des souverains, hommes d'État des nations, pour l'avenir des dynasties et la grandeur des peuples, naturellement s'y trouvèrent mêlées. Voltaire, parlant de ces Renonciations et de cette succession avec beaucoup de raison, disait : « Elles ne sont efficaces que quand l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. » Le malheur et le problème étaient qu'il n'y avait pas en Europe d'intérêt commun, mais autant de germes de discordes que d'intérêts contradictoires et divergents.

1. Toutes ces relations secrètes ont été très nettement retrouvées et exposées par M. Wiesener, *le Régent et les Anglais*, I, p. 28 et suiv.

2. Cela est très formellement exprimé dans un mémoire qu'Horace Walpole adressait à George Ier et à ses ministres pour leur recommander de resserrer les alliances avec la Hollande et l'Autriche contre les Bourbons et les Stuart unis par les liens de famille et de religion, 31 déc. 1715 (Wiesener, p. 91 à 93).



II

Le Régent, la France et l'Europe en 1715.

La situation politique de l'Europe, à la fin du règne de Louis XIV, au début du règne de Louis XV, fut aussi douteuse, aussi compliquée que celle de la France elle-même. Les Français d'abord ne la virent point ainsi, parce qu'elle leur paraissait nettement établie par les grands traités, conclusion inespérée des longues guerres de Louis XIV. Depuis un siècle surtout, ils n'avaient en général qu'une règle pour mesurer la portée des événements qui se passaient autour d'eux, c'était la haine de la Maison d'Autriche. Les souvenirs glorieux du XVII[e] siècle, l'éducation nationale avaient fait de la politique de Richelieu continuée par Mazarin et Louis XIV, de la nécessité d'abaisser les Habsbourg avec le concours des puissances protestantes, avec les alliés du Nord et de l'Orient, une maxime d'État, le principe essentiel de notre politique extérieure. Jugés à cette mesure unique et incomplète, les traités d'Utrecht, de Bade et de Rastadt, qui confirmaient et achevaient l'œuvre des grands traités du XVII[e] siècle, pouvaient passer pour une victoire de la France sur la Maison d'Autriche sa rivale : l'Espagne, le centre et la citadelle des entreprises formées par les Habsbourg contre la sécurité de la monarchie depuis Charles-Quint, l'objet principal des convoitises des Bourbons depuis soixante ans, appartenait désormais à un prince français [1].

Par la façon même dont l'héritage espagnol avait été attribué à Philippe V, la diplomatie semblait, en mettant fin à cette longue querelle, avoir réalisé d'autre part une œuvre d'équilibre et de paix durables.

1. Nous renvoyons, pour apprécier cette opinion des contemporains, notamment à Dangeau, *Mémoires*, XIV, p. 425 ; à Torcy, *Négociations* (Édit. Petitot, I, p. 374) ; à Berwick, *Mémoires*, I, p. 422 ; à Villars, *Mémoires*. — Et pour le Commentaire, sur l'esprit classique en matière de politique étrangère, à Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, I, p. 289 à 293.



Les Bourbons n'avaient reçu l'Espagne qu'à la condition d'abandonner aux Habsbourg l'Italie, Naples, le Milanais, la Sardaigne et les Pays-Bas catholiques, ces riches provinces qui, depuis le XVIe siècle, formaient les enjeux les plus disputés, et les champs clos du duel engagé entre les deux Maisons. Et en retour, les compensations accordées à l'Empereur avaient été calculées de sorte qu'elles ne pouvaient constituer un accroissement de puissance dangereux pour l'équilibre de l'Europe, ni pour la sûreté de la France.

Ses conquêtes italiennes se trouvaient dans le présent restreintes par les progrès de la Maison de Savoie qui, avec la royauté, acquérait Exilles et Fénestrelles, une partie du Montferrat et la Sicile, par la souveraineté des Médicis en Toscane, par celle des Farnèse à Parme, affirmées et garanties aux traités d'Utrecht et de Rastadt. Dans l'avenir, elles étaient plus encore limitées par les actes diplomatiques qui proclamaient la neutralité de l'Italie.

Les Flandres ne revenaient après deux siècles à l'héritier de Charles-Quint que grevées d'une servitude au profit des Hollandais qui les avaient toujours convoitées. Depuis les traités de Ryswick et pendant la guerre de la Succession d'Espagne, l'Europe, sous prétexte d'opposer une *barrière* aux ambitions de Louis XIV, avait consenti aux Provinces Unies le droit d'installer des garnisons et de commander dans Maëstricht, Charleroi, Limbourg, Binche, Courtrai, Oudenarde et Saint-Ghislain. Au traité d'Utrecht le maintien de ce droit fut le principal et presque le seul profit des Hollandais, et bientôt l'empereur Charles VI allait le leur confirmer par un nouveau traité de Barrière qui, en lui laissant la souveraineté des Pays-Bas, la diminuait d'une sorte de protectorat conservé par les Provinces Unies.

Il n'y avait pas jusqu'en Allemagne, où l'autorité de l'Empereur, accrue de provinces lointaines extérieures à l'Empire, ne se trouvât réduite par les progrès des Maisons princières, chaque jour plus indépendantes et plus fortes, le Hanovre désormais électorat, agrandi de Brême et Verden et pourvu d'une couronne royale en Angleterre, le Brandebourg, royaume qui



ne relevait plus en Prusse de l'Empire, fortifié par l'acquisition d'Osnabrück et de la Gueldre, la Saxe, appuyée sur la royauté en Pologne, la Bavière entièrement restaurée après les années de crise où elle avait été victime de son alliance avec la France.

Cette paix, qui avait procuré ainsi des satisfactions essentielles aux Bourbons et aux Habsbourg, sans leur donner raison complètement de part et d'autre, semblait délivrer l'Europe de leur longue querelle, et ne point leur laisser ni motifs de revanche, ni perspectives d'ambition. La monarchie française ne pouvait plus prétendre à aucun des domaines de l'Espagne : elle était exclue des Pays-Bas catholiques par les forces de l'Autriche et de la Hollande combinées dans ce système de la Barrière qui préparait la neutralité de la Belgique ; elle était arrêtée sur le Rhin par une clause qui déclarait ce fleuve limite entre elle et l'Allemagne. La cession d'Exilles et Fenestrelles enfin, au roi de Sicile constitué contre elle comme le gardien des Alpes, la neutralité de l'Italie fermaient à ses ambitions les plaines du Pô.

Mais, si le roi de France se trouvait ainsi défendu contre les tentations, il ne l'était pas moins contre les ennemis de sa puissance demeurée en somme intacte après un siècle de combats, de risques et d'efforts. Assuré de sa frontière des Pyrénées, au delà de laquelle régnait désormais son petit-fils, il gardait ses conquêtes de Flandre mieux protégées encore par les jalousies de l'Autriche et des Provinces Unies aux Pays-Bas, que par les forteresses de Vauban, sa frontière d'Alsace qui s'étendait jusqu'au Rhin, préservée par la rivalité de l'Empereur et des princes allemands, la Franche-Comté jusqu'au Jura couvert par la neutralité suisse. Il se fortifiait, se retranchait derrière les Alpes dont les princes italiens, invoquant la neutralité de la péninsule, n'avaient plus envie de livrer les clefs à l'Autriche.

Jamais, depuis le XVIe siècle, un changement aussi complet ne s'était produit dans les relations politiques des puissances européennes. Jamais la paix du continent n'avait paru mieux assurée. La France ne semblait pas l'avoir achetée par le moindre sacrifice de son passé glorieux. Elle y trouvait, après avoir été menacée



d'une ruine totale, outre le prix très réel, de son long effort, des gages de repos et de sécurité pour l'avenir [1].

On comprend donc que les hommes d'État français, Polignac, Torcy, Villars, considérant cette paix au seul point de vue du duel séculaire qu'elle concluait, l'aient considérée comme un bienfait inespéré de la Providence. La France elle-même crut y voir ce caractère d'éternité et de justice auquel on reconnaît les œuvres de Dieu, et l'entoura désormais d'un respect religieux que l'on est surpris de retrouver encore chez Voltaire [2]. Ce fut l'époque que, de bonne foi, un penseur crut propice à l'institution d'une justice arbitrale et d'une paix perpétuelle, substituées à la guerre, à la raison d'État entre les princes et les nations. Il est vrai que ce philosophe était l'abbé de St-Pierre, et que peu de temps avant un autre philosophe moins optimiste, Labruyère, avait mis en garde les Français contre l'œuvre de toute cette diplomatie pacifique, dirigée à Utrecht par les plénipotentiaires. « Le plénipotentiaire ne parle que de paix, d'alliance, que de tranquillité publique, que d'intérêt public, et en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître, ou de la République. »

Jamais jugement ne fut plus vrai, plus profond, appliqué aux diplomates anglais qui, depuis 1711, s'étaient offerts à Louis XIV et à l'Europe lassés d'une guerre ruineuse, pour arranger leurs querelles. C'était d'abord par intérêt de parti que les ministres torys de la reine Anne avaient recherché avec la paix générale le moyen de détruire les whigs, leurs hommes de guerre surtout et entrevu l'occasion peut-être d'écarter la dynastie hanovrienne en restaurant les Stuart. Mais en outre, ils avaient eu l'intention de mettre à profit les circonstances, l'épuisement des puissances continentales, pour fortifier le commerce de l'Angleterre, agrandir son domaine maritime et colonial. Ils avaient bien entendu se faire payer un bon prix, du moins pour leur pays, leur rôle d'arbitres et de médiateurs [3].

1. Pour l'appréciation de ces traités j'indiquerai mon *Manuel historique de politique étrangère*, Tome I, chap. IX et la notice que j'ai insérée dans l'*Atlas Historique*, Hachette, 1896.

2. Torcy, *Mémoires*, p. 735. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (Édit. Bourgeois, p. 423-424).

3. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (*Ibid.*, p. 423). — Seeley, *Expansion de l'An-*



Ils avaient sans peine obtenu Port-Mahon dans la Méditerranée, Gibraltar sur l'Océan et la Méditerranée, de façon à couper cette ligne de ports que l'union des deux couronnes pouvait procurer à la France depuis Dunkerque jusqu'à Toulon. Par la ruine de Dunkerque, ils s'assuraient de la Mer du Nord et se vengeaient aussi du tort que les corsaires avaient fait à leur commerce. Des cessions coloniales complétaient ces avantages ; l'île de Terre-Neuve, la presqu'île d'Acadie, le territoire de la baie d'Hudson, sans compter les clauses ambiguës et menaçantes sur les limites, dans l'Amérique du Nord, des colonies françaises et anglaises qui devaient préparer la ruine du Canada déjà démembré ; l'Amérique du Sud espagnole fermée au commerce français, entr'ouverte aux marchands anglais par le privilège d'assiento qui leur procurait l'avantage de fournir au roi d'Espagne la main-d'œuvre nègre, d'établir à cet usage des factoreries à Buenos-Ayres et à Porto Bello, de les ravitailler, et de s'introduire dans ce vaste domaine colonial dont l'Espagne ne savait pas tirer parti.

Les profits que Louis XIV et son petit-fils avaient dû consentir à l'Angleterre étaient trop considérables pour que la diplomatie française pût se faire illusion sur leur valeur et croire au désintéressement des médiateurs. « Jaloux de la grandeur de la Maison d'Autriche et de celle de France, soucieux d'assurer leur propre grandeur, les Anglais, écrivait alors le vieux Roi, trop faibles pour attaquer l'une sans le concours de l'autre, avaient entretenu entre elles une division favorable pour eux, couvrant leurs véritables desseins de noms et de prétextes spécieux, du désir de maintenir la balance nécessaire à la tranquillité publique [1]. » Si, grâce aux Anglais, l'Europe était délivrée par des arrangements équitables de l'ambition rivale des Habsbourg et des Bourbons, sur mer en revanche et dans les mondes nouveaux où se portait son activité, elle se trouvait menacée d'une autre domination qui commençait à s'établir en vertu des traités

gleterre, trad. Rambaud, Colin, 1885, p. 157-159. — Coxe, *Bourbons d'Espagne* (trad. française, II, p. 160).

1. Instructions au comte du Luc allant à Vienne (*Recueil des Instructions d'Autriche* : édition Sorel, p. 171).



d'Utrecht, victoire pacifique, mais décisive de ces mêmes Anglais.

Il est bien rare en effet qu'il n'y ait pas toujours, dans les Congrès diplomatiques comme sur les champs de bataille, des vainqueurs et des vaincus, les uns plus ou moins exigeants, c'est-à-dire plus ou moins soucieux d'un retour de fortune, les autres plus ou moins résignés, c'est-à-dire plus ou moins préoccupés et capables d'une revanche. En diplomatie, l'idée de progrès se distingue rarement de l'idée de guerre. Au lendemain des traités d'Utrecht qui avaient pu d'abord paraître à la France un retour miraculeux de la fortune, Louis XIV et ses ministres se rendaient compte que la paix avait été, selon le propos de Saint-Simon, « chèrement achetée [1] ». Le prix qu'ils y avaient mis devait les empêcher de la compromettre en des aventures prématurées. L'expérience et le malheur avaient à la longue guéri le vieux Roi de sa « démesurée passion pour la gloire ». Il avait reconnu la misère de son royaume épuisé par la guerre, et combien le repos était nécessaire à ses sujets et prescrit surtout par la minorité prochaine de son seul héritier. Ce n'était cependant pas un motif pour qu'avec le temps, la France et la monarchie ne se retrouvassent point capables de disputer, de limiter ou de reprendre à l'Angleterre les avantages qui avaient été la rançon de l'établissement des Bourbons en Espagne, sans rien perdre d'ailleurs de ce profit inespéré.

Quoique ses jours fussent comptés, Louis XIV entreprit immédiatement cette tâche lointaine, et son génie, auquel l'âge semblait donner plutôt de nouvelles lumières, n'y fut pas inférieur. On est saisi d'admiration, quand on voit comment il la comprit et voulut la réaliser. Les instructions qu'alors il donna à ses serviteurs dans toutes les cours d'Europe, avec l'aide d'un homme d'État fidèle et éclairé, M. de Torcy, ne sont pas indignes de celles qu'il préparait avec de Lionne au plus beau temps de son règne et de sa politique. La sûreté des informations et des jugements, la clarté, la vigueur et la solidité des conclusions, l'enchaînement logique qui les relie les unes aux autres forment un tableau

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois Rois Bourbons* (édit. Faugère, p. 90, p. 348).



de l'Europe achevé et un modèle de diplomatie avisée et féconde[1].

Tout s'y trouvait calculé pour affermir sur la base des traités récents la paix du Continent, soit l'appui donné à Philippe V pour obliger Charles VI à l'abandon des Catalans, des rebelles des Baléares qu'il soutenait encore en 1714, soit les conseils obstinés de l'aïeul au petit-fils pour qu'il fît la paix avec la Hollande et l'Empereur lui-même, conseils qui n'étaient pas toujours écoutés, et surtout l'initiative qu'il prit d'offrir à Charles VI son amitié. L'audace était grande de proposer cette amitié à l'héritier des Habsbourg, après deux siècles de lutte implacable, et la difficulté plus grande encore de faire accepter cette réconciliation aux Français « ennemis du nom autrichien ». Des négociations secrètes furent pourtant entamées, suivies de Vienne à Paris par le prince Eugène qui avait déjà conseillé à son maître et conclu la négociation de Rastadt[2].

D'autres se poursuivaient en Hollande, où l'envoyé de Louis XIV, M. de Châteauneuf, reconstituait, parfois à prix d'argent, le parti républicain, le parti des marchands d'Amsterdam surtout, favorable à un rapprochement avec la France, à une politique de paix et de grandeur commerciale[3]. Il n'y avait pas jusqu'à la guerre du Nord, obstinément soutenue par Charles XII contre Pierre le Grand, les Allemands et le Danemark, que Louis XIV n'ait alors cherché à terminer, conseillant à la Suède les

1. Elles sont en partie publiées, dans la Collection des *Instructions aux ambassadeurs de France*, par Sorel (Autriche, p. 154) ; par Lebon (Bavière, p. 151, 18 janvier 1715) ; par Geoffroy (Suède, p. 248, 4 avril 1715) ; par Waddington (Prusse). Celles données à M. de Châteauneuf, en Hollande, sont inédites : A. ETR., Hollande, t. 254, f° 287.

2. En ce qui concerne les relations de Louis XIV et de l'Espagne après la paix d'Utrecht, consultez les livres de Courcy : la *Coalition de 1701*, II, p. 410-454 ; *l'Espagne après la paix d'Utrecht* ; Baudrillart, *Philippe V et Louis XIV*, p. 649-657. — Les tentatives de rapprochement entre Louis XIV et les Habsbourg par l'intermédiaire du prince Eugène ont été signalées et étudiées d'après les Archives de Vienne par (Weber, *Die Quadrupel Allianz*, 1887, p. 7 et suiv.).

3. La mission de Châteauneuf en Hollande et ses premiers résultats ont fait l'objet d'une étude documentée, quoiqu'un peu excessive et d'après les sources anglaises seules, de M. Wiesener : *le Regent, l'abbé Dubois*, I, p. 139 à 140. Les instructions de Louis XIV à Châteauneuf sont aux A. ÉTR., Hollande, t. 254, f° 287. La correspondance de Châteauneuf avec Torcy, que Wiesener n'a pas consultée en manuscrit aux Affaires Étrangères, est tout à fait importante au mois de mai-juillet 1715 surtout (A. ÉTR., *Hollande*, t. 284).



concessions conformes à sa détresse et la paix avec son plus puissant ennemi le tzar, pour sauver ce qu'elle pourrait de ses domaines d'Empire ; recommandant aux princes allemands d'autre part, à la Prusse ou à la Saxe, la modération dans la victoire qui à la longue risquait de servir à leurs dépens la puissance russe[1].

Pendant les deux dernières années de son règne, Louis XIV n'avait rien négligé pour compléter et garantir l'œuvre d'Utrecht. De la Baltique à la Méditerranée, de la mer du Nord à la mer Noire sa diplomatie vigilante avait reconnu les causes de troubles, ambitions, rancunes ou désirs de revanche qui pouvaient rallumer ou prolonger les querelles des princes et des peuples.

Mais si le vieux Roi et ses ministres attachaient tant de prix à la paix du Continent, c'était avec la pensée, qu'ils ne cachaient point, de retirer à l'Angleterre les moyens de se procurer, comme par le passé, dans les conflits européens des avantages et des alliances. S'ils réussissaient à convaincre la cour de Vienne que les divisions désormais sans objet des Habsbourg et des Bourbons ne pouvaient plus servir qu'au progrès de la politique anglaise ; s'ils persuadaient les Hollandais qu'à se mettre toujours, pour quelques conquêtes en Flandre, à la remorque du cabinet de Londres, ils sacrifiaient leur intérêt véritable sur mer et aux colonies, l'Angleterre, avec le temps, demeurerait isolée, moins insolente dans sa victoire, et peut-être un jour plus facile à atteindre dans son isolement.

Lorsqu'au lendemain même des traités, Louis XIV envoya ses ingénieurs et ses troupes ouvrir à Mardick un canal et un port capables de remplacer Dunkerque, lorsqu'à la mort de la reine Anne, il laissa ses ministres et Philippe V encourager les entre-

1. La politique de Louis XIV dans le Nord est indiquée dans les Instructions du 14 avril 1715, à M. de Croissy (Geoffroy, Suède, p. 255-259) et celles qui ont été données le 14 mars 1714 au baron de Sparre (Geoffroy, *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire de la France*, p. 399). Consulter également les instructions données à Rottembourg allant à Berlin, mars 1714 (Waddington, Prusse), la correspondance de Louis XIV avec cet envoyé de mai à février 1715 (A. ÉTR., Prusse, t. 44, f[os] 114 et 138 ; t. 48, f[os] 23 et 86). — D'une manière générale, Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik*, T. IV, I, p. 87. — Voltaire, *Histoire de Charles XII* (éd. Hachette, p. 250-260). — Torcy, *Mémoires inédits*, I, f° 382 Saint-Simon, *Mémoires* (Édit. Chéruel, XIII, p. 64).



prises des jacobites et du Prétendant Stuart, il faisait voir qu'il n'était pas disposé à conseiller à la France une politique d'abandon devant les Anglais.

Et précisément à cette époque, l'avènement de Georges Ier ramenait au pouvoir à Londres les whigs, tous mécontents de la paix qui avait limité leurs victoires sur la France, aussi bien Townsend, le premier ministre, que son collaborateur James Stanhope, compagnon d'armes de Marlborough et que Robert Walpole, ancien payeur de l'armée, tous partisans résolus d'une action énergique contre les jacobites et Louis XIV. Un tel désir de vengeance les animait contre les auteurs des traités d'Utrecht qu'ils frappèrent brutalement les torys « les accusant d'être Français ». Pendant près de cent ans encore, les histoires d'Angleterre rédigées par des whigs devaient garder l'écho de leur colères[1].

C'était proprement un homme de combat dont ils avaient fait choix à dessein, pour servir à Paris cette politique. Lord Stair n'était pas plutôt arrivé à la cour de France qu'il prit avec le Roi et les ministres une attitude militante. Il les interrogeait avec insolence sur les travaux de Mardick, sur les intrigues et la présence du Prétendant Stuart dans le royaume, si bien qu'un jour il se fit mettre à la porte par M. de Torcy (11 juillet 1715) et se vit interdire l'accès du Roi[2]. On eut ainsi déjà une sorte de rupture entre les deux cours, dont le cabinet whig se gardait bien de faire grief à son agent, dont Louis XIV profitait pour encourager plus nettement, avec le maréchal de Berwick, les entreprises des jacobites.

C'était donc, des deux côtés de la Manche, une situation dangereuse pour le maintien de la paix que cette tension des rapports entre les deux puissances de qui surtout la paix, à Utrecht, avait dépendu. Dans toute l'Europe qu'elles avaient un instant désarmée, leurs diplomaties se rencontraient et se heurtaient. L'en-

1. Sur la politique des whigs alors consulter Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois*, I, p. 87. — Mahon, *History of England*, I, p. 109. — Coxe, *Memoirs of Walpole*, I, p. 63-64. — Rapin-Thoyras, *Dissertation sur les torys et les whigs*, Amst., 1717, in-12. — Michael, *Englische Geschichte im Achtzehnt. Jahrhundert*, 1896, Freiburg, t. I.

2. Le récit de l'affaire a été fait par Torcy et par le Roi à Châteauneuf, les 10 et 25 juillet 1715 (A. ÉTR., Hollande, t. 284). — Voir la discussion du détail dans Wiesener, *ouv. cité*, p. 23 à 26.

voyé des whigs à la Haye, lord Cadogan, un ancien lieutenant de Marlborough comme Stair, employait les mêmes moyens que lui, à réveiller les ardeurs du parti de la guerre en Hollande. Il comptait sur l'autorité d'Heinsius qui « avait pleinement hérité de la haine de Guillaume III contre Louis XIV », sur l'intérêt des marchands qui avaient placé leurs fonds en Angleterre, et déjà il les préparait à offrir le stathoudérat au roi de la Grande-Bretagne, quand celui-ci eut résolu d'adjoindre à l'ambassade un envoyé plus actif et plus résolu encore : Horace Walpole. Walpole se flattait de faire faire tout ce qu'il voudrait au pensionnaire, à son successeur désigné, Vanderdussen, au trésorier de la République lié depuis longtemps à l'Empereur, à Slingelandt secrétaire du Conseil d'État, au greffier Fagel, en possession des régences des villes, des États généraux, maîtres des premiers emplois et de toutes les affaires de la République. Auprès de ces hommes d'État, tout fiers encore de l'autorité que les guerres récentes contre la France leur avaient procurée en Europe, ce que les whigs anglais recherchaient, sous prétexte d'obliger Louis XIV à la modération, c'était la reconstitution de la Grande Alliance où s'était brisée sa puissance, c'était un rapprochement des puissances maritimes avec l'Empereur qu'elles avaient trahi à Utrecht[1].

Et ce rapprochement surtout était un péril pour la paix : l'Empereur Charles VI, par dépit d'avoir vu l'Espagne lui échapper, s'était refusé à ce que les torys avaient exigé de lui en 1713, à l'abandon du rêve qu'il avait formé quand, luttant contre Philippe V, il s'imaginait restaurer l'Empire de Charles-Quint. « La privation de l'Espagne et des Indes lui causait plus de peine qu'il n'avait de satisfaction d'avoir ajouté la possession du royaume de Naples, celle du Milanais et des Pays-Bas à la suc-

1. « Pour entendre ce point de servitude de la Hollande à l'Angleterre », dit Torcy, *Mémoires inédits*, cités par Saint-Simon (Édit. Chéruel, XII, p. 373). — Cela est confirmé par les sources anglaises : Walpole à Townsend, 6 nov. 1714 (Mahon, *History of England*, I, 121) et 20 oct. 1716 (Wiesener, *le Régent*, p. 144), et encore lettre de Stanhope à Townsend, 24 nov. et 6 déc. 1714 (Mahon, *History of England*, I, p. 122). — Voir aussi Cadogan au prince Eugène, 23 avril 1715, *Wien. Staatsarchiv*, dans Gachard, la *Belgique au XVIII[e] siècle*, p. 257 ; ou dans Weber, *Die Quadrupel Allianz* ; et enfin les correspondances de Torcy et de Châteauneuf (A. ÉTR., Holl., t. 285).



cession de ses pères. » Il s'était obstiné à ne pas considérer comme définitive la cession du reste de la monarchie espagnole à un prince Bourbon[1].

Nul prince n'était moins docile que Charles VI aux leçons de l'expérience, aux nécessités du fait accompli, aux conditions des traités. Ponctuel, travailleur, aussi pénétré de ses devoirs que de ses droits, il avait une volonté froide qui n'admettait point de résistance à ses desseins, ni de la part des hommes, ni de la part des faits[2]. Il avait eu toutes les peines du monde à concéder aux Hollandais les privilèges de Barrière que le traité d'Utrecht leur promettait. S'il y avait consenti, le 15 novembre 1715, sur les instances des whigs qui lui avaient dépêché deux conseillers, sir Richard Temple et un ambassadeur extraordinaire, Stanhope; c'était avec l'espérance de conclure avec les puissances maritimes une nouvelle alliance offensive contre Philippe V, et pour réaliser de nouvelles conquêtes en Italie. Dès le 25 juin, il fit savoir ses desseins ambitieux sur la Sicile, la Toscane, les États de Parme et Plaisance aux Anglais[3]. Déjà, il réclamait l'envoi d'une flotte anglaise dans la Méditerranée et donnait sa confiance aux Italiens et Espagnols réfugiés à sa cour, au Napolitain Stella, à l'archevêque de Valence qui entretenaient ses espérances. A lui seul, le prince Eugène, qui recommandait une réconciliation avec les Bourbons et une action énergique contre les Turcs, mal soutenu par les ministres allemands, le chancelier Sinzendorf, paresseux et obséquieux, les comtes de Stahremberg et de Schœnborn, soucieux de ne point déplaire au maître, n'était pas capable de vaincre l'obstination de l'Empereur, d'apaiser ses rancunes et ses ambitions. N'ayant pas fait sa paix avec l'Espagne, Charles VI repoussait les offres et les conseils de Louis XIV qui l'engageait à réfléchir sur le danger et le prix des concours fournis par l'Angleterre,

1. Louis XIV, Instructions au comte du Luc (Sorel, *Autriche*, p. 161).

2. *Ibidem*, et portrait de l'archiduc d'après un manuscrit conservé aux Affaires Étrangères (Courcy, *Coalition de 1701*, II, p. 556) à comparer avec la gravure insérée par le chevalier d'Arneth en tête du vol. II de son ouvrage : *Prinz Eugen von Savoyen*, Vienne, 1858.

3. Protocole de la conférence, 27 nov. 1714, et lettre d'Hoffmann à la cour de Vienne, Londres, 10 mai 1715 (*Wien*, *Staatsarchiv*), dans Weber, p. 3 et p. 6.

sur la grandeur croissante des princes allemands, ruineuse pour son autorité. Il se résignait à la paix, mais en négociant sans relâche avec l'Angleterre, le Hanovre et le roi de Prusse, de manière à se procurer les moyens de continuer la guerre, à la première occasion, en Italie[1].

Son excuse, s'il y en avait une à l'erreur où il s'entêtait, c'était l'obstination analogue de son rival Philippe V, entretenue à Madrid par les nombreux Italiens qui ne pouvaient se résigner aux conquêtes accordées à l'Autriche en Italie. Le mariage récent du roi d'Espagne surtout avec une princesse de Parme qui, sur les conseils de l'auteur de sa fortune, l'abbé Alberoni prenait le bâton de commandement à Madrid, livrait le souverain espagnol et sa politique aux desseins ambitieux des Farnèse, préoccupés d'agrandir leur duché de Parme avec l'aide des Bourbons, et de diminuer l'Autriche dans la Péninsule, quand elle prétendait s'y agrandir[2]. Et de cette lutte prochaine entre les Habsbourg et les Bourbons, qui déjà lui avait beaucoup rapporté, le roi de Sicile Victor Amédée « un maître gouin », escomptait de nouveaux profits. Il offrait son concours, tantôt à la cour de Vienne où il avait des parents et des amis, le prince Eugène, le marquis de Prié, tantôt à celle de Madrid, « frappant à toutes les portes pour s'ouvrir celles du Milanais qu'il convoitait ». A Madrid, à Turin, on ne concevait point la paix qui avait partagé et neutralisé l'Italie comme une paix durable, pas plus qu'à Vienne[3].

Si la France alors eût encouragé les vues ambitieuses de Philippe V et des Italiens ainsi que les whigs soutenaient celles de l'Empereur en lui proposant le renouvellement de la Grande

1. Voir Instructions du comte du Luc (Sorel, *Autriche*, p. 155). Pour le rôle du prince Eugène, Torcy, *Négociations*, I, f° 324-325 (Saint-Simon, Chéruel, XIII, p. 325). — D'Arneth, *Prinz Eugen*, II, p. 515-516. — Vogüé, *Le maréchal de Villars*, Paris, 1885. — Sur la cour de Vienne, même ouvrage de d'Arneth, p. 353 à 359, et mémoire de du Luc sur la cour de Vienne (A. ÉTR., Mémoires et documents, Autriche, t. 11).

2. Voir notre tome II, *Le secret des Farnèse*.

3. Baraudon, *La maison de Savoie et la Triple Alliance*, Paris, 1895. — Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, Paris, 1879, III, p. 500. — Torcy, *Négociations*, I, f°s 425-426. Voir particulièrement les dépêches de du Luc à d'Huxelles, du 28 avril 1716, et d'Ainis, résident de l'électeur de Trèves à Vienne, du 16 février (A. ÉTR., Autriche), citées par Baraudon.



Alliance qui avait vaincu les Bourbons, une étincelle aurait aisément rallumé en Italie un incendie qui se serait vite propagé dans toute l'Europe.

Car, dans le Nord, les querelles provoquées par le long duel de Pierre le Grand et de Charles XII, loin de s'éteindre au gré de Louis XIV, se réveillaient en 1715 dans les convoitises des princes allemands appelés par le Tsar à la curée de la Suède. Là aussi l'avènement de Georges I[er] au trône d'Angleterre avait été le signal : ce prince, en répondant à l'appel des whigs pour recueillir la succession de la reine Anne, avait moins considéré les intérêts de l'Angleterre protestante que ceux de son électorat allemand, auquel il voulait, comme les électeurs de Saxe en Pologne, ajouter le prestige et les ressources d'une royauté. Obligé de passer la mer, il s'était retourné bien des fois pour regarder la terre natale qu'il eût préféré ne point quitter. Dans son royaume anglais il s'était fait suivre de ministres allemands, Bernstorff, Bothmar, qui pour leurs intérêts même lui eussent rappelé l'électorat, s'il y avait eu risque qu'il l'oubliât : dans la société de ces Allemands et de sa maîtresse, M[lle] de Schulembourg, il s'obstinait à ne parler que l'allemand, à rejeter les mœurs anglaises. Et son dessein le plus cher était de pratiquer, avec les ressources et l'autorité que lui procurait sa nouvelle dignité, une politique hanovrienne, c'est-à-dire une politique de conquête aux dépens de la Suède en Allemagne[1].

L'intérêt véritable des puissances maritimes qui l'avaient installé à Londres eût été le rétablissement de la paix dans la Baltique, nécessaire à leur commerce, troublée par la vengeance de Charles XII, menacée par les progrès de la puissance russe. Georges I[er] les entraînait au service de ses ambitions de prince allemand. Il achetait, pour six tonneaux d'or, au roi de Danemark, Frédéric IV, impuissant à défendre toutes ses conquêtes contre Charles XII revenu de Turquie, les duchés de Brême et de Verden qui assuraient à ses États l'accès de la mer du Nord

1. Torcy, *Memoires inédits*, I, 323 (Saint-Simon, Chéruel, XIII, p. 24). — Walpole, *Mémoires*, (Coxe, Londres, 1798, 3 vol. in-4) : I, p. 103. Voir le portrait de Georges I[er] par lady Montague dans Mahon, *History of England*, I, ch. VI. — W. Michael, *Englische Geschichte, im XVIII*[ten] *Jahrh.*, I. — Wiesener, *Le Régent. l'abbé Dubois*, I.



(26 juin 1715). Il déclarait aussitôt la guerre à Charles XII pour garantir le Sleswig au Danemark, et réussissait à obtenir des whigs pour son propre avantage l'envoi d'une flotte anglaise avec l'amiral Norris dans la Baltique. Ce n'étaient alors que bruits et préparatifs de guerre dans la Basse Allemagne. Malgré son antipathie pour le Roi hanovrien, son beau-père, Frédéric Guillaume I[er] en Prusse se laissait séduire par les offres du Tsar et l'appât de la Poméranie : il entrait avec eux dans la ligue contre la Suède (17 et 30 mai 1715). Le duc de Mecklembourg s'unissait à la Russie par une alliance intime, de politique et de famille [1].

Non seulement l'Empereur laissait faire ces armements, qui allaient rendre redoutables et vraiment trop puissants les électeurs dans l'Empire, dont Louis XIV lui signalait les dangers, mais encore, pour les employer peut-être au service de ses ambitions contre l'Espagne, il les encourageait. Il négociait pendant toute l'année 1715 avec Georges I[er], ses ministres anglais et hanovriens de façon à lier au partage de la Suède qui s'achevait par la force, des intrigues favorables à un remaniement des domaines autrichiens en Italie.

Tel était réellement, malgré les apparences pacifiques que lui avaient données les derniers traités, l'état de l'Europe à la fin du règne de Louis XIV. Tandis que les Français se complaisaient et s'assuraient dans cette paix qui leur parut peu onéreuse et durable, autour d'eux, souverains et peuples, presque tous sans exception, vainqueurs ou vaincus, se disposaient à détruire l'œuvre des diplomates, acceptée à regret comme une trêve ou une condition forcée, avec le dessein d'y ajouter par la guerre de nouveaux articles, d'y faire des ratures ou des additions considérables.

Si bien que Louis XIV averti, malgré son désir et sa résolution

1. Sur les projets de l'électeur de Hanovre dans le Nord : Voltaire, *Histoire de Charles XII* (éd. Hachette, in-12, p. 114-115) dont le témoignage est appuyé des souvenirs du baron Fabrice et de la duchesse de Marlborough et confirmé par les instructions de Torcy à M. de Croissy (Geoffroy, *Instructions de Suède*, p. 245, 252-253) et une dépêche à Rottembourg, du 13 déc. 1714 (A. ÉTR., Prusse, t. 49, f° 396). — Voir enfin Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik*, IV, part. II, t. I, p. 175, et surtout J. Chance, *The Northern question in 1716* (*Hist. English Review* 1902-1903-1904).



de régler plutôt alors les querelles européennes, et peut-être pour y parvenir, formait à la veille de sa mort avec l'Espagne, avec la Suède, les Jacobites Ormond et Bolingbroke une expédition destinée à rétablir les Stuart en Angleterre. Il ne se dissimulait pas et ne laissait pas ignorer à Vienne que « de soutenir ainsi les droits du chevalier de Saint-Georges pouvait causer de grands troubles ». Ce n'était point sa faute si l'Empereur préférait aux conseils de modération et aux offres d'amitié qui lui venaient de Versailles, une politique de provocation et de conquête dont le concours intéressé des Anglais et les appétits des princes allemands formaient la base fragile[1].

Tout ce que Louis XIV pouvait faire, en face des menaces de la Grande Alliance prête à se reconstituer, était de marquer sa volonté et sa puissance de réserver l'avenir en imposant à l'Europe le respect d'un passé qui avait eu ses tristesses et avait encore sa grandeur. Mais ses jours étaient comptés. Sa mort « arrivée fort à propos », suivant la parole de Walpole pour délivrer les ambitions que sa verte vieillesse avait encore contenues, pour en susciter d'autres autour de son héritage en France même, pouvait être le point de départ de complications européennes, fatales au repos et à la sécurité du royaume.

Le duc d'Orléans, le prince qui en avait la garde se trouva dès le premier jour fort embarrassé : la tâche qu'il avait demandé au Parlement de lui confier sans conditions et sans limites était considérable. Il fallait surtout, maintenir, au dedans et au dehors, la paix que l'incertitude d'une minorité et les querelles religieuses pouvaient compromettre, et dont les dettes énormes de la monarchie faisaient une nécessité, pour faire oublier et guérir les misères du régime précédent, pour ne lui laisser en définitive que le souvenir vivant et l'héritage intact de ses grandeurs. Cette tâche était faite cependant pour tenter ou intéresser un esprit comme celui du duc d'Orléans, qui n'était pas du commun. Mais, dès le

1. Instructions de Louis XIV au comte du Luc (Sorel, *Autriche*, p. 179) — au comte de Croissy (*Suède*, p. 275), et l'introduction de M. Geoffroy. — Voir aussi les papiers des Stuart cités par Mahon, *History of England*, I, p. 387 à 398, — les Mémoires inédits de Cellamare (1re partie, f° 82 et 84) et les conclusions de Lemontey (I, p. 87 et 89), ainsi que celles du père Baudrillart. — Pour l'affaire de Mardick, elle a été bien exposée par de Courcy, *La Coalition de 1701* (II, p. 465-475).



début, son ambition et ses amis l'avaient mal conseillé, quand ils lui donnèrent l'envie de prendre la Régence par une sorte de coup d'État, en chef de parti. Il ne pouvait pas gouverner de la même façon : le lendemain même, sa paresse naturelle et son intérêt lui dictaient une autre politique et le déterminaient à s'associer le plus de collaborateurs et d'alliés possible. Il dut conserver un Conseil de Régence, y faire entrer le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voysin, Villeroy, le maréchal d'Huxelles que le feu Roi avait désignés, et même les anciens secrétaires d'État, Torcy, la Vrillière et Pontchartrain, ces derniers avec voix consultative seulement. S'il leur adjoignait, il est vrai, des hommes obscurs et sûrs, le maréchal de Besons, son ancien lieutenant en Italie et en Espagne, son ami le duc de Saint-Simon, et un évêque connu pour ne participer à aucune cabale, l'évêque de Troie Bouthillier Chavigny, ce n'était point assez de ces conseillers pour annuler l'autorité des serviteurs de Louis XIV attachés aux formes et aux idées de l'ancien gouvernement.

On sait quelle réforme radicale le Régent parut vouloir apporter à l'administration du royaume par la suppression des secrétaireries d'État, et la création de six conseils destinés à les remplacer. L'objet apparent était de sacrifier la bourgeoisie consommée et installée dans le gouvernement à la jalousie des grands seigneurs, de les associer à leur tour au bien de la patrie ; l'objet réel, de disposer de nombreuses places pour la noblesse et pour les amis du Régent à la fois, pour les parlementaires et le clergé jansénistes. Le bon sens des Français ne s'y trompa point : il célébra dans un couplet satirique la sollicitude du prince qui, pour tout prévenir, avait su grouper autour de lui soixante-dix ministres.

Dans tous ces conseils d'ailleurs la principale direction appartint à la famille de Noailles qui avait lié partie avec le duc d'Orléans dès le premier jour : le neveu de M[me] de Maintenon, installé à la présidence des finances dont il disposait en plein, et s'efforçant avec Desmarets de rétablir l'ordre selon les principes de Colbert, par l'économie et la chasse aux financiers et aux abus ; l'oncle du duc, le Cardinal, janséniste, appuyé au



conseil de conscience par les gallicans, Daguesseau et l'abbé Pucelle dans la tâche qu'il s'était donnée de terminer les querelles de la Constitution, que Rome le voulût ou non, par un Concile national ; son beau-frère, d'Estrées, au conseil de marine, collaborateur autorisé du comte de Toulouse qu'on n'avait pu écarter, et à la guerre, sous la présidence nécessaire aussi du vainqueur de Denain, son autre beau-frère, le duc de Guiche assisté d'un parent, le maréchal de Biron. Il n'y avait pas jusqu'au conseil du dedans et des bâtiments où le duc d'Antin suspect au Régent ne subît cette influence par sa belle-fille « qui était fort Noailles »[1].

Mais si grandes que fussent l'influence du duc de Noailles et sa bonne volonté, elles devaient échouer contre les vices d'un système dont quelques mois suffirent à montrer les effets funestes : au lieu de ministres qu'une longue pratique de l'administration monarchique avait formés, des nobles qui avaient perdu dans la longue oisiveté du régime précédent l'habitude du travail, le sens politique, et surtout le souci du bien commun. Les Conseils se passaient, comme les assemblées de grands à Madrid, ou les conférences de fonctionnaires à Vienne, en disputes pour les places ou les faveurs plutôt qu'en discussions d'affaires. Chacun se poussait ou poussait les siens : c'étaient des marchandages ou des conflits perpétuels parfois pour des riens, des questions de vanité et d'étiquette, chères à cette noblesse dont Saint-Simon a naïvement et longuement marqué les prétentions stériles[2].

1. Sur la composition des Conseils : Cellamare, *Mémoires inédits*, f[os] 92, 93, 94. — Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Chéruel, XII, p. 226, 232 et suiv.). — *Mémoires de la Régence*, I, p. 17 et 18. — Sur l'influence exclusive des Noailles surtout ce passage de Cellamare, f° 72 : « Nei primi tempi della Regenza a tutte altre privalse la casa di Noailles. »

2. Le tableau a été dessiné par Cellamare d'une façon saisissante (1[re] p., f° 96) : « Tanti consigli composti da uomini la piu parti inesperti, avidi, ambitiosi, interessati, avari, di temperamento, d'umor, di sensi diversi non potea far altro ché aprire la porta agli ufici, alle racommandazioni, alle dissenzioni, alle lungherie, alle confusioni. » — Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Cheruel, XII, p. 240, 261). — Et cette chanson de Paris (*Recueil de pièces inédites sur la Régence*. Collection Desnoyer, Bib. de Lyon) :

Français, ne craignez pas d'événements sinistres ;
Notre sage Régent a su tout prévenir ;
Il a soixante et dix ministres.



Les intérêts particuliers faisaient oublier les intérêts généraux, et, si l'on en venait parfois à discuter ces intérêts même, l'accord demeurait presque toujours impossible entre ces hommes d'humeur et de tendances diverses, incapables de régler leurs opinions ou leur conduite autrement que par leurs sympathies pour le duc d'Orléans qui les avaient associés à sa fortune, ou pour les idées et les préjugés de la vieille cour : d'une part, les Noailles, Saint-Simon, Brancas, d'Estrées, les intendants Le Blanc, Saint-Contest et Rouillé, les magistrats comme Joly de Fleury et Daguesseau ; d'autre part, Villeroy, Villars, d'Harcourt, d'Huxelles, les ducs du Maine et d'Antin, Beringhen et Torcy, les plus intimes confidents de l'ancien règne. « C'est ainsi, écrivait Cellamare, qu'un gouvernement bien réglé en était venu si vite à l'anarchie[1]. » Et si l'on sait comme les contemporains appréciaient alors les luttes de parti au Parlement anglais, on retrouverait la même opinion dans ce jugement de l'abbé Dubois, moins suspect : « La France, pendant une minorité e tdans l'état où elle est présentement, se trouve à peu près dans les mêmes mouvements où est ordinairement l'Angleterre. »

Comme un chef de parti incertain de sa fortune, le duc d'Orléans avait cru se la faire pardonner, et éviter les conflits avec les responsabilités, en partageant le pouvoir avec ses adversaires aussi bien qu'avec ses amis. Après avoir réclamé le droit de commander seul, il s'était volontairement retiré le moyen de l'exercer. Et il ne paraissait pas le regretter, préférant après tout aux affaires ses plaisirs : il n'avait ni le courage,ni le goût de son devoir[2].

L'Europe, renseignée par les diplomates qui suivaient avec attention les débuts de la Régence, s'aperçut très vite des lacunes de ce singulier gouvernement. Les affaires étrangères se décidaient en deux Conseils : au Conseil de Régence, trop nombreux et trop complexe pour exercer une action régulière et uniforme ; au Conseil spécial que l'on avait confié au maréchal d'Huxelles, l'ancien négociateur des traités d'Utrecht. Le duc

1. « E presto che corretto un monarchico ben regolato governamento in *anarchia* ed oligarchia redurlo » (Cellamare, *Mémoires inédits*, f° 96).

2. Cellamare (*Mémoires inédits*, f°ˢ 92, 93).



d'Orléans avait écarté Torcy, le chef autorisé de la diplomatie française, il n'avait pas osé exclure d'Huxelles, « qui était dans le public à ne pouvoir laisser[1] ». Pour le surveiller, on lui avait, toujours par le même système, adjoint l'abbé d'Estrées, Cheverny qui attendaient de grandes ambassades, et surtout le marquis de Canillac, le confident le plus intime du Palais-Royal. Malgré ces précautions, on ne pouvait pas faire que le maréchal, appuyé et conseillé par les bureaux, n'eût le principal rôle dans la direction de la politique française ; et d'autre part, d'Huxelles, plus courtisan qu'homme d'État, « ce grand et gros homme couperosé, rusé, égoïste et voluptueux avec une écorce de probité et de vertu feintes, cet étui de sage de la Grèce, timide de cœur et d'esprit[2] » en face du Régent et de ses amis dont il craignait la disgrâce, engageait les affaires sans oser les régler à fond. « Toutes les contradictions sont associées, disait avec une certaine joie l'envoyé d'Autriche, dans ce gouvernement pour l'affaiblir[3] ! »

La politique française, au début de la Régence et dans les premiers mois qui suivirent la mort de Louis XIV, parut inspirée de ses leçons. Aux exigences des whigs et aux ambitions de l'Empereur qui se faisaient plus pressantes, les hommes d'État français parurent toujours résolus à opposer une forte défensive, appuyée sur une alliance intime avec l'Espagne et un rapprochement pacifique avec la Hollande. « Entre les principales obligations qu'ils contractaient en recevant le dépôt de l'autorité royale, la plus essentielle pour les peuples du royaume était qu'il suivît ponctuellement les vues du feu Roi pour l'affermissement de la paix[4]. »

Le maréchal d'Huxelles n'eut point de peine à prodiguer à Philippe V les avances et les témoignages d'amitié : comme tous

1. Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Chéruel, XII, p. 231). — *Mémoires de la Régence* (I, p. 17). — « Ce conseil se tenait, dit Cellamare, les lundis et vendredis matin. »

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle, XI, p. 40 et suiv.: édit. Chéruel, XIII, p. 266, 268).

3. Dépêche de Pentenridter à la cour de Vienne, du 4 janvier 1716 (dans Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 13).

4. Ledran, *Négociations pour le rétablissement de la paix* (A. ÉTR., Espagne, *Mém. et documents*, t. 140, p. 52).

les hommes *de la vieille cour*, il le considérait comme le chef véritable de la Maison de France[1]. Prescrire à l'ambassadeur, le duc de Saint-Aignan, une conduite conforme, offrir aux Espagnols le concours de la marine française le jour où la flotte royale du Mexique fut atteinte par une tempête, défendre aux marchands français même de commercer dans la Mer du Sud, ou plutôt d'y faire la contrebande, tout cela était de nature à resserrer les liens des deux royaumes. Le duc d'Orléans lui-même semblait, aux dépens de ses espérances, y travailler quand il refusait, pour ne pas perdre la confiance du roi catholique, « les offres que les Anglais lui faisaient de confirmer ses droits au trône de France[2] ». Tout eût été pour le mieux, si les Français diplomates et marchands, et Saint-Aignan le premier, n'avaient pas aussi continué à traiter l'Espagne, comme ils faisaient depuis quinze ans, en une sorte de pays mineur et protégé. D'Huxelles voyait, signalait les effets fâcheux de ces procédés, plus humiliants encore pour Philippe V, ses ministres et ses sujets, depuis que des deux rois Bourbons, le plus âgé n'était plus à Paris, mais à Madrid[3]. Il ne put jamais les faire cesser, et l'entente qu'il voulait maintenir en souffrit gravement.

On avait employé cette entente alors, comme Louis XIV dans les derniers jours de son règne, à préparer une entreprise des Stuart qui pût mettre les whigs et Georges Ier lui-même à la raison. En vain lord Stair était-il venu proposer au Régent à peine installé au Palais-Royal une alliance anglaise qui lui garantirait la couronne, s'il retirait au Prétendant l'appui de la France. Le duc d'Orléans écouta plus volontiers les conseils des ministres français, d'Huxelles, d'Effiat, Torcy, unanimes à

1. « En réalité, ils étaient, comme dit Dubois, « des pédants renchéris qui battent la campagne et veulent appliquer à tout leurs lieux communs d'École et leurs vieilles maximes » Dubois au Régent, 18 avil 1718 (A. ÉTR., *Correspondance*, Angleterre, t. 317, f° 168).

2. Le Régent à Philippe V, 27 novembre 1715. — Saint-Aignan au Régent : déclaration du 29 janvier 1716 (A. ÉTR., Espagne, *Corresp.*, t. 243, f°s 130, 199 ; Baudrillart, *Philippe V et le duc d'Orléans*, p. 208 et suiv.).

3. D'Huxelles à Saint-Aignan, 24 février 1716 : « Comme il paraît par ce qu'Alberoni vous a dit qu'on suppose que la France veut gouverner l'Espagne, il faut éviter avec une attention extrême de donner lieu de confirmer ces soupçons. » (A. ÉTR., Espagne, t. 254, f° 81).



lui recommander Jacques III et sa cause que Bolingbroke fut admis à plaider auprès de lui. Il y était alors poussé par ses secrétaires, les abbés de Thésut et Dubois[1]. Malgré la cordialité apparente de ses rapports avec l'Angleterre, avec Stair, il songeait à marier sa fille au rival de Georges I[er 2], et lui faisait passer de l'argent par le duc de Saint-Simon en secret.

Lorsque le comte de Mar souleva les Jacobites d'Ecosse au mois de septembre 1715, le duc d'Ormond, qui avait mission de lui recruter sur le continent des auxiliaires, de lui porter des armes et des munitions, de préparer la venue du chevalier de Saint-Georges, fut admis le 18 octobre 1715 au Palais-Royal et y trouva des promesses de concours précieuses qui n'empêchaient pas d'ailleurs le duc d'Orléans d'offrir à Georges I[er] des protestations d'amitié et même de neutralité. La prise d'armes du comte de Mar ne devait pas réussir : une seule bataille, à Sheriffmuir, avait décidé de cette révolte mal engagée qui ne devait servir qu'à fortifier la royauté hanovrienne et le pouvoir des whigs (15 novembre 1715).

Jacques III pourtant tenta en désespéré une invasion de l'Angleterre que la France encore lui permit : le maréchal d'Huxelles avait indiqué, par l'intermédiaire de Berwick, le point de la côte où il trouverait à s'embarquer. Dans l'entourage du duc d'Orléans, personne n'eut la pensée même de satisfaire l'envoyé de Georges I[er], qui demandait avec instances des mesures immédiates contre le Prétendant et ses agents. Il débarqua près d'Aberdeen, le 2 janvier 1716 : il en revint à Dunkerque le 15 février après cette inutile équipée, sans que le gouvernement français, d'accord avec l'Espagne, lui marquât d'autres sentiments que de la sympathie et de la pitié[3].

Avec l'Espagne également, la Régence s'efforçait, et par

1. Toute cette histoire avec les documents précis et secrets a été exposée par M. Wiesener (*Le Régent et les Anglais*, I, p. 111 et suiv.).

2. La négociation eut lieu, dit-on, entre Bolingbroke et M[me] de Tencin. Bolingbroke au roi Jacques, 9 novembre 1715 (Mahon, *History of England*, I, p. 398, 419).

3. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 95; Mahon, *History of England*, I, avec pièces justificatives ; W. Michael, *Geschichte England's im XVIII[ten] Jahrhundert*, p. 490.



tradition, de l'aider à limiter l'ambition de Charles VI, que Louis XIV n'avait pas pu déterminer à une politique pacifique. Rottembourg était chargé par d'Huxelles de rappeler, à Berlin, au roi de Prusse que la France était prête, s'il se réconciliait avec la Suède, à l'aider de tout son pouvoir dans l'Empire[1]. Il recevait aussi mission, s'il rencontrait Pierre Le Grand, de le féliciter de son courage, de ses lumières, et de le pressentir sur une alliance avec la France dont son allié, le roi de Prusse, serait l'intermédiaire. La diplomatie française mettait alors tout en œuvre pour réconcilier en Allemagne le Tsar, la Prusse et la Suède, menaçant Charles XII, s'il se refusait aux sacrifices nécessaires, de lui retirer son appui[2].

Il ne s'agissait de rien moins que de former tout un faisceau d'alliances, dont le traité du 17 septembre 1716 avec la Prusse parût l'élément primordial pour obliger l'Empereur à compter avec des ennemis qui le mettraient à la raison. Nul doute que la guerre aussitôt déclarée par les Turcs à l'Autriche ne fût une conséquence de la mission donnée alors par le maréchal d'Huxelles à M. de Bonnac, à Constantinople[3]. Susciter aux Habsbourg le plus d'adversaires possible, c'était en somme le bon moyen d'ajourner leurs revendications ambitieuses au terme des difficultés qu'on leur créerait.

Il y en avait un autre, que Louis XIV avait efficacement pratiqué depuis deux ans et que d'Huxelles se garda bien de négliger : pour priver la Maison d'Autriche du concours qu'elle pensait trouver auprès des puissances maritimes, il fallait rétablir de bons rapports entre la France et la Hollande, dans l'espoir que le parti de la paix à Amsterdam serait assez fort pour empêcher les whigs de reconstituer entre les trois puissances la triple Alliance[4].

Cet effort décisif, cette lutte diplomatique entre la Régence et

1. D'Huxelles à Rottembourg, 6 octobre, 7 novembre 1715; 13 janvier 1716 (A. ÉTR., *Corresp.*, Prusse, t. 48, f°s 186, 216, 290).

2. D'Huxelles à Rottembourg, 13 janvier 1716 (*Ibid.*, *ib.*, p. 292).

3. Instruction pour M. de Bonnac allant à Constantinople (A. ÉTR., Turquie, t. 56, f° 20 et suiv.).

4. D'Huxelles à Châteauneuf, 5 septembre, 6 octobre 1715 (A. ÉTR., Hollande, t. 285).



la politique des whigs se poursuivit avec acharnement en Hollande pendant plus d'un an. Si les États généraux accordaient à l'électeur de Hanovre des auxiliaires pour se défendre contre les Stuart, persuadés bientôt des intentions pacifiques de la Régence par Châteauneuf, l'envoyé de France dont le maréchal d'Huxelles soutenait le zèle, et par l'offre qu'il formula le 15 octobre d'une neutralisation des Pays-Bas, ils se refusaient à une entente avec l'Empereur ; ils demandaient plutôt aux whigs une alliance avec les Bourbons, avec ceux de France qui leur paraissaient moins belliqueux que les Habsbourg, avec ceux d'Espagne même dont les ministres, Alberoni, et Beretti-Landi leur prodiguaient les avances et les promesses avantageuses.

Leur résistance fut efficace et durable : pendant plus de huit mois, jusqu'en juin 1716, elle suspendit la conclusion d'un traité qui paraissait à la mort de Louis XIV près de se signer entre les whigs et l'Empereur[1]. Il fallut pour que ce traité aboutît le 5 juin 1716 à Westminster que le roi d'Angleterre, inquiet pour ses possessions du Hanovre, des progrès de la Russie en Allemagne, et soucieux de se ménager l'appui de l'Empereur au prix de la Sicile, entraînât les ministres whigs à donner leur signature, sans attendre davantage celle des Hollandais[2].

Mais alors même, le parti de la paix demeurait assez fort à Amsterdam pour déclarer à l'envoyé whig Horace Walpole, au baron de Heems, l'agent impérial, qu'à moins d'une entente simultanée avec la France, ils ne se prêteraient point à une politique susceptible de ressembler à un acte d'hostilité contre elle.

Dans une dépêche qu'il adressait à Stanhope, le 27 juin 1716, lord Stair résumait ainsi la politique pratiquée par le duc d'Orléans depuis le début de la Régence : « La jalousie de la France contre la grandeur de l'Angleterre est si générale, que le duc ne fut pas plutôt Régent que, de peur de contribuer à l'accrois-

1. Toute l'histoire de cette lutte diplomatique a été exposée assez longuement par M. Wiesener (*Le Régent et les Anglais*, I, ch. VIII et X), mais plutôt d'après les documents des envoyés anglais que d'après les archives françaises. Une documentation plus complète eût pu modifier le point de vue de l'auteur.

2. Le texte en latin dans Dumont, *Corps diplomatique*, VIII, p. 477.



sement de la puissance et de l'autorité du roi de la Grande-Bretagne, il entra dans le système du vieux Roi, fit tout pour soutenir le roi de Suède, et favorisa les prétentions chimériques du Prétendant. Il aima mieux faire la cour aux Hollandais, tout inférieure qu'est leur situation, s'efforcer de détacher du Roi ses amis par des négociations sous main, que de devoir sa sûreté à l'amitié du Roi. Il préféra mettre en hasard ses prétentions à la couronne[1]. » Quelle critique en vérité contre un Régent de France d'avoir préféré le plus souvent à un accord entre ses intérêts et ceux de l'Angletere le système pratiqué par Louis XIV pour imposer à l'Europe le respect de la paix et du royaume! Mais quel mérite aussi pour lui, s'il s'était fait, de ce sacrifice, un devoir absolu et une règle constante!

Malheureusement l'héroïsme, l'esprit de sacrifice et de dévouement n'étaient point dans la manière de Philippe d'Orléans. Trop intelligent pour ne pas comprendre sa situation délicate auprès de l'enfant royal dont la garde lui était confiée par la France et la succession promise par l'Europe, il ne pouvait s'empêcher de penser plus souvent à cette succession qu'à cette tutelle, et à l'avenir de sa maison plutôt qu'aux intérêts présents du Royaume. Et comme cet avenir avait pour garantie principale la loi des Renonciations, Philippe d'Orléans témoignait aux auteurs des traités, à l'Angleterre protestante, aux whigs et au roi de leur choix, une foule d'égards, ce que Stair appelait « de très bonnes intentions ». Et ses ministres, qu'il laissait en secret conspirer avec les Jacobites et le Prétendant Stuart, se prêtaient de leur mieux à ce double jeu d'aménités extérieures et d'offensive secrète. « Vous vous croyez assez habile homme, disait un jour Stair au maréchal d'Huxelles, pour contenter à la fois le Roi et le Prétendant[2]. »

Ainsi se poursuivirent pendant les premiers mois de la Régence, des négociations presque officielles et secrètes entre la

1. Cette pièce tout à fait importante a été retrouvée par M. Wiesener dans les archives des Stair, Oxenfoord Castle et publiée par lui pour la première fois dans son livre : le *Régent et les Anglais*, I, p. 228 à 230.

2. Les Jacobites ne comprenaient pas davantage, ainsi qu'on peut en juger par cette lettre de Brolingbroke à Jacques III, du 9 novembre 1715 (Mahon, *History of England*, I, p. 419 : « Il flotte étrangement dans toutes ses mesures. »



cour de Londres et le Palais Royal pour la garantie réciproque des trônes d'Angleterre et de France à l'électeur de Hanovre, au duc d'Orléans. Le concours fourni simultanément par la Régence aux Jacobites les ralentit parfois, ne les suspendit jamais tout à fait. Elles prirent forme pour la première fois le 14 octobre 1715, la forme d'un traité d'assistance mutuelle que Stair proposa aux deux souverains. Elles se heurtèrent à la crainte que le Régent éprouva de démasquer ses espérances : il voulait à cette entreprise personnelle associer les Hollandais, pour lui donner plutôt les apparences d'une entente générale en vue du maintien de la paix. Les Anglais et Georges I[er] mécontents de ses hésitations, plus mécontents encore de la prise d'armes jacobite que le Régent ne contrariait guère, attendirent l'effet de leur victoire complète sur le Prétendant pour reprendre avec le duc d'Orléans ces entretiens.

Ils les reprirent, dès le 14 décembre 1715, mais sur un ton plus haut avec le sentiment très naturel que l'amitié des Hanovre, vainqueurs des Stuart, étant désormais plus précieuse, justifiait des offres plus élevées. Stair les formula dès cette époque et surtout les précisa : expulsion immédiate du Prétendant, réfugié alors de Lorraine à Avignon, plus loin, au delà des Alpes ; interdiction de séjourner en France à ses partisans ; démolition du port de Mardick dont les travaux n'avaient jamais paru qu'une façon détournée de ne pas exécuter les traités.

Pendant trois mois le duc d'Orléans eut tout le loisir de se décider, et ne se décida pas. Le maréchal d'Huxelles essaya même d'esquiver les exigences des whigs, en portant la négociation à Londres, en dehors de Stair qui s'en plaignit à ses maîtres et au Régent. Mais le cabinet whig dont la situation dans le pays chaque jour se fortifiait par les exécutions en masse des Jacobites, après leur défaite, par l'exil des torys et la fuite du Prétendant, n'avait pas de raison de se prêter à ces manœuvres et à la conciliation.

Quand, gêné par l'insistance de Stair et de Stanhope et malgré tout soucieux de ne pas perdre contact, le duc d'Orléans se fut décidé et eut décidé d'Huxelles à promettre, le 8 mai 1716, l'expulsion du Prétendant hors de France et satisfaction sur



Mardick, lord Stair exigea que l'expulsion du Stuart fût désormais la condition et non plus la conséquence de l'alliance. En marchands prudents les courtiers qui traitaient avec le duc d'Orléans de la succession de France, prétendaient se faire acquitter d'avance par le mauvais payeur le prix du courtage, une action effective contre le Prétendant malheureux. Non moins prudent, le duc d'Orléans hésitait à engager cette action peu généreuse et qui devait être mal jugée des Français, sans la certitude de se voir garantis, au moins par un traité, les avantages qu'il en attendait[1].

Ce fut au milieu de ces manèges que le Régent apprit le renouvellement de l'alliance entre les whigs et l'Empereur. Depuis deux mois, toutes les fois qu'il leur résistait, les hommes d'État anglais l'en avaient menacé. Ils réalisaient leur menace et ne cachaient pas leur intention d'associer à leur ligue les Hollandais, pour dicter des lois à la France, comme dans la guerre précédente[2]. Le duc d'Orléans en fut à la fois piqué et inquiet. Il n'avait pas lieu de se féliciter de la tournure que prenaient les événements en France et en Europe. Le désordre se trouvait être plus grand dans les finances et dans l'Église en 1716, qu'à la mort de Louis XIV[3]; et le risque d'une nouvelle guerre européenne, devenait plus grand aussi depuis l'adhésion donnée par l'Angleterre aux vues ambitieuses de l'Empereur, sans que ces progrès de la puissance anglaise, défavorables et menaçants pour la France, fussent du moins favorables aux droits et aux intérêts particuliers du Régent.

Ces résultats tenaient non seulement aux circonstances

1. Toute cette histoire a été pour la première fois tirée au clair par la consultation très complète qu'a faite des documents anglais, des papiers de Stair surtout M. Wiesener (*le Régent et les Anglais*, I, p. 94 à 200 surtout). C'est la partie la plus solide, la plus durable de son œuvre.

2. Renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre et la Hollande à Westminster, 6 février 1716 (Martens, *Supplément*, I, p. 116).

3. Le désordre dans les finances était le résultat de l'effort impuissant du duc de Noailles, élève de Desmarets, pour reprendre les principes de l'administration de Colbert, une politique d'économie et d'administration sévères, sans les moyens nécessaires (*Mémoires de la Régence*, I, p. 200, 253, 276). — Le trouble dans les consciences vint des promesses et encouragements donnés aux jansénistes, en apparence, avec le souci contraire et secret de ne pas abandonner la bulle *Unigenitus* (Lafiteau, *Histoire de la Constitution*, I, p. 281, 312).



complexes, incertaines où se trouvait l'Europe à l'avènement de Louis XV, mais pour beaucoup au caractère du prince Régent qui, dans ces circonstances, avait eu à régler les destinées du royaume, et celles de sa maison et de son ambition. Son principal souci, sa tactique assez bien calculée pour concilier son amour du plaisir et sa paresse avec son impatience de la couronne, c'était d'éviter les résolutions, les engagements décisifs, de ne se faire, ni au dehors ni à la cour, d'ennemis déclarés et de conserver sans trop de faveurs ses amis, de pratiquer une politique d'attente qui ne fût point une politique d'abandon pourtant. « Il flotte étrangement dans toutes ses mesures », disaient de lui à la fois les Jacobites qu'il avait servis sans se compromettre à leur service, et les whigs dont il avait, sans jamais conclure, paru rechercher l'alliance.

A ce système, au bout d'un an, ni le royaume, ni lui-même n'avaient guère acquis d'amis, encore moins de ressources pour la défense de leurs intérêts, de leur sûreté ou de leur avenir. La méthode était mauvaise, tandis qu'il y en avait une autre tellement plus simple, la poursuite exclusive, tenace, avec le concours des puissances européennes, de la chance que d'un moment à l'autre, les Renonciations de Philippe V et la fragilité de Louis XV pouvaient procurer à la maison d'Orléans.

Peu à peu, le Régent se laissa gagner à cet attrait davantage : avec ses confidents il envisageait les moyens et les façons. Et alors, ayant reconnu l'impossibilité d'accorder, comme il y avait tâché jusque là, les démarches officielles des Conseils et des ministres, avec la poursuite et la garde de ses avantages particuliers, il se décida vers le mois de mai 1716 à une première démarche secrète d'héritier au trône de France. Le *Secret du Régent* commencait à côté et en dehors de sa diplomatie officielle.

Ses hésitations, ses ambitions connues lui avaient aliéné l'amitié de Philippe V qui, tant de fois déjà, l'avait rencontré sur sa route. Le duc d'Orléans crut pouvoir rallier à ses espérances et reconquérir cette amitié par un coup hardi : séparé de son neveu par toutes sortes de motifs, il avait cependant avec lui un ami commun, le marquis de Louville, très désigné par son caractère et par sa situation pour les entreprises difficiles. Fort

intelligent avec un excès d'imagination qui pouvait tantôt l'engager dans de mauvais pas ou l'en tirer fort heureusement, courageux et hardi, Louville était dévoré d'ambition[1]. Sa naissance et la fortune l'avaient d'abord si bien servi et gâté, quand il s'était trouvé, à l'arrivée des Bourbons en Espagne, le confident et presque le premier ministre de Philippe V, qu'il ne pouvait prendre son parti de sa disgrâce aussi soudaine que son élévation. Attentif à distraire le roi d'Espagne de l'exil d'abord, puis de l'ennui de sa charge même, il avait eu la malencontreuse idée de vouloir le marier. Dès que Marie-Louise de Savoie eut pris possession de son mari, et même avec Mme des Ursins, de la royauté, il n'y eut plus à Madrid de place pour le pauvre Louville. Il avait pourtant fallu un ordre de Louis XIV pour le faire revenir : inconsolable, bien que Philippe V l'eût complètement oublié, lui, ne perdit jamais de vue l'Espagne. De sa terre de Louville, il faisait passer aux ministres de Louis XIV des mémoires, des conseils sur l'administration et les affaires[2] : il rêvait d'une ambassade au delà des Pyrénées.

Le duc d'Orléans, à la fin de mai 1716, la lui offrit, pour son service il est vrai, et sous forme de mission secrète. Persuadé que seul, Louville pourrait, contrebalançant les influences italiennes d'Elisabeth Farnèse et d'Alberoni, faire accepter à Philippe V son amitié et ses droits aussi au trône de France, il le dépêcha à Madrid : le maréchal d'Huxelles et le Conseil n'ayant approuvé ni cette initiative, ni le choix de l'agent[3], la cour d'Espagne pouvant les repousser, le secret fut nécessaire[4]. Si l'on en croit Saint-Simon, ce serait le duc de Noailles qui aurait déterminé le Régent pour « achever de tout faire[5] ». L'abbé d'Estrées

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Boislisle, II, p. 3 à 10 ; édit. Chéruel, XV, p. 105).

2. Voir les *Memoires secrets* composés avec les extraits de la Correspondance du marquis de Louville (2 vol., Paris, 1818, *passim*). M. Baudrillart a retrouvé les documents originaux et complets de cette Correspondance au château de Louville et les a heureusement employés dans son ouvrage sur *Philippe V et le duc d'Orléans* (p. 228 à 235 particulièrement).

3. Curieux mémoire de la main de Pecquet, premier commis de d'Huxelles, antérieur à la mission de Louville dont le Conseil discuta l'opportunité (A. ÉTR., Espagne, t. 252, f° 90).

4. D'Huxelles à Saint-Aignan, 7 août 1715 (A. ÉTR., Espagne, t. 252, f° 92).

5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 137). Il désapprouve la mission.



contribua à la naissance de cette intrigue : ancien ambassadeur de France en Espagne, ennemi et victime comme Louville de Mme des Ursins et des Italiens, il se réjouit de la vengeance qui se préparait. Les instructions déguisées furent rédigées chez le duc de Noailles, premier ministre de fait, incapable d'entrer dans les détails, par un érudit qui lui servait de secrétaire, le baron de Longepierre[1]. Et ce fut cet érudit qui demeura particulièrement l'âme à Paris de cette affaire secrète, le dépositaire et le traducteur du chiffre remis à Louville. A l'exemple des hommes d'État anglais qu'il aimait à prendre pour modèles, le duc de Noailles appelait à son service et aux affaires les hommes de lettres.

Le secret confié à Louville, tel que le définissaient ces instructions, pouvait se ramener à quelques questions : *le roi d'Espagne veut-il revenir ?* Voilà le premier point, le point essentiel pour le prince qui au Palais-Royal attend tout, l'autorité et l'avenir de sa maison de la résignation de Philippe V aux traités... La *Reine et les Italiens l'y poussent-ils ? Les Jésuites veulent-ils l'y ramener. Philippe V conserve-t-il quelque ressentiment contre Son Altesse Royale? Quelles sont les dispositions de la Reine à son égard?* Conclusion : *Louville aura-t-il le moyen de les réconcilier ?*

La forme dans laquelle, par précaution et procédé secret, l'envoyé devait répondre au Régent est plutôt difficile à reproduire. Helléniste, Longepierre avait de préférence employé à ce chiffre ses réminiscences d'Aristophane : et à ses côtés la verve cynique de Louville s'était donné toutes les libertés. Pour répondre à la première question, le marquis donnerait son avis, en bien ou en mal, sur les tableaux de l'Escurial. Pour répondre à la seconde, son opinion sur le costume des dames espagnoles et le tabac de Madrid. S'il écrivait cette phrase concertée : « je souhaiterais fort de me trouver à un petit souper avec vous », ce vœu bien naturel pour un familier du Palais-Royal traduirait à Paris en termes assez clairs ce qu'il importait au duc de savoir avant tout sur les intentions du roi d'Espagne, favorables ou défavorables. Il les connaîtrait de même par cet autre détour : « Je ne

1. Cellamare, *Mémoires inédits*, f° 134, et surtout *les lettres de* Louville à Longepierre, 27 juillet 1716 (A. ÉTR., Espagne, t. 251, f° 26).



laisse pas de faire assez bonne chère en Espagne. » La dernière réponse préparée pour Louville était d'une forme assez irrévérencieuse pour son ancien maître : si Philippe V se décidait à reprendre et à écouter son ancien ami, le Palais-Royal en serait informé par ces simples mots : « J'ai retrouvé une jolie maîtresse à Madrid [1]. »

Ces images relevées en d'autres passages d'un sel très gaulois convenaient bien à l'homme : Louville cherchait à renouer en Espagne, pour servir le Régent, le fil d'un roman dans le genre de Lesage, et sa mission devait se terminer comme une jolie intrigue. L'amoureux se vit fermer par Philippe V, tout simplement, la porte au nez. A peine arrivé à Madrid, Louville recevait la visite du secrétaire du Roi, Grimaldo qui lui ordonnait le départ immédiat. Il feignit d'être malade, et se mit toute une après-midi au bain. Alberoni vint l'y trouver pour le plaindre, et aussi le faire causer. C'était lui qui, par une défiance assez naturelle, avait persuadé à la Reine de ne pas le laisser s'installer. « Cela tournait au plus bas comique [2]. » En vain Louville prétendit donner à l'affaire un tour tragique, exiger des réparations pour le Régent, insulté en sa personne, et la liberté pour les vrais Espagnols victimes autant que les Français de la tyrannie et de l'insolence italiennes. Il dut partir, et revint bredouille

Le duc d'Orléans, suffisamment renseigné sur les intentions de Philippe V et instruit du peu de fonds qu'il devait, pour le moment, faire sur le roi d'Espagne, avait rappelé Louville, sans le désavouer d'ailleurs à son retour. Car, de sa mission infructueuse, on ne renonçait pas au Palais-Royal à tirer parti. Si un complot réussissait à se former parmi les Espagnols, contre la Reine et ses conseillers italiens, contre Alberoni surtout si le plan de ce complot dressé à Madrid par Louville, secrètement communiqué à l'ambassadeur de France Saint-Aignan venait à s'exécuter par

1. Instructions et chiffres de Louville, 24 juin 1716 (A. ÉTR., Espagne, t. 251, f[os] 145 à 166). Les instructions ont été publiées dans l'édition de 1818 des *Memoires de Louville*. Le chiffre avec des coupures assez nombreuses a été donné par le Père Baudrillart (II, p. 577 à l'Appendice).

2. Louville au maréchal d'Huxelles, 29 juillet 1716 (A. ÉTR., Espagne, t. 252). Billet d'Alberoni et ordre de départ de Grimaldo à Louville (*Ibid.*, *ibid.*, t. 254, f[os] 278, 279).



ses soins, délivré un jour des influences qui le détournaient du Régent, Philippe V finirait peut-être par consentir à la fortune de la maison d'Orléans. Jamais le duc d'Orléans ne voulut désespérer de ce consentement. Et jamais, la diplomatie secrète qu'il avait ébauchée avec Louville à Madrid ne fut interrompue que par force[1].

Cela ne l'empêcha point d'ailleurs d'instituer à Londres un autre secret, également dissimulé comme la mission de Louville aux conseillers de la Régence, au chef officiel de la diplomatie française, mais destiné à une meilleure fortune que le secret espagnol. Au moment où les whigs mettaient à leur alliance, précieuse à la maison d'Orléans par la promesse des Renonciations, des conditions que la diplomatie officielle ne permit pas au Régent d'accepter, celui-ci prenait peu à peu son parti de traiter personnellement, et bien entendu en secret, avec Georges I[er] et ses ministres.

En mars 1716[2], il faisait offrir par l'abbé Dubois aux Anglais, lassés des contradictions et des incertitudes de la politique française, un rapprochement direct, intime, établi une bonne fois et en droiture sur une confiance mutuelle. Quelques mois après, tandis que Louville allait à Madrid essayer de fléchir l'antipathie du roi d'Espagne, l'abbé Dubois partait pour la Haye et Hanovre, avec l'espoir de fixer les sympathies du roi d'Angleterre, découragées jusque-là par les scrupules du Régent et l'opposition de ses courtisans.

De toutes façons, là du moins, avec les précautions nécessaires, le duc d'Orléans s'était enfin décidé à gouverner en chef de parti, à régler sa politique étrangère d'après ses intérêts et ses ambitions. Le secret ne lui avait pas paru moins nécessaire que l'opportunité d'une politique déterminée et résolue. Car, s'il se décidait à chercher des alliés parmi les souverains dont les ambitions menaçaient l'Europe et la France d'un renouvellement d'hostilités et de discordes, il ne pouvait avouer à la France le motif essentiel de cette recherche contraire à leurs goûts, dange-

1. Torcy, *Mémoires inédits*, I, f[os] 629, 631, et surtout les *Mémoires secrets de Louville*, *passim*.

2. Voir la lettre qui servit de point de départ : 12 mars 1716 (Wiesener, I, p. 275).

reuse même pour leur sécurité et leur dignité dans un monde à peine remis d'une longue querelle de Succession : la Succession de France, après celle d'Espagne.

L'abbé Dubois lui en avait donné le conseil : par l'amitié des whigs et grâce au secret, il se chargeait de l'entreprise. A un âge ou d'autres auraient pu songer à la retraite, il mettait au service du prince son élève, dont il connaissait bien le naturel porté à la mollesse et à l'ambition, une activité, un esprit de décision et de suite formés, accumulés, pour ainsi dire, dans une longue attente de la fortune.

III

L'abbé Dubois avant la Régence.

Jusqu'au moment où l'abbé Dubois entra brusquement dans l'histoire, à soixante ans passés, pour y prendre pendant sept ans la première place, sa vie, ses talents, sa condition n'avaient guère fixé l'attention de ses contemporains. Ni Dangeau, ni Saint-Simon[1] n'auraient même pu dire son lieu de naissance et son origine. Tout ce qu'ils notaient, au moment de son élévation, fut qu'il était parti de très bas, pour arriver très haut, mais d'où[2] ? La légende qui se forma plus tard au temps et par les soins de Voltaire sur cet archevêque cardinal et premier ministre comme Richelieu et Mazarin, né à Brives dans une boutique d'apothicaire, élevé par charité dans les collèges de Paris, n'était point encore en mesure de remplacer l'histoire[3]. Mais comme l'histoire alors avait négligé de se renseigner, elle eut depuis beaucoup

1. Dangeau, *Mémoires*, I, p. 476 ; Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Boislisle, I, p. 65).
2. Saint-Simon, *Addition à Dangeau* (*ibid.*, I, p. 348). « Cet honnête abbé a fait tant et de si divers personnages et de si bas s'est élevé si haut qu'il est inutile de s'étendre sur lui. Tant d'autres le feront avec toute l'étendue que demande un point si curieux de l'histoire de ce temps. »
3. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Bourgeois, 1890, p. 758) ; Barbier, *Journal*, I, p. 93. Les *Mémoires de la Régence* (éd. de 1749, I, p. 62, 63), le disent fils de chirurgien et d'une bonne famille. La légende s'établit avec Duclos (édit. de 1806, p. 197) et Mouffle d'Angerville (*Vie privée de Louis XV*, 1781, I, p. 17).



de mal à revendiquer son droit à la vérité restituée par les soins de l'abbé d'Espagnac[1], compatriote et biographe sans contredit le mieux informé de Dubois.

Guillaume Dubois était né le 6 septembre 1656 à Brives, de Jean Dubois, docteur en médecine, apothicaire à ses heures en cas de besoin, comme tous les médecins de petite ville alors, et de Marie de Poyet, demoiselle de bourgeoisie noble. Le meilleur de cette situation, honorable quoi qu'on ait dit, la clientèle du père et le rang de la famille passèrent, comme c'était l'usage, au frère aîné, Joseph qui, ayant pu faire ses études médicales à Paris même, revint à Brives prendre les fonctions de maire perpétuel et de subdélégué de l'intendance pendant près de trente ans, de 1692 à 1719[2].

Il fallut bien que les cadets cherchassent fortune ailleurs. La vérité ne permet pas d'admettre avec Saint-Simon que tous les moyens aient été bons pour l'abbé. Pauvre valet, domestique à faire la chambre chez Antoine du Faure, vicaire général de Reims, ou à tenir l'écritoire chez M. de Saint-Laurent, précepteur du duc de Chartres, Dubois en réalité ne le fut jamais. On le vit boursier au collège Saint-Michel, par la faveur des Pompadour, du marquis, lieutenant-général en Limousin, bientôt destiné par des études très brillantes de belles lettres et d'histoire à y devenir un des maîtres, et en attendant désigné par le directeur Antoine du Faure comme précepteur dans les grandes familles, chez les Choiseul, et enfin en 1683 et 1687 lecteur et précepteur du duc de Chartres[3].

C'est en vain que dans cette première époque de la vie de Dubois on chercherait des aventures bizarres et des anecdotes piquantes. Précepteur pendant quatre ans du duc de Chartres, pourvu en récompense par le Roi d'un canonicat et d'une abbaye,

1. Comte de Seilhac, *L'abbé Dubois d'après les manuscrits de l'abbé d'Espagnac* (Paris, 1862, I, Introduction).

2. Saint-Simon, *Mémoires* éd. Chéruel, XIX, p. 110). « Il était assez mauvais médecin de village dans son pays. » — Seilhac, *ouv. cité* (I, p. 1 à 3).

3. Le détail précis nous est fourni par la biographie qui a servi de base à l'étude de M. de Seilhac, par les *Mémoires de la Régence*, dont l'éditeur Lenglet-Dufrénoy était bien informé (éd. de 1749, I, p. 63). Il a été confirmé par les recherches érudites de M. de Boislisle (*Mémoires de Saint-Simon*, I, p. 63) dans les papiers du père Léonard (*Arch. Nat. M.*, t. 762, f° 31).



et porté par ces fonctions et la faveur du prince à la direction de cette maison de Saint-Michel qui avait appartenu à son protecteur Antoine du Faure, l'histoire de l'abbé est celle d'un cadet de famille, intelligent et travailleur, habitué par ses parents à apprécier l'effort et la science, servi par l'affection de ses maîtres, et par les circonstances. Rien de plus naturel jusque-là que la carrière de ce fils de médecin devenu professeur à l'aide d'une bourse ou de leçons dans les grandes familles, et à trente-quatre ans principal de la maison qui avait décidé en somme de son avenir[1]. Si Dubois ne se fût pas élevé si haut plus tard, on ne se serait sans doute pas efforcé de le faire venir de plus bas, pour expliquer par des procédés inavouables cette ascension de la boue à la pourpre.

Chacun savait bien que l'occasion de cette fortune politique avait été l'éducation d'abord, et plus tard la fortune inattendue du Régent lui-même. Mais malgré tout, les contemporains se refusèrent à reconnaître que l'abbé ait pu devoir son succès et l'affection fidèle de son élève aux seuls mérites de ses leçons. Les mœurs de Philippe d'Orléans firent croire plus aisément à une éducation de libertinage précoce, qu'à de bons exemples et à de sérieuses études auprès de son précepteur. « Un si bon maître ne perdit pas son temps auprès d'un disciple tout neuf. Il le flatta du côté des mœurs par la débauche et du côté de l'esprit pour être la dupe de la religion[2]. » Le jugement de Saint-Simon, de Voltaire, de l'abbé Lenglet, d'ordinaire indulgent aux hommes du Palais-Royal qui l'employèrent, s'est si bien imposé qu'on redoute, en le contestant, de se donner les apparences, ou même le tort d'une réhabilitation impossible[3].

Et pourtant comment concilier ce jugement avec l'opinion faite d'estime et de confiance que la mère du Régent, en le voyant à l'œuvre, à une œuvre difficile, s'était formée sur le précepteur de son fils et le bienfait de ses leçons, morales par-

1. Il avait pris en 1689 son diplôme de maître ès arts. En 1690, il était dispensé de la résidence par arrêt du 17 avril (*Arch. Nat.*, E., 1856).

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, 1881, XI, p. 178).

3. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Hachette, 1890, p. 758); Lenglet-Dufrénoy, *Mémoires de la Régence*, I, p. 64.

ticulièrement[1]? Madame, cette rude Allemande, aussi sévère pour le moins que Saint-Simon aux vices du prochain, aurait-elle ménagé le maître qui eût flatté et développé ceux de son enfant? Aurait-elle pu écrire au duc de Chartres quand elle le savait exposé aux mauvaises fréquentations de l'armée, et trop disposé à y prendre plus d'habitudes de débauche que de courage : « Si vous pouviez avoir le cœur fait comme l'abbé Dubois, vous ne m'en voudriez pas de mes avis. Mais le naturel prévaut. Tâchez de suivre les siens seulement?[2] » Aurait-elle, pendant les six années que le duc de Chartres passa au camp, de 1691 à 1696, chargé et à plusieurs reprises remercié l'abbé du soin qu'il prenait de faire de son fils un honnête homme, « tâche plus méritoire et plus difficile devant Dieu que de jeûner au pain et à l'eau?[3] »

Il y a sans doute des mères aveugles, et parmi les précepteurs de princes de bons apôtres, mais Madame n'avait point coutume de pécher par indulgence, ni d'être aisément dupe de son entourage. Elle a vu le mal de bonne heure, et plutôt que de l'ignorer, elle le voyait parfois où il n'était pas. Sa confiance dans l'abbé Dubois n'a point été placée à la légère, et elle ne lui a point été retirée, même aux heures où les mauvais conseillers du jeune prince, son père peut-être même, gênés par l'influence contraire du précepteur commençaient déjà cette campagne de calomnies dont les traces ont toujours demeuré. Si un témoignage devait être précieux à l'abbé et utile à sa mémoire, c'est assurément cette lettre de la duchesse d'Orléans[4] : « avec la vertu et le bon esprit que vous avez, vous n'avez guère à vous effrayer de la calomnie : avec le temps tout le monde vous rendra justice : vous êtes très utile à mon fils et très capable de le retenir pour l'empêcher de tomber dans les vices du temps. »

Nul doute qu'après avoir achevé ses leçons, si Dubois demeura

1. Les lettres si décisives de la Palatine à l'abbé Dubois ont été pour la première fois retrouvées et publiées par le comte de Seilhac, I, p. 205 et suiv.

2. La duchesse d'Orléans à son fils, 19 mars 1691 (Seilhac, *ouv. cité*, I, p. 205).

3. La duchesse d'Orléans à Dubois, 25 mars 1691 (*Ibid.*, p. 207).

4. La même au même, 21 août 1691 (*Ibid.*, p. 211).

auprès de son élève et le suivit à l'armée de Flandre, ce fut avec une mission formelle de Louis XIV, qui avait déjà des vues sur le duc de Chartres. L'entourage vertueux du Roi, Mme de Maintenon, le père La Chaise se proposaient d'arracher le prince aux mauvais exemples de son père, à l'influence pernicieuse des Lorrains, pour le marier à Mlle de Blois[1]. Le mariage se fit en 1692 : il fut, comme l'éducation préalable, confié aux soins de l'abbé qui dut se donner du mal aussi bien pour vaincre la résistance de la famille d'Orléans à cette mésalliance avec une bâtarde que pour disposer le neveu du Roi à la vertu conjugale. Il est bien difficile d'admettre que Louis XIV, le père La Chaise et Fénelon lui-même auraient demandé tous ces services, et offert en récompense de belles abbayes, « enlevées à cent compétiteurs et preuves d'une confiance croissante », à un homme « sans la moindre probité, sans mœurs, connu, si l'on en croyait Torcy, pour tel des Français et des étrangers[2] ».

Nul n'a jamais soupçonné la probité de Fénelon : pourquoi n'est-ce pas plutôt son témoignage qui a fait foi à l'égard d'un homme qu'il honora d'une longue et particulière estime, « son ami depuis un grand nombre d'années » ? Pourquoi ne pas expliquer le crédit, l'influence de Dubois auprès de son élève par les mêmes mérites qui auraient fait la fortune de Fénelon, si le duc de Bourgogne eût vécu, par la valeur de son enseignement[3] ?

Sans avoir laissé les mêmes traces éclatantes que les leçons données au duc de Bourgogne, cet enseignement en a pourtant laissé, entre autres : *Un plan d'éducation pour le duc de Chartres* que Dubois rédigea en juillet 1688, peu de temps après avoir recueilli la succession de M. de Saint-Laurent. Il est à présumer qu'il l'appliqua. Le maître y laissait voir une expérience réelle des qualités et des défauts de son élève, et beaucoup d'art

1. *Note du Père Léonard* (Boislisle, *Saint-Simon*, I, p. 66, note 2). « L'abbé Dubois suit le duc de Chartres dans ses campagnes. *Il est très bien avec le Roi.* » — Le père La Chaise à l'abbé Dubois, 25 décembre 1690 (Seilhac, I, p. 198).

2. La même lettre du père La Chaise annonce l'octroi par le Roi de l'abbaye d'Ayrvault en Poitou. — Autre lettre pour l'annonce d'un nouveau bénéfice en août 1692 (Seilhac, I, p. 285, 286).

3. Fénelon à Mme Royaut : « L'abbé Dubois est mon ami depuis un grand nombre d'années » (Seilhac, I, p. 353 ainsi que I, p. 246 et 247).



pour les manier[1]. Ayant reconnu chez le jeune duc, un esprit vif, une intelligence nette et facile, un génie particulier pour les affaires, mais aussi la crainte de l'effort, du pédantisme et des tâches régulières, l'abbé comprit que le seul moyen de lui faire accepter ses leçons et la science était de les lui rendre toujours aimables. Il eut la pensée de s'associer Fontenelle, un maître en cet art difficile qu'il s'entendait d'ailleurs à pratiquer lui-même. Il instruisit son élève à la promenade, à table, dans les loisirs de la vie de camp, badinait avec lui en étudiant, et le fit étudier sans en avoir l'air. Ce fut là vraiment le secret de son crédit : le prince prenait goût à la science ainsi présentée, et savait gré au maître de son unique souci à lui épargner la contrainte et le poids de l'étude. Ces impressions d'enfance sont de celles qui ne s'effacent pas : le duc d'Orléans conserva toute sa vie ces goûts qui sont demeurés ses seuls titres à l'indulgence de la postérité.

Ce fut alors que l'abbé se préoccupa encore d'éveiller chez son élève le désir des grandes affaires auxquelles il le croyait propre et destiné désormais comme gendre du Roi. « S'il se trouve disait-il, dans un temps où les princes aient part aux affaires, il se rendra très considérable. » Pour préparer cet avenir, il attacha le jeune homme à l'étude de l'histoire et de la géographie pour lesquelles ils ont toujours paru tous les deux avoir un goût particulier ; il l'attira surtout vers l'Allemagne. Fils d'une princesse allemande, le duc de Chartres pouvait un jour, par sa naissance et la politique de Louis XIV, être appelé au delà du Rhin à un rôle établi sur les droits de sa mère. Ensemble, ils apprirent l'histoire du Saint-Empire, des traités de paix, et les intérêts comme l'autorité souveraine des princes, ou même s'enquirent de plus de détails et de science auprès des érudits Guillard, Saint-Prest, l'abbé Dubos et des personnes occupées par le Roi dans les négociations d'Allemagne[2]. Outre

1. Voir ce document *in extenso* dans Seilhac, *ouv. cité*, I, p. 188.

2. Ces détails curieux ont été conservés par le père Léonard (manuscrit cité par Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, I, p. 66, note 2). Ils se trouvent confirmés par le fait que plus tard tous ces documents et mémoires furent repris par Dubois, premier ministre, pour servir en 1722 à l'éducation politique de Louis XV dont il se chargea avec le Régent.

des études capables de détourner un jeune prince des fâcheux exemples qu'il trouvait dans sa propre maison, du vice bas et des mauvaises compagnies, le maître procurait ainsi à l'élève l'éducation de l'homme d'État, du politique, l'envie d'un rôle glorieux et les moyens de le remplir un jour avec honneur.

Si la famille de son élève, la seule qualifiée, semble-t-il, pour connaître et juger de la valeur morale et intellectuelle du maître, marquait alors à l'abbé Dubois de la défiance et critiquait ses leçons, ce fut, non pas sur le chapitre des mœurs, mais sur le fait de ces études poussées trop loin, trop ambitieuses et dangereuses pour un prince qu'on ne devait attacher qu'au métier de la guerre. Dubois se défendit auprès du Roi et du duc d'Orléans de ce reproche [1]; Madame encore l'en justifia [2]. Jamais il ne mérita, jusqu'à la fin de cette éducation malaisée où le soutinrent, « dans les traverses que lui donnait la maison d'Orléans [3] » les protecteurs les plus recommandables, d'autre reproche que d'avoir essayé d'éveiller et de former à la vie, à l'action cette jeune ambition : tout le contraire précisément des reproches que l'histoire a recueillis des propos de ses contemporains, témoins hostiles ou jaloux.

Quel autre moyen cependant avait-il donc d'empêcher un jeune prince de se déterminer au mal, sinon d'occuper son esprit, vif et curieux, de fixer son attention sur les intérêts de sa gloire et de sa maison, de piquer, d'exciter tour à tour son désir de savoir et d'agir ? « Voilà sur quoi il faut juger », écrivait l'abbé à Fénelon, le 6 août 1691, quand il eut à se défendre la première fois [4]. Il semble qu'il ait eu conscience, en associant l'amitié de Fénelon à sa tâche de maître, bien remplie comme celle de son illustre ami, d'avoir indiqué les motifs vrais de sa fortune et des progrès de sa carrière.

C'est parmi les précepteurs de princes, dans cette galerie

1. Dubois au père La Chaise, à l'abbé de Fénelon, août 1691 (Seilhac, I, p. 252, 256).

2. « Pour moi, je vous ai rendu toute la justice qui vous est due. » La duchesse d'Orléans à l'abbé Dubois (Seilhac, I, p. 233).

3. Le mot est de Fénelon, dans une lettre à l'abbé, d'août 1691 (Seilhac, I, p. 246).

4. Dubois à l'abbé de Fénelon, 6 août 1691 (Seilhac, I, p. 252).



toute spéciale de la fin du XVIIe siècle, qu'il faut remettre en place la figure de l'abbé. Lui seul a réalisé le rêve que ses pareils ont presque tous formé dans le commerce et la familiarité des grands. Dans la maison de Condé, La Bruyère le premier a dit les espérances et formulé les revendications de ces hommes de lettres, érudits, professeurs, las de la domesticité des familles princières, assurés de leur supériorité en tout genre, impatients de l'établir et de la prouver. « On trouve chez certains esprits une prévention toute établie contre les savants à qui ils ôtent les manières du monde, le savoir-vivre et l'esprit de société, et qu'ils renvoient ainsi dépouillés à leur cabinet et à leurs livres. » — « Il est savant, dit un politique, je ne lui confierai pas le soin de ma garde-robe. Ossat, Ximenès, Richelieu étaient savants : étaient-ils habiles? Ont-ils passé pour de bons ministres?[1] »

Fénelon a bien cru un instant qu'il aurait l'occasion de fournir à La Bruyère un exemple de plus, et d'inscrire son nom à côté de ces noms illustres dans l'histoire. Peut-être Malezieu avait-il formé, auprès du duc du Maine, les mêmes espérances : ami de Fénelon, professeur de mathématiques du duc de Bourgogne, savant et littérateur à la manière de Fontenelle, il était de ces hommes qui prétendaient mêler l'usage des plaisirs mondains, la pratique du bel air et du bel esprit, la connaissance des affaires et le goût de la science. On le vit à la fois premier ministre à la cour de Sceaux, secrétaire des commandements du duc du Maine, chancelier de la principauté des Dombes, ordonnateur des fêtes et publiciste attitré de ce royaume en expectative, où l'on ne fit que trop de politique parmi d'agréables passe-temps et dans l'attente des grandeurs[2].

Ne fut-ce point aussi le cas de Valincour, l'ami de Boileau, attaché toujours au comte de Toulouse, homme d'un réel savoir, aussi aimable qu'instruit, dont l'Académie française à la fois et l'Académie des sciences ont gardé le souvenir : « Il était un vrai répertoire d'anecdotes et répandait, dans la conversation, les grâces d'un esprit naturel et cultivé. » La

1. Labruyère, *Caractères* (édit. Hachette, in-12, 1690, p. 349, 351).
2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle, IV, p. 82); Mme de Staal-Delaunay, *Mémoires* (édit. Petitot, *passim*).

confiance de son élève lui avait procuré une place importante dans l'administration. Secrétaire général de la marine, quand ce prince en fut grand amiral, il écrivait l'histoire du Roi, et aidait son fils à faire la sienne[1]. Que de traits dans toutes ces figures, trop ou trop peu connues, accommodées plus ou moins au vœu de La Bruyère, dont on pourrait composer l'histoire et la physionomie vraies de Dubois !

Nul doute que l'envie ne soit venue à ce cadet de bourgeoisie provinciale, à cet obscur professeur de collège parisien, de faire à son tour l'histoire qu'il enseignait aux princes, et, pour y parvenir à leurs côtés ou sous leurs auspices, de prouver à force d'esprit et de savoir-faire son aptitude aux affaires, de devenir homme du monde et par conséquent homme d'État. Et même, en regardant bien et de très près le personnage, c'est à son désir de faire oublier sa province et sa profession surtout dans un monde où elles l'auraient rendu ridicule sûrement, c'est à la nécessité d'y prendre ses brevets de bel esprit et d'esprit fort, indispensables pour parvenir, qu'il faut probablement attribuer ces allures de libertin, ces hardiesses de ton, ces fréquentations de sociétés célèbres par la désinvolture de leurs façons et la verve de leurs propos : ainsi l'abbé se fit tort pour l'avenir, de peur que son passé ne lui fît tort.

Dans sa correspondance, le ton et la manière se sont conservés jusqu'à nous : spirituels sans doute, alertes, mais point assez pour dissimuler l'effort, et presque la brutalité, l'âpreté d'un tempérament d'ambitieux à qui l'esprit et la société elle-même ne furent jamais que des moyens de fortune, des instruments de pouvoir. On sent, dans ces lettres, l'obstacle qu'il eut à vaincre comme ses pareils : « Ils croient me désoler avec leur éternel refrain de Brives-la-Gaillarde. Je les y enverrai un jour en exil. » Mais on y note aussi un certain défaut de mesure, parfois une absence de tact et de proportions, un excès de recherche dans la plaisanterie, qui rappellent après tout ce qu'il s'efforçait tant de faire oublier, un fonds de brutalité première, une vulgarité native qui se découvrirent mieux quand il eut réussi,

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Boislisle, VI, p. 179 et les notes).



et dans les façons sans doute plus encore que dans les saillies.

Le portrait, en quelques coups de crayon, très noir et volontairement déformé que Saint-Simon a laissé de l'abbé Dubois est saisissant, mais douteux comme ressemblance physique et morale. On n'a point conservé de cette physionomie, qui devait être très caractéristique, d'autres souvenirs que ceux du temps où, devenu premier ministre, l'abbé se laissait peindre par Rigault, épuisé par des excès de travail, des voyages incessants et la maladie[1]. Sur ce visage officiel et flétri, aux rides très marquées, dans le rictus de cette bouche amaigrie par l'approche de la mort, dans ces yeux creusés par les veilles, impossible de retrouver ce qui, vingt-cinq ans plus tôt, devait donner le relief et la vie, l'ardeur d'une jeune ambition servie par des qualités réelles de verve, de travail et d'esprit.

Encore n'est-ce pas là « ce petit homme, maigre, effilé, chafouin à perruque blonde, à mine de fouine[2] » que le grand seigneur a dessiné en caricature. Figure fine et longue assurément, aux traits déliés et anguleux, mais dont il ne faudrait pas négliger le front large, élevé, la bouche spirituellement dessinée et ces lèvres à la fois délicates et fermes où se marquaient, à l'approche de la vieillesse, une malice aimable et une volonté tenace.

Entre l'œuvre de Rigault et l'admirable monument que Houdon a consacré à la vieillesse de Voltaire, il faudrait signaler plus d'une ressemblance inattendue. Les regards seuls diffèrent, dans l'un, adoucis, naturels au plus haut point et portant la pensée hardiment au dehors du visage, dans l'autre aimables, à l'excès, indifférents et fuyants jusqu'à la fausseté. Involontairement, à comparer ces deux images, on songe à la rencontre de Voltaire, quand il fit ses débuts, avec l'abbé cardinal et ministre; on évoque la requête de l'homme de lettres à l'homme d'État « qui voudrait peut-être, en souvenir de sa propre carrière, l'employer à quelque chose[3] ». Et l'on songe aussi que Michelet, si dur pourtant, presque impitoyable envers l'abbé, n'a pu se

1. Portrait de Hyacinthe Rigault bien des fois reproduit par la belle gravure de Drevet.

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XI, p. 175).

3. Voltaire, œuvres complètes (édit. Moland, III, p. 72).

défendre de louer dans ses dépêches « cette langue nouvelle et si agile qu'on peut dire celle de Voltaire ».

Ce n'est certes pas une entreprise aisée que de vérifier et de retoucher, même s'il y a lieu, des portraits que le génie de Saint-Simon et sa haine de grand seigneur contre les plébéiens ont marqués d'une empreinte ineffaçable. Il faut pourtant suivre toute la vie de l'abbé Dubois jusqu'à la Régence, pour s'expliquer la place qu'il a prise tout d'un coup auprès du duc d'Orléans, dans le gouvernement et les affaires de la France. Et chaque fois que les historiens, de Seilhac, Wiesener et de Boislisle ont fait cette tentative avec des documents authentiques, le résultat a été une succession de retouches plus ou moins décisives au jugement mal informé et superficiellement injuste des contemporains.

L'éducation donnée par l'abbé au duc de Chartres, à mesure qu'elle a été plus étudiée et mieux connue, a paru ce qu'elle avait été, le fondement de l'avenir du maître auprès de l'élève, assuré par quinze ans de dévouement et d'efforts, mais le contraire aussi de la vilaine besogne, plus digne d'un valet que d'un maître, qui avait alors semblé sa seule ressource.

Ces recherches ont aussi permis d'entrevoir ce que furent, après la carrière de l'éducateur, les débuts du politique. C'était après la paix de Ryswick qui, en ramenant le duc de Chartres à Paris et, par l'oisiveté, le précipitant davantage dans les mauvaises compagnies, de toutes manières mettait fin à la mission de confiance de l'abbé auprès de lui. Louis XIV, pour diviser dans la paix l'Europe coalisée par Guillaume III, venait d'expédier à Londres comme ambassadeur, M. de Tallard. Il le chargeait d'obtenir le consentement des Anglais à un règlement de la Succession d'Espagne favorable aux droits et aux espérances des Bourbons [1].

L'abbé Dubois parut à Londres aux côtés de Tallard, honoré de sa confiance, partout introduit par lui, au fait de tout ce qui se passait alors en Angleterre [2]. Les ministres européens

1. Sur cette ambassade consulter H. Reynald, *Louis XIV et Guillaume III*, I, et surtout Legrelle, la *Succession d'Espagne*, II.

2. Tallard à M. de Torcy, 18 mai 1698 (A. ÉTR., Angleterre, t. 175, f° 60). « M. l'abbé Dubois et moi sommes si bons amis ». — Tallard à Torcy, 29 mai 1698 (*Ibid.*, *ib.*, t. 175, f° 108) : « L'abbé Dubois vous rendra compte. Il a été partout. »



accrédités à la cour de Guillaume III commencèrent à s'étonner de cette faveur qui, plus que sa présence encore, intriguait. Etait-ce en qualité d'homme d'esprit qu'il était si bien accueilli dans les salons de Londres, auprès de la duchesse de Mazarin et de Saint-Evremond qui goûtaient son érudition sans pédanterie, et l'indépendance absolue de ses opinions? Et n'était-ce que par rencontre et habitude de société qu'on le voyait se lier très intimement avec les Anglais, comme Stanhope, et se répandre dans les milieux politiques?

L'ambassadeur et les partisans de l'Autriche en vinrent au bout d'un mois a prêter à cet abbé mêlé mystérieusement et pour la première fois à la diplomatie française des desseins essentiels. Ne serait-ce pas que le roi de France, en dehors et en arrière de la mission officielle de réconciliation confiée à Tallard auprès de Guillaume III, aurait chargé d'autres confidences auprès des catholiques anglais cet abbé inconnu, agent secret peut-être de la cour des Stuart à Saint-Germain[1]. Cette hypothèse parut surtout s'être formée dans le milieu des réfugiés français de Londres[2], toujours attentifs aux démarches hors de France que leur persécuteur pouvait tenter encore contre le protestantisme.

Devant ces soupçons qui, au début de mai, avaient trouvé crédit et pouvaient compromettre le succès même de la tâche confiée à M. de Tallard, Louis XIV, qui tenait surtout à prouver à Guillaume III la parfaite sincérité de ses avances, rappela l'abbé de Londres. Il le fit avec toutes les réserves que méritait un homme dont la conduite n'avait rien de répréhensible et dont il continuait à estimer le caractère. Dubois ne reçut pas l'ordre,

1. Auersperg à l'empereur Léopold Ier, Londres, 4 avril 1698 (*Wien Staats Archiv.*; *Anglica*), citée par Gœdeke, *Geschichte des Spanischen Erbfolgekriegs*, (t. I, Appendice, p. 110) : « Tallard hat einen gewissen abbé namens Dubois bei sich welcher sich bei dem Duc de Chartres aufgehalten hat, und bin ich gewiss versichert worden dass mylord Portland an den König berichtet dass man auf diesen abbé sollte Acht haben, weil er ein arglistiger Mann sei und viel sich zu Saint-Germain aufgehalten hat. Gedachter abbé lasst sich zwar verlauten, dass Er nicht mehr lange allhier bleiben werde, welches man aber nicht glauben will, denn Er informirt sich von allen und sucht sich überall zu introduiren : so ist er mit dem Botschafter gar familiar. »

2. Tallard à Torcy, 16 mai 1691 (A. ÉTR., Angleterre, t. 175, f° 60).



mais simplement et en douceur, par les soins de Tallard seul, le conseil de revenir en France[1].

Faut-il donc croire, selon les propos échangés alors entre Torcy et l'ambassadeur, que l'abbé fût alors seulement passé en Angleterre pour satisfaire sa curiosité, qu'il y voulût demeurer pour le plaisir de visiter, après Londres et les sociétés savantes, les universités d'Oxford et de Cambridge? Il lui est arrivé si souvent par la suite de dissimuler, sous des prétextes analogues, ses voyages politiques, en Hollande ou ailleurs, qu'on peut légitimement douter de la valeur de ceux-ci. Tallard, qui l'avait emmené pour se servir de sa science et de son esprit auprès de la société anglaise, ne cachait point après tout qu'il le considérait comme son auxiliaire en tout, en politique comme en propos mondains : « Je remets à la première occasion, écrivait Tallard, le jour où on l'obligea à renvoyer Dubois, le 29 mai, de rendre compte à Votre Majesté de ce qui s'est passé à l'audience du Roi. — Si le Roi désire être informé, avant, de quelque particularité, l'abbé Dubois vous en rendra compte mieux que moi-même[2]. » Si l'abbé n'était pas encore un agent, c'était, en tout cas, un confident à demi autorisé déjà de la diplomatie française et qui parut, au retour, singulièrement précieux à Torcy par ses connaissances solides sur l'état de l'Angleterre.

Depuis que cette nation, avec l'autorité que lui donnait son Roi victorieux de Louis XIV, commençait à jouer entre les prétendants à l'héritage de Charles-Quint, un rôle d'arbitre en Europe, il importait à la diplomatie française de la connaître mieux qu'au temps surtout où, soit ignorance, soit obstination, Louis XIV avait précipité la révolution de 1688. Il semble bien que l'abbé Dubois ait eu alors des motifs particuliers, secrets,

1. Torcy à Tallard, 6 mai 1698 (A. ÉTR., Angleterre, t. 175, f° 24). « L'abbé Dubois fait beaucoup de bruit en Angleterre. On croit qu'il y est avec des ordres et de grands desseins. Le Roi sait que la curiosité seule l'y a mené. Cependant, Monsieur, vous lui rendrez un grand service de lui conseiller de revenir. Ce que je vous en dis est plus que de moy seul, mais je crois que vous ne devez le conseiller que comme de vous. » (Voir aussi la lettre du 10 mai. *Ibid.*, f° 30.)

2. Tallard à Torcy, 18 mai 1698 (A. ÉTR., Angleterre, t. 175, f° 60 ; Tallard au Roi et à Torcy, 29 mai (*Ibid.*, f°s 105-106).



d'aller consulter à Londres les hommes d'État qui s'étaient arrogé le droit de disposer de l'Espagne.

L'abbé d'Espagnac est le seul qui, au moyen des papiers de son compatriote aujourd'hui perdus, ait indiqué et conservé les raisons obscures du premier voyage de Dubois en Angleterre. « Il avait été touché, dit-il, des titres de la famille de ses maîtres à la succession d'Espagne. La renonciation de la branche aînée n'engageait pas d'une manière absolue le duc d'Orléans[1]. » Si la coalition qui avait vaincu Louis XIV, et son chef surtout s'obstinaient, comme il y parut d'abord, à refuser aux Bourbons tout droit à l'héritage de Charles II, ne fallait-il pas que la maison d'Orléans en fût aussitôt informée, et mise à même d'offrir à l'Europe et à la France un moyen d'accommodement, de se réserver peut-être un brillant avenir et une belle compensation? Sans doute ce n'étaient point une politique, ni des espérances que le duc d'Orléans et son fils pussent avouer, ou même laisser deviner aux représentants de la France. Mais Dubois était capable d'apprendre beaucoup auprès des ambassadeurs de France, sans se livrer jamais. Et voilà pourquoi il disait à l'envoyé de l'Autriche intrigué de sa présence à Londres: « La commission qui m'a amené en Angleterre ne m'y retiendra pas longtemps. Cette commission spéciale n'est pas de celles qui obligent à traiter avec d'autres diplomates en *mezzo termine*[2]. »

En dehors des ambassadeurs ordinaires, Dubois débutait ainsi dans la carrière diplomatique comme le chargé d'affaires confidentiel de la maison d'Orléans. Et ce fut pour lui à la fois une chance et une école que ce début à Londres, plutôt qu'ailleurs. Homme de lettres, érudit, il ne pouvait trouver mieux que là une transition nécessaire entre le métier qui l'avait conduit jusqu'à cet emploi, et les affaires publiques où il prétendait à un autre rôle.

C'étaient des hommes de sa sorte qui, à Londres, avaient contribué au triomphe de la révolution de 1688, et que les whigs

1. Seilhac, *ouv. cité*, I, p. 66.

2. Auersperg à Léopold (Gædeke, *Geschichte*, etc., voir plus haut) : « Er sagt dass dieser absonderliche Befehl habe keine *Mezzo termino* mit einigen Abgesandten einzugehen. »



n'hésitaient pas à associer à leur gouvernement, Somers, l'avocat lettré, devenu solicitor général, Montague, le collaborateur de Prior qui allait être ministre[1]. « Votre exemple, écrivait plus tard Steele à ce dernier, a fait que l'esprit et le savoir sont entrés dans une ère nouvelle... Grâce à vous l'homme d'esprit s'est mis à devenir homme d'affaire[2]. » Les grands seigneurs, whigs et torys, ne dédaignaient plus de traiter en égaux les publicistes qui leur donnaient ou leur faisaient espérer la victoire auprès de l'opinion, la seule souveraine de l'Angleterre, après la loi. Nul moyen pour les partis désormais de se passer des écrivains capables d'éclairer, de régler l'opinion. Le duc de Dorset, le marquis d'Halifax, président de la Chambre des Lords, Chambellan et lord du Sceau privé avaient fait eux-mêmes leur fortune par leurs écrits. Politiques ou auteurs se rencontraient dans les cafés, ces écoles de politique, dans les salons, centres des nouvelles, des affaires et des lettres. Là, point de ces mépris pour les savants ou les auteurs que les gens de cour, les nobles en France, même s'ils étaient Saint-Simon et Torcy, affichaient comme une de leurs prérogatives.

Non décidément, on n'avait point idée à Paris de la familiarité, de l'égalité désormais établies à Londres entre les gens de lettres et les seigneurs. Tous les jours, Dubois fréquenta, comme il voulait, le marquis de Lorn, plus tard duc d'Argyll, un des principaux chefs des whigs, à ce café de la Rose, en Covent Garden, au Will's Coffee House où le plus haut personnage de la cour ne se fût pas permis de prendre la place réservée à l'illustre Dryden[3]. C'était déjà presque le cas et le moment pour Swift de dire : « S'il prenait envie à Addison d'être roi, on ne pourrait guère lui répondre par un refus. »

Il suffisait à l'abbé d'avoir été signalé à son arrivée par Saint-Evremond et tout son monde de Français gourmands et spirituels, délicieusement libres de préjugés et épris de lettres pour rencontrer le meilleur accueil auprès de torys tels que

1. Beljame, *Le public et les Hommes de lettres en Angleterre*, Hachette, 1881, p. 226-227.

2. Steele, Dédicace du 4e volume de son *Babillard* à Montague.

3. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Angleterre, t. 301, f° 110). « Ils y étaient alors bons amis. »



Rochester et Hamilton ou de seigneurs depuis longtemps ralliés par des honneurs à Guillaume III. Il fut surtout l'hôte assidu et devait rester toute sa vie l'ami de la comtesse de Sandwich, très Française d'allure et de goût, grande dame qui tenait un cercle de lettrés et de savants, à Londres et à Paris où elle faisait de fréquents séjours[1]. Ce fut dans cette maison qu'il fit connaissance avec l'homme dont l'amitié devait un jour décider sa fortune, avec Stanhope[2], l'un des types les plus complets peut-être de cette aristocratie politique anglaise, qui faisait la guerre avec Marlborough énergiquement, constituait au Parlement le régime constitutionnel de l'Angleterre, et trouvait le temps de faire de l'érudition avec l'abbé Vertot, de la science et de l'esprit avec les Français, les gens de lettres et les journalistes.

Jamais Dubois ne devait perdre le souvenir, ni le fruit de ce court séjour à Londres. Il est certain que ce voyage, dont l'histoire ne semblait pas avoir à tenir compte, a décidé en grande partie de l'orientation de sa carrière, et de sa fortune diplomatique.

« C'était par l'Angleterre, qu'il voulut à tout prix percer », a dit Saint-Simon, et naturellement c'est à la calomnie encore qu'avec Saint-Simon les contemporains ont demandé l'explication du penchant de Dubois pour les Anglais. On a bien légèrement conclu à l'influence des pensions servies par les ministres de Georges Ier à leur précieux collaborateur et ami. De ces pensions, personne encore n'a retrouvé dans les documents la moindre trace. Si Dubois fut en effet séduit par l'Angleterre, il le fut d'une manière plus désintéressée et plus haute, comme Voltaire vingt ans plus tard, par les mœurs d'une société libre, par les marques de considération et de pouvoir que la nation anglaise et ses chefs donnaient aux gens de sa sorte, la carrière qu'elle leur faisait, et les ressources qu'un jour sa propre ambition pouvait tirer de cet appui et de ces exemples.

Par l'attention exclusive donnée aux grandes œuvres du XVIIe, à

1. Saint-Évremond, *Correspondance avec Ninon de l'Enclos*, 1696, 1699 (Œuvres mêlées, Amsterdam, 1706, 5 vol. in-12).

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 316 et 455) ; Beljame, *ouv. cité* (p. 172, p. 297, note 1).

celles du XVIIIe siècle d'autre part, on a trop négligé dans l'étude de la pensée française cette période où se fit, avant la Régence encore, obscurément la transition entre les deux époques. Quelques noms, quelques œuvres sont venus jusqu'à nous, le bruit de quelques querelles philosophiques ou littéraires, mais en partie absorbé, étouffé dans le règlement européen de la Succession d'Espagne, la grande affaire de ce temps. Ce qu'on n'a pas assez recherché, c'est l'influence, de l'Angleterre, après la Hollande et avec Bayle, sur l'évolution qui se préparait alors dans les mœurs et la pensée des Français[1].

Quand Stair arriva à Paris en 1714, il fut surpris du progrès que l'imitation et l'admiration de l'Angleterre y avaient fait[2]. Il l'aurait été moins, s'il avait connu davantage les ouvriers de ce progrès, Rémond, un petit homme de beaucoup d'esprit, et qui se piquait de tout savoir, prose, poésie, philosophie, histoire, commensal et familier de la comtesse de Sandwich[3], ou le baron de Longepierre, poète, orateur, géomètre et musicien qui avait initié le duc de Noailles aux lettres anglaises et de même l'avait conquis aux idées libérales en politique pour faire de ce grand seigneur, si cher au grand Roi « a perfect Englishman[4] ». C'étaient enfin les familiers de ces soupers du Palais-Royal qui ont si fort intrigué les contemporains, et irrité particulièrement Saint-Simon[5], incapable de rien entendre à ces nouveautés d'outre-Manche, à ce libertinage de pensée et de paroles, également sévère pour les seigneurs qui les toléraient et les gens d'esprit qui se glissaient hors de leur condition. Il faudrait, pour marquer ces contacts, connaître mieux ces « débauches[6] », comme on disait, de la Société du Temple, dont les moins graves n'étaient peut-être

1. Brunetière, *Études critiques sur la littérature française*, Paris, 1890, p. 44 (Le Sage). « C'est de la Bruyère, dit-il, à propos de son mot sur les savants appelés aux affaires, que commence cette période qui va jusqu'à Gil Blas. » Surtout Lanson, *Lettres anglaises de Voltaire*, Paris, 1908.

2. Stair à Stanhope, 8 mars 1715. (Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois*, p. 17).

3. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 368, 370; XVI, p. 207).

4. Stair à Stanhope (voir note 2).

5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XI, p. 240).

6. C'est toujours ainsi que Saint-Simon parle, notamment (XII, p. 369), de Rémond, de Longepierre, des soupers de Stanhope et du Régent « qui avait été fort en débauche avec lui ».



pas ces penchants à discuter de tout, religion, politique, habitudes sociales, entre grands et parvenus de lettres, entre Français et étrangers, ces défis aux préjugés et au passé, tout ce qui enfin dans le commerce de citoyens et de penseurs très libres, venus et présentés comme Stanhope à la table du duc d'Orléans, préparait à la France une société, des mœurs et une littérature renouvelées.

« Si Fénelon était né en Angleterre, il y aurait développé son génie » disait un jour son élève Ramsay à Voltaire[1]. Depuis son séjour à Londres, et par la suite, l'abbé Dubois, s'est placé au premier rang de cette société d'esprits libres et ambitieux qui déclassés, méprisés encore par les gens de la fin du règne, préparaient un règne nouveau dont ils escomptaient les tendances favorables à leurs idées, à leurs goûts et surtout à leur fortune. Auprès du duc d'Orléans, dans les années qui ont précédé la Régence, son précepteur devenu conseiller en titre a patiemment travaillé, à l'aide du droit, des idées et des hommes de l'Angleterre, à élever à la fois la condition de son élève et la sienne.

Ce fut en Espagne qu'il porta ses premiers efforts : au delà des Pyrénées, où venait de s'éteindre une race épuisée, les Bourbons appelés par le testament de Charles II à Madrid n'étaient encore représentés que par un très jeune prince. La maison d'Orléans entrevit un avenir qu'elle n'avait pas alors en France, auprès de Louis XIV entouré de ses nombreux petits-fils. Lorsque Philippe V quittait Versailles, le duc d'Orléans avait fait reconnaître, à Paris par devant notaire et en Espagne par une lettre royale, ses droits au trône d'Espagne[2]. Sur ces entrefaites, Monsieur était mort, en juin 1701 : son fils se trouva empêché par l'expédition que dut mener Philippe V contre la coalition en Italie de reprendre et de discuter l'affaire à Madrid[3].

Aussitôt qu'il apprit le retour du Roi catholique dans ses États, il lui dépêcha l'abbé Dubois, en Languedoc par où le cortège royal devait passer. Ce fut la première mission officielle, publique celle-là, dont eût été chargé l'abbé promu

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (éd. Bourgeois, p. 779, note 1).
2. A. ÉTR., Espagne, t. 85, f° 430.
3. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Boislisle, XI, p. 6) ; Seilhac, I, p. 302.

depuis peu comme surnuméraire au secrétariat des commandements de son Altesse[1]. Louis XIV, après examen au Conseil, avait approuvé une déclaration pour la conservation des droits de la maison d'Orléans, dont n'avait pas parlé le testament de Charles II : Dubois la portait à Philippe V et à ses ministres pour qu'ils lui donnassent une confirmation définitive.

Après une attente de deux mois à Montpellier qui lui permit de gagner à ses instances et à celles du prince les conseillers du roi d'Espagne, Louville, le cardinal et l'abbé d'Estrées, il s'était flatté de revenir à Paris, son papier signé[2]. Soit effet de la lenteur espagnole, ou par l'hostilité de Mme des Ursins, sa patience et sa diplomatie ne furent point si vite récompensées[3]. La déclaration de Philippe V qui rétablissait les d'Orléans dans leurs droits de princes d'Espagne ne vint qu'en 1703, et de Madrid. Elle apporta du moins au négociateur le profit d'un logement au Palais-Royal, et d'une nouvelle abbaye, Nogent-sous-Coucy, accordée par le Roi satisfait.

Ce n'était pas pour le plaisir de procurer au duc d'Orléans un titre vain que Dubois avait mené avec patience et adresse cette affaire. Depuis 1697, dans les basses débauches où le duc s'était abîmé, jusqu'à fréquenter des aventuriers qu'on avait pu, comme Feuquier, accuser d'empoisonnement, oubliant qu'il était le gendre du Roi, le duc s'était vu fermer par son beau-père toute espérance d'avenir, à la cour et même à l'armée. Pourquoi n'eût-il pas cherché des compensations en Espagne, à la suite de ses droits rétablis, reconnus ? Dès 1704, il sollicitait un commandement au delà des Pyrénées. Bientôt on le vit entrer en relations avec les Espagnols que les ordres du Roi ou que leurs intérêts appelaient à Versailles, faire en 1705 au comte d'Aguilar, l'un des principaux, des confidences assez singulières sur la nécessité de recourir à ses services contre une coalition que Philippe V seul ne vaincrait pas[4].

1. Dangeau, *Journal*, IX, p. 88.
2. Lettres de Dubois à l'abbé et au cardinal d'Estrées, dans Seilhac, I, p. 304.
3. Lettre de Dubois au Régent, février 1703 (*Ibid.*, *ibid.*).
4. Le duc d'Orléans à Mme de Maintenon, 1704 (*Mémoires de Noailles*, p. 404). — Baudrillart, *Louis XIV et Philippe V*, p. 243 (décembre 1705).



Ce n'était certes point un complot, pas même une intrigue contre le roi d'Espagne que ce désir d'être employé. Il ne semble pourtant pas que ni Louis XIV, ni son petit-fils aient été très pressés de le satisfaire. Il fallut la défaite de Ramillies, l'obligation de rappeler Vendôme au plus vite en Flandre pour que le Roi, à court de généraux et de talents, se décidât à confier à son neveu, avec un commandement en Italie, le siège de Turin et la défense des Alpes françaises contre le prince Eugène et le duc de Savoie.

Dubois, pour avancer sa fortune, n'avait pas eu à choisir. Il avait rêvé de diplomatie; il dut, avec son élève, retourner aux armées. « Bon esprit est bon à tout », lui écrivait alors la duchesse d'Orléans[1], heureuse de les avoir encore auprès de son fils. Il fit fonction d'aide de camp transmettant les ordres, de secrétaire pour faire passer les avis de la campagne au ministre, et même de lieutenant : on le vit s'exposer, avec le duc, dans les assauts du siège de Turin, et littéralement tout faire pour posséder la confiance du maître qui avait tenu à l'emmener en Italie[2].

Ce qui paraît certain, c'est que, malgré le dévouement du duc d'Orléans à sa tâche et de l'abbé à ses fonctions multiples, ni l'un ni l'autre n'avaient réussi à inspirer pleinement confiance aux cours de Madrid et de Versailles; et Dubois, moins encore que son maître, parce qu'on semblait le rendre responsable des écarts d'ambition que Philippe V redoutait et prévoyait de la part de son cousin. Dès le siège de Turin, le ministère, Chamillart et la cour affectèrent de ne pas considérer l'abbé comme le conseiller autorisé et officiel du duc, de ne pas lui confier le chiffre destiné à la correspondance du général de l'armée d'Italie. Si bien qu'irrité, dépité, l'abbé refusait d'aller rendre compte à Versailles avec Nancré de la mauvaise issue du siège[3].

1. La duchesse d'Orléans à l'abbé Dubois, 1706 (Seilhac, I, p. 337).

2. Dubois au camp de Corregioli, 25 juillet 1706 : « Ordre de S. A. R. de ne pas perdre une minute et de faire travailler avec tout ce qu'on pourra ramasser de soldats et de paysans. » (*Catalogues Laverdet-Vente* L. L., de Nancy, 1855). — Dubois à Chamillart, du camp devant Turin, 29 août, sept heures soir (Dépôt Guerre, t. 1966, pièce 369).

3. Dubois à Chamillart, 14 septembre 1706. Fenestre : « regrette qu'on ne lui confie pas le chiffre du duc d'Orléans. C'est le duc qui a voulu l'emmener. *Lui*,



Il réclamait plus de justice : on ne la lui rendit pas. Quand M. de Thésut, secrétaire des commandements du prince, mourut en 1707, ce ne fut pas à Dubois, qui déjà avait fait son stage dans cette charge, la première de la maison d'Orléans, ce fut à l'abbé de Thésut que, par ordre du Roi, elle revint. Evidemment, l'influence, l'autorité du maître sur son ancien élève inquiétaient.

Si, l'Italie perdue, et par nécessité, Louis XIV se décidait à confier au duc d'Orléans le soin de sauver l'Espagne compromise en 1706 par les victoires des Alliés, ce fut à la condition suggérée sans doute de Madrid, mais expresse, que Philippe n'emmènerait pas au delà des Pyrénées son fidèle abbé. Comment ne pas rapprocher ces ordres de la cour avec le jugement d'un des hommes qui savaient le mieux les choses d'Espagne, Amelot : « Bien des gens poussent le duc à jouer un rôle considérable en Espagne. » Le meilleur moyen qu'eût trouvé Louis XIV « d'obliger son neveu à se renfermer dans la connaissance des affaires de la guerre, de n'entrer dans aucun détail ni de cour, ni de gouvernement », c'était de le séparer pour longtemps de son conseiller politique, du confident et du serviteur de ses espérances [1].

La séparation, d'ailleurs, ne fut point aussi complète qu'on se l'imaginait à Madrid ou à Versailles. Elle était un obstacle trop grave aux ambitions combinées du prince et de l'homme à qui les Bourbons refusaient les premiers rôles, pour qu'ils ne se soient point entendus et très vite sur la façon de tourner les ordres de Versailles par une correspondance suivie et secrète [2]. Nul doute qu'ainsi se forma, dès que le duc eut passé les Pyrénées, presque aussitôt un parti à la cour de Marly en sa faveur, pour souhaiter qu'il se rendît maître de l'Espagne par une action d'éclat. De ces amis zélés ou intéressés, Saint-Simon, Bezons,

a obéi. Il a fait assez « de fonctions pour être sûr qu'il possède la confiance du Duc ». Mais il est mécontent de celui qui l'a supplanté et n'ira pas avec Nancré à Versailles (Dépôt Guerre, t. 1966, pièce 415). — Voir aussi lettre de Dubois à Nancré, 1707, où il parle de l'emploi dont on l'a exclu (Seilhac, I, p. 320).

1. Amelot à Louis XIV, 4 avril 1707 ; Louis XIV à Amelot, 18 avril 1707 (A. ÉTR., Espagne, t. 167, f° 168 ; t. 175, f° 73).

2. Cette correspondance a été en partie publiée par M. de Seilhac (I, p. 316, 331, 335, 338).



Nancré, Dubois, retiré en apparence dans ses abbayes, mais attentif à remplacer son maître et son ami, fut le conseiller et l'interprête. Un jour au mois de juillet, il l'engageait à risquer une entreprise en Portugal, à se porter avec la rapidité de la foudre à Lisbonne, pour interdire la Péninsule aux Anglais.

Philippe d'Orléans se désolait que l'état de l'Espagne, celui de l'armée surtout composée « de non mangeants, de non buvants », insuffisante même à prendre Lerida ne lui permissent pas une action militaire, glorieuse et décisive[1]. On avait voulu qu'il fît la guerre, rien que la guerre. Mais pouvait-il demeurer indifférent au goût si vif des populations espagnoles du Nord-Est pour leurs privilèges et pour leurs libertés locales, aux avantages que les Bourbons y pouvaient trouver, certains de se les attacher par là mieux que par les armes ? Et s'il indiquait à Versailles et à Madrid le profit certain de cette politique, comment n'aurait-il pas pris soin de la pratiquer?

Peu à peu le duc se fit une sorte de gouvernement dans ces provinces qu'on l'avait chargé de défendre, et une popularité si grande que Louis XIV et Philippe V s'en émurent[2]. Dubois secrètement informait son maître de l'émoi qu'il provoquait, non pour l'en blâmer, mais pour lui conseiller de venir à Paris pendant l'hiver se défendre contre des soupçons dangereux à la suite de l'entreprise : il emploierait ensuite le printemps à consolider son effort et son succès[3].

L'abbé a donc eu sa part, de conseils au moins, dans le rôle que le duc d'Orléans, en 1708, a voulu jouer en Espagne et qui aboutit, en 1709, à un véritable éclat entre Philippe V et son oncle. Le 16 juillet 1708, le duc avait adressé à son neveu, par les soins d'un agent, Regnault, un plan de gouvernement pour les pays reconquis : restitution des fueros aux trois provinces, Valence, Aragon, Catalogne; suppression des officiers d'État, des corregidors dans les villes; extension de pouvoir pour les

1. Dubois au duc d'Orléans, 16 et 23 juillet 1707 (Seilhac, I. p. 342 et 347); Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Boislisle, XIV, p. 426).

2. Correspondances du duc d'Orléans avec Louis XIV et Philippe V, mai-juin 1707, utilisées par Baudrillart (*Philippe V et le duc d'Orléans*, p. 18 et 19).

3. Dubois au duc d'Orléans, 12 décembre 1707 (Seilhac, I, p. 115).



officiers municipaux, les alcades, concessions nombreuses à la noblesse, « bref un vrai *gouvernement à l'anglaise*[1] ».

La proposition pouvait être interprétée de deux manières, comme une indication utile fournie au roi d'Espagne, ou une manœuvre du duc d'Orléans pour se créer une popularité et des titres à l'amitié des Catalans. La cour d'Espagne, Mme des Ursins et les ministres l'accueillirent en tout cas de mauvaise grâce et avec défiance[2] : sans discuter le problème déjà tant de fois étudié des trahisons et des intrigues du duc d'Orléans, de l'arrestation de ses agents, Regnault et Flotte, des colères de Philippe V et du pardon accordé à tort ou non par Louis XIV, il faut rappeler cependant la coïncidence assez singulière de cette initiative prise à partir de juillet 1708 par le duc avec les premières démarches auprès de lui des agents anglais en Espagne. Ce fut à la fin de juillet que James Stanhope, chargé de commander les troupes anglaises en Espagne, avisa le duc d'Orléans d'un projet favorable aux ambitions et aux droits de sa maison[3] : « qu'il s'attachât les Espagnols, et l'Europe obstinée à détrôner Philippe V, l'Angleterre particulièrement ne lui refuseraient pas une partie de l'héritage espagnol restitué à l'archiduc, une principauté en Murcie, Catalogne et Valence ».

D'où vint au général anglais, au whig fougueux qui jusqu'à l'arrivée de Vendôme disputa avec le plus d'énergie et de succès l'Espagne aux Bourbons, l'idée de cette négociation? D'un moment de lassitude provoquée par la résistance du duc d'Orléans aux armées de l'archiduc, ou plutôt de l'amitié que l'abbé Dubois avait su former entre Stanhope et son prince, et qu'il a pu, sans paraître, faire agir à cette époque de crise où Philippe V faillit être détrôné, de l'aveu même de Louis XIV.

Il n'y a pas à douter d'ailleurs qu'aux avant-postes des deux armées, le duc d'Orléans ait consenti à un entretien secret avec

1. Le duc d'Orléans à Philippe V, 16 juillet 1708 (Baudrillart, *Ibid.*, *ib.*).

2. Toutes ces pièces ont fait l'objet d'une recherche et d'une étude très particulière que le père Baudrillart a publiées d'abord dans la *Revue des Questions Historiques*, et qu'il a insérées aussi dans son livre sur *Philippe V et le duc d'Orléans*, chapitre II.

3. Torcy, *Journal* (édit. Masson, p. 510); Baudrillart (même ouvrage, même chapitre, p. 90.)



Stanhope, ignoré de Philippe V dont il commandait les troupes, connu de l'archiduc qui l'a noté sur son journal intime à la date du 22 août : « Stanhope parle en secret au duc d'Orléans ». Un de ses officiers, Flotte, fut adjoint à Regnault, quand le duc revint à l'automne en France, en octobre, pour suivre la négociation. Et à la même époque, le ministère anglais, le secrétaire d'État Sunderland, consulté et informé par Stanhope, l'autorisait à promettre à la famille d'Orléans les provinces d'Espagne où le neveu de Louis XIV avait su remporter la victoire et se créer une popularité. Où il venait de jouer, peut-être à l'excès, un rôle de vice-roi, l'Angleterre lui laissait espérer une sorte de royauté (décembre 1708).

Le duc d'Orléans ne devait pas retourner en Espagne : quoique son oncle à Versailles eût refusé de le condamner, de le livrer aux colères du roi d'Espagne et de la cour de Meudon, il demeurait compromis malgré tout par ces négociations avec l'ennemi et les sujets du prince qui lui avait confié ses armées. Il ne devait même guère, jusqu'à la mort du Roi, reparaître à la cour, où sa querelle avec la famille royale et ses débauches de plus en plus affichées, injurieuses pour sa femme, lui faisaient une situation malaisée. L'abbé Dubois se retirait dans son abbaye d'Ayrvaut, en Poitou, sans qu'il lui restât grande espérance de poursuivre ou de réaliser, ni pour lui, ni pour son maître, ses ambitions.

Brusquement, la mort, frappant à coups redoublés sur la famille de Louis XIV, vint, comme la défaite qui avait détruit ses armées et ses généraux, obliger le vieux Roi après 1712 et 1714 à faire grâce et appel une seconde fois à son neveu : surtout quand avec la mort les traités d'Utrecht eurent, par les Renonciations, supprimé de la maison de France les Bourbons d'Espagne, et réduit au petit duc de Bretagne la branche aînée. La branche cadette et les bâtards du Roi devenaient pour la dynastie les ressources nécessaires. Le testament de Louis XIV allait alors restituer à son neveu beaucoup mieux que le rêve d'avenir qu'il avait caressé et vu s'évanouir en Espagne.

Aussitôt, le duc rappelle auprès de lui l'abbé Dubois qui n'a

pas manqué, pendant les années que Stanhope, prisonnier des Français après sa défaite de Brihuega, passait à Paris (1711-1713) d'entretenir leur amitié mutuelle[1]. Et voilà qu'après la mort de la reine Anne, l'avènement de Georges I[er] procurait à Stanhope, à Sunderland, aux meilleurs amis de Dubois et de son prince, des situations importantes dans le cabinet whig qui se préparait à soutenir les Hanovre contre les Stuart, et, s'il le fallait, la maison d'Orléans contre Philippe V en vertu des Renonciations. Il n'eût tenu qu'au futur régent de France de sceller dès le courant de l'année 1715 une entente étroite, préparée ainsi depuis longtemps par ses relations avec les whigs, par les sympathies de son entourage pour l'Angleterre. Soit calcul de prudence, soit influence sur ce prince de l'abbé de Thésut qui occupait la première place dans les Conseils du Palais-Royal encore, qui servait en secret avec zèle le Prétendant et le renseignait sur les offres et les projets de Georges I[er], l'alliance pour les deux Successions d'Angleterre et de France, ne se fit pas, même après la Régence déclarée, entre les Hanovre et la maison d'Orléans[2].

Cependant, à mesure que cette Régence approchait, l'abbé Dubois avait semblé prendre plus d'autorité sur le duc d'Orléans. Dans les entretiens que ce prince, pour assurer son avenir, ne refusa pas à l'envoyé de Georges I[er], à lord Stair, depuis le mois de juillet jusqu'en septembre 1715, l'abbé paraît avoir été choisi de préférence pour suivre, avec réserve et prudence d'ailleurs, les offres et les demandes des whigs. Mais ce n'était encore qu'un symptôme de fortune. De toutes les places que le Régent eut en octobre 1715 à sa disposition, par les réformes et dans le gouvernement qu'il ordonnait souverainement, aucune d'abord n'avait été pour son ancien précepteur.

Avec l'année 1716 et simultanément, la carrière politique de l'abbé, le rapprochement du Régent avec Georges I[er] par ses soins et par les bons offices de Stanhope se sont déterminés. Le 2 janvier, la mort de l'archevêque de Sens ayant fait une vacance

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XII, p. 369 et 455).

2. Toutes les démarches et les pourparlers, d'après les papiers personnels de Stair ont été exposés par Wiesener, le *Régent et les Anglais*, I, chap. II, p. 95.



au Conseil des affaires ecclésiastiques, le Régent y nommait Dubois, à la demande, a-t-on dit, de sa fille préférée, la duchesse de Berry, en réalité pour son service[1]. Car le 12 mars 1716, c'était par ordre que l'abbé reprenait de Paris sa correspondance interrompue avec Stanhope, de même qu'aux réponses amicales mais froides et défiantes du ministre anglais il ripostait par une phrase qui engageait l'avenir de la Régence pour la première fois : « Le caractère de notre prince ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne cour, et, comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt[2]. »

L'abbé avait trop d'esprit lui-même, avec une ambition trop impatiente, pour n'avoir pas su le lui faire voir. Le décret qui avait introduit l'abbé dans les Conseils officiels de la Régence avait l'apparence seulement d'une de ces grâces accordées par le duc d'Orléans à ses amis, plutôt que d'une mesure capable de déterminer sa politique et celle de l'Europe. Mais, lorsqu'après avoir conféré à son ancien précepteur le droit de régler dans ses Conseils les affaires de l'Église de France, le duc l'envoya en Hollande pour d'autres affaires, purement politiques et secrètes, au-devant de Georges Ier et de ses ministres, le secret du Régent, désormais constitué, devint l'instrument de la fortune politique que Dubois avait rêvée pour son élève et pour lui-même.

1. Seilhac, *ouv. cité*, tome Ier.
2. Wiesener, *Le Régent et les Anglais*, I, p. 275.



LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

LA CONVENTION FRANCO-ANGLAISE DE HANOVRE ET LES DÉBUTS DE L'ABBÉ DUBOIS

(Juillet-octobre 1716)

Le 2 juillet 1716, par raison de santé, disait-il, et de curiosité, l'abbé Dubois quittait Paris pour s'en aller faire un tour en Hollande[1]. L'objet de son voyage n'avait rien de commun avec les affaires de l'État : la Hollande était alors le grand marché des livres, où l'abbé érudit flairait quelques bonnes occasions pour lui et son ancien élève. Il affirmait en outre son espoir de remettre la main sur un des plus précieux tableaux de nos collections d'art, les *Sept Sacrements* du Poussin, qu'un marchand juif de ce pays nous avait dérobé.

Pour une excursion scientifique et artistique, cependant, ce voyage était entouré de beaucoup de mystères. La chaise de poste qui emportait Dubois, comme son passeport, étaient au nom de M. de Sourdeval, son secrétaire. Lui-même, en habit de cavalier à la hollandaise, voyageait sous le nom de chevalier de Saint-Albin[2]. Comme il craignait d'être reconnu, il descendit en arrivant à La Haye dans une auberge d'Allemands ; et, « uniquement pour ne pas trahir sa qualité », il se garda d'aller faire

1. Le régent à M. de Torcy (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 77) ; Aubertin, *l'Esprit Public au XVIII*e *siècle*, p. 69.

2. Mémoire du Régent pour servir d'instruction à l'abbé Dubois (20 juin 1716, A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 20); Sevelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, I, p. 184 ; Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 104.



dans les églises de longues prières[1]. Tant de précautions prises pour dissimuler une mission dont on disait le motif indifférent, laissaient soupçonner un secret désir de trouver autre chose en Hollande que des tableaux précieux ou des livres rares.

La date et le lieu de l'excursion, d'autre part, coïncidaient avec le passage prochain en Hollande du ministre anglais Stanhope, l'un des amis les meilleurs que l'abbé eût connus en Angleterre, l'un de ceux qu'il avait revus le plus souvent depuis son séjour en ce pays et qui déjà, en 1708, en Espagne, avait marqué un véritable zèle à soutenir les droits, à servir les projets ambitieux du duc d'Orléans[2].

Après une défaite retentissante à Brihuega, en 1710, et deux ans de prison en France, James Stanhope avait connu une meilleure fortune. Fougueux et obstiné, passionné et ferme, il avait refait, à partir de 1713, dans les combats parlementaires, sa carrière interrompue sur les champs de bataille. De tous les whigs nul ne fut plus ardent, dans les dernières années de la reine Anne, à défendre contre les torys la succession protestante. Lorsque Georges Ier fut appelé, malgré les Jacobites, au trône d'Angleterre, le succès n'avait pas été moins grand pour Stanhope que pour l'électeur de Hanovre ; Georges le comprit et, dès la première heure, attacha à son gouvernement comme secrétaire d'État ce whig résolu et fidèle[3]. Il n'avait pas à s'en repentir : Stanhope venait, en 1716, de lui rendre un service signalé, en décidant ses collègues du ministère à faire supprimer par le Parlement la clause sévère qui interdisait aux rois d'Angleterre tout voyage à l'étranger. Si Georges Ier put alors retourner dans son électorat de Hanovre dont le séjour et les intérêts lui étaient également chers, ce fut à Stanhope qu'il le dut[4] : il lui marqua sa reconnaissance en l'emmenant avec lui, dans ce voyage où devaient éclater sa faveur et s'accroître sa fortune.

Était-ce donc simplement l'ami d'autrefois, ou le ministre

1. Dubois au Régent, 23 juillet 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 177, fos 39 et 127).
2. Voir Introduction, chapitre III : Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, p. 369-455).
3. Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois*, etc., I, p. 95.
4. *Idem.*, *ibid.*, p. 238.



favori du roi d'Angleterre qu'au mois de juillet Dubois cherchait à la Haye, sous un prétexte indifférent : tous les deux ensemble, si l'on en juge par la correspondance familière et politique qu'il avait renouée avec Stanhope, depuis le 12 mars 1716. Ces lettres, renouvelées depuis lors régulièrement chaque mois, éclairent singulièrement le mystère dont le nouveau conseiller d'Église du Régent enveloppait prudemment, au début de 1716, le plan de politique générale, très simple, très logique et très réalisable qu'il avait conseillé à son maître et prétendait lui faire adopter une fois pour toutes [1].

Depuis le début de la Régence, le duc d'Orléans se trouvait placé en face d'une équivoque malaisée à dissiper et d'un dilemme qu'il n'osait pas résoudre. Il hésitait à gouverner : un gouvernement fait toujours des mécontents, surtout s'il s'est établi par la violence d'un parti et n'est pas soutenu par la force de la loi. Le duc d'Orléans redoutait les effets possibles de ses décisions et n'en prenait pas : il craignait d'accroître par l'usage de son autorité le nombre de ses ennemis et de se voir fermé, le jour prochain peut-être de la mort de Louis XV, l'accès du trône. S'il ne gouvernait pas cependant, n'était-ce pas avouer à une nation qui aimait l'autorité, son incapacité, son indignité et fournir des armes à ses compétiteurs [2] ?

Tandis que le duc d'Orléans sacrifiait ainsi le meilleur de la succession de Louis XIV, pour ne pas perdre celle de Louis XV, au risque de les laisser échapper toutes deux, Dubois vint au début de 1716 donner à son élève, une leçon décisive de politique [3]. Il lui conseillait dès le mois de décembre 1715, de « s'entendre résolument avec le roi d'Angleterre sur la base du traité d'Utrecht ».

Les Renonciations que ces traités consacraient, étaient en effet la loi, une loi suffisante au Régent pour soutenir son autorité dans le présent, et ses droits dans l'avenir.

C'étaient elles qui faisaient du duc d'Orléans, le plus proche

1. A. ÉTR., Angleterre, t. 276, f° 165 ; La réponse de Stanhope du 19 mars, au f° 166 ; une autre du 10 avril 1716 ; Sevelinges, *Mémoires secrets*, I, p. 165 ; p. 172-174.
2. Voir plus haut Introduction, chap. I et III.
3. Sevelinges, I, p. 164, et note 3 à la page 429.

parent de Louis XV, son tuteur et son héritier légitime : « La France pendant une minorité, disait Dubois, et dans l'état où elle se trouve présentement est à peu près dans les mêmes mouvements où est ordinairement l'Angleterre. Or *l'expérience a fait reconnaître* que *le plus dangereux de tous les partis est de vouloir concilier et contenter tout le monde* et que *le seul qui réussit est de prendre un bon système et de choisir des gens dévoués pour le suivre sans varier*. Avec cette fermeté la Cour a toujours le dessus. Son Altesse Royale, *avec un système fixe* et *Dibagnet tout seul* (le valet de chambre du duc), serait plus honorée et ferait plus pour le royaume et pour elle-même qu'avec tous les Conseils et avec trente hypocrites, fussent-ils des aigles[1]. »

Par cette comparaison Dubois révélait à son élève, inquiet, hésitant, les moyens d'agir, tout un plan de gouvernement, la solution du dilemme en face duquel il était demeuré jusque-là impuissant. Ce qui donnait d'ailleurs au roi d'Angleterre cette fermeté, dans un pays moins soumis que la France à son prince, c'était l'autorité d'une Constitution presque acceptée déjà par tous les partis. A défaut d'une loi de ce genre, depuis peu il s'en trouvait une en France qui pouvait rendre au duc d'Orléans les mêmes services, c'était celle des Renonciations inscrites dans les traités d'Utrecht.

Sans doute, cette loi n'était pas reconnue par tous les Français. La plupart même, habitués aux formes et à l'esprit du droit monarchique, la considéraient comme une nouveauté illégale. Ils ne pouvaient pourtant la violer sans provoquer les colères des puissances européennes, sous la garantie desquelles les traités d'Utrecht l'avaient placée. Sinon de bonne grâce, du moins par intérêt et par nécessité, ils devaient l'accepter.

Enregistrée, d'ailleurs, par les Cortès d'Espagne et le Parlement de France, cette loi semblait une nouvelle expression d'un droit qui, depuis 1688, tendait par les efforts de la Hollande et de l'Angleterre à pénétrer les peuples, à fixer les souverains de l'Europe, le droit formel pour les nations de régler suivant leurs

1. Dubois à Nocé, 18 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 261).



convenances propres ou communes les successions monarchiques, d'où dependaient leurs destinées. Ce droit avait, hors de France du moins, des champions résolus, qui à Utrecht même avaient été assez forts pour imposer leur volonté à Louis XIV et à l'Empereur. N'était-ce point là un parti suffisant pour garantir à la maison d'Orléans la Régence et la succession de France, contre les Français encore disposés à contester au Régent ses droits, à l'empêcher de gouverner[1].

Que le duc se souciât peu de leurs mécontentements et de leurs colères, de leurs intrigues : le fondement véritable et les véritables alliés de son pouvoir étaient, hors de France, dans les traités publics qui garantissaient les Renonciations, auprès des souverains et des peuples qui les y avaient inscrites. Sa politique, à l'intérieur, était condamnée à l'impuissance. A l'extérieur elle pouvait être ferme, décidée et féconde en résultats. C'était en Angleterre et dans le droit public de l'Europe qu'il fallait chercher le secret et les éléments du gouvernement de la France.

Rapprocher la France des puissances protestantes qui la combattaient obstinément depuis trente ans, abandonner la politique monarchique dont elle avait été contre elles le plus ferme champion, c'était rompre sans doute avec une tradition vieille et respectée. Mais la politique étrangère d'un gouvernement n'est pas uniquement affaire de tradition. Quand la tradition s'accorde avec l'intérêt de l'État, le soutient pour ainsi dire à travers les changements d'hommes ou d'idées, l'État n'en est que plus grand et plus fort. Mais lorsque cet intérêt change, à son tour la tradition doit suivre et non pas entraver ce changement. Il est, en effet, la règle, dont elle n'est que l'application. Le propre des grands esprits, en diplomatie, est justement de fixer le point précis où la tradition cesse de s'accorder avec l'intérêt bien entendu de l'État, où elle doit s'effacer devant lui pour renaître plus tard sous une autre forme. A la veille de sa mort, Louis XIV, qui était de ceux-là, n'hésitait point à se rapprocher de l'Empereur d'Allemagne, que ses prédécesseurs et

1. Voir l'Introduction, chap. Ier.



lui-même avaient toujours désigné à la France comme l'ennemi héréditaire. L'intérêt l'exigeant, il abandonnait résolument une tradition condamnée.

Dubois pouvait citer au duc d'Orléans une pareille autorité en faveur de son système. L'évolution politique qu'il recommandait à son élève eût été justifiée pleinement, si elle avait eu pour objet définitivement le bien et l'intérêt de la France. Mais le fait est qu'il la recommanda comme un remède plutôt aux embarras du Régent qu'aux malheurs du Royaume. Si la minorité de Louis XV eût été réglée dans d'autres conditions, d'après le testament de Louis XIV, le Régent n'aurait pas eu besoin d'aller demander à l'Angleterre les moyens de gouverner la France. Il eût pu se créer, par ses services, les titres les plus sûrs à la succession de son pupille.

Il n'est pas surprenant que Dubois ait bien vite fait accepter son plan au Régent : son voyage n'était que le développement de la correspondance que, le 12 mars 1716, il avait été invité à engager avec Stanhope sous forme d'abord de propos vagues et d'assurances d'amitié réciproques. Stanhope avait exigé alors du Régent un gage de sa sincérité, l'abandon immédiat des Jacobites qui ne désespéraient pas encore de trouver un appui en France. Le Régent, par crainte de la vieille cour alliée aux Jacobites, avait obstinément refusé depuis le mois d'octobre aux whigs et à Georges Ier l'alliance et le traité de garantie que lord Stair lui avait tout de suite demandés contre le Prétendant. Également pressés de garantir la succession protestante, Georges Ier et les whigs Anglais avaient alors négocié sans relâche à la Haye la reconstitution de la Grande Alliance de 1701 entre les puissances maritimes et l'Autriche. Les Hollandais, plus favorables à une alliance française et à la paix qu'à une négociation avec l'Empereur, mécontents de ses procédés hautains, inquiets de ses desseins ambitieux, ne s'étaient point aisément prêtés à la diplomatie des whigs qui, sans eux, avaient signé avec Charles VI le traité du 8 juin 1716. La République des Provinces-Unies ne s'était pas encore prononcée entre Georges Ier, l'Empereur, et le duc d'Orléans quand, le 10 avril 1716, Dubois écrivit à Stanhope une nouvelle lettre plus précise.



Le plan qu'il conseillait au Régent y était nettement tracé[1] :

« Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains qu'autant que chacun d'eux y trouve son intérêt, et vous avez sagement observé que ce principe conduit nos deux maîtres, non seulement à une honnête correspondance entre eux, mais même à une étroite amitié. »

Les rapprochements des deux souverains, des deux cours, étaient marqués à la fin de la lettre, d'un mot spirituel et piquant : « outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serai ravi que vous ne bussiez que d'excellent vin de France, au lieu de vin de Portugal et moi du cidre de Goldpepin au lieu de notre gros cidre de Normandie[2] ».

Tant d'esprit et de si bonnes raisons ne convainquirent pas, jusqu'en juillet encore, les ministres anglais qui avaient appris à se défier des hésitations du Régent[3]. Il fallait qu'une démarche nette, cordiale, amicale et politique à la fois, les rassurât tout d'abord et les disposât à traiter. Quoique Dubois eût prodigué dans ses lettres à Stanhope toutes les assurances possibles de franchise et de sincérité, il comptait plus encore sur son éloquence et l'imprévu d'une rencontre qui ne laisserait pas à Stanhope le temps de méditer une réponse évasive. Le passage du ministre anglais en Hollande était une occasion unique : le roi Georges qu'il accompagnait, préoccupé de ses intérêts hanovriens, avait besoin d'une alliance qui lui assurât, en son absence, l'Angleterre ; l'heure et le lieu parurent à l'abbé décisifs pour commencer avec eux l'entreprise qui allait déterminer à l'avenir la politique du Régent[4].

Il en avait arrêté avec son maître le programme et les phases successives avant son départ de Paris (20 juin 1716)[5]. Son premier

1. Sevelinges, *Mémoires secrets*, I, p. 165-166.
2. Sevelinges, I, p. 174-175.
3. « Dans le principe, écrivait plus tard Stanhope à Townshend, 25 septembre 1716, j'étais absolument opposé à ce traité » (Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, II, p. 85).
4. Voir Introduction, chap. III.
5. Instructions du Régent à l'abbé Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 20 à 38), analysées par Sevelinges, I, p. 184-185.



soin devait être de rassurer les ministres et le roi de la Grande-Bretagne sur les rapports du Régent avec le rival de Georges Ier, le Prétendant. C'était la première partie de la négociation, la principale, la plus épineuse aussi et la plus délicate. Car les actes du passé n'étaient point conformes aux assurances qu'il donnerait sur ce point pour l'avenir. Si pourtant l'abbé était écouté, ce qu'il n'avait pu obtenir jusque-là, il en profiterait pour proposer un accord sur la base de l'intérêt commun des deux princes, la reconnaissance de la succession protestante d'Angleterre, l'expulsion hors de France du chevalier de Saint-Georges et de ses ministres, et, en échange, la confirmation des traités d'Utrecht, qui impliquait celle des Renonciations, essentielles au duc d'Orléans et à l'avenir de sa maison.

L'abbé avait ordre aussi et pouvoir de donner des satisfactions à la nation anglaise, et d'accepter la fermeture du port de Mardick aux vaisseaux de guerre. Rien n'était prévu pour la nation française en échange; rien que l'intérêt de voir, par ces sacrifices, la paix assurée. L'objet de la négociation n'était pas de procurer un avantage réciproque aux deux pays qu'il eût été difficile, peut-être, de satisfaire également, mais de concilier les intérêts des deux princes qui, au contraire, avaient beaucoup d'analogie: Succession d'Angleterre, Succession de France.

Le plan, on le voit, était d'une grande netteté: l'exécution n'en était pas aussi simple. Sans donner l'éveil par des recherches trop indiscrètes, il fallait trouver et suivre le roi d'Angleterre à son débarquement: Dubois aposta des hommes aux endroits où il pourrait débarquer[1]. Stanhope, d'autre part, avait précédé son maître de quelques jours. Il était arrivé en Hollande presque en même temps que l'envoyé du Régent. Fallait-il aborder l'un, au risque de manquer l'autre? Le 9 juillet, Dubois en eut un instant l'idée: s'il laissait Stanhope continuer son chemin vers l'Allemagne, adieu la négociation. Sans lui, comment être présenté au roi Georges? « Si je manquais ce moment, je n'avais qu'à m'en retourner avec la seule consolation d'avoir eu bonne intention et d'avoir pris beaucoup de peine inutile, comme fit

1. Dubois au Régent, 23 juillet 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 39-127).

don Quichotte pour venger les torts qu'on a voulu faire à son honneur et à la vertu[1]. »

La fortune aime les audacieux : pour favoriser Dubois elle se servit de sa mauvaise santé ; elle le retint à La Haye avec une bonne fièvre et une toux violente, « le seul moyen infaillible pour l'empêcher de faire aucune sottise ». Il employa ainsi près d'une quinzaine à rédiger sept fois le projet de lettre qu'il voulait faire parvenir à Stanhope pour l'avertir de sa présence. Il apprit dans l'intervalle, par divers avis, que le ministre anglais resterait à La Haye jusqu'à l'arrivée de son maître ; enfin le 20 juillet, ses espions de la côte l'avertirent que le roi d'Angleterre avait débarqué incognito à Helwœtsluis.

Dubois tenait la première occasion, le Roi et le ministre réunis sur la route de La Haye, ou prêts de l'être. Il courut au-devant d'eux. Sa lettre à Stanhope l'avait précédé. La fortune paraissait sourire à son entreprise : son ancien ami, accueillant sa demande, lui fixait le soir même un rendez-vous pour le lendemain 21 juillet, à huit heures du matin, dans l'hôtel du résident d'Angleterre, Horace Walpole[2].

C'était au diplomate désormais d'aider la fortune : une entrée en matière trop brusque pouvait mettre Stanhope en garde, et le principal était de le surprendre. Dubois prit la peine d'expliquer négligemment et longuement à son ami, dès qu'ils se virent, les motifs de sa présence en Hollande : sa santé l'avait amené dans le Nord aux eaux de Valenciennes ; là, il avait appris qu'on allait vendre à Leyde une bibliothèque rare, pleine de manuscrits précieux ; et, pour mieux jouer la comédie, il tira les catalogues de sa poche et les montra à Stanhope.

Quoique malade, disait-il, il n'avait pu résister au désir de pousser une pointe jusqu'en Hollande, pour assister aux enchères. Sa vertu en avait été doublement récompensée : il avait pu mettre la main sur un beau tableau de Poussin, *les Sept Sacrements*, qu'il rendra à sa patrie ; et le hasard lui fournissait l'occasion de revoir un ancien ami. Peu importait vraiment à l'ingénieux diplomate que Stanhope crût ou non tout ce roman d'aventures. Il lui suffi-

1. Dubois au Régent, 23 juillet 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 85).
2. *Id., id.* (*Ibid.*, t. 277, f° 46).



sait qu'il l'eût écouté jusqu'au point où, venant à rappeler leur mutuelle amitié, il trouvait matière à lui rappeler sa dernière lettre restée depuis trois mois sans réponse et sans effet, à lui redire les bonnes dispositions de son maître pour son Roi et pour lui, sur lesquelles cette lettre aurait dû l'éclairer et qui n'avaient point varié[1].

Quoique pris au dépourvu, Stanhope riposta net que le roi Georges gardait rancune au duc d'Orléans de sa participation trop évidente aux intrigues jacobites et à l'expédition du Prétendant en Angleterre. Il ne cacha point que les whigs avaient percé à jour la duplicité du Régent, et le soupçonnaient de ne revenir aux Hanovriens qu'après leur succès décisif sur les Jacobites[2].

Pour répondre à ces reproches très directs et très fondés, il fallait mentir : Dubois ne faillit point à ce devoir. « Si le roi d'Angleterre croit que le Régent a manqué aux relations de bon voisinage, il s'abuse. Il n'a jamais rien su des projets du Prétendant. Son Conseil n'a jamais pris parti en sa faveur[3]. » Comme un peu de vérité ne nuit jamais pour colorer un gros mensonge, l'abbé ajouta que son maître était tenu à certains égards pour les Jacobites par le nombre des partisans qu'ils avaient encore en France. « Quoique dépositaire de l'autorité royale, il n'avait pas un pouvoir si absolu qu'il n'eût rien à ménager[4]. » C'était la vérité, d'autant plus capable de toucher un ministre anglais, habitué à compter avec l'opinion publique que Stanhope lui-même, dans une séance récente du Parlement, avait grossi ses griefs contre la France pour obtenir de l'Angleterre des subsides. Dubois ne manqua pas de le lui rappeler. La comparaison était piquante, faite pour embarrasser son interlocuteur qu'elle obligea à des excuses, à des protestations même d'amitié et de dévouement[5].

Elle fournit à Dubois la matière de sa conclusion. Le Régent avait pardonné à Stanhope ses exagérations. Tout comprendre,

1. Même dépêche (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 59) ; Sevelinges, I, p. 189.
2. *Ib.*, f°s 61 et 62 ; Sevelinges, I, p. 191.
3. *Ib.*, f° 63, Sevelinges ; I, p. 192.
4. *Ib.*, f° 64 ; Sevelinges, I, p. 193.
5. *Ib.*, f° 72 ; Sevelinges, I, p. 195.



c'est tout excuser. Pourquoi le roi d'Angleterre ne serait-il pas à son tour, aussi large, aussi indulgent? Stanhope, mis au pied du mur, forcé de donner des raisons sérieuses, de discuter, allégua encore « la sinistre impression qui n'était pas encore effacée du cœur de Sa Majesté de la conduite du duc d'Orléans[1] ». Mais c'étaient des raisons de sentiment : il en faut d'autres aux politiques. Stanhope les avoua enfin. Les ministres anglais étaient mécontents qu'on eût de Paris suivi à La Haye une négociation capable d'encourager les Hollandais dans leur résistance aux sollicitations de Vienne et de Londres. Ils s'irritaient de l'influence que le ministre français à La Haye semblait acquérir sur une République indocile aux exigences des whigs, du général Cadogan et de Walpole. Stanhope ne donnait pas cette dernière raison : il alléguait la longueur, l'indiscrétion des conférences en Hollande, nuisibles à l'intérêt même du Régent. Il disait pourtant : « Vous et moi ferions plus en une heure qu'il ne s'en ferait en six mois dans des conférences[2]. »

Dubois dut tressaillir d'aise en recevant cette déclaration. Il avait jusque-là joué supérieurement son rôle : c'était à présent Stanhope qui lui offrait de négocier de Français à Anglais sans détours ni délais, justement ce qu'il désirait et venait chercher à La Haye. En bon duelliste, il se garda bien de se découvrir. Quoiqu'il eût en poche un plein pouvoir, il répondit qu'il n'avait pas de mission ; il s'excusa de n'être qu'un malade envoyé pour sa santé aux eaux de Saint-Amand. Le Gouvernement français n'avait pu prévoir ni la vente de la Bibliothèque de Leyde, ni le passage de Stanhope en Hollande : il avait donné ses instructions à M. de Châteauneuf qui, seul, avait qualité et pouvoir pour traiter et ne pouvait le faire que dans des conférences régulièrement ouvertes. « Le Régent ne craignait d'ailleurs, ni la

1. Même dépêche, f° 73 ; Sevelinges, I, p. 197.

2. *Ib.*, f° 75-79. Cette partie de la longue dépêche de Dubois qui expose toute la négociation n'a pas été publiée par Sevelinges. Elle est précieuse, parce qu'elle nous donne les motifs de la résistance des Anglais. M. Wiesener, qui ne connait Dubois que par le livre de Sevelinges ou par les sources anglaises, n'a pu expliquer, comme il fallait, cette résistance, les documents, anglais sur la négociation de la Haye ayant disparu (voir Wiesener, *ouv. cité*, I, p. 282).



lumière, ni les indiscrétions, puisqu'il ne travaillait pas pour ses intérêts[1]. » Au moment décisif, Dubois revenait à la comédie et au mensonge pour se garder l'avantage de ne pas faire les premières propositions. Mais il jetait en terminant, et avec une négligence affectée, cette phrase : « Si la négociation était si difficile dans des conférences, quel autre moyen de mieux faire ? » Stanhope la releva et dit en deux mots : « Prendre et signer le projet que nous avons donné[2]. »

« Mais il faut discuter avant de signer », reprit Dubois, et du même coup il commença la discussion après avoir déclaré un quart d'heure auparavant qu'il n'y était pas autorisé. Évitant surtout d'aborder ce qui intéressait le duc d'Orléans, il commença par examiner les intérêts et les prétentions du roi Georges, pour montrer ensuite fort habilement que le Régent ne pouvait les satisfaire toutes. Particulièrement le duc d'Orléans ne devait chasser le Prétendant au delà des Alpes, qu'en invoquant l'intérêt de la paix générale, garantie par un traité formel qui confirmerait les traités d'Utrecht[3]. S'il y consentait, sans s'être muni d'un tel traité pour se justifier, les Français lui reprocheraient d'avoir sacrifié un allié utile aux exigences d'adversaires implacables qui, par leurs déclamations contre la paix de 1713, marquaient leur intention de renouveler la guerre.

Stanhope interrompit Dubois : « Par le projet que nous avons donné, la France sera dans une parfaite sûreté pour la guerre. Pourquoi parler spécialement des traités d'Utrecht[4] ? » L'abbé n'en convint pas ; il ne voulait cependant pas fournir le véritable motif, et encore moins dire que, sans l'énonciation formelle de ces traités, une alliance où les Renonciations ne seraient pas rappelées, n'aurait aucun avantage pour le duc d'Orléans. Stanhope le comprit à demi-mot. Il offrit au Régent le concours ultérieur de l'Angleterre à ses projets sur la succession de France, s'il acceptait présentement de conclure[5].

1. Même dépêche, f° 79.
2. *Ibid.*, f° 80, verso.
3. *Ibid.*, f° 82-84; Sevelinges, I, 199.
4. *Ibid.*, f° 86-87.
5. *Ibid.*, f° 87.



C'était parlé net, trop net au gré de Dubois. « Notre jeune Roi, grâce à Dieu, se porte bien et il nous donnera quelque jour des successeurs Pourquoi penser à d'autres ? Il ne faut pas faire penser M. le duc d'Orléans à des choses auxquelles il ne pense pas. N'a-t-il pas assez témoigné qu'il ne connaissait d'autre intérêt que celui du Roy et de l'État ? Ne s'est-il pas nettement expliqué avec vous qu'il ne ferait aucun traité qui ne regardât que ses droits particuliers[1] ? » Dubois eut un beau mouvement d'indignation : il fallait absolument rappeler le traité d'Utrecht, non pour les d'Orléans, mais dans l'intérêt de la France et pour le maintien de la paix générale.

C'était un coup droit que Stanhope lui avait porté : l'abbé avait su l'esquiver prestement. Définitivement il gardait l'avantage, quand Stanhope lui avoua les raisons de son maître à ne pas garantir la paix d'Utrecht : « La maison d'Autriche a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil, et Sa Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis pour plaire à des amis nouveaux et incertains[2]. » Georges Ier avait besoin du concours de l'Empereur pour faire sanctionner par la Diète allemande ses conquêtes sur la Suède, l'objet esssentiel et presque unique de sa politique. Et les whigs, ses ministres avaient fait de leur côté au Parlement anglais des critiques trop vives et trop récentes de la paix accordée par les torys à Louis XIV pour n'être point embarrassés de les renouveler si tôt.

Après avoir recueilli ces aveux précieux, Dubois rompit cette longue conférence et rentra chez lui pour y attendre Stanhope qui avait promis de lui rendre sa visite à neuf heures du soir.

Dans l'intervalle, il passa à l'ambassade de France. Une conversation avec M. de Châteauneuf lui permit de fixer les résultats de cette première et heureuse entrevue[3] : il avait désormais la certitude que les ministres anglais n'étaient pas éloignés de traiter avec la France, que la difficulté était la crainte de déplaire à l'Autriche, mais qu'en bons patriotes ils pourraient

1. Même dépêche, f° 87-88.
2. *Ibid.*, f° 89-90 ; Sevelinges, I, p. 201.
3. Dubois au Régent, 23 juillet 1716 (A. ÉTR., Angleterre, t. 277), f° 97 ; Sevelinges, I, p. 202.

sacrifier quelques-unes des prétentions du Roi, par exemple l'expulsion préliminaire, immédiate du chevalier de Saint-Georges, au désir de régler avantageusement l'affaire de Mardick[1].

Le soir venu, l'abbé se disposa, attendant Stanhope, à reprendre son rôle : il amassa dans sa chambre d'hôtel, sur sa table, des manuscrits et des livres. Quand Stanhope vint frapper à l'hôtel du Plain, aux *Armes de Nassau*, il le trouva comme le matin tout entier à ses occupations d'érudit, et très indifférent à la politique. Il fut obligé d'entrer dans la pièce qu'avait montée l'abbé, et après quelques propos d'érudition, il dut rappeler lui-même leur entretien de l'après-midi[2].

Si indifférent qu'il parût, Dubois reprit la conversation à l'endroit précis où il l'avait laissée : « Est-ce que l'Angleterre allait s'attacher à l'Autriche, au point de laisser rompre les traités d'Utrecht? Que deviendraient la garantie de la succession protestante, la royauté de Philippe V, la barrière des Pays-Bas ? Tout le système politique serait bouleversé, les Anglais consentiraient-ils à passer pour des incendiaires qui, sans intérêt, auraient de nouveau mis le feu à l'Europe[3]? » Le reproche était vif et fondé. Stanhope ne répondit rien ; Dubois pour lui arracher une réponse lui demanda s'il avait fait part à son maître des intentions du Régent[4]. Il négociait, quoiqu'il s'en fût défendu et s'en défendît encore.

Stanhope ne pouvait rien promettre au nom du Roi qu'il serait toujours difficile de convaincre. Il promit du moins ses bons offices, à condition que la France abandonnât ses conférences en Hollande : « Il ferait tout et ses collègues du ministère, même sans traité; l'Angleterre dépenserait jusqu'à son dernier sol et son dernier homme pour défendre les droits du Régent à la couronne de France[5] » ; mais « ce n'était pas dans une confé-

1. Même dépêche, f° 97 : « mon sentiment secret est que l'affaire de Mardick leur tenait à cœur plus qu'aucune autre, plus que l'expulsion du chevalier Saint-George même ».

2. *Ibid.*, Sevelinges, I, p. 203.

3. *Ibid.*, f° 98 ; Sevelinges n'a pas reproduit ce passage de la dépêche.

4. *Ibid.*, f° 98 à 102. verso ; Sevelinges, I, p. 203-204.

5. Dépêche manuscrite de Dubois, f° 106, verso, non reproduite par Sevelinges.



rence internationale, où l'Espagne serait représentée, qu'on pourrait renouveler et discuter les Renonciations ».

De la part d'un ministre whig, c'étaient là des assurances qui avaient leur valeur, mais ce n'étaient encore que des promesses et des paroles. Dubois entendait discuter l'alliance de Georges Ier et de l'Autriche, le principal obstacle à la forme du traité, telle que l'exigeaient ses instructions et les intérêts du Régent. Pour forcer son interlocuteur à s'expliquer, il lui rappela ses liaisons avec l'Empereur, son séjour récent auprès de lui, son influence à la cour de Vienne. Stanhope s'en défendit. Cette première partie de la conversation avait duré deux heures, et n'avait rien appris au diplomate français que l'inclination générale de Stanhope à traiter. Les conditions du traité n'étaient pas fixées : Dubois, circonspect lorsqu'il fallait l'être, avait aussi de l'audace à l'occasion. « Doit-on renoncer, dit-il brusquement, à tout espoir d'alliance[1]? » Stanhope se décida enfin à faire ses conditions. Il travaillerait à effacer la rancune du cœur de son maître; il espérait relâcher ses liens avec l'Empereur, pourvu : 1° que la négociation fût enlevée aux Hollandais ; 2° que l'Angleterre et son roi hanovrien y trouvassent leur profit. Il attendait que le Régent lui envoyât incessamment une indication bien nette des satisfactions qu'il accorderait à son Roi à propos du Prétendant, à l'Angleterre touchant le canal de Mardick. A ce prix, pour un intérêt certain et palpable, les whigs courraient le risque de mécontenter l'Autriche.

A minuit, le 21 juillet les interlocuteurs se séparèrent[2] : Dubois pouvait s'applaudir du résultat. Cette journée, bien employée, avait plus fait que trois mois de négociations infructueuses. Elle lui avait appris enfin que Stanhope acceptait, en dehors de la Hollande et pour la punir de sa résistance, l'idée d'un rapprochement avec la France, fondé sur la reconnaissance officielle de la dynastie hanovrienne, et sur des avantages pour l'Angleterre. Ces deux conditions ne différaient pas des instructions que l'abbé était chargé de suivre. C'était le programme même de sa

1. Dépêche inédite de Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 105-106).
2. *Ibid.*, f° 114 ; Sevelinges, I, p. 206.



diplomatie qu'il avait désormais fait approuver, ainsi qu'à son maître, aux Anglais.

Il pensa donc que le moment était venu de déployer son véritable caractère et d'avouer l'objet de sa mission. Le lendemain 22, il pria Stanhope à souper pour le soir, sans témoin, à son auberge ; avant de se mettre à table, il prit soin de récapituler, par écrit, leurs conversations précédentes. Il montra enfin deux lettres du Régent qui l'accréditaient auprès de Stanhope et de Georges Ier, en s'excusant du mieux qu'il put de les avoir jusque-là cachées [1]. Une conversation à table devant des valets ne pouvait être que d'un tour familier ou très général : Dubois parla en ami à Stanhope de leurs anciennes relations d'Angleterre. Puis il s'étendit en considérations sur le gouvernement de ce pays, sur ses dettes, la puissance du Parlement et la faiblesse du Souverain, et dit en manière de conclusion plaisante qu'il fallait redouter un souverain tel qu'un roi de France qui n'avait aucune dette, quand il lui plaisait, et disposait d'une nation vaillante et presque toute entière militaire [2].

Lorsqu'ils se retrouvèrent seuls, la discussion de l'alliance reprit plus serrée. Stanhope parla du traité, comme « d'une chose faite qui serait du goût de *Madame toute hanovrienne* [3] ». Il fit compliment à l'abbé de ce succès et félicita le duc d'Orléans d'avoir choisi un pareil confident. Le lendemain il reprenait le chemin de l'Allemagne, Dubois, content de son œuvre, s'embarquait le 24 à Rotterdam sur un yacht qui le porta à Anvers. Il arriva à Paris le 30 juillet 1716 [4].

Sans plus tarder, le 31 juillet il alla rendre compte au Régent des résultats de son voyage. Saint-Simon se trompe lorsqu'il dit : « le peu de conférences qu'il eut avec lui n'aboutit à rien [5] ». Pour la première fois, grâce à l'habileté de Dubois, le Régent avait trouvé une politique. Georges Ier, pour avoir les mains libres en Allemagne, avait besoin d'être assuré de la succession

1. Dubois au Régent, f° 115-117-118 ; Sevelinges, I, p. 206.
2. *Ibid.* (A. ÉTR., Ang. t. 277, f° 121) ; Sevelinges, I, p. 207.
3. *Ibid.*, f° 126-127.
4. *Ibid.*, f° 127 ; Dubois à Stanhope, 4 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 143-144) ; Sevelinges, I, p. 210-211.
5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 156).



de la reine Anne ; le Régent ne pouvait gouverner la France et soutenir, aux dépens de Philippe V, l'effet des Renonciations que par la loi de succession inscrite dans les traités d'Utrecht. Qui pouvait concilier ces deux intérêts ? L'Angleterre qui les avait établis. Mais il fallait déterminer les whigs qui avaient appelé l'électeur de Hanovre et condamner cette paix d'Utrecht à soutenir les intérêts personnels des deux princes, en offrant à leur parti des avantages pour le commerce anglais. Dubois, après avoir vu leur chef, apportait de La Haye, les moyens d'entente à son maître, le sacrifice de Mardick, l'abandon du parti français reconstitué par Châteauneuf en Hollande.

Si ce n'était pas un très noble conseil, ce fut du moins un acte très logique que cet abandon de la vieille et grande politique de Louis XIV, de celle même que le vieux Roi avait esquissée de sa main mourante et pourtant encore très ferme, de toute la politique française en un mot. Mais à l'intérieur, le Régent avait-il mieux respecté la pensée de son oncle, ce testament qui lui eût peut-être évité l'obligation de demander à l'étranger les moyens de gouverner ? Dubois était logique en lui proposant de pratiquer la même politique au dehors, en l'invitant à se concerter avec les souverains et les politiques qui se disposaient à faire triompher son parti et sa maison. Ce n'était pas une politique extérieure réglée sur les intérêts d'un grand royaume, mais c'en était une au moins, à défaut de celle qui lui avait manqué jusque-là. Et surtout c'était une politique, le fondement solide d'un véritable système de gouvernement.

Le Régent l'avait approuvée, en autorisant la mission de son précepteur. Il était prêt à en suivre les développements et les conséquences et à affronter les résistances qu'il attendait des Conseils du royaume. Les anciens serviteurs de Louis XIV qui les composaient, pénétrés des traditions du grand règne, s'opposèrent tout de suite énergiquement à l'abandon du parti français en Hollande, au sacrifice de Mardick[1]. Le Régent, stylé par Dubois, leur répondit que l'Angleterre avait fait la paix d'Utrecht, que cette paix était nécessaire à la France et qu'il fallait ne pas

1. Dubois à Stanhope, 4 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 143-144) ; Sevelinges, I, p. 210-211.



mécontenter les Anglais, les whigs, trop heureux qu'on leur permît de détruire l'œuvre pacifique des torys et tout prêts à renouveler les coalitions de la guerre précédente. Il discuta, avec plans à l'appui, le prix que coûterait l'établissement d'un port militaire à Mardick, 135 millions et conclut que la France n'était pas en état de soutenir une pareille charge, ni celle de la guerre que ce travail coûteux provoquerait. La crainte de la guerre, la menace de la ruine financière, étaient les seuls arguments capables de lever les hésitations du Conseil[1].

Le maréchal d'Huxelles qui avait le double souci de défendre sa politique et de ménager le Régent, imagina un biais : au moment où l'on décidait, à la demande du duc d'Orléans et selon ce que Dubois avait fait espérer à Stanhope, de renvoyer l'abbé porter à Hanovre les propositions de la France, il proposa d'en charger Dubois, mais *sans ordre*. Moyen qu'il crut habile, de ne pas s'engager par écrit, et pourtant de ne pas rompre la négociation[2].

L'abbé était un plus fin jouteur que le maréchal. Il flaira le piège. On l'éloignait : donc on le craignait. Sa présence, devant cette opposition du ministère, lui parut plus nécessaire à Paris qu'à Hanovre[3]. Il refusa de partir sans instructions. En vain d'Huxelles prétexta-t-il que l'abbé connaissait cette affaire mieux que lui. L'excuse était trop mauvaise pour que l'abbé s'en contentât. Il exigea des instructions, et les eut telles qu'il les souhaitait, revues et corrigées par lui-même[4]. Ce fut au tour du maréchal

1. Mémoire du Roy pour servir d'instruction au S[r] abbé Dubois allant à Hanovre de la part du Roy, 9 août 1716, A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 156-174).

2. Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 256) dit que Dubois *se fit envoyer* à Hanovre. Torcy dit déjà plus exactement (*Mémoires* I, p. 647) « que le Régent le fit repartir pour Hanover ». Dubois écrivait à Stanhope le 4 août (Sevelinges, I, p. 210) : « S. A. R. m'a demandé comme une marque d'attachement, quoiqu'il eût tout droit de m'ordonner ». Trois jours plus tard, il disait à Châteauneuf (7 août 1716, A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 151) : « j'ai eu beaucoup de peine à me résoudre à ce voyage... Mais il faut obéir ». — Au sujet des instructions, d'Huxelles écrivait à Dubois (8 août 1716, A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 153) : « J'avais cru qu'il aurait été inutile de vous donner une instruction. »

3. Dubois à Châteauneuf, 7 août (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 151). « La présence ici accompagnée d'une suite d'attention est nécessaire. *Je ne réponds de rien en mon absence* », Signé : *Saint-Albin*. »

4. D'Huxelles à Dubois, 8 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 153) : « Je vous envoie cette instruction. Vous y retrancherez ce que vous jugerez à propos, vous y ajouterez : après quoi, vous la renverrez, s'il vous plaît, afin qu'on la mette au net. »



d'être joué. Ainsi l'abbé avait pris Stanhope en ses filets, se présentant à lui sans caractère et sans instructions ; il prenait de même le ministre de France, le forçant à lui donner un caractère officiel et des ordres. Stanhope avait cru lui échapper : Dubois l'avait saisi à La Haye et engagé. D'Huxelles à Paris avait espéré l'éloigner : Dubois l'emmenait pour ainsi dire avec lui, le forçait à le suivre dans cette négociation d'Allemagne. Cet apprenti diplomate s'imposait aux hommes qui dirigeaient la diplomatie de l'Angleterre et de la France. Il était déjà passé maître.

C'était une bonne arme vérifiée et aiguisée que ces instructions préparées par lui-même pour le nouveau duel diplomatique, où on avait espéré l'envoyer désarmé et le laisser en défaut. Rien de plus logique ni de plus ferme : on fixait le point de départ de la négociation et l'on en marquait avec soin le dernier terme (9 août 1716)[1].

Le point de départ était une condamnation de la politique étrangère telle que l'avait dirigée jusque-là le maréchal d'Huxelles. Ce ministre se désavouait lui-même : « Le parti hollandais que la France a vu se reconstituer après cinquante années, disait-il, n'est pas assez fort pour détourner la Hollande de son alliance traditionnelle avec l'Angleterre ni pour amener la République à accepter les propositions du roi de France. Cette politique n'a servi qu'à mécontenter les Anglais naturellement vains qui lui opposent des obstacles insurmontables[2]. » Le désaveu était un hommage officiellement rendu du même coup à la clairvoyance de Dubois : le ministre recevait la leçon qu'il avait l'air de faire.

La conséquence désormais acceptée par la Régence, c'était la nécessité pour regagner les whigs d'Angleterre, sans lesquels on ne pouvait rien, de leur rendre la direction de la négociation, l'obligation aussi de s'expliquer avec eux d'abord sur l'affaire de Mardick ; par manière d'acquit[3], d'Huxelles se permettait bien quelques doutes discrets sur le peu de sincérité ordinaire des

1. *Mémoire* du Roy pour servir d'instruction, etc. (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 156-174).
2. Même *Mémoire*, f° 156-159.
3. *Ibid.*, f° 160.



Anglais. Il donnait l'ordre pourtant à Châteauneuf de modérer ses démarches à La Haye auprès des amis de la France, et, sans les décourager de ralentir les conférences, afin de prouver la bonne volonté de son gouvernement[1].

Tout cela pour fournir à Dubois les moyens de négocier promptement à Hanovre avec le roi de la Grande-Bretagne et de lui présenter avec netteté les offres et les dernières conditions de la France : « des avantages à la fois au Roi et aux ministres anglais : au Roi, l'expulsion du Prétendant d'Avignon aussitôt après l'échange des ratifications ; à la nation, des promesses fermes sur Mardick. Ce dernier article est le plus important de tous et comme décisif, disait le Maréchal. Le Conseil aurait pu et peut-être dû le rejeter. Mais *les sages conseils du duc d'Orléans* qui veut donner la paix au peuple l'ont convaincu : le gouvernement s'engageait à ne jamais faire de port militaire à Mardick, à n'y conserver qu'un canal d'écoulement pour les eaux du pays et un petit port pour le commerce de cette frontière[2]. »

On espérait que cette concession importante provoquerait de la part du ministère anglais une concession d'égale valeur. Les whigs se résigneraient-ils enfin à décourager la Maison d'Autriche et le cabinet italien de Madrid qui tendaient par leurs prétentions à renouveler la guerre en Italie, à laisser formuler devant l'Europe une garantie formelle des traités d'Utrecht, quoiqu'elle fût et parce qu'elle était contraire aux desseins et aux ambitions de ces deux puissances ? « Ou le ministère anglais veut la paix, et la mention des traités d'Utrecht est la meilleure preuve qu'il puisse donner de la sincérité de ses intentions pacifiques... Ou il ne la veut pas, et ses intentions sont coupables et doivent être dénoncées à l'Europe. Cette mention des traités d'Utrecht, il la faut à tout prix : c'est l'objet même de la négociation. » Si elle ne paraissait pas dans un nouveau traité uniquement destiné à maintenir et à fortifier la paix générale, la paix serait ébranlée au contraire et ce traité inutile surtout, ce que ne disaient pas les instructions, au Régent[3]. »

1. Instructions de l'abbé Dubois, A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 163.
2. *Ibid.*, f° 164-165.
3. *Ibid.*, f° 166 à 168.



Il n'avait pas paru à la Régence que ce fût trop d'un dilemme pressant pour obtenir des whigs cette garantie capitale. Ce n'était même pas assez. Les instructions en indiquaient d'autres dont Dubois s'était réservé la ressource : « Ou l'électeur de Hanovre désire assurer sa couronne d'Angleterre, ou il ne le désire pas, du moment qu'il refuse de mentionner les traités qui garantissent, au delà de la Manche, la ligne protestante, comme la Maison d'Orléans en deçà. — Ou ce que les ministres anglais exigent à propos de Mardick est l'effet d'un sentiment national, ou c'est une feinte diplomatique, s'ils ne veulent pas invoquer les traités d'Utrecht qui ont stipulé l'interdiction d'un port militaire français dans la mer du Nord. »

Le rôle de Dubois à Hanovre devait être d'enfermer Stanhope, qui passait « pourtant pour un habile ministre » dans ces raisonnements forts et pressants, et de ne pas se laisser prendre soi-même à des promesses ou à de simples paroles. Peut-être après la façon dont il venait de faire ses preuves, cette partie des instructions ne paraissait-elle guère nécessaire. En tous cas, il lui importait d'être autorisé à établir, à Hanovre, avec les Anglais, sans les Hollandais, comme Stanhope l'avait exigé et comme il fut permis à l'abbé, une convention particulière sur trois points essentiels : l'article du Prétendant, celui de Mardick et la garantie des traités de paix[1]. Dubois n'a pas voulu garder pour lui seul la responsabilité des conclusions. Quant aux détails, il s'en chargeait.

Dès le 4 août 1716, l'abbé a prévenu Stanhope de son départ pour Hanovre. Depuis son retour de Hollande, il n'a rien voulu négliger pour maintenir le secrétaire d'État dans les bonnes dispositions où il l'a laissé à la fin de juillet. Comme à La Haye, il a recommencé plusieurs fois cette nouvelle lettre. Dans la rédaction définitive, il n'a pas hésité à révéler et à décrire l'opposition du Conseil pour mieux faire valoir la bonne volonté du Régent et son dévouement au roi d'Angleterre. Il annonçait son arrivée prochaine à Osnabruck, demandait à Stanhope ses avis, ses instructions même et terminait par un nouvel appel à son

1. Instructions de l'abbé Dubois (A. ÉTR., Angl., t. 277), f[os] 169-172, f[o] 173-174.



amitié[1]. Dubois comptait partir le 8 août[2]. La rédaction de ses instructions le retarda d'un jour : dès qu'il les eut reçues[3], le 9, il se mit en route encore avec Sourdeval et toujours comme chevalier de Saint-Albin, sous le même déguisement de noms et de costumes[4]. Arrivé à Osnabruck le 16, il y trouvait une lettre de Stanhope qui lui offrait pour conférer plus à l'aise et plus secrètement un bel appartement dans sa maison de Hanovre. Le 19, il vint l'occuper[5].

En apparence, l'offre était gracieuse et de bon augure : le ministre anglais le recevait en ami, lui donnait « un appartement séparé du sien par un grand salon et la faculté de communiquer avec lui à toute heure[6] ». La réalité valait moins : Dubois s'en aperçut vite. Cette gracieuse hospitalité lui préparait une prison. Pour laisser la négociation dans un mystère d'où elle ne sortirait peut-être jamais, on l'avait mis au secret. Il ne pouvait ni recevoir ni voir les ministres étrangers qui s'étaient rendus en foule auprès du roi Georges[7]. Pour correspondre le soir avec son maître, Dubois fut obligé de faire acheter par son domestique un fusil et de la bougie. Il « était réduit au rôle d'acteur muet », pénible pour un homme d'esprit[8].

Obligé de ne parler qu'à Stanhope, il s'en acquitta au moins largement. Mais Stanhope, depuis leurs derniers entretiens en Hollande, n'était plus le même. Dès le 3 août, ce ministre écrivant à Stair de Pyrmont, lui confiait ses doutes sur la sincérité des nouvelles propositions d'alliance apportées par Dubois à La Haye. « La confiance que nous avons en S. A. R. est perdue jusqu'à ce qu'elle se soit réparée. » Et toujours il demeurait

1. C'est la lettre que nous avons déjà citée du 4 août 1716 publiée par Sevelinges, I, p. 210. Les brouillons très curieux de Dubois sont encore aux Archives des A. ÉTR. (Ang., t. 277, f° 134-151).

2. Dubois à Châteauneuf, 7 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 151).

3. D'Huxelles à Dubois, 8 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 153). Les instructions portent la date du 9 août.

4. Dubois à d'Huxelles, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 249).

5. Dubois au Régent, Hanovre, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 228).

6. Dubois au Régent, Hanovre, 4 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f. 10).

7. Les lettres de lady Montague, 25 novembre 1716, décrivent très complètement la cour de Hanovre alors (Mahon, *History of England*, I, p. 232).

8. Dubois au Régent, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 228). Dubois à d'Huxelles, 22 août 1716 (*Ibid.*, f° 217).



d'accordavec le Roi et le parti whig que la seule façon d'acquérir une preuve de la bonne foi du Régent était d'exiger de lui une démarche énergique et préliminaire contre le Prétendant. Dubois ne l'avait donc pas convaincu : il fit la triste, mais sage réflexion « qu'il ne faut pas se flatter de trouver des ministres publics qui se piquent ni d'une générosité ni d'une fidélité scrupuleuse à ce qu'ils ont fait espérer ». Suivant une méthode bien connue, Stanhope, à mesure qu'il voyait le Régent prêt à céder, averti par la lettre d'avis de Dubois, enflait ses prétentions sur Mardick, et faisait le difficile pour vendre plus cher l'alliance de l'Angleterre[1]. « Rappelez-vous, disait-il avec hauteur, que lorsque les Français eurent pris Dunkerque en 1658, le cardinal Mazarin donna cette place toute fortifiée à Cromwell pour obtenir son amitié. Dans un temps où votre Régent a besoin de nous, souffrez que je vous dise qu'il fait trop de façons pour un simple canal[2]. »

Stanhope n'avait pu avouer à ses collègues du ministère qu'il s'était laissé vaincre à La Haye. « L'abbé Dubois a été renvoyé la puce à l'oreille, la tête perdue de peur par la réception qu'il a trouvée[3]. » Pour prouver sa prétendue victoire, le ministre anglais faisait au Régent les conditions d'un vaincu. C'était en outre le moyen de convaincre ses amis et son maître qu'il fallait conclure avec lui, pour en avoir le profit[4].

La conduite antérieure du duc d'Orléans, l'état de l'Europe rendaient ceux-ci à la fois soupçonneux et difficiles : l'Empereur venait de remporter sur les Turcs à Peterwardein un succès considérable (5 août 1716) qui lui permit d'obtenir de la Diète de

1. Stair contribuait à mettre les Anglais dans cette opinion, et jouait le même jeu à Paris (*Mémoires* de Saint-Simon, édit. Chéruel, XIII, p. 163). Townshend poussait Stanhope de Londres à réclamer davantage dans le secret espoir de faire échouer la négociation. Il pensait que les Français n'accepteraient pas leurs exigences : « *Cela est absolument impossible* », disait son secrétaire Poyntz, 31 juillet 1716 (vieux style) (Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, III, p. 57-58).

2. Dubois au Régent, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 250; Sevelinges, t. I, p. 214).

3. Methuen à Stair, 6 août 1716, *Stair's Papers* (Wiesener, *ouv. cité*, I, p. 294).

4. Dubois au Régent, 4 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 23). « S'il m'a tenu rigueur et s'il a exigé des conditions qui m'ont paru dures, c'est qu'il a eu et a besoin encore de grandes avances pour faire revenir les acteurs principaux de leurs préventions et leur faire voir qu'il fait *une bonne affaire pour le Roy et pour la Nation*. »



Ratisbonne un gros subside et d'espérer la fin de la guerre d'Orient. Libre au Midi, l'Autriche déciderait plus aisément des affaires dans le Nord[1]. Ni Georges Ier qui, après Brême et Verden, convoitait encore le Mecklembourg, ni son ministre hanovrien, Bernstorff, originaire de ce duché, ne trouvaient le moment opportun de sacrifier l'Autriche à la France : au moins fallait-il que le Régent leur offrît une belle indemnité, nouvel aiguillon pour presser la conclusion du traité[2].

Dubois avait appris en route la nouvelle de Peterwardein : « On m'a envoyé humer une étrange nouvelle pour le succès de nos affaires. Il semble que l'air en Allemagne en soit chargé et, je puis dire, empoisonné[3]. » Au moment de jouer partie, il en avait ressenti tout aussitôt les effets. « Il s'était pourtant montré beau joueur, plus gai, plus haut, plus gascon encore qu'il n'avait été à La Haye[4]. Mais il n'avait pu donner le change à un homme qui avait l'esprit bien présent. » Recherché comme un courtier entre le Régent et le Roi, Stanhope fixa dès le début le prix et la nature de la commission : le règlement de l'affaire de Mardick, qu'on ne détruirait jamais assez au gré de l'Angleterre et que le Régent voulait peut-être conserver, était le point essentiel[5]. Jusque-là tous les ministres anglais, avec Townshend, leurs collaborateurs et lui-même refusaient « de garantir textuellement la paix d'Utrecht qui les fourrerait dans des affaires où l'Angleterre n'avait pas l'intention d'entrer[6] ».

Evidemment, ils marchandaient pour ne pas accorder ou consentir, au plus haut prix possible, le rappel de la paix d'Utrecht, désagréable à leur parti et à l'Empereur.

A cette double condition, Stanhope consentait à stipuler tout ce qu'il y avait de plus sûr et de plus net pour le duc d'Orléans :

1. Torcy, *Négociations*, I, p. 655-656 ; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, XIII, p. 157.

2. Robethon à Stair, 25 août 1716, *Stair's Papers* (Wiesener, I, p. 315). « Il me paraît que la grande et belle victoire du prince Eugène pourra procurer à l'abbé Dubois des ordres plus modérés et que l'envie de s'accommoder avec nous augmentera à proportion des avantages de l'Empereur. »

3. Dubois à Pecquet, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 250).

4. Dubois à d'Huxelles, 22 août 1716 (*Ib.*, t. 277, f° 247).

5. Dubois au Régent, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 230).

6. Même dépêche, f° 232.



consentement qui lui coûtait peu. Car, comment le duc d'Orléans aurait-il pu conclure un traité où il eût été fait mention formellement et en termes propres de ses intérêts et de ses droits à la succession de Louis XV?

Dubois ne le surprit guère en lui disant que le Régent ne demandait rien pour lui-même, qu'il lui avait donné un ordre positif d'insister sur la confirmation des traités d'Utrecht et un ordre presque aussi exprès de ne point parler des successions[1]. Les deux diplomates s'entendaient à demi-mot, l'un pour refuser ce qui brouillait Georges I[er] avec son suzerain d'Allemagne et avec ses sujets d'Angleterre, l'autre pour refuser ce qui indignerait à coup sûr les Français contre le duc d'Orléans. Pendant une longue conversation, ils ne lâchèrent pied ni l'un ni l'autre[2]. Ce fut une rude bataille entre les deux adversaires : « J'ai fait des armes, disait Dubois, comme un vrai prévôt de salle, mais j'ai reçu de terribles estocades et j'aurais eu grand besoin d'un aussi bon revencher que vous. J'ai soutenu opiniâtrement tout ce que vous m'avez appris et j'ai été martyr de vos vérités, comme les premiers chrétiens de Rousseau. Et, si il me prend fantaisie de faire la relation des combats en champ clos que j'ai essuyés chez M. Stanhope... vous aurez pitié de moi[3]. »

Après cette première passe de trois jours, Dubois était lassé et découragé. Il ne voyait plus d'autre alternative qu'une rupture ou des concessions plus grandes[4]. Pour ne pas perdre le fruit de tant d'efforts, il se décidait à les faire : il acceptait, au lieu d'un rappel général des traités d'Utrecht, un article qui reproduisait les articles 4, 5 et 6 de ces traités relatifs aux successions

1. Stanhope à Townshend, 24 août 1716 : « I found that, notwithstanding the guaranty of this succession be the only true and real motive which induces the regent to seek His majesty's friendship, yet the abbé was instructed rather to have it brought in, as an accessory to the treaty, than to have an article so framed as should make it evident that was his only drift and intent. » (Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 68-72).

2. Dubois au Régent, 23 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 234-235).

3 Dubois à Pecquet, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 250).

4 Stanhope à Methuen, 24 août 1716 (Coxe, *Walpole*, II, 68-72). « L'abbé me trouvant aussi catégorique parla de s'en aller. » — Dubois au Régent, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 235), « quoique suivant la coutume de France, ce traité dût me procurer une grande abbaye, je conseillerais à V. A. R. de ne les pas conclure si les traités d'Utrecht n'y étaient pas rappelés ».



d'Angleterre et de France et l'envoi d'ingénieurs à Mardick pour accorder, en plus, ce que l'on pourrait. Il pressait le Régent d'y consentir : « La chandelle brûle, lui disait-il, nous sommes dans un moment critique où un jour de retardement peut faire perdre à S. A. R. une occasion si essentielle[1]. »

Ce n'était pas sans doute ce qu'il avait espéré en partant pour Hanovre ; mais cela valait mieux encore que rien. La défaite, en tous cas, était pour d'Huxelles, dont il avait suivi les ordres, autant et plus que pour lui. Dubois ne manqua donc pas de lui rappeler « avec une malice piquante que, dans ses angoisses, il l'avait appelé à son aide comme un dévot invoque son patron, mais que ses bons principes et ses conseils n'avaient pas prévalu contre les Anglais[2] ».

Tout à coup, un revirement se fit dans les dispositions de la Cour d'Angleterre, une crise qui changea singulièrement l'état de la négociation à l'avantage du Régent. Le 23, au soir, Dubois reçut de Stanhope même, l'avis que son maître consentait à rappeler les traités d'Utrecht dans le nouveau traité[3]. Stanhope avait, disait-il, cherché et fait accepter au Roi des arguments assez forts pour l'y décider. Il lui avait fait entendre qu'on ne pouvait obliger le Régent à se donner le tort auprès des Français de sacrifier visiblement leurs intérêts à la reconnaissance de ses droits. S'il avait été si pressant, c'est qu'il entendait encore les paroles de Townshend : « Cela est moralement impossible. » Si l'on poussait à bout le duc d'Orléans et qu'il vînt à rompre, les ministres et le roi d'Angleterre n'auraient-ils pas, à leur tour, mérité les reproches d'avoir sacrifié aux intérêts allemands de Bernstorff, à ceux du Hanovre et enfin de l'Empire, un avantage aussi grand pour les Anglais que le règlement définitif de l'affaire de Mardick ? Il prétendit avoir ainsi et aisément persuadé Georges Ier qu'invoquer les traités d'Utrecht en faveur du Régent en France, des Bourbons en Espagne serait

1. Dubois au Régent (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 235); Dubois à d'Huxelles, 22 août 1716 (A. ÉTR., Ang., f° 247-248).
2. Dubois à d'Huxelles (*ibid.*, f° 247).
3. Dubois au Régent, 23 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 251); Sevelinges, I, p. 216-217.



pour l'Empereur moins offensant qu'une mention spéciale des droits de Philippe V dans un traité nouveau[1].

Stanhope entendait se faire, auprès du Régent, un mérite de cette décision qui devait lui permettre de confirmer, sans y paraître, dans un nouveau traité ses droits au trône de France. En réalité, il n'avait fait que se rallier à la politique hanovrienne du roi Georges et de ses ministres allemands, dont les conditions modifiées depuis quelques mois par les affaires du Nord exigeaient ou conseillaient, sans rupture avec l'Empereur, un rapprochement avec la France.

C'était donc toujours cette politique extérieure à l'Angleterre qui déterminait les alliances du roi Georges ; c'était toujours le souci de l'agrandissement du Hanovre, avec le calcul des bénéfices que ses conseillers, Bothmar et Bernstorff en escomptaient pour eux-mêmes. Pour s'approprier les dépouilles de la Suède, les princes allemands à l'envi, ainsi que le roi de Danemark, avaient recherché l'alliance de Pierre le Grand. Toutes leurs troupes s'étaient réunies autour de Stralsund que Charles XII, après une défense héroïque, avait dû évacuer en décembre 1715. Puis, elles s'étaient portées sur Wismar, le dernier domaine qui restât à la Suède dans la Basse-Allemagne. Mais alors la jalousie avait commencé de s'élever entre les princes, inquiets des progrès de la Russie, et le Tsar mécontent de leur ingratitude. Pierre le Grand semblait vouloir s'installer à demeure entre l'Elbe et la Baltique. Il mariait une de ses filles à un prince de Holstein, sa nièce Anne au duc de Mecklembourg-Schwerin, Charles-Léopold, et il réclamait Wismar pour ce duc, avec l'intention de lui racheter son duché. On disait qu'il allait creuser un canal de Wismar à l'Elbe et enfin mettre la main sur Hambourg.

1. Stanhope à Methuen, 24 août 1716 (Coxe, *Walpole*, II, p. 68-72). « Pensant qu'il serait satisfait si un article était inséré pour garantir le quatrième, le cinquième article et le sixième des traités d'Utrecht entre la France et l'Angleterre, le trente et unième entre la France et la Hollande dont les deux premiers étaient relatifs à la succession d'Angleterre, et les deux derniers contenaient tout ce qui concernait la succession de France et les Renonciations qui l'établissaient, je le rédigeai, je l'apportai au Roy qui l'approuva et désira que je déterminasse Dubois à l'accepter. »



Ce n'était pas au moment où la maison de Hanovre venait d'étendre ses domaines vers la mer du Nord qu'elle pouvait accepter, sur la Baltique et si près d'elle, à la place de la Suède impuissante, une sorte d'avant-garde et de forteresse moscovites. La conquête de Verden et de Brême l'avait mise en goût ; celle du Mecklembourg, d'où le principal conseiller de l'électeur Bernstorff, était originaire, était préférable encore à la perspective de laisser Pierre le Grand s'en rendre maître. Georges Ier s'entendit avec le Danemark d'abord, aussitôt après la prise de Wismar, pour fermer l'accès de la place aux troupes russes et y installer les siennes. Il prenait parti pour la noblesse du Mecklembourg en révolte contre le duc, pour son ministre Bernstorff contre le Tsar qui appuyait l'autorité du prince. Enfin, il refusait brutalement à la Russie le traité de commerce qu'était venu en Hollande, lui offrir, comme Dubois, le ministre Kourakin. « Il ne serait pas surprenant que le partage des dépouilles de la Suède fût la pomme de discorde entre ceux qui ont concouru à sa perte », disait notre envoyé, Châteauneuf.

Ces querelles, ces compétitions avaient en grande partie déterminé le voyage que Georges Ier venait de faire, à l'été de 1716, dans son électorat. Les ministres hanovriens, en l'y amenant, savaient bien que leur influence, leurs intérêts et ceux du Hanovre y prévaudraient plus aisément sur les conseils et les vœux de l'Angleterre que n'intéressaient pas à ce point les affaires du Nord. Le souci de garder sa part des domaines suédois et désormais « *un très vif désir de mater le Tsar* », au besoin par la force et avec l'appui des flottes anglaises, au mois d'août 1716, entraînèrent Georges Ier à rechercher la France. Pour y réussir il lia plus étroitement le secret de ses ambitions hanovriennes aux secrètes ambitions du Régent.

A l'origine, cette politique, que ses auteurs présentèrent ensuite à l'Europe comme un gage et une promesse de paix, ne fut donc que le contrecoup de la crise du Nord sur l'Europe pacifiée par les traités d'Utrecht. Elle était moins l'œuvre de l'Angleterre que des Hanovriens, et de la Régence française que du Régent, pour la garantie de leurs ambitions mutuelles.

Lorsque Stanhope eut consenti à servir d'intermédiaire entre



les Hanovriens et l'envoyé du duc d'Orléans, la Convention franco-anglaise était comme faite. Il ne s'agissait plus maintenant que de détails, sans importance aux yeux de l'abbé, à propos de Mardick : « A quoi bon barguigner, disait Dubois, sur ce qu'on ne peut conserver[1] ? » Tout était pour le mieux puisqu'en sacrifiant Mardick, le Régent « restait clos et couvert, sans être forcé de s'expliquer sur les intérêts de personne ». Ses droits étaient garantis, sans qu'on pût en France lui reprocher d'avoir fait attention à ses intérêts particuliers.

Pour un serviteur du Régent, ce changement était un coup de fortune inespéré : l'abbé écrivit aussitôt, le 23 août, à son élève. Il le pria d'ouvrir à Londres, sans délai, les conférences des ingénieurs relatives à Mardick et d'ordonner à M. d'Iberville de tout accorder et de trancher. « Je rachèterais de mon sang, écrit-il, les difficultés de Mardick. Il faut bâcler l'affaire. » Et, comme tout le monde à Paris ne se trouvait pas aussi dévoué au Régent, un dernier conseil : « Il fera bien de ne pas laisser traîner ses papiers entre les mains de canailles qui seraient capables d'alarmer l'opinion et d'ameuter les bourgeois de Paris par des balivernes[2]. »

La joie de Stanhope ne fut pas moindre ; il se hâta d'annoncer à Methuen et à Townshend que la France consentait, après examen, aux réclamations de l'Angleterre[3]. Dubois et Stanhope pouvaient se réjouir en commun. Les intérêts de la France seuls n'avaient pas trouvé de défenseur. Après avoir échangé leurs sentiments, les deux ministres s'entendaient pour signer le 24 août, à midi, la Convention ou du moins les articles préliminaires[4]. Pour la France, le sacrifice était consommé ; pour les Anglais, Dubois et le Régent, le succès assuré.

Les angoisses qu'avait éprouvées Dubois à Hanovre, le Régent les ressentit à quelques jours d'intervalle à Paris, en recevant ses dépêches : « Je suis fort attristé, écrivait-il à Dubois, du refus

1. Dubois au Régent, 23 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 238-239) ; Sevenges, I, p. 217.
2. Dubois au Régent, même dépêche, t. 277, f° 251.
3. Stanhope à Methuen, 24 août 1716 (Coxe, *Walpole*, II, p. 68-72).
4. Mêmes dépêches.



de faire mention des traités d'Utrecht dans quelque coin du traité. Je vous prie de dire à M. Stanhope que j'espère qu'il trouvera quelque *mezzo termine* pour soulager ma répugnance sur ce point. Je me contenterai de peu ; mais un silence absolu me laisse une tâche que je ne puis envisager[1]. » Le Régent sentait la honte et ne pouvait se résigner à l'aveu public qu'exigeait Stanhope et que lui conseillait Dubois : il supplia les deux diplomates de lui épargner ce calice.

La journée du 30 août fut pour lui ce qu'avait été celle du 22, à Hanovre, pour l'abbé : commencée dans les inquiétudes, elle s'acheva dans la joie. Le Régent et son gouvernement donnèrent des ordres immédiats à d'Iberville et félicitèrent chaudement Dubois : « d'avoir ménagé sa gloire et si heureusement disposé les choses que dans ce traité avantageux pour l'État, il trouvât aussi parfaitement ses propres convenances[2] ».

Pendant ce temps, à Hanovre Dubois ignorait ce qui se passait à Versailles. Il était si heureux de son succès inespéré, si préoccupé de la crainte d'un nouvel incident qu'il blâmait la longueur de son courrier parti avec sa lettre le 24. Il lui fallait pourtant plus d'une semaine pour revenir de Paris à Hanovre avec des ordres satisfaisants[3]. L'abbé envoyait, derrière le premier courrier, d'autres courriers à Paris. Le 28, il adressait une lettre secrète au Régent pour le presser de signer. Il lui faisait peur de l'influence autrichienne : « L'étoile de l'Empereur ou pour mieux dire sa comète, car c'est une étoile effrayante, a une terrible influence sur cette cour. Le Régent pèsera l'importance de cette alliance et les dangers qui peuvent la faire perdre[4]. » Le 31 août, nouvelle expédition pour lui signaler de nouveaux dangers : l'hostilité du ministre anglais Cadogan en Hollande, brutalement déterminé contre l'alliance, celle de lord Sunderland, gendre de Marlborough, le plus entêté des whigs contre la paix d'Utrecht : « Que ne faut-il point dévorer pour parvenir à un bien

1. Le Régent à Dubois, 30 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 261).
2. Le Roi à l'abbé Dubois, 30 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 258-260). Le maréchal d'Huxelles au même, 30 août 1716 (*Ibid.*, t. 277, f° 262).
3. Dubois au Régent, 4 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 27).
4. Dubois au Régent, 23 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 274-277).



capital ? Si nous étions à bille égale avec les Anglais, nous aurions ménagé avec plus de dignité et de hauteur quelques avantages. Mais au fond, l'essentiel de tout ce qui nous est nécessaire s'y trouve en termes précis et substantiels et vous met en état de jouir de la paix et d'être libre dans votre taille de tout côté[1]. »

Qu'importe Mardick, du moment que les droits du Régent sont garantis ! Ce sont là des détails que celui-ci doit, sans plus tarder, négliger pour l'essentiel. Dubois se consolait par le mot que M. Fléchier avait souvent à la bouche : « *dans les grandes affaires*, quand on a à peu près ce qui compte, il ne faut pas *regretter les petites choses que l'on perd* ». L'abbé s'autorisait d'un évêque ; son impatience le décida à gourmander enfin son ancien élève comme dans leurs leçons d'autrefois : « On vous a reproché autrefois pendant vos études de compter par minutes ; les minutes aujourd'hui me paraissent plus longues que des heures à un écolier retenu à l'étude par force. »

Pour tromper l'attente, Dubois enfin a résolu de s'occuper : l'inaction lui pèse autant que l'incertitude[2]. Au moment décisif de la bataille, il ne peut rester l'arme au pied. Il a dressé une embuscade à son hôte. Il l'a attendu au sortir d'un dîner où il régalait les fonctionnaires hanovriens, un festin allemand qui devait être fort arrosé. Il a calculé que si le vin du secrétaire d'État était comme autrefois gai et parleur, ce serait le moment d'éprouver au profit de son instruction la maxime : « *in vino veritas* ». Ses calculs n'ont pas été trompés : la porte étant restée ouverte comme par négligence, au moment où sortaient les derniers convives, Stanhope est venu à lui et s'est jeté dans un fauteuil, dans l'état qu'il pouvait souhaiter, « après avoir tenu tête à seize Allemands qui avaient bu soixante-dix bouteilles de vin et six d'eau-de-vie, comme de l'orgeat ». Dubois lui a fait servir du thé pour abattre les fumées du vin, en souhaitant intérieurement qu'elles ne s'en allassent pas trop vite. Et ses souhaits ont été largement exaucés : Stanhope l'a instruit de tout ce qu'il voulait savoir, « sans qu'il eût d'autre soin que de lui faire quelques

1. Dubois au Régent, 31 août 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 277, f° 278-279).
2. Dubois au Régent, 4 septembre, 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 10).



petites objections pour passer d'une matière à l'autre ». Il lui a fait, de neuf heures à une heure du matin, toute l'histoire de la négociation depuis l'entrevue de La Haye. Ainsi Dubois n'aurait pas perdu le temps que, dans son impatience, il avait reproché au Conseil de lui faire perdre [1].

Le 4 septembre cependant, ne voyant pas encore son courrier revenir et n'y tenant plus, il se fâcha tout à fait. Il éclata en reproches : « Les difficultés grossissent comme les boules de neige qui tombent des Alpes, qui n'auraient d'abord pas couvert un oiseau et à la fin accablent des caravanes tout entières. Le Régent aurait dû tout quitter pour lui écrire trois heures après avoir reçu sa dépêche. On ne verra que trop qu'il ne s'échauffe pas dans son harnais, et Dieu veuille que les événements ne donnent pas raison à un aussi bon serviteur du Roi et de Son Altesse Royale [2]. »

Les dangers que Dubois signalait à son maître n'étaient pas seulement au dehors : ils étaient en France, auprès du Régent, dans son Conseil. D'Huxelles, qui louvoyait entre le Régent et la vieille cour, n'avait pas perdu l'espoir de faire échouer les projets concertés à Hanovre. La nécessité admise par les deux partis de renvoyer à Londres la négociation pour régler la question de Mardick était une belle occasion d'en retirer la direction à son auteur, et de la confier à l'ambassadeur de France en Angleterre, à qui elle revenait de droit. Or d'Iberville, était un diplomate de l'ancienne cour ; il avait appris à défendre énergiquement, sous Louis XIV, les droits de la France contre les prétentions de l'Angleterre. Il n'était pas aussi disposé que Dubois à les sacrifier aux intérêts du Régent. La négociation secrète, terminée par la signature des préliminaires de Hanovre, rentrait dans le courant de la diplomatie ordinaire. Elle appartenait désormais à ses ministres, à d'Iberville et à Châteauneuf, qui prenaient leurs ordres auprès du maréchal d'Huxelles. Rien n'obligeait celui-ci à les communiquer à un agent d'ordre inférieur, tel que Dubois ; jusqu'au 29 septembre, l'abbé demeura sans

1. Dubois au Régent, 4 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278 f° 14).
2. *Ibid.* (f° 27-28).



nouvelles de la négociation qui se poursuivit à Londres[1].

C'était la revanche du maréchal d'Huxelles. La mission de Hanovre terminée, la diplomatie, dont il était le chef, reprenait ses droits et ses procédés. Et le maréchal comptait bien prolonger les conférences à Londres avec l'arrière-pensée de ruiner les préliminaires de Hanovre[2]. Le Conseil d'Angleterre, le vieux ministère whig en majorité hostile à l'alliance française, autant que les ministres français l'étaient à Georges Ier, devaient, par leurs exigences, favoriser cette politique, s'ils amenaient M. d'Iberville à refuser et à rompre[3].

Dès le 7 septembre déjà, un furieux orage s'élevait à propos de la démolition de Mardick soulevé par Townshend et Sunderland, auxquels d'Iberville ne parut pas disposé à céder[4]. La forme même de la négociation n'était pas moins dangereuse : d'Iberville présentait ses mémoires par écrit, recevait de même les réponses, et demandait chaque fois des ordres. C'était « un vrai procès », dont les longueurs fourniraient à la longue le moyen d'entraver la conclusion[5]. Déjà l'Empereur était averti, et envoyait à La Haye un ambassadeur de confiance, le marquis de Prié pour soutenir les whigs et Cadogan dans leur opposition au traité[6].

Tout cela servait à merveille les projets du maréchal d'Huxelles : il espérait satisfaire le Conseil de Régence et les Français, sans se donner auprès du Régent le tort d'avoir sacrifié ses intérêts.

Mais ce fut une épreuve pénible pour l'abbé Dubois réduit de Hanovre à soupçonner le danger sans pouvoir le combattre. Il écrivait, dès le 7 septembre, au Régent : « Depuis que nous

1. Dubois au Régent, 18 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang. t. 278, f° 123). « Voilà vingt-deux jours que mon premier courrier est arrivé à Paris sans que j'aie aucune nouvelle de M. d'Iberville. » Dubois à Nocé, 21 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 149). « J'ai crié, j'ai pressé, écrit seize dépêches et lettres, envoyé deux courriers sans *avoir eu un mot de réponse.* »

2. Dubois au Régent, 7 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 44 suiv.).

3. Dubois à d'Huxelles, 7 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 34).

4. Poyntz à Stanhope, 8 septembre 1716 (Wiesener, I, p. 321-323).

5. Dubois au Régent, 18 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 125).

6. Dubois à Châteauneuf, 22 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang. t. 278, f° 184); Châteauneuf à Dubois, 28 septembre 1716 (*ibid.*, t. 278, f° 230).



avons fait des offres à l'Angleterre touchant Mardick, le peu que nous avons ménagé au delà, par la plus heureuse négociation de M. d'Iberville est un ménage de bouts de chandelle qui ne mérite pas que nous risquions le trésor que nous avons pour ainsi dire dans notre coffre. Il faut que votre A. R. envoie chaque jour des ordres à M. d'Iberville afin qu'elle le fasse trancher et nuancer ; faites en sorte que l'on convienne et dans peu[1]. » Une semaine plus tard, il passait aux reproches : « J'espère que l'habitude que votre A. R. a d'être tranquille dans le péril, ne la conduira pas jusqu'à s'endormir dans celui-ci et qu'elle se souviendra que l'Évangile et le bon sens qui vient aussi de Dieu disent : « qui amat periculum, peribit in eo. » Et encore : « *Un procès par écrit*, voilà un étrange moyen de faire diligence. Je n'ai plus qu'à m'imposer silence. Quand on se moque du danger, on appelle cela tenter Dieu[2]. »

L'abbé écrivait en même temps au maréchal d'Huxelles, le 7 septembre : « Il y a si peu de proportions entre ce qu'on peut perdre à Mardick et ce que l'on peut gagner en terminant l'alliance que la prudence veut qu'on admette aucun risque[3]. » Il essayait de convaincre d'Iberville le 11 septembre : « Vous avez ménagé l'essentiel quand vous avez ménagé le temps. Le plus grand service à rendre à l'État et le plus agréable à S. A. R., c'est d'abréger. Vous savez les sentiers les plus courts. Vous ne pouvez rien perdre, pourvu que vous ne perdiez pas de temps[4]. » Il essayait de mettre Châteauneuf dans ses intérêts, en l'assurant « qu'il avait pris des mesures infinies pour ménager les États généraux ». Il le priait de le tenir au courant : « Jusqu'à ce que cela soit basclé, les pieds me grilleront[5]. »

Mais le moyen de déterminer un prince comme le Régent, ennemi des résolutions promptes et nettes, « ami, comme dit Saint-Simon, des mezzi termini » et ses collaborateurs surtout, personnages officiels, forts de leur situation et de leur système !

1. Dubois au Régent, 7 septembre 1716 (A. ÉTR. Ang., t. 278, f° 46).
2. Dubois au Régent, 18 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 123).
3. Dubois à d'Huxelles, 7 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 34).
4. Dubois à d'Iberville, 11 et 19 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f°s 87 et 128).
5. Dubois à Châteauneuf, 15 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., 278, f° 115).



Fidèle au sien, d'Huxelles affectait de traiter le précepteur du Régent en agent subalterne. Dubois se fâcha, en homme d'esprit. Il était conseiller d'État et entendait, par respect pour ses collègues, non par sot amour-propre, être traité comme il le méritait. Il le fit savoir au ministre par son premier commis[1]. Il chargea Fontenelle de s'enquérir bien secrètement auprès de l'abbé Bignon, un savant en ces matières, de ses droits[2]. Quelque temps auparavant, il avait sollicité du ministre l'ordre de demander une audience au roi d'Angleterre ; « afin de prendre un caractère conforme à la dignité du Roi[3] ». Sur ce point important, il eut gain de cause et reçut le 16 septembre, des lettres magnifiques, en parchemin, une pancarte de *ministre extraordinaire :* « Vous avez donc résolu, écrivait-il au premier commis Pecquet, de me faire tourner la tête, ce qui ne serait pas difficile pendant les traverses que j'essuie en ce moment. Vous êtes, comme Monsieur le Maréchal, un homme incomparable pour le bon esprit et le bon cœur[4]. » Et, pour mieux affirmer son caractère, il demanda le 28 septembre une audience au roi d'Angleterre et l'obtint. Il eut la satisfaction de trouver Georges Ier tout à fait acquis à l'alliance, mais très décidé à ne point rompre en visière à ses sujets sur un article aussi essentiel que l'affaire de Mardick[5].

Impuissant à triompher des oppositions légitimes de la diplomatie officielle, où il voulait pourtant avoir son rang, Dubois n'hésita pas à recourir à une diplomatie secrète, inaccessible au Conseil de Régence. D'Huxelles affectait de lui écrire au nom du Roi. Considérant que « jusqu'à la signature du traité il serait dangereux d'exposer au Conseil le détail de la négociation, il exigea (7 septembre) que le ministre lui permit de correspondre secrètement avec S. A. R.[6] », et, sans attendre de réponse, il commença immédiatement. Il s'adressa en outre à

1. Dubois à Pecquet, 14 septembre 1716 (A. ÉTR. Ang., t. 278, fo 112-113).
2. Dubois à Fontenelle, *ibid.* (t. 278, fo 111).
3. Dubois à Pecquet, 11 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, fo 90-91).
4. Dubois au même, 25 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, fo 186) ; Seilhac, *l'Abbé Dubois*, I, p. 180.
5. Dubois à d'Huxelles, 29 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, fo 178).
6. Dubois à d'Huxelles, 7 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, fo 36).



tous ceux qui, dans l'intimité, pouvaient approcher du duc d'Orléans. Il écrivit à Canillac (le 8 septembre) « d'aller au-devant de tous les pièges qu'on tendait à son ami, de le déterminer à accorder promptement tout ce que les Anglais exigeraient. Au nom de Dieu, ne l'abandonnez pas[1]. » Le 21 septembre, il se servit d'un autre instrument, un ami plus intime encore du Régent, M. de Nocé qui n'avait aucune fonction officielle : « J'ai crié, pressé, écrit seize dépêches, envoyé deux courriers, sans avoir eu un mot de réponse. Vous êtes ma dernière ressource[2]. » Il le priait de remettre au Régent un mémoire, et de lui demander par écrit immédiatement sa réponse[3]. Nocé attendait une faveur du Régent[4], et de son côté, Canillac, qui s'était fait concéder le lac de la Moëre auprès de Mardick, espérait obtenir de la négociation le moyen de le dessécher[5]. La vertu de Dubois fut mise par les prétentions des Roués à une rude épreuve. « La scène de Chimène se répète en moi. J'essuie des combats entre l'intérêt public et le vôtre. » C'étaient là des amitiés assez louches et des offices compromettants. Mais il fallait réussir ; la diplomatie secrète a de ces exigences[6].

Au moment où l'abbé décidait d'employer cette arme, la dernière qui lui restât, il se trouva qu'un autre avait voulu la lui prendre. On se rappelle la mission secrète de Louville organisée par d'Estrées en Espagne. Cette mission avait totalement échoué : Louville avait été mis à la porte de Madrid, sans avoir rien su de précis[7]. Mais Noailles avait repris cette diplomatie secrète pour mettre la main sur les Affaires Étrangères. L'agent seul avait été changé, le chiffre conservé : il restait aux mains de Louville et de Longepierre, qui travaillaient à Paris pour le duc de Noailles et avaient pris pour confident à Madrid l'am-

1. Dubois à Canillac, 8 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 53).
2. Dubois à Nocé, 21 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 149).
3. Ce mémoire fut renvoyé le 2 octobre. Nous l'avons conservé avec les réponses du duc d'Orléans (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 174).
4. Même dépêche.
5. Saint-Simon, *Mémoires*, XII, p. 277 ; Dubois à d'Iberville, 19 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 128) ; Dubois à Pecquet, 2 octobre 1716 (Holl., t. 310, f° 3).
6. Dubois à Canillac, 19 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 136.
7. Introduction, chap. II.



bassadeur de France, Saint-Aignan[1]. C'était une ébauche de diplomatie secrète, moins avancée que celle de Dubois, mais analogue et parallèle. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, Stair, toujours actif et bien informé, en eut connaissance. Escomptant le désir de Noailles de se pousser dans les Affaires Étrangères, il espéra obtenir pour sa nation des avantages plus considérables encore que de la négociation formée par Dubois[2]. Après n'avoir pas vu Noailles depuis six mois, il vint le trouver le samedi 5 septembre au sortir du Parlement, et lui parla de l'alliance anglaise, d'une manière très favorable. Il avait écrit dans le même sens à Stanhope[3].

Quand Dubois l'apprit de Stanhope lui-même[4], il s'alarma : L'intrigue de Stair et de Noailles pouvait mener les Anglais à de nouvelles exigences. L'abbé pria Stanhope de remettre son ambassadeur dans le droit chemin[5]. Il pressa en même temps Canillac de suivre à Paris, sans perdre une demi-heure, de découvrir « cette diablerie imprévue ». Deux jours après, il avertit confidentiellement le Régent, « le priant de se souvenir si quelque autre que le maréchal d'Huxelles, ou Canillac lui avait parlé de la part de Stair » et de garder cette confidence pour lui seul[6]. Stair protesta à Stanhope de son obéissance à ses ordres[7]. On sut pourtant qu'il avait tenté le duc de Noailles. Celui-ci avait résisté à la tentation, sans doute pour ne pas déplaire au Régent. Noailles déclara même à Dubois qu'il ne voulait ni de près ni de loin se mêler d'Affaires Étrangères. Cette dernière assurance était moins sincère, comme nous le verrons[8]. Pour le moment, du moins, le péril était écarté.

Enfin, après toutes ces inquiétudes, toutes ces difficultés

1. A. ÉTR., Espagne, 1716, *passim*. — Le recueil transcrit de cette correspondance est d'un autre côté conservé à part aux Affaires Étrangères, Espagne, *Mémoires*, t. 144 et 145.

2. Dubois à Canillac, 9 septembre 1716 A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 51 ; Dubois au Régent, 11 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 86).

3. Canillac à Dubois, 13 septembre 1716, *ibid.* (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 70).

4. Dubois à Canillac, 9 septembre 1716 (*ibid.*, t. 278, f° 51).

5. Stanhope à Stair, 7 septembre 1716; Stair à Stanhope, 5 octobre 1716 (*Stair's papers*, Wiesener, I, p. 317, note 1).

6. Dubois au Régent, 11 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 86).

7. « Je n'ai pas ouvert la bouche au Duc de Noailles » Wiesener, I, p. 317, note 1.

8. Canillac à Dubois, 13 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 70).



d'autant plus grandes que Dubois n'était pas sur les lieux pour les résoudre, il reçut à la fin de septembre des nouvelles satisfaisantes. Le mardi 24 septembre, d'Iberville avait enfin cédé sur tous les points[1]. Le gouvernement anglais en avisa Stanhope aussitôt[2]. D'Iberville avait encore essayé d'obtenir quelques petits avantages, « ne pouvant se résoudre à sacrifier aux vaines appréhensions des Anglais le commerce des Dunkerquois et celui de la région ». Le Régent lui avait ordonné une dernière fois de ne pas faire de réserve. Il déclara le 14 septembre à Stair ainsi qu'à d'Iberville sa résolution de tout sacrifier de Mardick, sans toucher davantage à l'ancien port de Dunkerque[3]. Le 19 septembre, Dubois avait d'avance félicité le Régent « de s'être tout d'un coup *porté à l'essentiel* ». A Londres le Conseil d'Angleterre, enfin convaincu, voulut bien louer Georges Ier, « d'une alliance non moins avantageuse en elle-même, que dans ses conséquences[4] ».

Les deux négociateurs, après ces délais, victorieux de toutes les résistances, se préparèrent à signer définitivement la convention entre leurs maîtres. Au moment de le faire, ils parurent encore hésiter : Stanhope voulut une dernière fois, pour bien préciser la nature spéciale du traité, y désigner formellement la maison d'Orléans. Quoique persuadé toujours du danger de cette mention trop précise, Dubois transmit l'offre au Régent qui la rejeta[5]. D'autre part, quoique le Régent eût tout accordé pour trancher « hardiment, n'y ayant nulle dépense qui puisse contre-balancer l'alliance et ses avantages[6] », Dubois essaya de ménager quelque chose pour Mardick au dernier moment. Il accusa d'Iberville d'avoir, pour obtenir le desséchement

1. D'Iberville à Châteauneuf, 18 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 191). — Il avait reçu de nouveaux ordres du Régent le 14 au matin, expédiés de Paris à la suite d'une entrevue décisive du duc d'Orléans et de Canillac. Dans son intérêt, celui-ci avait enlevé l'affaire (Canillac à Dubois, 13 septembre 1716. A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 70).

2. Poyntz à Stanhope, 22 septembre 1716, Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 82, 84. Cette dépêche traduite intégralement par Wiesener, p. 325.

3. Dubois à d'Huxelles, 27 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 196.

4. Dubois à d'Huxelles, *ibid.*; Poyntz à Stanhope, *dép. citée*, note 2.

5. Dubois au Régent, 30 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 234).

6. *Mémoire* du 2 octobre avec les réponses (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 274).



du lac de la Moëre en faveur de Canillac, consenti à détruire les jetées du canal de Mardick, et ainsi sacrifié un commerce de 500,000 francs par an[1] : ces reproches et cette demande ne lui attirèrent qu'une verte réplique du maréchal d'Huxelles[2] et un refus très net de Stanhope[3].

Ce n'était pour les deux ministres peut-être qu'un moyen de prévenir les récriminations auxquelles ils s'attendaient dans les deux pays : Stanhope pouvait redouter la colère des whigs anglais, mécontents de la reconnaissance officielle des traités d'Utrecht ; Dubois, celle des Français irrités de la ruine d'un port et du commerce français dans le Nord. La précaution leur parut suffisante : le roi Georges, dans une mortelle inquiétude relativement aux affaires de Suède, avait hâte de conclure avec le Régent. Les diplomates signèrent la convention particulière, telle que nous l'a conservée Lamberty, la samedi 9 octobre 1716. Il ne restait plus qu'à la faire approuver en Hollande, où Cadogan fut chargé d'aller y apposer le grand sceau d'Angleterre.

Entre les ministres et les souverains il y eut alors des effusions sans fin. Le roi d'Angleterre écrivit au Régent une lettre fort élogieuse pour Dubois et « *promit de cultiver avec soin ces nouvelles relations*[4] ». Son ministère, ajoutait-il, était tout heureux d'avoir concilié deux princes « qui ne peuvent manquer de s'aimer quand ils se connaîtraient à fond[5] ».

Dubois ne demeurait pas en reste avec eux : il représentait le roi d'Angleterre « comme un prince mesuré avant d'entreprendre quelque chose, très lent à s'engager, mais fidèle à sa parole et ferme jusqu'à tout risquer pour ses engagements, simple et ennemi du fracas et du faste[6] ». Il n'avait pas assez d'éloges pour Stanhope ; il louait aussi Bernstorff « le ministre le plus sage et le plus adroit[7] ».

1. Dubois à Pecquet, 2 octobre 1716 ; Dubois au Régent, *ibid.* A. ÉTR., Hollande, t. 310, f°s 2, 3, 4 ; Dubois à Châteauneuf, *ibid.*
2. D'Huxelles à Dubois, 16 octobre 1716 A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 60.
3. Dubois au Régent, 11 octobre 1716 A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 50.
4. Le roi d'Angleterre au duc d'Orléans, 9 octobre 1716 A. ÉTR. Hollande, t. 310, f° 42).
5. Stanhope au duc d'Orléans, 11 octobre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 310, f° 55).
6. Dubois à d'Huxelles, 27 septembre 1716 A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 218.
7. Dubois au Régent, 2 octobre 1716 A. ÉTR., Holl., t. 310, f° 3.



Le Régent répondait à toutes ses démonstrations. Il échangeait avec son confident des compliments. Celui-ci lui écrivait : « On ne vous refuse aucun talent parmi les étrangers, je montrerai votre lettre au Roi. Vous ne visez point à faire de belles lettres et vous écrivez dans la perfection. C'est ainsi que César aurait écrit[1]. » Et le Régent répondait : « Pour vous marquer combien je suis content de votre zèle et de votre conduite, j'attends votre retour et l'heureuse conclusion[2]. »

Pourquoi des deux parts, chez tous ceux qui avaient collaboré à ce début d'alliance, une joie si vive ? Tous y trouvaient leur compte.

Le roi d'Angleterre y avait un double intérêt par rapport à ses affaires d'Angleterre et d'Allemagne. L'engagement formel que la France prenait de ne plus aider de renvoyer au delà des Alpes, le Prétendant, et plus encore, la promesse de secourir le roi Georges au cas où celui-ci serait attaqué en Angleterre (art. II, VI, VII) lui étaient précieux. Une nouvelle tentative du parti jacobite devenait difficile, sinon impossible. Tandis que, privé du concours de la France, le Prétendant était réduit à une vie sans dignité et sans espoir, le roi Georges, assuré de l'Angleterre, était libre de veiller à ses intérêts en Allemagne. La France lui garantissait (art. V) tous les royaumes, provinces, états et droits qu'il possédait réellement contre toute agression de quelque prince que ce fût. A ce titre, d'abord, elle sacrifiait à Georges Ier les domaines qu'il venait de prendre à Charles XII, son ancien allié[3], Brême et Verden. Et de plus, dans la querelle qui s'était élevée sur les ruines de la Suède, entre le Hanovre soutenu par les Anglais, et le Tsar encouragé secrètement par la Prusse, le Régent se prononçait pour le roi d'Angleterre, et servait en Allemagne ses convoitises. « La

1. Dubois au Régent, 30 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, fo 234-235).

2. Le Régent à Dubois, 17 octobre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 310, fo 82).

3. Voir le texte du traité dans Lamberty, IX, p. 560-563. La convention de Hanovre étant demeurée secrète, puis réunie au traité de la Triple Alliance n'est pas dans les recueils de traités. Lamberty seul en a eu connaissance en Hollande un mois après sa signature. M. Wiesener a cru en donner le texte pour la première fois d'après les Archives anglaises. En tout cas il en a donné un texte authentique.



situation des affaires du Nord exigeait que l'on terminât sans délai avec la France », écrivait Stanhope à Methuen le 8 octobre 1716. « Il faut mater le Tsar vivement[1] », avait demandé Stanhope à ses collègues pour être agréable à son roi, et dès le 29 octobre, il exprimait le vœu « qu'on donnât l'ordre à l'amiral Norris de se porter en Danemark, pour intimider la flotte russe ».

Les Hanovriens, en même temps, pour isoler le Tsar, intimidaient et s'efforçaient de détacher de lui la cour de Prusse. L'alliance avec la France servit, à Berlin aussi bien qu'à Londres, à soutenir la hauteur de leurs menaces. Le 30 septembre 1716, ils avaient commencé leur pression sur le roi de Prusse pour l'obliger à l'abandon du Tsar ; la cour de Vienne appuyait leur sommation[2]. Furieux d'abord, Frédéric-Guillaume Ier répondit vertement, dans son rude langage, aux ministres de Georges Ier : « Plaisanteries de fous ; il faut les rejeter et nous allier avec le frère Pierre et faire un Kappzaum (pied de nez) aux Hanovriens pour qu'ils ne frappent pas sur la tête et ne me disputent pas la Poméranie antérieure[3]. » Il voulut traiter encore avec le Tsar contre les puissances qui travailleraient à détruire la ligue du Nord (entrevue d'Havelberg, 26 novembre 1716)[4]. Cette conduite de la Prusse et la colère de son roi prouvaient du moins la nécessité et l'importance de la convention que Georges Ier venait de conclure avec le Régent. Avec l'appui des Anglais, de l'Empereur et de la France, le Hanovre était désormais capable de défendre ses intérêts en Allemagne contre les entreprises du Tsar, fussent-elles même soutenues par la Prusse. Il pouvait même entraîner plus tard la Prusse. L'événement le prouva. l'Électeur de Hanovre avait fait un coup de parti.

Ni les Anglais, d'ailleurs, ni Stanhope n'avaient le droit de

1. Stanhope à Methuen, 8 octobre 1716 ; Stanhope à Townshend, 10 octobre 1716 (Coxe, *Walpole*, II, p. 100 et 101).

2. Robethon à Saint-Saphorin, 7 novembre 1716, « ce malheur ne pouvait être prévenu que par notre traité avec la France lequel, s'il eût été différé encore quatre semaines, aurait été renversé selon toutes les apparences » (Droysen, *Gesch. der Preuss. Politik*, IV, 2e Partie, t. I, p. 187, note 1).

3. Droysen, *Ibid.*, 2e Partie, t. I, p. 182-183, note 3. (Observations de F. Guillaume Ier sur un mémoire d'Ilgen).

4. *Ibid.*, p. 185-186.



s'en plaindre. Ils n'en faisaient pas les frais. Pour Stanhope, la convention de Hanovre était un grand succès, le couronnement d'une politique avisée créée par lui, suivie avec une rare fermeté. La fraction du parti whig qu'il dirigeait, pratiquant la maxime qu'il vaut mieux corriger que détruire, avait renoncé à la critique aveugle et passionnée des traités d'Utrecht. Elle les acceptait comme un fait accompli et s'efforçait de combler par des explications pacifiques les lacunes que la nation y trouvait. L'alliance avec la Hollande au mois de février 1716, avec l'Empereur au mois de juin 1716, restait, pendant les négociations comme dans la guerre précédente, le fondement de cette politique de conquêtes pacifiques et commerciales. Stanhope avait en outre réussi à obtenir de l'Espagne, le 15 février 1716, puis le 27 juillet, des avantages commerciaux, en échange du concours lointain qu'il promettait à Madrid aux Italiens[1]. Il ne désespérait même pas de concilier les intérêts du roi d'Espagne avec les prétentions contraires du Régent et de l'Empereur. « J'ai un plan pour l'Espagne, écrivait-il le 29 septembre 1716, à Townshend, qui pourrait bien leur plaire[2]. » De plus, exploitant l'ambition du Régent, il imposait sans bruit au duc d'Orléans des sacrifices plus considérables encore, la ruine des ports français situés en face de l'Angleterre dans la mer du Nord, le sacrifice de la vieille alliance franco-hollandaise qui menaçait de se reconstituer, l'abandon de tous les alliés de la France dans la mer Baltique, la Suède comme la Prusse. La coalition enfin que Louis XIV avait espéré former contre l'Angleterre avec les puissances continentales, avec l'Empereur, la Prusse, l'Espagne, les Jacobites, était dissoute : l'Autriche était plus hostile que jamais à la France ; les Jacobites et la Suède abandonnés et l'Espagne mécontente[3]. Après cette année de diplomatie qui faisait honneur à Stanhope, l'Angleterre ne pouvait plus être la victime de l'Europe, elle en devenait l'arbitre. Elle avait divisé pour régner. Elle exploitait comme par le passé les rivalités des souverains

1. Voir notre t. II. *Alberoni et le Secret des Farnèse.*
2. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 86.
3. D'Huxelles au comte du Luc, 20 août 1716 (Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 32).

au profit de son commerce. Elle augmentait par la paix ce qu'elle avait acquis par la guerre[1].

On comprend que Stanhope écrivit à Townshend, le 25 septembre 1716, à propos du traité anglo-français : « Dans l'état actuel des choses, nous ne devons pas perdre une minute pour le finir[2]. » Cet acte consacrait ses efforts et ses desseins. On s'explique qu'alors il rappelât la politique de Cromwell, « *qui comprenait très bien l'intérêt de l'Angleterre par rapport aux puissances étrangères* », pour justifier la sienne[3] : le même souci la lui avait dictée. Il était d'autant plus fier de son œuvre et disposé à la défendre qu'il l'avait conçue et réalisée tout seul, contre le gré de ses collègues[4]. Le chef du Cabinet, lord Townshend et ses agents, les deux Walpole, Cadogan, représentants des whigs belliqueux, l'accusaient de trahir les intérêts de la nation au profit du Hanovre et de Georges Ier; ils s'appuyaient sur le fils de Georges Ier que celui-ci détestait, le prince de Galles, régent du royaume en son absence[5]. Comme ils désapprouvaient la politique étrangère du père encouragée par Stanhope, ils demandaient pour le fils le moyen de la combattre, le droit d'ouvrir le Parlement. Les services rendus par Stanhope au Roi, les griefs légitimes de Georges Ier contre les manœuvres de Townshend et de ses amis préparaient en Angleterre le *Schisme* du parti whig, une crise dont l'issue ne pouvait être que favorable à l'autorité de Stanhope. Le traité avec la France la précipita. L'auteur de cette convention passa du second au premier rang. Son système prévalait. Ce fut une double victoire pour ses idées et pour sa fortune.

En France, le Régent se réjouissait aussi de voir ce système

1. Comparez l'Introduction, chap. II.

2. Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 85. Le 22 septembre Stanhope écrivait déjà à Townshend : « As to foreign affairs the credit of a treaty with France upon such advantageous terms, together with the immediate good effects it will produce at home will enable his Majesty to make that figure on the continent, which the kings of England ought always to do, by *securing to him the balance and arbitration of the affairs of Europe.* » (*Ibid.*, p. 83.)

3. Mahon, *Hist. of England*, I, p. 239.

4. Stanhope fit ses confidences à Dubois à Hanovre : Dubois les transmit au Régent, 4 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 14).

5. Mahon, *Hist. of England*, I, p. 257.



établi. Dans une note fort curieuse que lui soumirent Dubois et Nocé, son ami, les principes de l'alliance nouvelle étaient ainsi formulés : « *Elle assurera si fort les droits de son A. R.* qu'il ne sera plus possible d'y donner atteinte et qu'elle produira la paix entre l'Empereur et le roi d'Espagne, par laquelle l'Empereur renoncera aux États qui composent la monarchie d'Espagne et le roi d'Espagne confirmera *sa renonciation au royaume de France*. Cette alliance me paraît sans prix : si j'étais maître de la France, j'aimerais mieux donner trente millions que de la manquer. » A la veille de la conclure, le 2 octobre, le Régent avait répondu de sa main en marge : « *Je pense comme vous sur tout cela : Il n'y a nulle dépense qui puisse contrebalancer l'importance de l'alliance.* » Signé : *Philippe d'Orléans*[1].

La réponse était catégorique, et la pensée du Régent formelle. Comme il avait fait en 1700, puis en 1709 pour la couronne d'Espagne, le Régent, quoique indolent, travaillé de cette *cupidité de régner* que lui reprochait Cellamare[2], avait sollicité et obtenu en 1716 de l'Angleterre la couronne et le gouvernement de la France. Le roi d'Espagne paraissait disposé à les lui disputer : la façon dont il avait accueilli ou plutôt expulsé l'envoyé du duc d'Orléans, son ancien ami Louville, semblait une preuve de ses mauvaises intentions. Contre ce rival, quel appui pour le duc d'Orléans que les offres de Georges Ier ! Le Régent les avait d'abord dédaignées. Dubois avait eu le mérite, au moment même où échouait la mission de Louville, de faire reprendre ces offres au cabinet anglais, de les faire apprécier et accepter par son élève. Le duc d'Orléans, désormais, se trouvait heureux de cette garantie de l'Angleterre qui légitimait son pouvoir dans le présent et ses entreprises dans l'avenir.

Pour dissimuler d'ailleurs aux Français ses espérances, il leur persuadait que le royaume était plus que lui-même intéressé dans cette alliance, « qui assurait la paix au dehors et au dedans ».

1. Note du 2 octobre avec les observations du Régent (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 174). Ce texte a été publié dans le *Recueil de fac-similes de Paléographie moderne*, par MM. Kaulek et Plantet, Colin, 1889, planche X.

2. « *Strabocchevole cupidita di regnare* », dit Cellamare, *Mémoires inédits*, f° 12.



C'étaient ces arguments, déjà présentés au Conseil de Régence, qui devaient lui servir auprès de la nation : il avait pris soin de rappeler en toutes lettres, dans la convention de Hanovre, les traités d'Utrecht, afin de sauvegarder les bienséances et son honneur[1]. Mais en Europe personne ne se trompait sur ses véritables desseins. Dans cette conviction, Stanhope lui avait, à plusieurs reprises, offert « tout ce qu'on peut *stipuler de plus sûr et de meilleur pour lui* ». Les démentis répétés de Dubois ne l'avaient pas persuadé du désintéressement de son maître. « Ce prince, disait Cellamare, sachant à quel fil débile tenaient ses droits à la couronne de France, voulut sur les conseils de Dubois les assurer, et, pour recouvrir ses desseins privés, il inventa les prétextes spécieux du repos général et du bien public dans l'espoir de cacher ses vrais desseins qui n'échappaient pas à la sagacité des politiques[2]. »

Si le duc d'Orléans n'avait eu en vue que la paix de l'Europe et celle du royaume en particulier, qu'avait-il besoin de rappeler les traités d'Utrecht? N'existaient-ils plus, qu'il fallût les rétablir dans des conditions plus lourdes pour la France ? Que pour le royaume, et pendant une minorité, la paix fût une nécessité, c'était l'évidence même. Mais appuyée sur l'Espagne, réconciliée avec la Hollande, la France désavouant le Prétendant était en mesure de la conserver longtemps. L'argument, si souvent invoqué par Dubois au cours de la négociation, que l'omission des traités d'Utrecht dans un traité d'alliance passerait pour une rupture déguisée de ces traités, était un pur prétexte.

Ni lui, ni son maître ne donnèrent leurs vraies raisons : ils voulaient, par cette garantie, fournir à la Régence la loi qui lui manquait, confirmer les Renonciations et les droits de la Maison d'Orléans au trône. C'était à cet avantage que toute la négociation était subordonnée : la ruine de Mardick, l'abandon de nos anciennes alliances dans le Nord étaient le double prix auquel le Régent

1. En réalité il n'avait rappelé que les clauses relatives à l'ordre de succession en France, en Angleterre, en Espagne. C'est là ce que les historiens favorables à la politique de Dubois ont trop facilement oublié (Wiesener, par exemp., I, p. 465).
2. Cellamare, *Mémoires*, f° 130.



n'hésitait pas à se le procurer. Quelque beau prétexte, quelque motif général qu'il invoquât, le marché était évident, palpable. Il le sentait bien, d'ailleurs. Et, tandis qu'il se disait : « Nulle dépense ne peut contrebalancer l'avantage de cette alliance[1] », il suppliait son courtier Stanhope « d'inventer quelque honnête *mezzo termine* pour soulager sa répugnance et sa conscience ». Il se résignait enfin au prix du marché, à *la dépense* : ce n'était pas lui qui payait la commission. Le sacrifice était pour la France, et le profit pour lui[2].

La joie de Dubois s'expliquait mieux encore : son amour-propre devait être satisfait du succès de cette négociation qu'il avait, sinon créée de toutes pièces, du moins tirée de l'abandon et conduite à bon port, contre vents et marées. Il avait eu à la fois le mérite de l'invention et de l'exécution. L'invention faisait honneur à sa perspicacité et à sa clairvoyance. Sans doute, le principe dont il s'était servi n'était pas nouveau : les Anglais avaient déjà d'eux-mêmes offert leur concours au duc d'Orléans[3]. Mais l'abbé, cette fois, avait merveilleusement compris et fait comprendre à son maître la nécessité de cette alliance d'abord dédaignée. C'était en cela qu'il s'était montré habile et heureux politique. L'exécution de l'œuvre, surtout, était de main de maître : il y avait déployé une activité incessante, la variété d'un esprit fertile en expédients, de la ténacité et de la souplesse, deux qualités qui s'excluent souvent. Il y avait apporté de l'esprit, de la passion même et, à l'occasion, de l'enthousiasme[4]. Sa négociation était un vrai chef-d'œuvre et eût paru un modèle de diplomatie, si elle n'avait été le premier acte d'une diplomatie secrète, engagée par le chef de la nation contre les intérêts de

1. Voir plus haut, note du 2 octobre 1716 (Aubertin, *l'Esprit public*, p. 80).

2. Le Régent à Dubois, 30 août 1716 (A. ETR., Ang., t. 277, f° 261).

3. C'est la thèse soutenue avec trop d'excès, suivant nous, par M. Wiesener, *ouv. cité*. Il est trop aisé de montrer que la politique de Dubois avait été préparée par les dispositions de la cour d'Angleterre. Rien n'arrive en histoire qui n'ait été préparé. Une alliance durable ne s'établit que sur des intérêts communs. Mais le grand mérite de Dubois fut de les discerner et de les servir au moment juste où ils devaient se rapprocher. C'est là tout le talent des vrais diplomates.

4. Aubertin, *L'esprit public au XVIII[e] siècle*.



l'État, à ce titre un fâcheux exemple pour la Régence et la Royauté même.

La diplomatie secrète, non point celle qui, de tout temps, a renseigné et servi la diplomatie officielle, mais celle qui se dissimule pour la contrarier et la détruire, le *Secret* des souverains, opposé à celui de leurs ministres, a été la faute capitale de la royauté française au XVIIIe siècle. Des épisodes en ont été racontés par MM. de Broglie et Sorel, magistralement. L'histoire de ses origines et les causes de sa naissance n'ont point encore été étudiées.

Le ministre de Louis XIV, Torcy, un maître diplomate, avait senti et signalé, dès 1711, l'évolution qui, fatalement, devait se produire alors dans la politique étrangère : « Ce n'est pas assez que les actions des Rois soient accompagnées de justice et de raison, il faut que leurs peuples en soient convaincus[1]. » Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la politique étrangère avait été assez simple. Les intérêts des souverains et leurs droits se confondaient avec ceux des nations. En 1688, l'influence de la Hollande et de l'Angleterre, les théories du droit national avaient profondément changé les relations européennes. Les actions des souverains et, après leur mort, leur succession, furent désormais soumises au contrôle de leurs propres peuples, à l'examen des nations européennes. Il fallut désormais, pour concilier ces droits opposés des rois et des peuples « qui s'étaient jusque-là accordés dans le silence », des diplomates d'une éducation et d'un esprit nouveaux, instruits des titres des uns, attentifs aux intérêts et à l'opinion des autres.

Écarté des affaires étrangères par la Régence, Torcy n'avait eu ni le loisir ni le moyen, comme il y pensait à la mort de Louis XIV, de transformer ainsi le personnel de la diplomatie officielle. Elle restait entre les mains d'hommes honnêtes et dévoués, sans doute, mais qui n'avaient d'autre instruction que des maximes vieillies. Châteauneuf, à La Haye, imitait d'Avaux ; d'Iberville suivait, à Londres, les traditions de Croissy ; Bonnac, à Constantinople, continuait la politique d'alliance avec les Turcs

1. Baschet, *Histoire du Dépôt des A. ETR.*, p. 111 et 112.



contre la Maison d'Autriche; à Berlin, Rottembourg, et La Marck à Stockholm, entretenaient dans le Nord et l'Allemagne les alliances protestantes de la France.

S'il y avait alors un souverain dont les droits eussent besoin d'être garantis par les nations européennes, c'était à coup sûr le duc d'Orléans dont la fortune et les espérances étaient fondées uniquement sur le droit public réglé par les traités les plus récents[1]. Il lui fallait, pour les soutenir, des serviteurs nouveaux qu'il ne trouvait pas dans l'ancienne diplomatie; des politiques, de l'aveu même de Torcy, « instruits d'histoire et de droit public, non pas portefaix de littérature, mais avisés et sages[2] ». Il y avait alors, auprès des princes, des hommes qui savaient l'histoire et voulaient la faire à leur tour, leurs anciens professeurs: Fénelon avait rêvé, auprès du duc de Bourgogne, le rôle d'un premier ministre où il aurait concilié les droits de son maître avec les intérêts de la nation. Dubois avait toutes les connaissances, l'activité, l'influence nécessaires pour le tenir auprès du Régent.

Mais il lui manquait d'être de la carrière : aux gens de sa sorte qui n'étaient ni nobles ni magistrats, les grands chemins du pouvoir étaient fermés; ils s'y heurtaient à la jalousie des ministres en place, aux maximes reçues qui servaient à ceux-ci de barrières utiles. Ils prirent alors des chemins détournés et couverts, « persuadés d'ailleurs avec Torcy qu'en se conduisant avec sagesse, en travaillant sans relâche et avec application, en servant fidèlement, il n'est rien où un habile homme ne puisse parvenir et que le sage est l'ouvrier de la bonne fortune[3] ».

Il fallait à des besoins nouveaux, des hommes nouveaux : la diplomatie secrète en fournit. L'exemple de l'Angleterre, où les gens de lettres prenaient une part active aux affaires intérieures et extérieures du royaume, était fait pour tenter les érudits français. Ils recommandèrent naturellement l'alliance anglaise. Dubois avait tout ce qu'il fallait pour réaliser le rêve que ses

1. Voir Introduction, chap. I et II.
2. Baschet, *ouv. cité*, p. 124 et 125.
3. Baschet, *ibid.*, p. 126.



pareils formaient depuis vingt ans en France. Professeur, homme d'esprit et d'action, il avait toutes les qualités que Torcy, bon connaisseur, exigeait d'un diplomate. Comme la diplomatie officielle lui était fermée et servait mal son maître, il mit au service du Régent une diplomatie secrète, dont le premier succès fut la convention de Hanovre. *Le secret du Régent* fut, ainsi que le secret de sa fortune naissante, son œuvre, une œuvre destinée à faire fortune après lui : car, elle devait devenir plus tard *le secret du Roi*.

CHAPITRE II

LA TRIPLE ALLIANCE DE LA HAYE

(Janvier 1717)

La Convention de Hanovre, dans la pensée des diplomates qui l'avaient signée, n'était que le premier acte d'une campagne diplomatique plus étendue, le fondement d'un système général.

Au moment où Dubois et Stanhope avaient rédigé et conclu cet acte secret en deux exemplaires, destinés aux ministres à Londres, à Horace Walpole à La Haye, ils avaient décidé de ne lui donner la forme officielle et publique d'un traité que le jour où sous cette forme, il pourrait être signé, en présence des Hollandais, par l'abbé Dubois, ambassadeur de S. M. Très Chrétienne, et H. Walpole, envoyé de S. M. Britannique.

Il s'agissait pour l'Angleterre surtout et pour Stanhope de s'assurer le concours de la France, sans rompre les alliances que, depuis un demi-siècle, elle avait conclues contre elle avec la Hollande et l'Empereur. Les Hollandais n'auraient-ils pas eu le droit, en effet, de considérer comme une rupture un traité séparé, signé en Hanovre à leur insu, peut-être contre eux[1]? La nouvelle seule de cette négociation particulière avait indigné l'Empereur et ses ministres, ceux de la conférence espagnole surtout[2] : le marquis de Rialp, qui en était le chef, traitait les

1. H. Walpole à Stanhope, 1er septembre 1716 (Rec. Office; Hollande, citée par Wiesener, I, p. 348).

2. Grimani, *Recueil des ambassadeurs vénitiens*, « Les ministres impériaux sont mécontents et surpris. » Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 26.



Renonciations de « einen harten Bissen[1] ». C'était un coup droit porté à ces hommes qui entretenaient à Vienne, chez Charles VI, le regret d'avoir perdu l'Espagne, et le désir de la reprendre. La Conférence allemande parla de s'entendre directement avec la France[2]. Dans toutes les cours, les ambassadeurs autrichiens contrariaient à l'envi la politique de Stanhope : à la fin de septembre 1716, le gouverneur des Pays-Bas catholiques, le marquis de Prié venait à La Haye soutenir la résistance des whigs et de Cadogan à l'alliance franco-anglaise[3]. Le baron de Heems, l'envoyé ordinaire de l'Autriche, appuyait leurs efforts[4], Wolkra l'imitait à Londres, et Hohendorf à Paris[5]. C'était un mot d'ordre que se donnaient alors tous les agents de l'Empereur.

L'Angleterre avait même intérêt à ménager l'Espagne. Philippe V, qui lui avait fait des avances et des avantages pour obtenir, sur les conseils d'Alberoni, en faveur de son royaume la paix et des ressources économiques, s'était déjà plaint d'être joué. Il lui reprochait le traité offensif qu'elle avait passé avec l'Empereur au mois de juin[6]. Les explications qu'on lui en avait données ne l'avaient qu'à moitié satisfait[7]. Si Alberoni, à la veille d'être premier ministre et cardinal, n'eût eu besoin de l'Angleterre, les défiances de son maître se seraient moins vite calmées[8]. La convention franco-anglaise pouvait les réveiller. Stanhope sentit la nécessité d'assurer son œuvre contre les jalousies et les reproches des puissances européennes.

Les mêmes ménagements, la même politique s'imposaient à la France et au Régent. Tous deux avaient besoin de compléter la

1. Saint-Saphorin à Robethon, 10 octobre 1717 (Arch. Hanov.), 17 et 31 octobre 1717 (*Ibid.*, Weber, *ouv. cit.*, p. 27 et 29).
2. Schaub à Townshend, 26 septembre 1716 (Record Office, Weber, p. 27).
3. Schaub à Townshend, 21 octobre 1716 (*Ibid.*, *Ibid.*, p. 23) ; Torcy, *Négociations inédites*, I, f° 818 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 209).
4. Heems à la cour de Vienne, 27 octobre 1716 (Wien Staatsarch., Weber, p. 23 ; H. Walpole à Stanhope, 6 octobre 1716 (Record Office; Holland, cité par Wiesener, I, p. 350).
5. Lamberty, IX, p. 558 ; Torcy, I, p. 648, 450, et Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 156, 175).
6. Torcy dans Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 72 ; XIII, p. 113).
7. Saint-Simon, XIII, p. 75.
8. Weber, *ouv. cité*, p. 24. — Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, 315-317.



paix d'Utrecht qui était la garantie la meilleure pour l'une, de son repos, pour l'autre de ses droits. Achever les traités d'Utrecht par une paix entre le roi d'Espagne et l'Empereur, que la France se réjouirait de voir confirmée par les puissances maritimes, c'était pour le duc d'Orléans le plus sûr moyen de se réserver la succession de Louis XV. « Cette alliance, disait Dubois, déterminera *le système de l'Europe* pour longtemps et donnera à la France une *supériorité qu'elle ne pourrait pas acquérir autrement*[1]. » C'était surtout ce qui restait à démontrer : « L'alliance était un *plancher bien solide*[2] » mais ce n'était qu'un plancher. Il fallait y construire.

Les matériaux et le secret de la construction, la clef de voûte de l'édifice étaient à La Haye. Quoique subordonnée depuis quinze ans à la politique anglaise, la Hollande avait encore aux yeux des diplomates européens un grand prestige. Pendant tant d'années, elle avait été l'âme et le lien de toutes les coalitions qui avaient triomphé d'un roi regardé comme invincible ! Par la diplomatie de de Witt, de Guillaume III et d'Heinsius, elle était devenue à la fin du XVIIe siècle, la terre classique des ligues, des alliances, comme des traités de paix. De toutes les manières, elle vivait sur son crédit, mais ce crédit était considérable. Il semblait qu'on ne pût former la guerre, ni consacrer la paix qu'à La Haye.

Tous les diplomates, dans cette fin d'année, ceux qui travaillaient au nouveau système et ceux qui voulaient le ruiner, s'y étaient donné rendez-vous en champ clos. Avant de quitter Hanovre, Stanhope et Dubois s'étaient mis d'accord pour réserver formellement l'accession des Hollandais[3]. Dubois ne prit pas le temps de rentrer à Paris et courut à La Haye pour l'obtenir. Stanhope, obligé de rentrer avec son maître à Londres, chargea l'ambassadeur anglais en Hollande, Horace

1. Mémoire du 2 octobre 1716, cité dans le chapitre précédent, p. 138, note 1.

2. Dubois au Régent, 30 septembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 278, f° 234-235).

3. Stanhope à Walpole, 6 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 98). « With the express agreement on both sides, that the States are to be admitted into it as parties, as soon as the necessary form of their proceeding will allow them to come in. » — Dubois à Châteauneuf, 9 octobre 1716 ; Dubois au Régent, 10 octobre 1716 (Sevelinges, I, p. 221).



Walpole, d'appuyer ses démarches. L'abbé avait grand besoin d'alliés, même en Angleterre [1].

Le whig Cadogan, créature de Marlborough, « *qui végétait parmi ses apoplexies* [2] », et ne retrouvait de forces que dans sa haine contre la France, excitait les ministres de l'Empereur toujours disposés à l'entendre.

Ceux-ci faisaient alors rage, le résident ordinaire, baron de Heems, et le marquis de Prié, envoyé par l'Empereur à la rescousse [3]. Le ministre de l'Espagne en Hollande, le marquis de Beretti Landi y arriva, au mois d'octobre 1716, avec l'intention de remuer ciel et terre contre l'alliance et de pêcher comme eux en eau trouble [4]. Il y trouva le principal ministre de Charles XII, Gœrtz, tout heureux de joindre ses intrigues aux siennes.

Sur ce champ de bataille diplomatique, Dubois allait faire l'épreuve décisive de son système et de ses talents, se mesurer avec les premiers diplomates de l'Europe, en particulier avec ces Hollandais dont l'habileté était proverbiale et servie par leur constitution même.

L'abbé ne retournait pas en Hollande, en obscur voyageur, en érudit, caché, mais ouvertement, en négociateur français chargé des instruments du traité rédigés en latin pour l'Angleterre, en français pour la France qu'il espérait bientôt faire signer à Walpole, puis aux Hollandais, « avec la pancarte d'ambassadeur extraordinaire du Roi dans sa poche ».

« Titre oblige [5]. » Parti de Hanovre le 11 octobre, Dubois arrivait à grandes journées sans débrider, malade, fourbu, à La Haye dans la nuit du 16 au 17 [6]. Il ne tenait pas aux honneurs inutiles. Il avait droit à une entrée et à une audience publiques. Mais il eût perdu du temps. Il descendit incognito chez M. de Châteauneuf et ne présenta aux États généraux qu'un peu plus tard ses lettres de créance [7]. Il allait tout droit au plus

1. Stanhope à Walpole, 6 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II p. 99).
2. Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 211).
3. Torcy, t. I, f° 819-820 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 210).
4. Torcy, t. I, f° 821, portrait de Beretti ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 210).
5. Dubois à Stanhope, 17 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 51).
6. Châteauneuf au Roi, 20 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 81).
7. Lamberty, *Mémoires*, t. IX, p. 559.



pressé, à l'essentiel. La négociation avec les Hollandais n'était pas encore ce qu'il y avait de plus urgent. Avant tout, il fallait songer à obtenir des Anglais la signature officielle de la convention préparée à Hanovre, affermir la base sur laquelle on allait construire : « Avant que j'eusse dans la poche une signature qui mette en sûreté ce que nous avons fait, je ne puis avoir aucun repos[1]. » A minuit, le soir de son arrivée, il s'en fut chez Horace Walpole aux nouvelles.

Les inquiétudes de Dubois étaient justifiées par ce qu'il savait de l'Angleterre où le ministère anglais s'obstinait à désapprouver les desseins du Roi et des ministres hanovriens sur l'Allemagne et contre la Russie. « Cette guerre du Nord, disait Townshend, sottement menée, sera notre ruine[2]. » Townshend blâmait Stanhope de les avoir encouragés à Hanovre, et de vouloir les soutenir avec l'aide de la France, toujours suspecte au parti whig[3]. A La Haye, son beau-frère Horace Walpole partageait sa manière de voir et ses défiances : « Je ne vois pas pourquoi tout le système de l'Europe, disait-il, doit être entièrement bouleversé à propos du Mecklembourg[4]. » Et malgré les ordres de Georges Ier, il se préparait à ruiner plutôt qu'à consolider en Hollande la convention de Hanovre. Ce fut en publiant à La Haye du 11 au 18 septembre le texte de cet acte qui devait d'abord rester secret, que Walpole avait même commencé, pour être agréable à Townshend, l'attaque contre Stanhope. Il la continua en refusant à Dubois la signature de l'Angleterre, qui, après la négociation de Hanovre, ne semblait plus qu'une formalité[5].

Ces manœuvres n'échappèrent pas à l'abbé. L'accession des Hollandais au traité valait la peine qu'il y travaillât ; encore fallait-il que le traité existât d'abord, signé et paraphé. Autre-

1. Dubois à Pecquet, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 153).
2. Townshend à Stanhope, 4 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 86).
3. Methuen à Stair, 5 octobre 1716 (*Stair's Papers*), publié par M. Wiesener, *ouv. cité*, I, p. 363.
4. H. Walpole à Townshend (Rec. Off. Holland, cité par Wiesener, p. 349).
5. H. Walpole à Townshend, 16 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 103). Le même à Stanhope, 17 octobre 1716 (*Ib.*, II, p. 106-108).



ment c'était sacrifier l'essentiel à l'accessoire et renouveler la fable du *Pot au lait*[1].

Quelle ne fut pas la colère de Dubois en trouvant les ministres anglais à la Haye décidés à ne signer en aucun cas l'alliance avant l'accession des Hollandais ! C'était là le nouveau coup du parti whig opposé à Stanhope ! Walpole et Cadogan s'entendaient à merveille, soutenus de Londres en secret, pour retarder cette formalité essentielle. Ils avaient déclaré d'abord que leurs pouvoirs d'une nature très générale, comme ceux de tous les ambassadeurs, ne leur donnaient pas le droit de conclure des traités avec la France et la Hollande, surtout des traités séparés[2]. Stanhope avait prévenu l'abbé qui ne s'en étonna point[3]. Mais voilà que les représentants de l'Angleterre déclaraient qu'ils ne signeraient pas l'acte de Hanovre sans le concours des Hollandais[4]. C'était beaucoup plus grave : Townshend et ses amis cherchaient évidemment, dans les délais forcés d'une négociation en Hollande, le moyen de revenir encore sur ce qui avait été réglé à Hanovre, avant la conclusion définitive.

Et le plus grave encore paraissait être l'appui que le prince de Galles, pour être désagréable et nuisible à son père comme Régent, donnait au cabinet anglais contre les ministres hanovriens. Dubois vit le danger, il se plaignit à Stanhope de cette cabale, très vivement : « M. d'Iberville, écrivait-il, ne me conseillerait pas en ce moment d'aller à Londres, ni à Dunkerque : à tout cela je réponds comme le cardinal Mazarin, laissons les dire, puisqu'ils nous laissent faire[5]. » Ce n'était pas tout à fait la vérité : dans la même lettre, Dubois pressait Stanhope d'agir et lui exprimait l'espoir que le Roi prît à Londres des mesures pour briser toutes les résistances. Pour le déterminer, il lui renouvelait ses assurances d'amitié et lui rappelait

1. Dubois à Pecquet, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310 f° 153.)

2. Châteauneuf au Roi, 20 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 95) ; Sevelinges, *Memoires*, I, p. 222.

3. Wiesener, *ouv. cité*, I, p. 366, note 3.

4. Poyntz à H. Walpole, 20 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 112) ; H. Walpole à Stanhope, 17 octobre 1716 (*Idem.*, *Ibid.*, p. 106-107).

5. Dubois à Stanhope, 17 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 51).



celles qu'il lui avait données à Hanovre : « Je suis revenu, dit-il, si chargé de bons traitements et de bons procédés de votre part, que si tout cela avait du poids comme les choses matérielles, cent chevaux ne m'auraient pas emmené. »

Stanhope entendit cette requête; Georges très décidé à maintenir l'alliance, renouvela le 20 octobre ses ordres à Townshend[1]. Le 21 octobre, Townshend les envoya à Cadogan, à Walpole, si marri de conclure qu'il en vint à demander son rappel. « Je suis de votre avis touchant les inconvénients de l'alliance séparée, mais nous ne pouvons décliner les ordres formels du Roi, et d'ici nous ne pouvons espérer de les faire changer[2] », lui répliquait Townshend. Le 24 octobre, Stanhope rassura Dubois, en lui faisant part de ces ordres précis[3]. Bien que ses collègues whigs prétendissent, pour résister aux ministres et aux intérêts hanovriens de Georges Ier, s'appuyer sur le prince de Galles, sur l'opinion anglaise et sur le Parlement, la crainte toujours très vive que l'on avait à Hanovre du Tsar, de ses projets, de sa puissance donnait au roi d'Angleterre l'énergie nécessaire pour briser l'opposition des Anglais. Stanhope chargé de recueillir ses volontés et d'en transmettre l'expression officielle pouvait répondre, à la fin d'octobre, de la signature prochaine de la convention préparée, rédigée même à Hanovre.

A peine, grâce à lui, le négociateur français était-il revenu de cette première déconvenue, sorti de cette première difficulté, qu'il eut, peu de jours après, une surprise plus désagréable encore. Si, à Londres et en Hollande, les whigs irréconciliables traversaient l'œuvre de Stanhope, celui-ci avait une situation au moins égale à la leur et sur eux l'avantage d'être à Hanovre, tout près du Roi, à la source de l'autorité suprême. Dubois, au contraire, depuis son départ pour l'Allemagne et son entrée dans la diplomatie officielle, avait à subir les ordres d'un chef aussi mal disposé que Townshend pour son œuvre, le maréchal

1. Stanhope à Walpole, de Gœhre 21 octobre 1716 (Wiesener, *ouv. cité*, I, p. 369); Stanhope à Dubois, 24 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, fº 156).
2. Poyntz à H. Walpole, Hamptoncourt (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 112).
3. Voir note 1.



d'Huxelles ; et lui, éloigné du Régent, ne pouvait ni défendre par lui-même, ni achever cette œuvre.

Chaque progrès qu'elle faisait était, pour le maréchal d'Huxelles, quoique battu deux fois par le crédit de Dubois au Palais-Royal, une raison nouvelle de ne pas désarmer. Au moment où l'abbé victorieux s'en allait chercher à La Haye la consécration définitive de la convention, le ministre, fort de son autorité, lui envoya des instructions habilement calculées pour la ruiner, s'il était temps encore.

D'Huxelles avait fait les mêmes calculs que les whigs anglais, opposés, comme lui, au traité d'Hanovre. Rien n'était plus long que la forme des négociations en Hollande : chacun le savait, à Paris comme à Londres. La décision n'y dépendait pas d'un souverain, mais des régences des provinces et des villes, et presque des bourgeois de chaque ville. Il fallait consulter les État généraux et les personnages influents de ces États, puis recourir aux différentes provinces, et attendre l'avis de chacun des membres qu'elles députaient à leurs États particuliers.

Escomptant la longueur proverbiale de cette consultation compliquée, d'Huxelles ordonna à Dubois et à Châteauneuf, comme avait fait Townshend d'abord, de ne signer avec les envoyés anglais la convention de Hanovre qu'après l'adhésion formelle des Hollandais. Ils ne devaient conclure en un mot qu'une Triple Alliance, soit en un seul traité, soit en deux traités signés le même jour[1]. Le ministre ne manquait pas d'alléguer à l'appui de ses ordres, des raisons spécieuses, le mécontentement possible des Hollandais qui se vengeraient de n'avoir pas été ménagés, la duplicité des Anglais qui, une fois leur traité en poche, n'auraient plus d'intérêt à y appeler les Provinces-Unies. La vraie raison, d'Huxelles la donnait malicieusement à Dubois : « Le temps concilie tout[2]. » Il comptait comme Walpole et les whigs sur les délais de la diplomatie hollandaise pour se dispenser de ratifier la convention de Hanovre. Il en discutait déjà certains articles, et le principal, l'expulsion immé-

1. D'Huxelles à Châteauneuf et à Dubois, 17 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 63).
2. D'Huxelles à Dubois, 16 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 60).



diate du Prétendant, menacé alors d'une fistule : « N'était-il pas inhumain de lui refuser le temps d'une opération nécessaire[1]. »

Dubois devina ce nouveau manège. Il « passa les plus cruelles nuits qu'il eût passées de sa vie ». Il comprit avec tristesse que les ministres d'Angleterre seraient surpris de voir ainsi tout à coup « succéder une inaction parfaite et un morne silence à la plus vive poursuite sur l'article des signatures ». Il vit « son œuvre ruinée par une contradiction peu honorable[2]. » Alors, il n'hésita pas à se plaindre à Paris du peu de bienveillance du maréchal, dont il souhaitait et croyait avoir l'amitié : « Je suis dans cette inquiétude comme un amant désespéré[3]. » Mais l'abbé n'était pas homme à se perdre dans des réflexions tristes, à se résigner au rôle d'amoureux transi. Il voulait réussir, et, cette fois encore, forcer le maréchal à se rendre.

Comme à Hanovre, et contre les mêmes oppositions de la diplomatie officielle, il recourut à la diplomatie secrète, à ses amis de Paris qui pouvaient, à toute heure, approcher du Régent. Il écrivit le 26 octobre à Nocé qui lui avait rendu plus d'un service de ce genre, une lettre pour leur ami commun, le priant de la lui faire tenir secrètement[4]. Cette lettre était une prière instante au Régent de révoquer les ordres qu'il avait laissé son ministre lui expédier le 17 octobre : « Je me flatte, disait-il, que votre A. R. n'aura pas assez mauvaise opinion de moi pour croire qu'une sotte vanité ou quelque chose de personnel ait part au chagrin que j'ai. J'ose me vanter d'être de cent piques au-dessus de telles faiblesses; mais je ne puis pas dissimuler que les dangers que je connais m'intimident et m'abattent au point de me rendre presque inutile. » Et cela le menait à sa conclusion : ce jour-là, il mit le marché à la main à son maître. « Si ce que je prends la liberté de vous représenter vous paraît entêtement plutôt que raison, sans vous fatiguer

1. Voir page précédente, note 1.
2. Dubois à Pecquet, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 153).
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Dubois à Nocé, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 151; Sevelinges, *Mémoires*, I, p. 225).



davantage, je vous supplie de me permettre de retourner à Paris pour avoir soin de ma santé[1]. »

Avec Nocé, Dubois s'expliquait plus clairement encore : « Je vous supplie de faire honte à S. A. R. des panneaux dans lesquels on lui fait donner. On m'envoie des ordres qui dérangent tout mon système, et qui me font enrager. Et S. A. R. a la facilité de souscrire à tout cela. Il faut tenir de bonne humeur ceux que l'on emploie et ne pas donner la main à ceux qui veulent les chagriner et les embarrasser. Dorénavant je tiendrai pour un miracle au-dessus de ceux de saint Antoine de Padoue, quand une affaire étrangère réussira[2]. »

Quand un procès est sur le point d'être gagné ou perdu, il est bon d'employer des avocats qui aient la confiance du tribunal. Dubois n'en négligea pas un. Parmi ceux qu'il choisit, il est assez singulier de voir figurer l'un des hommes qui ont le plus durement blâmé sa politique, le duc de Saint-Simon. « Pour contribuer à ce que vous regardez avec raison comme un avantage essentiel, je vous supplie d'exhorter ce prince, que Dieu semble destiner à de grandes choses, à être ferme dans ses opinions et sa confiance. » Il savait les faiblesses de cet ami du Régent, comme les ambitions de Noailles et de Canillac, et lui laissait espérer, en même temps qu'un rôle au Conseil de Régence, une relation de la négociation qui pourrait un jour y être lue[3].

Ces exhortations pressantes au duc d'Orléans, à ses amis, firent leur effet, et une fois encore la diplomatie secrète eut

1. Dubois au Régent, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 131-138; Sevelinges, I, p. 223).

2. Dubois à Nocé, 26 octobre 1716 (*Post-scriptum...*).

3. Dubois à Saint-Simon, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 155). M. Chéruel a signalé déjà cette divergence entre les lettres et les Mémoires de Saint-Simon (*Revue historique*, I, p. 140). Mais il n'a pas montré combien les relations entre le duc et pair et Dubois étaient anciennes. Voici la réponse de Saint-Simon : « J'ai lu, Monsieur, à S. A. R. la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire et j'ai vu avec plaisir en cette occasion et en plusieurs autres combien *vous et votre besogne lui sont agréables*. Elle approuve votre proposition et m'a chargé de préparer une relation convenable. Mais je ne puis vous dissimuler la peine où je suis de voir signer un traité sans l'autre. *C'est cela que j'appelle tenter Dieu !* » (11 nov. 1716, Saint-Simon, édit. Chéruel et Boislisle, XXI, p. 395), Saint-Simon collaborait avec Dubois, faisait approuver son œuvre par le Régent tout en la désapprouvant.



raison de la diplomatie officielle. Les ordres et les manèges du maréchal furent désavoués par le Régent. Le 30 octobre 1716, au bout de quatre jours, cette dernière tentative du maréchal d'Huxelles contre l'Alliance franco-anglaise avait échoué.

Le maître lui-même ordinairement indolent, le Régent fit de son côté un effort décisif : il prit sur sa paresse d'écrire à Dubois pour l'aviser qu'il le laissait libre de signer sans délai l'alliance avec les Anglais, si les lenteurs des Hollandais lui donnaient lieu de craindre que l'affaire ne fût ruinée[1]. D'Huxelles n'eut plus qu'un moyen de s'y opposer : il critiqua l'article qui forçait le Prétendant à quitter le royaume, malgré sa maladie.

Le moyen était faible. Dès le 21 octobre, Dubois avait pris ses mesures pour le lui retirer. Aux yeux de tous les gens en France qui tenaient encore pour le Prétendant, et ils étaient peut-être la majorité, l'exécution de cet article aurait paru odieuse, et le Régent inexcusable d'y avoir consenti.

Pour éviter ce reproche, rien n'empêchait de signer le traité et de remettre à plus tard l'exécution de cet article spécial, après la signature officiellement donnée par les ministres des trois puissances. Quoique cela eût toujours été convenu avec Stanhope, pour plus de sûreté cependant, Dubois le consulta de nouveau et obtint aisément cette concession[2].

Désormais, le maréchal d'Huxelles était obligé de s'avouer tout à fait vaincu. Il le fit avec une bonne grâce qui, pour ne pas faire honneur à son caractère, prouvait au moins sa souplesse. Son premier commis Pecquet envoya à La Haye ses excuses et ses explications : « Ce n'était pas par présomption de sa supériorité, mais parce qu'il avait de son côté des connaissances sur l'universalité de la machine qui ne résident que dans le centre où il est[3]. » Le silence de sa part eût été plus digne : l'explication était au moins spécieuse. La diplomatie secrète ruinait la dignité et l'ordre de la diplomatie et des diplomates officiels. Elle détruisait la hiérarchie. Ce n'était pas l'effet

1. Le duc d'Orléans à Dubois, 30 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 172).
2. Dubois à Stanhope, 21 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 108 ; *Post-scriptum*, f° 110).
3. Pecquet à Dubois, 13 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 108).



le moins fâcheux de ces intrigues, qui allaient enfin aboutir.

Au moment où Dubois se voyait autorisé à signer avec les représentants de l'Angleterre, Stanhope avait décidé Georges I[er] à remettre à ceux-ci les pleins pouvoirs nécessaires : Cadogan et Walpole les reçurent en effet le 29 octobre 1716 [1]. Ils les apportèrent aussitôt à l'abbé Dubois qui se prépara à les échanger dès qu'il aurait reçu les siens.

A ce moment décisif où il touchait au premier terme de son entreprise, une nouvelle déception l'attendait. Après quinze jours, ces pleins pouvoirs si difficilement obtenus étaient arrivés, mais imparfaits et inacceptables. Dans ces pièces rédigées d'une manière générale, la France n'était même pas nommée. Dubois les refusa et avertit aussitôt le Régent et Stanhope [2]. Townshend allégua qu'en 1701 Methuen avait signé dans ces conditions la convention avec le Portugal, qu'on avait voulu ménager les États généraux, au cas où plus tard ces actes seraient rendus publics. « Cela ne m'a pas peu confirmé, écrivait le 5 novembre Cadogan qui feignait la surprise du refus de l'abbé, dans l'opinion que j'ai déjà conçue que l'abbé n'avait pas envie de finir. »

En réalité, c'était le cabinet anglais qui avait voulu gagner du temps jusqu'à l'ouverture prochaine du Parlement où Robert Walpole aurait peut-être le crédit d'obtenir de la Chambre des Communes un blâme et même le rejet de l'alliance avec la France. Townshend se réservait de désavouer le traité dans le cas où Dubois aurait commis la faute de le signer ainsi [3].

1. Dubois au Régent, 6 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 58) ; le même à Stanhope, 7 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 71) ; Sevelinges, *Mémoires* I, p. 229.

2. Townshend au roi d'Angleterre, 22 novembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 129) ; le même à Slingelandt, 12 janvier 1717 (Coxe, II, p. 158). — Mahon, *Hist. of England*, I, p. 23.

3. M. Wiesener qui a traduit et publié tous les documents de cette petite querelle, un peu longuement peut-être pour l'importance qu'elle avait, conclut en faveur *des intentions droites* de Townshend (p. 390-392). Il n'en donne d'autre preuve qu'une longue justification de Townshend au Roi. (p. 392 note 4). Mais cette défense est-elle si concluante ? Peut-on croire le premier ministre sur parole lorsqu'il déclare que nul plus que lui *n'a été zélé à pousser au traité*. Nous savons par lui-même qu'il l'a toujours désapprouvé. Et sur ce point de détail, on peut le prendre en flagrant délit de contradiction lorsqu'il écrit à Slingelandt, en Hollande : « Ma véritable raison de signer les pouvoirs en termes généraux était de



Georges Ier et Stanhope, avertis de ce subterfuge, firent de vives remontrances aux ministres de Londres[1]. Etait-ce vraiment le moment de chercher encore des délais, quand le Tsar, plus menaçant que jamais, débarquait à Travemunde, amenait ses vaisseaux, dans les ports, ses troupes dans les villes principales du Mecklembourg le 29 octobre, et aux observations du Hanovre opposait un silence qui contenait la menace d'un établissement à demeure dans la Basse-Allemagne? « Je vais vous dire franchement, écrivait à Townshend, le 11 novembre, Sunderland témoin de l'effet produit à Hanovre par ses manèges, que je n'ai jamais vu le Roi aussi irrité que dans cette affaire où il regarda que ce n'est pas seulement à M. le secrétaire Stanhope, mais à lui qu'on a manqué[2]. » Stanhope adressait à ce propos sa démission à ses collègues que le Roi, d'ailleurs, n'eût pas acceptée. Le 9 novembre, ceux-ci avaient corrigé la forme défectueuse des pleins pouvoirs, enchantés de n'en avoir pas moins gagné encore une semaine.

Et le lendemain Townshend, qui ne désarmait toujours pas, avait imaginé un nouvel expédient, un acte au bas duquel ne se trouvaient pas la signature du prince de Galles, régent du royaume en l'absence de son père, ni le contre-seing du secrétaire d'État. Tous ces manèges étaient évidemment combinés pour prouver au prochain Parlement que les ministres et la Régence anglaise ne s'étaient pas associés à la politique du roi Georges et de Stanhope; pour montrer à la nation que le prince de Galles et les whigs avaient, contre la politique hanovrienne, défendu ses véritables intérêts. Ces petites ruses dissimulaient mal une opposition obstinée.

Depuis le jour où Stanhope avait lié partie entre le Régent de France et le roi d'Angleterre à Hanovre, depuis qu'il

leur laisser leur véritable forme pour le jour où les États de Hollande accéderaient. » C'était toujours son plan de campagne. Dubois avait raison de se méfier — Dubois au Régent, 16 octobre 1716 (A. ETR., Hollande, t. 311, f° 4).

1. Ces lettres ont été publiées par Wiesener (I, p. 390-392) ; Stanhope à Townshend, 6 novembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 124) ; 11 novembre 1716 (*Idem, ibid.*, p. 126) ; Sunderland à Townshend, 11 novembre 1716 (*Id., ibid.*, p. 127, 128).

2. Sunderland à Townshend, Gohre, 11 novembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 127-128).



avait encouragé leurs espérances en France et en Allemagne, Townshend et les Walpole ne cessaient de blâmer sa conduite. C'étaient les premières escarmouches d'une lutte décisive et prochaine entre les membres du parti whig, de la famille royale et du ministère.

Dubois ne pouvait se méprendre sur le sens de ces négligences volontaires et la portée de ces manœuvres. Il dénonça formellement et très haut la malice de Townshend « homme équivoque qui d'une part affectait de se rendre aux ordres du Roi et s'arrangeait pour les tourner et au besoin les combattre[1] ». Il signalait sans relâche à Stanhope la cabale que son collègue formait à Londres contre lui, et dont le bruit venait jusqu'en Hollande. Il lui dénonçait aussi Horace Walpole, qui, s'était fait rappeler de Hollande avant la conclusion de l'alliance pour continuer à la combattre plus librement par ses intrigues et celles de ses amis[2]. Pourtant il avait si grande hâte de tenir la convention signée qu'il offrit à Cadogan de passer outre, s'il voulait déclarer par écrit que ses pouvoirs étaient dans une forme usitée en Angleterre. Cadogan s'y refusa : c'était encore une semaine perdue à attendre des explications[3].

Enfin le 28 novembre 1716, Cadogan, Châteauneuf et Dubois échangèrent leurs pleins pouvoirs et leurs exemplaires de la Convention franco-anglaise, l'un en latin, l'autre en français dûment et définitivement paraphés et signés. Dubois ne cacha pas sa joie au duc d'Orléans : « Vous voilà, Monseigneur, hors de page et moi hors de mes frayeurs[4]. » Son œuvre était désormais assurée.

L'abbé avait attendu plus d'un mois la fin de ces formalités. Sa joie s'expliquait par les inquiétudes de l'attente : d'ailleurs, en voyant la négociation se prolonger, il avait employé ces délais et ses loisirs forcés, dès le premier jour, à préparer l'accession des Hollandais.

1. Dubois à Stanhope, 18 novembre 1716 (secrète) (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f[os] 231, 311); Dubois à d'Huxelles, 17 novembre (*Ibid.*, t. 311, f° 218).

2. Dubois au duc d'Orléans, 6 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 53); Dubois au duc d'Orléans, 1[er] novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 18).

3. Dubois à d'Huxelles, 20 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 198).

4. Dubois au Régent, 30 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 26).



Deux partis se partageaient les Provinces-Unies. Le parti français avait pour chef incontesté Duywenworden, baron de Wassenaer, ancien ambassadeur de Hollande à Londres, et son frère l'amiral[1]. Jugeant avec beaucoup de raison que l'intérêt de la République était de ne pas laisser le profit des négociations aux Anglais, ils avaient pris l'initiative d'un rapprochement avec la France, malgré le mécontentement de leurs amis[2]. L'autre parti était celui qui, depuis quinze ans, négociait les alliances avec les whigs et l'Angleterre, le pensionnaire Heinsius, son greffier Fagel, Vanderdussen, le négociateur intraitable de Gertruydenberg, Slingelandt, ami de Walpole et de Townshend, Hop, partisan à outrance de l'alliance impériale[3]. Les centres de ce parti étaient les villes de Rotterdam et de Leyde[4].

Dubois, par Châteauneuf, eut facilement accès auprès des premiers. Duywenworden l'accueillit à merveille[5] : la triple alliance sans l'Empereur, entre les puissances maritimes et la France, pour le maintien de la paix avait toujours été son idée favorite. Il avait eu grand peur en 1716 que le rapprochement des whigs et de l'Autriche n'eût compromis pour longtemps les chances d'avenir de cette politique. Quoique l'initiative de ce système n'appartînt plus, comme en 1715, à la République et à son parti, cependant il félicita, sans rancune, le chef de la diplomatie secrète « *de l'avoir ressuscitée*[6] ». Il lui promit son concours. Puisque les intérêts et les droits du Régent étaient le fondement principal de la nouvelle négociation, il lui déclara « qu'il n'y avait pas un sujet en Hollande qui ne mît jusqu'à sa

1. Torcy, I, p. 383 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 64). « Les *Wassenaar*, dit Saint-Simon (VIII, 57), étaient des mieux alliées, de la première noblesse de Hollande et fort souvent dans les grands emplois de la République. Ils étaient alliés à la maison d'Auvergne et aux Bouillon. »

2. Horace Walpole à Stair, 5 juin 1716 (*Stair's Papers*, Wiesener, I, p. 209, note 1).

3. H. Walpole à Stanhope. La Haye, 1er septembre 1716 (Rec. Off., Wiesener, p. 347, 348). La correspondance de Townshend et Slingelandt se trouve dans Coxe (*Memoirs of Walpole*, II).

4. Dubois au Régent, 1er novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 19) ; Dubois à d'Huxelles, 20 novembre (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 198).

5. Dubois à Pecquet, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 154). « Il semble que le changement que j'ay trouvé ici dans les esprits est un enchantement. »

6. Dubois à d'Huxelles, 31 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 13).



chemise pour soutenir la garantie de la succession de la France réglée par les traités d'Utrecht ». Ce langage des amis de la France était encourageant pour Dubois : ils se déclaraient aussitôt les amis du Régent.

Mais c'étaient leurs adversaires qu'il fallait convaincre. Maîtres de l'affaire, ils avaient obtenu des États généraux une résolution de ne pas conclure d'alliance avec la France, avant la conclusion de l'alliance avec l'Empereur qui restait en suspens depuis le mois de juin. C'était leur arme, cette clause de *Simul et Semel*, leur revanche sur le parti français qui, à l'instigation de M. Châteauneuf, s'en était servi pour empêcher et retarder la reconstitution de la Grande Alliance, dirigée au début de 1716 de Vienne et de Londres contre la France.

Dubois les visita tous, les uns après les autres[1] ; en écoutant leurs conversations, il acquit la preuve qu'ils avaient les mêmes objections que les Anglais quelques mois auparavant. Ils craignaient de se brouiller avec l'Empereur[2] : leurs craintes n'étaient pas très fondées, mais « de forts préjugés contre la France, des liaisons anciennes et les intrigues de la Cour impériale les déterminaient[3] ». Heinsius les dirigeait secrètement avec l'aide de Hop[4] ; leur forteresse était à Rotterdam dont la gazette publique répandait des pamphlets contre le Régent[5]. Le moyen de les réduire était de leur présenter quelques bons arguments auxquels les plus avisés d'entre eux avaient songé, « des avantages pour le commerce hollandais » : dès le premier jour, Fagel, Buys surtout revenu depuis son séjour en France à de meilleurs sentiments, les suggérèrent à Dubois ; le 30 octobre, ils les formulèrent[6]. C'était le retour au tarif français

1. Châteauneuf au Roi, 20 octobre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 310, f° 84 ; Dubois à d'Huxelles, 20 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 300). Il dit dans cette lettre qu'il ne peut avoir que *trois heures de sommeil* par nuit.

2 Conférence avec Slingelandt, le 19 octobre (Châteauneuf au Roi, 20 octobre 1716).

3. Dubois au Régent, 20 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 96); Dubois Régent, à Nocé, 21 novembre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 311, f° 260).

4. Dubois à d'Huxelles, 20 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande. t. 311, f° 220).

5. Dubois au Régent, 14 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311) f° 162); Torcy, I, p. 967 ; Saint-Simon, XIII, p. 237.

6. Châteauneuf au Roi, 20 et 31 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f°s 84, 205).



de 1664, et comme conséquence, l'abolition de tous les tarifs postérieurs, l'entrée en franchise des draps hollandais dans les ports de France[1].

Pour éloigner les États généraux de la cour impériale et se les attacher, le Régent devait leur sacrifier une partie du commerce et de l'industrie française dans le Nord, comme il avait sacrifié aux Anglais les ports de la Flandre. La négociation se présentait exactement dans les mêmes conditions. La question économique devenait donc dorénavant le capital de la négociation directe avec les Hollandais et de la résistance aux intrigues des Impériaux dans ce pays[2].

Ces conditions devaient paraître dures aux diplomates de l'ancienne cour, aux vieux serviteurs de Louis XIV : c'étaient celles que le Roi aux abois, en 1709, avait offertes à la Hollande. En quoi de pareilles concessions, des offres qu'en 1716 ne justifiait aucun danger, demeuraient-elles nécessaires ? « La matière est bien discutée », écrivait en confidence à Dubois le Régent, le 4 novembre[3]. Et le même jour, parlant au nom du Roi aux agents de la France en Hollande, d'Huxelles déclara catégoriquement qu'il était impossible de rien accorder de pareil au commerce des États[4]. Dubois revint pourtant à la charge. Il allégua qu'autorisé par d'Huxelles, Châteauneuf avait fait avant lui quelque promesses de ce genre aux Hollandais[5]. Le 9 novembre, d'Huxelles laissa espérer un léger sacrifice : la suppression possible, dans un an, du droit de quatre sous par livre établi en 1699 sur les marchandises du Nord. Mais d'une manière générale il s'en tint à sa première déclaration[6]. Dubois lui-même n'avait-il pas d'abord fait savoir que la France n'accéderait point à cette capitulation commerciale[7].

1. Châteauneuf au Roi, 31 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 205).

2. Dubois et Châteauneuf à d'Huxelles, 30 octobre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 310, f° 193).

3. Le Régent à Dubois, 4 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310 f° 203).

4. Le Roi à Châteauneuf et Dubois, 4 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 209-212). D'Huxelles avait fait pressentir cette réponse par une lettre du 28 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 101).

5. Dubois à d'Huxelles, 5 novembre 1716 (t. 311, f° 25).

6. D'Huxelles à Châteauneuf et Dubois, 9 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f°s 29 et 30.

7. Lord Cadogan à Stanhope, 3 nov. 1716 (Rec. Off., Hollande, vol. 375).



Mais depuis, l'abbé avait réfléchi : il répliqua, comme on pouvait s'y attendre, par des représentations fort vives, le 10 et le 14 novembre[1]. « La Triple Alliance étant essentielle au repos du royaume, il serait fort sage de sacrifier quelque chose plutôt que de s'exposer à la perdre. Nous n'avons pas le temps de marchander : il faut suivre la maxime que Quintilien établit sur l'éloquence, que lorsqu'on ne peut pas apporter une raison capitale qui frappe comme un coup de foudre il faut rassembler toutes les moindres raisons que l'on peut donner et les faire tomber drues comme grêle : « *Si non ut fulmine, saltem ut grandine* ». La citation était ingénieuse, mais insuffisante pour convaincre un homme qui ne voulait pas être persuadé.

A La Haye comme à Hanovre, Dubois justifiait ce nouveau sacrifice par la grandeur et l'intérêt pressant de son œuvre. Mais cette alliance était-elle si essentielle au royaume, qu'il fallût, par peur d'une guerre imaginaire, la conclure en toute hâte à un tel prix[2] ? C'est quand le navire fait eau qu'on jette des cargaisons même précieuses à la mer. S'en trouvait-on réduit là en 1716 ? Dubois savait fort bien que non. Seul le Régent était pressé d'assurer ses droits, son gouvernement, et pouvait se résoudre à un sacrifice qui ne lui coûterait point personnellement.

C'était donc lui surtout qu'il fallait convaincre du prix du temps. Pour gagner encore une fois son procès, Dubois eut recours aux mêmes avocats, aux mêmes arguments qu'il avait employés au mois de septembre.

Sa diplomatie secrète s'organisa et de nouveau s'employa pour servir, aux dépens du royaume et malgré la diplomatie officielle, les intérêts de son maître. En même temps qu'au maréchal d'Huxelles, il écrivit directement au Régent : « Je supplie votre Altesse royale de ne pas croire que tout ce que je veux faire soit convenu dans les lettres au Roi et à Monsieur le maréchal que M. de Châteauneuf écrira et que je signerai avec lui[3]. » Il lui exposait dès lors, avec verve et esprit, son

1. Dubois à d'Huxelles, 10 novembre et 14 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 137-142; t. 311, f° 174).
2. D'Huxelles à Dubois, 19 novembre 1716 (*Ibid.*, f° 190).
3. Dubois au Régent, 10 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 146).



programme et le priait de ne pas le désavouer : « Notre situation devient gaillarde, mais j'y perdrai mon latin et vous n'en aurez pas le démenti. J'ai formé un projet assez effronté : j'entreprends de faire solliciter notre alliance par les députés qui nous étaient les plus opposés. Le détail de ce plan serait plus ample que celui de M. de Louvois pour le siège de Gand[1]. »

Le thème général était simple : il s'agissait de séparer les Hollandais, toujours opposés à la France, des Impériaux qui les excitaient contre le Régent, en leur offrant « *quelque douceur sur le commerce*[2] ». Si l'on n'avait pas eu besoin d'aller vite, et qu'il n'eût pas fallu compter avec les intrigues des Allemands, l'influence anglaise à la longue et sans autre avantage aurait suffi à déterminer l'adhésion des Hollandais. « Mais celà pouvait durer jusqu'à Noël » et le Régent n'avait pas le temps d'être amusé : « Par le plan qu'il méditait on ferait bien enrager le marquis de Prié et sa cour, et à peu de frais. S. A. R. aurait l'essentiel[3]. » C'était un marché raisonné que Dubois proposait encore, dont les courtiers seraient, pour le Régent, les anciens ennemis de la France en Hollande, comme à Hanovre Georges Ier et les whigs. Les deux termes du contrat, c'était la garantie accordée de part et d'autre, aux droits de la Maison d'Orléans ou à la politique d'un tiers parti qui se formait à Amsterdam pour accroître la fortune de la République par le commerce et par la paix. Le prix du marché se trouvait acquitté par la France : le Régent et la Hollande recueilleraient les bénéfices.

L'avantage pour le duc d'Orléans était trop grand pour qu'il marchandât. Il pouvait se montrer généreux sur ce qui ne lui appartenait pas. « Ce qu'il accorde serait rejeté si on le faisait filer chiquète à chiquète : il faut former de toutes ces petites grâces un plat en pyramides qui ait une belle apparence, parce que cette même dragée présentée grain à grain ne paraîtrait rien[4]. » Voilà bien l'art du cuisinier de savoir présenter les plats ; et l'abbé s'entendait en cuisine diplomatique.

1. Dubois au Régent, 10 novembre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 311, f° 150).
2. Même dépêche.
3. Même dépêche.
4. Dubois au Régent, 14 novembre 1716 (A. ÉTR., Holl., t. 311, f° 163).



Pour faire parvenir ses conseils à leur adresse, Dubois prit le moyen qui lui avait jusque-là réussi ; il envoya sa lettre à Nocé et le pria d'être son avocat, comme toujours : « Examinez si l'article de commerce causerait un préjudice au royaume. Si cela n'est pas important, exhortez-le à m'en laisser le maître[1]. »

Le Régent ne fut pas insensible à cet appel pressant, aux conseils de ses confidents. Il ne prit pourtant point, avec autant d'aisance que Dubois l'eût souhaité, sa résolution. A chaque nouveau sacrifice qu'on le pressait d'imposer au royaume pour son profit, il hésitait. Sa conscience lui donnait d'autres conseils que ses amis ; sa paresse d'ailleurs venait au secours de sa conscience[2]. Elle l'empêchait de suivre trop vite son ambition et ceux qui la servaient. Dubois gourmandait l'une et réveillait l'autre. « Il n'y a présentement aucune affaire qui soit préférable à celle-ci ; car il s'agit de prendre le dessus sur l'Empereur ou de le lui laisser prendre[3]. » — « Cette affaire est telle que la France et les autres États ne pourraient plus, si elle réussissait, se passer de l'influence de Son Altesse et que lorsque la Régence serait finie, le Roy ne pourrait gouverner sans son assistance. Au lieu que si les choses continuent sur ce pied-là, les affaires étrangères seront si difficiles que peu réussiront. » Il le priait au moins de donner sa réponse à Nocé « le canal le plus sûr que je connaisse ». Et il concluait douloureusement : « Il est bien fâcheux qu'il faille se cacher pour faire son devoir et le bien de son maître[4]. »

Le duc d'Orleans, dans tous les cas difficiles, était amateur de moyens termes : il n'accorda pas à Dubois la suppression du tarif de 1664, mais il donna aux Hollandais immédiatement et sans délai l'abolition du droit de quatre sols par livre établi en 1699 sur les draps. « C'était tout ce qu'il pouvait faire en leur faveur[5]. » D'Huxelles, qui avait laissé seulement espérer, fut bien

1. Dubois à Nocé, 14 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 161).
2. Dubois au Régent, 24 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 283) « Vous m'abandonnez, Monseigneur. »
3. Dubois au Régent, 24 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 283).
4. Dubois à Nocé, 21 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 260, 253).
5. Le Régent à Dubois, 23 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 255).



« forcé de se résigner à cette concession[1] » (20 novembre), et Dubois de son côté remercia le Régent *du billet doux*. Il avait travaillé assez toute la République depuis un mois pour espérer que cet avantage suffirait aux Hollandais[2].

La somme de travail qu'il dépensa alors en visites, en éloquence, en lettres, est incalculable : « Vos lettres me font de la force. Le seul miracle qu'elles ne font pas, c'est de m'engraisser. Je n'ai que la peau sur les os. Je suis accablé de travail. Je ne dors que trois heures par nuit. » Il allait voir le Président de la Commission des affaires étrangères, Latimar de Brookyns, ramenait à la France les pires ennemis de sa politique, Fagel, et Slingerlandt. Il combattait auprés du pensionnaire Heinsius l'influence de Walpole et des ministres allemands[3]. Sachant que la principale opposition était celle de Rotterdam, il s'assurait des alliés dans cette ville, un érudit français, le ministre protestant Basnage, qui y vivait entouré de l'estime et de la confiance des bourgeois. C'était un coup de parti qu'une telle alliance : les réfugiés protestants avaient détourné de la France les puissances protestantes ; Dubois s'adressait à eux pour retrouver des amis. Il avait de même acquis en Angleterre les ministres hanovriens de Georges Ier par le concours d'un réfugié français, leur secrétaire, Robethon, dont le frère était encore avocat général de la Monnaie de Paris, en obtenant pour sa nièce « Allemande et luthérienne » la permission de se marier en France[4].

Ce ne fut pas seulement en Hollande que ces concours demeuraient précieux. Le traité avec l'Angleterre n'était pas encore signé, à cette date : Dubois, sous peine d'imprudence, devait garder la confiance des hommes qui l'avaient préparé. Tous les moyens lui étaient bons, même la corruption. Nous savons par lui-même qu'au moment le plus épineux de la négociation d'Hanovre, il avait offert à Stanhope une somme de six cent mille livres. Il lui renouvela l'offre sept ou huit

1. D'Huxelles à Dubois, 19 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 190). « Dès à présent. »
2. Dubois au Régent, 30 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 26).
3. Dubois à d'Huxelles, 20 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 200).
4. Dubois à d'Huxelles, 5 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 37).



fois, soit en billets, soit en espèces sonnantes. « Ses figures de rhétorique restant inutiles, il ne renonça pourtant pas à l'effet de son éloquence sur ses vices [1] ; il eut l'audace de le gagner par des bricoles et par des menus. » Il pria le Régent de faire choisir par un connaisseur fidèle trente pièces de vin de Champagne, du plus fort, du Sillery ; dix autres de Bourgogne et cinq de Volney, les unes pour Stanhope, les autres pour le Roi lui-même.

Ce grand corrupteur d'hommes n'hésitait pas non plus à employer les femmes : auprès du roi Georges, c'était chose facile. Il avait, outre sa maîtresse en titre, la maîtresse légitime, la duchesse de Kendall, venue de Hanovre, deux maîtresses plus jeunes, également Hanovriennes. L'une était Madame de Kilmanseck, fille de la comtesse de Platten, l'autre, sa propre belle-sœur, la marquise de Platten. L'une et l'autre, très ambitieuses, avaient leurs intérêts en Hanovre. La première y avait laissé son mari, premier écuyer de la cour, son fils et ses commodités ; la seconde y était retenue par Georges Ier. Dubois s'adressait à elles comme aux ministres hanovriens, à Bernstorff et Bothmar ; il leur montra que l'alliance de Hanovre servait leurs intérêts : plus Georges serait assuré de l'Angleterre, plus il résiderait en Allemagne, plus leur influence et leurs profits seraient grands [2].

On ne s'imagine pas le nombre de lettres, d'entretiens, de visites que toutes ces intrigues, ces offres, ces marchandages, rendirent nécessaires. Dubois ne négligeait rien. « L'envie, qui gémissait de sa fortune, se fût consolée, dit Lemontey spirituellement, si elle eût connu ses travaux [3]. » A la fin de novembre, il se consolait lui-même en voyant ses efforts prêts d'aboutir. Le 28 novembre, la Convention était signée avec les Anglais [4]. Le 24 novembre, les États de Hollande avaient autorisé leurs députés à entrer en conférences avec l'abbé Dubois qui aussitôt présentait

1. Dubois au Régent, 30 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, fº 175).
2. Dubois au Régent 13 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, fº 148).
3. Lemontey, *Hist. de la Régence*, I, p. 109.
4. Dubois au Régent, 30 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, fº 26). « Je fais mon compliment à V. A. R. sur son traité avec l'Angleterre que j'ai signé avant-hier à minuit. »



ses lettres de créance d'ambassadeur et de ministre extraordinaire. Le 1er décembre, les villes de Hollande faisaient connaître leurs résolutions : Amsterdam se déclarait pour la France. Leyde et Rotterdam résistaient encore, mais le 4, Leyde était à son tour conquise par la promesse formelle de l'abolition du droit de 4 sols par livre : enfin, dans l'assemblée générale des États, les représentants de toutes les provinces, sauf d'une petite partie de la Hollande où Rotterdam protestait encore, concluaient à l'alliance française et abandonnaient l'Empereur (8 décembre)[1].

Le 11 décembre 1716, Dubois pouvait écrire au Régent : « Votre alliance avec les États généraux est conclue et sera signée sous peu, après que les députés aux États qui avaient pouvoir de la faire et de la conclure, et qui l'ont arrêtée, en auront donné connaissance à leurs maîtres et auront eu leur approbation, ce qui est une formalité inévitable[2] ».

Il ne s'agissait plus que de formalités à remplir : mais l'abbé était payé pour s'en défier. Celles du ministère anglais avaient retardé de plus d'un mois la signature de la première convention. Cette fois, il n'y avait plus à craindre des intrigues de Cour et de Cabinet, mais des résistances de villes tout entières et de provinces que les Impériaux encourageaient secrètement[3].

Les Autrichiens infligèrent un premier mécompte à Dubois : ils persuadèrent aux partisans de la France et de la paix que le meilleur moyen d'assurer le repos de l'Europe c'était d'entrer dans l'alliance que l'Empereur avait conclue en juin 1716 avec les Anglais. Ils leur proposaient deux triples alliances au lieu d'une. Ce moyen ne parut pas déplaire aux Hollandais qui se seraient concilié la France sans s'aliéner l'Empereur. Dubois se fâcha : il accusa les *bien intentionnés* et « la trigauderie de ce pauvre M. de Châteauneuf, qui avait eu la naïveté de les croire dévoués ».

1. Dubois et Châteauneuf au Roi, 5 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 83).

2. Dubois au Régent, 11 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 154).

3. Même dépêche : « J'ai vu entre les mains de Cadogan une lettre du marquis de Prié où il assure qu'on fera reculer la signature des Hollandais si longtemps qu'on n'en verra pas la fin. » Torcy, *Mémoires inédits*, I, p. 848 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 216).



Il mit les Hollandais en demeure de choisir, et de fixer un terme pour la signature de l'alliance[1].

Le 26 décembre, l'abbé déclara net au grand Pensionnaire, par ordre du Régent, et sur un ton cassant qu'il n'avait à entrer dans aucun détail sur l'intérieur et le gouvernement de la République ; qu'ayant traité avec l'assemblée, il avait le droit de la croire autorisée, et que, si elle l'était en effet, elle eût à fixer sans délai la signature : « au risque d'altérer la bonne volonté de Mgr le Régent ». Le plus tôt serait le mieux[2]. Ce ton très différent de la complaisance ordinaire du négociateur français fit son effet. Le 27 décembre 1716, les États généraux s'assemblèrent et déclarèrent qu'ils étaient prêts à signer, le 31 décembre ou, plutôt, si le Régent voulait bien y consentir[3], le 4 janvier 1717. Dubois touchait au port : il y entra enfin à cette date[4].

La signature des Hollandais coïncida avec le retour du roi Georges en Angleterre. Il revenait à Londres au début de février 1717 pour ouvrir son Parlement : Dubois l'attendit à son passage en Hollande, avec moins d'impatience et d'inquiétude cette fois que six mois auparavant Le Roi tenait à le voir et le reçut à Utrecht

1. Dépêche de Dubois, 11 décembre 1716 ; Sevelinges, I, p. 235. « Ils ont trahi net ce pauvre M. de Châteauneuf. » Dubois prévoyait cette trahison : dès le 30 novembre, il écrivait au duc d'Orléans : « Il y a encore le danger que l'Empereur se rapproche des États et ne fasse son alliance avant la nôtre : pour cela il faut faire taire les marchands d'Amsterdam et Leyde. »

2. D'Huxelles à Dubois, 19 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 180 ; Dubois au Régent, 29 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 252) ; Sevelinges, I, p. 237, 240.

3. Sevelinges, I, p. 240 ; Cadogan à Townshend, La Haye, 25 décembre 1716 (REC. OFFICE, Hollande, Wiesener, I, p. 441).

4. Dubois à Pecquet, 11 décembre 1716. « Je commence à voir le port » (A. ÉTR., Hollande t. 312 f° 152). M. Wiesener rapporte au 5 janvier la dépêche fameuse citée par Lemontey et par Aubertin, *Esprit public au XVIII[e] siècle*. C'est une erreur de date si l'on veut : elle est du 30 novembre à la suite de la signature de la Convention franco-anglaise qui eut lieu à La Haye, le 28 novembre. Voilà le défaut ordinaire de ce livre de M Wiesener, fait toujours sur les sources anglaises exclusivement. C'est avec les papiers de Dubois surtout qu'il faut faire l'histoire de ses négociations. La lettre de Dubois à d'Iberville du 5 janvier 1716 (REC. OFF., France, V, p. 348), est beaucoup plus conforme aux faits. « Les députés nous ont fait languir ; mais cette unanimité nous dédommage du temps qu'ils nous ont fait perdre. » « Langage plus modeste, dit M. Wiesener (p. 447), que celui de l'autre dépêche », tout simplement parce que le succès était moins grand. Dans la pensée de Dubois après la Convention franco-anglaise signée en novembre, l'accession des Hollandais n'était qu'une affaire de temps.



le 22 janvier 1717 en négociateur heureux, avec toutes sortes de félicitations affectueuses. Stanhope, qui avait précédé son maître d'une semaine à La Haye, avait pu proposer à l'abbé Dubois de détruire la convention particulière et toujours secrète de Hanovre. Il préférait ne présenter au Parlement anglais que la Triple Alliance de La Haye plus facile à défendre[1]. Les avantages particuliers des souverains se voyaient moins dans le plan d'une paix générale pour leurs peuples. C'était en France aussi l'intérêt du Régent. Ce fut l'avis de Dubois. Il ne resta plus qu'à échanger les ratifications, pour que l'œuvre fût entièrement consommée.

A Paris, le maréchal d'Huxelles fut obligé de l'accepter et de subir la joie de la Maison d'Orléans. Le duc et sa mère, suivant un contemporain, s'embrassèrent et baisèrent le texte du traité qui faisait la fortune de leur famille[2]. D'Huxelles dut le baiser à son tour, à contre-cœur : « sa mine allongée » augmentait la joie du Régent[3].

Le Conseil de Régence qu'il fallut bien consulter, après celui des Affaires Étrangères, accepta le fait accompli : il donna ordre de procéder désormais à l'expulsion du Prétendant puisqu'elle devait précéder l'échange des ratifications. Saint-Simon prétend, dans ses Mémoires, que le Conseil ignorait jusqu'à la fin le texte même du traité ; lui du moins, nous le savons, le connaissait depuis longtemps ; il y avait même collaboré ; il l'approuvait pleinement comme Canillac et d'Effiat[4]. Le Régent manda séparément les autres membres qu'il supposait hostiles, ceux de l'ancienne cour et Villeroy en particulier, attachés aux Jacobites. Tous baissèrent la tête[5].

Désormais il n'y avait plus de difficultés. On fit partir pour Avignon le comte de Dillon, lieutenant général des armées du Roi, avec ordre au Prétendant de quitter cette ville immé-

1. Sevelinges, I, p. 240.
2. Buvat, *Journal de la Régence*, I, p. 243.
3. Stair à Methuen, 1717 (*Stair's Papers*, Wiesener, I, p. 448).
4. Saint-Simon édit. Chéruel, XIV, p. 267).
5. Saint-Simon place ici par erreur la scène qui se passa plus d'un an après au Conseil de Régence pour la signature du traité de Londres dit de *la Quadruple Alliance* (juillet 1718). Il ne faut pas oublier qu'il écrit ses Mémoires longtemps après les événements et sans impartialité. (édit. Chéruel, XIII, p. 266 et suiv.).



diatement. Le 12 février 1717, le chevalier de Saint-Georges passait les Alpes par la route du Mont-Cenis et se rendait à Rome, le meilleur asile pour un catholique tel que lui. Le 25 février 1717, en l'hôtel du marquis de Châteauneuf, à La Haye, l'ambassadeur de France auprès des États généraux, le greffier Fagel, et le résident d'Angleterre Leathes signèrent l'acte définitif au nom des trois puissances contractantes[1].

Dubois, n'avait pas attendu cette dernière formalité pour revenir le 28 janvier en France se reposer de ses fatigues et en faire le récit à son maître. Son retour, à travers la Hollande, fut un véritable triomphe. Le gouvernement avait mis à sa disposition le yacht des États qui le conduisit jusqu'à la frontière de France. Comme pour braver et défier les mécontents, ce fut à Mardick qu'il aborda. C'est ainsi qu'il avait envoyé de La Haye un dernier défi à l'Histoire : « Je ferme mon portefeuille avec la satisfaction de ne pouvoir pas me reprocher d'avoir écouté une pensée ou dit une parole qui n'eût pas pour but le service de S. A. R. ou qui fût mêlée d'intérêt ou de passion[2]. »

La Triple Alliance, qui venait comme les traités d'Utrecht de se signer encore en Hollande, pouvait rappeler aux Hollandais leurs plus beaux succès diplomatiques. Ils semblaient demeurer les arbitres de la paix comme ils avaient été longtemps les maîtres de la guerre, et avoir réparé le tort qu'ils s'étaient fait en ne traitant pas à Gertruydenberg. Le parti qui avait déterminé la Triple Alliance, rompant avec la politique d'Heinsius et les traditions de la Grande Alliance, s'assurait une popularité certaine en Hollande par les avantages commerciaux qu'il lui procurait, et en même temps une nouvelle réputation en Europe[3] : « La paix faite, dit Saint-Simon, la République désenivrée d'espérances fondées sur une guerre, heureuse et rappelée à elle-même vit avec horreur la profondeur des engagements où il l'avait jetée. Les yeux s'ouvrirent sur la conduite d'Heinsius, le mécontentement ne se contraignit pas : le crédit du ministre

1. Sevelinges, I, p. 242-243 ; Seilhac, *l'Abbé Dubois*, II, p. 8.
2. Aubertin, p. 93.
3. Le Régent à Dubois, 23 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 225 ; Lord Whitworth à Sunderland, 21 mai 1717 (Rec. Off., p. 380 ; Wiesener, p. 159).



tomba[1]. » Quand Heinsius mourut, abreuvé d'amertumes et de dégoût, le 20 août 1720, ce fut l'instigateur de la Triple Alliance, le collaborateur de Dubois et de Stanhope qui lui succéda dans une de ses charges, celle de référendaire au grand sceau, le baron de Wassenaer.

Le succès des Hollandais, cependant, était plus apparent que réel. Pas plus qu'ils n'avaient fait les traités d'Utrecht, ils n'avaient fait cette alliance. La direction véritable des négociations leur avait encore échappé. Sans eux l'Angleterre avait en juin 1716 renouvelé l'alliance à Vienne; ils n'avaient eu cette fois aussi qu'à ratifier un acte signé sans eux, inspiré par la France, rédigé par l'Angleterre. L'évolution décisive qui avait produit cette Convention était venue de France et d'Angleterre, ou de Hanovre surtout.

Sous l'influence de Stanhope, pendant toute cette année, l'Angleterre avait poursuivi grâce à la paix l'œuvre ébauchée par les torys à la fin de la guerre précédente. Une partie des whigs s'était détachée de leurs collègues pour imiter dans leur initiative pacifique les torys que tout leur parti sans exception condamnait encore au lendemain de 1713. Sans rompre avec l'Espagne, sans rompre avec l'Empereur, les whigs comme Stanhope s'étaient rapprochés de la France pour garantir la paix aux marchands anglais, procurer des avantages commerciaux aux Hollandais et remporter sans combat une nouvelle victoire sur la marine et le commerce français dans la mer du Nord[2].

Grâce à eux l'Angleterre restait l'arbitre de la paix, et la paix consolidait et accroissait les profits de la guerre à moins de frais : « Votre voyage à La Haye, M. l'abbé, disait Stanhope, a sauvé bien du sang humain et il y a bien des peuples qui vous auront obligation de leur tranquillité, sans s'en douter[3]. »

Les compliments de Stanhope étaient pourtant incomplets : son maître et les whigs trouvaient à la Triple Alliance d'autres avantages que ceux d'une paix générale.

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XVII, p. 133).
2. Leathes à Stanhope, 26 février 1717 (Rec. Off., Hollande, Wiesener, I, p. 459).
3. Aubertin, p. 93.



Georges Ier revenait très satisfait de son voyage dans ses États d'Allemagne. L'accession des Hollandais à la Triple Alliance, qui ne lui avait rien coûté, dissimulait aux yeux des Anglais les résultats de sa politique personnelle. La Triple Alliance, qui l'assurait de la couronne d'Angleterre, lui promettait et lui permettait des conquêtes en Allemagne[1]. Les clauses relatives aux Jacobites et à Mardick étaient à ses nouveaux sujets comme un don de joyeux avènement : enfin, isolé pendant la première année de son règne de la nation dont il ignorait encore la langue, il y avait trouvé un appui solide dans toute une fraction du parti whig, importante et autorisée. Le traité de Hanovre avait fortifié sa position au delà de la mer du Nord : il lui en préparait une autre, fort belle aussi, sur les rives allemandes de cette mer.

Son conseiller et confident Stanhope triomphait avec lui et recevait le prix de ses services. Townshend, le principal ministre d'Angleterre recevait, le 15 décembre 1716, de Hanovre l'ordre de se démettre de sa charge de secétaire d'État qui fut donnée à Methuen. Le Roi ne lui pardonnait ni l'opposition tenace et détournée qu'il avait faite au traité de Hanovre, ni surtout le projet qu'il parut avoir formé alors avec certains whigs et ses collègues de constituer à son fils le prince de Galles, plus sympathique et plus libéral une sorte de vice-royauté en Angleterre qui les délivrerait du Roi invité à demeurer dans son électorat de Hanovre[2].

Pour ménager la transition, Georges Ier lui offrit cependant un dédommagement, la vice-royauté d'Irlande[3]. Townshend d'abord refusa[4], le 22 décembre 1716, puis accepta sur les conseils de ses amis de Hollande et d'Angleterre. Mais ce n'était qu'un replâtrage[5].

1. Dubois au Régent, 13 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 148).

2. Mahon, *Hist. of England*, I, p. 256-257, dégage l'honneur de Townshend de ces cabales, mais pense qu'il y eut imprudence de sa part.

3. Lettres de Stanhope à Townshend et R. Walpole, 15 décembre 1716, de Hanovre (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 139-140).

4. Townshend à Stanhope, 22 décembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 141-142); au Roi (Coxe, *ibid.*, II, p. 142).

5. Stanhope à R. Walpole, 1er janvier 1717 (Coxe, *Memoirs*, II, p. 153); *Id.*, à Methuen, 13 janvier 1717 (Coxe, II, p. 155); Slingelandt à Townshend, 5 janvier 1717 (Coxe, II, p. 157); B. de Wassenaer à Townshend, 19 janvier 1717 (Coxe, II, p. 165).



Les deux Walpole, Methuen avaient pris énergiquement la défense de Townshend. « La division des whigs est si grande qu'il n'y a plus qu'une rébellion capable de les réunir. » L'ouverture du Parlement fut le signal de la rupture officielle des deux partis. Stanhope s'était assuré, outre l'appui du Roi, des amis influents dans le Cabinet et les Chambres ; et surtout lord Sunderland, le gendre de Marlborough[1]. Digne successeur de son beau-père, Sunderland changeait de parti avec une facilité merveilleuse. Éloquent d'ailleurs, et très calculateur avec beaucoup de dignité, il était capable de donner au parti qu'il voyait s'élever un fort coup d'épaule. Après avoir d'abord désapprouvé la politique hanovrienne, autant que Townshend dont il était le collègue au Sceau Privé, il s'était mis en route pour Hanovre à la fin de juillet 1716. Le pèlerinage l'avait converti : et depuis le mois de novembre il avait écrit, sur le ton qui lui était familier, des lettres dures au premier ministre, pour lui faire part du mécontentement du Roi ; au mois de décembre il avait publié contre lui une lettre plus vive encore, l'accusant d'avoir pris des engagements avec le prince de Galles contre son père[2]. Il entraînait avec lui lord Cadogan, un des champions de la guerre, un général. Mais surtout il se liait avec le chef du ministère hanovrien, avec Bernstorff qui avait juré et décidé la perte de Townshend. Ainsi s'était formé à Hanovre entre le Cabinet hanovrien et ces deux membres du Cabinet anglais, « soi-disant et selon eux pour empêcher le torrent de l'intérêt allemand[3] », un triumvirat soutenu par le Roi et la Chambre Haute, capable de s'opposer au triumvirat de Townshend et des Walpole, qui escomptaient l'opposition des Communes.

Le traité, qui avait ouvert la crise, la conclut aux dépens des

1. Walpole l'avait averti de cette opposition, 23 décembre 1716 (Coxe, *Memoirs*, II, p. 143-144) et Thomas Bureton aussi, décembre 1716 (Coxe, II, p. 149-150).

2. Mahon, *Hist. of Eng.*, II, 249-251 ; le comte de Baillon, *Walpole*, p. 11. La lettre a été publiée par Coxe, *Memoirs*, II, p. 126-128.

3. Dubois nous a laissé le récit de ces intrigues qu'il mena de La Haye : lettre du 13 novembre 1716, à d'Huxelles (A. ÉTR. Hollande, t. 31, f° 148). Le principal agent fut Robethon qui servait à la fois Sunderland et Bernstorff. Un autre Hanovrien, Clingraft, acquis par Dubois, gagna Mme de Kilmanseck et Cadogan qui s'appuyait sur cette dame : Sunderland fut ramené. Ce fut cette intrigue qui renversa Townshend.



ministres à Londres[1]. Les whigs du parti Walpole s'unirent aux torys mécontents pour rejeter les propositions du gouvernement. Le 9 avril 1717, autorisé par le Roi, Stanhope demanda à Townshend sa démission de vice-roi d'Irlande : R. Walpole résigna immédiatement sa charge de trésorier de l'Échiquier; Methuen et Pulteney les suivirent dans leur disgrâce. Ce fut un remaniement général qui porta Stanhope au premier rang comme lord de la Trésorerie, et Sunderland à la place de Stanhope[2]. Premier ministre en fait, Stanhope fut élevé à la fin de la session à la pairie avec le titre de vicomte. Chef incontesté du parti de la paix, il recueillait les bénéfices de la victoire que ce parti avait remportée à La Haye par la Triple Alliance.

En France, comme Stanhope à Hanovre, le duc d'Orléans avait lié ses intérêts également au progrès apparent de la paix générale, Rien ne masquait mieux ses véritables desseins, que cette alliance avec la Hollande. C'était une promesse de sécurité et de repos, un avantage essentiel procuré à un pays qui en avait grand besoin[3]. En réalité, *c'était la succession de France* formellement garantie par les deux puissances qui avaient pris depuis seize ans la résolution d'écarter de France les Bourbons d'Espagne. Saint-Simon en a fait l'aveu formel et précieux. « Il se mettait en assurance que l'Angleterre ne fomenterait point les cabales et les desseins qui se pourraient former contre lui dans tous les temps. [4] » Contre les partisans de la légitimité royale, le Régent passait un contrat avec les partisans du

1. C'était bien le traité qui précipita cette crise ministérielle. Methuen au lendemain de la signature le blâmait vivement (Methuen à Stair, 25 novembre 1716, *Stair's Papers*, Wiesener, I, p. 426).

2. Robethon à Dubois, 26 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t.300, f° 74) : « Le Gouvernement n'a plus que quatre voix de majorité » (Coxe, *Memoirs of Walpole*, I, p. 107).

3. Le plan du nouveau ministre était combiné depuis longtemps. Stanhope à R. Walpole, 5 décembre 1716 (Coxe, *Memoirs*, II, p. 140).

4. C'est ainsi que le jugent les apologistes du Régent. Michelet, *la Régence*, p. 53. Baudrillart, II, p. 265; Wiesener, p. 464. Ils oublient trop que la Triple Alliance de La Haye ne rappelait des traités d'Utrecht que les articles relatifs à la succession de France et d'Angleterre. Elle ne réglait aucun des points demeurés en litige, tels que les affaires d'Italie, de l'Allemagne et du Nord. Pour liquider la question Italienne, il fallut une guerre onéreuse à la France et d'autres sacrifices plus lourds encore pour faire la paix du Nord. — Il n'y a là qu'une illusion historique, habilement entretenue par les auteurs du traité et les politiques de la Régence.



droit des peuples, avec les pays républicains. Il se faisait des amis en Angleterre ; « il était adoré en Hollande » et, dans le cas même « où la succession ne s'ouvrirait pas par la mort de Louis XV, devenu le dépositaire de la confiance des étrangers, disposant des principales cours de l'Europe, il se voyait déjà le conseiller nécessaire du Roi, à sa majorité, ministre tout-puissant, sinon héritier de sa puissance [1]. » Un si bel avenir était payé de quelques sacrifices : mais qu'importait la marine du Nord et la concurrence des marchands hollandais « *bagatelles, vraiment, auprès de semblables avantages* [2] ? »

L'alliance de La Haye, ce fut enfin le triomphe définitif, complet de la diplomatie secrète. Aux mains d'un homme qui n'avait guère de caractère, la diplomatie officielle s'avouait vaincue, capitulait : capitulation moins honorable certes pour le maréchal que celle de Mayence (1689) qui lui avait autrefois attiré les railleries des Parisiens. Cette première défaite eut aussi plus de conséquences. Elle enhardit l'auteur du Secret du Régent. Elle lui ouvrit des perspectives incalculables. Il s'était trouvé à La Haye bien placé pour connaître les ministres et la politique des principales puissances. Il apportait au Régent « le moyen de faire plus d'effet en remuant son petit doigt que tout son Conseil ne ferait avec cent bœufs [3] ». Il pouvait le mettre en relation directement, en dehors de la politique officielle, avec les Princes et les ministres de l'Europe, « et, si le ministère consentait à satisfaire sa curiosité légitime, lui permettait de suivre ces chemins variés, faire à son maître, en cachette, beaucoup de bien en surérogation [4] ». D'Huxelles avait en vain tenté de barrer les chemins que l'habileté de Dubois avait ouverts et explorés : « Il le traitait en espion encore plutôt qu'en diplomate. » Mais Dubois méprisait ses dédains ayant bien l'intention, dès son retour à Paris, de dire son sentiment au duc d'Orléans, et de piquer son ambition : « Le traité de La Haye ne se serait jamais fait par le train ordinaire. Il n'avait pas eu besoin *d'être sorcier*

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, p. 272.
2. Dubois à Nocé, 21 novembre 1716 A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 260.
3. A. Dubois à Nocé, 21 novembre 1716 A. ÉTR., Ang.; t. 300, f° 260.
4. Dubois à Nocé, 21 décembre 1716.

pour y réussir. » Le motif très simple de son succès, « c'est qu'il était dépositaire du secret du Prince, et tout ce qu'il avait dit avait la valeur de ce qu'aurait dit le Prince lui-même[1] ». Le procédé était facile, profitable, éprouvé par le succès même : il n'y avait qu'à l'appliquer dans une mesure plus large.

Le difficile était d'entrer assez dans la diplomatie officielle pour en tirer les instructions nécessaires et la rendre inutile, pour la combattre avec ses propres armes, et ne pas se brouiller avec elle avant de les lui avoir prises. Quoique le maréchal ne l'eût pas ménagé, Dubois ne lui laissa voir à son retour ni mécontentement, ni colère. Il était bon d'adoucir « l'amertume d'un homme qui était à la tête des affaires étrangères et dont on avait besoin, parce qu'on ne pouvait lui cacher tout ». L'abbé engagea le Régent « à lui faire une visite de consolation, à lui passer la main sur le dos, et le maréchal se reprit à faire le gros dos[2] ». Dubois, surtout, soignait le premier commis, l'homme indispensable du ministère, Pecquet, serviteur fidèle et instruit de Torcy pendant seize ans, « qui pouvait conduire de son cabinet sûrement toute l'Europe ». Il le prenait par l'amour-propre, l'assurait de son attachement, de son intérêt pour sa santé, « qu'il entendait gouverner comme un bien précieux à tout le monde ». Il flattait son goût professionnel, en lui promettant une carte et un tableau du gouvernement de la Hollande. « Il voulait cultiver à gogo son amitié » et comme les petits cadeaux l'entretiennent, il s'offrait à lui en rapporter de Hollande pour lui, sa famille et ses amis[4]. L'offre était d'autant plus méritoire qu'il avait les poches pleines de commissions, du tabac doux pour Nocé, de la batterie de cuisine pour la fille de l'amiral Wassenaer. Il comptait bien que le brave homme ne résisterait pas à ces attentions.

Enfin, le 26 mars 1717, Dubois fut nommé au Conseil des Affaires Étrangères, « en raison de sa capacité supérieure au fait des Affaires Étrangères ». Dans le brevet de nomination le Régent ajoutait aussi, « en raison de votre fidélité et affection à mon

1. Dubois à Nocé, 21 décembre 1716.
2. Saint-Simon, *Mémoires* édit. Chéruel, XIII, p. 277.
3. Dubois à Pecquet, 26 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, fº 153).
4. Dubois à Pecquet, 11 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, fº 152).

service [1] ». Il entrait dans la place, à portée de tout désormais connaître et de servir son maître, davantage. Suivant l'expression pittoresque et juste de Saint-Simon « il se fourrait dans le Conseil comme les plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui les renversent [2] ».

Ce jour-là, Dubois obtint en même temps que le moyen de poursuivre son œuvre, la récompense de ses services. En ménageant les intérêts de son maître, l'abbé n'oubliait pas les siens. Il n'espérait encore à Hanovre qu'une grande abbaye; il priait Nocé, au mois d'octobre 1716 de lui envoyer la liste des bénéfices vacants et de l'y faire inscrire par le duc d'Orléans : Il confiait à son adresse le soin d'insinuer au maître « que le don fût tel *qu'il fît honneur* à celui qui le donnerait et à celui qui le recevrait, et que ce ne fût pas de la guenille [3] ». Il entrevoyait même une haute dignité ecclésiastique, qui le conduirait au cardinalat [4].

Par l'intermédiaire de leur confident, le duc d'Orléans lui avait alors proposé cet accès à l'un des principaux Conseils. Sa fortune politique était assurée comme sa diplomatie secrète. Le succès de l'une décida de l'autre. Peu de jours après son entrée aux Affaires Étrangères, le duc d'Orléans lui procura un autre instrument de fortune et de pouvoir : il le nomma, le 11 avril 1717, secrétaire du Cabinet du Roi, à la mort de M. de Caillières, le négociateur de la paix de Ryswick. C'était une place lucrative qui rapportait 60,000 livres au titulaire [5]. C'était aussi une place utile : Dubois tenait la plume au nom du Roi, connaissait de toutes les dépêches et de toutes les affaires, et, comme il contrefaisait passablement l'écriture du Régent, il était certain d'avoir la connaissance de toutes les dépêches [6]. Maître du secret de son maître à la fois et de tous les mystères de la politique officielle, Dubois pouvait pour lui-même espérer ce qu'il faisait espérer au Régent : « d'être l'homme indispensable pour les affaires étrangères pendant et après la Régence [7] ».

1. Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, p. 9.
2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 277).
3. Dubois à Nocé, 24 octobre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 310, f° 130).
4. Dubois au Régent, 30 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 26).
5. Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, p. 277.
6. Dubois à Nocé, 18 décembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 312, f° 214).
7. Dubois à Nocé, 21 novembre 1716 (A. ÉTR., Hollande, t. 311, f° 260).



En quelques mois, l'abbé diplomate avait indiqué et réalisé un système de gouvernement dont le grand mérite était l'extrême simplicité. Il avait découvert et réuni, en Angleterre et en Hollande, dans ces pays qui, depuis cinquante ans, décidaient en Europe de la paix ou de la guerre, tous les hommes favorables à une politique pacifique. Hardi, avisé et clairvoyant, il avait achevé de les déterminer à la paix, par la satisfaction de leurs intérêts particuliers, et des intérêts de leurs concitoyens. A force d'activité, de ténacité et de bonne grâce, il les avait liés au duc d'Orléans dont la paix assurait les pouvoirs et les droits.

Au lieu d'une politique hésitante et contradictoire, il avait donné à son maître un vrai gouvernement, et des alliés. Il fallait qu'après avoir pensé à lui le Régent pût encore par ses soins, appuyé sur la Hollande et l'Angleterre, régler les différends, se concilier l'amitié de l'Espagne, de l'Empereur et des puissances du Nord. Arbitre de la paix européenne, il devenait l'arbitre du royaume, mieux que par les *moyens termes* qu'il avait jusque-là employés et préférés. Un contemporain qui connaissait bien Dubois, un ami de ses dernières années, confident de sa diplomatie, diplomate et lettré comme lui, jugeait les services de l'abbé et expliquait ainsi son crédit sur son ancien élève naturellement hésitant et indécis[1]. « Ce ministre, écrivait le comte de Hoym, le 10 novembre 1720, a l'avantage d'avoir un plan, au lieu que le Régent n'en a pas, et ce plan est celui de M. Stanhope ou en approche. Le Régent qui suit presque toujours les idées qui lui viennent, sans s'arrêter à aucune, est ordinairement arrêté et fixé par celles de l'abbé Dubois lesquelles, si elles ne sont pas accompagnées d'autant de lumières que celles du Régent, sont au moins soutenues par quelque chose de plus solide et par un plan fixe et suivi dont le Régent est incapable. » Tel était le secret de la fortune de Dubois. Il avait trouvé et fourni au duc d'Orléans le triple moyen de gouverner la France pendant la minorité, après la majorité, et peut-être après la mort de Louis XV.

1. Baron Pichon, *Vie de Charles Henry, comte de Hoym, 1694-1736*, d'après les Arch. de Dresde (Techener, Paris, 1880, t. I, p. 35).

CHAPITRE III

LE LENDEMAIN DE LA TRIPLE ALLIANCE
PAIX OU GUERRE EN EUROPE

(Février-Juillet 1717)

Au moment où Dubois revenait de La Haye et entrait dans les Conseils de la Régence, non seulement il apportait au duc d'Orléans un plan réellement formé de politique étrangère; d'une manière plus générale, il était peut-être le seul en état de lui fournir les moyens de gouverner. La maison de Noailles, qui avait eu jusque-là la principale influence dans la Régence, n'avait pas réussi à constituer une œuvre durable, à faire un véritable gouvernement[1].

Nous connaissons les obstacles, à la fois la forme des Conseils et la qualité des conseillers. Les seigneurs de toute condition que le duc d'Orléans s'était donnés pour collaborateurs passèrent tout le début de l'année 1717 à discuter à vide, à se combattre plutôt qu'à étudier les affaires. Les princes du sang, le duc de Bourbon, le comte de Charolais, son frère, et le prince de Conti divisaient les Conseils en y portant une requête contre les princes légitimés (22 août 1716)[2]. Les bâtards de Louis XIV se trouvèrent alors atteints déjà dans leur autorité par la constitution de la Régence, atteints dans leurs droits par les alliés du Régent. La duchesse du Maine, ne voulant pas accepter une seconde défaite, mit tout

1. Introd., chap. II.
2. *Mémoires de la Régence*, II, p. 28 et suiv. Le mémoire s'y trouve à la page 36. — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 116-117).



son monde en mouvement : parents, écrivains, publicistes. Elle se préparait à une belle défense[1]. Le langage de ses pamphlétaires était audacieux, dangereux même. Ils discutaient le droit du peuple, leurs droits, le droit des Rois, « ces droits qui, suivant un mot célèbre, ne s'accordent jamais si bien que dans le silence[2] ». L'un d'entre eux, le propre fils du comte de Toulouse, qui ne craignait pas le ridicule, le comte de Penthièvre, allait jusqu'à dire « que Clovis, Pépin d'Héristal, Charles le Simple, étaient tous des bâtards[3] ».

Les princes du sang répondirent avec autant d'ardeur et ne discutèrent pas avec moins de hardiesse le pouvoir des Rois « simples usufruitiers et non propriétaires de la couronne[4] ». Ces divisions, dans la famille royale, affaiblissaient le gouvernement et la royauté. A leur tour les ducs et pairs de France entrèrent dans la querelle (1717), et soutinrent les princes du sang[5] ; puis la noblesse, qui n'était point de la pairie, convoquée et coalisée par le duc du Maine, se mit en ligue, s'assembla et députa au Régent[6]. On se figure l'état de la cour, et l'on se demande ce que pouvaient bien faire des Conseils où siégeaient côte à côte des princes du sang, des légitimés, des ducs et pairs et de simples nobles, à ce point divisés d'ambition, d'orgueil, de haine et d'avidité.

Le Régent ne s'en inquiétait pas autrement. Naturellement hésitant, il l'était plus particulièrement en cette affaire, où sa femme était intéressée comme légitimée et lui comme premier prince du sang, où ses amis, pairs ou nobles, comme Saint-Simon et Canillac, avaient des prétentions opposées[7]. Il « laissait, dire et faire », peut-être avec le malin et secret plaisir de diviser

1. *Mémoires* de Mme de Staal (coll. Petitot, p. 334). — Vatout, *Hist. de la conspiration de Cellamare*, I, p. 98-99 (Paris, 1832).

2. Retz. *Mémoires*, troisième partie, chap. III.

3. Vatout, d'après les Archives du Palais-Royal, p. 99-100.

4. *Memoires de la Régence*, II, p. 36 et suiv.

5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 117-119). Le texte dans les *Mémoires de la Régence*, II, p. 74.

6. Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, p. 377 et tout le chapitre XVIII. Le texte de leurs réclamations dans les *Mémoires de la Régence*, II, p. 118.

7. Vatout, *Conspiration de Cellamare*, I, p. 110 : Conversation du comte de Toulouse et du duc d'Orléans conservée aux Archives du Palais-Royal.



pour régner[1]. Les affaires en souffraient, mais sa paresse naturelle trouvait dans ces difficultés son compte, ou du moins des excuses. Se croyant assez affermi, le duc d'Orléans se donnait tout entier au plaisir. Sa fille, la duchesse de Berry, menait gaiement la nouvelle cour. On créait les bals de l'Opéra ; le Régent avait de quoi s'occuper et se consoler[2].

Le duc de Noailles, malgré la mobilité d'esprit qu'on lui a si souvent reprochée, cherchait à corriger, sans trop la regretter, l'inaction des Conseils. Il proposa au Régent, le 26 juin 1717, l'établissement d'un Comité pour les finances devant lequel il pourrait faire plus aisément l'exposé et l'essai de ses plans de réforme[3]. Ce Comité, composé plus particulièrement d'hommes dévoués, le duc de la Force, Le Pelletier de Souzy, l'archevêque de Bordeaux, le marquis d'Effiat, Saint-Simon et Villeroy qu'on n'avait pu éviter, était déjà une manière de restreindre les Conseils et de leur enlever une partie des affaires.

Mais déjà s'élevait un homme qui allait à la fois ruiner Noailles et les Conseils, le financier Law. Sa banque, fondée depuis un an (2 mai 1716), faisait merveille[4]. Elle avait ranimé, en peu de mois, le commerce et les transactions. Noailles n'offrait qu'une ressource, l'économie, plus malaisée à une Régence qu'à une Royauté établie. Law apportait mieux, la liquidation facile avec l'aisance et la perspective de la richesse[5]. Le 10 avril 1717, le duc d'Orléans donnait une première sanction officielle à son système, en ouvrant les caisses de l'État aux billets particuliers de sa banque[6].

Au point de vue financier, la Régence flottait donc indécise,

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, XIII, p. 119 : « insensibilité et incurie inébranlables » ; XIII, p. 375 : « Sa facilité, sa politique si favorite : *divide et impera* ». — *Journal de la Régence* (Manuscrit Bib. Nat., Supp. 1886, Jobez, I, p. 493).

2. Saint-Simon, *Mémoires*, XII, p. 390.

3. Saint-Simon, XIV, p. 3-7. C'était une copie de l'Angleterre : « on ne parlait plus qu'à l'anglaise » ; Jobez, *La France sous Louis XV*, II, p. 4.

4. 2 mai 1716, Isambert, t. XXI, p. 102. — 20 mai 1716, *Ibid.*, p. 106. — Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law*, Paris, 1854, p. 44 et suivantes.

5. Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, 49-51 ; XIV, p. 293. Il raconte notamment les brouilles de Law et de Noailles ; XIV, p. 189.

6. *Mémoires de la Régence*, II, p. 106. — Voir dans Levasseur, *Ibid.*, p. 52 et suivantes, de nombreuses lettres de Noailles inédites, imposant aux intendants le nouveau Régime.



entre un système qui n'avait pas suffi à réparer les désordres du passé, et un autre qui n'avait pas fait ses preuves : au point de vue politique, entre l'influence de Noailles et la multiplicité des Conseils ; au point de vue religieux, entre le parti des Jésuites et des jansénistes, auxquels, aprèsa voir fourni des espérances, le Régent refusait de donner des gages. Le Parlement enfin, qui lui avait d'abord été très favorable, commençait à s'éloigner[1]. Les nobles réclamaient moins d'économies : le public trouvait qu'on en aurait pu et dû faire sur eux davantage.

Un singulier personnage, dont M. Vandal a spirituellement retracé la vie, le comte de Bonneval, officier de grand mérite, observateur sagace, homme d'esprit, quoiqu'un peu brouillon, dépeignait ainsi, le 10 février 1717, l'état de la Régence et le Régent[2] :

« A la cour, dit-il, le Régent n'a pas un seul ami. Les impositions continuées par lui, lui ont totalement aliéné le peuple à Paris, et encore dans les provinces. La noblesse, le militaire le haïssent à mort, à cause des suppressions de pensions, réformes et autre dégoûts qu'il leur donne dans un temps où il les devrait ménager. Au surplus, c'est un de ces paresseux d'esprit et de corps qui haïssent le travail et l'application ; il aime ses plaisirs par-dessus toute chose et la paix ne sera pas troublée par son ambition. Il est bon, de facile accès, traitant avec tout le monde comme un simple particulier. Il a beaucoup d'esprit, il plaisante le premier sur les désordres de son administration et sur le choix de ses ministres. L'autre jour, le duc de Brancas lui disant que le Conseil des finances était mal réglé et très mal composé, le Régent répondit : *La Régence est toute entière de même, et je ne vois aucun Président, à commencer par moi, où il n'y ait bien des choses à dire,* et là-dessus, il fit son portrait et celui de tous les membres de ses Conseils avec un pinceau très fidèle, mais ridicule, donnant à chacun son paquet. »

L'anecdote est piquante et pittoresque : le duc d'Orléans y est peint au naturel avec tout son entourage dans la négligence, le désarroi, l'incohérence que nous indiquent les contemporains

1. Jobez, *La France sous Louis XV*, II, p. 8.
2. Bonneval à Stanhope, 10 février 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 17).



et les actes. De tout ce monde, Dubois était le seul homme capable d'unité de vues, d'activité, de décision et d'entrain. Il avait en outre le très grand avantage d'être le seul de son parti, et de ne tenir par rien à ceux qui se disputaient au Conseil les faveurs et le pouvoir. Il venait d'accomplir, pour donner la France à son élève, comme un mouvement tournant à travers l'Europe ; c'était par le dehors qu'il entendait le rendre maître du dedans. Les alliés qui devaient l'y aider, c'étaient les nouveaux ou les anciens amis de l'abbé, à Londres et à La Haye, tous ceux qu'il avait depuis un an conquis ou repris à ses idées. On pense bien qu'il se garda de les négliger après son retour en France.

Le plus ancien et le plus solide en Angleterre, c'était Stanhope « *son héros* ». Stanhope ressentait, à voir la faveur de Dubois, comme un amour-propre d'auteur, et s'en félicitait comme d'un gage de succès pour leurs vues communes[1]. Dubois le remerciait comme son bienfaiteur « de la grâce que lui avait faite le Régent, à la considération de l'Alliance ». — « Il allait donc soigner leur grand projet[2]. » Auprès des ministres allemands Bothmar et Bernstorff, Dubois avait ses confidents dont il entretenait le zèle, Robethon qu'il avait connu à Hanovre, d'une famille de réfugiés français, secrétaire du ministre hanovrien. Ce protestant avait été long à se rendre : raison de plus pour ne point le laisser échapper, pour procurer à son frère, à une de ses parentes venue en France, à toute sa famille, les grâces du Régent. En revanche l'abbé désormais obtenait de lui à chaque instant des informations sur la conduite des *ministres suspects*, de ses propres ennemis à Paris, et le chargeait de ses communications aux *ministres affidés* d'Angleterre[3]. Dubois avait un art merveilleux, pour employer ces amitiés modestes et précieuses.

En Hollande, depuis son second voyage, il n'était plus l'érudit qui se cachait dans une taverne obscure. Il avait fréquenté à La Haye la grande société, l'amiral de Hollande, Wassenaer, le

1. Stanhope à Dubois, 5 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 10).
2. Dubois à Stanhope, 16 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 23).
3. Robethon à Dubois, 12 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 48); 20 mai 1717 (*Ibid.* f° 244) ;Dubois à Robethon, 9 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., *Ibid.*, f° 263); 17 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., f° 320).

baron Duywenworden. Il était bien accueilli dans le salon de la comtesse de Nassau, où passaient le monde noble et les ambassadeurs étrangers, le marquis de Beretti Landi, créature d'Alberoni, devenu, sans qu'on sût pourquoi, l'ami de Dubois. L'abbé avait laissé partout de bons souvenirs de politesse et d'esprit : « On souhaitait le revoir : toutes les dames de La Haye en seraient enchantées. Le monde noble fait de vous souvent de douces et respectueuses commémorations [1]. » Beretti Landi lui envoyait le détail des fêtes qu'il donnait. La comtesse de Nassau le priait d'intercéder en France pour le premier acteur de son opéra, exilé de Paris après une fâcheuse affaire.

Dubois ne demeurait pas en reste de compliments avec Beretti « qui a gagné toutes les nations par les dames ». Il servait la comtesse de Nassau et s'en allait solliciter *en faveur de son héros,* auprès du lieutenant criminel [2]. Les soins de son grand projet ne l'empêchaient pas de payer cette menue monnaie d'obligeances qui pouvait servir au succès définitif. Il ne négligeait pas pour cela les renseignements importants : il les trouvait dans un commerce fréquent de lettres avec Duywenworden, le futur successeur d'Heinsius, l'homme qui lui répondait de la Triple Alliance de La Haye. Personne ne lui était plus dévoué, jusqu'à le féliciter, quoique protestant, « du cardinalat prochain et de la papauté certaine ».

Personne n'était plus attentif à le renseigner sur la conduite des Anglais, des Allemands et même « sur l'attitude de Châteauneuf et de ses galopins ». L'abbé se gardait bien de montrer ses lettres, lui en demandait de secrètes, et Duywenworden ne les communiquait qu'aux personnes sûres [3]. L'érudit Basnage, depuis qu'il avait contribué à la Triple Alliance, se transformait en agent diplomatique. Dubois lui avait laissé un chiffre. Il lui avait fait rendre ses biens [4] et usait de lui ainsi que

1. Beretti Landi à Dubois, 4 mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 95).

2. Dubois à la comtesse de Nassau, 23 août 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 53).

3. Duywenworden à Dubois, 20 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 64); *id.*, 21 mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 16, f° 237); Dubois à Duywenworden, 13 mai 1717, (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 96).

4. 21 décembre 1715, à M. de la Vrillière : « ordre de procéder à la main levée des biens confisqués à Basnage sur l'avis de M. le duc d'Orléans (A. ÉTR., Holl., t. 294; Arch. Nat., TT1, 145).



de son gendre, La Sarraz pour se renseigner et pour agir sur les décisions des Hollandais[1].

C'était ainsi toute une armée diplomatique d'auxiliaires que Dubois avait formée, qu'il entretenait de Paris pour l'exécution de ses projets, dans les deux pays où il avait fait ses premières campagnes, où il avait jeté les assises de son plan. Concerté avec les Hollandais et Stanhope, le grand projet, suivant les termes mêmes de sa correspondance, embrassait toute l'Europe. Quoique simple membre du Conseil des Affaires Étrangères, Dubois, appuyé sur les signataires de la Triple Alliance, chargé des intérêts de son maître, commençait à négocier en effet partout secrètement, comme un premier ministre.

Son œuvre, c'était un projet général pour la tranquillité de l'Europe : belle perspective qui ferait honneur aux négociateurs, assurerait d'un côté aux Anglais le maintien de leurs conquêtes et de la dynastie protestante, de l'autre aux Français le bénéfice de la paix. L'objet en apparence était bien défini : il fallait mettre un terme aux contestations toujours pendantes entre la cour de Vienne et celle de Madrid, aux guerres provoquées dans le Nord par la résistance de Charles XII, et l'avidité de ses ennemis. En réalité, le renouvellement de la paix d'Utrecht, la confirmation de la paix en général, devaient être l'occasion et le moyen de faire reconnaître par toutes les puissances de l'Europe, les droits du Régent au trône de France[2].

L'empereur Charles VI toujours entêté de ses droits, et poussé

1. Dubois à Basnage, 23 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 43); Dubois à Basnage, 30 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 69); Dubois à Basnage, 18 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 285); Dubois à Basnage, 19 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang. t. 300, f° 351); Dubois à Basnage, 8 août 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 379); Dubois à La Sarraz, 30 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 70); — sur Basnage et sur la Sarraz, consulter Haag, *la France Protestante.*

2. Mémoire joint à la lettre de Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 83) : « Le plus grand fruit que l'on peut tirer de l'Alliance, ce serait de travailler incessamment à procurer une paix fixe entre l'Empereur et le roi d'Espagne. Mémoire de mai 1717 (t. 300, f° 107). Les vues de Dubois se précisent : « L'objet que l'on se propose, pour assurer plus solidement les *dispositions du traité d'Utrecht par rapport à l'ordre de la succession à la couronne* et pour affermir la tranquillité de l'Europe, est de profiter des offices du roi d'Angleterre pour engager l'Empereur et le roi d'Espagne à convenir de leurs intérêts particuliers par un traité de paix. » Et il ajoute : « La France *n'acquiert rien en cette occasion.* »



par ses ministres espagnols s'obstinait à refuser à son rival Philippe V, le titre de roi d'Espagne, à lui sacrifier ses droits[1]. Il consentait seulement à ne pas l'inquiéter, en réservant l'avenir. Il réclamait en Italie de nouveaux agrandissements, la Sicile, la souveraineté de Parme et de la Toscane et pour le duc de Savoie, la cession du Montferrat ou d'une partie du Milanais[2] (16 juin 1717). Il réclamait même, peut-être en faveur des Espagnols réfugiés près de lui, un démembrement de l'Empire colonial des Espagnols, les royautés du Pérou et de Mexico[3]. Ces prétentions étant aussi contraires que possible à la paix : Charles VI ne voulait pas reconnaître à Philippe V le droit de gouverner l'Espagne et pourtant exigeait de lui qu'il la démembrât.

Philippe V, loin d'accepter l'idée de nouveaux démembrements, ne pouvait se résigner à ceux que l'Espagne avait dû subir. L'intégrité de la monarchie espagnole avait été, à l'origine, le fondement de sa fortune, et pendant la guerre de la Succession, la cause de sa popularité. Les ministres qui l'entouraient, par patriotisme et par intérêt, regrettaient la diminution du patrimoine espagnol en Italie. Personne n'appelait plus son attention sur l'Italie que les Parmesans qui l'approchaient. Sa femme Élisabeth Farnèse, toute-puissante sur lui parce qu'elle était à d'autres points de vue son esclave, avait eu dès le début une politique franchement italienne. Alberoni n'avait cessé de l'y encourager.

C'était la condition de sa fortune qui depuis 1716 allait grandissant, depuis le jour où il s'était trouvé intermédiaire habile et nécessaire des Bourbons d'Espagne et des princes italiens, des Farnèse en particulier. Il réorganisait le plus vite possible les forces de la monarchie ; il préparait au service des Farnèse

1. Mémoire joint à la lettre de Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 84). « Le plus grand entestement de l'Empereur est de conserver ses droits sur l'Espagne. Il se laisserait assiéger dans Vienne plutôt que de les céder. »

2. Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 32. — « La cour de Vienne est accoutumée à porter ses prétentions au delà des justes bornes. » Mémoire de mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 107). « La cour de Vienne veut établir sa domination en Italie et même en Espagne. » Mémoire pour le Régent (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 323).

3. Conférence de Vienne, 12 janvier 1717, Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 33. — Saint-Saphorin à Robethon, 24 mars 1717 (Arch. Han. Weber. p. 33-35).



une marine capable d'appuyer un jour dans la Méditerranée leurs projets et les ambitions de la Reine[1], leur nièce.

Ce n'était pas le moindre obstacle à la paix du Sud et de l'Europe que ces prétentions traditionnelles de la monarchie d'Espagne, ces vues, ces efforts d'Alberoni, ces ambitions d'Élisabeth Farnèse éveillées et soutenues par lui. La fortune d'Alberoni ressemblait fort à celle de Dubois : comme lui, parti de très bas, secrétaire de prince, il avait été peu à peu porté au premier rang par le service de la maison de Parme et par la faveur d'Élisabeth Farnèse. Mais tandis que l'intérêt du Régent exigeait la confirmation des traités d'Utrecht, et par là, imposait à son ministre une politique nettement pacifique, les intérêts des Farnèse, d'Élisabeth et des Bourbons d'Espagne ne pouvaient être satisfaits par les traités qui avaient établi la neutralité de l'Italie : Alberoni préparait la guerre pour les servir[2].

Ainsi tandis que Dubois, pour avoir la paix, négligeait l'intérieur du royaume et cherchait au dehors l'appui des puissances européennes, Alberoni ne donnait ses soins qu'à l'Espagne, refaisait ses forces, son armement, son matériel de guerre. Jamais deux hommes n'ont eu entre eux plus d'analogie, de caractère et de fortune : jamais les circonstances et la différence des conditions n'ont formé deux politiques aussi contraires.

1. Torcy, *Mémoires inédits*, I. 720 : « Quoique le duc de Parme n'aimât ni n'estimât Alberoni, il s'intéressait au maintien de l'autorité d'un homme qui était son sujet et son ministre en Espagne. Il avait par lui une part indirecte au gouvernement de cette monarchie. Son grand objet était de l'engager à des tentatives pour recouvrer quelque partie de ce qu'elle avait perdu en Italie, dont le temps lui paraissait favorable par l'occupation de l'Empereur en Hongrie et la haine des princes d'Italie. » Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 166).

2. Alberoni au duc de Parme, 29 juillet 1716, Pardo : « Je ne crois pas qu'il faille provoquer des haines et des querelles, mais je crois qu'il serait convenable de se mettre en état sans bruit, en douceur et avec prudence de pouvoir agir, quand la nécessité et l'occasion le demanderont, d'abandonner *toutes les vues lointaines* (succession au trône de France) et par ce sacrifice intéresser et lier les puissances *à soutenir les raisons et les droits de l'Italie* ». (Arch. Nap., Farnesiana, fasc. 58.) — Alberoni au duc de Parme, 14 décembre 1716. « Sa Majesté est aussi calme en présence des ligues qui vont se formant. Il croit qu'elles signifient aussi peu pour le présent que pour l'avenir. Le Roi catholique fait des galanteries comme une jolie femme. Il promet à chacun, bien décidé à ne rien accorder à personne. Son système est le meilleur; cette conduite est nécessaire pour tendre au mieux ou du moins pour le conserver. Et pendant ce temps, j'organiserai l'administration, la marine et le commerce des Indes ; « in cui consiste il tutto ». *Ib.*, *ib.*, fasc. 58. (Voir surtout notre tome II, *Le Secret des Farnèse*).



Dubois ne s'y trompait pas : il avait confié à Stanhope son désir de réconcilier l'Empereur et l'Espagne, et dès le mois d'avril 1717, il lui faisait remarquer que les plus grandes difficultés viendraient de l'Espagne et d'Alberoni[1].

Dans le Nord, ce n'était pas la guerre qu'il fallait éviter, c'était une guerre générale qu'il fallait achever. Après seize ans de combats perpétuels, Charles XII n'en était pas encore las. A peine sorti de Stralsund, il portait la guerre en Norvège (1716) : « Tout se soumettait en Suède à des rigueurs que lui-même endurait le premier[2]. » Servi par un diplomate entreprenant, le baron de Gœrtz, il espérait encore profiter des jalousies de ses ennemis pour dissoudre la coalition et obtenir des conditions moins onéreuses. Peut-être pouvait-il, n'ayant plus rien à perdre, à ce jeu regagner encore[3]. Les ennemis de la Suède étaient divisés en deux groupes principaux : Le Hanovre uni au Danemark pour obtenir avec le concours de l'Angleterre les ports de la Baltique ; la Prusse, la Russie et la Pologne qui s'entendaient pour se partager toutes les anciennes provinces de la Suède[4]. La question du Mecklembourg avait peu à peu fait de ces deux groupes d'abord unis deux partis hostiles. Le Hanovre et le Danemark craignaient le voisinage des Russes, la Prusse, au contraire, s'entendait avec le Tsar[5].

En réalité, deux grandes puissances nouvelles dont les intérêts s'opposaient, dominaient ces deux groupes et dirigeaient cette double coalition. Le Danemark était ruiné, le Hanovre ne soutenait ses prétentions que par le concours des Anglais. La Pologne, ravagée par la peste et les armées russes, était dans

1. Dubois à Stanhope, 28 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 61-62).

2. Voltaire, *Charles XII*, l. VIII (Ed. Waddington, p. 263).

3. *Id. Ibid.*, p. 264-265. Mémoire remis par le comte de Gœrtz au Cabinet de Versailles, mars 1717 (Geffroy, *Inst. aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 485 : « Par un accommodement avec le Tsar ou le roi d'Angleterre il serait facile au roi de Suède de contraindre le Danemark et de se dédommager sur lui *du côté de la Norvège de ce qu'il lui en coûtera ailleurs.* »

4. Instructions du comte de la Marck, mars 1717 (Geffroy, *Instructions de Suède*, p. 278. — Torcy, *Mémoires inédits*, II, p. 119 ; Saint-Simon, p. 321. — Droysen, *Gesch. der Pr. Politik*, IV, 2, 1, p. 188-194 et 204-208).

5. Dépêche de Kniphausen, d'Amsterdam, 20 janvier 1717 (Droysen, *Ibid.*, *ibid.*, p. 201, note 1. — Torcy, II, f° 288-291. — Sur l'affaire de Mecklembourg, Voir Lamberty, *Mémoires*, X, p. 107).



un état plus misérable encore[1]. La Prusse jouait à dessein un rôle effacé. Ç'a été le très grand mérite de son second roi d'avoir compris que, « dans le *brouillamini des affaires du Nord* », il pouvait trouver à gagner, mais aussi perdre son armée. On lui reprochait son génie flottant et variable qui, en réalité, réservait, pour l'avenir, la fortune et les forces de la Prusse. Il se contentait alors d'un second rôle[2].

Les premiers rôles, c'étaient l'Angleterre et la Russie qui les jouaient[3]. L'extension de la puissance hanovrienne dans le Nord de l'Allemagne devait servir les intérêts du commerce anglais qui, peu à peu, allait prendre la place des Hollandais dans les mers du Nord. A ses nouveaux sujets l'Électeur de Hanovre avait ouvert, par l'exemption des douanes, le commerce de ses ports. Il leur destinait encore Wismar et Stralsund. Son allié, le roi de Danemark, avait diminué en leur faveur les droits de douane au passage du Sund. Si, au début, l'Angleterre avait montré quelque hésitation à lier ses intérêts à ceux de son Roi dans ces querelles, les whigs du parti de Stanhope et de Sunderland l'y entraînaient chaque jour davantage avec l'aide d'une presse qui envoyait des adresses au Parlement sur le péril russe, sur la crise du Nord et la formidable puissance du Tsar. « Le commerce de la Baltique crie vengeance de se voir réduit à la discrétion du Tsar[4]. »

Avec eux, tandis que l'Angleterre tâchait de s'ouvrir la porte occidentale de la Baltique, le tsar Pierre le Grand frappait à coups répétés sur la porte orientale. Il avait pris Riga, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie, la moitié de la Finlande ; il occupait comme une province la Pologne et avait un moment menacé toute l'Allemagne du Nord : « Pierre Alexiowits qui

1. Droysen, IV, 2. I, p. 191.

2. Bonnet (16 mars 1718) au roi de Prusse. Rescrit royal de Frédéric-Guillaume, 4 juin, « conserver son indépendance ». M. Lavisse a fort bien exposé les causes de *l'inaction* du roi de Prusse, *Jeunesse du Grand Frederic*, I, p. 79-99.

3. *Mémoire de Goertz pour Dubois* : « Entre les ennemis de la Suède, les plus considérables sont le Tsar et le roi d'Angleterre » Geffroy, *Instructions de Suède*, p. 485, et le développement de cette proposition dans les *Instructions de La Marck* (*Ibid.*, p. 285-285).

4. R. Walpole's Pamphlet : « The interests of Great Britain steadily pursued 1715. — Coxe, *Memoirs of Walpole*, I, p. 87. — Mahon, *Hist. of England*, I, p. 236.



vingt ans auparavant était inconnu à l'Europe se voyait alors le maître de la Baltique, à la tête d'une flotte de trente grands vaisseaux de ligne[1]. » Les Anglais tremblaient de crainte et de colère[2] : « Et nous nous demandons encore, disait un de leurs publicistes, si nous serons whigs et torys[3]. »

Entre ces deux groupes d'ennemis et plus particulièrement entre l'Angleterre et la Russie, le baron de Gœrtz trouva un moyen d'échapper à tous, ou crut le trouver. Il voulut tirer de leurs querelles une politique capable de guérir les maux anciens, de refaire l'avenir de la Suède. En face de la Prusse grandissante, du Tsar arbitre du Nord, il comprit, avec son maître, que le rôle de la Suède dans la Baltique était fini. Mais, au lieu de la laisser étouffer dans le cercle de fer que resserraient autour d'elle la Russie, la Prusse et le Danemark, Charles XII pouvait, imitant le Tsar qui l'avait vaincu, lui procurer à l'Ouest l'air qui lui manquait, la mer libre à l'infini, lui rendre en Norvège la vie et l'horizon[4].

Gœrtz eût vite pris son parti et le fit prendre à son maître. Renoncer à la Baltique pour s'ouvrir par la Norvège l'accès de la mer du Nord, exploiter le mécontentement du Tsar et de la Prusse contre l'Angleterre et le Hanovre, seuls soutiens du Danemark, leur faire de larges concessions pour s'assurer par derrière et marcher de l'avant vers l'Atlantique, tel fut le plan ingénieux que Gœrtz à la fin de 1716 se mit en tête de réaliser : « Jamais homme, dit Voltaire, ne fut si audacieux, à la

1. Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 247-249.

2. Stanhope à Townshend, 25 septembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 85) : « If the Czar be let alone, he will not only be master of Denmark, but with the body of troops which he hath still behind on the frontiers of Poland may take quarters where he pleases in Germany. »

3. *La crise du Nord*, pamphlet anglais de décembre 1716. — *Mémoire d'une personne intéressée et sensible au commerce de la Baltique* (même date), Lamberty, IX, p. 663.

4. Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 266, a en partie rendu justice à la politique de Gœrtz : « Il bâtit sur ces fondements le dessein d'une Révolution ». Voir son mémoire très concluant (Geffroy, p. 485). Les plans de Gœrtz ont été tout à fait dénaturés par les intrigues de la Suède avec les Jacobites qui ont paru en être l'élément essentiel. Lemontey a étudié de près ces intrigues et montré aisément leur futilité : il ne veut pas croire que Gœrtz ait eu d'autres projets plus sérieux et blâme Voltaire vivement de l'avoir cru (II, 388). Lemontey s'est trompé : Voltaire avait raison.



fois, si plein de ressources dans les disgrâces, si vaste dans ses desseins, ou si actif dans ses démarches. Il prodiguait les dons, les promesses, les serments, la vérité et le mensonge[1]. »

Ce portrait pourrait être celui de Dubois, ou d'Alberoni. Ce trio de nouveaux venus décidait du sort de l'Europe, chacun à leur manière, et pour leur maître. Gœrtz prolongeait la guerre au Nord, Alberoni la préparait au Sud. Dubois voulait la paix à tout prix : il lui avait déjà sacrifié les intérêts essentiels de la France, à plus fortes raisons ses alliances naturelles ou traditionnelles avec la Suède ou l'Espagne.

Stanhope et Dubois, pour plier l'Europe à leurs desseins, se répartirent les besognes et les rôles. Chacun se chargea de ce qui lui était le plus aisé. D'apaiser Élisabeth Farnèse et Philippe V, ni le Régent, ni son ministre ne pouvaient l'espérer. Philippe V se considérait comme la première victime du traité de La Haye, après l'avoir été de la Régence. Le présent lui échappait. L'avenir lui était fermé : il n'était pas dans des dispositions à entendre les conseils pacifiques du Régent et de Dubois, mais plutôt à écouter ceux des Farnèse qui le conviaient à des entreprises en Italie. L'échec de Louville à Madrid ne devait laisser au duc d'Orléans aucun doute à cet égard[2].

Depuis le traité d'Utrecht, et malgré la Triple Alliance, l'Angleterre avait conservé plus d'accès auprès du roi d'Espagne : il n'était pas d'attentions qu'Alberoni ne marquât au résident anglais Bubb, favorable dès le premier jour à son élévation. « Si Alberoni était à la tête des affaires, nous aurions des effets au lieu de promesses. Mais je crains qu'il ne puisse agir ouvertement et avec autorité, jusqu'à ce qu'il ait le chapeau de Cardinal[3]. » Dans ces conditions, il fut convenu que Dubois laisse-

1. Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 264.

2. Alberoni au duc de Parme, 5 octobre 1716 : « Parmi impossibile il potersi assicurarse della fede e parola del duca d'Orléans, tanto più che, se succedene il caso della morte di quel piccolo Re, il genio e volonta della Regina è del toto portata ad occupare quel trono » Arch. Naples, Farnesiana, fasc. 58).

3. Coxe, *Hist. des Bourbons d'Espagne*, II, p. 315 : Dodington à la cour de Londres, 30 novembre 1716. — Sur les relations de l'Angleterre et de l'Espagne, *Ibid.*, p. 314-322. Alberoni écrivait au duc de Parme, 5 juillet 1716 : « Je sais le fond qu'il faut faire sur leurs belles paroles. Mais je ne veux pas rompre le commerce et l'intimité que je pratique avec eux » (Arch. de Naples, fasc. 58).



rait à Stanhope et la France à l'Angleterre le soin de négocier la paix du Sud. Le Régent refusa énergiquement les propositions que lui fit, au nom du prince Eugène, Bonneval après Hohendorf[1]. Il se déroba à ce projet de traité particulier avec l'Empereur que Louis XIV eût peut-être conclu et rejeta les Impériaux dans les bras de l'Angleterre[2].

Pour les mêmes raisons, le roi d'Angleterre ne pouvait offrir sa médiation aux puissances du Nord. L'Électeur de Hanovre avait inquiété ou même blessé chacune d'elles, autant au moins que le duc d'Orléans avait fait le roi d'Espagne. Le Tsar ne lui pardonnait pas son obstination à l'exclure du Mecklembourg ; le roi de Prusse, une ambition que n'avait pas satisfaite l'acquisition de Brême et Verden, Charles XII enfin le démembrement de ses Etats[3]. La nation anglaise n'avait pas attiré sur elle les mêmes colères, ni provoqué les mêmes rancunes : mais Stanhope, depuis six mois, travaillait à l'associer aux haines et aux amitiés du roi Georges[4]. Ce fut l'origine de sa fortune ainsi que celle du schisme qui déchira le parti whig. Malgré Townshend, il avait fait envoyer dans le Sund, sous les ordres de l'amiral Norris, une escadre chargée de surveiller à la fois la Suède et la Russie[5]. La conspiration de Gyllenborg et de Gœrtz lui fournit

1. Mémoire de Dubois à Stanhope, mai 1717. « Il parait d'une extrême importance que l'on ne puisse pas supposer avant la conclusion d'un pareil traité que l'on soit disposé de ce côté à déroger en la moindre chose sur ce qui a été stipulé à Utrecht : l'on peut dire que l'intérêt du Roy et celui de *Mgr le duc d'Orléans* s'accordent parfaitement sur ce point. Dans cette supposition, il serait très important que le roi d'Angleterre parût agir de son propre mouvement à Vienne et à Madrid... Il est certain qu'indépendamment des raisons qui *doivent porter S. A. R. en particulier à désirer que le roi d'Angleterre entre dans cette vue*, la négociation souffrira beaucoup moins de difficultés du côté de l'Espagne, lorsqu'il paraitra que la France n'y aura point de part. » (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 108). Dubois à Stanhope, 16 avril 1717 (*Ib.*, f° 23) ; 28 avril 1717 (*Ibid.*, f° 61-62).

2. Dubois à Stanhope, 16 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 26).

3. Torcy, II, f° 289-290 : « Le Tsar n'était pas plus content que le roi de Prusse du roi de la Grande-Bretagne. » Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 43). — Mahon, *Hist. of England*, I, p. 237.

4. Stanhope à Kniphausen, ainsi qu'une dépêche de celui-ci au roi de Prusse du 31 décembre 1716 : « Le Parlement donnera au Roi des subsides pour les affaires du Nord, et s'il le faut mettra le Tsar à la raison » (Droysen, IV, 2, I, p. 198).

5. Townshend à Stanhope, 27 octobre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 119) : « Si l'on rompait avec le Tsar, le Parlement refuserait les sommes nécessaires. Cela brouillerait entre eux les amis du Roi et la Suède et ruinerait le crédit public. » (Torcy, II, f° 23 ; Saint-Simon, XIII, 303.)



un très utile prétexte : quoiqu'il fût à peu près établi que les diplomates suédois avaient eu pour principal objet de soutirer de l'argent aux Jacobites et n'étaient pas autorisés par leur Roi, le ministère anglais arrêta Gyllenborg, publia leurs lettres pour exciter la nation contre Charles XII, contre les Jacobites, et même contre Pierre le Grand[1]. L'arrestation de Gœrtz, quelque temps après (mars 1717) en Hollande, était un calcul du même genre. Le calcul avait réussi. Le Parlement anglais se réunit fort irrité contre les Jacobites et le roi de Suède. Un membre du Parlement proposa même de déclarer la guerre à la Suède et l'on décida d'envoyer le 22 mars l'amiral Bing avec une flotte de trente vaisseaux renforcer l'escadre de la Baltique[2].

Stanhope ne voulait pas plus la guerre avec Charles XII qu'il redoutait les intrigues des Suédois ; il lui suffisait d'avoir converti ainsi l'Angleterre à la politique de l'Électeur de Hanovre, qu'il jugeait favorable à son commerce et à son influence dans le Nord. « Il est certain, disait Gœrtz après son arrestation, que le roi d'Angleterre et ses ministres cherchent toute sorte de prétextes pour porter le Parlement à nous déclarer la guerre[3] » (15 mars 1717).

Quoi qu'il en soit ces actes n'avaient pas été de nature à lui procurer l'affection et la confiance des belligérants. Du moment qu'il paraissait participer à la guerre, il ne pouvait se charger de l'arrêter[4]. Ce soin, Stanhope l'abandonnait à la France demeu-

1. Lemontey l'a établi définitivement, II, p. 386 et suiv. Les contemporains le savaient bien. Monteleone le dit à Londres. « Le roi d'Angleterre avait un pressant besoin d'engager l'Angleterre à déclarer la guerre à la Suède et à contribuer à l'entretien des troupes et à l'armement des vaisseaux. Ce ne serait pas la première fois qu'une conjuration révélée au Parlement au commencement de ses séances aurait produit des effets merveilleux pour les volontés de la cour. » (Torcy, II, p. 116 ; Saint-Simon, XIII, p. 320.) La minorité anglaise au Parlement déclara que c'était un artifice de la cour pour engager le Royaume dans une guerre qui lui était absolument étrangère. (Bonnet au roi de Prusse, 16 mars 1717 dans Droysen, IV, 2, I, p. 203, note 2.) — Wiesener, au contraire, ne se servant que des documents anglais, a persisté à croire (II, p. 1 à 18) que le complot mit en péril l'alliance franco-anglaise et la paix de l'Europe.

2. *Hist. navale de l'Angleterre* par Lediard (trad. fr., Lyon 1751, in-4° III, p. 591 ; Mahon, *Hist. of England*, I, p. 273-274. — Robethon à Dubois 1er avril 1717). (A. ÉTR., Angleterre, t. 300, f° 2.)

3. Torcy, I, f° 877-878 ; Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, 225-226).

4. Instr. du comte de la Marck, mars 1717 ; (Geffroy, *Instructions de Suède*, p. 289). « La France veut ménager l'amitié du roi d'Angleterre en conciliant, s'il est



rée dans les meilleurs termes avec toutes les puissances du Nord[1]. Le ministre suédois à Paris, Spaar négociait avec Canillac l'ami et le confident du Régent et le pressait de se charger d'une médiation entre Charles XII et le Tsar[2]. Gœrtz, depuis le mois de juillet 1716, avait quitté la Suède pour venir à La Haye négocier avec les ministres français. Il est vrai qu'il trouva bientôt dans les conseils du Régent une disposition à prendre le parti de l'Angleterre et du Hanovre plutôt que celui de la Russie : alors Gœrtz vint à Paris en août d'abord, puis au mois de janvier 1717. La Régence, pour connaître ses intentions, l'avait autorisé à les exposer dans des mémoires qui nous ont été conservés et qu'un agent spécial du ministère, le chevalier de Chavigny faisait passer au maréchal d'Huxelles.

Le Tsar d'autre part à cette époque recherchait l'amitié de la France. Le 13 janvier 1717, il avait offert à M. de Châteauneuf son alliance et un traité[3]. Enfin, le roi de Prusse, déjà attaché à nous par le traité de septembre 1716, s'était volontiers chargé de faire aboutir cette alliance entre la France et la Russie. Son ministre Kniphausen avait accompagné Pierre le Grand en Hollande, et se proposait de le conduire en France, où son maître viendrait peut-être le retrouver[4]. La France avait donc qualité et autorité pour négocier la paix du Nord. Stanhope en chargea Dubois : les deux négociateurs se mirent chacun à l'œuvre pour achever cette paix générale qui, dans le Nord,

possible les intérêts de ce prince avec ceux du roi de Suède et plus ce *qui vient de se passer peut éloigner l'exécution de ce projet*, plus il y a lieu de craindre que les alliés du Nord (le Tsar et la Prusse) ne profitent du ressentiment du roi de Suède. C'est pour prévenir cet inconvénient qu'elle a pris la résolution de faire passer incessamment auprès du roi de Suède une personne capable de le porter à prendre des résolutions conformes à l'état de ses affaires. »

1. Dubois à Stanhope, 17 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 335-343).

2. Octobre 1717, Torcy, I, f° 772-773; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 176). — Décembre 1717, Torcy, I, f° 868-869; Saint-Simon XIII, p. 222.

3. Dépêches de Châteauneuf 14 et 21 janvier 1717 (Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, p. 24). La France avait averti Châteauneuf d'écouter ces ouvertures. (Rambaud, *Instructions de Russie*, I, p. 138 ; d'Huxelles à Châteauneuf, 5 janvier 1717 (A. ÉTR., Hollande, t. 322). C'était Rottembourg à Berlin qui avait ménagé cette entente (Brückner, *Peter der Grosse*, p. 435).

4. Torcy, II, f° 359; Saint-Simon, XIV, p. 30; Torcy, II, f° 353; Saint-Simon, XIV, p. 59. — D'Huxelles à Châteauneuf (Rambaud, *Instructions de Russie*, I, p. 139). — Vandal (*Ibid*).



sauvegarderait les intérêts de l'Électeur de Hanovre, dans le Sud ceux du Régent.

Pour régler l'accommodement de l'Espagne et de l'Empereur, Stanhope et Dubois, à Hanovre puis à La Haye, avaient eu bien des fois l'occasion de discuter et d'établir leur plan. Depuis le 29 septembre 1716, Stanhope pensait offrir à Élisabeth Farnèse quelques avantages en Italie pour qu'elle obtînt de Philippe V l'abandon de la France au Régent, et de l'Italie à l'Empereur : « J'ai un plan qui pourrait bien leur convenir [1]. » Dubois avait du premier coup accepté cette idée : « il faudrait que le roi d'Espagne renonçât à ses droits sur les États d'Italie et, pour le dédommager de cette renonciation, on assurerait à un des fils du roi d'Espagne pour apanage les États du duc de Parme [2] ». L'abbé avait même proposé un autre dédommagement, la Sardaigne, mais Stanhope avait refusé.

Ce furent donc ces offres d'abord que Stanhope fit à Beretti en revenant de Hanovre à La Haye, avec toutes sortes d'assurances amicales : « que l'Angleterre forcerait l'Empereur à convenir de ce qui serait juste, ensuite à tenir les conventions faites ; que la succession de Parme et de Plaisance serait assurée à la reine d'Espagne et à don Carlos à l'infini, que l'Angleterre empêcherait la Maison d'Autriche de s'emparer de la Toscane [3] ». Le ministre anglais ne ménagea rien pour assurer Philippe V de ses bonnes intentions. De retour à Londres, il s'ouvrit de la même manière à Monteleone qui y résidait pour l'Espagne. Il lui fit croire que l'accession de son maître à la Triple Alliance détournerait l'Angleterre de la France. Il fit tout pour séduire les ministres espagnols à l'étranger, et leur persuader que l'Angleterre n'avait en vue que le bien et les intérêts de la famille espagnole [4].

1. Stanhope à Townshend, 29 septembre 1716 (Coxe, *Memoirs of Walpole*, II, p. 86). L'idée en avait été fournie à Stanhope par son ambassadeur à Madrid, Dodington, à la suite d'une conversation avec Alberoni, 9 février 1716. (Coxe, *Hist. des Bourbons d'Espagne*, trad. fr., II, p. 271.)

2. Mémoire joint à la lettre de Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 300, fº 86 : plan de Stanhope touchant les affaires d'Italie, réservé pour S. A. R. toute seule (A. ÉTR., Hollande, t. 311, fº 263).

3. Torcy, *Mémoires inédits*, II, fº 9 à 11 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XII, p. 299-300).

4. Torcy, II, fºs 185-186-187-188 ; Saint-Simon, XIII, p. 333-334. — Alberoni au duc de Parme, 8 février 1717 (Arch. Naples, Farnesiana, fasc. 59).



Ce que Stanhope se gardait bien de leur révéler, c'étaient les mesures qu'il avait formées avec Dubois pour satisfaire l'Empereur. La difficulté était de déterminer Charles VI à abandonner ses prétentions sur l'Espagne. Pour fléchir son obstination et l'amener à leur plan, les deux négociateurs s'étaient résolus, dès le mois de novembre, à lui offrir des avantages considérables en Italie, rien moins que la Sicile tout entière et la suzeraineté des États de Parme et de Toscane[1].

De pareils avantages ne pouvaient être comparés à ceux qu'on offrait à l'Espagne ; c'étaient des cessions importantes et immédiates, tandis que Philippe V n'avait que la promesse, pour ses fils en Italie, d'une succession lointaine et médiocre en somme. Stanhope profita de son séjour à Hanovre pour s'expliquer avec les Impériaux : le représentant de l'Angleterre à Vienne était un diplomate suisse qui avait été successivement employé par la Prusse et l'Autriche contre la France, le général de Saint-Saphorin[2]. Nul ne pouvait avoir plus d'autorité pour rapprocher l'Angleterre et l'Autriche : il avait servi la Grande Alliance pendant dix ans. Il décida Charles VI à envoyer son ambassadeur Pentenridter à Hanovre dès le mois de décembre 1716[3].

Dès cette époque, Charles VI fut averti de ce que les Anglais lui ménageaient, de ce que le Régent, par leurs conseils, lui laissait espérer en échange d'une Renonciation essentielle au trône d'Espagne. Et, le 5 janvier 1717, la conférence de Vienne avait en principe accepté ces conditions[4]. Elle considéra comme un avantage le fait d'avoir été informée et sollicitée avant que le roi d'Espagne eût été consulté. Elle comprit que l'accommodement proposé par la cour d'Angleterre aux deux puissances était plus favorable à l'une qu'à l'autre. C'étaient leurs anciens alliés de l'Empire que les Anglais voulaient ménager, après une

1 Pentenridter à la Cour de Vienne, 24 décembre 1716 (Wien. Staatsarch dans Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 29-31).

2. Voir Emile Bourgeois, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, *passim*. M. de Saint-Saphorin était Vaudois.

3. Saint-Saphorin à Robethon, 10 octobre et 4 novembre 1716 (Arch. Han. Weber, p. 29).

4. Conférence du 16 janvier 1717 (Wien Staats Arch.) ; Saint-Saphorin, 21 janvier 1717 (Arch. Han.) ; Weber, p. 32-33. — Wiesener, *le Régent*, II, p. 40.

alliance récemment renouvelée avec eux en juin 1716 et dans le besoin où se trouvait toujours l'Électeur de Hanovre de ménager son chef hiérarchique. Ils espéraient, d'ailleurs, rejeter sur la France le tort fait à l'Espagne[1]. Ce qu'il y aurait d'honorable au contraire, dans une paix générale rétablie après tant de difficultés, servirait Stanhope et sa politique.

Dubois devinait ces calculs et sentait ces dangers ; il eût voulu dès le début que les Anglais proposassent au roi d'Espagne un avantage immédiat, la cession de la Sardaigne. Mais les Anglais n'osaient demander ce sacrifice à l'Empereur. Jusqu'au mois de mai 1717, le ministre du Régent insista pour les décider, sans succès. Puis il prodigua par son ministre Saint-Aignan, à Madrid, les assurances d'amitié et d'intérêt les plus fortes[2]. Il pressait même Stanhope de laisser à Madrid la France en dehors de toutes les négociations[3]. Enfin, dès le mois d'avril, il avait imaginé, pour rendre l'Empereur moins intraitable, de faire entrer « le génie flottant et variable » du roi de Prusse dans la Triple Alliance[4]. Il s'efforçait de rassurer l'Espagne, d'intimider et de fléchir l'arrogance et les prétentions de l'Empereur.

Précautions insuffisantes à guérir le mal qui se déclarait : c'était à la source même de ce mal qu'il aurait fallu opérer. Il n'y avait pas à le dissimuler, c'était le plan lui-même, le *grand projet* qu'il eût fallu abandonner tout entier[5]. Pas plus que la Triple Alliance, ce souci de réconcilier le roi d'Espagne et l'Empereur ne venait au gouvernement du Régent d'un désir sincère de la paix. Louis XIV en 1715 avait formé un projet analogue, quand il mourut ; mais comme c'était vraiment la paix du continent qu'il voulait, il avait pris d'autres moyens. Il

1. Ces calculs sont fort bien exposés dans un mémoire soumis alors au Régent par la diplomatie officielle (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 323). Alberoni avait raison de se plaindre à l'ambassadeur de Georges Ier de la façon dont on traitait le roi d'Espagne : lettre de Dodington à Methuen (Coxe, *Histoire des Bourbons d'Espagne*, II, p. 322).

2. Le Régent à Saint-Aignan, 9 février 1717 (Baudrillart, *Philippe V*, II, p. 266). — Torcy, II, p. f° 759. Alberoni à la cour de Parme, 1er février 1717 (ARCH. NAPLES, Farnesiana, fasc. 59).

3. Dubois à Stanhope, 28 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 61-62).

4. Dubois à Stanhope, 16 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 23).

5. Dubois à Stanhope, 23 mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 222).

s'était gardé de porter atteinte, sous prétexte de mieux, au bien que la paix d'Utrecht avait fait. Il en maintenait les clauses essentielles et particulièrement cette neutralité de l'Italie qui assurait l'équilibre au Sud, et la sécurité des frontières françaises : « sans porter aucun préjudice à la paix et la neutralité de l'Italie ». Peu importait à ses yeux que Charles VI n'abandonnât jamais ses prétentions au royaume d'Espagne, ou que le roi d'Espagne eût une égale peine à se désister de ses droits sur l'Italie. « Cela n'empêchait pas la paix entre eux. Ce ne serait pas le premier exemple de princes qui auraient fait des traités en prenant chacun les mêmes titres [1]. »

Mais ce qui n'importait pas à Louis XIV préoccupé uniquement d'intérêts généraux, était précisément ce qui importa le plus au Régent. Si le roi d'Espagne ne renonçait pas à ses droits sur l'Italie, l'Empereur ne renoncerait pas à ses prétentions sur l'Espagne. Et d'autre part si Charles VI maintenait ses droits au trône d'Espagne, Philippe V ne renoncerait pas à ses droits à la succession de France, n'ayant pas même en compensation la sécurité de sa couronne espagnole. C'était un dilemme sans gravité pour la France, mais dangereux pour le Régent, pour son autorité présente, pour ses prétentions futures.

Comme à La Haye, comme à Hanovre et par une conséquence logique, nécessaire même, Dubois s'entendit avec Stanhope pour mettre au premier plan l'avantage du Régent, sacrifiant aux Renonciations la neutralité de l'Italie, qu'il était de notre intérêt de maintenir à tout prix. Alors, sous prétexte de satisfaire les appétits de l'Empereur et de Philippe V contenus dans une juste limite par la paix de Rastadt, Dubois les encouragea en donnant l'exemple dangereux de rompre lui-même cette paix. Si nous insistons sur ce point, c'est qu'on prend à ce moment décisif en défaut la politique de Dubois, déterminée par le seul intérêt de son maître, parée du prétexte de la paix nécessaire au royaume. Lorsqu'il invoquait le traité d'Utrecht, pour confirmer les Renonciations, il pouvait faire illusion. Lorsqu'il déchirait le traité de Rastadt pour obtenir les

1. Voir Introduction, chap. II.



Renonciations de l'Autriche et de l'Espagne avantageuses au Régent seulement, lorsqu'il livrait l'Espagne à l'Angleterre et l'Italie à l'Empereur, pouvait-il invoquer les mêmes raisons? La vérité, c'est qu'il acceptait ces traités pour peu qu'ils servissent son maître et qu'il les modifiait, pour le servir autrement, au risque de les détruire, alors que dans leur ensemble, bien coordonnés et liés, ils étaient encore ce que Louis XIV avait trouvé de plus conforme aux véritables intérêts de la France.

Philippe V n'avait pas les mêmes raisons que le Régent d'accepter ce plan défavorable à la fois à la France et à l'Espagne. Les intérêts de sa Maison, de sa femme, de son fils n'étaient ni tellement ni si largement assurés par le projet, qu'il fût tenté de sacrifier la neutralité de l'Italie à l'Empereur. Ce fut la réponse qu'il fit en substance, le 12 avril 1717, aux propositions de l'Angleterre : « Le Roi ne les croyait pas suffisantes pour rétablir l'équilibre, alors même que ces duchés seraient cédés par traité à un fils de la Reine ; car, tant que l'Empereur serait tout-puissant en Italie, il serait toujours le maître de tenir ou non sa parole ; le Roi serait d'ailleurs forcé par cet arrangement de renoncer pour jamais à toutes ses justes prétentions en Italie, pour des droits dont il ne jouirait que trop tard, peut-être jamais. » — « On pourrait entrer en négociations, s'il était permis au Roi de mettre des garnisons dans les places qui en manquent aujourd'hui, jusqu'à l'exécution du traité. Mais ce qui peut arriver de pis, ce serait d'y voir l'Empereur tout à fait le maître, et ses droits à lui complètement perdus[1]. » Les observations de Philippe V étaient justes et ses craintes légitimes.

Naturellement Alberoni devait prendre ses mesures en conséquence. Pour rompre les projets de l'Angleterre et de la France sur l'Italie, il cherchait alors à se rapprocher de la Hollande et même de l'Empereur, par l'intermédiaire du Pape. Il espérait au moins gagner ainsi du temps pour mettre l'Espagne en situation de prendre ce qui lui conviendrait en Italie. Il faisait travailler à Pampelune contre la France; il travaillait aux ports de Cadix et

1. Dodington à Methuen, 12 avril 1717 (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 323 ; Alberoni transmit au duc de Parme, le 12 avril 1717, la même réponse (Arch. Naples, Farnesiana, fasc. 59).



du Ferrol, et comptait le 15 mai pouvoir mettre en ligne quatre-vingts vaisseaux. Il demandait à l'Angleterre la permission de recruter un corps de trois mille Irlandais, destinés à remplacer dans le royaume les troupes qui pourraient en être sorties. S'il n'y avait plus à compter sur personne en Europe, il comptait sur les forces de l'Espagne, qu'il s'exagérait peut-être, pour éviter une paix honteuse et désavantageuse[1].

Cette attitude de l'Espagne inquiéta Dubois : il sentait la contradiction où la Triple Alliance exposait le Régent, d'avoir confirmé les traités d'Utrecht soi-disant pour assurer la paix, et de risquer la guerre au profit de l'Empereur, en ne confirmant pas la paix de Rastadt. « Il paraît d'une extrême importance que l'on ne puisse pas supposer, avant la conclusion d'un pareil traité, que l'on soit disposé à déroger en la moindre chose à ce qui a été stipulé à Utrecht. » Aveu formel, toujours même insistance pour qu'on donnât à Philippe V ou à l'un de ses fils la Sardaigne, même souci enfin, pour rendre l'Empereur plus docile, d'admettre le roi de Prusse dans l'alliance[2]. Mais l'Angleterre s'obstinait : elle réservait la Sardaigne comme dédommagement à la Savoie qui perdrait la Sicile et ménageait dans le roi de Sicile un allié ancien et important[3]; elle refusait de sacrifier l'alliance de l'Empereur au roi de Prusse : « Elle ne voulait faire aucune démarche qui pût lui déplaire, quoique convenable au bien et au repos public[4]. » Stanhope trouvait plus simple et plus logique, au lieu d'abandonner ses alliés anciens, d'abandonner Philippe V et son ministre : pour ne pas renoncer à ses alliances, il proposait à la France au moi de mai de sacrifier tout simplement les siennes, celles que Louis XIV avait formées et soutenues au prix de tant d'efforts.

Dubois dut voir ce jour-là la faute qu'il avait fait commettre

1. Voir notre tome II : *Alberoni et le Secret des Farnèse* et les Dépêches de Saint-Aignan, avril 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 257).

2. Mémoire de Dubois, mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 107).

3. Saint-Saphorin à Robethon, 14 avril 1717 (Arch. Han., Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 35).

4. Stanhope à Dubois, 31 juillet 1717 : Inclusio unius et exclusio alterius (A. ÉTR., Ang., t. 300-373) ; Saint-Saphorin à Robethon, 22 mai 1717 (Arch. Han.; Weber, p. 37) ; Duywenworden à Dubois, 21 mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 237 ; Robethon à Dubois, 3 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 261).



au Régent, en le liant pour ses intérêts à ceux de l'Angleterre. Par une pente insensible, il le voyait entraîné dans cette *Grande Alliance* de la dernière guerre formée de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Empire qui avait imposé tant d'humiliations à la France, que Louis XIV avait eu l'honneur de rompre enfin. Voilà qu'elle allait se reconstituer contre l'Espagne, contre le petit-fils du grand Roi par la politique de son neveu, plus soucieux de son avenir que de celui du royaume. Dans un mémoire significatif de cette époque, d'Huxelles protestait contre ces conséquences : « Le seul fruit que la France et S. A. R. elle-même remporteraient d'une pareille alliance, si elle n'était pas précédée ou du moins accompagnée d'un traité entre le roi d'Espagne et l'Empereur, serait le reproche d'avoir consenti à l'infraction des traités solennels qui ont rendu la paix à l'Europe, uniquement pour procurer les avantages d'un prince dont l'ambition ne peut être retenue par les liens les plus forts, d'avoir augmenté sa puissance, enfin de s'être assuré le juste ressentiment du roi d'Espagne et du roi de Sicile. Ce serait de tristes, mais cependant d'inévitables effets d'une démarche aussi inconsidérée[1]. »

Les Français du Conseil, avec d'Huxelles s'indignaient des ménagements de l'Angleterre; ils songeaient à chercher des alliés en Prusse, en Russie dans l'Empire, puisqu'il n'y avait pas moyen de détourner l'Angleterre et son Roi de leur partialité traditionnelle ou intéressée pour l'Empereur. Il ne fallait pas surtout que cette Triple Alliance préparée pour la paix, aboutît à une guerre : « Il est en tout temps des règles d'un bon gouvernement de prévoir et d'établir la tranquillité publique. Cette maxime est encore bien plus essentielle et bien plus importante dans une minorité, et lorsque l'État épuisé par de longues et ruineuses guerres a un aussi grand besoin de conserver sa tranquillité[2]. »

Il n'y avait plus de doutes, cette guerre, l'Angleterre la préparait par les espérances qu'elle rendait à l'Empereur en Italie. Autrement celui-ci se serait-il laissé aller à l'acte d'hostilité qu'il venait de commettre dans le Milanais contre le roi

1. Mémoire de d'Huxelles, mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 323).
2. *Ibid.*, *ibid.*, f°s 325 et suiv.



d'Espagne? Le successeur de del Giudice à la charge de grand inquisiteur, Molinès, traversait cette province au mois de mai 1717, muni d'un sauf-conduit du Pape : il avait été brusquement arrêté à Milan et enfermé, ses papiers saisis[1]. Sans doute l'Empereur et Philippe V n'étaient pas en état de paix : mais ils avaient l'un et l'autre accepté la neutralité de l'Italie. L'Empereur prenait l'initiative d'une rupture et annulait le traité d'Utrecht : que penserait-on, en France et en Espagne, du Régent, si par une alliance séparée avec lui, il avait l'air de justifier cette entreprise et d'approuver cette nouvelle guerre en Italie[2] ?

Pendant deux mois, Dubois fit des représentations très vives au gouvernement anglais. Il semblait reculer devant une situation aussi compromettante. L'Angleterre de son côté ne lui accorda rien, et s'en tint aux propositions qu'elle avait faites. Elle déclarait qu'elle avait déjà obtenu de l'Autriche des sacrifices suffisants à satisfaire les intérêts, à fléchir l'entêtement du roi d'Espagne. En réalité toutes ces négociations n'avaient servi qu'à entretenir les espérances et les prétentions de Charles VI, qu'à irriter Philippe V, à éveiller ses inquiétudes.

La politique secrète du Régent, dirigée par Dubois, ignorée du Conseil, après avoir promis la paix, la détruisait en Italie. Si les Farnèse poussaient Alberoni à la guerre, c'est que l'Empereur, encouragé par la Triple Alliance, leur en fournissait le prétexte.

La guerre n'éclata point aussitôt. Philippe V aurait voulu venger immédiatement l'affront fait à Molinès. Les grands seigneurs espagnols, le marquis de Saint-Philippe, le duc de Popoli, l'y poussaient vivement[3]. Alberoni employa toute son influence à l'en détourner, lui représenta que les finances de l'Espagne et son armée n'étaient pas suffisantes encore pour risquer l'entreprise décisive. En Espagne, ses conseils auraient peut-être été entendus, si la cour de Parme et les Farnèse n'avaient exigé des souverains espagnols et de leur ministre une action énergique contre les Impériaux. Le 17 juillet 1717,

1. Torcy, *Négociations*, II, p. 415-416 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 69-70).
2. Le Roi à Saint-Aignan, 1er août 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 259, f° 38) ; Dubois à Stanhope, 17 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 335-337).
3. Voir notre tome II, *Alberoni et le Secret des Farnèse*.



l'escadre espagnole quittait le port de Barcelone après avoir embarqué une petite armée sous les ordres du marquis de Leyde, destinée contre les possessions italiennes de l'Autriche.

Une dépêche de Dubois à son confident Robethon nous a conservé le secret de sa pensée à ce moment, ses regrets, ses inquiétudes. « Le projet d'armement de l'Espagne en Italie va apporter des difficultés au plan. Quelle que puisse être la vue de cette équipée, comptez sur notre sincérité, sur notre correspondance pour la paix de l'Europe. Dieu veuille que cette sottise ne rende pas inutiles vos bonnes intentions pour la tranquillité publique[1]. » La réponse des Anglais fut encore plus significative. Leur joie était extrême : « La conduite de l'Espagne déterminera le Régent à conclure avec l'Empereur, à l'exclusion de l'Espagne, et à pousser l'affaire du plan avec fermeté[2]. » L'Empereur, de son côté, parlait des dangers que courait la Toscane, demandait des subsides au grand-duc : l'occasion lui paraissait bonne d'occuper l'Italie centrale. Il se réjouissait qu'on eût écarté le roi de Prusse de la Triple Alliance[3].

Telles étaient les conséquences de la politique secrète engagée par Dubois pour les intérêts du Régent, sans souci de ceux de la France. Elle conduisait insensiblement le royaume, en dépit des espérances et des promesses contraires, à la guerre, à la plus impolitique et à la plus fâcheuse des guerres, une guerre contre l'Espagne, au profit de l'Angleterre; une guerre contre les Bourbons au profit des Habsbourg. La meilleure critique qu'on eût pu faire était la lettre qu'à cette époque Stanhope écrivait à Dubois pour calmer ses scrupules, écarter ses représentations, soutenir sa bonne volonté : « Dans le cas où le roi d'Espagne refuserait d'entrer dans le plan, comme un tel refus ne pourrait avoir d'autre motif que de faire valoir ses prétentions à la couronne de France, le cas arrivant, nous croyons qu'alors l'intérêt de M. le Régent serait encore plus grand à conclure avec l'Empereur, et à chercher sa sûreté dans la garantie de ce

1. Dubois à Robethon, 28 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 378).
2. Robethon à Dubois, 2 août 1717 (*Ibid.*).
3. Dépêche de Gallas, ambassadeur impérial dans Torcy, *Négociations*, II, p. 590-593 et Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 144 : Conférence de Vienne du 8 août 1717 (Wien. Staats Arch. dans Weber, *Quadrupel Allianz*, p. 42).



prince, dans celle du Roi et des États généraux, ce qui peut le tirer de *toute inquiétude touchant ses droits à la succession, et affermir dès à présent l'autorité de sa Régence*[1].» Stanhope ne parlait point des intérêts de la France, mais de ceux du duc d'Orléans : n'était-ce point le principe de leur entente et le moyen de la maintenir dans les orages qui la traversaient ?

Les politiques anglais continuèrent d'ailleurs à parler de la *tranquillité publique*, se préparant dès cette époque à rejeter sur l'Espagne la responsabilité des guerres qui la menaçaient[2]. Ils dénoncèrent l'ambition de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, entretenue par Alberoni. Aux tentatives que la cour espagnole faisait soit en France, soit en Italie, pour déchirer les traités d'Utrecht, ils comparaient leurs efforts et ceux du Régent pour les confirmer, les assurer. Peu à peu, par leurs soins, cette argumentation habile prit corps dans l'opinion publique, et ainsi, elle est devenue un article de foi pour les historiens anglais et même français[3].

Il faut rétablir la vérité et dégager l'histoire de ces sophismes : en proposant à l'Empereur, en pleine paix, de nouvelles conquêtes en Italie, aux dépens de l'Espagne qu'on abusait de promesses lointaines, les alliés de La Haye donnaient les premiers l'exemple d'une violation de la neutralité italienne[4].

Ils encourageaient les ambitions de l'Autriche, en feignant de ménager sa paix avec l'Espagne, afin d'obtenir d'elle des mesures contre le Prétendant Stuart que le Trésor anglais

1. Stanhope à Dubois, 31 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 376-377).

2. Stanhope à Dubois, *ibid* : « Quel jugement faites-vous des événements de l'Espagne ? Est-il possible que l'Espagne sans alliés et sans forces veuille rallumer une guerre qui ne peut manquer d'intéresser toutes les puissances de l'Europe, que le roi Philippe, qui passait dans le monde pour un observateur religieux de sa parole et des traités viole ainsy celui d'Utrecht ? » (f° 379 ; Stair à Stanhope, 5 juillet 1717 (Arch., Han.; Weber, p. 40). D'Entremont à Victor Amédée, 9 août et la réponse du Roi. *Relaz. diplom. della monarchia di Savoia* (Bib. storia Italiana, vol. II), Turin, Bocca.

3. Mahon, *Hist. of England*, p. 303; Coxe lui-même, II, p. 346, 347; Saint-Simon, XV, p. 303; Lemontey, I, p. 138; Baudrillart, II, p. 276. « L'attentat d'Alberoni rendait la paix impossible. »

4. C'est ce qu'Alberoni répondit en novembre 1717 à Stanhope : « Il y a un principe existant avant tout, savoir que ni les princes, ni les États ne sont obligés d'observer aucuns traités contraires à leurs intérêts. Vous avez toujours agi ainsi. » (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 365).



paya à l'Empereur un bon prix, et de procurer dans le Nord des avantages à l'Électeur de Hanovre, en France des garanties au Régent. Cette Triple Alliance soi-disant désintéressée, était une ligue offensive d'intérêts, conclue par des ministres ambitieux pour le seul profit des maîtres qui servaient leur fortune[1]. Dès le premier jour, elle avait été pour la France la cause de sacrifices sans autre compensation qu'une paix onéreuse ; et bientôt, par la force des choses, ce dernier avantage, la paix elle-même, allait lui être retiré.

Incapable d'assurer la paix du Sud et de réaliser de ce côté ses promesses pacifiques, la Triple Alliance offrait au Régent cependant, un autre moyen d'entretenir l'illusion de ses sujets. Stanhope lui laissa le soin de régler les différends du Nord : « Si vous déterminez le roi de Suède à accepter la médiation du Régent, vous feriez faire à Son Altesse Royale un beau personnage pour la décision du Nord[2]. »

Le 5 janvier 1717, le maréchal d'Huxelles avait chargé l'ambassadeur de France en Hollande, Châteauneuf, des premières « démarches nécessaires à prévenir les engagements que les puissances du Nord pourraient prendre au préjudice du repos public[3] ». Il commençait par retirer à la Suède les subsides que la France, selon une tradition ancienne et en vertu du traité d'avril 1715, lui payait « comme à une bonne et fidèle alliée ». Il ne l'abandonnait pas pourtant, mais il bornait « les effets de sa garantie à ses offices pour parvenir à la paix du

1. M. de Mazade dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1860) que lui a suggéré la lecture des dépêches de l'abbé del Maro envoyé de Sicile à Madrid, a fortement établi les responsabilités de chacun : « De quel côté était le droit dans cette bagarre ? Cet abbé plaisantin, ce cardinal d'aventure était, direz-vous, un grand violateur des traités. Je le veux bien. Mais ses adversaires l'étaient-ils moins ? Alberoni manquait-il au droit, parce qu'il était seul ? Les alliés n'y manquaient-ils plus dès qu'ils étaient quatre pour transférer la couronne de Sicile, que Victor Amédée n'avait nulle envie de céder pour disposer de la Toscane qui protestait contre ce qu'on voulait faire d'elle. La France était peut-être celle qui s'inspirait le moins de sa vraie politique. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1860, p. 139-200).

2. Stanhope à Dubois, 17 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 373).

3. Le roi à Châteauneuf, 5 janvier 1717 (A. ÉTR., Hollande, t. 322; Rambaud, *Inst. de Russie*, p. 138). D'Huxelles à Châteauneuf, 27 novembre 1716 (Hollande, t. 311) lui avait déjà dit qu'il était seul chargé des affaires du Nord (f° 281) et lui avait remis une lettre pour le baron de Gœrtz.



Nord[1] ». C'était le prélude d'une évolution générale des alliances de la France dans le Nord : le Régent ne voulait plus aider Charles XII à poursuivre la guerre ; il prétendait encore, par un nouveau système d'alliances, le contraindre à la paix[2]. Ordre fut donné à Châteauneuf, le 5 janvier 1717, d'entrer en relations avec le Tsar et ses ministres pour examiner le moyen de régler avec eux la paix de la Baltique et la possibilité à la fois d'une alliance commerciale et même politique entre la Russie et la France.

C'était là une politique avisée qui ne manquait ni de grandeur, ni de prudence. Sans lâche désertion, elle eût assuré dans le Nord conformément aux révolutions qui s'y étaient produites, la paix d'abord, le crédit et l'autorité de la France. Elle lui eût conservé d'anciennes amitiés, et lui en eût procuré d'autres. Elle aurait garanti le passé et préparé l'avenir[3].

Mais c'était la politique officielle, la politique française proprement dite. Le chef de la politique secrète, le représentant des intérêts du duc d'Orléans, Dubois considérait ces questions d'un autre point de vue, ayant à ménager d'abord la jalousie de l'Angleterre, des États généraux, et de l'Électeur de Hanovre. La ligue pour la paix que Châteauneuf avait ainsi reçu l'ordre de former, ressemblait trop à celle que Gœrtz méditait pour continuer la guerre contre le Danemark, l'Angleterre et contre le Hanovre[4]. Elle pouvait être suspecte aux Anglais et à Georges Ier et leur devenir un prétexte à dénoncer la Triple Alliance : il y allait des intérêts du Régent, et de toute l'œuvre de Dubois. Dès

1. D'Huxelles à M. de Châteauneuf, 5 janvier 1717 (Rambaud, *ibid.*, p. 139).

2. *Ibid.*, p. 143-144. D'Huxelles écrit en même temps à Rottembourg notre ambassadeur à Berlin, le 15 janvier 1717 : « Je suis en disposition d'entrer dans les mesures que le roi de Prusse jugera à propos de prendre pour sa sûreté personnelle et le maintien de la paix ; *je lui assurerai Stettin et ses dépendances.* » Le Régent à Rottembourg, même date : « On fera connaître à Gœrtz qu'il se flatterait vainement de détacher le Tsar seul de la ligue du Nord. Il doit travailler à *séparer ce Prince et ses Alliés du nombre des ennemis de la Suède.* » (A. ÉTR., Prusse, t. 56, f° 14 et 15.)

3. C'était dans une certaine mesure la politique de Louis XIV, quoique le grand Roi eût songé à faire moins de concessions à la Russie (Introd., chap. II).

4. Cette lettre a été publiée par M. Filon : *l'Alliance anglaise au XVIIIe siècle* (Acad. des Sciences morales, février-mars 1860, p. 20) et reproduite par M. Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, p. 28-29.



qu'il sut par Châteauneuf les projets du maréchal d'Huxelles, l'abbé se hâta d'écrire le 12 janvier 1717 au Régent pour l'en détourner. Il le priait de peser mûrement les avantages qu'il se proposait avec le danger presque certain de perdre l'Angleterre et la Hollande, et par conséquent tout le fruit de la Triple Alliance : « Si, en établissant le Tsar, vous chassez les Hollandais et les Anglais de la mer Baltique, vous serez éternellement odieux à ces deux nations. Si la Triple Alliance peut vous suffire, examinez si le reste vous est nécessaire [1]. »

A peine Dubois avait-il expédié confidentiellement cet avis au Régent, le ministre russe Kourakin se présentait à l'hôtel de M. de Châteauneuf, et venait lui offrir l'alliance de son maître et de la Prusse ; en même temps le baron de Gœrtz portait aux Russes les offres de paix de Charles XII. La paix du Nord était faite comme l'avait souhaitée et tracée le maréchal d'Huxelles : l'Angleterre et la Hollande eussent été obligées de reconnaître l'œuvre pacifique et l'autorité de la France. Elles se seraient résignées avec le temps, et le temps aurait montré les avantages pour notre pays d'une pareille œuvre.

Mais, comme l'a bien montré M. Vandal, Dubois ne consultait que l'intérêt du moment ; il travaillait au jour le jour, parce que d'un jour à l'autre la succession du trône de France pouvait devenir vacante [2]. Il ne se réglait que par les intérêts de son maître : « Le sixième sens qui est en moi pour ce qui vous regarde, lui écrivait-il, souffre en cette occasion. » Sa vigilance égalait sa dextérité : il avait paré depuis six mois plus d'un coup qui eût pu renverser son œuvre. Il para celui-ci encore : sa lettre secrète parvint au Régent, avant les propositions que Châteauneuf envoyait de la part du Tsar et qui, en toute autre occasion, eussent été acceptées avec joie.

Quand elles arrivèrent à Paris, le Régent, parlant en maître, avait fait fléchir une fois de plus la diplomatie officielle de la France et obtenu de son chef un désaveu formel. Ce désaveu est exprimé dans une lettre du maréchal d'Huxelles

1. Châteauneuf à d'Huxelles et au Roi, 14 janvier 1717 (A. ÉTR., Holl., t. 312. — Vandal *ouvrage cité*, p. 24).
2. Vandal, *ibid.*, p. 27 et 28.



à Dubois (19 janvier 1717) : « Si ce que cette dépêche du 5 janvier contient pouvait alarmer votre juste délicatesse pour la gloire de S. A. R., vous verriez par d'autres lettres du 5 et du 13 qu'on ne pouvait lui recommander plus fortement de ne prendre aucun engagement de quelque manière que ce soit, et de donner toute son attention à gagner du temps[1]. » Le maréchal, contraint à ce nouvel acte d'humiliation, ne pouvait s'empêcher d'exprimer ses regrets : « Lorsqu'on connaît l'instabilité de la nation anglaise il y aurait de la témérité à mettre toute sa confiance dans ce seul appui, et de ne pas ménager les moyens d'entretenir une bonne intelligence avec les puissances de l'Empire et du Nord[2]. » Regrets superflus, mais instructifs qui sont la ressource des faibles, et la lumière de l'histoire.

Décidément, au Nord comme au Sud, et dans toute l'Europe « nous étions enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude ». Tandis qu'elle nous imposait ou s'efforçait de nous imposer l'alliance de l'Empereur et de nous séparer de l'Espagne, elle s'opposait aux amitiés qui s'offraient dans le Nord. Les intérêts de l'Électeur de Hanovre devenaient les maximes de la politique française, parce qu'ils avaient paru d'abord conformes à ceux du Régent.

Stanhope, lui aussi, avait lié à la politique hanovrienne celle de l'Angleterre : mais quelle différence ! L'extension du Hanovre dans l'Empire, la faiblesse des puissances baltiques étaient un moyen d'ouvrir ou de garder ouverts de vastes débouchés au commerce de la nation. Au Sud, la brouille de la France et de l'Espagne fermait aux Français les vastes colonies de l'Espagne et pouvait les ouvrir aux Anglais. Stanhope servait à la fois son maître, sa fortune et son pays. Dubois servait le Régent et sa fortune uniquement[3].

Il fallait pourtant garder devant le public l'attitude que la Régence s'était donnée. La Triple Alliance devait paraître un instrument de paix, quoiqu'elle préparât la guerre au Sud,

1. D'Huxelles à Dubois, 19 janvier 1717 (A. ÉTR., Hollande, t. 313, f° 170) — (Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 150).

2. Voir ausi même ouvrage (p. 149) la lettre du maréchal d'Huxelles à Châteauneuf dont l'original est aux A. ÉTR., 19 janvier 1717 (Hollande, t. 313, f° 197).

3. Voir les considérations très justes de Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 33-36).

et qu'au Nord elle eût déterminé l'échec de négociations déjà mûres : Dubois ne négligea rien pour faire croire que son maître, à Hanovre comme à La Haye, à Londres comme à Madrid, à Vienne comme à Stockholm, était l'ouvrier actif et laborieux d'une pacification générale. « Il continua ses offices pour parvenir à la paix du Nord[1] », mais d'une autre manière, par une voie plus longue et moins suspecte à l'Angleterre.

Ce fut l'Angleterre d'abord qu'il voulut réconcilier avec la Suède, faisant ainsi de la paix du Nord comme une annexe de la Triple Alliance. Le maréchal d'Huxelles avait justement essayé le contraire, et conçu cette paix comme une œuvre séparée, indépendante, non pour renverser, mais pour remplacer au besoin la ligue de La Haye[2]. L'intention du Régent était désormais de ne s'écarter à aucun prix des engagements inscrits dans le traité d'alliance avec le roi d'Angleterre. « Peut-être ne sera-t-il pas impossible de les concilier avec ceux que je pourrais prendre pour établir la bonne correspondance avec le Tsar et même avec le roi de Prusse[3]. »

L'objet était le même sans doute; mais quelle différence dans les moyens et dans la valeur des résultats? Ce que le médiateur français prenait en main, d'abord, c'étaient les intérêts de l'Angleterre. La médiation ne suivrait son cours qu'autant qu'ils seraient satisfaits[4]. « Sa Majesté, dira la Régence elle-même, s'est proposé surtout de ménager les intérêts du roi d'Angleterre dans la paix du Nord. » Les médiations désintéressées sont rares dans l'Histoire de la politique internationale :

1. Le Roi à Châteauneuf, 19 mars 1717 (A. ÉTR., Hollande, t. 114, f° 183; Rambaud, *Inst. de Russie*, p. 152).

2. Le maréchal d'Huxelles à Dubois, 19 janvier 1717 (Rambaud, *Ibid.* p. 151). La même idée est développée dans un mémoire de la diplomatie officielle, mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 110-118).

3. Le Roi à Châteauneuf, 12 avril 1717 (A. ÉTR., Hollande, t. 115, f° 27; Rambaud, p. 155). — Instructions données au comte de la Marck (Geffroy, *Instructions Suède*, p. 283). — Le maréchal d'Huxelles à Châteauneuf, 19 janvier 1717-19 mars 1717 (Rambaud, p. 149 et 151).

4. Instructions du comte de la Marck (Geffroy, *Suède*, p. 283). Les termes sont formels : « Comme Sa Majesté se propose de ménager *principalement les intérêts du roi d'Angleterre* dans la paix du Nord ». — C'est ce qui faisait dire avec raison au roi de Prusse : « Cette cour d'Angleterre se regarde comme le centre où tous les intérêts de l'Europe doivent aboutir. » 30 mars 1717 (Droysen, *Preussische Polit.* IV, 2, t. 1, p. 204, note 1).



celle de la France l'était cependant, à un point surprenant. Celle du Régent l'était moins.

L'arrestation des ambassadeurs suédois Gyllenborg à Londres, Gœrtz en Hollande, l'arrestation en Suède par ordre de Charles XII, du résident anglais Jackson (29 janvier 1717) suspendirent pendant quelque temps les offices de la France ; mais sa médiation ne devenait que plus nécessaire, cette réciprocité de violences équivalant presque à une déclaration de guerre [1]. Le Régent envoya en Suède à Charles XII, un homme de la plus grande condition, le comte de La Marck (7 mars 1717), le chargea d'apaiser le différend et de porter ensuite le Roi à une paix générale [2]. Il fut convenu avec l'Angleterre qu'elle mettrait en liberté Gyllenborg, dès que Charles XII aurait désavoué ses ministres [3]. Le désaveu était aisé : les intrigues de Gœrtz n'avaient guère eu d'autre objet que de se procurer de l'argent des Jacobites, du banquier Hoggers notamment, et chacun savait « que le roi de Suède n'avait rien su des espérances que Gœrtz leur donnait [4] ».

La difficulté était plus grande d'amener l'Angleterre à s'entendre pour une paix générale avec ses alliés de la veille, devenus ses ennemis, la Prusse ou la Russie. Elle ne voulait traiter qu'à la condition que les Russes évacueraient le Mecklembourg, et que la Prusse se joindrait au Hanovre pour les en chasser [5]. « Cette cour, disait avec indignation Frédéric-Guil-

1. Instructions de La Marck, p. 283. « La France veut ménager l'amitié du roi d'Angleterre en conciliant ses intérêts avec ceux du roi de Suède et ce qui vient de se passer peut éloigner l'exécution de ce projet. »

2. Pour régler ce différend en mars 1717, la France attendit que d'Iberville lui indiquât les résolutions de l'Angleterre relatives à Gyllenborg et celles de la Hollande à l'endroit de Gœrtz (Instructions, p. 294-295). — Sur les origines de La Marck, voir Geffroy, *Instructions de Suède* (Introduction, p. 87) et Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 279).

3. Dubois à Stanhope, 17 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 310).

4. Lemontey a étudié ces conspirations d'après les documents et donné les résultats de l'enquête menée par les ambassadeurs de la France. La Marck surtout écrivait le 20 mai et le 1er juin : « Le Roi m'a protesté hautement qu'il n'a jamais pensé à la prétendue descente. L'opinion de la Suède et de tous les sénateurs, c'est que la conspiration n'était qu'une escroquerie d'argent. » (Lemontey, II, p. 386).

5. Instructions de La Marck, p. 282. — Le Roi à M. de Châteauneuf, le 19 mars 1717 (Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 152-153) ; le Roi à M. de Châteauneuf,



laume Ier, se regarde comme le centre où les intérêts de l'Europe doivent aboutir[1]. » La Prusse était résolue à demeurer indépendante et fidèle à Pierre le Grand : comment, dans ces conditions, régler la paix du Nord[2] ?

Le Régent avait des motifs de penser autrement que le roi de Prusse. Il se sépara nettement du Tsar et prit parti pour les Anglais : il proposa d'abord à Georges Ier, plus favorable à la paix, *de faire au moins filer la négociation*, s'il ne voulait pas traiter avec la Russie, pour l'empêcher de prendre des engagements ailleurs[3]. Quand le Tsar, à son tour, annonça son intention de venir à Paris, le Régent, effrayé d'avoir à prendre une résolution, demanda à l'Angleterre de lui dicter ses démarches[4]. Le voyage de Pierre le Grand et la conduite du Régent avec lui, ont fait, depuis Saint-Simon, l'objet de nombreux récits[5]. De Dunkerque à Paris (30 avril-7 mai), le souverain russe fut reçu avec les plus grands honneurs, accompagné par un gentilhomme de la Maison du Roi, M. de Liboy, défrayé de tout, salué sur son passage par les échevins des villes[6]. On prépara deux appartements pour lui à Paris, l'un au Louvre, dans l'appartement de la reine-mère, l'autre à l'hôtel de Lesdiguières, meublé à cette occasion des meubles du Roi. L'un des plus grands seigneurs de la cour, des

12 avril 1717 (*ibid.*, p. 155). Et surtout les dépêches de Bonnet résident prussien à Londres, 16 mars 1717. « Il dépend du roi de Prusse de rester bien avec moi. Mais il doit d'abord faire respecter les traités et chasser les Russes de l'Empire. » (Droysen, *ouv. cité*, II, 2, I, p. 204.) Robethon à Dubois, 3 juin 1717, « purger l'empire des Russes en vertu de la commission impériale » (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 261).

1. Droysen (*Ibid.*, f° 204, note 1).

2. « La Marck ne pourra débrouiller le chaos du Nord. » Baron de Wassenaar à Dubois, 20 août 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 64).

3. Dubois à Stanhope, 16 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 23).

4. Dubois à Stanhope, 24 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 61-62).

5. *Mémoires* de Saint-Simon, du maréchal de Tessé, de Buvat, de Marais. Lemontey a raconté ce voyage d'après les mémoires aujourd'hui perdus de d'Antin (I, p. 110 et suiv.) et M. Vandal de nouveau dans son ouvrage cité : *Louis XV et Elisabeth de Russie*. C'est la matière de son premier chapitre, *Le Tsar à Paris*. Il est à peine nécessaire de parler du livre récent de M. de Guichen : *Pierre le Grand et le premier traité franco-russe*, Paris, 1908.

6. Ses instructions aux Affaires Étrangères (Russie, VII, f° 23) publiées par M. Rambaud (p. 158 et suiv.). Les lettres où il rendait compte de sa mission conservées aux Affaires Étrangères ont été publiées dans *le Recueil de la Société Impériale d'Histoire de Russie*, t. XXXIV.



plus aimables, le maréchal de Tessé, mis à son service, régla ses tables qui étaient considérables et ses visites dans Paris, l'ordre des fêtes, des chasses où d'Antin se surpassa, les cadeaux et les honneurs. Rien ne fut négligé « en fait d'attentions, de politesses, d'amitiés sans conséquence et qui n'engageaient point ».

Mais le Tsar n'était pas venu à Paris pour visiter les Invalides, les Gobelins, la Sorbonne, entendre des discours et des compliments et se promener dans les carrosses du Roi[1]. La liberté de sa curiosité pratique dérouta en plus d'une occasion les seigneurs français chargés de le recevoir. Ses projets politiques embarrassèrent encore plus le Régent et ses ministres. Pierre le Grand ne recherchait pas les honneurs, mais des avantages plus solides, et particulièrement l'alliance de la France.

Les puissances européennes qui le connaissaient, la Prusse, la Pologne, l'Autriche, le surveillaient et attendaient avec inquiétude les résultats de son voyage[2]. Le Régent, après avoir feint de les ignorer, et essayé de payer son zèle en menue monnaie d'attentions et de prévenances, fut obligé enfin de remettre au maréchal de Tessé le soin de traiter avec ses ministres Chavirof, Tolstoï et Dolgorouki (18 mai 1717)[3].

Les instructions qu'il lui donna peuvent se résumer dans ces quelques mots que Tessé a inscrits dans ses Mémoires : « Le nouveau gouvernement n'avait d'autre objet que de voltiger et d'amuser le Tsar jusqu'à son départ sans rien conclure avec lui[4]. L'essentiel était d'empêcher Pierre le Grand, par un refus catégorique, de se jeter dans les bras de l'Autriche : il fallait le voir venir, écouter ses propositions, et ne lui en faire que de vagues, de lointaines, afin seulement « de ne pas laisser tomber cette négociation[5] ». N'accepter en définitive « qu'une convention de bonne amitié et de commerce » mais « éluder tout autre engagement, plus précis et plus fort » qui pourrait compromettre la

1. Voltaire, *Charles XII* (édit. Waddington, p. 273).
2. Torcy, *Mémoires*, II, p. 368-375 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 63-66).
3. Mémoire secret pour le maréchal de Tessé, 18 mai 1717 (A. ÉTR., Russie, VII, f° 126). Grimoard, *Mémoires* de Tessé, II, p. 321 ; Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 170 et suiv.
4. *Mémoires* de Tessé (édit. Grimoard, II, p. 319).
5. Rambaud, p. 178.



France avec la Triple Alliance et donner de l'ombrage à Londres, en Hanovre surtout : « Tout doit être subordonné à cette vue[1]. » Le séjour du Tsar dans le royaume ne pouvant être d'une longue durée, on espérait le voir bientôt finir sans être obligé de rien résoudre.

Les ministres russes avaient reçu de leur maître des ordres diamétralement opposés. C'était une alliance immédiate, formelle, sans ambages ni réserve qu'ils offraient à la France avec ce réalisme d'idées et de mots qui caractérise la politique de Pierre le Grand. « La Suède quasi anéantie ne peut plus être d'aucun secours à la France et moi Tsar, je viens m'offrir à la France à la place de la Suède[2]. » En échange, les Russes demandaient moins encore qu'auparavant, non plus la garantie des provinces conquises sur la Suède que le gouvernement français pouvait difficilement accorder, mais les subsides qu'on avait jusque-là donnés à une puissance désormais inutile, trois cent mille écus nécessaires aux entreprises ultérieures du Tsar[3].

Le Régent n'accorda ni l'alliance ni les subsides. « Pour former des liens aussi étroits, il attendait que les affaires du Nord eussent pris une forme stable. » Il eût souhaité, « pour plaire à l'Angleterre, que le Tsar s'expliquât sur la présence de ses troupes en Mecklembourg et promît de les retirer[4]. » Comment lui donner des subsides qui eussent servi peut-être à les y maintenir, à les augmenter ? Le roi Georges ne lui eût pas pardonné : « L'Angleterre nous rendit sourds aux invitations du Tsar », qui partit en définitive sans avoir rien terminé[5]. Tout ce qu'il put

1. Instruction de Tessé (Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 181). Au même moment Dubois écrivait à Robethon, secrétaire du ministère hanovrien, le 9 juin 1717 : « Le Régent a déclaré qu'il n'écouterait jamais du Tsar rien qui pût contrarier les engagements qu'il a pris par l'alliance avec l'Angleterre. » (A. ETR., Ang., t. 300, f° 263.)

2. Conférence du 19 mai 1717, dont le procès-verbal est dans les *Mémoires* de Tessé (édit. Grimoard, II, p. 313). Il faut comparer ce procès-verbal aux lettres échangées par Tessé avec d'Huxelles (*Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*, XXXIV).

3. *Ibid.*

4. Nouvelles instructions de d'Huxelles pour Tessé (*Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*) ; Rambaud, p. 185-187 ; Dubois à Robethon, 9 juin 1717 (A. ETR. Ang., t. 300, f° 263).

5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 33-36, 20 juin 1717).



obtenir fut qu'une négociation se poursuivrait à Amsterdam pour un vague traité d'amitié et de garanties.

Les Anglais et Stanhope pouvaient se vanter d'avoir remporté là une belle victoire pacifique sur la France. Comme si ce n'était point assez d'avoir repoussé un ami qui s'offrait à lui, le Régent se mit à l'œuvre au même moment pour l'affaiblir et le diminuer dans le Nord. Il donna l'ordre à ses agents de dissoudre la ligue de la Prusse, de la Pologne et de la Russie aussi suspecte à l'Angleterre qu'à la Suède [1]. Gœrtz du moins avait songé à s'en servir, pour venger la Suède du Hanovre, de l'Angleterre et du Danemark : peut-être était-ce habile et juste calcul ?

Le gouvernement français rejeta toutes les propositions de Gœrtz après avoir paru d'abord les accepter [2]. Puis, pour ôter à la Suède toute espérance, et toute force à la Russie, il essaya de détacher la Prusse de cette ligue, en lui faisant espérer des avantages particuliers, la cession de Stettin. Il chargea M. de Rottembourg de faire comprendre au roi de Prusse qu'il trouverait dans la Triple Alliance de La Haye plus d'avantages que dans ses liaisons avec le Tsar [3]. Il engagea La Marck à déterminer le roi de Suède à se rapprocher de la Prusse isolément [4]. Dubois qui, dans la coulisse, dirigeait cette nouvelle entreprise diplomatique, priait vivement les ministres anglais d'admettre le roi de Prusse dans la Triple Alliance « pour le guérir de la peur du Tsar [5] ». Lorsque le ministre autorisé de Prusse, Kniphausen était venu à Paris avec Pierre le Grand, le maréchal de Tessé fut chargé de lui représenter les avantages « d'avoir des alliés plus solides que la puissance russe éloignée de ses États, inca-

1. Dubois au grand pensionnaire de Hollande, juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 287) ; Dubois à Robethon, 9 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 262).

2. Dubois à Robethon, 9 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 263) : « La France ne s'intéresse pas à Gœrtz. »

3. D'Huxelles à Rottembourg, 24 mars 1717 (A. ÉTR. Prusse, t. 56, f° 129) ; le Régent à Rottembourg, 14 mars 1717 (Prusse, t. 56, f° 102). « C'est le parti le plus sûr et le plus solide pour le présent et pour l'avenir. » Rottembourg reçut 30,000 écus qu'il donna au ministre de Prusse, Ilgen pour le gagner à ses projets. Rottembourg au Régent, 27 février-9 mars 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 56, f° 109-118).

4. D'Huxelles à Rottembourg, 24 mars 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 56, f° 129).

5. Dubois à Robethon, 9 juin 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f. 263). — Dubois à Stanhope, 17 juillet 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 345).

pable de la défendre contre l'Emperenr, et peut-être éphémère[1]. »

Toutes ces propositions avaient pour objet de séparer le roi de Prusse du Tsar. Tandis qu'on négociait encore avec les Russes à Amsterdam, on songeait à former contre eux une coalition : les troupes suédoises, danoises, prussiennes réunies aux flottes anglaises pourraient être de force à leur reprendre tout ou partie de leurs conquêtes[2]. C'était justement le contraire des calculs de Gœrtz : des deux groupes d'ennemis qu'avait la Suède, Dubois et le Régent conseillaient à Charles XII de s'appuyer sur celui qu'il voulait d'abord combattre, l'Angleterre et le Hanovre, et de se retourner contre l'autre, la Russie avec qui il avait paru traiter. C'était le contraire aussi des plans du maréchal d'Huxelles qui, en quelques jours, avec l'agrément certain de la Suède, de la Prusse et de la Russie aurait sauvé une partie de la Suède, et peut-être procuré la paix. La diplomatie secrète de Dubois renversait d'un coup ces projets et ces espérances : elle écartait la paix qui s'offrait à la Suède, et réservait à notre vieille alliée de nouveaux sacrifices; elle nous aliénait une alliée qui eût pu la remplacer ; elle substituait à la certitude d'une paix prochaine la perspective de nouvelles guerres.

Il est vrai que l'Angleterre, par cette évolution, voyait se dissoudre une coalition qui eût menacé son influence dans la Baltique, que l'Électeur de Hanovre gardait ses conquêtes sur la Suède, sans avoir à redouter celles de Russie. C'était la rançon de la Triple Alliance et le prix de l'affection intéressée des Anglais pour le Régent. Mais quelle excuse celui-ci pourrait-il donner à la France : il n'avait travaillé que pour lui, sous prétexte d'assurer la paix au royaume et à l'Europe, impuissant même à leur procurer cet avantage[3].

1. Inst. de Tessé (Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 180-181).

2. Robethon et Bernstorff disaient, au nom du roi d'Angleterre, à Bonnet résident de Prusse « on ne sera content que quand les Russes seront retournés dans leur pays ». Frédéric Guillaume I[er] écrivait le 9 mai : « Je ne crois pas le Tsar capable, avec les Anglais dans la Baltique, de hasarder un seul vaisseau. » (Droysen, *ouv. cité*, p. 205.)

3. Voltaire, *Charles XII* édit. Waddington, p. 273 : « Ce traité qui paraissait si naturel, si utile à ces nations et qui mettait dans leurs mains la balance de l'Europe ne fut pas cependant accepté du duc d'Orléans. Il prenait alors des engagements tout contraires. »



Au mois de Juin 1717, la diplomatie secrète dirigée par Dubois n'avait abouti qu'à préparer une double guerre au Nord et au Midi. Au Nord, l'Angleterre et la Hollande étaient à la veille d'une rupture avec la Suède, et si nos ambassadeurs travaillaient à l'arrêter, c'était pour former une coalition d'un autre genre contre la Russie. L'Angleterre n'était pas disposée à se réconcilier avec la Prusse, ni à l'admettre dans la Triple Alliance [1]. Frédéric Guillaume Ier restait l'allié de la Russie et devenait avec le Tsar notre ennemi [2]. L'Angleterre acceptait notre médiation dans les affaires du Nord, mais avec la secrète pensée de nous asservir à ses ambitions [3]. Sans son intervention, au début de l'année, la France aurait eu l'honneur et le profit d'une médiation heureuse et d'une paix générale.

Au Midi, l'intervention de l'Angleterre avait de la même manière reculé la paix, réveillé la guerre en Italie ; la partialité du roi Georges Ier pour l'Empereur avait reconstitué contre l'Espagne une sorte de Grande Alliance, analogue à celle qu'avaient dissoute les traités d'Utrecht. Ses ministres donnaient à l'Europe l'exemple de les violer, à l'Espagne une raison de se défendre Et la diplomatie secrète du Régent, malgré l'opinion formelle de ses ministres officiels, les suivait dans cette voie, les encourageait de son concours [4].

Si la France perdait et sacrifiait ses alliés naturels, et voyait s'éloigner la paix qu'on lui avait promise, le Régent fortifiait en revanche des amitiés récentes et utiles pour lui-même. La Triple Alliance qui les lui garantissait étendait ses effets et se resserrait : pour forcer l'Espagne à reconnaître le Régent, l'Empereur s'engageait à reconnaître la royauté de Philippe V, et se rapprochait des confédérés de La Haye qui lui offraient le moyen de chasser les Russes de l'Empire, les Espagnols de l'Italie, d'établir son autorité de la Baltique à la Méditerranée. En une année,

1. Robethon à Dubois. 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 261), Stanhope à Dubois, 31 juillet 1717 (*Ib.*, t. 300, f. 376-377).

2. Rescrit royal du 19 juin 1717 ; « Nous gardons notre attitude précédente et ne prenons point part à cela ». (Droysen *ouv. cité*, p. 207, note 1.)

3. Voir les « observations sur les ouvertures qui ont été faites depuis quelque temps par l'Angleterre », mai 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 300, f° 110).

4. Même mémoire, émané de la diplomatie officielle.



Dubois avait réussi à tirer son maître de l'embarras et de l'isolement où il était en Europe, à lui procurer du dehors les amis qui lui manquaient au dedans. « La Triple Alliance peut vous suffire ; examinez si le reste vous est nécessaire, et si en ne faisant que des affaires sûres et qui ne croisent point, vous n'aurez pas finalement de plus grands avantages. » *Le reste,* c'étaient les alliances de la France, ses intérêts et la paix du royaume.

Par ce système, l'abbé obscur, l'érudit précepteur devenait un personnage important en France comme en Europe : il réglait avec les ministres anglais, les diplomates hollandais et l'Empereur les conflits des puissances ; il renversait les alliances du Nord, tenait en échec la diplomatie officielle du maréchal d'Huxelles, du baron de Gœrtz, de la Prusse et de Pierre le Grand. Il devenait l'homme nécessaire de cette époque troublée par les guerres du passé, par les traditions et les ambitions des puissances et des dynasties nouvelles. Son système séduisait les ambitieux, fixait les irrésolus, par la simplicité, la fermeté, qualités précieuses, si ce système eût été celui de la France, et non du Régent seulement.

CHAPITRE IV

SIX MOIS DE TRÊVE
GŒRTZ, ALBERONI ET DUBOIS

(Juillet-décembre 1717)

A partir du mois de juillet 1717, l'Europe et la France traversèrent une crise décisive. Le système pacifique que Dubois avait conseillé au Régent fut ébranlé par des coups redoutables que lui portèrent au Sud Philippe V et Alberoni, l'Empereur au Centre, Charles XII et Gœrtz au Nord. Tandis que l'abbé assurait au duc d'Orléans, par ses négociations, la succession de France, la succession d'Espagne se trouva remise en question. Ce fut en vain que de toutes parts on invoquait les traités d'Utrecht : leur œuvre avait été incomplète, et la guerre reprenait de tous côtés.

Confident d'un maître qui les avait acceptés à contre-cœur, représentant d'une puissance italienne qui redoutait l'extension de la puissance impériale, négociateur d'une alliance entre les Bourbons d'Espagne et les Farnèse, Alberoni docile aux ordres qu'il recevait de Parme, avec l'espoir de délivrer l'Italie, soutenait et dirigeait les entreprises de Philippe V dans la Méditerranée. Très aisément, le roi d'Espagne avait repris la Sardaigne à l'Autriche (septembre 1717). L'Espagne se réjouissait du spectacle de sa force renaissante[1].

L'Europe elle-même fut étonnée : Alberoni crut nécessaire de

1. Coxe, *Bourbons d'Espagne*, t. II; Saint-Philippe, *Mémoires*, t. III.



lui expliquer la conduite de son maître. Il rejeta toutes les responsabilités sur l'Empereur qui n'avait jamais sincèrement accepté les stipulations des traités d'Utrecht. Par une lettre circulaire envoyée à tous les ambassadeurs d'Espagne, il en fournit la preuve. Il rappela avec quelle mauvaise grâce Charles VI avait rendu la Catalogne et les Baléares, de quelle manière il accueillait à sa cour les Espagnols rebelles et écoutait leurs suggestions perfides. L'arrestation de Molinès était présentée comme l'acte décisif, l'injure dernière qui avait fait déborder la coupe trop pleine. Ce qu'Alberoni ne disait pas à ses agents Beretti-Landi de La Haye, Cellamare de Paris, chargés de répandre ces manifestes, c'est que, prévoyant un remaniement prochain de l'Italie, défavorable à Philippe V, favorable à l'Empereur, il avait cru bon de prendre un gage, « *une part facile à conserver*, utile surtout à ses maîtres de Parme[1] ».

L'Empereur chercha naturellement à rejeter, par un contre-manifeste, les torts sur l'Espagne. Ne l'attaquait-elle pas au moment où il défendait la chrétienté contre les Turcs[2] ? Il alla s'en plaindre au chef de cette chrétienté. Puis il prit ses dispositions contre les entreprises de Philippe V. Vainqueur des Turcs à Belgrade (22 août 1717), il précipita avec eux une paix qui lui permettrait d'employer le prince Eugène et ses troupes en Italie. Il invoquait ses alliances avec l'Angleterre et la Hollande[3] ; il entendait se venger de la reine d'Espagne sur son beau-père qu'il considérait avec raison comme son complice[4]. Le duc de Parme qui avait déchaîné l'orage se vit réduit à supplier les Espagnols de venir au plus vite défendre les princes d'Italie, prévoyant que « ses États allaient être mis à feu et à sang par les Impériaux[5] » :

1. Cette lettre se trouve dans Lamberty, *Mémoires du XVIIIe s.*, X, p. 226. Elle est publiée aussi dans la *Conduite des Cours d'Espagne et de la Grande-Bretagne*. Lettre d'Alberoni au duc de Parme, 23 juillet 1717 (Arch. Nap., Farnesiana, I. 59).

2. D'Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen*, II, p. 442, note 48.

3. Protocole de la conférence de Vienne, 8 août 1717 (Wien, S. Arch. ; Weber, p. 43).

4. Dépêches de l'ambassadeur vénitien Grimani, recueillie dans les Archives de Vienne, 28 août 1717 ; Torcy, *Mémoires inédits*, II, p. 686 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 169).

5. Le duc de Parme à Alberoni, 29 août 1717 (Torcy, II, p. 701 ; Saint-Simon, XIV, p. 173).



C'en était donc fait au mois de septembre 1717 de la neutralité de la Méditerranée et de l'Italie. Suivant l'expression même de Saint-Simon « le fourreau était jeté[1] ».

Le Nord de l'Europe n'était pas dans une moindre agitation. La guerre qui depuis dix-sept ans y durait entre la Suède, la Russie, la Prusse, la Pologne, le Danemark, avait même failli s'étendre jusqu'à l'Angleterre et à la Hollande. Pressé par la diplomatie française, Charles XII avait bien consenti, en juin 1717, à satisfaire les puissances maritimes, en désavouant la conduite de ses ministres Gœrtz et Gyllenborg[2]. Mais il poursuivait toujours son dessein de s'indemniser en Norvège, aux dépens du Danemark[3]. Son ministre Gœrtz, remis en liberté le 31 juillet 1717, reconstituait, comme Alberoni en Espagne les forces de la Suède et par des négociations avec la Russie travaillait à désunir ses ennemis, pour reprendre contre ceux qui lui paraissaient les moins forts, le Danemark et le Hanovre une vigoureuse offensive[4]. La Baltique comme la Méditerranée devait être le théâtre d'une mêlée prochaine.

L'espoir de la paix s'évanouissait : l'embarras du Régent était grand. Il parut même que le système de Dubois ne suffisait plus à l'en tirer.

Ce système, à l'épreuve, laissait voir ses risques et ses défauts, un double défaut : il ne reposait pas sur une étroite entente entre nations, mais sur les engagements du roi d'Angleterre, souverain de Hanovre, et du Régent, pour la garantie mutuelle de leurs intérêts personnels[5]. Or l'Électeur de Hanovre, prince d'Empire, dépendait au moins autant de l'Empereur, son suzerain, que des suffrages de la nation anglaise : l'avenir de ses États d'Allemagne était à ce prix. Il devait ménager à la fois son souverain et ses sujets; il engageait le duc d'Orléans à les ménager avec lui. Et voilà que peu à peu, ayant obligé ce prince

1. Saint-Simon (*Mémoires*, XIV, p. 222).

2. La lettre de désaveu est dans Lemontey (II, p. 387), contrairement à ce que dit Voltaire (p. 273, éd. Hachette, in-12) : « Il n'avoua ni ne désavoua ses ministres. »

3. Lamberty, *Mémoires*, X, p. 70 et 82.

4. Hermann, *Russische Geschichte*, t. IV; Voltaire, *Charles XII*, récit de l'entrevue de Loo (p. 275) : « Gœrtz en liberté fut un ennemi déchaîné. »

5. C'étaient là l'essence et le fondement véritables de la Triple Alliance.



à des sacrifices pour l'Angleterre, il l'assujettissait en outre à l'Empereur comme un prince d'Empire, toujours pour lui faire espérer la garantie de la succession au trône de France.

La Triple Alliance avait un autre inconvénient : elle reposait sur le maintien des traités d'Utrecht, de la paix par conséquent. Mais elle aurait dû, pour demeurer solide, compléter ce qui manquait aux traités d'Utrecht, rétablir l'accord de l'Espagne et de l'Empereur par un règlement équitable des affaires italiennes. Les projets de Stanhope, acceptés par Dubois au mois de juillet, n'étaient pas de nature à produire ce résultat : trop favorables à l'Empereur, ils n'offraient à l'Espagne que des satisfactions lointaines et insuffisantes. Au lieu de la paix qu'ils devaient achever, ils réveillaient la guerre[1]. Ce n'était point un procès soumis à l'avis de juges impartiaux, mais une partie liée entre certains souverains, où, sous prétexte de conciliation et d'arbitrage, chacun recherchait son propre avantage. Il ne s'agissait point d'équité, mais des droits du plus fort; et ces droits-là ne se règlent que par la guerre. C'était la conclusion naturelle de ce système, soi-disant pacifique.

La nation et les politiques en France ne s'y trompèrent point. On s'y inquiétait de voir la guerre rallumée entre l'Empereur et l'Espagne. On pressait le Régent de s'interposer : « Il avait des raisons personnelles d'engager le roi d'Espagne et l'Empereur à prendre de solides mesures pour assurer la liberté de l'Italie. En s'écartant de cette maxime, il s'exposait à s'aliéner toute la nation[2]. » Le bruit s'était répandu à la cour et dans le public qu'au mois de juillet, il s'était montré disposé à traiter avec l'Empereur, malgré et même contre le roi d'Espagne : là-dessus le déchaînement avait été horrible. On tenait des discours scandaleux contre le gouvernement qui sacrifiait les intérêts traditionnels de la France à la Maison d'Autriche[3]. On était à Paris alors, comme on le resta tout le XVIIIe siècle, *furieusement anti-*

1. On n'a pas assez remarqué, lorsqu'on répète que la Triple Alliance garantissait les traités d'Utrecht qu'elle n'en rappelait que certains articles, ceux des Successions. Elle restreignait donc l'œuvre formée à Utrecht, au lieu de la compléter.
2. Le Régent à Dubois, 13 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f. 163-172).
3. Nancré à Dubois, 22 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang. *ibid.*, f° 52-54).



autrichien. C'était un sentiment universel, et même *un cri public*[1]. Quand la guerre éclata dans la Méditerranée, motivée par l'arrestation de Molinès, déclarée par l'Espagne, on trouva généralement que s'il fallait la faire, il valait mieux être avec Philippe V que contre lui. Les membres du conseil de Régence, d'Huxelles, Tallard, « tous ceux qui avaient accès aux affaires déclaraient qu'il fallait plutôt se soumettre à la dépense nécessaire pour l'entretien d'une armée de quarante mille hommes que d'abandonner à la bonne foi de l'Empereur la liberté de toute l'Italie[2] ».

Ce mouvement d'opinion, dangereux pour le duc d'Orléans, pouvait l'obliger à se séparer de Dubois, à renoncer à une politique qu'il avait cru profitable et dont les risques apparaissaient. Quel avantage de sacrifier ainsi à l'alliance des étrangers les intérêts et les sentiments de la France ! Ce serait, après tout, « *la nation elle-même qui, un jour, contribuerait plus que ces puissances au maintien de ses droits à la Couronne*[3] ». En cherchant des appuis extérieurs, ne perdrait-il pas pied à l'intérieur du royaume? Problème redoutable pour un ambitieux qui craignait de faire fausse route.

Justement alors, pour des raisons diverses, l'autorité du duc d'Orléans, à l'intérieur, était très discutée. Sa politique financière ne lui avait créé que des difficultés : s'il adoptait les plans de Noailles, élaborés par le comité spécial qui avait été créé en juin 1717, la diminution des charges extraordinaires de la dernière guerre, surtout du dixième, la nécessité d'y suppléer par des économies, la réduction des privilèges, il se heurtait à la résistance des Parlements, d'où lui venait son pouvoir[4]. Il échangeait avec eux des paroles vives. Les parlementaires demandaient des comptes ; le gouvernement leur répondait par de rudes vérités, les accusant, sous prétexte de bien public, de ne défendre que leurs intérêts. Fortement indigné d'abord *de cet attentat à son autorité*,

1. Nancré à Dubois, 19 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 200).
2. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f°s 140-149).
3. D'Huxelles à Dubois, 2 octobre 1719 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 110).
4. Mathieu Marais, *Mémoires*, I, p. 230 ; Saint-Simon, XIV, p. 113. — La résistance des Parlements est du 28 août 1717.

le Régent finissait pourtant par accepter une sorte de commission de contrôle et leur soumettait son administration[1]. Si, pour éviter ces froissements et ces humiliations, il recourait avec Law au crédit, il rencontrait encore l'opposition du Parlement et du public. On lui reprochait d'abandonner à un aventurier étranger la fortune de la France ; comment cependant sortir d'affaire, sans économie avec Noailles et sans crédit avec Law[2] ?

Les questions religieuses ne donnaient pas au Régent moins de souci. Au mois de juillet 1717, il prétendit, pour les régler lui-même avec le Pape, imposer une trêve aux deux partis. Par sa lettre circulaire du 18 juillet 1717, il s'était engagé « à maintenir les *appelants* et les *acceptants* en possession de leur situation respective, à empêcher qu'il ne se produisît *sans nécessité* de nouveaux appels au Concile, et que les anciens appelants ne fussent pas inquiétés[3] ». Les partisans de la Constitution, entraînés par l'évêque de Meaux, le cardinal de Bissy, crièrent au scandale et prétendirent « *que les mots sans nécessité* » étaient une réserve pleine de pièges, « la voie ouverte à de nouveaux appels[4] ». Le Régent essaya de les calmer, en expliquant, dans une nouvelle lettre, le 18 août, ses intentions et ses paroles[5]. Cet acte de condescendance ne désarma pas les fougueux *Amis de la Bulle*. Le 5 octobre 1717, le gouvernement ordonna « de cesser toute déclaration, tout procès, toute contestation au sujet de la Constitution[6] ». Cet acte d'autorité ne réussit pas mieux : il irrita les deux partis.

A l'automne de 1717, par les réformes financières de Noailles, le Régent s'était aliéné tout le parti parlementaire, foyer de jansénisme ; par ses tentatives de conciliation religieuse, tous les molinistes et l'église ultramontaine. Par l'édit du 3 juillet, en retirant aux princes légitimés leur rang de princes du sang, il s'aliénait définitivement les légitimés et la vieille cour.

1. Mathieu Marais, I, p. 233-234 ; Saint-Simon, XIV, p. 113 ; *Memoires de la Régence* (édit. 1749) ; II, p. 157.
2. Jobez, *la France sous Louis XV*, II, p. 39-40.
3. M. Marais, I, p. 217 ; *Mémoires de la Régence*, II, p. 185.
4. *Mémoires de la Régence*, II, p. 188-189.
5. *Ibid.*, II, p. 190 (le texte de la lettre) ; Marais, I, p. 217-218.
6. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 159-160.



Ces difficultés sans doute n'étaient pas nouvelles : c'étaient les charges du legs que Louis XIV avait laissé à ses successeurs. Par ambition, le duc d'Orléans avait accepté, réclamé même la succession tout entière ; il songeait déjà à celle de Louis XV. Il était naturel qu'il en supportât le fardeau [1]. Dubois, confident de ses desseins et de ses embarras, avait paru lui fournir le moyen de s'acquitter. Il l'avait engagé à chercher au dehors le triple avantage d'une loi formelle, d'amis dévoués et d'une paix générale favorable à son gouvernement. Mais, sans la paix, à quoi pouvaient lui servir ces avantages? C'étaient des armes dangereuses qui blesseraient la nation tout entière et se retourneraient peut-être bientôt contre lui. « La situation du Régent est délicate. Il ne peut rien faire qu'on ne puisse estimer préjudiciable au Roi et à l'État [2]. »

L'abbé voyait très nettement le danger et les embarras de la voie où il s'était engagé. Le moment approchait où il devait réussir ou se perdre. La guerre reprise par les Farnèse et l'Espagne, poursuivie par Charles XII dans le Nord, c'était la ruine de ses alliances, de ses projets, des espérances de son maître et de son propre crédit. Il la redoutait moins « pour le mal *qu'elle ferait au royaume épuisé* [3] et pour l'équilibre de l'Europe », que pour l'avenir du Régent et l'équilibre de son système. « Je ne m'aperçus que trop, dit à cette époque son confident Chavigny, dans les regrets qui lui échappèrent qu'il avait les mains liées [4]. »

Dubois tremblait que l'Empereur n'envahît l'Italie : pousserait-il sa pointe en Hongrie, ferait-il la paix avec les Turcs pour déclarer la guerre aux Espagnols? L'abbé eût beaucoup donné pour être renseigné là-dessus [5], sûrement. L'Espagne d'autre part, et la France avec elle, ne s'indigneraient-elles pas des

1. Voir les conclusions des chapitres I et II de notre *Introduction* et les *Mémoires* de Chavigny mêlé à ces négociations qui, plus tard, en a senti la faiblesse (A. ÉTR., France, *Mém. et Doc.*, 457).

2. D'Huxelles à Dubois, 2 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f[os] 103-106).

3. Mémoires pour servir d'instructions à Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 21) ; Dubois au Régent, 26 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f[os] 77-78).

4. Chavigny, *Mémoires cités* (A. ÉTR., France, *Mém. et Doc.*, 457).

5. Voir note 3.



concessions accordées à Charles VI par les médiateurs? Il demandait à d'Huxelles de lui fournir des indications « sur les dérogations qui ont pu se faire à des traités, surtout lorsqu'elles n'ont pas été faites du consentement des parties intéressées[1] ». Il craignait le reproche d'avoir attiré par ses négociations l'Empereur en Italie, détruit l'œuvre des traités d'Utrecht, provoqué l'Espagne. Que dirait-on encore en France si l'on avait la preuve qu'il avait prolongé la guerre dans la Baltique, aux dépens de la Suède, au profit des Anglais? Pour éviter les reproches, Dubois engageait le ministre de France à Stockholm à réconcilier bien vite et sincèrement le Hanovre, l'Angleterre et la Suède : « Le succès de cette négociation serait très bien vu de S. A. R.[2] » écrivait-il à La Marck.

Dans cette situation difficile, il ne restait à l'abbé qu'un moyen : gagner du temps. A la veille de cette partie décisive, où tant d'intérêts étaient en jeu, les puissances belligérantes et leurs ministres, l'Espagne et Alberoni, la Suède et Gœrtz, le duc de Parme et l'Empereur, le roi de Prusse cherchaient des alliés. Ils suspendirent au mois d'août 1717 leurs entreprises pour se donner le temps d'en trouver; la parole était pour quelques mois encore aux diplomates. C'était au moins pour Dubois un délai.

En Italie, le duc de Parme, qui avait déterminé l'Espagne à la guerre et la voulait complète tout en redoutant les vengeances des Allemands, invitait Philippe V à se procurer des alliances contre l'Empereur qu'on irait bientôt attaquer dans le royaume de Naples[3]. Il lui proposait d'acquérir la plus précieuse de toutes, celle du Régent, en se décidant à renouveler en faveur de la maison d'Orléans la renonciation qu'il avait faite de ses droits au trône de France. Cette négociation, conduite à Paris et à Parme par le whig Peterborough qui avait juré la ruine de l'Empereur en Italie, accueillie par Alberoni, par le duc d'Orléans de juillet à octobre 1717 parut favoriser les entre-

1. Dubois à Saint-Prest, 26 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 86).
2. Dubois à La Marck, 13 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 194-195).
3. Lettre du duc de Parme à Alberoni (15 juillet 1717) sous le pseudonyme de Gennaro Felicioni : « Vengano dunque senza dimora l'invitissimi armi di Spagna, vengano e vincano. » (Arch. Nap., Farnesiana, l. 59.)



prises espagnoles. Ces quelques mois devaient en tout cas être précieux pour leur ménager de nouvelles forces « et donner à penser aux Allemands et aux puissances qui pourraient avoir l'intention de faire tort à l'Espagne[1] ».

De toutes les manières, le duc de Parme, l'Espagne et Alberoni, qui, pendant l'été de 1717, avaient mis le feu aux poudres, jugeaient nécessaire à l'automne de suspendre leurs entreprises pour les mieux concerter et en préparer à loisir le succès définitif.

L'Empereur recourait alors aux mêmes procédés, pour les mêmes raisons. Au milieu de septembre 1717, il envoyait à son ministre Pentenridter l'ordre d'accorder à la France un délai de trois mois : il lui donnait le temps ou de décider l'Espagne à retirer ses troupes de Sardaigne, ou de conclure un traité d'alliance avec lui contre Philippe V, pour le châtier[2].

Dans le Nord, l'automne de 1717 se passa de même en négociations. Gœrtz frappait à toutes les portes pour trouver des amis à la Suède. Au château de Loo en Gueldre, aussitôt qu'il avait recouvré sa liberté, il avait demandé et obtenu du Tsar un armistice de trois mois, un répit qu'il employa activement. Il prit, dans cette entrevue avec le Tsar, une carte du Nord et, tirant une ligne de Viborg à la mer glaciale, il offrit à Pierre le Grand la Pologne, l'Ingrie, la Carélie, la Livonie. Il lui promit par le mariage de sa fille avec le duc de Holstein un établissement en Allemagne qu'il souhaitait passionnément[3]. Le Tsar se défiait de la France et de l'Angleterre ; il prit volontiers rendez-vous avec le Suédois aux îles d'Aland pour le mois de décembre[4].

De là, Gœrtz s'en alla en Prusse pour concerter une alliance

1. Torcy, *Mémoires inédits*, II, p. 792 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 217).
2. Mémoire du 26 septembre 1717 de la main de Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 65).
3. Voltaire, *Charles XII* (édit. Hachette, p. 275-276), confirmé par une dépêche de Rottembourg à d'Huxelles, 20 septembre 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 57, f° 52).
4. Rottembourg à d'Huxelles, 2 octobre 1717 : « Les Moscovites, Monseigneur, étaient pleinement persuadés de vos dispositions favorables, mais ils savaient en même temps de *quelle manière S. A. R. pensait par rapport au roi d'Angleterre* : cette disposition a donné lieu à une convention faite secrètement entre les ministres Prussiens, Moscovites et le baron de Gœrtz de tenir des conférences dans l'île d'Aland, pour traiter de la Paix entre ces trois puissances. L'assemblée y est assignée fin décembre. » (A. ÉTR., Prusse, t. 57, f° 75). — Voltaire (*Charles XII*, p. 276).

avec le ministre prussien Kniphausen qu'il avait vu en Hollande, et le principal ministre de Frédéric-Guillaume Ier, Ilgen. L'entrevue eut lieu à Ziethen. Gœrtz offrit au roi de Prusse des sacrifices importants : Stettin, pourvu qu'il aidât Charles XII à reprendre Brême et Verden aux Hanovriens, et toutes les provinces baltiques sauf Pétersbourg aux Moscovites[1]. On vit ensuite le ministre suédois passer en Saxe où il essaya d'exciter le ministre du roi de Pologne et de Saxe à la fois contre le Hanovre et contre la Russie[2]. Il lui fallait opposer des alliés à l'Angleterre et au Hanovre : il les demandait à la Russie, à la Prusse, à la Saxe, essayant de diminuer par leurs jalousies et leurs défiances communes les conditions qu'elles lui feraient : « Il était occupé du soin de semer la discorde[3]. »

L'alliance conclue le 15 août 1717 à Amsterdam entre la France, la Prusse et la Russie, pour procurer la paix éventuelle du Nord, simple échange de politesses et de bons rapports, ce que la cour de France appelait un « simple traité de bonne correspondance » ne gênait guère les plans de Gœrtz. Dès le mois de septembre elle n'existait plus[4] : en revenant dans son empire, Pierre le Grand s'arrêta à Berlin et séduit par les offres de Gœrtz, mécontent de l'amitié du Régent pour les Hanovriens, il n'avait pas tardé à persuader au roi de Prusse une politique défavorable aux espérances du roi d'Angleterre, favorable au Mecklembourg et à lui-même. Nouvelle menace de conflit, sinon d'une crise immédiate pour l'année qui venait.

Ce fut alors que Dubois conseilla au Régent d'employer cette trêve provisoire du Nord et du Sud pour la transformer, s'il était temps encore, en une paix stable, sa seule ressource dans cette

1. Droysen, IV, 2, I, p. 208. — Extraits des articles proposés par Ilgen et repoussés par Gœrtz aux Aff. Étrangères Prusse, t. 57, fos 50 et 51.

2. Droysen, *Ibid.*..

3. Rottembourg à d'Huxelles, 29 octobre 1717 A. ÉTR., Prusse, t. 57, fo 104.

4. Rambaud, *Instructions de Russie*. — Au mois de septembre 1717, Pierre le Grand revint en Russie par Berlin. Il descendit à Monbijou dans la maison de plaisance de la reine de Prusse. Le Roi lui fit admirer ses grenadiers de Potsdam : aussitôt, le Tsar pour conquérir son amitié lui en offrit tout un bataillon habillé et armé. Ils conclurent une nouvelle alliance très différente du traité d'Amsterdam, destinée à soutenir le duc de Mecklembourg ou plutôt les prétentions de la Russie sur ce pays. L'art. 3 du traité d'Amsterdam surtout était supprimé. Rottembourg, de Berlin, 20 octobre 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 57, fo 55).



crise. C'était son grand mérite, nous l'avons vu, de savoir saisir l'occasion et d'apporter à sa poursuite une ardeur et une activité infatigables. C'est ainsi qu'il avait réussi à La Haye et à Hanovre. Cette fois ce fut le chemin de Londres qu'il résolut de prendre, pour obtenir de l'Angleterre un concours efficace à l'œuvre de paix qu'il voulait à tout prix réaliser.

Les intérêts du roi d'Angleterre et de ses ministres étaient les mêmes, après tout, que ceux du Régent et de Dubois. S'ils désiraient des profits, ils redoutaient aussi les risques d'une guerre dans la Méditerranée ou dans la Baltique, qui pouvait gêner et irriter le commerce anglais.

Stanhope, n'était point parfaitement rassuré sur les effets de ses concessions aux ministres hanovriens : « On pouvait un jour lui imputer d'avoir par des complaisances dangereuses pour les Allemands détruit l'équilibre de l'Europe[1]. »

Si les Espagnols mécontents s'avisaient de retirer aux Anglais les avantages qu'ils avaient accordés à leur commerce extérieur, la nation en rejetterait la faute sur les ministres de Georges I[er] ; le Roi lui-même n'échapperait pas à ces reproches. On critiquait déjà beaucoup sa politique hanovrienne, on le blâmait de sacrifier à l'Empereur, pour l'accroissement de son Électorat, les inté êts anglais[2]. Autour du prince de Galles un parti s'était formé qui l'opposait sans cesse à son père, un parti national contre le Roi allemand. Il fallait qu'on ne pût accuser Stanhope et le roi Georges d'avoir engagé la nation dans une guerre inutile contre l'Espagne.

Dans ces conditions, depuis l'expédition de Sardaigne, Stanhope était revenu sur son idée de traiter avec Charles VI, sans et même contre Philippe V. Un instant, il songea à passer en Espagne pour calmer la juste colère du Roi[3]. Il fit partir au mois de septembre 1717, pour Madrid, un autre lui-même, son cousin le colonel Stanhope, qui devait assurer en termes très

1. D'Huxelles à Dubois, 2 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 109) ; à Saint-Aignan, 31 août (A. ÉTR., Esp., t. 259).

2. Dépêches de Wolkra et Hofmann de Londres, 30 août-10 septembre 1717 (WIEN. STAATSARCHIV. ; Weber, p.43) ; Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 666-668 ; Saint-Simon, XIV, p. 165.

3. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 140).



forts, le roi d'Espagne de son amitié. Georges I[er] suppliait ce prince d'éviter une guerre générale où l'Angleterre, garante de la neutralité de l'Italie, serait forcée à regret d'intervenir, et de lui envoyer un ministre pour régler les points litigieux[1].

Pour l'Électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, le danger n'était pas moins grand si, d'autre part, la guerre reprenait plus vivement dans le Nord. Les ministres allemands de Georges I[er], ne pouvant ignorer que les plans de Gœrtz étaient dirigés contre le Hanovre surtout, suivaient « avec inquiétude la négociation commencée entre la Suède et le Tsar[2] ». Ils avaient décidé leur Roi à maintenir, pendant tout l'été, la flotte de l'amiral Byng dans les parages de la Baltique[3].

Surtout ils souhaitaient ardemment que la diplomatie du Régent, par une heureuse médiation avec la Suède, conclut toute cette affaire où le Hanovre les entraînait. Dans leur impatience et leur inquiétude, ils accusaient nos ambassadeurs La Marck à Stockholm, Rottembourg à Berlin « de détourner la Suède d'un accommodement avec l'Angleterre et de la porter à faire une paix particulière avec le Tsar et le Roi de Prusse[4] ». Tant ils souhaitaient vivement cet accommodement; tant ils redoutaient cette paix incomplète, prélude d'hostilités nouvelles dans la

1. Instructions du colonel Stanhope, septembre 1717 (Rec. Off., Espagne, Wiesener, *Le Régent*, II, p. 102). — D'Huxelles à Saint-Aignan, 15 septembre 1717, 16 septembre 1717 (A. ÉTR., Espagne, t. 259, f° 169; — Espagne, *ibid.*, f° 175).

2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 833; Saint-Simon, XIV, p. 231.

3. Lediard, *Histoire navale d'Angleterre* (trad. franç., Lyon, Duplan, 1754, t. III, p. 593-594).

4. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 140-149); Torcy, *Mémoires inédits*, II, f°s 825-826; Dubois à Nancré, 30 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., *ibid.*, f° 124). C'étaient, en effet, les instructions que leur donnait alors le chef de la diplomatie officielle. Rottembourg, au mois de juillet 1717, recevait les ordres suivants : « S'ils se trouvaient *des obstacles invincibles à concilier les intérêts du roi d'Angleterre avec ceux du roi de Suède*, ce ne serait pas un empêchement pour convenir de ceux du roi de Prusse, et si le roi de la Grande-Bretagne persistait dans ce refus, il faudrait profiter des dispositions où paraît être la République de Hollande de former avec le roi de Prusse de solides liaisons » (A. ÉTR., Prusse, juillet 1717, t. 57, f° 28.) Rottembourg, suivant ces ordres, travaillait à rapprocher les Moscovites, les Prussiens et Gœrtz, sous la médiation de Sa Majesté (2 octobre, à d'Huxelles, A. ÉTR., Prusse, t. 57, f° 57). D'Huxelles, enfin, approuvait « *très secrètement* ses démarches, pourvu que *Sa Majesté ne parût qu'au dernier moment* ». A Rottembourg, 29 octobre 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 57, f° 104).



Baltique, nuisible aux Anglais, dangereuse par conséquent pour leur crédit en Angleterre !

Ainsi le Régent, pour obtenir ce qu'il espérait, sans recourir à des violences qui le perdraient en France, avait besoin que la paix se rétablît au plus tôt dans le Sud ; l'Électeur de Hanovre, pour garder ce qu'il avait acquis, sans l'éclat d'une guerre qui risquait d'indisposer la nation anglaise, devait souhaiter la paix du Nord[1]. Sur ce commun besoin Dubois soutenait son système ébranlé par les projets d'Alberoni et de Gœrtz. Ce fut à Londres qu'il alla chercher le moyen de transformer la trêve acceptée par les deux autres diplomates en une paix définitive. Il attendait des Anglais qu'ils modérassent les prétentions de la cour de Vienne. Et il leur offrait en revanche de modérer celles de Charles XII : ces concessions mutuelles, de nature à satisfaire au Sud l'Espagne, au Nord le Hanovre, la Prusse et la Russie, rétabliraient peut-être l'harmonie générale, nécessaire au gouvernement de Georges Ier et du duc d'Orléans[2].

Cette fois, c'était avec une mission presque officielle que Dubois passait la Manche. Depuis qu'il était entré au Conseil des Affaires Étrangères, il était impossible qu'il y allât autrement. Aussi, quoiqu'il n'eût pas le titre et le caractère public d'envoyé extraordinaire, il recevait des instructions du ministre des Affaires Étrangères, et partait, le 20 septembre, après s'être concerté avec lui, officiellement[3].

Les deux diplomaties, celle de Dubois et celle de d'Huxelles, après s'être longtemps combattues et contredites, s'accordaient ainsi pour agir de concert. *Elles avaient enfin passé un marché :* le mot est de l'agent Chavigny qui affirma en avoir été le courtier[4]. Les termes du contrat étaient très simples : *le Secret du Régent* devenait la diplomatie officielle de la Régence. D'Huxelles recommandait à Dubois, comme premier point à traiter, « de réclamer à l'Empereur sa renonciation au trône

1. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., t. 301, f° 149).
2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 780 ; Saint-Simon, édit. Chéruel, XIV, p. 180.
3. Instructions pour l'abbé Dubois allant en Angleterre (A. ÉTR., Ang., t. 301, f°s 84-92) ; Seilhac, *l'Abbé Dubois*, II, p. 24.
4. Chavigny, *Mémoires* (A. ÉTR., *Mém. et Doc.*, France, t. 457, f°s 1 à 32). « J'entrai pour quelque chose dans le marché. »



d'Espagne[1], *article aussi important pour S. A. R. que pour le roi d'Espagne*[2]; *cette condition étant la seule qui puisse assurer les droits de Son Altesse Royale et la déterminer à entrer dans le traité que l'on propose*[3] ». Ce langage était clair : la diplomatie officielle de la France acceptait donc et formulait ce principe, que son premier et essentiel objet *était d'assurer les droits de Son Altesse Royale*. Le maréchal d'Huxelles n'avait pu « se défendre des poursuites et des séductions de l'abbé[4] ».

Il avait, en revanche, obtenu de la diplomatie secrète une concession : c'était la deuxième clause de ce contrat bi-latéral. Dubois recevait et acceptait la mission de ménager l'Espagne autant que possible : « Il ferait *tous ses efforts pour assurer et rendre les plus considérables qu'il sera possible les avantages de ce prince, qu'il entre ou non dans le traité:* Parme, la Toscane, et *même la Sardaigne*[5]. » Dubois avait pu faire cette concession. Il reconnaissait « que la paix n'aurait un caractère stable, que si le roi d'Espagne y donnait son adhésion[6] ». Désirant très vivement la paix, sur ce point il pouvait s'entendre avec le parti espagnol et promettre de ne se relâcher sur aucun des points qui pourraient engager Philippe V à entrer dans le traité et à en accepter les conditions : « *Il ne favoriserait plus l'Empereur, comme on le lui avait reproché, aux dépens de l'Espagne, par les conseils de l'Angleterre : il observerait une exacte impartialité*[7]. » C'était à ce prix que la diplomatie du royaume se vendait au Régent. Le marché était encore à l'avantage du duc d'Orléans qui trouvait le moyen de ménager pour le présent les susceptibilités de l'opinion, en s'assurant de l'avenir.

Triste chose, il faut l'avouer, que ce marchandage entre le *Secret du Régent* et la diplomatie officielle ! Pour juger l'œuvre de Dubois, il faut la saisir ainsi à ses débuts : on en apprécie mieux, par ses origines, la nature véritable. Les instructions que

1. Instructions pour l'abbé Dubois (page précédente, note 3).
2. D'Huxelles à Dubois, 22 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 225).
3. *Ibidem (ibid.)*.
4. Chavigny, *Mémoires cités* (à la page précédente, note 4).
5. Instructions pour l'abbé Dubois.
6. D'Huxelles à Dubois, 22 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 227).
7. D'Huxelles à Dubois, 2 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 103-106).



l'abbé emporta à Londres, quoiqu'officielles, n'étaient pas calculées sur les intérêts du royaume ; elles étaient simplement la formule d'un contrat où Dubois stipulait au nom du Régent, le maréchal d'Huxelles au nom de son parti et de ses amis de France et d'Espagne. Il y était beaucoup question de Philippe V et du duc d'Orléans, fort peu de la France, et de Louis XV, seulement en ce qui concernait sa succession éventuelle. C'était là, on osait l'écrire, l'*instruction du sieur Dubois allant en Angleterre pour le service de Sa Majesté*[1].

On est plus étonné encore d'apprendre quel homme avait servi d'intermédiaire à ce marché, celui même qui nous l'a révélé, le chevalier de Chavigny. Les opinions varient sur le personnage : si l'on écoute Saint-Simon, qui a laissé de lui un portrait ineffaçable, c'était un homme qui avait beaucoup d'esprit, d'art, de ruse, de manège, un intrigant merveilleux, en somme « *une espèce de scélérat très misérable*[2] ». Comme on sait, d'autre part, que le duc a reçu et fréquenté ce scélérat, on se prend à douter de la sincérité de son jugement[3]. Voltaire peint Chavigny comme un merveilleux diplomate, « un de ces hommes nés pour réussir partout, pour égayer le sombre Allemand, adoucir l'orgueilleux Anglais, causer avec le Français et négocier avec le subtil Italien[4] ». Il l'avait connu à Londres. Entré en 1720 dans la diplomatie officielle, Chavigny réussit pendant tout le XVIIIe siècle, partout où on l'envoya, et fut à la veille de passer plusieurs fois, au temps du cardinal Fleury, ministre des Affaires Étrangères. Il eut un neveu qui lui fit grand honneur par ses mérites, et sembla, par sa vertu, le justifier des accusations de Saint-Simon, le comte de Vergennes[5].

Et pourtant dans la vie de cet homme un coin louche, une tache que le temps, les services et l'habileté de la famille effacèrent. Fils d'un procureur de Beaune nommé Chevignard, il était venu à la cour et, pour y réussir, avait pris le nom de

1. Instruction pour l'abbé Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 84).
2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XVIII, p. 286).
3. Chéruel, *L'abbé Dubois et Saint-Simon* (*Revue Historique*, t. I°).
4. Voltaire, lettre à Thériot, 14 avril 1732 (*Correspondance générale*, I, p. 255).
5. Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, V, p. 114; *Revue des questions historiques*, 1888, t. 44; A. Proust, *République française*, 1876.



Chavigny, d'une grande famille très connue et éteinte. Là-dessus, courtisans de l'accueillir, de le présenter au Roi, lui et son frère, de leur obtenir à l'un une abbaye, à l'autre une charge militaire. Un beau jour la supercherie se découvrit : Louis XIV leur ferma la cour, et les deux frères, effondrés, allèrent en Hollande faire le métier de nouvellistes, où Torcy les retrouva et les employa aux négociations d'Utrecht[1].

L'anecdote de Saint-Simon est confirmée par Torcy qui devait plus que personne être au courant : « Il avait essuyé, dit-il, des aventures fâcheuses qui n'étaient pour son honneur que trop connues du public[2]. » Nul doute non plus, qu'il n'ait été, de 1712 à 1713, à Amsterdam, employé à rendre compte aux ambassadeurs du Roi au Congrès, des dispositions pacifiques qu'il encourageait dans cette ville : nul doute que ce ne le fût à l'insu du Roi qui leur retira leur commission de nouveau, dès qu'il l'apprit, brusquement[3]. Si Louis XIV lui consentit plus tard une gratification, ce fut à condition de ne jamais le revoir en son royaume.

En 1717, Chevignard, le faux Chavigny, n'avait pas effacé encore par ses services la tache de ses origines. Il était dans l'isolement où on laisse les gens tarés. Le maréchal d'Huxelles, qui l'avait connu au Congrès, l'employait, mais avec prudence. C'était ainsi un failli, en tout cas un déclassé qui, en 1717, rapprochait Dubois et le ministre des Affaires Étrangères. Ils en étaient

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle, t. XIX, p. 23; M. Marais, *Mémoires*, I, p. 364). « Cet envoyé s'appelle Chavigny et s'est dit avec son frère d'une grande maison dont ils ne sont pas, et dont ils ont eu toute la honte sur la fin du règne de Louis XIV où cette imposture éclata. Cependant comme ils sont intelligents en matière de négociation on s'est servi d'eux. » Il ajoute : cette note est dans Defourny (*Histoire générale*, II, p. 1633). « Mise par un homme sage, elle est terrible. *Il faut bien des ambassades pour l'effacer.* »

2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 991.

3. Chavigny à Torcy, *Remarques sur l'état des villes de Hollande* (A. ÉTR., Hollande, t. 254-255, 1714-1715). Le 6 août 1715, Chavigny reçoit un coup de foudre. Il est disgrâcié de nouveau. Il demande à retourner en France pour mener une vie *philosophique* et supplie Torcy de ne pas l'abandonner. Le 15 août 1715 il se rend à Bruxelles : son frère a été emprisonné (A. ÉTR., Hollande, t. 284). Le 18 août il veut aller à Paris rendre compte de ce qu'il a *fait dans son petit ministère* (A. ÉTR., Hollande, t. 285). Aucune explication ni de lui ni de Torcy sur les causes de cette disgrâce subite. Elle vient du Roi, ils en connaissent tous deux les motifs. Après la mort du Roi, son frère est remis en liberté (7 octobre 1715) et l'on perd leur trace. (Voir dans Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, Appendice, une notice très complète et presque définitive sur les Chavigny).



là l'un et l'autre. L'abbé parlait de Chavigny dans ces termes : « Un monsieur de Chavigny », avec une nuance de mépris[1]. Mais il l'engageait à son service. Et d'Huxelles le recevait. C'était un de ces hommes qui se raccrochent à tout, chez qui la dignité ne vient qu'avec la fortune, un type de ces ambitieux sans scrupule qui font tort aux hommes qui les emploient et rendent suspectes les affaires auxquelles ils se mêlent.

Encore, si l'intervention de Chavigny, si la réconciliation de Dubois et d'Huxelles, leur collaboration même avaient eu l'avantage de mettre un terme à cette contradiction funeste pour la France des deux diplomaties officielle et secrète, le contrat, malgré ses défauts, aurait été en partie justifié.

Mais il ne fut pas plutôt signé, que les deux parties se préparèrent à le déchirer. Chacun se reprit à travailler de son côté. Au lieu de deux diplomaties, il y en eut trois qui se contrarièrent : *celle du Régent,* officielle désormais ; *celle du maréchal d'Huxelles, secrète,* et *celle de Dubois* avec le Régent et ses amis, *plus secrète* encore.

Le maréchal d'Huxelles et ses alliés de la *vieille cour,* comme on les appelait, le maréchal de Tallard, le duc de Beringhen, le duc d'Aumont ne pouvaient se résigner à réduire l'Espagne à la paix par un accord avec l'Angleterre et l'Empereur, qui modifiait leurs habitudes et choquait leurs préférences. Ils n'avaient pu refuser au Régent leur concours ; mais ils n'osaient pas davantage, pour l'avenir, le retirer à Philippe V.

Ce fut alors qu'ils écoutèrent les suggestions d'un personnage singulier, toujours en quête d'intrigues et d'aventures, l'Anglais Peterborough, *le chevalier errant*[2]. Ce whig passionné et turbulent, après avoir servi l'archiduc Charles dans la guerre de Succession, lui en voulait à mort de l'avoir abandonné alors en Espagne[3]. Quoiqu'il eût reçu du roi Georges Ier des marques

1. Dubois à Nancré, 5 octobre 1717 (A. ÉTR., Espagne, t. 259).

2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Hachette, in-12, p. 360).

3. Le seul ouvrage critique publié sur Peterborough est celui de Stebbing, *Peterborough* (London, 1890), dans la collection des *Men of action Series*. Le volume plus ancien publié en 1853 à Londres en 2 volumes, *A Memoir of Ch. Mordaunt Earl of Peterborough* est une sorte de roman où se trouvent quelques documents



éclatantes de faveur, il poursuivait sa vengeance contre l'Empereur *et ne pouvait durer en place*[1]. On le vit à Paris, en décembre 1714, reçu à Marly avec distinction par Torcy, par Louis XIV, se lier d'une amitié étroite avec le duc d'Aumont que le Roi avait chargé de lui faire honneur[2]. On l'y revit, au début de l'année 1716, négociant avec Stair une alliance de la France et de l'Angleterre contre l'Empereur et les Stuart[3]. Il demandait au Régent l'expulsion du Prétendant et l'envoi à Londres, comme ambassadeur, du duc d'Aumont, son ami. Le Régent, le 21 mars 1716, consentit à la première partie de ses propositions et rejeta la seconde. C'était Dubois qui devait avoir l'honneur de conclure l'alliance que Peterborough préparait : « le traité passa en d'autres mains[4] ».

L'Anglais ne se tint pas pour battu ; quand il sut, par d'Aumont avec qui il était resté en relation, que son parent, le maréchal d'Huxelles trouvait l'Angleterre et Dubois trop favorables à l'Empereur, il crut tenir enfin sa vengeance. Dans l'intervalle il avait connu en Angleterre le ministre du duc de Parme, le comte Gianangelo Gazzola, qu'au retour de son ambassade en février 1716, le duc François Farnèse nomma gouverneur de la ville de Plaisance[5]. Peterborough imagina de former, avec lui et son maître une ligue générale des Bourbons et des princes d'Italie contre l'Empereur : l'idée était ingénieuse. Le duc de Parme en serait le pivot et l'âme. Les Farnèse procureraient au Régent la Renonciation de Philippe V au trône de France, et par le concours du Régent, à Philippe V toutes les provinces italiennes qu'il avait perdues. Au mois de juillet 1717, Peterborough avait fait accepter à d'Huxelles et au Régent l'idée « *d'una amicizia sinzera con il re d'Espagna coltivata da S. A. S. Francesco Farnese* ». Il se préparait à aller en ajuster les détails

authentiques : le personnage y prêtait. Macaulay a fait aussi un beau portrait de lui dans son *Essai sur la Succession d'Espagne*.

1. Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 114-241).

2. *Ib. Ibid.* Il se lia avec Mme de Ferriol, l'intime amie du maréchal d'Huxelles et de Bolingbroke, la sœur de Mme de Tencin (*Correspondance de Bolingbroke*, édit. française, 1808, Dentu, t. II, où se trouvent plusieurs lettres de Peterborough).

3. Journal de Stair dans les *Hardwicke's Papers* (II, p. 521, mars 1716).

4. Lettres et journal de Stair (Wiesener, *le Regent, l'abbé Dubois*, II, p. 54).

5. Poggiali, *Memorie Storiche di Piacenza*, 1766, t. XII, p. 295.



en Italie, tandis que le maréchal d'Huxelles « les mettrait d'accord avec les traités subsistant[1] ».

Nous avons vu avec quel empressement le duc de Parme, menacé par l'Empereur, accueillit ces propositions (10 août 1718)[2]. Mais au nom de la Régence même, le maréchal d'Huxelles ne craignait pas d'encourager les espérances de Philippe V sur l'Italie, au risque d'entraîner la France dans la guerre déclarée par l'Espagne à l'Empereur. C'était ce que souhaitait Peterborough, prétendant que les ministres anglais et Georges I[er] seraient obligés de conserver la neutralité, et que les princes d'Italie se joindraient à l'Espagne et à la France.

Tout plein de ces espérances, certain que les Espagnols auraient beau jeu en Italie « *si S. A. R. prenait parti et que son projet était immanquable* », Peterborough partit au mois d'août pour l'Italie, visita Turin pour déterminer le roi de Sicile, Parme où le duc lui promit de procurer au duc d'Orléans la Renonciation qu'il souhaitait[3]. Il s'arrêta quelque temps, en septembre, à Bologne, avant d'aller à Venise chez son ami le banquier Smith, à l'enseigne *Des Saints Apôtres de Venise*[4].

L'Empereur Charles VI eut connaissance de ses desseins : il se plaignit à Londres qu'on laissât ce whig *donner des conseils inconsidérés aux princes d'Italie*, et menaça de le faire arrêter s'il passait dans ses États[5]. Peterborough, un beau jour, fut arrêté dans les États du Pape à Bologne, le 10 septembre 1717, et conduit au fort d'Urbino sous la conduite de soldats pontificaux et de gardes de Jacques III qui s'y était retiré[6]. C'était sans doute une complaisance du Pape pour l'Empereur « devant qui il tremblait[7] ». « Il y a quelque chose de bizarre dans mon

1. Peterborough au duc de Parme, ou plutôt à Gazzola, 10 juillet 1717 (Arch. Nap., Farnesiana, l. 57). Réponse de Gazzola du 4 août. Les lettres passent secrètement par Stefano Boggiani, *marchand de Plaisance*.

2. Le duc de Parme à Peterborough, 10 août 1717, Colorno (A. Nap., Farnesiana, l. 57). Le même à Alberoni, 10 septembre 1717 (Farnesiana, l. 59).

3. Peterborough au Régent, septembre 1717 (A. Étr., Parme, t. 6).

4. Le même au même, septembre 1717 (A. Nap., Farnesiana, l. 57).

5. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 497 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 132).

6. Leblond à d'Huxelles, de Milan, 18 octobre 1717 (A. Étr., Milan, t. 21) ; Saint-Simon, XIV, p. 241.

7. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 886.

étoile, dit Peterborough, qu'il faille que je sois privé de ma liberté justement quand je m'employais *à délivrer de l'esclavage ceux qui me mettent dans une prison*[1]. »

Peterborough se plaignait des Italiens : heureusement pour lui, le duc de Parme était plus clairvoyant que le Pape. Il expliqua à Rome les motifs secrets et l'intérêt du voyage de Peterborough. Tandis qu'il priait le Régent de lui fournir les moyens de poursuivre la négociation interrompue « par l'accident survenu au personnage connu », il décidait le Pape à écrire au duc d'Orléans en faveur de la neutralité de l'Italie[2]. Le Pape, convaincu, remettait Peterborough en liberté et celui-ci se hâtait d'aller achever son œuvre à Venise. Il la croyait certaine : « Jamais traité n'a commencé sur des bases plus solides. En Espagne tout va à souhait, tout est à votre disposition en Italie. Jamais il n'y a eu une situation plus heureuse pour votre gloire, pour vos intérêts[3]. »

Le maréchal d'Huxelles suivait cette négociation avec plus d'intérêt que celle de Dubois à Londres. Il allait avec quelques amis jusqu'à souhaiter l'échec de l'abbé, qu'il subissait en le détestant[4]. C'était surtout Tallard qui blâmait la mission de Londres : il approuvait vivement celle de Parme ; initié au secret diplomatique du ministre, il aurait accepté au besoin une guerre contre l'Empereur : « Si leur sentiment eût prévalu, Dubois aurait passé bien du temps avant de conclure, et l'on eût conclu auparavant avec l'Espagne[5]. » Pour cacher leur jeu, les gens de la vieille cour recommandaient à l'ambassadeur de France en Espagne, Saint-Aignan, de ne point parler à Philippe V des Renonciations[6]. Ils répondaient ou faisaient répondre à l'ambassadeur d'Espagne en France, Cellamare, qui proposait de renouveler les Renonciations, que la paix valait mieux que tout pour les confirmer : ils se donnaient l'air d'approuver les plans de Dubois, les tournaient secrètement et les combattaient[7].

1. De Peterborough au Régent, 13 octobre 1717 (A. ÉTR., Parme, t. 6, f° 45).
2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 888; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 242).
3. Peterborough au Régent, 13 octobre 1717 (voir note 1).
4. Nancré à Dubois, 22 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 52-54).
5. Nancré à Dubois, 5 octobre 1715 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 120-121).
6. D'Huxelles à Saint-Aignan, 15 septembre 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 259, f° 169).
7. Cellamare, *Mémoires* (1re partie, f° 164).



Dans le Nord, ils faisaient exactement de même, trouvant que la guerre y était très soutenable, et qu'elle valait mieux que le traité négocié par la France en faveur de l'Angleterre[1]. Les ministres de France, La Marck et Rottembourg recevaient de d'Huxelles des instructions secrètes en ce sens qui contredisaient celles de Dubois[2].

Rottembourg, ainsi, était chargé de former en faveur de la Suède une alliance des princes protestants de l'Allemagne du Nord, dont le roi de Prusse aurait la direction ; bientôt on l'autorisa à y admettre les Moscovites, à s'entendre avec tous les ennemis de l'Angleterre et du Hanovre[3]. Tant pis si Georges Ier n'y trouvait pas son compte ! Abandonné par la France, par la Hollande peut-être, il perdrait Brême et Verden sans avoir la force de réclamer !

Partout secrètement le maréchal d'Huxelles détruisait les bases de l'accord qu'il avait passé un mois avant avec le ministre du Secret. Il formait des liaisons, nouait des intrigues toutes contraires. La diplomatie de la France s'émiettait en ces menées obscures et contradictoires qui la rendaient incertaine et inutile.

L'abbé, qui connaissait son monde, avait pris ses précautions, et, quoiqu'il n'eût en apparence d'autre devoir que de concerter ses actes avec le maréchal d'Huxelles et par lui avec le duc d'Orléans, il ne se gêna pas davantage pour garder, en dehors du maréchal, une correspondance secrète et directe avec le maître.

L'intermédiaire n'était plus cette fois Nocé, mais Nancré qui s'était offert à assurer le secret et la régularité de la correspondance entre le Palais-Royal et l'agence de Londres[4]. C'était un beaucoup plus grand personnage que Nocé, parent de Chamillart, fils d'un officier général estimé, beau-fils d'une vieille dame de Nancré, belle-sœur du premier Président de Mesmes, « vieille beauté ridée » du plus grand monde, qui avait favorisé singulièrement ses débuts à la cour[5]. Fort ami et longtemps capitaine des gardes du duc d'Orléans, Nancré avait obtenu récemment auprès

1. Nancré à Dubois, 11 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 137).
2. Dubois à Nancré, 30 septembre 1717 (*Ibid.*, *ib.*, f° 124).
3. Voir plus haut les instructions et les lettres de Rottembourg, juillet-octobre 1717 (A. ÉTR., Prusse, t. 57).
4. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 215.
5. *Idem*, *idem*.



du Roi la riche capitainerie des Gardes Suisses, et établi sous la Régence, tout à fait sa fortune[1]. Aux yeux de Dubois, il avait enfin l'avantage d'être au mieux, et depuis longtemps, avec M. de Torcy dont les conseils et l'autorité en matière d'affaires étrangères étaient précieux[2]. A mesure que l'abbé s'élevait davantage, il avait besoin de confidents plus haut placés. « Souple, ployant, intelligent », Nancré se trouvait à point[3]. Dubois le chargea, à son départ pour Londres, de surveiller les hommes qui avaient le plus d'influence, le maréchal d'Huxelles, Nocé, le maréchal de Tallard et Torcy. Il lui confia la mission d'éclairer le Régent sur les ennemis qu'il avait dans son entourage. Nancré lui procurait en outre des mémoires de jurisconsultes sur les affaires litigieuses, des renseignements sur celles d'Espagne et du Nord. Enfin, à l'occasion, il devait faire parler M. de Torcy « sur les affaires épineuses où un bon conseil, comme le sien, était utile[4] ».

Les plus grandes précautions furent prises pour que le secret de leur correspondance ne fût pas découvert. Les personnages importants y étaient désignés par des noms de guerre. Le plus piquant était celui que l'on attribuait au ministre lui-même : pour ses projets chimériques sans doute, on l'appelait *le poète*. Torcy se reconnaissait au nom de son beau-frère, *Saint-Pierre*. Le maréchal de Tallard, Nancré et Nocé endossaient les noms d'une famille de Bretagne, les Guérins de Saint-Brice qui reçurent en 1715 le marquisat de Lamarche en Bassigny. Nancré était *Saint-Brice*, Nocé *Lamarche* et Tallard *Bassigny*[5]. Des courriers particuliers de Dubois devaient porter ses lettres à Nancré, et celui-ci remettre les siennes au neveu de Dubois pour qu'il les fît tenir à Londres[6]. Enfin Nancré devait bien se garder, en entrant dans les appartements secrets du duc, d'être vu par son premier valet de chambre, Imbert. On s'était assuré d'un autre, Desbagnets[7].

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, t. IX, p. 365).
2. *Idem.*, *ibid.*
3. Cellamare, *Mémoires*, I, f[os] 167-168.
4. Dubois à Nancré, 24 septembre-12 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f[os] 86-190).
5. Le même au même, 20 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 50).
6. Dubois à Saint-Prest, 26 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 88).
7. Dubois à Nancré, 25 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 87).

Toutes ces mesures avaient leur importance. Il ne s'agissait pas seulement de défendre le Régent et Dubois contre les menées de la vieille cour. On se proposait de l'entraîner au delà de ce que Dubois avait promis à d'Huxelles, loin de l'Espagne, vers l'Angleterre, « *dans un certain esprit, que les deux compères seuls connaissaient*[1] ». Dès que le *Poète* serait à la campagne, Nancré devait courir au Régent « pour lui fournir une prose qui serait de la façon de l'abbé ». L'abbé ne faisait pas de poésie, comme d'Huxelles : sa prose, c'était la brutalité des faits. Autrement, Dubois aurait-il pris, dès le 26 septembre 1717, des dispositions en vue d'opérations prochaines avec le Conseil de guerre, et chargé Nancré de recommander au Régent *certaines démonstrations* qu'il jugeait nécessaires[2] ? Contre qui ces préparatifs déjà et à cette date, sinon contre l'Espagne ; « afin, disait-il, de faire souhaiter son projet par ceux qui le combattaient[3] ».

L'intention formelle de Dubois, et son véritable projet, très différent de celui qu'il avait accepté de défendre, c'était d'imposer à l'Espagne, au besoin par intimidation, les conditions formulées par l'Angleterre. Il pensait, et, par Nancré, persuadait son maître que le roi d'Espagne, « quelque satisfaction qu'on lui donnât, quelque désir qu'on en eût, n'entrerait pas dans le traité, et qu'on serait obligé de traiter sans lui, tout en lui réservant sa place[4] ». Quand Dubois quitta la cour, il n'avait que cette idée en tête : il demandait à Nancré des mémoires « sur les projets de paix qui ont été faits *sans le concours de toutes les parties intéressées en leur laissant un certain temps pour accéder*[5] ». Il faisait encore demander à Torcy son avis « *sur l'aversion des Espagnols contre les traités que l'on fait sans eux*[6] ».

Quelque concession que Dubois eût paru faire au parti espagnol et à d'Huxelles lui-même, il était bien décidé à poursuivre le projet d'accommodement entre l'Empereur et l'Espagne, tel

1. Nancré à Dubois, 25 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., 301, f° 61-62).
2. Le même au même, 22 septembre 1717 (*Ibid.*, *ibid.*, f° 52-54).
3. Dubois à Nancre, 12 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 190).
4. Nancré à Dubois, 1er octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 95).
5. Dubois à Saint-Prest, 26 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 88).
6. Dubois à Nancré, 26 septembre 1717 (A. ÉTR., Ang., *Ibid.*, f° 87).

qu'il avait été arrêté au mois de juillet, « sur la base de *l'exclusion de l'Espagne* ».

Craignant de perdre les Anglais si l'on ménageait trop Philippe V, il poussait le duc d'Orléans à le leur livrer. Il espérait même que des mesures militaires, des démonstrations détermineraient ce prince à s'abandonner lui-même. On éviterait peut-être, malgré tout, la guerre, et l'on aurait de l'Espagne la paix qu'il fallait aux Anglais et à l'Empereur.

En même temps, Dubois poursuivait dans le Nord le projet de médiation le plus favorable à Georges Ier, avertissait secrètement le Régent « de ne pas se laisser prendre aux supercheries qu'on lui ferait pour le brouiller avec ses alliés ». Il voulait réussir partout, à tout prix et « *venari invitis canibus*[1] ». On lui donnait du temps : il entendait en profiter.

Au moment où Dubois partit pour Londres, le duc d'Orléans avait donc alors trois diplomaties différentes qui lui étaient toutes personnelles : l'une secrète dirigée par d'Huxelles, représentée par Peterborough auprès des Italiens, par le duc de Parme auprès de Philippe V, qui tendait, sans profit pour la France, à renouveler la guerre en Italie ; une autre, aussi secrète, la plus ancienne de toutes, le secret primitif du Régent formé et dirigé par Dubois, qui pouvait aboutir, avec le concours de l'Angleterre et de l'Empereur et pour ses intérêts, à des mesures militaires contre l'Espagne ; et la troisième enfin dirigée par d'Huxelles et représentée par l'abbé qui ménageait les intérêts du duc d'Orléans et la paix, sans sacrifier ceux de l'Espagne, une sorte de transaction entre les deux autres. Toutes les trois échappaient au Conseil de Régence qui représentait le Roi et les intérêts traditionnels du royaume.

Ce n'était point assez cependant : n'oublions pas que le duc d'Orléans avait continué, en Espagne, avec le duc de Noailles, Louville et Longepierre, un quatrième secret entre les mains d'un aventurier, le sieur de Boissimènes, différent de celui de d'Huxelles, organisé contre la reine Élisabeth Farnèse et son favori, appuyé par la noblesse espagnole, « *un pis aller qu'il*

1. Dubois à Nancré, 12 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 190).



conservait dans le cas où les autres échoueraient[1] ». Si cette fin d'année 1717 fut un temps d'intrigues diplomatiques, le duc d'Orléans ne donnait point sa part. Il en avait quatre à la fois, offrant ainsi, surtout à son pupille dont il escomptait la mort, et à la cour le fâcheux exemple d'une diplomatie secrète qui n'était faite que de contradictions et de mensonges. Son palais était un foyer d'intrigues diverses qui se croisaient partout en Europe, auxquelles les puissances étrangères ne comprenaient plus rien, qui attiraient les ambitieux en quête de fortune, les intrigants et les aventuriers. Le ministère s'y pliait pour ne pas perdre toute influence : les plus vieux ministres de Louis XIV, les grands seigneurs, s'y mêlaient. A une heure où la paix du royaume se décidait, le Régent de France, ses serviteurs, les ministres et les Conseils, n'étaient occupés que de combinaisons compliquées où le gouvernement se perdait, impuissant.

Ce fut le serviteur le plus intime du duc d'Orléans, celui qui, le premier, avait éveillé et fortifié son ambition, l'abbé Dubois qui, par son activité, l'emporta. Il imposa définitivement son *Secret*, mais ce fut au prix de rudes combats, et ce ne fut, pas plus que les autres, au profit de la France.

Parti de Paris le 20 septembre 1717, il était impatient d'arriver à Londres. Il n'avait que quelques mois devant lui pour réaliser une œuvre autrement difficile, cette fois, que les traités de Hanovre et de La Haye. Il s'agissait, en effet, de conquérir toute l'Europe, l'Empire, la Suède, l'Espagne aux intérêts du Régent, de réduire toutes les intrigues, de plier toutes les ambitions à cette règle unique, de prévenir la guerre, et d'empêcher la paix si le duc d'Orléans n'y trouvait pas son compte. La tâche la plus délicate pour Dubois était de fixer le Régent lui-même, après l'avoir conquis à ces desseins, de fermer son oreille aux suggestions de courtisans jaloux de défendre ou d'étendre leur crédit, d'Huxelles, Tallard, Noailles, et d'imposer de Londres au ministère, aux Conseils, à la cour le grand projet qu'il avait

1. Sur ce quatrième secret, voir notre tome II. *Le Secret des Farnèse et la politique d'Alberoni*. M. Wiesener, ne connaissant que les sources anglaises (II, p. 107), a négligé cet effort essentiel de l'abbé. C'est le grand défaut de ce livre utile à d'autres points de vue.

formé. L'abbé engageait, ainsi, une lutte décisive, multiple et de chaque instant, dans laquelle un jour perdu pouvait produire une défaite irréparable.

On comprend son impatience, son dépit en face des difficultés qui vinrent dans le voyage s'ajouter à celles qu'il avait prévues. Près d'Amiens les commis des fermes pillèrent ses bagages en criant : « Voilà des Affaires Étrangères, c'est un homme gagné par les ennemis. » A Calais, les éléments s'en mêlèrent : pendant six jours, le vent du Nord lui barra la route d'Angleterre. « On m'avait fait espérer, écrit-il à Nancré, de partir cette nuit. J'ai fait toute cette nuit la veillée des armes pour saisir le premier moment où le bâtiment pourrait sortir du port, mais il s'est élevé un vent du Nord qui m'a empêché entièrement la sortie. Je suis donc à la merci des vents ; il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu. Je suis dévoué à tout sans réserve pour le service de mon maître, qui est celui de l'État. » Et Nancré, qui escomptait le succès, lui répondait : « Le séjour forcé que vous étiez obligé d'y faire commençait à me mettre presque dans la même impatience où vous étiez[1]. »

Enfin, après « avoir essuyé les incommodités ordinaires à ceux qui ont l'estomac délicat », Dubois arriva à Londres le 28 septembre. Quoiqu'il n'eût pas de titre officiel, il s'installa largement dans le plus beau quartier de la ville, rue des Ducs à Westminster, en homme qui était appelé à recevoir, à fréquenter les ministres et l'entourage du Roi. Il allait retrouver cette société demi-anglaise, demi-française, gens d'esprit, grands seigneurs et grandes dames dont Mme de Sandwich était la reine par l'esprit et par l'estomac[2] : « Que j'envie ceux qui passent en Angleterre, écrit Ninon de l'Enclos en 1698 à Saint-Evremond, et que j'aurais de plaisir à dîner avec vous ! N'est-ce point une grossièreté que le souhait d'un dîner ? L'esprit à de grands avantages sur le corps ; cependant ce corps fournit souvent de petits goûts qui se réitèrent. » Dubois connaissait ces goûts ; il

1. Le récit de ce voyage a été conté avec esprit par M. Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle* (p. 95 et 96). Cette dernière lettre de Nancré est du 1er octobre (A. ETR., Ang., t. 301, f° 95). Voir aussi le Père Bliard, *L'Abbé Dubois, cardinal et premier ministre*, I. p. 282 et suiv.

2. Voir notre Introduction, chap. III.



savait les flatter pour en profiter : « Quelque objet, Madame, que je puisse avoir dans mon voyage, écrivait-il à la duchesse de Sandwich, sa principale protectrice, rien ne m'y peut tant toucher que d'être une fois à vos pieds avant de mourir. » Et discrètement il insinuait ce qu'il attendait de son amitié : « Je ne manquerais pas de vous prier d'ajouter quelques voix au parti de la cour[1]. »

Il comptait surtout sur Stanhope qui vint le voir deux jours après son arrivée, le 1er octobre. Ils convinrent ensemble d'aller trouver le Roi au plus tôt, le lendemain. L'audience fut longue et bien remplie ; voyant Georges Ier bien disposé et très affectueux, Dubois en profita pour aborder de front les deux points principaux de sa mission : 1° l'accommodement entre l'Empereur et le Roi d'Espagne nécessaire à son maître ; 2° ce que Sa Majesté Britannique attendait de la paix du Nord. Les intérêts du Régent, les intérêts de l'Électeur de Hanovre, voilà ce qu'on pouvait appeler entrer dans le vif de la question[2].

Il n'y avait pas lieu de s'amuser. Pour mettre dans son jeu tous les atouts, toute la famille royale divisée par la haine du père et du fils, le ministre s'en fut aussitôt chez le prince et la princesse de Galles, le samedi et le dimanche. Il y fut introduit par le duc d'Argyll, l'ancien marquis de Lorne, qu'il avait connu au *Will's Coffee house*. Il avait battu le rappel de toutes ces amitiés illustres pour se faire ouvrir, à la recommandation de la haute société, les portes de la cour[3].

De toutes les relations qui avaient formé sa fortune et soutenu ses desseins, sans en excepter ses rapports avec le Régent, celles qu'il avait faites en Angleterre depuis vingt ans lui avaient été les plus fidèles et les plus utiles, relations de lettrés et de grands seigneurs, d'artistes et de politiques. Dans toutes les crises redoutables de sa vie et de sa politique il les retrouvait prêtes et utiles. C'est pour cela qu'il s'attachait fermement à l'Angleterre, non par corruption, mais par sympathie et dans un intérêt bien calculé[4].

1. Dubois à Mme de Sandwich. 9 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, fo 181).
2. Récit de cette audience dans une lettre de Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, fo 140-149).
3. *Ibid.*
4. Voir notre Introduction, chap. III.

La plus précieuse de ces amitiés était celle de Stanhope, alors au plus haut point de la faveur. Ses premières visites officielles achevées, Dubois s'ouvrit à ce « *philosophe homme de bien* », homme d'État aussi, de cette sorte de politiques qui était peu commune encore en France, qui le devint extrêmement par la suite, à l'imitation de l'Angleterre. Dubois ne craignit pas de lui révéler les embarras de sa situation, le *sentiment universel de la nation française* contre le Régent, s'il donnait les mains à une alliance avec l'Empereur, « à un accommodement palliatif où l'Espagne ne serait pas assez ménagée[1] ». Il le trouva disposé à comprendre, fort attaché au Régent, prêt à conjurer l'orage, et à abandonner l'Empereur si ses exigences allaient trop loin. Les autres ministres anglais, Sunderland, en particulier, lui parurent dans le même état d'esprit. Les ministres hanovriens Bernstorff et Bothmar se déclaraient favorables ; mais Dubois se méfiait de ces Allemands qui, de leur côté, se défiaient de la France, et blâmaient ses démarches dans les affaires du Nord. « Je trouve ici toute l'affection possible pour S. A. R., écrivait Dubois à la suite de cette première inspection. *Elle y est mieux servie que par ses ministres*[2]. »

Avant d'entrer dans le détail de l'affaire, pour la discuter avec efficacité, les diplomates avaient besoin d'être renseignés sur les dispositions véritables de l'Espagne et de l'Empereur. L'abbé dut s'armer de beaucoup de patience. Avant son départ de Paris, il avait prié le Régent de lui faire tenir les nouvelles que le maréchal d'Huxelles ou lui pourraient se procurer par M. de Chavigny. Le chevalier de Chavigny, comme on allait l'appeler désormais, ne s'était pas fait prier, avec l'espoir de se procurer à la fois réhabilitation et occasion de fortune. Il était venu en poste au début d'octobre, après avoir six jours attendu vainement que le maréchal voulût bien donner les éclaircissements nécessaires au négociateur français. De dépit et faute de mieux l'abbé avait dû se résigner[3] à prendre ses nouvelles ailleurs

1. Dubois au Régent, 4 octobre 1717 (*Dépêche citée*).
2. Le même au même, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 10 et 15) ; Torcy, *Memoires inédits*, II, p. 823 ; Saint-Simon, XIV, p. 225.
. Dubois à Nancré, 5 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang. 301, f° 155).

qu'en France, à interroger Stanhope plusieurs fois depuis son arrivée. Il se voyait au besoin forcé d'attendre que Pentenridter, l'envoyé impérial fût à Londres et que l'envoyé anglais à Madrid, Stanhope, y fût arrivé. Pentenridter retardait son voyage sous prétexte de se marier, en réalité pour avoir le temps de consulter le prince Eugène qui revenait de Hongrie. Le colonel Stanhope n'arriva à Madrid que dans la première quinzaine d'octobre : jusque-là il fallut s'en tenir à des propos d'attente.

Dubois employa ce délai forcé à raffermir d'une manière générale les bonnes dispositions de l'Angleterre. Il se mêla à la société la plus distinguée, tint table ouverte, et alla prendre sa place à un très bon rang dans les grandes réceptions où on l'invitait. Pour le faire dignement, il se faisait expédier de Paris tout ce qui lui était nécessaire. Il y avait laissé son neveu de Brives-la-Gaillarde, assez ignorant, mais très madré, un homme très dévoué, « un garçon de l'autre mondre, attentif à ses intérêts », une sorte de Maître Jacques, intendant, valet et secrétaire.

Il lui demandait du vin, qui devait être à Londres le principal luxe d'une vraie table française, du Bordeaux et du Xérès qu'on expédiait cacheté, ficelé, emballé. De loin, Dubois surveilla l'état de sa cave, comme un arsenal à l'usage de sa diplomatie : « Je ne comprends pas la vidange de mon vin de Xérès. Achetez à Monsieur le premier président de Bordeaux six pièces de Pontac que l'on préfère au plus excellent vin de Champagne. Ayez grand soin de remplir les tonneaux de vin de Tokay avec des cailloux bien lavés. » Il provoquait aussi de fréquents envois du Périgord, « un pays où l'on fait bonne chère, le pays des jambons qu'il vaut mieux donner aux Anglais que laisser aux souris et des bonnes truffes qui réussissent à merveille ». Dubois entendait faire à ses hôtes les honneurs de la cuisine et de l'esprit français [1].

Pour paraître à la cour, auprès du Roi, il commandait à Paris, toujours à son neveu, un carrosse, des chevaux les meilleurs et les plus beaux, un juste-au-corps et une culotte de

1. Tous ces détails ont été réunis par M. Aubertin, *ouv. cité*, p. 102-105.



velours violet, « avec une veste et des manches qui relèvent sur l'habit d'une belle étoffe ». Par un raffinement d'élégance qui était bien du temps, pour ne point paraître un parvenu habillé de neuf, il indiquait qu'on y mît un peu de poudre sur les épaules, « comme s'il avait été porté[1] ». Le neveu choisit du velours et de l'étoffe d'or à 105 francs l'aune, très beaux et très chers. L'oncle et l'Intendant s'entendaient à merveille; ils faisaient largement les choses quand il le fallait, tout en sachant compter[2] : « Faites-moi faire un habit de camelot violet pour ne pas porter toujours le même », écrivait Dubois. Le brave garçon veillait au grain, défendait l'héritage que lui destinait le protecteur de la famille, reconnaissant de ses soins. Dans cette correspondance intime, il y a des côtés touchants, à côté des détails pratiques qui éclairent d'un jour tout nouveau le caractère de Dubois : « Votre santé est délicate, ne faites que ce qui sera absolument nécessaire et fatiguez-vous le moins que vous pourrez. » C'est au moment le plus épineux de sa négociation, dans la fièvre d'une action décisive, que le diplomate trouvait le temps de penser à la santé d'un neveu dévoué[3].

La cour d'Angleterre était alors à Hamptoncourt, cette antique demeure de Wolsey à laquelle la dynastie protestante, depuis 1688, s'attachait comme à un symbole de la Réforme, ayant accouplé, au temps de Guillaume III, la grande façade de Versailles aux créneaux et aux ogives anglaises du XVIe siècle, les armes des Nassau au chapeau du Cardinal. Dubois, entouré et fêté, apportait de France l'esprit et l'élégance à cette société qui aimait nos goûts et notre langue, qui se plaisait dans le parc disposé et taillé à la façon de Le Nôtre, au milieu des statues de dieux classiques, comme à un oasis de bon ton dissimulé dans la verte vallée de la Tamise, derrière les grands arbres de Bushy-Park. Il y retrouvait les souvenirs glorieux d'un homme parti de bien bas comme lui, parvenu par la faveur de son maître et le commerce des souverains, aux premières dignités de l'Église et au gouvernement d'un grand État.

1. Dubois à son neveu, 12 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 187).
2. Aubertin, p. 105.
3. Dubois à son neveu, 8 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f° 262).



Toute l'aristocratie anglaise lui faisait honneur : bals, chasses, courses de chevaux, dîners de huit cents couverts[1]. Il reportait ces honneurs à son maître : « Mylord Onslow, chez qui le Roi dîna m'ayant porté à petit bruit la santé de Votre Altesse Royale avec du vin de Chypre de quatre-vingt-dix ans que son frère lui a envoyé de Constantinople, le Roi, s'en étant aperçu, demanda du même vin et m'ordonna de choquer tout haut, devant tous, mon verre avec le sien et dit très haut : « A la santé de Monsieur le Régent, le bon ami de l'Angleterre. » « Ce qui fut répété par huit cents voix et bu de la même manière à sept ou huit tables où était la principale noblesse d'Angleterre[2]. »

Ce n'était pas un mince mérite pour l'abbé d'avoir pu conquérir et soutenir de telles sympathies : il lui fallait de la grâce, beaucoup de bonne humeur, de sang-froid, et surtout un solide estomac. Dans ces festins, on trouvait le temps de parler affaire, Dubois avec Stanhope particulièrement. Tout bons amis qu'ils étaient, ils faisaient, comme à l'ordinaire, assaut de finesses : Dubois lui laissant croire que, si l'Empereur ne se réduisait pas à des conditions raisonnables, le Régent ne pourrait traiter avec lui ; Stanhope faisant valoir que ce refus enhardirait le roi d'Espagne, *son principal ennemi*, à disputer plus tard la couronne, irriterait l'Empereur et le déterminerait à former contre la France, avec le roi de Sicile, une coalition redoutable. Pour intimider le duc d'Orléans, Stanhope le menaçait de perdre la succession de Louis XIV qu'il gérait et celle de Louis XV qu'il espérait. Et Dubois reprenait sa vieille antienne qui ne trompait personne, et encore moins l'Anglais : « Le repos du public était le seul motif qui touchait le Régent ; *si on se flattait qu'il comptât son intérêt pour quelque chose, on en serait désabusé toutes les fois que l'on tenterait d'exiger de lui quelques complaisances sur un fond si éloigné de son caractère*[3]. »

En réalité les deux diplomates pelotaient en attendant partie : le ministre anglais déterminé, pour obtenir de l'Empereur une Renonciation formelle à la couronne d'Espagne qui sauvegardât

1. *Vie manuscrite de l'abbé Dubois* (B. Mazarine H. 2354).
2. Aubertin, p. 99.
3. Dubois au Régent, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 10 à 15).

les droits de S. A. R., à lui fournir des avantages en Italie, malgré l'Espagne s'il le fallait ; Dubois, quoiqu'il s'en défendît, prêt à traiter au nom du Régent avec l'Empereur tout seul, si l'Espagne refusait d'entrer dans un accommodement favorable à ses droits : « Les Anglais ne feront pas, disait-il, en conclusion, le 25 octobre 1717 au Régent, sur certains points (ceux qui regardaient l'Espagne) ce que l'on souhaite d'eux, et *sur d'autres* (utiles au Régent) *en feront plus*[1]. »

La France avait souscrit aux conditions de l'Angleterre, la principale désormais étant l'obligation absolue pour le roi d'Espagne de laisser les Allemands envahir l'Italie; pour l'Empereur, d'abandonner ses droits à la couronne d'Espagne. On emploierait au besoin la force pour contraindre les deux souverains. Quoique les termes de ce complot ne pussent être fixés que par l'arrivée du ministre impérial et les nouvelles d'Espagne, Dubois employa activement ses loisirs à le préparer.

Il fallait d'abord s'assurer à Paris du Conseil de Régence, « l'accoutumer à entendre les vérités générales qui servent de fondement au parti que S. A. R. a résolu de prendre et introduire ainsi, *malgré les malintentionnés*, sans laisser aucune délibération, les conséquences et la conclusion qui en résultent[2] ». Dans une lettre faite pour être montrée au Conseil, l'abbé posait en effet un principe qui jusque-là était resté secret entre les affidés du duc d'Orléans ; la nécessité d'effrayer l'Espagne par des démonstrations militaires, pour l'obliger à céder à l'intervention de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. « Si l'Espagne faisait des difficultés insurmontables, et que l'Empereur continuât à vouloir bien traiter avec les membres de la Triple Alliance, Sa Majesté Britannique supplie Sa Majesté d'examiner s'il faudra laisser le repos de l'Europe à la merci du ministère espagnol[3]. » Du même coup, on effraierait et on contraindrait les mécontents, le parti espagnol : « Si j'étais le Régent, disait Dubois, j'aurais une telle contenance en lisant cette lettre que personne n'oserait desserrer les dents pour combattre le projet qu'il a

1. Dubois au Régent, 25 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 301, f[os] 45 à 48).
2. Dubois à Nancré, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 16 à 18).
3. Dubois au Roi, même date (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 4 à 7).



formé, et cela lui donnerait occasion d'observer la contenance de chacun[1]. »

Dubois chargea Nancré d'assurer l'exécution de ce plan. Il comptait sur le concours de Torcy qui s'y était associé, sans doute avec l'espoir d'être mis à la place du maréchal d'Huxelles[2]. C'était entre eux un échange d'honnêtetés et de protestations dont Nancré était l'interprète[3]. Pour entraîner le Régent jusque-là, et pour lui donner la fermeté qui lui manquait d'ordinaire, l'abbé revenait de nouveau à son premier confident, l'ami du duc d'Orléans, Nocé, qu'il avait autrefois employé. Il craignait qu'il ne fût mécontent de s'être vu sacrifié, depuis peu, à Nancré. Il priait celui-ci d'aller le voir, le consoler, de *conférer à tête reposée*[4] : « Il a très grand bon sens et grand attachement à Monseigneur, répondait Nancré, il n'a pas pris le moindre ombrage[5]. » Tous ces avis s'échangeaient entre Paris et Londres avec rapidité, dans le plus grand secret. Un courrier les attendait à Calais et les apportait en Angleterre en mains propres à l'abbé, qui n'entendait point les confier à la poste d'Angleterre[6]. A Paris, le neveu de Dubois les remettait à Nancré qui les faisait parvenir au Régent, en dissimulant aux domestiques le plus possible ses visites trop fréquentes[7]. Dubois veillait à tout il avertit le duc d'Orléans « de ne pas laisser traîner ses billets quand il les avait lus[8] ». Là-dessus, avec la liberté d'un précepteur, il gourmandait discrètement sa paresse et sa négligence.

Jamais mois n'a été mieux employé. Dubois était de ces hommes qui, à la veille des batailles décisives, passent la revue de leurs troupes, donnent leurs instructions par le menu, ne négligent aucun détail. Son activité alors fut incroyable : lettres à Nancré, à Torcy, au Régent, mémoires rédigés et soumis à leur examen, billets à son neveu, correspondance avec le maré-

1. Dubois à Nancré 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302 f° 20).
2. Nancré à Dubois, 29 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 32).
3. Nancré à Dubois, 26 octobre 1717 (*Ibid.*, f°s 21 à 27).
4. Dubois à Nancré (A. ÉTR., Ang. t. 302, f° 19).
5. Nancré à Dubois (29 octobre 1717).
6. Dubois à Nancré (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 20).
7. Nancré à Dubois (29 octobre 1717).
8. Dubois à Nancré (18 octobre 1717).



chal d'Huxelles seul, et enfin jusqu'à trois exemplaires d'une lettre destinée au Conseil de Régence, pour donner au duc d'Orléans le moyen de choisir, le tout entrecoupé de festins, de bals, de chasses, de conversations, de sociétés et d'affaires.

C'était une tâche effrayante. La correspondance de Dubois embrasse l'Europe tout entière, depuis la Méditerranée jusqu'à la mer du Nord. Elle a toujours pour objet, au point de départ, la question de la Baltique : le roi d'Angleterre était d'abord Électeur de Hanovre, membre influent de l'Empire, obligé de ménager l'Empereur et capable de plaider auprès de lui la cause du Régent, pourvu que l'on lui donnât sa part dans la liquidation de la faillite suédoise. Dubois écrit directement au ministre de Charles XII, le baron de Gœrtz, pour l'informer des bonnes dispositions de l'Angleterre et le prier d'y répondre[1]. Il envoie au comte de Rottembourg, à Berlin, des reproches discrets pour avoir encore écarté la Prusse de l'alliance de Hanovre, pour avoir encouragé Frédéric-Guillaume I[er] à se lier avec la Russie *d'une union inviolable,* et laissé Gœrtz enfin poursuivre des projets belliqueux contre le Hanovre. Il le prie de changer de méthode, malgré les instructions de d'Huxelles[2].

Pour tous ses services rendus au Hanovre, Dubois attendait des ministres allemands de Georges I[er] qu'ils amèneraient l'Empereur à sacrifier ses prétentions sur l'Espagne par intimidation, en feignant un rapprochement avec la Prusse, ou par conseil.

M. de Bernstorff, très attaché à Georges I[er], désirait sans doute procurer « l'adhésion impériale au système de Dubois et de Mylord Stanhope, qui était aussi le sien : il était toutefois de ces Allemands qui avaient gardé une déférence traditionnelle pour la personne de l'Empereur. Et Charles VI, en outre, avait flatté sa vanité et piqué son dévouement, en lui laissant croire qu'il était le seul ministre d'Allemagne qu'il consultât[3]. » Dubois, malgré tout, allait trouver le moyen de le mettre « en bon chemin ». Il s'attachait son agent, le réfugié protestant Robe-

1. Dubois à Gœrtz, 22 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 43-44).

2. Dubois à Rottembourg, même date (A. ÉTR., Ang., t. 302, f[os] 40-41); Instructions du maréchal d'Huxelles à Rottembourg, 6 janvier 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 57, f° 206).

3. Dubois à d'Huxelles, 25 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 49).



thon, « conseiller privé d'ambassade de S. M. Britannique » par des arguments irréfutables : une lettre de change de quinze mille livres « pour inspirer M. de Bernstorff, ce qui pourra nous être favorable[1] ».

L'arrivée de Pentenridter, le ministre à Londres, était le moment fixé pour la discussion définitive. Dubois ne se contentait pas de l'attendre : il songait d'avance « *à le désabuser lui-même des préjugés de la cour de Vienne*[2] ». Le mot est bien joli pour désigner une trahison. Dubois semait sa route d'avocats et de tentations. Comme il devait passer par la Hollande, où l'Angleterre entretenait un ambassadeur entêté des intérêts autrichiens, Cadogan et la France, M. de Châteauneuf rebelle au secret du Régent, l'abbé reprenait son ancienne correspondance avec les amis qu'il avait laissés à Amsterdam, Duywenworden surtout. Basnage fut encore, à La Haye, l'agent de cette correspondance secrète, chiffrée, qui de Londres s'en allait à Paris chez le neveu de Dubois, puis à Rouen par l'intermédiaire de Fontenelle, chez M. de Montigny, de là à La Haye, enfin revenait à Londres, sous le couvert d'un maître à danser, M. Dubuisson, à Saint-Martin Scort, derrière l'Église, proche Charing-Cross[3] : « Vous êtes le seul homme, écrivait à Basnage l'aimable abbé, pour qui je ferais à cloche-pied cinq cents lieues[4]. » Il comptait sur ses amis de Hollande pour débaucher l'envoyé impérial. Il comptait aussi sur Stanhope pour offrir à l'Allemand, dès son débarquement, un souvenir du Régent, « l'argent ayant de l'ascendant sur lui ». Il priait Robethon enfin de l'intéresser le plus tôt possible au succès de la négociation[5].

Au 1er novembre 1717, toutes les mesures étaient définitivement prises pour forcer l'Espagne et l'Empereur aux conditions que Dubois et Stanhope, sans s'être expliqués davantage, s'apprêtaient à leur imposer : « Je suis dans une affaire, écrivait-il à cette date, où toutes les puissances de l'Europe sont intéressées,

1. Dubois au Régent, *très secrète*, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, fo 2).
2. Dubois au Régent, *ibid.*
3. Dubois à son neveu, 1er novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, fo 125).
4. Dubois à Basnage, 5 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, fo 166).
5. Dubois au Régent, 18 octobre 1717 (voir note 1).



et sur laquelle la plupart des événements, grands et petits, peuvent influer[1]. » Il pouvait se rendre cette justice qu'il avait tout pesé, tout prévu, étudié le fort et le faible de chacun, mis en œuvre les ressources variées d'une activité infatigable.

Pentenridter arriva à Londres, le 1er novembre, après un court séjour à La Haye, où il s'était persuadé que les Hollandais étaient prêts à tout, pour humilier l'Espagne et servir les Habsbourg. Il venait ainsi, convaincu à tort par Cadogan, un général et un whig belliqueux, qu'il serait aisé d'entraîner à la guerre l'Angleterre et les États généraux, comme au temps de la grande coalition, très hautain par conséquent[2]. « C'était une manière de géant qui avait plus de sept pieds de haut, de la corpulence à peu près de sa taille, pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes », l'auteur désigné d'un rôle de matamore[3]. Il déclara très haut qu'il n'avait pas à traiter avec l'Espagne, et l'Empereur son maître encore moins, indignement insulté par elle et capable de se défendre « avec 50,000 hommes en Italie quand il le voudrait. Il n'entrerait donc dans aucune négociation, si la restitution de la Sardaigne ne s'effectuait au plus vite[4]. » Il ajoutait enfin que la condition d'une réconciliation serait, après l'évacuation de cette île pour châtiment, en plus l'abandon de Majorque à son maître. C'était le ton ordinaire de la cour de Vienne.

Dubois ne s'en effraya pas autrement : il attendait, pour le radoucir, l'effet des représentations de Stanhope « un grand abréviateur qui lui parlerait fortement et le *clouerait* ».

Ces représentations furent faites aussi nettement, aussi vivement que le Régent pouvait le désirer par le ministre anglais, appuyé par l'abbé qui, très haut à son tour, réclama une Renonciation formelle de Charles VI à la succession d'Espagne. L'envoyé du Régent comptait sur l'effet du petit cadeau qu'il destinait à l'envoyé impérial. Il agissait encore auprès de ses amis de Hollande : Duywenworden, Buys, mécontents « *des discours impérieux de Pentenridter et de Cadogan* », très favorables à un

1. Dubois à Nancré, 1er novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, fo 122).
2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, fo 837; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 252.
3. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 74).
4. Dubois à d'Huxelles, 11 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, fo 244-248), Torcy, *Mémoires inédits*, II, p. 988 ; Saint-Simon, XIV, p. 257.



accommodement. Il les engagea, par Basnage, à prier l'ambassadeur espagnol, Beretti Landi de prendre en mains la négociation; il espérait ainsi obtenir une réponse conciliante de l'Espagne et traiter avec elle, si l'Empereur se montrait trop exigeant, en tout cas, modérer l'Autriche par cette menace[1].

Tout d'un coup, une nouvelle inattendue lui vint, le 5 novembre, de France. Le Régent la lui transmit de sa propre main; il lui laissait entendre qu'il songeait à se rapprocher de l'Espagne. Cette subite évolution renversait tous les plans de l'abbé, détruisait ses efforts et menaçait ses espérances.

Jusque-là le Régent avait approuvé sa conduite et encouragé son dessein de forcer, s'il le fallait, l'Espagne à consentir à ce qu'on aurait décidé, sans elle, à Londres avec l'Angleterre et l'Empereur[2]. Il le disait très haut à Stair, au Palais-Royal, trop haut même au gré de Dubois, qui se réservait de faire cette concession aux Anglais à la dernière extrémité, en échange de celles qu'ils voudraient bien arracher à l'Empereur[3].

Et voilà qu'à la fin d'octobre 1717, le duc d'Orléans parut de nouveau se réserver. Il laissait Dubois sans ordres; le maréchal d'Huxelles ne lui donna plus ni nouvelles, ni instructions. Ce silence inquiéta l'abbé : il crut qu'on « *voulait le mettre à sec, lui faire faire des fautes* », l'obliger peut-être à un silence qui paraîtrait aux Anglais une retraite, ou l'engager à des démarches qu'à Paris on désavouerait : « Aidez-moi de tout ce que vous pourrez, je vous conjure, écrivait-il à Nancré, renseignez-moi, dirigez-moi[4]. Cette crise ici est telle par l'importance des matières et du temps que Monseigneur devrait destiner une demi-heure tous les jours à réfléchir sur ce qu'on peut écrire et me faire envoyer régulièrement, deux fois par semaine, les réflexions qu'on aurait faites. » Pour comble de malheur, Torcy était occupé à soigner sa femne qui venait de faire une fausse couche et s'y donnait entièrement, « étant connue l'union dans laquelle vivent ces gens-là[5] ». Dubois se sentait seul, abandonné.

1. Torcy, *Mémoires*, f° 989; Saint-Simon, XIV, p. 257.
2. Le Régent à Dubois, 13 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 167-172).
3. Dubois à Nancré, 4 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 173).
4. Le même au même, 1er novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 122).
5. *Ibid.*



Quelques jours après, ses doutes se précisèrent : « Il est étonnant que Monseigneur ait reçu *des lettres d'Espagne qui signifient quelque chose* et écouté le comte de Provana, envoyé de Sicile, et *que je ne sois en rien informé.* » Comment se trouvait-il lui, l'homme de confiance, ne l'apprendre que par les ministres anglais, avertis par Stair à qui le Régent lui-même l'avait dit? Il soupçonna qu'il avait dû se former entre l'Espagne et la Sicile une négociation dont on l'excluait[1].

Il ne se trompait pas : l'intrigue secrète, ménagée par le maréchal d'Huxelles, Peterborough et le duc de Parme entre la France et l'Espagne était à la veille d'aboutir, au gré du parti espagnol qui circonvenait le Régent. Le duc de Parme, qui l'avait prise en main, après l'arrestation de Peterborough, informa le Régent le 14 octobre 1717, que Philippe V était prêt à accepter le projet qu'il lui avait soumis : reconnaissance des droits du Régent à la couronne de France, des droits de Philippe V sur l'Italie; secours aux princes italiens contre l'Empereur[2]. Au même moment, le duc d'Orléans recevait une lettre d'Alberoni du 4 octobre, conforme aux assurances et aux intentions du duc de Parme : « L'avis qui m'a été donné par la personne que l'on sait m'a fait ressentir une véritable joie. S. A. R. a pris le vrai chemin qui peut assurer ses intérêts présents et à venir. » — « Le roi de Sicile, ajoutait-il, se déclarerait contre l'Archiduc, si S. A. R. voulait *entrer en ligne*. Ce serait un bon moyen de rendre son nom glorieux et immortel. » Alberoni, docile aux ordres des Farnèse, priait le Régent de confier à son ami Monti, colonel réformé d'un régiment français, ses projets et de le renvoyer aussitôt à Madrid[3].

C'était dans la politique secrète de la Régence un changement de front complet. Le Régent demandait d'abord à l'Espagne la confirmation de ses droits au trône de France, au lieu de la solliciter à Londres de l'Empereur et de l'imposer ensuite à Philippe V. Puisque la cour de Vienne se faisait tant prier pour

1. Dubois à Nancré, 4 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 173).
2. Le duc de Parme au Régent (A. ÉTR., Parme, t. 6, f° 46). Il lui annonce par les avis d'Espagne le prochain succès de la négociation.
3. Alberoni au Régent, 4 octobre 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 260, f° 126-127.



renoncer au trône d'Espagne, et pour donner à Philippe V les sûretés en Italie qui le déterminaient à renoncer au trône de France, *pressé d'assurer la paix et ses droits*, le duc d'Orléans se disposait à suivre la voie que lui ouvrait le duc de Parme, à ralentir la négociation avec l'Angleterre et l'Empereur, « et à former une *ligue avec le roi d'Espagne, le roi de Sicile et les princes d'Italie pour contenir les Allemands dans de justes bornes*[1] ».

Ce projet, comme celui qui se négociait à Londres, pouvait l'entraîner à une guerre. Dans la pensée des Farnèse et du roi de Sicile, toute cette négociation avec le duc d'Orléans était la préface et la condition d'une action énergique contre l'Empereur en Italie[2]. Mais le projet de Londres, par les mesures d'intimidation que Dubois avait acceptées, n'avait-il pas, dans la pensée des Anglais et des Impériaux, le même objet? Le Régent redoutait avec raison « qu'elle ne donnât lieu au renouvellement de la guerre[3] ». Quelle différence entre une guerre contre l'Espagne qui serait en France très impopulaire et une guerre contre l'Empereur qui « *aurait au contraire l'applaudissement de toute la nation* » !

Sans doute, le duc d'Orléans eût préféré à une guerre nouvelle, quelle qu'elle fût, la reconnaissance pacifique de ses droits. « La paix et mes droits », ne cessait-il de répéter à Dubois. Aux offres séduisantes du duc de Parme et de l'Espagne, il répondait aussi : « Il nous faut la paix pour rétablir l'épuisement de nos finances[4]. » Mais, s'il devait faire ce sacrifice à des Alliés, le

1. Le Régent à Dubois, 1er novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 62).

2. Alberoni au Régent, 8 novembre 1717 : « Il faut faire des efforts et prendre toutes les résolutions avec supériorité et considérer que la conjecture présente peut assurer à l'avenir le repos *de l'Europe, les convenances de la France et celles de V. A. R.* » (A. ÉTR., Esp., t. 263, f° 85-86). Alberoni au duc de Parme, 25 octobre 1717. « Io credo che li Inglesi si trovanno molto imbarrazzati è se la personne consaputa (le Régent) volesse dire dadovero, starebbero sempre più imbarrazzatti » (A. Nap. Farnesiana, I. 59). Saint-Aignan au maréchal d'Huxelles, 1er novembre 1717 : « Alberoni offre à la France une partie des Pays-Bas, si le Régent veut mettre à sa disposition 25,000 hommes, et favoriser les ambitions de l'Espagne et des princes Italiens. » (A. ÉTR., Esp., t. 260, f° 236).

3. Alberoni au Régent (même dépêche note 2).

4. Le Régent à Alberoni, 26 octobre 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 263, f° 48).



Régent paraissait alors disposé à suivre l'Espagne plutôt que l'Empereur et les Anglais.

La diplomatie de Dubois sembla, ce jour-là, enfin vaincue par le maréchal d'Huxelles. Le ministre ne négligeait rien pour entraîner le Régent hors de ses plans primitifs. Forcé pourtant à une certaine réserve, il donnait la parole au maréchal de Tallard, lequel déclarait net qu'il valait mieux entrer « *dans les alliances qui se présentaient que de traiter avec l'Empereur*[1] ». Il y avait une personne qui parlait plus haut encore, l'homme du *bassin des Tuileries*[2].

Il s'en allait à Maisons, à Liancourt, dans les grandes familles, chez les ministres, auprès de Villeroy, tenir des discours violents contre l'alliance anglaise, injuriant Dubois. Il fréquentait le Palais-Royal et le Régent, « qui n'osait faire en sa personne un exemple ». Seul Torcy restait étranger à cette cabale du roi d'Espagne, comme il l'appelle[3]. Il était d'avis qu'il ne fallait pas varier, et ne pas s'engager pour l'Espagne dans une guerre qu'on ne pourrait pas soutenir[4].

Les intrigues de cette cabale à Paris, les démentis qu'elle donnait à Madrid aux déclarations que Dubois faisait à Londres allaient bientôt détruire dans toutes les cours la négociation commencée autrefois à La Haye et à Hanovre. Sur tous les points, de toutes les manières, elles en formaient le contre-pied. Le Régent avait promis aux Anglais d'appuyer la démarche que le colonel Stanhope était chargé de faire auprès de Philippe V pour le décider à accepter l'accommodement. Le maréchal d'Huxelles n'envoya pas à Saint-Aignan, notre ambassadeur, les ordres que le duc d'Orléans lui avait prescrits[5]. Le duc de

1. Nancré à Dubois, 5 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 96-98).

2. Dubois à Nancré, 25 octobre 1717 (Ang., t. 302, f° 83 ; Nancré à Dubois, 2 novembre (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 81-88). Nous n'avons pu déterminer quel était ce personnage du parti espagnol, Cellamare, Villars ou Villeroy, peut-être *d'Effiat*, un familier du Palais-Royal.

3. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 995; Saint-Simon, XIV, p. 259).

4. Nancré à Dubois, 5 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 96-98).

5. Il n'y a pas en effet de dépêche du maréchal ni du roi à Saint-Aignan en octobre 1717. La dernière dépêche est du 16 septembre 1717 (A. ÉTR., Espagne, t. 259, f° 175). Elle est dans des termes très mesurés. On engage le roi d'Espagne à accéder : la France offre ses bons offices, sans la moindre menace. Depuis, plus rien jusqu'en novembre 1717 (A. ÉTR., Espagne, t. 260).



Saint-Aignan ne s'associa qu'avec beaucoup de froideur aux démarches des ambassadeurs anglais, Stanhope et Bubb[1].

Encouragé par ce silence de la France, docile aux ordres du duc de Parme, Alberoni rejeta toutes les propositions de l'Angleterre : elles lui furent faites, le 13 octobre, par Stanhope à l'Escurial. Le cardinal y répondit par de violentes invectives contre la paix d'Utrecht, sur la *prétendue neutralité de l'Italie* laissée à la merci de l'Empereur et *la fallacieuse promesse d'une succession en Toscane qui ne viendrait jamais*. Il traitait *d'emplâtre* la proposition des Anglais[2]. Quel motif d'envoyer un ministre à Londres pour négocier la paix, alors que l'envoi de Dubois à Londres, de la part du Régent, n'était pas la preuve certaine qu'il approuvât la négociation[3]? Pendant tout le mois d'octobre, il se tint sur ce terrain très solide, refusant de prendre un parti, tant que le Régent n'aurait pas pris le sien[4]. Les Anglais perdant patience, inquiets autant que Dubois, chargèrent de leurs reproches leur envoyé à Paris et menacèrent de rompre avec la France.

« Il y a des gens en France, déclara Stair au Régent avec sa brutalité ordinaire, qui font tout leur possible pour détourner le roi d'Espagne d'entrer dans le plan[5]. »

Le Régent avoua que « les canaux par lesquels passaient ses volontés n'étaient pas trop nets », qu'il n'avait qu'une personne sûre, son homme de confiance en Angleterre ; il déclara partout très haut que rien ne le détournerait de sa résolution de conclure avec l'Empereur, même sans l'Espagne[6]. Quelle singulière atti-

1. Colonel Stanhope et Dodington à James Stanhope, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 209-216). Les mêmes à Stanhope, 3 novembre 1717 (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 367).

2. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 813.

3. Colonel Stanhope et Dodington à Stanhope, 18 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302) La depêche se trouve à peu près *in extenso* dans Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 364-366. C'étaient le sens et les termes propres du récit de l'entrevue qu'Alberoni envoya au duc de Parme le 25 octobre 1717 (A. Nap., Farnesiana, l. 59) : Torcy a analysé cette lettre d'Alberoni dans ses *Mémoires inédits*, II, f°s 807-814. — Saint-Simon a reproduit l'analyse, *Mémoires*, XIV (édit. Chéruel, t. 302, p. 220-221).

4. Stanhope et Dodington à J. Stanhope, 25 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., f°s 209-216; Torcy, II, f° 909; Saint-Simon, XIV, p. 247).

5. Stair au Régent et à Stanhope, 2 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 88-90).

6. Stair à Stanhope (*Ibid.*) ; Torcy, II, f°s 1006-1007 ; Saint-Simon, XIV, p. 262.

tude pour le chef d'un grand royaume de découvrir ainsi les défauts, l'impuissance de son gouvernement! Ce n'était pas faiblesse seulement de la part du Régent : la crainte d'être compromis le réduisait au mensonge. La veille du jour qu'il tint ce langage à l'Angleterre, il manifestait à Dubois le désir contraire de conclure avec l'Espagne contre l'Empereur [1]. Sans avoir les preuves de cette duplicité, le ministère anglais la soupçonna : Georges Ier fut repris de la défiance qu'il avait conservée à l'égard du Régent, même après que Dubois l'en avait guéri; il fut plus disposé que jamais à écouter ses ministres hanovriens qui le mettaient sans relâche en garde contre le danger de sacrifier à cette amitié précaire l'appui de l'Empereur [2].

Charles VI avait donné l'ordre à Pentenridter de ne point consentir à la Renonciation qu'on lui demandait au trône d'Espagne ni à l'établissement des Bourbons en Toscane [3]. Les Anglais et Stanhope s'étaient entendus avec le Régent pour lui imposer cette double condition. Avertis par Stair que la France s'apprêtait à les trahir, ils se montrèrent déjà moins exigeants avec la cour de Vienne. Stanhope rédigea, le 22 novembre 1717, un nouveau projet : Charles VI n'aurait plus qu'à promettre de ne pas inquiéter le duc d'Anjou en Espagne, et de procurer le Parmesan à ses fils, si l'Espagne évacuait la Sardaigne, que l'on donnait à la Savoie en échange de la Sicile. La question de la Toscane était renvoyée à une date ultérieure [4].

Ce second projet était beaucoup moins avantageux pour le Régent, dont il n'assurait plus aussi catégoriquement les droits, et pour Philippe V qui perdait la perspective de la Toscane.

1. Le Régent à Dubois, 7 novembre 1717.

2. Torey, *Mémoires inédits*, II, f° 1006; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 261). « Bernstorff voulut tourner en poison la réponse du roi d'Espagne. Il dit qu'elle était concertée avec la cabale de France opposée au Régent. Robethon répétait et publiait ses sentiments. »

3. Bothmar, *Mémoires* (*Deutsche Forschungen*, t. XXVI, p. 225); Torcy, *Mémoires*, II, f° 1117-1118; III, f° 3; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 288, 408).

4. Le projet est tout entier, et longuement exposé par Bothmar. *Memoires* (*Ibidem*, p. 225). Il ajoute que Sunderland avait donné à Stanhope le soin de le rédiger. « Von der Renunciierung des Kaisers an Spanien war in diesem Project keine Erwähnung gethan. » C'était là un coup droit au duc d'Orléans. — Voir la dépêche de Pentenridter à sa cour, 23 novembre 1717 (WIEN. STAATS. ARCH. dans Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 51).



Puisqu'ils paraissaient si bien s'entendre entre eux, entre Paris et Madrid, pour soutenir leurs avantages, n'était-il pas naturel que l'Angleterre et l'Empereur se rapprochassent, à leur tour, pour défendre les leurs ? Alors, au lieu d'une paix générale, c'étaient deux ligues opposées, prêtes à la guerre.

Tout l'édifice diplomatique, si savamment construit par Dubois depuis deux années risquait de s'effondrer. L'Angleterre, qu'il avait détachée de l'Empereur à force de séductions, prenait de nouveau parti contre le duc d'Orléans; une guerre se préparait dans les conditions où s'était faite la guerre de la Succession d'Espagne, pour le même objet et pour une nouvelle succession, celle de *France*.

Dans la première quinzaine de novembre 1717, Dubois crut perdu tout ce qu'il avait gagné à force de science et d'activité, la confiance du Régent, l'alliance des puissances protestantes, la fortune de son maître et sa propre fortune garanties par cette alliance. Entre le *Secret du Régent* qu'il avait formé avec les whigs et le *Secret des Farnèse* servi par l'ennemi des whigs, Peterborough et par Alberoni, c'était le dernier qui parut l'emporter. Ce fut proprement la crise et le nœud de ce drame diplomatique. Les actes précédents n'étaient que jeux et passe-temps auprès de cette scène qui ne pouvait se terminer que par le triomphe d'Alberoni ou par celui de Dubois.

C'est à Dubois qu'il faut donner alors la parole pour comprendre les sentiments des principaux personnages et juger l'importance de cette action décisive :

« A Londres, ce 11 novembre 1717[1].

« C'est un point bien délicat, Monseigneur, que les nouvelles ouvertures que l'on a faites à Votre Altesse Royale. J'ay frémi à la vue de ce qu'on lui propose qui ne peut être que très pernicieux, s'il n'est pas très bon, c'est-à-dire s'il n'est pas possible, heureux et sûr. Quand je seray instruit du détail de ce projet, je consulteray mon *sixième sens qui me donne quelque instinct pour ce qui regarde votre A. R.*, et je lui diray pour lors mon sentiment. Cependant sans m'arrester au proverbe qui dit *qu'il*

1. Dubois au Régent, *très secrète*, 11 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 217 et suiv.).



ne faut courir en mesme temps deux lièvres, sur l'idée générale que ces lettres m'offrent, je ne croy point que ce soit une ruse, mais un parti forcé de gens outrés et dans le dernier embarras. Malheureusement ceux avec qui il s'agit de s'embarquer ne peuvent que vous estre très suspects par leur caractère, par leur mauvaise foy qu'ils ont montrée dans tous les engagements qu'ils ont pris, par leurs sentiments particuliers à l'égard de V. A. R. Quand on a affaire à des fous, des fripons, des ennemis personnels, et des concurrents, la prudence veut que l'on ne prenne aucun engagement avec eux ou qu'on prenne de grandes précautions avant que de s'engager, et on a raison de craindre « *que passato il pericolo, gabbato il santo* ». *Le lion qui a une épine au pied se la laisse tirer avec toute douceur, mais lorsqu'il a repris ses forces, il n'y a que dans la fable qu'il se souvient du bienfait. Vous allez armer ces gens-là, les ameuter, augmenter leur puissance, les establir de plein pied dans la France,* et les mettre à portée de vous prendre de tous costés, et de vous embarrasser et vous nuire, dans l'occasion mesme en faveur de laquelle vous les écoutez. Il serait beau au Roy d'Espagne de joindre l'Italie à sa couronne, mais quelque jour on trouvera plus *magnifique encore et indispensable d'y joindre le royaume de France lorsqu'on sera en estat de le faire ;* et la seule modération dont on se piquera, sera d'en céder quelques provinces à ceux qui pourroient y apporter obstacle. *Une aussi grande puissance, avec un droit direct à la Couronne de France, est plus à craindre en Italie, que l'Empereur avec tous ses succès,* et tout ce qu'on vous faisait craindre de luy pour l'avenir, si il violait le traité. *C'est une guerre à laquelle il faut vous engager par le nouveau projet* et l'attirer au Royaume, d'entrée de jeu. On a fait appréhender à V. A. R. que si elle traitait avec l'Empereur, elle donnerait atteinte à ses droits par quelque petite dérogation qu'il faudrait faire au traité d'Utrecht, quoy que cette dérogation dust avoir pour motif le maintien de la tranquillité publique et estre réparée par des indemnités. Mais ne risquerait-elle pas davantage par une violation formelle du traité de Bade, qui renverseroit entièrement celuy d'Utrecht ? On ne voit aucun inconvénient essentiel pour votre A. R. dans un traité



avec l'Empereur ; il peut y en avoir d'infinis pour Elle dans les nouveaux engagements proposés, et il faudrait acheter tous ces dangers par une dépense sans bornes qui achèveroit d'épuiser le Royaume, et par une guerre en Italie, en Alsace, et en Flandres, dont l'homme le plus pénétrant ne pourroit prévoir les suites pour le Royaume et pour vous. Pour bien juger de ce qu'on luy a proposé nouvellement, qu'elle ait la bonté de comparer les trois partis qu'elle peut prendre, qui sont : 1° le projet nouvellement proposé, ou 2° un traité avec l'Empereur, ou 3° *de ne prendre d'engagement avec personne et de ne se mesler de rien*. Qu'Elle choisisse celuy où il y aura plus de sûreté et de solidité, et moins d'inconvénients, ce qu'il ne sera pas difficile de calculer. Ce qu'on désire par le système nouveau seroit à souhaiter sans doute pour la liberté de l'Italie, et pour établir un équilibre plus égal dans l'Europe, mais ce n'est pas vostre faute si le feu Roy a esté forcé de consentir aux establissements que l'Empereur a conservés en Italie, et ce seroit une gloire mal placée que de vouloir estre le libérateur de l'Italie aux dépens du repos et des forces du Royaume, et en luy suscitant un ennemi redoutable, au lieu que par le traité avec l'Empereur nous pouvons n'avoir personne ni contre le Royaume, « *ni contre vous* ». Le pas est si glissant qu'il n'y a qu'à prier Dieu qu'il inspire sa sagesse à V. A. R. et je la conjure de ne point prendre de résolution sur une affaire aussi importante, sans l'avoir examinée de tous sens avec une grande attention, et de ne consulter qu'elle-mesme ou, si elle en veut parler à quelqu'un, qu'elle n'écoute que ceux de ses serviteurs en qui elle a reconnu plus de droiture et d'attachement, et qui ne sont dans aucune intrigue. *M. de Torcy est bon par son expérience dans les affaires,* et parce qu'il n'est point meslé dans les manèges du Ministère. M. de Nocé est fidellement attaché à V. A. R. et a très bon esprit, et mon correspondant est fort sensé, et je le tiens bien intentionné. A l'esgard de ce qui se pourra mesnager ici, quelque parti que V. A. R. prenne, je feray de mon mieux, mais je ne puis pas la flatter qu'elle conservera l'estime et la confiance du Roy et des Ministres d'Angleterre si ils croyent qu'elle les a employés pour amuser l'Empereur. »



C'était là en effet le principal danger : l'abbé le répétait à Nancré, son confident, en des termes plus pressants encore : « Par trop de facilité pour ceux dont il connaît les travers et la mauvaise volonté, il perdra l'Angleterre et la Hollande, qu'il devait conserver à quelque prix que ce fût. Ne *voit-il pas qu'il se forme une cabale,* et contre qui, *si ce n'est pas contre lui-même ?* Ce qui est pitoyable et unique, c'est que ceux qui ont à travailler pour les intérêts de S. A. R., ayent plus à craindre de la France que de tout le reste de l'Europe [1]. »

Telles étaient les réflexions amères que la situation inspirait à Dubois. Il se sentait perdu, lui et son œuvre : et de fait sa fortune, ébranlée auprès du Régent, et sa négociation ne furent soutenues que par l'Angleterre et par Stanhope [2].

Malgré son dépit, le roi d'Angleterre avait intérêt à ne pas se séparer absolument de la France. Il ne pouvait se passer de la médiation de la France dans les affaires du Nord. — Il n'était bruit que d'un expédient merveilleux, d'un *grand projet* de Gœrtz pour réunir le roi de Suède et le Tsar au moyen de concessions territoriales. Si ce plan aboutissait, Georges Ier perdait Brême et Verden qu'il réclamait à la Suède par l'intermédiaire du Régent, *intégralement*. Bernstorff vint encore demander à Dubois de presser ces réclamations et l'avertit qu'une frégate attendrait à Lubeck les ordres de son maître [3]. C'était toujours bien là le secret de l'attachement du Hanovre, de son Électeur et, par suite, des Anglais pour la France.

Stanhope, de son côté, ne voulait pas engager l'Angleterre dans un double conflit au Nord et au Midi. Il craignait surtout l'impuissance du Régent : « Le Régent, écrivait Stair le 2 novembre, aurait bien besoin ici de M. l'abbé Dubois [4]. » Stanhope engagea son ami à retourner à Paris s'assurer du duc

1. Dubois à Nancré, 12 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 254).

2. Seul de tous les ministres étrangers, Dubois était logé à la résidence royale d'Hamptoncourt. Le Roi disait en plein conseil qu'il n'avait jamais vu un ministre étranger se conduire si sagement. « Il ordonnait à Stanhope de lui tout montrer « comme s'il était à lui ». « En toute occasion, quand les ministres anglais avaient une heure de liberté, ils venaient la passer dans la chambre de Dubois. » Dubois à Nancré, 22 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f°s 301, 306).

3. Dubois à d'Huxelles, 15 novembre 1717 (*Ibid.*, t. 302, f°s 278, 281).

4. Stair à Stanhope, 2 novembre (dépêche citée p. 257, note 5).



d'Orléans. Le 16 novembre, l'abbé écouta le conseil, se résolut à cette course, pria le Régent de la lui permettre, et de lui en garder le secret. Il le suppliait de garder, jusqu'à son arrivée, Monti, l'envoyé d'Alberoni, à Paris, de ne rien conclure d'irréparable avec l'Espagne et les Farnèse[1].

La situation était telle qu'on n'avait pas un jour à perdre : indécis et de plus en plus embarrassé, le Régent s'était résolu, après avoir informé Dubois de ses hésitations, à consulter les personnes influentes de son Conseil. Il ordonnait à Nancré et à Torcy de faire confidence au maréchal de Villeroy des deux négociations secrètes. Villeroy fit quelques objections : Torcy, « inimitable pour ces sortes de choses, lui ferma la bouche ». Mais on ne pouvait l'empêcher de parler, toujours, partout, et surtout à d'Huxelles[2].

Le 10 novembre, au matin, le Régent avait assemblé une conférence composée du chancelier, de Villeroy, de Torcy et, l'après-midi, de Saint-Simon, Noailles et Amelot. Torcy *toujours dans le bon chemin,* et Nancré, qui s'entendait avec lui, exposèrent la négociation de Dubois, réfutèrent les objections des *malicieux.* Ils blâmèrent ces discussions faites *pour ébranler, auxquelles prenaient part trop de gens,* et de nature à compromettre des négociations qui *valaient surtout par leur caractère secret*[3]. Ils s'indignèrent « contre l'âme qui faisait mouvoir tous ces personnages et leur distribuait les rôles, qui avait bien compris que plus il y aurait de gens consultés, plus il serait aisé de faire tomber la négociation[4] », Ils disputaient le terrain pied à pied au maréchal d'Huxelles, Torcy avec beaucoup d'autorité, liant sa cause et ses ambitions à celles de Dubois, avec l'espoir de déterminer le Régent à lui rendre les Affaires Étrangères.

Le maréchal d'Huxelles tint bon, tant il se croyait sûr du succès ! Il pariait *mille contre un* que Dubois échouerait et ne négli-

1. Stanhope au Régent, 16 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302 f° 282).
2. Nancré à Dubois, 9 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 156).
3. C'est un aveu bien curieux. Il est confirmé par un autre aveu de Dubois : « Comme l'intérêt de S. A. R. a beaucoup de part dans l'affaire, la moitié des raisons sont à dissimuler au public. » — Dubois à Nancré, 22 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f°s 301, 306).
4. Nancré à Dubois, 12 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 179).



geait rien pour gagner son pari. « Il a mille moyens de le faire échouer. C'est un *mauvais sommelier qui empoisonne le vin*[1]. » N'avait-il pas réussi à faire discuter le secret d'Angleterre publiquement[2]? Torcy s'était démasqué. L'homme du *Bassin des Tuileries* venait à la rescousse, dissertait au Palais-Royal, déclamait d'une manière scandaleuse chez Villeroy et, publiquement, contre le traité et son auteur[3].

Entre les deux diplomaties, le combat était déclaré ; les deux partis se trouvant éclairés sur leurs forces et leurs projets, le Régent restait toujours indécis. Il laissait, le 12 novembre, partir Monti pour l'Espagne[4], et pourtant, il blâmait le maréchal d'Huxelles de n'avoir pas donné ordre à Saint-Aignan d'appuyer les démarches des Anglais à Madrid, et répétait cet ordre formellement. Il écoutait la cabale espagnole, et promettait à Torcy et Nancré de n'écouter qu'eux et Dubois[5].

L'abbé n'y tenait plus d'impatience de paraître à son tour dans la lice. Il voulait soutenir, au Palais-Royal, lui-même, le parti qu'il avait formé, et se mesurer à ses rivaux : « Est-ce ainsi que l'on traite les affaires d'État? s'écriait-il, avec emportement. *Monseigneur pleurera des larmes de sang, s'il perd cette occasion, la seule qui pouvait le rendre indépendant et sauver le royaume.* Quant à lui, il ne peut plus servir S. A. R. avec ces oppositions et sans secours. Si S. A. R. ne lui permet pas de venir lui rendre compte, il abandonne tout, et la vie même, plutôt que d'être témoin de la perfidie de gens qui jettent S. A. R. dans le précipice. » Qu'on le laissât venir et avec les gens de bien, avec

1. Dubois à Nancré, 22 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 304).
2. Nancré à Dubois, 12 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 178).
3. Nancré à Dubois, 16 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 205) ; Dubois à Nancré, 22 novembre 1717 (*Ibid.*, f°s 301, 306).
4. D'Huxelles à Saint-Aignan (A. ÉTR., Esp., t. 263, f° 82).
5. Le Régent à Dubois, 7 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f°s 130, 137). « Les difficultés prévues ont fait surmonter au duc d'Orléans sa répugnance à faire agir à Madrid Saint-Aignan, avant que les choses fussent à ce point. Mais depuis la résolution prise d'intervenir, on a chargé Saint-Aignan d'appuyer fortement les offices de Sa Majesté Britannique. »

Dans la dernière partie de la dépêche destinée à rester secrète, le Régent donnait la raison de ses hésitations : « *Je vous confierai, mais pour vous seul.* » — Voir aussi la dépêche du Régent à Saint-Aignan, du 9 novembre 1717 (A. ÉTR., Esp., t. 260, f° 179).



Torcy, Nancré et Nocé, il se faisait fort de faire encore « que S. A. soit le maître, et qu'après la conclusion de ce traité qui assurera ses droits et son autorité, et sauvera le royaume, il ait l'approbation de toute l'Europe [1] ».

Au moment où il adressait à son maître cet appel désespéré, le duc d'Orléans lui envoyait l'autorisation qu'il souhaitait (22 novembre 1717), pourvu qu'il « fît prendre un tour à sa course qui ne pût donner d'ombrage à Pentenridter et lui faire croire à une rupture de la négociation [2] ». L'abbé ne se le fit pas dire deux fois. Le 29 novembre, il était à Paris, prêt à livrer au parti espagnol un dernier et suprême combat, ou, comme dit Torcy, par un charmant euphémisme, « à concilier les différents sentiments de ceux qui composaient le Conseil de Régence [3] ».

Lorsqu'il arriva, il trouva le terrain mieux préparé qu'il ne l'avait espéré. Les circonstances avaient travaillé pour lui. La négociation entamée par le maréchal d'Huxelles avec le duc de Parme et Alberoni avait reçu, d'un événement imprévu, un coup fatal. Le roi d'Espagne fut pris, au mois d'octobre 1717, d'un de ces accès de mélancolie qui devaient plusieurs fois mettre en danger sa vie et sa raison.

Si d'un côté, informé par Alberoni, le duc de Parme, pour sauvegarder l'avenir de sa nièce et son autorité en Espagne, préparait bien vite un testament, valable dans les deux cas de mort et de folie; si, le 1er novembre, à deux heures du matin, ayant appelé son confesseur et son médecin, puis Alberoni, Philippe V signa ce testament en faveur d'Élisabeth Farnèse [4], bien vite aussi, les ennemis de la Reine et des Italiens à Madrid s'entendaient avec l'ambassadeur de France, Saint-Aignan, toujours en intrigues secrètes avec eux et mandaient au duc d'Orléans de se déclarer contre Alberoni et la Reine. Le duc d'Orléans les écouta volontiers. Au moment où Monti arrivait à Madrid pour sceller

1. Dubois au Régent, 17 novembre 1717; à Nancré, même date (A. ÉTR., Ang., t. 302, fos 195 et 293); Dubois à Nancré, 22 novembre 1717 (*Ibid.*, t. 302, fo 301).

2. Nancré à Dubois, 22 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, fo 296-297).

3. Torcy, *Mémoires inédits*, II, fo 1001; Saint-Simon (édit. Chéruel, XIV, p. 261).

4. Alberoni au duc de Parme, 12 octobre 1717 (Arch. Nap., Farnesiana, l. 59); Relazione dell Abbate del Maro (Acad. de Turin, 1861, p. 133). — Le duc de Parme à Alberoni, Piacenza, 28 octobre 1719 (Farnesiana, l. 59). — Alberoni au duc de Parme, 1er novembre 1719 (Farnesiana, l. 59).



la réconciliation de la France et d'Alberoni, le pacte entre les d'Orléans et les Farnèse, le Régent avait déjà renoncé à suivre cette voie. Il était prêt à s'entendre avec les Espagnols, « les bien intentionnés *contre le gouvernement italien, pour exclure Élisabeth Farnèse et Alberoni de la Régence*[1] ». Il prit même des mesures militaires pour revendiquer, à main armée, le gouvernement de l'Espagne, *au nom de ses neveux*.

Les étrangers ne s'y trompèrent pas : le ministre hanovrien Bothmar, à cette date écrit dans ses Mémoires : « La plus grande sûreté du Régent eût été la mort de Philippe V, qui était si mal en novembre 1717, qu'on doutait de son rétablissement. Quoique le Roi eût institué par son testament la Reine régente et associé Alberoni à son gouvernement, il était à présumer que les Cortès, en cette occasion, se seraient souvenu de leur antique liberté et auraient enlevé à la belle-mère la tutelle de ses beaux-fils, chassé les ministres étrangers et repris le pouvoir[2]. » Alberoni, le principal intéressé, se fit moins d'illusions encore ; il comprit que du coup, c'en était fait de la négociation de Monti et des Farnèse. Il l'écrivit au principal négociateur, à son maître, le duc de Parme : « Je crains bien qu'informé de l'état de l'ami (Philippe V), le duc d'Orléans ne change d'opinion[3]. »

A la fin de novembre 1717, le Régent avait résolu d'abandonner l'intrigue formée par le maréchal d'Huxelles. Peterborough, le duc de Parme le sollicitèrent en vain pendant tout le mois de novembre de la poursuivre[4]. Il fit la sourde oreille, et voici ce qu'il écrivit, le 24, à Dubois qui était encore à Londres : « *Il faut mâcher aux Espagnols la besogne à prendre ou à laisser. Il ne s'agit donc plus que des conditions du plan* ; l'Espagne y viendra, soit *le gouvernement présent subsistant, soit qu'il arrive des changements.* Si vous venez ici, je vous parlerai plus en détail[5]. » Ainsi l'espoir surtout et le souci des changements

1. Voir notre tome II, *Le secret des Farnèse*, chap. VI.
2. Bothmar, *Mémoires*, p. 227.
3. Alberoni au duc de Parme, 25 octobre 1717 (ARCH. NAP., Farnesiana, l. 59).
4. Peterborough au Régent, 12 novembre 1717 (A. ÉTR. Parme, t. 6, f° 50) ; le duc de Parme au même, 16 novembre 1717 (*Ibid.*, *ib.*, f° 52).
5. Le Régent à Dubois, lettre secrète (*capitale*), 24 novembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 302, f° 306).



qui se préparaient en Espagne déterminèrent le duc d'Orléans à revenir aux Anglais et à Dubois : à quoi bon négocier plus longtemps avec les Farnèse, quand les circonstances et sa diplomatie secrète allaient leur retirer tout crédit en Espagne?

Dubois arriva justement à Paris pour recueillir les avantages de ce nouveau revirement. La partie était gagnée. Dès son arrivée, il put écrire avec une satisfaction évidente à son ami Stanhope[1] : « Monseigneur le duc d'Orléans n'a point changé de sentiment et ne sera ébranlé par aucune proposition contraire, si avantageuse qu'elle puisse être, pourvu que l'Empereur consente à une Renonciation pour toujours, et accorde la Toscane. Je tiens le parti que Son Altesse Royale a pris, au cas que ces deux points soient accordés, si ferme, si assuré, qu'il me paraît inutile que je reste ici plus longtemps, et cela me fait prendre la résolution de m'en retourner incessamment en Angleterre pour ne pas apporter le moindre retardement à la conclusion de cette affaire, d'abord que l'Empereur aura pris les résolutions que je prie Dieu de lui inspirer pour le salut de toute l'Europe et pour la gloire qui reviendra à Sa Majesté Britannique d'avoir au milieu de la tempête donné le calme à toute la chrétienneté. »

En conséquence, l'abbé priait dans les mêmes termes les ministres allemands Bernstorff et Robethon de décider l'Empereur à conclure au plus vite avec le Régent, du moment qu'il consentait à se détacher de l'Espagne. « Si Sa Majesté Impériale accorde les conditions sans lesquelles il est impossible à Son Altesse Royale de traiter avec elle, l'artifice de l'Espagne sera inutile, *car je m'en retournerai bien autorisé à conclure avec l'Empereur sans attendre personne*[2]. »

C'était là le point : grâce aux circonstances, à l'avantage qu'eut toujours un esprit vigoureux et volontaire sur un esprit indécis, Dubois avait réussi à remettre sa négociation en l'état où elle se trouvait, avant les entreprises militaires et diplomatiques, conseillées par les Farnèse à Philippe V. Son maître était de nouveau bien déterminé à conclure avec l'Empereur sans se soucier ni de Parme ni de l'Espagne.

1. Dubois à Stanhope, 8 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 110).
2. Dubois à Robethon, 11 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 125).



Le Régent s'était cru un moment forcé de s'éloigner de l'Empereur par la politique d'Alberoni, « qui avait chauffé l'humeur martiale des partisans traditionnels de la Maison d'Autriche en France [1] », par la crainte de mécontenter un parti puissant autour de lui. La maladie de Philippe V l'avait détourné de s'associer plus longtemps à la fortune d'Alberoni qui parut alors compromise : les conseils de Louville le poussèrent même à hâter sa chute ; ceux de Dubois, toujours fermes, l'écartaient définitivement des Farnèse et de l'Espagne, et le ramenaient, comme au mois de juillet, à l'alliance des Anglais et de l'Empereur.

En prenant ce parti, le duc d'Orléans espérait sans doute encore qu'il n'aurait pas à se déclarer contre l'Espagne. S'il comptait obtenir de l'Empereur des avantages pour lui-même, cette *Renonciation formelle au trône d'Espagne* faite pour favoriser une nouvelle Renonciation de Philippe V à la succession de France, il sollicitait aussi des concessions pour le Roi d'Espagne, la Toscane en échange de la Sardaigne et de sa Renonciation [2]. Les Anglais pouvaient-ils lui refuser d'obtenir le consentement de l'Empereur, s'il s'efforçait lui-même d'avoir celui de Philippe V ? Tandis que Dubois repartait pour Londres, le 25 décembre 1717, avec des pleins pouvoirs pour conclure avec l'Empereur, le roi d'Espagne et les puissances maritimes, le Régent allait envoyer à Madrid son plus fidèle collaborateur, Nancré. L'un était chargé de négocier avec les ministres anglais l'adhésion de Charles VI, l'autre de procurer, avec ou sans le concours d'Alberoni, celle de Philippe V.

Cependant la fin de l'hiver approchait : la Régence avait perdu en intrigues compliquées et contradictoires le profit de la trêve qu'elle eût pu employer à prévenir la guerre. Cette guerre, assoupie seulement alors entre les deux puissances qu'on voulait accorder, allait se réveiller au printemps. La France risquait d'y être entraînée, puisqu'elle s'engageait à conclure avec l'Empereur s'il adhérait aux conditions des alliés de La Haye, à

1. Dubois à Robethon (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 126).
2. Propositions faites par le roi d'Angleterre : Schaub à Saint-Saphorin A. ÉTR., Ang., t. 303, f°s 155, 193 ; Torcy, *Mémoires inédits*, III, p. 3 ; Saint-Simon, XIV, p. 408.



le soutenir contre l'Espagne, si celle-ci n'y adhérait pas. Et le Régent s'exposait au grave reproche que pourraient lui adresser les Français d'avoir, dans son intérêt, maintenu les traités d'Utrecht avec l'Angleterre et la Hollande, et, dans son intérêt aussi, pour plaire à l'Empereur, violé ceux de Rastadt et de Bade.

Les Anglais entre eux et particulièrement le roi d'Angleterre, Électeur de Hanovre, se réjouissaient fort d'avoir ressaisi le duc d'Orléans. Stanhope écrivit à Stair, le 2 décembre 1717 : « Si Alberoni et la Reine rejettent ce traité, mon avis est que Mgr le Régent qui aura conclu avec l'Empereur ne devra pas perdre *un moment à lever le masque et à se déclarer ouvertement contre la Reine et contre le Cardinal pour leur ôter le maniement des affaires*[1]. » Et Dubois partageait leur manière de voir quand il disait à son maître : « N'hésitez pas à parler un langage ferme à l'Espagne et à montrer *au roi Philippe de quel poids vous pouvez peser sur ses États*[2]. » Tous, le conseiller du Régent et ses alliés prévoyaient que le moment approchait où, les négociations ne suffisant plus pour décider l'Espagne à s'humilier, il faudrait recourir à d'autres moyens, à la menace, à la contrainte.

L'attitude d'Alberoni, aux mois de novembre et décembre 1717, indiquait un homme que les ordres des Farnèse et les volontés de la reine d'Espagne allaient obliger à pousser jusqu'au bout l'entreprise commencée par l'invasion de la Sardaigne[3]. Le gouvernement espagnol faisait acheter en Hollande des vaisseaux de guerre, des boulets et des munitions de marine. Alberoni pressait tous les préparatifs pour une nouvelle campagne, et disposait toutes choses pour embarquer les troupes, dès que la saison le permettrait. Sa correspondance avec le duc de Parme, à cette époque, ne laisse aucun doute à cet égard.

Les Anglais, de leur côté, leur Roi et surtout ses conseillers hanovriens ne négligeaient rien pour associer le Régent et l'Empereur contre l'Espagne. Ils faisaient valoir aux ministres impé-

1. Stanhope à Stair, 8 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 115).
2. Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, p. 27.
3. Colonel Stanhope à James Stanhope, Madrid, 15 novembre 1717 (Coxe, *Bourbons d'Espagne*); Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 1028; Saint-Simon, XIV, p. 271).



riaux les avantages des offres que leur faisait le duc d'Orléans : « Tandis que la faction espagnole de Paris ne songeait qu'à faire la guerre à l'Empereur, à lui mettre toute l'Europe sur les bras, à attaquer peut-être la Flandre dégarnie, le Régent lui proposait son concours pour lui procurer la Sicile, et réduire l'Espagne[1]. » Sans doute le duc d'Orléans mettait à son alliance des conditions qui pouvaient déplaire aux Habsbourg : mais que lui importaient *les termes mêmes de la Renonciation*, s'il était résolu à laisser en fait l'Espagne à Philippe V ? Et quant à la succession de Toscane, qu'on lui demandait d'assurer aux fils d'Élisabeth Farnèse, elle était encore fort éloignée : par ses États italiens du Nord et du Sud, il pourrait toujours tenir en bride cette nouvelle possession espagnole. « On n'obtient rien sans rien », concluaient-ils[2]. Et, pour prouver mieux encore à Charles VI sa bonne volonté, Georges Ier demanda au Parlement, le 3 et le 17 décembre 1717, les sommes nécessaires pour mettre la marine anglaise sur le pied de guerre dans la Méditerranée. Les Anglais préparaient la guerre contre l'Espagne[3].

Dans ces conditions, quand l'abbé Dubois retourna à Londres, à la fin de 1717, la deuxième fois, on aperçoit mal ce qu'il pouvait faire pour changer la guerre demeurée ouverte entre Philippe V et Charles VI en une paix durable. Il y songeait rarement. Ce qu'il demandait aux Anglais et aux Impériaux immédiatement, c'était la Renonciation de l'Empereur à la couronne d'Espagne, comme une garantie nécessaire des droits du Régent à la couronne de France. Il était prêt à payer cet avantage essentiel pour la Maison d'Orléans d'une violation évidente des traités d'Utrecht, et de la neutralité de l'Italie, d'un échange, en faveur de l'Empereur, de la Sardaigne contre la Sicile. Il ne laissait à l'Espagne et au parti espagnol en France que la promesse lointaine d'une succession douteuse en Italie. C'était toujours la même perspective, d'une guerre prochaine et impolitique contre l'Espagne, si Philippe V refusait, et le même danger, pour le Régent, s'il en

1. Schaub à Saint-Saphorin, 14 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 193) ; Stanhope à Stair, 2 décembre 1717 (*Idem*, f° 115).

2. *Ibid.*, *ibid.*

3. Lediard, *Hist. navale de l'Angleterre* (trad. française, III, p. 587, note *a*).



venait là, d'une véritable révolte de l'opinion en France contre son autorité.

Aussi bien, n'était-ce pas vraiment aux arguments de Dubois que le duc d'Orléans s'était rendu. Il ne cessa de les réfuter pendant tout le mois de janvier 1718 : « On commence à prendre *de force* à l'Espagne la Sardaigne, et elle pourra dire qu'on ne lui offre rien que ce qu'elle a naturellement par le traité d'Utrecht. Quelle apparence que le cardinal Alberoni, du caractère dont on sait qu'il est, qu'il n'a songé qu'à troubler l'Europe par la guerre, veuille confirmer les Renonciations, sans en tirer aucun avantage que d'avoir eu l'affront de voir échouer sa levée de boucliers? Faudra-t-il faire des hostilités contre le roi d'Espagne pour lui faire rendre la Sardaigne? » « Mais alors, c'est la guerre, la plus fâcheuse, la plus impolitique des guerres. *Je suis Régent de France, je dois me conduire,* ajoutait-il avec une philosophie qui n'était pas désintéressée, *de façon qu'on ne puisse pas me reprocher de n'avoir songé qu'à moi*[1]. »

Dubois n'avait pas grand'chose à répondre : « *C'est la crise de votre négociation*, luidisait-il. *Les Anglais comptent que vous ne consulterez plus personne dans une affaire qui vous touche personnellement de si près.* Si l'Espagne ne se rendait pas aux avantages qu'on lui impose, *le dessein de s'opposer aux droits de V. A. R. serait son seul motif :* auquel cas *il est de votre intérêt de ne point marchander ;* il est heureux qu'Elle ait une occasion de se déclarer contre Alberoni avec les grandes puissances, et pour un sujet aussi favorable que celui de vouloir donner la paix au royaume et à toute l'Europe[2]. »

C'était toujours le même mélange de vérités et de sophismes que, depuis deux ans, Dubois employait auprès du Régent pour l'attacher à son système et aux Anglais. Toujours le même appel à son ambition[3]. C'est ainsi qu'il avait réussi à lui conseiller la convention de Hanovre aux dépens de la marine française, la

1. Le Régent à Dubois, 17 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 88). Le Régent à Dubois, 24 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 181) ; Lemontey, I, p. 138.
2. Dubois au Régent, 15 janvier 1718, de Londres (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 130).
3. Dubois au Régent, 19 janvier 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 191). « Si l'Empereur consent aux deux points essentiels de *quelque façon qu'on tourne le reste, V. A. R. fera une bonne affaire.* »

Triple Alliance de La Haye aux dépens de notre commerce. Pour l'attacher à l'Empereur à cette heure décisive, il recourait au même procédé : l'Empereur étant exigeant, il fallait lui promettre la Sicile « avec la certitude qu'il ne serait engagé à rien, s'il ne pouvait en être mis en possession », des subsides, Livourne même et Pise pour lui arracher la seule concession qui importât à cette heure, l'abandon de ses droits au trône d'Espagne de manière à fixer ceux du Régent au trône de France[1].

Ces arguments étaient de nature à exciter l'ambition du Régent, sinon tout à fait suffisants pour calmer ses scrupules. N'avait-il pas à craindre aussi « qu'à force de vouloir gagner à ses intérêts les puissances étrangères, il ne s'aliénât les Français[2] » ? A cette heure décisive, les scrupules de conscience le gênaient peut-être moins que la peur de se perdre. La politique, plus que le devoir, le mettait en garde et l'empêchait de se résoudre.

Ce ne fut pas alors seulement la diplomatie de Dubois, mais l'autre secret, celui de Louville et de Longepierre qui le tira d'embarras. Le 24 décembre 1717, tandis que Dubois allait repartir pour l'Angleterre, le Régent recevait en secret, « comme pour une bonne fortune », et en conférence nocturne, deux personnes[3]. C'étaient Longepierre et Louville qui venaient l'entretenir des projets formés à Madrid par Saint-Aignan pour marier une fille d'Orléans au prince des Asturies. Ils venaient offrir au Régent une raison d'intervenir en Espagne et d'expliquer cette intervention par le désir unique de renverser Alberoni au gré des Espagnols[4].

1. Dubois au Régent, 25 janvier 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 264). « L'essentiel est de mettre le projet en tel état qu'il puisse être accepté par l'Empereur. » — Dubois à Nancré, même date (*Ibid.*, *ibid.*, f° 274). « On ne peut pas ménager une affaire de cette importance, et où il y a tant d'intérêts opposés, *sans inconvénient*. Mais on ne peut pas employer de moyens *plus puissants et moins chers* pour obtenir une renonciation absolue et indépendante de l'Empereur. En obtenant l'acceptation de l'Empereur, on peut parier double contre simple qu'on aura les deux accessions sans coup férir. »

2. Le Régent à Dubois, 24 janvier 1718 (voir note 1). « Se délivrer de la criaillerie du ministère espagnol et peut-être de *celle des Français mal intentionnés à qui je serais ravi qu'on pût fermer la bouche.* »

3. Dubois au Régent, 24 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 127).

4. Nancré à Dubois, 28 décembre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 303, f° 230) ; Saint-Aignan au Régent, 23 novembre-29 novembre 1717 (A. ÉTR., Esp., Supp., t. 144, f° 313 ; t. 145, f° 9).



Le duc d'Orléans trouvait ainsi le moyen de rejeter sur le cardinal, en Espagne et en France, tout l'odieux des mesures que l'Angleterre et l'Empereur exigeaient contre Philippe V. C'était pour plaire aux Espagnols, les délivrer du joug italien, qu'il allait combattre l'Espagne : « La justice, écrivait-il secrètement à Saint-Aignan, le 27 décembre, la raison, mes promesses, l'intérêt des deux couronnes et le mien particulier m'engagent à conserver l'estime et l'affection des Espagnols[1]. » Désavouant alors la négociation entamée avec les Farnèse, il engageait Dubois à ménager avec lui les sujets de Philippe V : « Je dois, lui disait-il, des ménagements aux Espagnols que je révolterais entièrement par un traitement inégal avec l'Empereur, auquel leur gloire et l'honneur de la monarchie les rendraient très sensibles. Par là, je les ramènerais à Alberoni, *au lieu que, s'il fallait une guerre pour l'amener à notre point,* il faudrait qu'on pût dire ce que dit le comte de Gramont au Roi :

« Dans le temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin. » Alors les Espagnols même nous aideraient[2]. »

Telle était la solution que le Régent adopta, une combinaison qu'il jugeait heureuse de deux secrets poursuivis parallèlement depuis deux ans par Dubois et Longepierre. Par l'un, il s'assurait des puissances de l'Europe qui lui garantissaient ses espérances. Par l'autre, il s'assurait de l'Espagne, des Espagnols et des princes ses neveux. Par des traités et des démonstrations militaires, en Europe, par des complots au delà des Pyrénées, il menaçait Alberoni, combattait la politique italienne des Farnèse qui s'était dressée tout à coup en face de sa propre autorité. Il était, dès lors, prêt à leur déclarer la guerre, soutenu par toute l'Europe, encouragé par les Espagnols mécontents du joug des Italiens.

1. Le Régent à Saint-Aignan, *secrète*, 27 décembre 1717 (A. ÉTR., Esp., Supp., t. 145, f[os] 29 et 30).

2. Le Régent à Dubois, 24 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 181). Et Dubois disait à son élève le 29 janvier (*Ibid.*, t. 314, f° 191) : « V. A. R. empêchera que le cardinal n'ait le temps de détruire le parti des *Espagnols naturels*, en le détruisant lui-même. Il pourra tirer du *gouvernement qu'on lui substituera ce qui peut confirmer ses droits.* »

Ce fut dans ces conditions qu'au mois de février 1718 il accepta les bases du traité que lui proposait l'Angleterre avec l'Empereur. Après avoir fait d'abord certaines concessions à l'Autriche, en novembre 1717, Stanhope, par la crainte de perdre l'alliance du Régent qui avait failli lui échapper, était décidé à en consentir au duc d'Orléans d'essentielles. Il demanda le, 20 janvier, que Charles VI s'engageât à renoncer définitivement à la monarchie d'Espagne, au profit des Bourbons et, après eux, de la Maison de Savoie : en retour de quoi, le Régent et Georges I[er] s'engageaient, par un article secret, à le mettre en possession de la Sicile, que l'Espagne y consentît ou non. Il fallait aussi que l'Empereur promît à un fils d'Élisabeth Farnèse l'expectative de la Toscane : on lui accordait, en échange, que Pise et Livourne en seraient détachées pour former une république vassale de l'Empire ; et que la Toscane et Parme seraient déclarées et demeureraient fiefs impériaux[1].

Le projet, ainsi rédigé une troisième fois par Stanhope, fut remis par lui à un jeune Suisse de Bâle que Stanhope avait déjà employé dans ses négociations à Vienne, et qu'il avait gardé à son service, Schaub, « *fort au courant de toute cette affaire et des dispositions de la Cour de Vienne*[2] ». Cet agent fut chargé de porter le texte d'abord à Paris; après l'avoir soumis au Régent, il devait repartir pour Vienne, afin d'obtenir, par ses instances pressantes, l'adhésion de l'Empereur.

Schaub arriva à Paris le 8 février 1718, avec le plan et une lettre de Stanhope, rédigée à Londres le 3 février[3]. « Le Régent, disait-il, verra par ce plan avec quel soin le Roi s'est appliqué à donner, en ce qui est de la Renonciation, toute la force possible à ses titres. » C'était bien le point capital et l'objet essentiel de cette négociation. Prévenu d'avance, par Dubois, des clauses qu'on lui proposait[4], et averti par lui de « *ne céder qu'à toute extrémité sur*

1. Bothmar, *Mémoires* (*Deutsche Forschungen*, p. 229).
2. Dubois au Régent, 10 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 86) ; à son neveu, 15 janvier 1718 (*ibid.*, *ibid.*, f° 127).
3. Bothmar, *Mémoires*, p. 232.
4. Dubois au Régent, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 130) ; 17 janvier 1718 (*ibid.*, t. 314, f° 163).

l'article du démembrement de la Toscane[1] », le duc d'Orléans déclara son opposition dans les premières conférences qu'il eut avec Stair, Schaub et d'Huxelles, les 9 et 10 février.

La discussion fut très serrée des deux côtés : d'Huxelles et Torcy accumulèrent les objections contre le traité : ils en firent d'abord de générales, puis ils discutèrent point par point. Toute la conversation roula exclusivement sur les intérêts du Régent, que d'Huxelles déclarait sacrifiés, que Stair prétendit assurés par le projet. Elle donna même lieu à une altercation fort vive entre eux : « Je savais bien, dit l'un, que le roi d'Espagne avait ses partisans en France. » « Et moi, dit l'autre, je connais mieux que vous la nation française : et ce qu'elle ne voudra pas faire, les étrangers ne le lui feront pas faire, *et le Régent n'aura pas la Couronne*[2]. »

N'était-ce pas un spectacle singulier de voir, dans une conférence où on aurait dû, semble-t-il, discuter les avantages du royaume, d'Huxelles, le chef officiel de la diplomatie française, réduit à combattre les projets de la diplomatie de l'Angleterre par des arguments personnels au Régent. De la France, il n'était guère question que pour essayer de la convertir aux vues de la Maison d'Orléans. On ne discutait pas davantage les intérêts de l'Espagne, mais ceux de la maison Farnèse qu'on essayait d'attacher par la promesse de la Toscane à la Triple Alliance. Pas un instant, on n'envisagea l'inconvénient d'une guerre qui pouvait mettre aux prises deux nations amies, liées par une même dynastie, des intérêts de même ordre et les souvenirs d'épreuves récentes, vaillamment supportées en commun.

La conférence du 13 février, la suivante, fut plus grave encore : cette fois, le maréchal d'Huxelles en fut exclu. Il s'agissait de régler les articles secrets du traité, la déclaration officielle de guerre à l'Espagne, si elle refusait de souscrire aux conditions proposées, les secours à fournir à l'Empereur, pendant cette

1. Dubois au Régent, 25-31 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[os] 264, 313).

2. Bothmar, *Mémoires*, p. 234, 236, d'après une dépêche de Stair, du 19 février 1718; Nancré à Dubois, 14 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f[os] 76, 83), Apostille du Régent : « Je suis résolu à tenir bon sur l'article de la Toscane » ; Schaub à Stanhope, Vienne, 14 mars 1718 (Rec. Off., Germany-Wiesener, II, p. 128).



guerre. C'était la conclusion nécessaire de toute cette affaire, et le dernier terme du *Secret de Dubois*[1]. Comme on prévoyait de la part du maréchal une résistance désespérée, on décidait d'en venir à bout d'une manière bien simple, en le supprimant. Et le Régent accepta alors, en dehors de son ministre des Affaires Étrangères, une convention qui exposait la France à une guerre prochaine. Le soir même, Schaub demandait une audience particulière au duc d'Orléans, et le priait, au nom du Roi son maître, de renvoyer d'Huxelles, trop attaché à l'Espagne[2]. Lorsque tout fut bien réglé au gré de l'Angleterre, il partit le 18 février 1718 pour Vienne, emportant à l'Empereur enfin cet instrument de guerre contre l'Espagne[3].

S'il acceptait ainsi les plans des Anglais, le duc d'Orléans s'était réservé pourtant les moyens de calmer la colère probable des Espagnols. Il en avait trouvé un surtout, excellent, de leur prouver son affection. Le 11 novembre 1717, Dubois, avant son départ de Londres, lui avait fait savoir que Stanhope pourrait peut-être déterminer son maître à céder Gibraltar à l'Espagne. Le duc d'Orléans saisit avec empressement cette ouverture. Proposer Gibraltar à l'Espagne, c'était s'assurer à tout événement les sympathies des Espagnols. Le Régent chargea Nancré de porter cette offre à Philippe V pour le déterminer à la paix, et s'en faire un mérite auprès de ses sujets[4]. Le 14 janvier, Nancré faisait ses préparatifs de départ; le 15, Dubois, de retour à Londres, répétait qu'il pouvait offrir Gibraltar en recommandant seulement de n'en parler à personne[5]. Quelle meilleure occasion pour le duc d'Orléans de continuer ses manèges en Espagne, auprès des Grands[6]!

1. Bothmar, *Mémoires*, p. 237.

2. *Ibid.*, *ib.*

3. S. A. R. au roi d'Angleterre, 18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 152). « Je rendrai compte à Votre Majesté que j'ai passé par-dessus toutes les difficultés du traité. » Schaub à Dubois, même date (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 153).

4. Dubois au Régent, 6 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 50).

5. Le même au même, 17 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 163).

6. Dubois à Nancré, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 273). Si l'on venait à accuser le Régent de sacrifier l'Espagne et la politique française, ne pouvait-il répondre qu'il servait la monarchie espagnole en achevant son unité et que, par la restitution de Gibraltar, il continuait la tradition glorieuse de Louis XIV? Ne faisait-il pas mieux qu'Alberoni, la Reine et les Italiens, et n'avait-il pas raison de les combattre?



Dubois connaissait ces manèges, ces arguments; il les approuva depuis le jour où il avait rétabli par eux sa négociation ébranlée : « La galanterie que j'ai voulu faire à S. A. R., en formant ce projet, a été de réserver un moyen de *faire usage de ses fines négociations d'Espagne*. Si le Roi et les ministres d'Angleterre, qui favorisent cette dernière résolution, *croyaient que S. A. R. en eût fait confidence à quelqu'un, elle aurait fini avec eux*[1]. » (20 janvier 1718.)

D'Huxelles, naturellement, s'opposait au départ de Nancré. L'abbé au contraire le priait de se tenir prêt à partir au moment où Schaub ferait route pour Vienne. Il l'engageait vivement à parler de Gibraltar au cardinal, à Philippe V. Le 5 février, il lui en donna l'ordre formel dans une instruction générale, qu'il avait rédigée pour lui au nom du Régent[2]. Enfin, au début de mars, Nancré se mettait en route pour Madrid, tout heureux de porter au roi d'Espagne cette bonne nouvelle.

Au même instant, le 27 février 1718, le duc d'Orléans écrivait à Saint-Aignan une lettre caractéristique : « Il pourrait fort bien arriver qu'en cette conjecture et par rapport à ce traité, le cardinal Alberoni, par humeur ou par un intérêt particulier fît quelque fausse démarche, si préjudiciable et si contraire aux véritables intérêts du roi d'Espagne qu'elle pourrait servir à lui ouvrir les yeux sur ce premier ministre et à avancer sa chute que les Espagnols désirent avec tant d'ardeur et de justice. Ce sont ces raisons, auxquelles ils sont si fort intéressés eux-mêmes, qui m'ont porté à travailler à ce traité qui les alarme si vivement aujourd'hui, quoiqu'il leur soit si avantageux[3]. »

Le Régent avait beau chercher tous les prétextes d'expliquer la guerre qu'il laissait son ministre déchaîner contre l'Espagne. Ce n'en était pas moins la guerre. Pris à parti, Alberoni travaillait à mettre l'escadre espagnole en état de tenir la mer au printemps, et faisait, en outre, travailler tout le monde autour de lui[4]. Il four-

1. Dubois à Nancré (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 231).
2. Instructions pour M. de Nancré, 5 février 1718.
3. Le Régent à Saint-Aignan, 27 février 1718 (A. ÉTR., *Mém. et Doc.*, Esp., supp. t. 145, f° 100).
4. Alberoni au duc de Parme, 8 janvier, 24 janvier, 31 janvier 1718 (A. Nap., Farnesiana, l. 59).



nissait de l'argent au duc de Parme pour garnir ses forteresses[1]. Il n'espérait plus désormais le concours de la France et de la Savoie, résigné « à voir l'Espagne entrer seule en danse[2] ». « J'ai vu, disait-il en manière de consolation, qu'au métier de la guerre la hardiesse réussit le mieux, et qu'il faut bien donner quelque chose au hasard[3]. »

De même, dans le Nord, Gœrtz poursuivait ses plans avec obstination. Il se rapprochait de la Russie, au mois de mars 1718, pour attaquer les Danois et le Hanovre. La brouille de l'Angleterre et de la Russie s'aggravait de plus en plus.

Le 22 octobre 1717, l'Empereur avait ordonné à l'Électeur de Hanovre de rétablir l'ordre troublé en Mecklembourg par les querelles du Grand-Duc avec sa noblesse, qui avaient leur origine dans l'alliance du Tsar et du Grand-Duc condamnée par ses sujets[4].

Au décret du 22 octobre le Tsar avait répondu que, si on prenait la moindre mesure contre son allié, il ferait marcher ses troupes en Pologne et en Allemagne[5]. Là-dessus, les ministres hanovriens avaient mis contre lui, dans le Nord, leur diplomatie en campagne. Ils avaient dépêché à Berlin, le 20 janvier 1718, M. de Elz : c'eût été un beau succès de déterminer la Prusse à se joindre au Hanovre pour chasser les Russes de la Pologne[6].

Le cabinet de Berlin avait refusé, craignant le Tsar « de toute éternité ». « Le Danemark ne nous aiderait pas, avait dit Frédéric Guillaume Ier. Le Hanovre n'a que peu d'hommes à fournir : pourquoi nous attirerions-nous les vengeances du Tsar[7] ? » Prenant un parti tout différent, Frédéric Guillaume Ier dépêchait le 4 mars à Stockholm le conseiller Schrader, chargeait Marde-

1. Alberoni au duc de Parme, 7 mars 1718 (A. Nap., Farnesiana, l. 59).

2. 22 mars 1718 « Però deve Sapere V. A. per sua Regola che njun altro li vuoli conoscere, da modo che la Spagna *sola restera in ballo*, anzi è sicuro che l'Imperadore sara appogiato degl' Inglesi con una squadra nel Mediterraneo (Farnesiana, l. 59).

3. Alberoni au duc de Parme, 8 janvier 1718 (*Ibid.*, *ibid.*).

4. Droysen, *Gesch. der Pr. Politik*, IV, 2. I, p. 213.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 216.

6. Conférence de Ilgen et de Elz tenue le 20 janvier 1718 (Droysen, *Ib.*, *ib.*, p. 218 ; Rottembourg au Roi, 29 janvier 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 33).

7. Droysen, *Ibid.*, *ibid.*, p. 218-219.



feld de suivre à Aland les négociations entre la Suède et le Tsar : « Il faut tout faire, disait Frédéric Guillaume Ier, pour nous ménager une part à ces traités. C'est la question la plus importante[1]. » Le 16 avril 1718, il concluait : « Le Danemark s'est lié avec l'Angleterre, et la Pologne commence à entrer en relations avec elle. Il est d'une extrême nécessité que le Tsar s'unisse avec nous sur un certain plan[2]. »

Gœrtz faisait les mêmes réflexions. Il redoutait alors la médiation de la France, trop attachée à l'Angleterre[3] : il exploitait habilement les querelles des ennemis de Charles XII, les rancunes du Tsar, de la Prusse contre l'Électeur de Hanovre. Le médecin de Pierre le Grand, Areskin formait avec la Suède et le Jacobite Ormond un complot dangereux pour la maison de Hanovre[4]. Charles XII, prenant l'offensive à la fin de janvier entrait en Norvège avec trente-cinq mille hommes, et commençait les hostilités contre les Danois. Georges Ier avait les mêmes vues sur les affaires du Nord que le Régent sur celles du Sud. A la guerre sans doute, tous deux préféraient la paix, mais d'une certaine manière, l'un, pourvu qu'il eût, Électeur de Hanovre, la certitude de garder Brême et Verden, l'autre le moyen de ne point manquer la succession de Louis XV.

A cette double condition, ils offraient donc la paix à la Suède et à l'Espagne, sans leur accorder d'ailleurs les compensations que Charles XII cherchait, aux dépens du Danemark, en Norvège, ou Philippe V en Italie aux dépens de l'Empereur. Alberoni et Gœrtz poussaient leurs maîtres à rejeter ces offres humiliantes et désavantageuses[5].

Ce ne fut point un hasard, si l'idée vint un jour à leurs agents de La Haye et de Paris, Beretti Landi et Poniatowsky,

1. F. G. Ier à Mardefeld, 19 février 1718 : « Soll alles Thun uns die Concurrenz an den Traktaten zu Wege zu bringen. *Es ist dies die importanteste Frage die wir jemalen haben kennen* (Droysen, *Ibid.*, p. 228).

2. Le même au même (Droysen, *Ibid.*, p. 229).

3. Le Roi à Rottembourg, 25 mars 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 70).

4. Rottembourg au Roi, 1er janvier 1718, annonce l'arrivée d'Ormond et de Marr à Mittau pour négocier avec le Tsar un projet de mariage entre la duchesse de Courlande et le chevalier de Saint-Georges. (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 2.) — Voltaire, *Charles XII* (éd. Hachette), p. 275.

5. Voir L. III, ch. Ier de ce volume, à la fin.



Cellamare et Sparre et à l'envoyé de la Russie, Schleinitz, de rapprocher leurs intérêts.

Il y eut alors, au début de 1718, deux grands partis en Europe : la Suède qui convoitait la Norvège et comptait sur l'appui de la Russie et de la Prusse, l'Espagne qui entamait la conquête de l'Italie, après avoir vainement sollicité le concours de la France ; et d'autre part l'Électeur de Hanovre allié au Danemark dans le Nord, et dans le Sud à l'Empereur son suzerain qui souhaitait des agrandissements en Italie. L'Angleterre, le 27 mars 1718, prit fait et cause pour son Roi ; elle se ralliait nettement à ce dernier parti : Georges I[er] demandait au Parlement d'équiper deux flottes pour appuyer ses négociations dans la Baltique et la Méditerranée.

Réduit à choisir entre ces deux partis, le Régent de France abandonna les alliés traditionnels de la France, la Suède et l'Espagne pour s'attacher à l'Angleterre et à l'Empereur. Il paraissait, au début de l'année 1718, en veine de décision. C'était le moment où il prenait, en matières de finances, une résolution aussi grave : « La fin de l'année 1717 s'était passée, dit Saint-Simon, en démêlés continuels entre Law et les finances, c'est-à-dire Noailles et ceux dont il se servait le plus, et particulièrement en plaidoyers *que Law était forcé d'aller faire chez les principaux du Parlement*[1]. » Law, comme Dubois, avait son système et la même peine à l'établir : le Parlement et le duc de Noailles résistaient à ces nouveautés autant que d'Huxelles et les Conseils aux projets de l'abbé. Le Régent provoqua la démission de Noailles, et retira les sceaux au chancellier d'Aguesseau, pour donner les deux places à d'Argenson.

Le triomphe de Law était un succès pour Dubois. D'Argenson, en outre, était son ami : il le félicita vivement. Il se félicitait plus encore lui-même d'avoir déterminé la Régence à combattre nettement la politique d'Alberoni et de Gœrtz. Le duc d'Orléans était décidé à les intimider, à les humilier et, s'ils résistaient, à les combattre. La guerre ne l'effrayait plus, pourvu qu'elle parût surtout dirigée contre eux.

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, t. XIV, p. 296).



Jamais, depuis deux ans, le système et la fortune de Dubois n'avaient été soumis à une plus rude épreuve que pendant toute la fin de cette année 1717. Si *le Secret du Régent*, au lieu de rester attaché à la fortune de la maison de Hanovre, s'était déplacé pour suivre les plans et les ambitions des Farnèse en Italie, c'en était fait de la politique de l'abbé et de son autorité.

Après avoir échappé à ce danger, Dubois ne l'oublia jamais. Sa clairvoyance égalait sa fermeté : ce ne fut pas son moindre mérite, après avoir évité cette catastrophe, que d'avoir su par la suite en éviter le retour. Il ne tenait pas les promesses pacifiques qu'il avait faites à la France : il avait préparé plutôt que prévenu la guerre. Mais il avait maintenu et étendu son système, dans l'intérêt de son maître et sa propre fortune.

Il disait sans doute, très haut, qu'il ne désespérait pas encore de la paix ; on l'entendait « parier double contre simple », que son maître obtiendrait l'accession de l'Empereur et de Philippe V et les concessions nécessaires des puissances du Nord. Il ne craignait pas que les faits vinssent démentir ses présages.

Tant pis, si Gœrtz et Alberoni s'entêtaient contre toute raison, si leurs maîtres portaient la peine de leur résistance ! Tout était prévu : qu'Alberoni s'entêtât, alors malheur à lui. Dubois jouait à coup sûr : il s'était préparé à rejeter sur ces deux brouillons la responsabilité de la guerre. Il se faisait fort de prouver à l'Europe, à la France, à l'Espagne même, que le Régent et ses bons amis d'Angleterre étaient les seuls qui, sincèrement, eussent voulu la paix. Et ce qui était plus sûr encore, c'est que déjà l'Angleterre, les États généraux, et l'Empereur garantissaient ou allaient garantir les droits de la maison d'Orléans au trône de France. Cette trêve de six mois n'avait pas été perdue pour le Régent et pour l'abbé, son confident, sinon pour la paix de l'Europe et celle du royaume.



LIVRE III

CHAPITRE PREMIER

LA QUADRUPLE ALLIANCE

(Janvier-août 1718)

Ce fut un bien singulier gouvernement que celui du Régent, au début de l'année 1718. Pourquoi a-t-il constitué, outre le Conseil de Régence, des Conseils de finances, d'affaires étrangères, de guerre, pour que les présidents, d'Argenson, d'Huxelles, Villars fussent les ministres officiels de ses volontés et de la France. Il ne les consulte plus, il gouverne sans eux, en dehors d'eux, contre eux. Il a deux ministres occultes qui, « suivant Saint-Simon, cavent en-dessous auprès de lui et font tout valoir, l'Écossais Law et l'abbé Dubois[1]. » Tous deux l'ont séduit « par le goût qu'il a eu toujours pour les voies extraordinaires et détournées[2] », par la lucidité de leur esprit qui satisfait son intelligence, par la simplicité des moyens qu'ils lui offrent pour sortir de ses embarras de finances et de politique[3]. Trop avisé pour ne pas sentir à la

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 297).

2. Saint-Simon, XIV, p. 293. « Law et son système étaient ce dont il ne pouvait se déprendre par ce goût naturel des voies détournées. »

3. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 312, « Law avec un langage fort écossais avait le rare don de s'expliquer d'une façon si nette, si claire, si intelligible. Quel que fût son système, il y était de la meilleure foi du monde. Il était vrai et simple. *Il voulait marcher rondement.* »



longue le besoin de prendre un parti, et l'impossibilité d'en trouver un dans les opinions disparates des Conseils, trop faible aussi pour affronter la difficulté de leur suppression, il a imaginé ce *mezzo termine* de les conserver et de donner la réalité du pouvoir à deux agents secrets qui le servent en toutes choses.

A l'intérieur, pour réparer le désordre des finances et de l'administration, ramener le crédit, la richesse et s'assurer l'affection et la reconnaissance des Français, il se livre à un étranger, dont il impose à ses Conseillers les projets. Au dehors, c'est à l'étranger même qu'il établit son ministère des Affaires Étrangères, à Londres d'où l'abbé Dubois traite avec les puissances pour établir les droits de la Maison d'Orléans au trône de France.

Au début de l'année 1718, l'abbé Dubois n'est officiellement à Londres qu'un agent de second ordre, un envoyé extraordinaire de France, à côté de l'ambassadeur ordinaire, d'Iberville. De fait, il y est le premier ministre *in partibus* du Régent, dont il ménage exclusivement les intérêts, dont il dirige toutes les affaires [1].

C'est un effet et une suite des traités d'Utrecht que toutes les grandes affaires de l'Europe aboutissent à Londres, d'où les Anglais ont dicté la loi en 1713. Il y a des règles en particulier qu'ils ont décrétées, les Renonciations, contraires à l'ancien droit monarchique, favorables aux ambitions du Régent. Pour les soutenir, l'abbé Dubois a transporté au delà de la Manche son agence secrète : le meilleur moyen de faire de bonnes affaires, c'est d'être sur le marché où elles se traitent, à portée des occasions, au courant de la hausse et de la baisse. Il n'en est pas moins significatif de voir qu'à cette époque, et à raison de « la grande affaire », de la succession de France, le ministère du Régent dut se transporter de Paris à Londres.

A Londres, Dubois a ses bureaux composés de deux secrétaires qui cherchent à refaire ou à faire leur fortune par la politique secrète : l'un est M. de Chavigny dont nous avons déjà parlé, l'autre un poète qui avait débuté dans les lettres par des comédies, dans la politique par le service de M. de Puysieulx, ambas-

1. Saint-Simon, *Mémoires* édit. Chéruel, XIV, p. 312) : « Il voulait dès lors se préparer à gouverner seul son maître. Son plan allait au *premier ministère.* »



sadeur de France en Suisse, Philippe Néricault Destouches. « J'ai su que Néricault a été comédien de campagne, qu'il alla à Soleure exercer sa profession parmi les Suisses, qu'il y trouva heureusement, en 1707, M. de Puysieulx, qui le prit en amitié, lui fit quitter ce métier de *farceur des Suisses*, en fit son quatrième secrétaire, puis l'emmena en France et le garda près de lui, qu'enfin l'abbé Dubois, qui commençait alors sa fortune, lui ayant demandé un homme à qui il pût dicter, il lui donna Néricaut qu'il emmena à Londres et en Allemagne *où il est devenu un homme d'État*[1]. »

C'est le cas de reprendre la conclusion de Mathieu Marais : « Laissez dire les sots, le savoir a son prix. » La fortune de Dubois était de même origine que celle de Destouches, faite de travail, d'entregent et d'esprit. Il fallait à la politique de ce temps des hommes instruits « pour prouver aux peuples que les rois ne viennent à l'extrémité de la guerre qu'après avoir employé tous les autres moyens[2] », des publicistes en quelque sorte, dont il n'y avait que très peu alors dans les Affaires Étrangères[3]. L'occasion était belle pour les hommes de lettres, l'exemple de Dubois encourageant. Rien de plus simple que l'abbé s'entourât de gens de sa sorte. Il choisissait pour confidents ceux qui avaient fait leurs preuves à la fois dans les affaires et dans les lettres : c'était l'usage en Angleterre où ses choix devaient encore moins étonner qu'ailleurs[4].

Quoiqu'éloigné de Paris, l'abbé prit aussi à son service tous les hommes compétents que les ministres de Louis XIV avaient le plus fréquemment consultés. Le principal était M. de Saint-Prest, secrétaire des commandements de Madame la duchesse d'Orléans, véritable historiographe des Affaires Étrangères au temps de Torcy et, premier garde du dépôt, « fort docte en droit public[5] ». Dubois l'assaillait de demandes : il le priait de lui indiquer, dans le droit historique, les dérogations

1. Mathieu Marais, *Mémoires* (édit. Lescure), III, p. 22.
2. Mémoires de Torcy cités par Baschet (*Hist. du dépôt des Affaires Étrangères*).
3. *Ibid, ibid.*
4. Voir notre Introduction, chap. III, *l'abbé Dubois avant la Régence.*
5. Baschet, *Hist. du dépôt des Affaires Étrangères*, p. 102, 557.



« qu'on avait faites aux traités sans le consentement des parties », afin de justifier celles qu'il se préparait à faire au traité d'Utrecht[1]. Il soumettait à son examen les droits des Farnèse à l'héritage de Toscane, et même tout le projet de traité qu'il négociait[2].

De fait, c'était un vrai plaisir d'interroger un pareil homme qui ne ménageait pas sa peine, dont le savoir inépuisable se répandait en longs mémoires instructifs. Pour servir Dubois, Saint-Prest composait une solide étude sur les *intérêts présents des principaux États de l'Europe*[3]. Son examen du projet de traité ne comprit pas moins de cinquante pages in-folio[4]. Dubois pourtant ne s'en contentait pas. Il voulait aussi l'avis de l'abbé de Targny, académicien de la Bibliothèque royale, lui remettant le soin de réunir des consultations où prenaient part les érudits du temps, Godefroy, de l'illustre famille des savants du XVII[e] siècle ; Clérambault, généalogiste des ordres du Roi, tous deux grands chercheurs et collectionneurs d'actes précieux pour l'histoire et la politique.

L'abbé Joachim Legrand, « l'un des plus habiles du royaume sur le droit public, d'une vaste érudition, d'une sagacité admirable », qui avait servi les d'Estrées dans leurs ambassades d'Espagne et le Roi dans toutes les affaires de conséquence, pendant les dix dernières années de son règne ; l'abbé de Longerue, le prédécesseur et l'initiateur des grands académiciens du dernier siècle ; l'avocat Le Roy, au cloître Saint-Jean-en-Grève, d'une famille où l'on se piquait de connaître le droit public, ne refusaient pas à Dubois leurs services. Ils le considéraient comme un des leurs[5]. Et l'abbé n'était pas encore satisfait : il demandait des notes géographiques et des cartes de Toscane à M. de l'Isle, premier géographe du Roi, membre de l'Académie des Sciences[6] ; des avis

1. Dubois à Saint-Prest de Londres, 21 janvier 1818 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 243).
2. Saint-Prest à Dubois, 28 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 248, 251).
3. Dubois à Saint-Prest, 10 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 98).
4. Réflexions de M. de Saint-Prest (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 215-244 et suiv.).
5. Dubois à son neveu, Londres, 3 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 13). Sur ces personnages, voir Baschet, *Hist. du Dépôt*, etc.
6. *Idem, idem.*



sur des points de droit et de succession à des avocats, à M. du Cornet dans la cour du Palais[1], à M. Nouet. Il leur faisait présenter de petits mémoires et les priait d'y mettre leurs observations par écrit.

Tous ces spécialistes étaient depuis de longues années ceux qu'avaient coutume d'employer à Paris les ministres des Affaires Étrangères. Dubois avait trouvé cet usage établi, pratiqué surtout par Torcy[2].

Il n'y a pas de doute qu'à cette époque l'abbé Dubois ait beaucoup employé l'expérience du ministre qu'il pouvait considérer comme son prédécesseur. Torcy était alors membre du Conseil de Régence où le duc d'Orléans, quoiqu'il se défiât de lui, l'avait conservé pour avoir le secret des postes dont il était surintendant. Écarté des Affaires Étrangères par le maréchal d'Huxelles qui ne le valait pas, il était pourtant, avec ce ministre, l'homme de France le mieux renseigné sur les négociations du royaume et de l'Europe, et sur les intentions des cours étrangères. Il copiait et recueillait chaque jour les dépêches de nos agents à l'étranger, les indications envoyées au ministre par ses espions, les nouvelles de Londres, de Vienne, de Madrid, de La Haye et d'Italie. Ce recueil nous a été conservé par Saint-Simon d'abord, qui l'a beaucoup employé dans ses mémoires : c'est une source précieuse pour l'histoire de ce temps[3].

Dubois, à qui le ministère refusait les communications indispensables[4], eut l'idée de se les procurer pour travailler à Londres comme s'il n'y avait pas de ministre à Paris. Il entra dans le monde qui entourait Torcy, se lia avec son ami intime, M. de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, M. de Nancré, son protégé[5]. Il obtint, du second surtout, les notes

1. « Le plus célèbre consultant de Paris, dit M. Marais, tête pleine de sens, de science, droiture et d'une netteté incomparable. » (Marais, *Mémoires*, III, p. 147.)

2. Baschet, *Histoire du Dépôt*, etc.

3. Voir notre Préface, et Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 389).

4. « On m'a refusé un gazetier au bureau des Affaires Étrangères après que vous l'avez fait demander à S. A. R. et après en avoir supplié très humblement M. le Maréchal. » Nancré à Dubois, 14 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 145).

5. Dubois à Nancré, 15 janvier 1718 : « Je vous supplie de dire à M. de Castries que le roi de la Grande Bretagne n'a pas oublié qu'ils ont été à l'Académie ensemble. » Saint-Simon, *Mémoires* (XII, p. 245 ; XVI, p. 259, 439 ; XVII, p. 328, 329).



précieuses qu'avait recueillies son protecteur sur les pays étrangers, sur l'Espagne entre autres, sur les dispositions de Philippe V à faire une guerre outrée, « à vouloir que tout le monde danse[1] ». (15 janvier 1718.) Quand Nancré partit pour Madrid, Torcy eut l'obligeance d'envoyer lui-même ces nouvelles[2].

A force de prévenances et de promesses peut-être, Dubois l'avait tout à fait conquis. Il le consultait sur ses démarches et ses projets, le prenait pour guide, lui soumettait humblement par Nancré les articles de ses négociations, ses lettres au maréchal d'Huxelles, lui demandant jusqu'aux expressions même qu'il devait employer[3]. Cette déférence flattait Torcy et servait Dubois en ces temps difficiles où, de loin, il menait parfois sans lumières suffisantes une négociation épineuse laissée à sa seule responsabilité. Il allait jusqu'à interroger l'ancien ministre sur la nécessité de cacher au Conseil de Régence toute son œuvre souterraine: « Demandez à Saint-Pierre si je prends le bon parti, » écrivait-il le 6 janvier 1718 à Nancré[4]. Et Torcy prenait la peine de lui tracer, en un long mémoire, toute sa ligne de conduite[5]. Il se faisait auprès du duc d'Orléans l'avocat autorisé des actes et des projets de Dubois[6]. Dans les occasions décisives qui pouvaient déterminer son échec ou son succès, Dubois se prenait à souhaiter que « Son Altesse Royale écoutât exclusivement Torcy[7] » : tant ce commerce d'idées et de conseils lui donnait de lumières, d'autorité, et légitimait en quelque sorte sa politique et le secret de ses négociations. « Je tire beaucoup de lumières des nouvelles de Saint-Pierre, et encore plus des avis et éclaircissements qui me viennent de sa part[8]. Je prie Son Altesse Royale

1. Nancré à Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 58) ; notes sur l'Espagne (*Ibid.*, t. 314, f°s 55, 57) ; note sur Alberoni, 26 février (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 210).

2. Notes de Torcy à Dubois, 14 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f°s 45, 46) ; 22 mars 1718 (*Ibid.*, *ib.*, f°s 102, 103).

3. Dubois à Nancré, 3 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 8) ; 6 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 27) ; 10 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 83).

4. Dubois à Saint-Brice (Nancré), 6 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 27) ; Saint-Pierre et Torcy.

5. Saint-Brice à Dubois, 11 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314 f° 41) ; 14 janvier 1718 (*ibid.*, t. 314 f° 58) ; 15 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 69) ; 17 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f°s 103, 113).

6. Saint-Brice à Dubois, 21 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 167).

7. Dubois à Saint-Brice, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 157).

8. Dubois à Nancré, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 273).



d'examiner avec Saint-Pierre et elle-même les moyens que l'on peut prendre pour amener la Sicile à l'Empereur : il peut se souvenir de ce qui aura été pratiqué en pareille occasion[1]. » — « Il faut faire confidence du projet à Saint-Pierre. Il en sait plus que les autres[2]. »

Eclairé, renseigné, appuyé de la sorte, l'abbé Dubois, en face de d'Huxelles abandonné et desservi, trahi jusque dans ses bureaux, était déjà le véritable ministre des Affaires Étrangères. Il ne lui manquait plus que d'avoir auprès des diverses cours des ministres confidents de son secret, serviteurs de sa politique, uniquement dévoués comme lui aux intérêts du Régent. Comment se fût-il accommodé des serviteurs du Roi, Châteauneuf à La Haye, Bonnac à Constantinople, La Marck à Stockholm, Rottembourg à Berlin qui, par devoir et par goût, suivaient les instructions de d'Huxelles plutôt que les siennes? Il était venu à Londres remplacer d'Iberville; il s'occupa de remplacer les autres ambassadeurs par ses créatures. Le moyen était simple : il lui suffit de les rendre suspects au Régent.

Au point où en était la négociation, le plus pressé lui parut d'abord la présence d'un bon agent à La Haye. Les Hollandais avaient été gagnés à la Triple Alliance ; mais la question était de savoir s'ils la suivraient jusqu'à déclarer aussi la guerre à Philippe V au profit de l'Empereur. Nation commerciale avant tout, la Hollande craignait pour ses marchands une rupture avec l'Espagne[3], une guerre nouvelle, onéreuse pour ses finances[4]. Elle était d'autre part en assez mauvais termes avec l'Empereur : sous prétexte de dettes que celui-ci avait contractées dans la guerre précédente envers elle, elle se refusait à évacuer trois places de la Barrière[5]. Enfin l'ambassadeur d'Espagne en Hollande, Beretti Landi entretenait ces craintes et ces divi-

1. Dubois au Régent, 6 janvier 1718; 10 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[os] 29, 85).

2. Dubois à Nancré, 20 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[o] 231).

3. « La Hollande est le bouclier de l'Espagne. » Dubois à Saint-Brice, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[o] 273).

4. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f[o] 1108 ; III, f[o] 169 ; Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 285, 162).

5. Gachard, *La Belgique au commencement du XVIII[e] siècle*, chap. XXI.

sions qu'il *considérait comme son ouvrage*[1]. L'ambassadeur de Hollande à Madrid, Riperda, gagné à la politique d'Alberoni au point d'illuminer en l'honneur de ses victoires engageait les Provinces-Unies à se séparer de la Triple Alliance.

Dans ces conditions, Dubois s'inquiéta que l'envoyé de France à La Haye parût faire cause commune avec les agents d'Alberoni. M. de Châteauneuf, avait beaucoup de crédit auprès des États, un crédit justifié par sa bonne grâce et son habileté, et plus de rancune encore contre Dubois : on disait qu'il ménageait entre la Hollande et la Prusse une alliance contre l'Empereur et l'Électeur de Hanovre, roi d'Angleterre[2].

A la rigueur, le ministre du Régent pouvait en Hollande lui opposer l'agent secret qu'il entretenait fidèlement de flatteries et de promesses, Basnage sans cesse tenu au courant de la négociation de Londres. Il l'avait sous la main pour faire passer ses projets aux principaux de la République, au Grand Pensionnaire, à Fagel, à Slingelandt, à Duywenworden. C'étaient d'abord des assurances fréquentes *qu'il ferait tout pour tourner la guerre* et que dans tous les cas, le Régent demeurerait étroitement uni avec la République. C'étaient aussi des lettres de félicitations pour le nouveau bourgmestre d'Amsterdam, Santyn dont la femme « lui avait choisi du bien beau linge », ou des condoléances au Grand Pensionnaire, à propos de la perte de sa sœur[3]. Basnage était d'une complaisance infinie ; il expédiait et recevait la correspondance de Dubois avec les agents de France à Vienne et à Berlin[4]. Sa discrétion égalait son zèle ; Dubois lui confiait tous ses projets, ses vœux les plus chers[5] : « Il me paraît

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIV, p. 265). — *Conduite des cours de la Grande-Bretagne et d'Espagne*, p. 33. « Les soins infatigables de ce ministre d'Espagne joints aux grandes espérances qu'il donnait aux Hollandais eurent un assez grand effet dans quelques provinces et villes de la République. »

2. Saint-Simon, XIV, p. 267, d'après Torcy.

3. Dubois à Santyn, 18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 171) ; Dubois au Grand Pensionnaire, 18 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 174) ; Dubois à Basnage, 18 février 1718 (A. ÉTR., Angl., t. 315, f° 175).

4. Dubois à Basnage, 1er février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f°s 8 et 9) ; Dubois à Rottembourg, 25 mars 1718 (*Ibid.*, t. 316, f° 167).

5. « Prière à Basnage qui connaît si bien les affaires de Hollande de me dire la conduite que la France doit tenir vis-à-vis de cette puissance. » Dubois à Basnage, 11 février 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 106).



que votre ambassadeur à Madrid ne se conduit pas bien, ne montre pas assez que la France, l'Angleterre et la Hollande sont unies pour le maintien de la paix, et qu'il ne peut y avoir de division entre elles ; vous me ferez plaisir, Monsieur, d'en parler fréquemment[1]. » A la fin de février 1718, les instances de Basnage, jointes à celles de l'envoyé anglais Withworth, déterminèrent les États généraux à rappeler de Madrid Riperda qui, de dépit, quitta leur service et passa à celui de l'Espagne[2].

C'eût été mieux encore, si à Basnage Dubois avait pu donner officiellement un collaborateur plus dévoué que Châteauneuf : après avoir eu le crédit de faire révoquer un ambassadeur hollandais, comment ne pas obtenir le rappel de l'envoyé de France à La Haye ? Pendant son séjour à Paris, l'abbé l'avait demandé et presque décidé. Revenu à Londres, Dubois rappela au Régent sa promesse. Le successeur de Châteauneuf était déjà désigné : c'était M. de Morville, procureur général au grand Conseil[3], fils d'un homme pourvu d'une grande situation à la cour, d'Armenonville, secrétaire d'État de la marine. Le père, grand ami de Saint-Simon, n'avait qu'un titre sans fonction, depuis l'institution des Conseils, *une carcasse de charge*, mais il comptait laisser ce titre à son fils dans l'espoir que la fonction serait un jour rétablie. Voyant Dubois en passe de diriger tout et de supprimer les Conseils, il s'attachait dans cet espoir à sa fortune et au secret du Régent[4].

« Morville était un garçon plein de douceur et de sagesse », disait alors Dubois[5], qui lui trouvait encore d'autres mérites : bel esprit, amateur de belles-lettres, il devait être un jour de l'Académie Française[6]. On devinait dans sa figure sèche, ses lèvres maigres et son nez effilé, sous les grâces d'une

1. Dubois à Basnage, 4 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 22) ; Dubois à Basnage, 25 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 239).

2. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 266, 429, fin janvier 1718 ; Dubois à Nancré, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 278). « L'ambassadeur de Hollande est révoqué. »

3. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 300.

4. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 425.

5. Dubois à Basnage, 20 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 329).

6. Correspondance de M. Marais avec le président Bouhier, 7 février 1732 (édit. Lescure, t. 1).



bouche souriante et fine et de deux yeux aimables, une nature souple, habile aux concessions de cour, servie par un esprit qui n'était pas du commun[1]. C'était le type de l'homme aimable du temps, qui n'avait pas d'ennemis et savait grouper des protecteurs. Dubois se réjouit de sa nomination que le Régent signa le 10 janvier 1718[2] : jeune et aimable, Morville lui paraissait maniable et docile. L'abbé demanda seulement qu'avant de l'envoyer à La Haye on le lui adressât à Londres. Son intention était de le former à sa politique, de lui « donner des lumières utiles », de lui « apprendre à ne pas débuter mal ». Toujours prudent d'ailleurs, il l'entourait, pour prévenir des écarts possibles, de gardes du corps : ce fut la tâche de son confident Basnage[3] et du protestant Robethon, le frère de celui qu'il avait employé en Angleterre, alors en quête d'une place[4]. Que Morville après cela prouvât ses talents : Dubois l'attendait à l'œuvre[5]. C'était lui qui de Londres nommait, dirigeait, surveillait et jugeait[6].

Il trouva, par exemple, que La Marck, à Stockholm commençait à s'amender depuis un ou deux mois « écoutant moins les avis de d'Huxelles ». Singulier éloge pour un agent dont le contraire eût été le premier devoir ! On le louait en réalité de négocier la paix du Nord au gré des Anglais[7]. Dubois lui transmettait les vœux et les conditions de l'Angleterre[8], l'assurait de la satisfaction de Georges Ier, s'il réussissait à les faire agréer par

1. Voir son portrait au Musée de Versailles, n° 2973.

2. Le Régent à Dubois, 10 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 41) ; Saint-Brice au même, 11 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 63).

3. Dubois au Régent, 19 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 195) ; Dubois à Morville, 7 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 64) ; Dubois au Régent, 25 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 264) ; 14 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 115).

4. Dubois à Basnage, 18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 175). Il lui écrivait le 11 février, « Morville ira à La Haye prévenu comme il faut. »

5. Dubois à Nancré, 21 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 192). Réponse de Nancré, 24 février 1718 (*Ib.*, *ib.*, f° 197) ; Dubois au Régent, 13 mars 1718 (*Ib.*, t. 317, f° 122-132), demande une place pour le frère de Robethon.

6. Morville à Dubois, 18 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 87-88).

7. Torcy, *Mémoires inédits*, II, f° 1020. « La Marck s'était rendu suspect au roi de Suède en traitant avec trop de chaleur les intérêts de la maison de Hanovre (Saint-Simon, XIV, p. 268).

8. Dubois à La Marck, 13 octobre 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 311), 7 janvier, 31 janvier, 11 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 101).



la Suède. « Son Altesse Royale n'a rien plus à cœur[1]. » Il y a pour un ambassadeur des désirs qui sont des ordres. Confident des ambitions du Régent, Dubois avait le droit d'ordonner.

Malgré tout, la première attitude de La Marck avait inspiré aux ministres hanovriens de Georges des défiances qui n'étaient point détruites : ils avaient fait choix d'un neveu de Bernstorff, le baron Fabrice, très familier avec le roi de Suède depuis son séjour à Bender, que Voltaire consulta plus tard pour l'histoire de Charles XII. Pour un homme de confiance, c'était un singulier diplomate que ce ministre à peine guéri d'anciens accès de folie. Attaché au duc d'Holstein, il voulait à tout prix plaire à l'Empereur. pour obtenir de lui le rétablissement de son jeune maître en Sleswig. Les ministres hanovriens ne l'avaient pas choisi seulement « pour la privance dont le roi de Suède l'honorait, et par des raisons de famille, mais avec l'arrière-pensée de ne prendre avec Charles XII d'autre médiation que celle de l'Empereur, celle de la France leur paraissant suspecte[2] ». Ils préféraient cet aventurier à l'ambassadeur officiel de Louis XV, naturellement moins favorable à leurs desseins égoïstes.

Dubois connaissait et redoutait leurs préventions, leurs calculs[3] : pour un peu, il eût cependant sacrifié lui-même La Marck à Fabrice. Il avait l'air d'implorer de l'Angleterre le pardon d'un ministre qui avait trop bien servi la France, et la permission de l'employer encore[4]. Voilà où il en était réduit pour soutenir le secret de son maître : plus déplorable encore était la condition des ministres de France à l'étranger, placés entre deux diplomaties qui leur donnaient des ordres contraires, exposés aux plaintes légitimes de leur chef, s'ils travaillaient au compte du

1. Dubois à La Marck, 7 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 51 à 54).

2. Dubois au Régent, 14 février 1718 (A., ÉTR., Ang., t. 315, f° 135-142).

3. Dubois à La Marck, 11 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 104). La diplomatie officielle de d'Huxelles les connaissait aussi et voulait les combattre. Elle en avertissait Rottembourg, à Berlin, le 25 mars 1718. « L'affectation que l'Angleterre a de ne donner aucune connaissance au Roi de sa négociation d'une paix particulière avec le roi de Suède peut donner de justes soupçons qu'elle a des vues à cet égard qui ne coïncident pas à celles que le Roi s'est proposées. » (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 87).

4. Dubois au Régent, 10 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 61-65).



Régent, aux reproches de celui-ci, aux soupçons des Anglais s'ils travaillaient pour leur pays.

L'un d'eux, Rottembourg n'y put tenir : il demanda son rappel. En vain, pour le débaucher, Dubois lui faisait espérer « des distinctions proportionnées à son mérite[1] ». Pour en faire un bon Hanovrien comme lui-même, il lui disait que la reine Sophie-Dorothée était de Hanovre et songeait à rapprocher sa nouvelle famille de la première par un mariage. Ne serait-ce pas lui plaire que d'y contribuer, et servir la France que de lui plaire[2]? Rottembourg refusa ces offres colorées d'un adroit prétexte[3]. Comme c'était son devoir, il révéla à d'Huxelles cette tentative d'embauchage. Sa lettre mérite d'être conservée : « Je ne vous exposerai plus, Monseigneur, la raison d'une santé très faible, je vous rappellerai aujourd'hui la reconnaissance que je vous dois, la fidélité dans laquelle on doit exécuter les ordres d'un seigneur de votre rang et dans votre poste, les sentiments dont je crois que les lois de l'honneur ne peuvent me permettre de m'écarter *pour plaire à qui que ce soit*. Je vous conjure donc de vouloir bien me mettre hors du cas *de m'attirer le ressentiment de personnes trop accréditées pour pouvoir m'en parer*[4]. »

L'ambassadeur justifia jusqu'au bout ce noble langage par sa conduite. Pauvre, il avait besoin de sa place : il la quitta. On imagina de le remplacer par un Irlandais, le baron de Hooke. Un étranger fut ainsi substitué à un Français : il est vrai qu'il était recommandé au Régent par l'Angleterre, et qu'ayant fait passer à Londres la diplomatie du royaume[5], Dubois ne pouvait et ne devait pas s'en faire scrupule.

C'était surtout à Vienne et à Madrid, les deux scènes où

1. Dubois à Rottembourg, 1er février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 2).

2. *Ibid.*, *ibid.*, 25 mars 1718. « Le temps approche où il serait à désirer que les rois d'Angleterre et de Hanovre ne fussent pas si éloignés l'un de l'autre. *S'il avait reçu des ordres contraires de la cour*, qu'il l'en informe et agisse *suivant les intérêts de S. A. R.* » (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 167).

3. Rottembourg recevait alors de d'Huxelles l'ordre tout contraire de pousser le roi de Prusse à prendre des mesures avec le Tsar contre l'Angleterre. D'Huxelles à Rottembourg, 25 mars 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 87).

4. De Rottembourg à d'Huxelles, 18 juin 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 173).

5. D'Huxelles et Hooke à Pecquet, 19 juillet 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 193-195). Hooke avait été déjà employé par la diplomatie de Louis XIV en Pologne



allait se jouer la grande négociation, qu'il fallait à l'abbé des hommes sûrs, agréables à l'Angleterre et aux deux cours. Les agents officiels de la France en Autriche, en Espagne n'avaient aucun de ces mérites. L'envoyé de Vienne était un résident sans importance, « un nommé Du Bourg, que le comte du Luc avait laissé dans cette cour[1] »; les renseignements que l'on avait sur Vienne venaient à Paris par Biron qui les recevait de Bonneval déjà hostile au prince Eugène. Du Bourg n'était pas de taille à déterminer l'Empereur aux résolutions que l'Angleterre et le Régent attendaient de lui. On ne pouvait le comparer au résident que l'Angleterre entretenait à Vienne, le Vaudois Saint-Saphorin, longtemps agent de la cour de Vienne à Berne, et passé, après le traité d'Utrecht, au service de l'Angleterre.

Dubois aurait voulu à Vienne un homme de son choix, très intelligent, initié à son secret. Il proposa, le 25 janvier 1718, le trop fameux Chavigny[2]. L'ambassade parut trop grosse pour un parvenu qui avait ce passé[3]. Dubois offrit au Régent une autre solution, une mission secrète à M. de Genvry, banquier, une de ces voies souterraines qu'il aimait[4]. On enverrait cet ami de MM. de Nocé et de Fontenelle à M. de Bonneval sous prétexte d'intérêts à régler, avec une lettre de Biron et l'ordre d'écouter les ministres anglais.

Le duc d'Orléans craignait de se compromettre avec l'Espagne par une négociation particulière avec la cour de Vienne. Faute de mieux, l'abbé engagea à son service le secrétaire de Stanhope, le Bâlois Schaub, qui était chargé de porter en Autriche les projets de traité. « La manière dont il parlera à Vienne, écrit Dubois, le 19 janvier 1718, peut beaucoup contribuer au succès de ce que vous désirez. Je ne doute pas que Votre Altesse ne le traite gracieusement : si Votre Altesse avait au doigt un petit diamant de 2,000 écus, lorsqu'il prendra congé d'elle, il me semble qu'elle pourrait lui en faire la galanterie[5]. »

1. Saint-Simon, *Mémoires*, (édit. Chéruel, XV, p. 61).
2. Dubois au Régent, janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 264).
3. Le Régent à Dubois, 11 février 1718 (*Ib.*, t. 315, f° 115).
4. Dubois au Régent, 31 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 313).
5. Dubois au Régent, janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 196). Dubois à Saint-Brice (Nancré), 25 janvier 1718 (*Ib.*, t. 314, f° 273).



Il insistait : « Si Schaub est encore à Paris, je supplie Votre Altesse Royale de mettre tout en usage pour le captiver. C'est un coup de parti, *et même d'État*[1]. » Il pressa Nancré de lui procurer des avantages pour la ville de Bâle sa patrie, « ce qui est la chose du monde le plus propre à le gagner[2] ». Il le désignait même comme un des hommes les plus capables de fournir au Régent les lumières dont il avait besoin sur l'Espagne. La galanterie fut faite : Nancré, au nom de son maître, déclara à Schaub « qu'il trouverait icy dans certain cas une protection et une ressource assurées, supposé qu'il en eût jamais besoin[3] ». C'était une manière de l'engager avec des appointements dans la diplomatie du Régent. Depuis lors, il la servit très vivement ; il demeura à Vienne le collaborateur le plus utile de Dubois, faisant sa fortune avec la sienne dans les mêmes négociations.

« *C'était*, dit Dubois, *un fort joli garçon*[4] », un petit homme gracieux et éveillé. Le portrait de Rigaud, que l'on conserve de lui au musée de sa ville natale, est charmant. Sous la grande perruque poudrée, la figure est jeune, fraîche et aimable. Le front haut et large, le nez effilé quoique plein, les yeux bleu pâle, doux et légèrement allongés donnent l'impression d'un esprit enjoué, adroit et sûr de lui-même. « C'est un fort honnête garçon, très droit, sans intérêt, qu'il faut pourtant gagner par des caresses et de solides arguments[5] ». Et il le faut : « Il est surprenant comme dans les conjectures où se trouve ce petit homme, il peut faire du bien ou du mal. Après lui avoir donné de la bonne volonté, donnez-lui des ailes pour aller à Vienne[6]. » Dubois formant son ministère en Angleterre, son principal agent à Vienne était un secrétaire anglais ; sans doute, il le fit surveiller par Du Bourg, qui pouvait au moins servir d'espion[7].

1. Dubois au Régent, 14 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 112).
2. Dubois à Nancré, voir page précédente, note 5.
3. Saint-Brice à Dubois, 18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f°s 155, 158).
4. Dubois au Régent, 16 janvier 1718 (A. ÉTR., t. 314, f° 163).
5. Le même au même, 19 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 191).
6. Le même au même, 14 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 112).
7. Dubois à Dubourg, 18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 172). Les lettres de Dubois pour cet agent passaient par la Hollande et l'intermédiaire de Basnage : Dubois à Basnage (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 175).



C'était un signe, pourtant, qu'il fût réduit à n'employer que lui.

Il fallait en même temps à Dubois, en Espagne, un agent sûr et capable, s'il en était temps encore, de déterminer l'accession du roi d'Espagne et de convaincre Alberoni. L'ambassadeur officiel, le duc de Saint-Aignan ne pouvait être d'aucun usage. Dubois connaissait ses intrigues à Paris avec Louville et Longepierre, en Espagne avec les grands seigneurs mécontents[1]. « Notre manège continue en Espagne, lui disait Nancré, au point qu'ils veulent demander le rappel de M. de Saint-Aignan, et je ne crois pas qu'on en veuille démordre, je dis de la continuation du manège, dont il me paraît qu'on veut me dérober la connaissance[2]. » Un tel ambassadeur ne pouvait servir Dubois, et encore moins convaincre Alberoni.

Quand Dubois quitta Paris, il avait désigné au Régent l'homme de son choix, le marquis de Nancré, son collaborateur, l'élève de Torcy et l'ami de son maître. De Londres, pendant les premiers mois de l'année 1718, il ne cessa de réclamer son départ[3]. Nancré témoignait beaucoup de bonne volonté et d'empressement, mais il était d'une mauvaise santé ; il lui fallait, en voyage à l'étranger, tout le nécessaire pour ses petites commodités personnelles[4]. Le 16 janvier 1718, il envoya devant lui ses hardes et son domestique, au risque d'une dépense perdue, afin de ne pas retarder par sa faute la négociation[5]. Il prit, il sollicita les instructions de Dubois, à plusieurs reprises[6] : Dubois les lui adressa le 5 février 1718[7], et l'engagea en même temps à consulter Schaub qui allait passer par Paris, « aussi compétent sur les affaires d'Espagne que sur celles de Vienne[8] ».

1. Sur ces intrigues, voir notre tome II, *le Secret des Farnèse*.

2. Saint-Brice (Nancré) à Dubois, 11 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 41) 21 janvier 1718 (*Ibid.*, *ib.*, f° 165).

3. Dubois à Nancré, 6 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 27).

4. Nancré à Dubois, 11 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 41).

5. Le même au même, 14 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 58); 15 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 60).

6. Le même au même, 21 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 167); 22 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 173) ; 28 janvier 1718 (*Ibid.*, t. 314, f° 282).

7. Dubois à Nancré, 5 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 37; les instructions sont des f°s 38 à 53).

8. Dubois à Nancré, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 273).



Ce fut le maréchal d'Huxelles qui retarda Nancré autant qu'il put : il nourrissait toujours l'espoir qu'Alberoni suivrait la voie de la négociation secrète que lui avaient un instant ouverte Peterborough, le duc de Parme et le Régent lui-même[1]. Il ne désespérait pas d'une entente avec l'Espagne. Il escomptait le retour de Monti de Madrid, et les propositions pacifiques qu'il pourrait en rapporter. On l'attendait dans les premiers jours de février[2]. Son retour fut pour d'Huxelles une déception et le coup de grâce de ses intrigues : il ne rapporta *que des généralités insignifiantes*, rien de précis, des déclarations vagues d'Alberoni qui sentaient la guerre prochaine[3].

Dans ces conditions, d'Huxelles se résigna à laisser Nancré emporter les derniers arguments capables de vaincre l'entêtement du roi d'Espagne, surtout l'offre de Gibraltar. « Partez sans aucun délai, lui écrivait Dubois, le 21 février, vous courriez risque de perdre le plus puissant de tous les moyens, qui est le temps propre à agir ; je ne sais même si le retardement de votre voyage et la publicité de ce qui se fait vous permettront de suivre l'arrangement que nous avions médité. » Le besoin s'affirmait chaque jour d'un agent à Madrid, capable d'intimider cette cour ou de la convaincre. Muni de ses instructions, initié à son secret, Nancré partit enfin le 1er mars 1718[4].

L'abbé avait ainsi, pour la négociation décisive qui se préparait secrètement, réuni et formé à travers toute l'Europe son personnel : Basnage et Morville à La Haye, La Marck à Stockholm, Hooke à Berlin, Schaub à Vienne, Nancré à Madrid. Il correspondait directement avec chacun d'eux, leur donnait ses avis, réglait leurs démarches sur le plan qu'il formait à Londres, dans les bureaux de son ministère secret, avec les lumières et le concours des Anglais et de Torcy.

On conçoit ce qu'une négociation aussi générale, ainsi orga-

1. Voir tome II, *Le Secret des Farnèse*.
2. Nancré à Dubois, 21 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314 f° 167) ; Monti à d'Huxelles, 10 janvier 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 267, f° 21).
3. Nancré à Dubois, 14 février-18 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f°s 76, 155, 158 ; Cellamare, *Mémoires*, 1re partie, f° 168).
4. Dubois à Nancré (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 192). — Nocé à Dubois, 4 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 194).

nisée, exigeait de soins et de peine[1]. La correspondance de Dubois pendant le mois de janvier et de février 1718 ne comprend pas moins de trente lettres avec Nancré, des lettres souvent très longues, des instructions qui n'ont pas moins de vingt pages; dix lettres avec Basnage, cinq ou six lettres très étendues avec La Marck, des correspondances très régulières avec les érudits et les spécialistes parisiens qu'il consultait, avec Rottembourg, Morville et Schaub, Du Bourg même. Et ce n'était pas tout : éloigné du Régent, forcé de solliciter son avis[2], de presser ses décisions, de déjouer les intrigues de ses ennemis, parfois aussi de gourmander sa paresse, « étrange dans une affaire qui l'intéressait si fort[3] », Dubois devait lui écrire sans cesse, quelquefois plusieurs jours de suite.

Il lui fallait encore assurer son crédit auprès d'un prince mobile, aussi hésitant dans ses amitiés que dans ses décisions. L'abbé trouva un secours précieux dans Nancré qui lui servit de correspondant, au mois de mars, dans Nocé son successeur, l'ancien confident du secret de Hanovre[4]. Il devait leur écrire à tout propos pour diriger leurs démarches.

Il se servait aussi, pour répartir à Paris ses instructions et ses commissions, de son neveu dont nous savons le zèle et la fidélité : « Vous ne faites pas, disait Nancré, assez d'usage de votre neveu, qui commence à être très instruit de l'affaire présente et qui a le sens très droit sans compter son exactitude[5]. Sans que Dubois osât l'employer officiellement, le neveu devint à

1. Le 23 mars 1718, Dubois écrivait au Régent : « Quoiqu'il paraisse peu de chose de ce que je fais et que peut-être ce soit rien, je suis si occupé que je n'ai pas le temps de respirer et de dormir. » (A. ÉTR., Ang., t. 317, f[os] 122, 132.)

2. « Que S. A. R. prenne une résolution bien ferme : si on me fait manquer cette affaire par indiscrétion ou par malice, je me donnerai sur-le-champ la permission de repasser la mer et de ne m'en mêler jamais. » Dubois à Saint-Brice (Nancré), 10 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[o] 83).

3. Dubois à Saint-Brice, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f[o] 157) : « Quoique j'aie pris la liberté de lui écrire souvent, je n'ai rien reçu de sa part, je suis d'une ignorance et dans une incertitude qui font pitié. Il y a longtemps que j'ai dit que tout était aventuré, quand celui qui gouverne met les plus petites choses à la place des grandes. »

4. Saint-Brice à Dubois, 24 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f[o] 197).

5. Le même au même, 25 février 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, f[o] 198).



Paris l'homme de confiance, utile à tout faire, sauf à rédiger, ce qu'il ne put jamais faire assez bien à son gré [1].

On est étonné de la somme de travail que dut alors dépenser Dubois pour instituer définitivement son système et son personnel. Ce qui ne surprend pas, c'est de le voir au début de 1718, à son retour de France, *où il avait dû faire le métier de courrier*, tomber malade : une violente attaque de toux, de rhume et de fièvre [2], nécessité de garder la chambre, de consulter Chirac par son neveu [3]. « Le grand remède, c'est le repos », lui disait-on. Et de fait, l'abbé répétait : « Ma plus grande fièvre, c'est un travail excessif pour le service de Son Altesse Royale ; tout cela me fait craindre ou espérer une catastrophe pour ma fragile machine. Ce serait sans regret, si j'avais contribué à mettre en sûreté et en repos mon pupille, à quoi je borne mon ambition [4]. »

Il ne faut jamais croire Dubois qu'à demi : il attendait de sa peine d'autre récompense que le succès de son élève. Nul doute qu'il eût dès lors formé le projet de simplifier à son profit, le gouvernement compliqué du Régent, de s'élever ainsi de la condition de ministre secret au rang de ministre officiel. Dans cette vue, il avait lié partie avec Law qui poursuivait le même objet. Saint-Simon l'affirme [5], et la preuve en est dans un mémoire que l'abbé remettait alors à Law pour le Régent : « Sur la nécessité de constituer son gouvernement sur un plan simple, commode. Dans cette vue, il fallait écarter des principales places les gens de haute volée et n'employer que des personnes sûres ayant tout leur intérêt dans un dévouement absolu à Son Altesse Royale [6]. » Sous ces remarques générales, il n'est pas

1. Dubois à son neveu, 3 janvier, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 13) ; 4 février, 17 février 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, f° 127, 308) ; 21 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f°s 165, 183). Neveu de Dubois à Dubois, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 62) ; 19 février 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 110) ; 4 mars 1718 (*Ibid.*, t. 315, f° 292). M. Aubertin a donné des extraits piquants de cette correspondance familière (*L'Esprit public au XVIII*e *siècle*, p. 103 à 109).

2. Dubois à Saint-Brice, 20 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 231).

3. Dubois à Basnage, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 273). Neveu de Dubois à Dubois, 4 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 308-309).

4. Dubois à Saint-Brice, 20 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 231) ; 25 janvier 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, f° 275).

5. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 294.

6. Aubertin, *Esprit public*, p. 111 ; Dubois au Régent, 2 février 1718.



difficile pourtant de reconnaître des personnages particuliers, le maréchal d'Huxelles et l'abbé lui-même.

Le 28 janvier 1718, la disgrâce de Noailles et de d'Aguesseau prépara le succès de ses desseins. « Il est facile après un tel préliminaire de former un gouvernement à souhait pour le présent et pour l'avenir, » écrivit Dubois à son maître[1]. Il félicita d'Argenson, « *nouvel Hercule,* de la défaite de ces monstres, d'avoir séparé le mauvais grain[2] ». Et son confident Nancré, comprenant ses espérances et flattant son ambition, lui disait : « Il vous paraîtra peut-être que Son Altesse Royale est demeurée à moitié chemin, mais vous connaissez sa bonté naturelle et elle veut espérer qu'elle n'avait pas besoin d'en faire davantage[3]. »

Quand viendrait le succès de sa négociation, il pousserait le Régent à faire en sa faveur le pas décisif. Au mois de mars, il envoya de Londres son secrétaire Chavigny pour suivre cette affaire personnelle, tandis qu'il faisait à Londres celles du Régent[4]. Aussitôt arrivé, Chavigny allait au Palais-Royal, plaidait la cause de Dubois, et l'avertissait des dispositions favorables où il avait trouvé le maître. « Oh! dit celui-ci, l'abbé a bien de l'esprit et me sert. — Et, comme en parlant de vos envieux, j'ajoutais que c'est sans doute votre esprit et votre zèle qui les offusquent, Son Altesse Royale m'a répondu : vous l'avez dit. — Je suis persuadé qu'à votre retour, vous serez *le maître absolu de celle cour*[5]. »

L'abbé avait choisi, aussi, d'autres avocats, le roi d'Angleterre qui, le 30 janvier 1718, félicitait le Régent *d'avoir pris le bon chemin* et l'encourageait à le suivre, Stanhope en outre et jusqu'à Schaub qui, passant à Paris pour obtenir l'adhésion du Régent au projet de pacification, lui conseilla de renvoyer « les gens mal intentionnés, hostiles à la négociation ».

A Georges I[er] le duc d'Orléans répondait en propres termes : « Je reçois volontiers ce conseil du Roi comme d'un ami et d'un

1. Aubertin, *Esprit public*, p. 111 : Dubois au Régent, 2 février 1718.
2. Dubois à d'Argenson, 2 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 26).
3. Saint-Brice à Dubois, 28 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 282).
4. Dubois à d'Argenson, 23 mars 1718 (*ibid.*, t. 316, f° 155-156) ; Aubertin, *ouvr. cité* p. 112-113.
5. Aubertin, *Ibid.* — Voir tome II, chap. vi de notre ouvrage.



père. Vous pouvez assurer Sa Majesté, que sitôt le traité conclu, je m'y rendrai[1]. »

Ce n'étaient donc pas seulement les intérêts du Régent que Dubois ménageait avec les Anglais, c'étaient les siens propres. Il prodiguait comme à son ordinaire les gracieusetés aux avocats de cette double cause : des truffes savoureuses du Périgord au Roi et aux ministres[2]; la restitution de ses biens au sieur de la Forest, protestant émigré, neveu de Bernstorff[3]; l'achat du diamant, « le Régent » à un chef de l'opposition parlementaire qui se trouva ainsi désarmé[4]; une large hospitalité à Schaub dans son logement du Palais-Royal quand il passait à Paris[5]. On vit venir de France de belles étoffes pour les dames anglaises, assorties à leur teint et de la bonne faiseuse, et jusqu'à une poupée de 300 livres qui « puisse faire voir à ces dames de quelle manière celles de France sont habillées, coiffées, et portent le linge[6] ». Jamais l'abbé n'oublia cette sorte d'influence à la cour. « Que de conquêtes il aurait pu faire, dit naïvement son biographe anonyme, s'il eût été homme à bonnes fortunes[7]! » L'essentiel pour un ambitieux comme lui, c'était d'enchaîner à son ambition le roi d'Angleterre par Mme de Munster, sa maîtresse, et Stanhope par deux jeunes dames, ses parentes. Après tant de soins ne devait-il pas attendre de ses amis à Londres et à Paris une intervention énergique quand le moment serait venu? « Je compte sur vous, écrivait-il à Nocé, pour ce qui regarde Son Altesse Royale, et même moi, en particulier[8]. »

Voilà l'homme, en mars 1718, avec ses projets, ses auxiliaires, ses combinaisons, ses ambitions et ses espérances, prêt à livrer les dernières batailles qui vont décider de la fortune de son maître, et aussi de la sienne. On admire volontiers son

1. Bothmar, *Mémoiren* (*Forsch. zur Deutsch. Geschichte*, XXVI, p. 238).
2. Dubois à son neveu, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 127).
3. Dubois à d'Argenson, 14 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 415, f° 143-144).
4. Dubois au Régent, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 122-132). « Chavigny emporte les deux diamants : que son A. R. fasse donner le reçu à M. de Pith. »
5. Dubois à son neveu, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 129).
6. Neveu de Dubois à Dubois, 4 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 308; Aubertin (*ouv. cité*, p. 109).
7. Anecdotes touchant l'abbé Dubois. (Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine.)
8. Dubois à Nocé, 14 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 130).



énergie, les ressources de sa volonté au seuil de la vieillesse, la fertilité de son esprit, son habileté à manier les hommes, à se les attacher, sa dextérité à mettre en jeu tous les intérêts, à saisir toutes les occasions, et jusqu'à cet art et ce soin du détail qui sont les conditions essentielles des plans les mieux concertés.

Le système ne valait pas l'homme. Il était simple, et pouvait se réduire à ce point capital : obtenir des puissances étrangères la garantie des droits du Régent au trône de France. Deux l'avaient déjà donnée par les conventions de Hanovre et de La Haye : il fallait les maintenir en ces bonnes dispositions malgré l'attaque d'Alberoni contre l'Empereur, et par conséquent acquérir à ces vues la cour de Vienne que ces deux puissances ménageaient depuis longtemps [1]. « Tout prouve que si l'on veut réussir, dans le cul-de-sac où l'on est, qui devient beaucoup plus étroit par l'espérance d'une paix prochaine entre l'Empereur et le Turc, le plus pressé, et la manière la plus noble et la plus haute de finir cette affaire, c'est de former un projet qui puisse être accepté par l'Empereur [2]. » Le Régent lui offrirait la restitution de la Sardaigne, et le moyen de l'échanger aussitôt contre la Sicile. Il pourrait alors exiger de lui en retour une Renonciation totale au trône d'Espagne qui entraînerait la Renonciation de Philippe V à celui de France, et ferait le succès et l'avenir de la maison d'Orléans.

En conclusion, affaire excellente pour le Régent qui s'assure, si l'Empereur accepte, l'alliance des puissances garantes de ses droits au trône, et y joint une troisième garantie indirecte mais forte, celle de la cour de Vienne. Si Charles VI, après de telles offres, refuse, le Régent garde encore l'alliance des puissances maritimes avec l'espoir d'y joindre la garantie de l'Es-

1. « Il reste en cette nation, disait Dubois de l'Angleterre, une impression des anciennes liaisons qu'ils ont eues avec l'Empereur qui sont entretenues par les ministres allemands, et ce reste d'attachement suffirait pour entrainer le Parlement en sa faveur au moindre mouvement que la France et l'Espagne feraient ensemble contre l'Empereur. » A Nancré, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 150).

2. Dubois au Régent, 25 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 264); 14 février 1718 (*Ib.*, t. 315, f° 115) ; Dubois à Saint-Brice, 20 janvier 1718 (*Ib.*, t. 314, f° 231).



pagne que les puissances disposées aux concessions, par leur rancune contre l'Empereur pourront obtenir[1]. Dans les deux cas, la Triple Alliance, essentielle à ses intérêts et à ses droits, est sauvegardée, et d'une manière ou de l'autre peut devenir une Quadruple Alliance.

Enfin, pourquoi ne s'étendrait-elle pas par la double accession de l'Empereur et de l'Espagne? On offre à Philippe V des avantages, la succession de Toscane à l'un de ses fils, de quoi le faire réfléchir[3]. S'il le faut, on procèdera par intimidation et par séduction à la fois, « la foudre dans une main, la Toscane et Gibraltar dans l'autre[2] ». Selon toutes les apparences, il se laissera enfin fléchir, cédera à l'Empereur les provinces italiennes, et par cette concession, le décidera à abandonner l'Espagne. Il faudra bien qu'à son tour « il abandonne au Régent la France[3] ». Si pourtant Philippe V allait refuser follement, contre son véritable intérêt : c'est qu'il aurait le dessein avoué de déchirer les Renonciations pour s'opposer aux droits du Régent[4]. Quel avantage en cette condition de déclarer à l'Espagne, avec l'aide de trois grandes puissances, une guerre facile à justifier par la nécessité de rendre la paix à l'Europe et au royaume![5] Quelle occasion d'obtenir de l'Espagne, par la force, la confirmation des droits du Régent en se donnant l'air de travailler au repos public[6]! Ainsi motivée, la guerre n'aurait plus rien d'odieux, ni de pénible. On la ferait à Albe-

1. Dubois au Régent, 19 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 191). « De quelque façon qu'on tourne le reste, V. A. R. fera une bonne affaire, si l'Empereur consent aux deux points essentiels. S'il refuse, vous demeurerez unis avec l'Angleterre, ce qui peut vous *suffire pour soutenir vos droits* et pour vous mettre en état de *tourner l'Espagne même à votre avantage.* »

2. Dubois au Régent, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 130); 25 janvier 1718 (*Ib.*, t. 314, f° 264).

3. Ces expressions sont de Chavigny dans un mémoire où il développe, de la page 1 à la page 30, tout le système de Dubois (Mém. et Doc., France, t. 457).

4. Dubois à Nancré, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 157).

5. Saint-Brice à Dubois, 22 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 173).

6. « Si le Cardinal s'obstine à refuser, comme sa mauvaise volonté contre V. A. R. ne pourra plus être douteuse, je crois que c'est un grand avantage pour V. A. R. que, sans attendre plus, elle puisse se déclarer ouvertement contre lui, *non pas seul et pour son intérêt personnel, mais conjointement avec l'Angleterre et la Hollande pour l'intérêt du repos public.* » Dubois au Régent, 19 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 191).



roni ; on la limiterait à sa chute[1]. Et la France, abusée par ces prétextes, deviendrait un jour, par le concours de toute l'Europe, presque sans s'en douter, le domaine de la maison d'Orléans.

Le défaut de ce plan n'était pas le manque de solidité, ni de logique. Et pourtant de ce dessein bien calculé, fortement établi, quel avait été le fondement unique, quelle en demeurait après tout la conclusion? *Les droits et les succès du Régent.* C'était un fait acquis, à la fin de 1717, que deux puissances et des plus considérables, celles qui dictèrent la paix à l'Europe en 1713, avaient garanti à la Maison d'Orléans la succession de France. L'objet fut de s'appuyer sur ce résultat certain, pour obtenir, au moyen des querelles qui divisaient encore l'Empereur et l'Espagne, et par le concours des mêmes puissances, une garantie semblable des belligérants. Si Dubois offrit plus d'avantages à l'Empereur qu'à l'Espagne, c'est qu'en le ménageant, il ménageait ses premiers garants, ses alliés naturels, et qu'il risquait de les perdre en favorisant l'Espagne. En politique avisé, il subordonna les profits à acquérir aux profits acquis, l'incertain au certain. Il joua serré : il préférait les affaires sûres.

Mais en définitive, nul profit de tout cet effort que pour le Régent. C'est en vain que, dans toutes les dépêches et dans tous les calculs de l'abbé, à cette heure décisive on chercherait une idée, un mot qui révèlent en lui d'autres préoccupations[2]. Il est prêt « à donner sa vie pour mettre son pupille en sûreté », mais il oublie tout à fait le Roi, le pupille du duc d'Orléans, et le royaume dont son élève a la garde. La paix, simple prétexte dont il abuse, mot à effet, destiné à couvrir ces entreprises ambitieuses. Maître et élève sont prêts tous deux à démentir leur langage par des réalités bien différentes, et résignés, s'il le faut, à diviser par une guerre la France et l'Espagne : cette condition, Louis XIV, aux heures de sa plus grande détresse, à Gertruydenberg, a eu le courage de la rejeter ; le Régent, pour son intérêt, persuadé par son ministre, l'accepte, sans y être forcé, la recherche

1. Dubois au Régent, 15 janvier 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 314, f° 130).
2. Aubertin, *L'esprit public au XVIII[e] siècle*, p. 126, tire la même conclusion que nous de la lecture des dépêches de Dubois à cette époque.



presque. « Si l'on pouvait avoir une sûreté morale de l'acceptation de l'Empereur, je ne me soucierais guère, pour lors, de la contrainte qui regarde l'Espagne[1]. » Ce simple rapprochement juge le système et le plan de Dubois.

Et ce qui le juge définitivement, c'est le secret dont il continue à l'entourer. L'affaire est inavouable, puisqu'il n'ose pas en proclamer tout haut les prétendus bienfaits. Cette politique secrète qui, dans toute l'Europe, débauche les agents de la France ou les fait révoquer, qui a son siège, non à Paris mais à Londres, et va même jusqu'à employer des aventuriers étrangers comme Schaub, est un mal plus grand encore que le système vicieux dont elle est l'âme, le soutien, et la condition.

Suivons cette diplomatie à Vienne, d'abord avec Schaub : aussi bien est-ce là que va se tramer le premier morceau de l'intrigue dont Dubois tient les fils à Londres. Pour encourager encore le zèle de Schaub, Dubois lui a écrit, le 1er mars, une lettre qui déciderait les plus irrésolus : « Je suis ravi, Monsieur, que vous ayez été content de la candeur de Son Altesse Royale : *credidisti quia vidisti*. Vous êtes trop honnête homme pour ne pas rendre témoignage à la vérité, et trop éclairé pour ne pas juger que cela part de source et de principes qui ne peuvent varier et se démentir. Si Sa Majesté, et Monsieur le prince Eugèneen avaient autant vu que vous, je gagerais pour le repos de l'Europe. C'est à vous, Monsieur, à *transporter son Altesse Royale à la cour de Vienne, et à l'y faire voir telle qu'elle est*, pour dissiper tous les soupçons. Il n'y a qu'à prier Dieu qu'il bénisse votre mission : car je ne crois pas que jamais apôtre, si catholique et si protestant qu'il soit, pourvu qu'il ne soit pas romain, puisse faire ouvrage si agréable au ciel que celui dont vous êtes chargé. Vous jugez bien que nous attendons votre retour avec une grande impatience. La mienne est pleine de confiance comme celle des dévots de bonne foy : *vous serez un des saints de ma chapelle*[2]. »

Dubois s'aperçut bien vite qu'il était mauvais d'employer des

1. Le Régent à Dubois, 24 janvier 1718. A. ETR., Ang., t. 314, f° 181.
2. Dubois à Schaub, 1er mars 1716 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 3). Cette lettre a été publiée par Mahon, *History of England*, II, p. 358-359.

gens dont on ne pouvait entièrement disposer. Le voyage de Schaub fut assez long : le 28 février on signalait sa présence seulement à Ulm[1]. Parti de Paris le 18 février, il ne se pressait guère. Il n'arriva à Vienne que le 4 mars[2]. Le premier ministre d'Angleterre avait bien voulu, pour obliger son ami Dubois, envoyer directement à Vienne, dès le 12 février[3], leur projet à l'ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, le comte de Saint-Saphorin. Le 20 février, sans attendre Schaub, celui-ci avait pu le soumettre à l'examen de la cour impériale[4]. Mais le mauvais temps s'était mis de la partie : le printemps s'annonça par des bourrasques fréquentes ; les postes d'Autriche en Angleterre qui prenaient la route de la mer du Nord furent arrêtées par les tempêtes. On n'eut à Londres de nouvelles de Vienne que le 21 mars[5].

L'impatience de Dubois fut mise à une rude épreuve Ses inquiétudes étaient justifiées par les nouvelles qu'il recevait des cabinets européens. La conférence impériale à Vienne avait décidé à la fin de l'année 1717 que, pour ne pas rompre avec les puissances occidentales, l'Empereur consentirait à renoncer à la monarchie espagnole, mais jamais à la Toscane[6]. « La clause de la Toscane sera l'écueil du projet[7] », avait écrit de Vienne Saint-Saphorin. Le Régent y tenait, l'Angleterre y avait consenti. Si l'Autriche s'entêtait à un refus, la négociation pouvait se rompre. Le retard de Schaub, le défaut de nouvelles redoublèrent les craintes des médiateurs, et semblèrent pendant tout le mois de mars 1718 justifier leurs alarmes.

Ce fut bien pis, lorsqu'ils connurent, à la fin de mars 1718, le détail des premiers entretiens de Saint-Saphorin avec les ministres de l'Empereur, les résultats des premières démarches de Schaub : aux avances des envoyés anglais, les conseillers de Charles VI,

1. Nocé à Dubois, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 110).
2. Bothmar, *Mémoires* (*Forschungen zur Deutschen Gesch.*, XXVI, p. 244); Dubois à Du Bourg, 25 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 168).
3. Dubois à Du Bourg, *Ibid.*, *ibid.*
4. Saint-Saphorin à Robethon, 20 février 1718 (Arch. Hanov.; Weber, p. 61).
5. Bothmar, *Mémoires* (*Ibid.*, p. 244).
6. Protocole de la conférence de Vienne, 31 décembre 1717 (Wien. staatsarch., Weber, p. 56).
7. Saint-Saphorin à Robethon, 16 janvier 1718 (Arch. Hanov.); Stanhope à Stair, 23 janvier 1718-17 février 1718 (Mahon, *History of England*, II, p. 354-358).



le prince Eugène surtout avaient répondu d'abord par des critiques sévères et même des reproches : « Voilà deux fois que l'on changeait à Londres le projet du Régent. Maintenant on apportait en droiture de Paris un troisième changement. Qui pourrait se confier à un prince si changeant, et s'allier à un homme qui s'abandonnait lui-même[1]. » En vain, l'Angleterre et la France avaient-elles voulu prendre pour avocat le prince Eugène, qui était alors à Vienne dans tout l'éclat de ses victoires récentes : « Je n'ai pas perdu de vue mon héros un instant, lui faisait dire Dubois, depuis que le bonhomme Martignac, qui n'était pas un sorcier, m'a fait des prophéties au-dessous, à la vérité, de ce que nous avons vu[2]. » Dubois faisait appel à la vanité du prince, Schaub à sa raison. Il lui exposait les avantages de leur projet, les satisfactions immédiates accordées à l'Empereur, la Sicile et la paix, les promesses douteuses faites à l'Espagne d'un héritage qui ne lui viendrait peut-être jamais[3]. Le prince Eugène se souvenait-il de la Savoie qu'on allait sacrifier, ou bien de l'abandon où l'avaient laissé les Anglais à la fin de la guerre de Succession d'Espagne[4] ? Quels que fussent ses motifs, il fit aux propositions des médiateurs une résistance acharnée, si bien qu'ils prirent le parti, le 14 mars, de rédiger un mémoire où les conseils se mêlaient aux menaces, sorte d'ultimatum et de plaidoyer. Ils le remirent aux ministres de Charles VI, et attendirent tout un mois encore leur décision[5]

Cette incertitude effraya Dubois. Mais, en aucun cas, la crainte ne le paralysait. Dès qu'il voyait un danger, il courait au-devant pour l'écarter. Aussitôt, il consulta le Régent pour savoir ce qu'il faudrait demander aux Anglais si l'Empereur refusait[6]. Le Régent lui répondait, le 16 mars[7] : « Il faut prendre des mesures de

1. Bothmar, *Mémoires*, *Ibid.*, p. 245.
2. Dubois à Schaub, 1er mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 3).
3. Bothmar. *Ibid.*, p. 239.
4. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 197) : il a vu Stair qui lui a dit qu'à Vienne il y avait deux partis, l'un celui de Zinzendorf, disposé à accepter le projet, l'autre, du prince Eugène, très hostile. — M. d'Arneth affirme sans preuve, que le prince Eugène resta toujours disposé à écouter les Anglais (Bothmar, *Ibid.*, p. 248 ; *Prinz Eugen*, III, p. 8).
5. Bothmar, *Mémoires*, p. 248.
6. Dubois au Régent, 6 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 12).
7. Le Régent à Dubois, le 16 mars 1718, (*Ibid.*, *ibid.*, p. 83).



concert avec les rois d'Espagne, de Sicile et de la Grande-Bretagne, pour s'opposer aux desseins de la maison d'Autriche. Il faudra user des forces de terre et de mer de l'Espagne. » Pourtant, il espérait qu'on n'en viendrait pas là, et que l'Empereur se résignerait à des concessions. Le comte de Bonneval lui donnait bon espoir[1]. Dubois, persistant à douter, suppliait encore une fois son maître de faire une réflexion sérieuse sur le parti qu'il faudrait prendre, si l'Empereur refusait le projet. « C'est une délibération délicate, ajoutait-il ; sous sommes à la crise, il faut achever le moins mal qu'il se pourra, *sans piailler*[2]. »

De deux choses l'une, ou éviter la guerre en rétablissant la liberté de l'Italie, les droits d'Élisabeth Farnèse en ce pays et ceux du Régent au trône de France, ou, si l'on ne pouvait empêcher Alberoni de pousser sa pointe, faire une guerre auxiliaire en Italie, en prenant de bonnes mesures pour rassurer l'Empire sur les États d'Allemagne que la France pourrait attaquer, l'Angleterre et la Hollande sur les Pays-Bas. Dubois conclut pour le second parti.

C'est alors véritablement en cet embarras que se trahirent ses vues secrètes et le faible de son système. Que n'avait-il pas dit de la nécessité et des avantages de la paix pour le royaume ? Il semblait qu'en négociant depuis un an un accommodement entre l'Empereur et l'Espagne, il se proposât uniquement d'éviter une guerre inutile et funeste à la France. Incapable d'accommoder les belligérants, ce qu'il offrit pourtant alors au Régent, ce n'était pas la neutralité, c'était la guerre. Et il donna ses raisons très franchement : le profit de l'accommodement, disait-il, c'était non pas la paix, mais la confirmation des droits de son maître[3]. Du moment où cette voie pacifique paraissait fermée définitivement, le moyen d'atteindre le but, ce n'était pas la neutralité « qui laisserait Son Altesse Royale dans un état très douteux, l'excluerait des deux Renonciations qui peuvent affermir ses droits », mais la

1. Le neveu de Dubois à Dubois, 29 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 172); Chavigny au même, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f[os] 2 et 4).
2. Dubois à Nocé, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f[os] 2 et 4).
3. Dépêche capitale de Dubois au Régent, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 5).



guerre. « Par une guerre auxiliaire en Italie au contraire, Son Altesse Royale pourra obtenir de l'Espagne, qui la lui a offerte à ce prix, une confirmation très considérable pour ses droits[1]. »

La seule précaution à prendre, était d'amener l'Angleterre et la Hollande à ce changement de front : car une guerre générale serait aussi funeste qu'une guerre ainsi limitée serait avantageuse. « Il ne faut pas mettre l'Europe en mouvement, *si la succession de France venait à vaquer*[2]. » Toujours ce souci ; toujours cette parole : dans toutes les crises, Dubois n'a que cette règle de conduite. Il n'envisage que cette éventualité. S'il prépare tantôt avec l'Empereur contre l'Espagne, tantôt avec l'Espagne contre l'Empereur, une Quadruple Alliance, ce n'est point pour éviter au royaume une guerre menaçante, c'est pour accroître le nombre des puissances qui ont reconnu les droits du Régent, le porter de deux à trois, et peut-être après, par l'effet de cette ligue, à quatre. « Alors nous ferons, dit-il, la plus grande figure en Europe[3]. »

Ce furent les Anglais qui, en cette occasion, fixèrent les irrésolutions de Dubois, et conservèrent à la Quadruple Alliance le caractère d'une ligue avec l'Autriche qu'ils avaient intérêt à lui conserver[4]. Stanhope tenait à l'alliance autrichienne : elle était la tradition de son parti ; elle lui donnait du crédit auprès de Georges Ier, Électeur de Hanovre avant tout. Comme l'alliance française ne lui servait pas moins à résister aux ministres hanovriens qui déplaisaient à la nation anglaise[5], il lui fallait à tout prix les réunir toutes deux[6], pour se maintenir dans cette situation délicate d'un ministre parlementaire obligé de ménager l'opinion publique, et d'un serviteur du Roi qui ne pouvait

1. Dubois au Régent, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 5).
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Cadogan avait promis à l'envoyé impérial Pentenridter le concours de l'Angleterre, en toute éventualité, Dubois au Régent, 10 mars 1718.
5. « Je n'ai jamais douté que ce fût le ministère allemand qui l'emportât dans la balance pour faire voir sa partialité aussi forte même contre les intérêts du roi d'Angleterre. Mais vous pouvez voir mieux que moi qu'il n'y a pas d'apparence que la nation anglaise y consente jamais de peur de perdre son commerce avec l'Espagne. » Dubois au Régent, 16 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 83).
6. Lettre de Stanhope à Stair sur le projet d'accommodement. « Il lui ouvre son cœur », 17 février 1718 (Mahon, *History of England*, II, p. 357-358).



négliger les intérêts de la dynastie. Car cette situation avait fait sa fortune, ainsi que la manière dont il avait jusque-là su la régler.

Pour conserver l'Empereur, il procéda par intimidation. Il s'en alla trouver le ministre autrichien à Londres, Pentenridter, et tint à ce géant des discours d'une violence calculée : « On ne tirerait pas du côté de l'Angleterre, s'écria-t-il, une once de poudre[1]. » Sachant aussi que les ministres hanovriens de Georges Ier, Bothmar surtout, encourageaient en secret la résistance des Impériaux, qu'ils empêchaient Pentenridter de transmettre à Vienne ces menaces capables de plier l'Empereur aux concessions, Stanhope parla sur le même ton à Bothmar : « Si on vous laissait faire, vous perdriez le Roi. L'acceptation de l'Empereur est si importante, lui dit-il, pour le roi de la Grande-Bretagne, que, si les difficultés que vous fomentez l'empêchaient, vous mériteriez de perdre la tête[2]. » Il travaillait en même temps avec Sunderland à détacher Georges Ier de l'Autriche, « dont les desseins étaient sans bornes[3] ». Il parlait, disait Bothmar dépité, « des conditions imposées à l'Empereur avec plus de partialité que le Régent lui-même, sans doute par peur[4] ». De toutes les façons d'obtenir le consentement essentiel de Charles VI, la menace lui paraissait le moyen le plus sûr.

Le moyen réussit en effet : l'attitude énergique de l'Angleterre fit réfléchir l'Autriche. Elle vit dans les propositions de Georges Ier, un ultimatum d'où dépendait le concours des puissances maritimes et de la France, et se décida à l'accepter. Charles VI consentit, le 4 avril 1718, à renoncer à la couronne d'Espagne, à laisser l'expectative de Parme et de la Toscane aux enfants d'Élisabeth Farnèse[5]. Sa bonne volonté lui valut quelques concessions : la déclaration que ces duchés, reconnus fiefs impériaux, ne pourraient être occupés par des garnisons

1. Bothmar, *Mémoires* (*Deutsche Forschungen*, XXVI, p. 245).
2. Dubois au Régent, 10 mars 1718 (A. ETR., Ang., t. 316, f° 61-65).
3. *Ib.*, *ib.*
4. Bothmar (*ouv. cité*, p. 248).
5. Protocole de la conférence de Vienne, 20 mars et 4 avril 1718 (W. Staats-Arch.); Saint-Saphorin et Schaub à Stair, 5 avril 1718 (Arch. Hanov.; Weber, p. 62-63).



espagnoles; une restitution de biens et une amnistie pour les rebelles espagnols réfugiés à sa cour[1]. On avait pu gagner aussi le prince Eugène en réservant à sa famille, plutôt qu'à l'Espagne, la possession de la Sardaigne, au cas où la maison de Savoie s'éteindrait. La Quadruple Alliance était faite, en principe.

Dubois s'y prit un peu tard pour joindre ses menaces à celle de Stanhope, le 12 avril : « Le Régent de France avec cent cinquante mille hommes choisis dans une réforme générale et commandés par de bons officiers, et des mesures infaillibles pour en avoir autant quand il voudra en quinze jours, des fonds pour deux campagnes et un royaume « *où tous les revenus des sujets sont au Roi* » lorsqu'il en a besoin, pouvait faire claquer son fouet[2]. »

Désormais, c'était l'Espagne qu'il fallait fléchir par de pareilles menaces : le Parlement anglais avait décidé, à la fin de mars, l'envoi d'une flotte dans la Méditerranée[3]. Le Régent et Stanhope espérèrent que cette démonstration et de vives remontrances à Madrid produiraient un effet salutaire[4]. Les instructions de Nancré portaient « que le Régent demeurerait inséparablement uni au roi d'Angleterre, et que le roi d'Espagne, en ne l'écoutant pas, s'exposait à perdre à la fois la paix et les successions de Parme et de Toscane[5]. » C'était un véritable ultimatum.

En attendant la réponse de Philippe V, Dubois et les Anglais se congratulèrent mutuellement du premier succès que leur avait

1. Bothmar (*ouv. cité*, p. 250); d'Huxelles à Nancré, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 268, f° 1719).

2. Dubois à Saint-Saphorin, 12 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 113).

3. Message du roi d'Angleterre, 27 mars 1718. « Sa Majesté se trouvant engagée dans différentes négociations de la dernière importance pour le bien de *ses royaumes et la tranquillité de l'Europe*, et ayant reçu depuis peu des avis qui lui font juger *que ses efforts auraient bien plus de poids*, si elle *pouvait employer des forces navales partout où il serait nécessaire*, bien persuadée que si dans cette conjecture critique elle se trouvait forcée d'excéder le nombre des gens de mer accordé pour le service de la marine pendant cette année, la Chambre voudra bien pourvoir à ce surplus dans sa prochaine séance. (Lediard, *Hist. Navale de l'Angleterre*, trad. fr., III, p. 587, note *a*).

4. Stair à Stanhope, 30 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 236); d'Huxelles à Nancré, 3 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 153). Le Régent à Dubois, 18 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 99-100).

5. D'Huxelles à Nancré, 14 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 268, f° 232); Nancré au Régent, 26 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 177).



procuré cette politique d'intimidation à Vienne : « Mylord Stanhope, écrivait Dubois à Schaub, est le grand-père du traité, vous en êtes, mylord, le père. Vous n'avez pas moins été le ministre de Monseigneur le Régent, que celui de Sa Majesté Britannique, et Son Altesse Royale vous doit le succès d'une affaire que vous l'avez encouragé fortement d'entreprendre. Je vous restitue donc le compliment que vous m'avez fait sur l'acceptation de l'Empereur[1]. »

Ils se réjouissaient trop tôt ; la cour d'Espagne ménageait une surprise désagréable aux Anglais, au duc d'Orléans et à Dubois.

Malgré la perspective prochaine d'une Quadruple Alliance, les souverains de Parme et d'Espagne ne se laissaient ni décourager, ni effrayer par les menaces. « Ce traité, disait en leur nom, Alberoni, n'est qu'un emplâtre aux maux présents[2]. » Il savait que ni le Régent, ni le duc de Savoie ne lui reviendraient plus : « Je reste décidé cependant à exécuter le projet communiqué à Votre Altesse Royale, écrivait-il, le 8 janvier 1718, au duc de Parme, d'une nouvelle expédition en Italie ; je travaille sans relâche à disposer la flotte de manière qu'elle mette à la voile de bonne heure. Il faudra bien que l'Empereur envoie de nombreuses troupes en Italie[3]. » Pendant le mois de février 1718, il pressa les préparatifs, envoya 25,000 ducats au duc de Parme pour lui permettre d'armer ses forteresses et d'équiper une petite armée[4].

Il avait peut-être fait avec l'Angleterre et la France le même calcul que celles-ci faisaient avec lui. Il menaçait aussi : il annonçait aux Anglais et aux Hollandais la ruine de leur commerce, exigeait des explications sur l'envoi dans la Méditerranée de la flotte qui se préparait, avec l'espoir d'obtenir de l'opinion publique, dans ces deux pays, la paix et des avantages[5].

1. Dubois à Stair, 11 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 83), 20 avril 1718 (*Ibid.*, t. 317, f° 186).

2. Note de Torcy pour Dubois, 22 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 102-103).

3. Alberoni au duc de Parme, Madrid 8 et 24 janvier 1718 (A. Nap. Farnesiana, l. 59).

4. Le même au même, 7 mars 1718 (*Ib.*, *ib.*, l. 59).

5. Torcy, *Mémoires inédits*, III, f°s 19, 20, 22, 28, 29, III, f°s 259-260 ; Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 415-418, XV, p. 13 ; note de Torcy pour Dubois, 22 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 102) ; Dubois à Nancré, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 142).



Il reprochait au duc d'Orléans de favoriser dans son intérêt particulier, différent de celui de l'État, les agrandissements de l'Autriche : peut-être qu'effrayé et se sentant découvert, le Régent n'oserait pas provoquer la colère des Français [1]. Quand Alberoni apprit le voyage de Nancré, il déclara et fit déclarer par Cellamare qu'il serait le bienvenu, mais que son voyage ne servirait de rien. Les résolutions de son maître étaient bien prises : c'était un ultimatum aussi [2].

En arrivant à Madrid, le 23 mars, Nancré le trouva dans ces dispositions. Ses instructions lui prescrivaient de mener en trois temps la négociation délicate dont il était chargé. Ces trois temps devaient correspondre aux démarches qui se faisaient simultanément à Vienne : 1° Jusqu'à ce que l'Empereur eût accepté ; puis 2° signé ; 3° enfin jusqu'à ce que le délai accordé à l'Espagne fût écoulé. Le langage de Nancré devait être gradué suivant cette proportion : très modéré, quoique ferme, au début, affectueux pour conserver l'amitié de l'Espagne, au cas où l'Empereur refuserait ; plus net ensuite, sans rien de dur ni de désobligeant pourtant, plus précis pour faire souscrire Alberoni aux conditions du traité, cassant et menaçant à la fin, pour obtenir par la crainte ce qu'on n'aurait pu avoir autrement, avec des espérances cependant encore, telles que la restitution possible de Gibraltar [3].

Au début, et tant que l'acceptation de Charles VI resta douteuse, Nancré exécuta ponctuellement ses instructions. Il trouva Alberoni prévenu des intentions de la France et de l'Angleterre et très irrité contre leur négociation. « Que donne-t-on à l'Espagne, s'écriait-il, avec des emportements qui allaient jusqu'à la fureur, *une promesse de succession illusoire?* Ce qu'il

1. « Ennemis en général du nom Autrichien » (Saint-Simon, XV, p. 127. — Torcy, *Mémoires inédits*, III, f[os] 36-37 ; Saint-Simon, XIV, p. 420).

2. « Quand Nancré aurait l'éloquence persuasive de Cicéron et Démosthène, il ne trouverait pas le secret de contenter la cour avec les avantages peu solides du projet formé par les médiateurs. » (Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 289) ; note de Torcy pour Dubois, 24 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 142) ; Dubois au Régent, 10 mars 1718 (*Ib.*, *ib.*, f[os] 61-65).

3. Instructions de Nancré, février 1718 ; première rédaction de Dubois (A. ÉTR., Ang., t. 315, f[os] 38-53) ; rédaction définitive (A. ÉTR., Esp., t. 268, f[os] 23 et s.).



faudrait, *c'est régler le sort de la Sardaigne*[1]. » La réponse d'Alberoni était juste : entre l'Espagne et l'Empereur, la condition n'était point égale. C'était précisément l'argument que les Anglais avaient employé pour déterminer l'Empereur à accepter les avantages qu'on lui faisait. Mais le cardinal se trompait quand il croyait les Anglais opposés à toute guerre avec l'Espagne et qu'il insistait, avec l'espoir d'obtenir d'eux par menace leur concours effectif à la conquête de Sardaigne.

« Le ministère anglais, lui répondit sagement Nancré, dispose du Parlement selon les vues du Roi, et le Roi, gouverné par son ministère allemand, ne désirant que Brême et Verden, est très lié avec l'Empereur : rien ne lui est si cher que l'intérêt de ses États allemands[2]. » « En aucun cas, le Régent, concluait-il, ne pourrait se séparer de l'Angleterre, ne fût-ce que pour l'empêcher plus complètement de se donner à l'Autriche[3]. » Nancré ne négligea rien pour convaincre Alberoni de cette vérité essentielle, fondamentale. Pour lui prouver sa bonne volonté et la réalité de ce qu'on promettait en Italie à la Reine, il était autorisé à offrir une garantie de plus, l'établissement de garnisons espagnoles dans les États de Parme et de Toscane. Il le fit : cette concession ne provoqua de la part d'Alberoni que des critiques. « Élisabeth Farnèse était trop délicate pour se résoudre à cette *captation de testament*[4]. »

Ces premières conversations, de dix heures chacune au moins, avaient pourtant fourni au ministre espagnol des arguments pour fléchir l'obstination d'Élisabeth Farnèse et combattre l'influence belliqueuse de la cour de Parme.

« A bien prendre les choses, disait Alberoni à Madrid et à Plaisance au début d'avril 1718, l'occupation de la Toscane et du Parmesan valait mieux, pour l'Espagne et pour les Farnèse, que la Sardaigne. Elle préparait la reconstitution d'un État espagnol

1. Nancré au Régent, 28 mars 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 268, f° 203). Alberoni à Dodington, 6 avril 1718. « Votre ministère n'est plus Anglais, il est devenu Allemand : il s'est vendu vilement à la cour de Vienne. » (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, trad. fr., II, p. 410).

2. Nancré au Régent. *Ibid.* ; Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 381.

3. Dubois à Nancré, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 150).

4. Nancré au Régent. *Ibid.*



en Italie[1]. » — « Au risque de passer pour un innocent, je crois, disait Nancré, Alberoni disposé à la paix sincèrement[2]. »

Ce ne fut pas en effet la faute d'Alberoni, si la négociation échoua : les petits princes d'Italie, les Farnèse, les Médicis, les princes de Savoie tinrent entre leurs mains le sort de cette transaction et détruisirent les mesures que toutes les grandes puissances étaient en train de prendre pour la paix. Leur politique secrète fit avorter ce qu'avait préparé la politique secrète du Régent et de Stanhope.

L'appareil de la paix formé à Londres semblait à ces petits princes aussi funeste que les préparatifs militaires. C'était à leurs dépens que les puissances avaient résolu d'accommoder l'Empereur et l'Espagne. A la Maison de Savoie elles enlevaient la Sicile pour lui donner un équivalent qui n'en était pas un, la maigre Sardaigne. Elles établissaient le droit impérial sur Parme et la Toscane et livraient ces duchés à une armée d'occupation espagnole. On ne leur demandait pas leur consentement. La justice faisait une triste figure dans cette bagarre de diplomatie et de guerre[3]. « Les Cabinets de l'Europe ont perdu la raison : on a mis à la place de la politique le caprice de quelques individus qui, sans rime ni raison, peut-être *par des motifs particuliers*, coupent et rognent des États et des royaumes, comme s'ils étaient des fromages de Hollande[4]. »

Ainsi menacés, les princes italiens faisaient entendre dans toutes les cours leurs protestations : les Médicis par leur agent, le marquis Corsini qui alla se plaindre à Paris et à Londres[5];

1. « On nous a reproché, disait Dubois à Nancré, le 23 mars 1718, que non contents que la maison des Bourbons ait deux monarchies, nous voulions qu'elle en eût une troisième en Italie. » (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 152).

2. Nancré au Régent et à d'Huxelles, 18 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 117-135).

3. M. de Mazade a fort bien exposé cela, d'après les dépêches des envoyés de Savoie (*Revue des Deux-Mondes*, 1860, t. 30, p. 183).

4. Alberoni à Dodington, 16 avril 1718 (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 411).

5. « Corsini qui est devenu cardinal et premier ministre à Rome. Le grand duc l'envoya à Londres représenter l'injustice qu'on lui faisait en disposant de ses États contre son gré », fin février 1718 (Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 130, 279-280 ; Saint-Simon, XIV, p. 446 ; XV, p. 20-21. On peut voir aux Affaires Étrangères (Ang., t. 314, f° 248) les conversations que le jurisconsulte attitré de Dubois, Saint-Prest, avait avec cet envoyé toscan à Paris, à la fin de janvier.



le prince de Savoie par Provana, son agent à Paris ; au même moment (début de mars) le duc de Parme par son envoyé à Londres, Claudio Ré qui avait été mêlé aux négociations d'Utrecht et de Hanovre. Toutes ces protestations restèrent vaines. Les Médicis, les princes de Savoie et les Farnèse eurent recours à d'autres moyens : les uns se cherchèrent des avocats et des défenseurs auprès de l'Empereur à Vienne, où se trouvait un ami et un représentant tout désigné, le prince Eugène ; les autres, les Farnèse, auprès de la Reine et d'Alberoni, à Madrid.

« On prétend, écrivit Dubois à Du Bourg, qu'à Vienne le motif de la résistance peut être une négociation du roi de Sicile de la part duquel il y a quelqu'un pour faire un accommodement avec l'Empereur, et traiter d'un mariage du prince de Piémont avec une archiduchesse [1]. » « Vous devez, ajoutait-il à Stair, le 11 avril, vouloir bien du mal au roi de Sicile qui veut étouffer votre enfant dans le berceau. Mylord Stanhope dit que si le duc de Savoye ne veut pas être roi de Sardaigne de notre façon et nous dame le pion, nous aurons un pied de nez [2]. »

Si Dubois pénétra le secret de cette résistance, ce fut par l'indiscrétion de deux agents savoyards, Piaz et Sol, qui, croyant le résident français Du Bourg hostile au Régent, s'en allèrent sottement la lui découvrir [3]. L'Angleterre, renseignée par Dubois, y mit ordre ; elle adoucit le prince Eugène en admettant la branche des Soissons à la succession de la Sardaigne, au risque de mécontenter l'Espagne [4]. L'Empereur accepta les propositions des médiateurs et rejeta celles de la Savoie tout autant que la requête du grand duc de Toscane [5].

Les Farnèse, à Madrid où ils avaient établi leur nièce et auprès

1. Dubois à Du Bourg, 25 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 568 ; Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 492 ; Saint-Simon, XV, p. 95). — Mémoire de Torcy du 5 avril 1718, envoyé à Dubois. « On parle beaucoup d'un accommodement prochain entre l'Empereur et le roi de Sicile. On croit donc que si l'Empereur rejette le projet proposé par l'Angleterre, il aura auparavant traité avec le roi de Sicile. » (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 213-214.)

2. A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 83.

3. Bothmar, *Mémoires* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXVI, p. 249-250) ; Torcy, *Mémoires inédits*, III, f°s 412-413 ; Saint-Simon, XV, p. 61.

4. Ce fut Stair qui écrivit dans ce sens à Vienne. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 157).

5. Nancré s'en effrayait fort, 18 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 111).



d'elle leur envoyé comme premier ministre, devaient mieux réussir. Élisabeth Farnèse décida le Roi son mari à répondre aux médiateurs par des conditions qui rendaient leur médiation impossible. Philippe V réclama la Sardaigne, refusa l'échange qu'on lui offrait de Parme et de la Toscane, même garanties par des garnisons espagnoles. Il prétexta que l'entretien en serait trop onéreux. Tout ce qu'il offrit à l'Empereur, ce fut la Sicile. Tant pis pour le roi de Sicile qui recevrait peut-être le marquisat de Finale, et, en tout cas, le juste châtiment de ses faussetés. « Par déférence pour le Roi son grand-père, disait-il en concluant, il avait acquiescé aux traités d'Utrecht, où quelques particuliers anglais ont fait la loi. Il ne la veut pas recevoir une seconde fois, puisque Dieu l'a mis dans un état d'indépendance et de force à ne pas subir le joug de ses ennemis pour s'attirer l'indignation et le mépris de ses sujets[1]. »

Un tel langage était presque une déclaration de guerre à l'Europe : Philippe V annonçait qu'il emploierait ses forces à conquérir la Sicile, quitte à la remettre plus tard à l'Empereur en échange de la Sardaigne. Le duc de Parme l'emportait.

Il se réjouit surtout, quand il apprit le 9 mai 1718 que trois cents voiles et trente mille hommes avec de l'artillerie, du train et des vivres en abondance, « se verraient bientôt dans la Méditerranée pour l'édification de la postérité[2] ». Philippe V passait immédiatement de la menace à l'exécution. Les Farnèse avaient gagné leur cause. Une seconde fois, ils avaient obligé Alberoni à porter la guerre en Italie, contre les Allemands.

En cette occasion décisive, où Stanhope et Dubois croyaient tenir la paix européenne au profit de leurs maîtres, au mois d'avril 1718, les puissances qu'ils avaient espéré intimider prenaient leurs dispositions pour une guerre nouvelle. On conçoit leur mécontentement : ils croyaient « étouffer au berceau l'enfant qui leur avait donné tant de mal à élever et qu'ils aimaient, comme c'est l'ordinaire, chèrement[3] ». Ils s'en prirent à Albe-

1. Nancré au Régent, 26 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 177); Alberoni à Dodington, 16 avril 1718 (Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, p. 411).
2. Alberoni au duc de Parme, 9 mai 1718 (*Ibid.*, *ibid*).
3. Dubois à Stair, 11 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 53).

roni et à ses agents. « Il faut abattre dans l'Espagne un ennemi capital. Il faut se boucher les yeux pour ne pas voir que le cardinal Alberoni a toujours cet objet en vue, que plus il se fortifiera, plus il sera à craindre, que nulle précaution ne peut garantir de sa mauvaise volonté. On m'a dit que tout ce que le cardinal Alberoni tramait et faisait, regardait uniquement Votre Altesse Royale; qu'il était averti et instruit d'une manière étonnante de tout ce qui se passe autour d'Elle et qu'il mettra tout en œuvre pour faire échouer le traité, afin de ne pas trouver un obstacle au grand objet où tendent toutes ses démarches, qui est de lui disputer la succession à la Couronne[1]. » Après Alberoni, c'était Cellamare que Dubois traitait de *boute-feu*.

En réalité, ce furent les princes italiens qui empêchèrent la trêve de 1717 d'aboutir alors à une paix durable[2]: le duc de Savoie exposé à perdre la Sicile sans compensation, le duc de Parme à subir le joug de l'Empire ou des troupes d'Espagne, le duc de Toscane et les Florentins menacés d'un démembrement ou d'une occupation étrangère. Impuissants à empêcher une négociation qui passait au-dessus d'eux, pour retomber plus lourdement sur leurs États, ils préféraient encore une guerre où ils risquaient moins d'être dépouillés sans compensations. Les princes de Savoie et les Médicis empêchèrent l'Empereur d'accepter du premier coup le projet franco-anglais; les Farnèse déterminèrent Philippe V et sa femme à le rejeter tout à fait. Par leurs efforts communs, l'œuvre de Stanhope et de Dubois, au mois de mai 1718, se trouva subitement entravée et presque condamnée.

Dubois voulut la défendre, en dépit de tout. Il gourmanda ses agents; il dit à Schaub : « Qu'il avait fait son affaire à Vienne, qu'il s'en tînt là et ne voulût pas aller plus loin que Paradis; que, pour plaire à l'Empereur, il ne déplaise au ministre d'Angleterre et à Monseigneur le Régent et ne rende pas l'affaire plus

1. Dubois au Régent, 16 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 197); 20 juin 1718 (*Ibid.*, t. 319, f° 202). « Mgr le duc d'Orléans n'a pas de plus grand ennemi que le Cardinal. » Dubois à Noré, 30 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 195).

2. C'étaient eux déjà qui étaient en 1715 le principal obstacle à la paix européenne (voir notre Introduction, ch. II).

difficile[1]. » De même, il écrivait à Nancré : « Comme il serait impossible de faire revenir l'Empereur aussi bien que de contenter Monsieur le Cardinal, il faut vous réduire à l'acceptation ou au refus du traité, tel qu'il est entre vos mains, et faire la sourde oreille sur beaucoup de choses[2]. »

Les choses étaient venues à ce point qu'on ne pouvait plus maintenir la Triple Alliance que par des menaces de la guerre.

Au dernier moment, le défaut de ce prétendu système pacifique apparaissait clairement. Depuis le jour où la France et l'Angleterre avaient laissé à l'Empereur l'espérance de la Sicile, à l'Espagne l'espérance de Parme et de la Toscane, distribué et partagé des États « à leur gré en maîtres du monde[3] », leur médiation n'avait été qu'un partage déguisé des États italiens, sans le consentement ni des princes, ni des peuples. Ces partages-là ne servent qu'à mécontenter toujours les victimes, et satisfont rarement les puissances partageantes. Il n'y a que le fait accompli par la force qui puisse décider des convenances et régler de tels accords. Les médiateurs étaient condamnés à employer la force tôt ou tard.

Plus prévoyante et plus sage avait été la politique de Louis XIV qui, pour procurer la paix entre l'Espagne et l'Empereur, avait proclamé la *neutralité de l'Italie*[4]. Dubois et le Régent avaient d'autres vues que la paix et les intérêts du royaume : « La neutralité de l'Italie, avait dit l'abbé, laisserait Son Altesse Royale dans un état très douteux et l'exclurait des deux Renonciations qui pourraient affermir ses droits au trône de France[5]. » Au contraire, l'occasion lui paraissait belle d'obtenir ces Renonciations, même au prix d'une guerre.

Dubois avait de longue main habitué son maître à la pensée d'engager la lutte avec le roi d'Espagne. En prenant contre son neveu le parti favorable à l'Empereur, le Régent conservait l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande : « C'est une fatuité

1. 5 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 49).
2. 2 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 7).
3. Nancré au Régent, 26 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 177).
4. Voir notre Introduction, I, ch. II.
5. Dubois au Régent, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 217, f° 5).



de compter sur l'Espagne, et le seul moyen de la contenir est de se fixer avec l'Empereur[1] », disait l'abbé le 30 mai 1718. Le 4 juin, il développait plus complètement sa pensée : « On ferait donner son Altesse Royale dans le plus grand panneau où elle puisse tomber, en lui faisant prendre des liaisons avec l'Espagne qui ne peut être que son ennemie[2]. » « Moins il y aura de liaison entre la France et l'Espagne, plus son Altesse Royale sera en sûreté et aura d'avantages pour ses droits et ses intérêts, et, si elle est unie avec l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, elle ne peut et ne doit pas s'embarrasser de l'accession de l'Espagne. *Nous en serons quittes pour des subsides. Voilà en quatre paroles, le système que son Altesse Royale doit suivre*[3]. » Enfin il concluait : « *L'acceptation de l'Autriche et de l'Espagne ensemble est à souhaiter. Celle de l'Empereur seule est préférable à celle de Philippe V seule*[4]. » C'était son dernier mot.

Puisqu'il faudrait recourir à la guerre, et user de contrainte, mieux valait le faire contre le roi d'Espagne que contre Charles VI. Là où se trouvait l'intérêt du Régent, devait être son système. Rien sans doute ne coûtait à ce prince plus qu'une décision. Il n'était point homme, comme l'abbé, une fois son parti pris, à s'y tenir. Mis en demeure, à la fin d'avril 1718, de choisir entre l'Espagne et l'Empereur, il fut repris de nouveaux scrupules. En s'assurant le concours de l'Europe, il tremblait de perdre les Français, s'il les obligeait à une guerre avec l'Espagne.

Le 4 mai 1718, subitement, malgré les engagements qu'il avait pris avec la cour de Vienne, il revint sur ses pas. Il souscrivit aux conditions de Philippe V jusqu'à lui abandonner la Sardaigne : « Cela effarouchera peut-être, dit-il à Dubois, les politiques à longue vue de la cour de Vienne et les Anglais impérialistes comme Stair; mais c'est, dans le fond, l'intérêt de l'Angleterre et de la France. Il est essentiel pour l'Angleterre

1. Dubois à Nocé, 30 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 195). M. Wiesener a très bien montré d'après les sources anglaises que le cabinet anglais souhaitait aussi ce règlement de l'Empereur avec l'Espagne (Wiesener, II, p. 132).

2. Dubois à Nocé, 4 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 26).

3. Dubois à son neveu, 6 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 50).

4. Dubois à Nocé, 10 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 70).



que l'Espagne accepte, et accepte de bonne grâce. Je ne vous parle point de mon intérêt aussi en cela. Tout ce qui me regarde, vous le sentez d'avance[1]. » Il était bien tard, pour examiner ce qui eût mieux convenu à la France. Aussi, le duc d'Orléans n'envisageait-il pas les avantages de son pupille et du royaume. Il craignait seulement de s'être trompé dans le calcul de ses intérêts : ambitieux et joueur, il ne songeait qu'à ses propres risques.

Pour le faire reculer et profiter de ses hésitations, les adversaires ordinaires de la politique de Dubois lui faisaient peur. Tous s'étaient réunis dans un nouvel effort contre la négociation de Londres et son auteur. Depuis trois mois, le maréchal d'Huxelles avait cessé sa correspondance avec Dubois[2] : il ne lisait plus les dépêches de Londres au Conseil de Régence[3] ; il affichait sa mauvaise humeur. Il avait eu le crédit de conserver en Hollande son parent, Châteauneuf, qui travaillait à écarter les Hollandais de la Quadruple Alliance[4]. Depuis qu'il avait repris sa liberté, il combattait Dubois sans relâche. Il répétait au Régent « que la négociation de Londres était un marché conclu entre l'Empereur et l'Angleterre pour se procurer mutuellement l'un, un agrandissement en Italie ; l'autre, les duchés de Brême et de Verden. Il lui faisait honte d'être leur dupe et leur victime. Que lui donneraient-ils en échange de son autorité compromise dans le royaume[5] ? »

1. Le Régent à Dubois, 14 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 70-71). « M. de Konigsegg a déclaré que l'Empereur accepte toutes les conditions proposées. On peut donc finir avec M. de Pentenridter. » De sa main, à la fin, le Régent ajoutait : « Mandez-moi, mon cher abbé, ce que mylord Stanhope vous dira sur l'idée de fortifier et rendre plus étroite notre alliance pour contenir la cour de Vienne dans les avantages qui lui sont accordés par le traité. » Le Régent à Dubois, 4 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 298).

Au même moment Dubois recevait de Vienne une lettre de Saint-Saphorin (Wiesener t. II, p. 146) qui lui faisait valoir la peine qu'il avait eue à faire accepter par l'Autriche les concessions en faveur de S. A. R.

2. Neveu de Dubois à Dubois, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 187). Dubois au Régent, 8 avril 1718 : « Je suis un pestiféré avec qui ils ne veulent pas avoir de commerce, même après qu'ils m'ont fait faire la quarantaine (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 168).

3. Chavigny à Dubois, 11 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 17).

4. Chavigny à Dubois, 14 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 74). Dubois au Régent, 19 avril 1718 (*Ib.*, *ib.*, f° 120). « Châteauneuf déclame contre le traité. »

5. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 197).



Dubois avait des agents assez dévoués à Paris pour le renseigner sur ces manèges, Nocé, Chavigny, son neveu. Leur familiarité avec le Régent leur permettait de le défendre. Ils le faisaient avec esprit et courage, vantaient son dévouement, accusaient le malin vouloir de ses envieux[1]. Dubois dictait de Londres leur conduite, et jusqu'aux reproches très vifs qu'ils osaient porter au Palais-Royal. « Quiconque fait croire tout cela à Son Altesse Royale pourrait lui persuader aussi facilement que j'ai résolu à mon retour de l'assassiner. Ce serait un grand défaut de croire mes ennemis contre toute sorte de vraisemblance; mais c'en est un plus grand encore, de croire ses propres ennemis contre la raison et les témoignages d'un homme affidé qui est sur les lieux et a le nez sur ses affaires[2]. » Stair, d'ailleurs, défendait Dubois et son œuvre avec une égale vivacité. « Il était bien de ses amis[3] », presque le ministre du Régent. Il combattait « les intrigues de ceux qui ont toujours souhaité de faire échouer le plan[4] ». Il employait des arguments de nature à le ramener par la peur. « Si notre traité vient à manquer, il aura beaucoup de peine à soutenir son autorité comme Régent, et il lui est impossible de parvenir à la succession de la Couronne[5]. »

La cabale espagnole employait les mêmes arguments et les soutenait avec une même ardeur, encouragée de Madrid par Nancré qu'elle avait ramené à elle. Nancré, le confident et l'ami de Dubois, après deux mois de séjour en Espagne, était revenu au maréchal d'Huxelles, à de meilleurs sentiments pour Alberoni. Par une brusque volte-face, il avait embrassé le parti qu'avec Dubois, six mois avant, il avait combattu, les projets de Peterborough et du duc de Parme. Il s'était mis en tête de rapprocher Philippe V et le Régent. Ce rapprochement pouvait déterminer une guerre, mais une guerre contre l'Empereur, justement le contraire de ce qu'avait souhaité et résolu Dubois : « Je me crois obligé de vous

1. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 197).
2. Dubois à Chavigny, 11 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 81).
3. Chavigny à Dubois, 21 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 224).
4. Stair à Dubois, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 129). Stair à Stanhope 30 mai 1718 : « Le Régent me paya de discours » (R. OFF., Wiesener, t. II, p. 165).
5. Stair à Stanhope, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 2).



dire, écrivait le duc de Parme à Alberoni, le 30 avril 1718[1], que je crois qu'il faut à tout prix seconder Nancré le plus possible, et le tenir favorable à leurs Majestés Espagnoles, pour pouvoir, avec son concours, désabuser le duc d'Orléans de tout le malencontreux mépris où il est, et le faire entrer dans les intérêts de la cour de Parme. »

Au moment où Dubois faisait partir au service de sa diplomatie secrète Nancré pour Madrid, la négociation secrète de d'Huxelles et des Farnèse, qui n'était pas détruite, lui retirait son principal agent. Il avait compté sur lui pour intimider la cour d'Espagne. Et c'était le Régent que Nancré maintenant intimidait, pour le détourner de Dubois, des Anglais et de l'Empereur. Dubois, d'abord, ne voulut pas y voir une trahison. Il accusa seulement Nancré « d'avoir trop tardé et trop disserté à Paris ». Il le considérait comme un imprudent, « un maladroit dont la folie a toujours été de croire pouvoir tout concilier[2] ». Il refusait de croire à une désertion.

Un jour, Chavigny éveillait pourtant ses soupçons, en lui faisant remarquer que Nancré emmenait avec lui à Madrid un sieur Dutheil, fort attaché au maréchal d'Huxelles par ses fonctions, son ancien secrétaire à Utrecht, « très habile homme, froid, dit Barbier, et depuis longtemps au courant des choses de l'Espagne[3] ». Sur-le-champ, Dubois lui réclama ses lettres et défendit à son neveu de lui communiquer désormais la correspondance avec le Régent[4]. Mais il continua de lui écrire confidemment, le tenant au courant de ses inquiétudes et de ses projets. « Il faut conserver par préférence à tout, lui répétait-il, la correspondance avec l'Angleterre et la Hollande. *Ne vous laissez pas jeter de la poudre aux yeux par Alberoni.* Conservez votre santé dans les pays chauds et secs, mieux que je ne conserve la mienne dans un lieu froid et humide[5]. » Il essayait, s'il était possible encore, de le ramener.

1. Duc de Parme à Alberoni, 30 avril 1718 (Arch. Nap., Farnes., l. 59).
2. Dubois à Nocé, 14 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 430).
3. Barbier, *Mémoires*.
4. Neveu de Dubois à Dubois, 15 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 49).
5. Dubois à Nancré, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 142).



Alors ce fut Nocé qui, le 5 avril 1718, vint l'éclairer sur les intentions de Nancré : « Je crains bien que Nancré ne patricote avec Alberoni une entente avec l'Espagne, sans le concours de l'Angleterre et de la Hollande[1]. » Le premier dénonciateur, Chavigny était revenu de ses soupçons dans l'intervalle ; Nocé insista pour mettre Dubois en garde. Celui-ci ne savait plus qui croire.

Il commença pourtant à découvrir les manèges de Nancré, le jour où il le vit d'accord avec Alberoni et Philippe V pour décider le Régent, au début de mars 1718, à réclamer la Sardaigne. « *C'est un patricotage de Nancré* ou la malice d'une cabale qui, voyant que contre son attente notre projet prend le train de réussir, a saisi le seul moyen qui reste pour le bouleverser. Il y a des traits dans les lettres de Nancré qui me font craindre que je n'aie lieu de me repentir de lui avoir fait donner cette commission. » Et il citait ces traits, en faisant, pour conclure, son *mea culpa :* « Tu l'as voulu, Georges Dandin[2] ! »

Ni Chavigny, ni Nocé, ni Dubois ne se trompaient. En quittant Paris, Nancré était entré dans le parti du maréchal d'Huxelles et les intrigues des Farnèse. Ce qui avait empêché, en novembre 1717, la vieille cour de rapprocher le Régent, Philippe V et Alberoni, c'était l'absence, à Madrid, d'un agent dévoué à ces projets. Le duc de Saint-Aignan les avait combattus pour faire triompher ceux de Louville et de Longepierre. Le départ de Nancré rendit au parti espagnol l'espoir d'une revanche[3].

Peterborough, à peu près fixé en France depuis ses aventures d'Italie, cherchait une occasion du même genre. Lié par le moyen de Cellamare avec d'Huxelles, il entra dans le salon de Mme de Nancré, où fréquentaient les hommes de la vieille cour, les parents de Mme de Ventadour et d'Huxelles[4]. Peterborough trouva ainsi Nancré dans la familiarité de Villeroy et de la vieille cour ; il se lia également avec lui, lui fit

1. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 197). Résumé d'une conversation avec Nocé.

2. Dubois à Nocé, 12 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 81).

3. Voir notre tome II, *Le Secret des Farnèse.*

4. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, XIV, p. 87, XVII, p. 311 ; édit. Chéruel XIV, p. 457 ; XV, p. 65.



accepter ses projets, le détourna peu à peu de l'abbé Dubois[1]. Dès le 18 mars 1718, il comptait sur Nancré et le disait au duc de Parme : « C'est une bonne affaire que Nancré aille à Madrid. Tout dépend de la satisfaction que ce seigneur y trouvera sur les intérêts de son patron[2]. » Il engageait le duc de Parme à établir entre Philippe V et le Régent « l'union que nous désirons, si nécessaire[3] ». Le duc de Parme entendit ces conseils et les transmit à Alberoni qui les suivit scrupuleusement. Et de son côté, Peterborough entré en correspondance avec Nancré, offrait par son intermédiaire au cardinal ses avis et, s'ils échouaient, l'appui de son épée contre l'Empereur[4].

Disposé à se laisser gagner par l'Espagne, Nancré ne résista pas aux avances d'Alberoni. Celui-ci l'accablait de démonstrations et d'honnêtetés[5]. Il prit fait et cause pour lui, se plaignit à Dubois « que les puissances médiatrices prissent trop de partialité pour l'Empereur et ne lui donnassent à offrir à l'Espagne *que des morceaux rognés en tout, et de mauvaises marchandises*[6] ». Il plaignait son Altesse Royale d'être si fort livrée aux Anglais, et regrettait qu'Elle ne prît pas quelques mesures avec le roi d'Espagne[7]. C'était le désaveu le plus formel, la critique la plus sévère des négociations de Dubois. Nancré ne se gênait pas pour dire plus haut encore : « Le roi d'Espagne est persuadé que ce sont des vues particulières, et des liaisons secrètes avec le roi d'Angleterre qui engagent son Altesse Royale à se laisser dominer par les Anglais et à se conduire contre les intérêts de la France[8]. »

1. Au mois de décembre 1719, Peterborough écrivait à Nancré : « Ayant eu le plaisir de vous connaître autrefois. » (A. ÉTR., Esp., t. 292, f° 292.) Il lui écrivait et faisait passer ses lettres par Mme de Nancré : lettre de Peterborough à Nancré, mars 1718 (ARCH. NAP., Farnesiana, l. 57).

2. Peterborough à Gazola (ARCH. NAP., Farnesiana, l. 57).

3. *Ibid.*

4. Peterborough à Nancré, 13 mars 1718 (ARCH. NAP., Farnesiana, l. 57); à Alberoni (*Ibid.*, *ibid.*). La lettre pour Alberoni fut remise à Nancré qui l'emporta. C'est la preuve la plus certaine que Nancré avait été acquis au parti opposé à l'alliance anglaise.

5. Saint-Aignan à Longepierre, 21 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 245, f° 153; Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 394; Saint-Simon, (édit. Chéruel, XV, p. 53).

6. Nancré à Dubois, 18 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 111).

7. Nancré au Régent, 26 avril 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 177).

8. Dubois à Nocé, 12 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 81).



Avec un tel avocat à Madrid, le maréchal d'Huxelles regagna tout le terrain qu'il avait perdu [1]. Il prit l'habitude de ne plus lire au Conseil de Régence que les dépêches et les arguments de Nancré [2]. Torcy, qui soutenait Nancré, Villeroy, tous les gens du règne passé conclurent sur ces documents qu'on devait des concessions à l'Espagne [3]. Et au risque de rompre avec l'Empereur, le duc d'Orléans, entraîné par ce courant d'opinion, ne craignit pas de demander aux puissances médiatrices la cession de la Sardaigne à l'Espagne [4]. Il entrait tout à fait dans le plan que lui proposaient d'Huxelles et Nancré : « Je ne vois rien de plus capital pour son Altesse Royale que *l'accession volontaire de l'Espagne*. Sans elle, on s'écarte du but qu'on s'était proposé. *On fera la guerre que l'on ne voulait pas faire. On se trompe lorsqu'on met toutes ses espérances dans la contrainte. On me dira que c'est un grand point que le consentement de l'Empereur, mais la Sicile le paie pour le présent. Il faut avoir le consentement de l'Espagne par des avantages réels* [5]. »

C'était le contre-pied du système de Dubois. Point de contrainte, ni de menaces ; *des avantages réels*. Le Régent félicitait Nancré de sa méthode, de ses réflexions et paraissait prêt à les adopter : « Il est essentiel, répétait-il à Dubois, que l'Espagne accepte, et de bonne grâce [6]. » C'était l'avis de tous ceux « qui, auprès de lui, étaient à la tête des affaires [7] », de Pecquet, le premier commis des Affaires Étrangères [8], de tous ceux qu'on *appelle les sages*, et que Dubois avec mépris, traitait *de Pédants et de docteurs en politique* [9].

1. « Les mauvais discours qui semblaient s'être dissipés commencent à se réchauffer plus que jamais. » Chavigny à Dubois, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 185).

2. Même dépêche.

3. « Vous ne devez pas douter que M. de Torcy qui augmente tous les jours en crédit ne cherche à en donner à Nancré et ne concoure avec nos contradicteurs. » Chavigny à Dubois, 5 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 32). Et le 13 juin 1718, après une conversation avec Villeroy, il ajoute : « affections générales pour l'Espagne » (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 60).

4. Le Régent à Dubois, 4 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 218).

5. Nancré à d'Huxelles, 16 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 144).

6. Le Régent à Dubois, 4 mai 1718.

7. Nocé à Dubois, 19 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 120).

8. Neveu de Dubois à Dubois, 27 mai 1718 (*Ibid.*, f° 175).

9. « Faire honte à ces pédants renchéris qui battent la campagne et veulent



Un moment, il parut même que le Régent renoncerait à Dubois, à sa diplomatie secrète en Angleterre et en Espagne, pour remettre au Conseil de Régence le règlement de cette affaire : suivant les vues de d'Huxelles, de Nancré et de Torcy, « Son Altesse Royale avait cru nécessaire de remettre dans le cours ordinaire de la diplomatie officielle la négociation de Madrid, *de la mettre à découvert*[1]. » Il désavouait l'œuvre constitué par Dubois à Londres, comme si elle eût été criminelle[2]. Il supprimait du même coup, et désavouait de même celle du duc de Saint-Aignan, à Madrid[3]. Il y mit fin par cette dépêche du 17 mai 1718[4] : « Si la mort du Roi se produisait pendant la négociation, et qu'Alberoni et la reine d'Espagne se montrassent accommodants, il faudrait *abandonner le parti espagnol, et se rapprocher d'eux*. Vos démarches doivent donc dépendre de l'état de la négociation de Nancré. »

Ainsi le double Secret que depuis deux ans le Régent ménageait avec les Anglais et Dubois, ou avec les Espagnols, Longepierre et Saint-Aignan, fut sur le point d'être condamné, abandonné. Le duc semblait résigné à n'avoir plus d'autre politique qu'une entente officielle, publique avec l'Espagne ménagée par les Farnèse, négociée par Nancré, soutenue au Conseil de Régence par d'Huxelles et Torcy.

Il se pourrait bien que Torcy eût déterminé cette évolution. « Son crédit augmente tous les jours, écrit Chavigny à Dubois[5]. » Nancré et du Theil étaient ses agents, ses élèves : ils lui devaient leur fortune[6]. A eux trois, ils formaient un triumvirat qui avait servi tour à tour Dubois et d'Huxelles, pour les ruiner l'un par l'autre, et pousser Torcy à leur place. La part active que

appliquer à tout leurs lieux communs et leurs vieilles maximes. » Dubois au Régent, 18 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 168).

1. Chavigny à Dubois, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 185).
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. Voir notre tome II, chap. II, *Le Secret des Farnèse*.
4. Le Régent au duc de Saint-Aignan, 17 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 25).
5. Chavigny à Dubois, 5 juin (page précédente, note 3).
6. Torcy à Nancré, 29 avril 1718, le félicite de son zèle et de sa sagacité (A. ÉTR., Esp., t. 269, f° 145). Cela même dut être préparé de bonne heure : quand Nancré partit pour l'Espagne, avec des instructions de Dubois et d'Huxelles, il reçut des instructions différentes et presque contraires de Torcy. (A. ÉTR., Esp., t. 268, f° 40).



Torcy prit, en novembre 1717, à la négociation de Londres, la manière dont il soutint, à Madrid, celle de Nancré en avril 1718, formèrent les deux phases de cette intrigue. Torcy semblait appelé à rentrer au Conseil, à reprendre les Affaires Étrangères, à les conduire désormais au gré non plus des Anglais, mais de l'Espagne[1].

Ce fut là un rude adversaire qui se dressait en face de Dubois, au moment où il croyait toucher au but. L'abbé eut un de ces moments de découragement auxquels n'échappent pas les plus courageux. Il commençait à souffrir cruellement de la maladie qui devait l'emporter quelques années plus tard; après une attaque de goutte très douloureuse, qui ne l'empêchait pas de boire du Tokay à la santé des ministres anglais[2]; mal soigné par de petits médecins qui « n'étaient pas grands clercs et se contredisaient », il fut atteint d'une rétention d'urine[3]. « Avec beaucoup de travail, de contention d'esprit et du chagrin qui vient de France, avec des repas et du vin, on n'a pas le sang fort doux[4]. » Il s'était mis au régime, « lait de vache coupé matin et soir, tous les jours un lavement, et du potage à dîner ». Rien n'y fit. Malade, découragé, effrayé par les intrigues de Nancré, il songea le 2 mai 1718, « à avoir recours à quelque chose de plus adoucissant encore, qui est de penser à mon repos et à ma liberté. Je suis une dupe que les Anglais ont trompé comme un imbécile. Voilà assez de défauts corporels et spirituels pour obtenir mon congé et n'être pas regretté. Je le demanderai plus tôt qu'on ne pense : démêlera les fusées qui voudra[5]. »

1. On peut connaître ou deviner les sentiments de Torcy à cette époque par ses *Mémoires inédits*, III, f° 623 (Saint-Simon, édit. Chéruel, XV, p. 148) : « Il est certain que les ministres d'Angleterre décriaient ou élevaient ceux de France et d'Espagne selon qu'ils se pliaient ou résistaient aux volontés du roi de la Grande Bretagne : *Nancré était regardé comme absolument gagné par Alberoni; l'abbé Dubois était célébré*. La cour de Londres n'avait d'attention que pour l'Empereur; mais se plaindre et menacer était pour l'Espagne crier dans le désert. » (*Ibid.*, III, f° 629; Saint-Simon, XV, p. 152). N'est-ce pas une critique fort vive du Secret de Dubois et une sorte d'apologie de Nancré et de l'Espagne? (Voir encore, *Mémoires inédits* t. III, f°s 906-907 ; Saint-Simon, XV, p. 284.)

2. Dubois à Stair, 11 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 83). Dubois à Nocé, 11 avril 1718 (*Ibid.*, f° 81).

3. Dubois à Chavigny, 2 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 32).

4. Dubois à Chirac, 14 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 125).

5. Dubois à Chavigny, 2 mai 1718 (voir note 3).



Quand la santé lui revint, le découragement de Dubois se changea en colère, « contre les gens, qui, travaillant tous les jours avec le Régent, un prince qui a cent fois plus d'esprit qu'eux, mais nulle malice, font glisser en lui tout le venin qu'ils veulent, et le persuadent[1] ». Il invectiva d'Huxelles : « Lorsqu'un premier ministre des Affaires Étrangères a éclaté si publiquement contre un projet, il faudrait qu'il fût un ange pour s'empêcher de le tracasser sous main et de le ruiner, lorsqu'il le peut impunément. *Or celui que j'ai eu en mon chemin, n'est pas un ange*[2]. »

Mais la difficulté était de combattre tout ce monde, et Nancré surtout appuyé sur le crédit de Torcy. Les seuls agents qui fussent restés fidèles à l'abbé, Chavigny et Nocé se prodiguaient auprès du Régent, pour lui dévoiler les artifices de ses ennemis : « C'était un piège des plus grossiers que cette question de la Sardaigne par où l'on espérait accrocher la négociation[3]. » Ils ne quittaient plus le maître, ils le suivaient à Saint-Cloud pour le persuader dans l'intimité[4]. Ils « le tenaient en haleine sur les galanteries que lui écrivait Nancré de la belle passion du cardinal Alberoni[5] ». Mais ils sentaient leur impuissance, malgré tout. « Il faut, disait Chavigny à Dubois, ménager pour le moment Nancré qui a beaucoup d'approbation, et Torcy surtout qui *augmente tous les jours en crédit, quitte à se venger plus tard*[6]. » Avec sa vieille réputation, sa longue expérience, Torcy était un homme à ne pouvoir être attaqué de front, comme d'Huxelles[7].

En cette détresse et contre de telles oppositions, Dubois ne trouva d'autre ressource que ses amis de Londres. Torcy leur était suspect, par sa conduite dans l'ancien ministère, par ses

1. Dubois à son neveu, 3 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 16).
2. Dubois à Nocé, 30 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 196).
3. Chavigny à Dubois, 11 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 67).
4. Même dépêche (*Ibid.*, *ibid.*).
5. Dubois à Nocé, 4 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 26).
6. Chavigny à Dubois, 4 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 204); 5 juin 1718 (*Ibid.*, t. 319, f° 32), « dissimuler avec Nancré, quelque équivoque que soit sa conduite ».
7. Dubois à Chavigny, 19 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 282).



préjugés contre l'Angleterre[1]. Le traité avec l'Empereur leur importait au moins autant qu'à Dubois : le rapprochement du Régent et de l'Espagne devait les effrayer. Stair, pendant tout le mois de mai, « travailla fidèlement et constamment au grand ouvrage[2] ». C'était un avocat convaincu, autorisé et capable de persuader, jusque par ses emportements et ses brutalités voulues, un prince irrésolu comme le Régent. Quand le duc d'Orléans lui proposa de céder la Sardaigne à l'Espagne, Stair lui répondit de manière à ne laisser aucun espoir, par un refus absolu de proposer à l'Empereur de nouveaux expédients qui l'irriteraient[3]. Il refusa aussi catégoriquement d'insérer dans le traité la promesse de mettre des garnisons dans les États d'Italie[4]. Il menaça encore une fois le Régent de la perte de ses droits au trône de France : « Ni l'Espagne, ni la nation française n'étaient disposées à les reconnaître Il n'avait à compter pour les soutenir que sur les puissances étrangères. » En concluant, il déclara qu'il fallait choisir entre l'Angleterre et le parti espagnol[5]. Le moyen était bon : il réussit. Ce fut une vraie victoire.

Le Régent imposait à d'Huxelles et à Nancré, « dépités de ce qui venait d'Angleterre[6] », les idées et les leçons de l'abbé Dubois[7]. Le 26 mai 1718, Nancré communiquait à Alberoni les ordres du Régent, son refus de réclamer la Sardaigne. Tous deux unirent leurs plaintes tardives et stériles sur les engagements que le Régent avait pris avec l'Angleterre, la difficulté de s'en sortir[8].

1. Dubois à Nocé, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 178). Dès le mois de mai Torcy, à qui Chavigny faisait espérer les Affaires Étrangères, lui répondait : « Loin de pouvoir suivre et fortifier le nouveau système établi par S. A. R. et si salutaire pour elle d'ailleurs, son nom seul y deviendrait le plus grand obstacle. » Chavigny à Dubois, 3 mai (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 285).

2. Stair à Dubois, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Ang , t. 318, f° 129).

3. D'Huxelles à Nancré, 15 mai 1718 (A. ÉTR., Esp , t. 270, f° 61). Bothmar dit dans ses *Mémoires* p. 252 : « Il avait reçu des ordres de Londres. S. M. avait prescrit à Stair de rejeter ces propositions et de montrer au Régent que la proposition de la Sardaigne était contraire aux intérêts de l'Empereur et aux *siens propres.* »

4. D'Huxelles à Nancré, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 140).

5. Stair à Stanhope, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 2).

6. D'Huxelles à Nancré, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 141).

7. Nancré à d'Huxelles, 23 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 207). Il écrivait à Dubois, le 18 mai : « Vous pourrez signer le traité. »

8. Nancré au Régent, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 222).



L'heure était proche où ils devraient se séparer, vaincus par l'Angleterre et par Dubois. On s'explique du moins leurs regrets : « Rien ne m'aurait plus sensiblement touché, disait Nancré, dans les circonstances présentes, que de faire un *chef-d'œuvre qui aurait été d'obtenir le consentement du roi d'Espagne*. Mais les moyens pour y réussir sont trop courts, et je me sentirai soulagé lorsqu'il plaira à son Altesse Royale de m'envoyer l'ordre de communiquer les traités[1]. » C'était en effet tout ce qui lui restait à faire.

Forcé de choisir entre la médiation anglaise et les conditions de Philippe V, entre les Anglais et les Espagnols, entre Dubois et Nancré, le Régent, au milieu de mai 1718, finit par accepter le système des Anglais, le parti de l'Empereur et les conseils de Dubois. Par le concours des ministres de Georges Ier, Dubois avait maintenu son œuvre, et remporté la victoire. Il ne restait plus à Nancré, et à ses protecteurs de Paris qu'à battre en retraite.

Ils tentèrent pourtant encore un retour offensif, lorsque Schaub rapporta au Conseil de Régence (18 juin) le traité traduit à Vienne, avec des changements dans le nouveau texte que la cour de Vienne y avait introduits. Le plus grave de tous était la précaution qu'avait prise l'Empereur de fermer Parme et la Toscane à des garnisons françaises et espagnoles. On ne pouvait pas le blâmer de cette prudence. Les médiateurs, pour emporter son consentement, lui avaient plus d'une fois fait valoir l'avantage d'une occupation immédiate de la Sicile, tandis qu'on donnait à l'Espagne de vagues promesses en Italie. Et voilà que justement ils offraient à Philippe V une occupation immédiate, quoique indirecte, de la Toscane et de Parme. L'Empereur prévit qu'il serait joué : il crut prendre les médiateurs en flagrant délit de contradiction. Et de fait, lorsqu'ils donnèrent hautement pour excuse que cette clause « *eût été facile à exécuter si on avait pu en cacher la connaissance à l'Empereur jusqu'après la signature*[2] », l'excuse

1. Nancré à d'Huxelles, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, fo 247). « L'ambassadeur en Espagne, l'Anglais Stanhope fit la même déclaration, le 15 juin, à Ségovie. » (A. ÉTR., Esp., t. 271, fo 117.)

2. Dubois à Nocé, 30 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, fo 195).



assez faible, flairait la mauvaise foi. C'était la meilleure preuve que l'Empereur avait raison de vouloir tirer les choses au clair.

L'Espagne n'était pas moins en droit de réclamer, avant d'accepter, l'exécution de la promesse contraire que Nancré avait été autorisé dès le premier jour à lui faire. Nancré avait raison de demander des éclaircissements : si on voulait convaincre Philippe V, il fallait lui prouver la sincérité des offres qu'on lui faisait[1]. On lui refusait la Sardaigne : au moins était-il nécessaire de joindre une garantie d'exécution honorable et réelle aux conditions proposées. Et voilà que les médiateurs laissaient Charles VI insérer dans le traité une clause tout opposée[2].

Dubois avait bien raison de dire : « C'est un terrible article qui fera peut-être échouer toute la négociation[3]. » Non pas qu'il ne fût bien à son aise pour refuser à l'Espagne la promesse qu'on lui avait faite, pour désavouer Nancré qui en était chargé : « Il n'était pas un juge sévère à l'égard des cours de Vienne et de Londres[4]. » Son parti était pris. Une guerre au delà des Pyrénées ne l'effrayait plus : « Avec l'Espagne il n'y a rien de bon à faire que ce qui peut l'affaiblir. Il serait même à souhaiter qu'il se trouvât quelque occasion naturelle de se brouiller avec elle, parce que ceux qui y ont des correspondances n'oseraient plus continuer[5]. » Ce qu'il eût le plus redouté, c'est qu'Alberoni, au lieu de faire la guerre, prît le parti « *de se retirer sur son fumier, et de n'accepter ni refuser*[6] ».

Mais, ni les courtisans, ni l'opinion publique en général n'acceptaient en France la pensée de contraindre l'Espagne au profit de l'Autriche. Quand Schaub revint à Paris, porteur du texte traduit à Vienne, les membres du Conseil de Régence hostiles au traité, et les indifférents aussi s'alarmèrent. Ils déclarèrent qu'avec cet argument on pouvait soulever la nation contre

1. Nancré à d'Huxelles, 16 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 124).
2. Nancré à d'Huxelles, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 222).
3. Dubois à Nocé, 30 mai 1718-4 juin (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 195 : *Ibid.*, *ibid.*, t. 319, f° 26).
4. D'Huxelles à Nancré, 14 juin 1718 (A. ÉTR., Esp., t. 270, f° 250).
5. Dubois à Nancré, 14 juin 1718 (voir note 2). Ce sont là, en germe, les projets qui aboutiront à la découverte de la conspiration de Cellamare (Voir note, tome III, chap. II).
6. Chavigny à Dubois, 6 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 40).



la négociation et la faire rompre. « Si le roi d'Angleterre, disait le maréchal de Villeroy, néglige les moyens qu'il a promis d'employer pour procurer l'accession volontaire de l'Espagne, il ne laissera pas douter qu'il veut plaire seulement à l'Empereur. » Torcy tenait le même langage, et, à plus forte raison, d'Huxelles[1]. Ces discours répandus à dessein, « échauffèrent les esprits, à la cour, à la ville ». S'en laisserait-on imposer par l'Autriche, l'ennemie héréditaire de la France, à ce point[2] ? Les agents de Dubois même commencèrent à douter des ministres allemands et de la bonne foi de Georges Ier.

Comment le Régent n'aurait-il pas été ébranlé encore une fois par les discours de ses conseillers, et plus encore, « *par les affections des Français*[3] ». Il se sentait en un temps de crise : c'était un de ces moments où il faut pourtant se résoudre, et où une résolution peut être fatale. Dans leurs conseils secrets Dubois et Law ne cessaient pas de lui prêcher la fermeté ; et, quoi qu'il fît, toutes les décisions qu'il avait prises depuis huit mois l'amenaient à la guerre, au dehors et au dedans.

Rien ne le satisfaisait de la situation où il se vit au mois de juin 1718. Il avait imposé Law et ses réformes au Conseil, et voilà que, depuis le mois de janvier, sourdement hostile, le Parlement lui déclarait la guerre. Pendant tout le mois de mai, les magistrats s'assemblèrent pour délibérer sur le système de Law et les arrêts du Conseil qui l'autorisaient. Ils convoquèrent les officiers du Châtelet, de l'Hôtel de Ville, les marchands de Paris pour les engager à faire des plaintes contre Law. « Ces délibérations faisaient autant de plaisir au public que de peine à la cour[4]. » Le 19 juin 1718, le Parlement décida d'envoyer au Régent une députation solennelle à propos de l'édit du 1er juin sur la refonte des monnaies pour lequel il n'avait pas été consulté. Ces remontrances étaient une déclaration de guerre.

1. Chavigny à Dubois, 12 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f. 58, 63).
2. Le même au même, 18 juin 1719 (*Ib.*, *ib.*, fº 172). Nancré écrivait de Madrid, le 27 juin. « Le traité qu'a rapporté Schaub de Vienne est un chaos, un monstre, la *boîte de Pandore* pour l'Europe en général et S. A. R. en particulier. » (A. ÉTR., Esp., t. 271, 138.)
3. Chavigny à Dubois, 12 juin (voir note 1).
4. *Mémoires de la Régence*, III, p. 140 et suivantes.



Puis le 30 juin, la Cour des Comptes et celle des Aides joignirent leurs voix à celles du Parlement [1]. Le Roi dut mettre la banque de Law et la Monnaie sous la protection des troupes [2].

Les affaires de la Constitution n'étaient pas moins difficiles. Là encore, le Régent avait, à la fin de 1717, fait un coup d'autorité en imposant silence aux deux partis [3]. Il les avait irrités tous deux, au lieu de les réconcilier, comme il l'espérait. Le 20 janvier 1718, l'archevêque de Reims, fougueux ultramontain déclara *l'arrêt « du Roi attentatoire à la liberté des évêques, favorable à l'hérésie et au schisme »*. Le pape l'encourageait en lui promettant le chapeau de cardinal [4]; Rome éclatait en reproches, soutenue par cent évêques de France [5], menaçant bientôt le Régent au mois de juin, si, dans le début du mois prochain, son plan de conciliation n'avait pas abouti, de publier une nouvelle bulle qui mettait hors de l'Église les évêques opposants [6]. Le pape refusait en même temps de pourvoir aux sièges vacants de l'Église de France. Les Jansénistes qui dominaient au Conseil de Régence, prêts à partir en guerre, engagèrent le Roi, le 15 mai 1718, à en appeler lui-même de la bulle au futur Concile, et à ne plus *s'occuper de cette paperasse italienne* [7]. C'était la guerre civile en plein. « Le Régent, suivant le mot de Voltaire, pouvait craindre des temps où il aurait contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques [8]. »

Témoin de ces querelles, Torcy résumait ainsi cette situation difficile : « Les nouveautés introduites dans l'Administration des finances, l'établissement de la banque, les projets qu'on attribuait à Law, l'opposition du Parlement, une espèce de guerre entre les arrêts du Conseil et ceux de cette Compagnie donnèrent lieu d'ajouter foi à toutes les funestes prédictions qui se débitaient d'une guerre intestine et prochaine, non seulement

1. *Mémoires de la Régence* (édit. 1749, III, p. 145).
2. Barbier, *Journal* (édit. Hist. de France, I, p. 6 et 7).
3. 7 octobre.
4. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Hachette, in-12, p. 758); Lafitau, *Histoire de la Constitution*, II, p. 60-61.
5. Voltaire, *Ibid.*, *ibid.*
6. Lafitau, II, p. 64-65.
7. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 166.
8. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Hachette, p. 757).

dans la capitale, mais dans toutes les parties du royaume[1]. »

On conçoit que le Régent hésitât à s'engager dans une guerre contre l'Espagne, plus impopulaire encore que la banque de Law ou les décrets de la cour de Rome. Allait-il rester seul contre tout le royaume, appuyé seulement sur l'étranger? Dans des conférences du 13 au 18 juin, il approuva les idées de d'Huxelles et de Villeroy, et chargea l'abbé Dubois de présenter comme un ultimatum à l'Empereur la garantie des Successions à l'Espagne, au risque de rompre absolument avec lui, s'il refusait[2]. Il refusa d'adresser le même ultimatum à Madrid. C'était un retour à l'Espagne, une menace de guerre à l'Autriche : la cabale contraire à la négociation l'emportait une fois de plus[3].

Ce fut encore un coup pour Dubois, exposé chaque mois à un nouvel assaut. Ses dépêches trahissent son angoisse. « L'éloignement où je me trouve de votre Altesse Royale me met dans un état plus près de la mort que de la vie[4]. » « Je plains son Altesse Royale encore beaucoup plus que moi, et j'aurais honte de me fascher de ce qu'on fait à mon égard, quand je vois ce que l'on fait contre Elle[5]. » Les étrangers eux-mêmes constatèrent son embarras. « A la vérité, écrit Bothmar, il était aussi renversé que les ministres anglais, et se plaignait tout haut d'être le seul qui eût inspiré au Régent jusque-là de sages pensées[6]. »

En cette détresse il eut recours à son ami Stanhope, espérant que les Anglais l'aideraient encore une fois à se tirer de ce mauvais pas. Il ne lui restait qu'une ressource, c'était de

1. Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 902; Saint-Simon (édit. Chéruel, XV, p. 282).

2. Nocé à Dubois, 18 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 110). « Le Régent a eu plusieurs conférences avec MM. de Torcy et d'Huxelles. Il me paraît avoir changé de système, et vous ne pouvez pas douter que *tous les gens opposés à ce traité ne se servent des changements que l'Empereur y a faits pour le faire échouer.* » — Chavigny à Dubois, 13 juin (*Ib.*, *ib.*, f° 60). « M. le maréchal de Villeroy vous recommande sur toutes choses les sûretés nécessaires pour l'établissement des garnisons dans les places de Toscane. » Chavigny à Dubois, 18 juin (*Ib.*, *ib.*, f° 172). « Tous les changements ont été débattus. La négociation a été renvoyée à Londres. S. A. R. vous envoie *son ultimatum, c'est-à-dire les réflexions de M. le maréchal d'Huxelles* : S. A. R. ne peut aller plus loin. »

3. Dubois à son neveu, 11 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f. 67).

4. Dubois au Régent, 26 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 20).

5. Dubois à Nocé, 22 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 219).

6. Bothmar, *Mémoires*, p. 255. On croirait lire les dépêches mêmes de Dubois à ses confidents.



les engager formellement à soutenir le Régent en toute occasion, de guerre ou de négociation, à lui en porter même l'assurance formelle. S'il ne devait plus avoir que cet appui, il fallait au moins le lui donner pleinement et sûrement. Une certitude de ce genre pouvait seule le tirer de l'embarras où il était. « Il faudrait, disait Nocé, quelque démarche du roi de la Grande-Bretagne qui donnât plus de confiance et de certitude, au cas que l'Empereur ne veuille pas accepter, qu'on *resterait intimement uni avec l'Angleterre et la Hollande pour maintenir la paix de l'Europe*[1]. »

Les Anglais comprirent cette nécessité : « Stanhope aimait le Régent presque autant que sa patrie[2]. » Sur cette affection intéressée il avait édifié sa fortune. La Régence était presque son œuvre : pour la soutenir, Georges Ier offrait même au duc d'Orléans de l'argent contre le Parlement[3]. Dubois n'eut pas grand' peine à dresser avec Stanhope les articles d'une convention particulière qui fût l'expression et la garantie de ces sentiments. Les termes en étaient formels, l'essentiel de la Quadruple Alliance en quatre articles : 1° Renonciation de Charles VI au trône d'Espagne en faveur du Régent; 2° Renonciation de l'Espagne à la Sardaigne en faveur de l'Empereur qui la céderait contre la Sicile au duc de Savoie; 3° cession éventuelle de Parme et de la Toscane aux enfants d'Élisabeth Farnèse, garanties *par des garnisons neutres, suisses;* 4° un délai de trois mois à Philippe V et à l'Autriche pour accéder à ces conditions volontairement. *Enfin entente étroite de l'Angleterre et de la France, pour y contraindre celle des deux puissances qui refuserait*[4].

« Il était difficile, dit Lemontey, de tirer du chaos où nageait l'Europe un arrangement sinon plus juste, au moins plus pacifique et plus modéré[5]. » On a peine, cependant, à trouver

1. Nocé à Dubois, 18 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 110).
2. Dubois au Régent, 26 juin 1718 (voir page précédente, note 4).
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Dubois au Régent, 16 juin 1719 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 197 ; Lemontey, I, p. 139 ; Seilhac, II, p. 32. M. Wiesener qui ne connait que la dépêche de Stanhope à Stair du 22 juin (II, p. 181) n'a pas étudié cette convention nouvelle et particulière entre le Régent et les Anglais.
5. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, p. 139.



en cette convention, justice, modération, amour de la paix.

Il n'était point juste d'offrir immédiatement à l'Empereur la Sicile qu'il souhaitait, de retirer à l'Espagne la Sardaigne qu'elle avait conquise, et de ne lui fournir la Toscane et Parme que dans un avenir éloigné. Il était plus injuste, encore, d'enlever la Sicile à la maison de Savoie, de mettre, sans le consentement des souverains, des garnisons dans le Parmesan et la Toscane. Au nom de quel droit, sinon du plus fort, bouleversait-on ainsi, pour le bon plaisir de quelques-uns, toute l'Italie ?

C'est se tromper gravement, que de ne pas voir dans cette convention ce qui en faisait le fondement principal : l'alliance offensive et défensive du Régent et de l'Angleterre, en vue d'un conflit que tout le monde prévoyait. Le jour où, pour obtenir en Allemagne Brême et Verden, en France la succession de Louis XV, Georges I[er] et le duc d'Orléans avaient laissé à l'Empereur l'espérance de la Sicile, ils avaient rompu la paix d'Utrecht et préparé la guerre. Le fondement de leur entente, de leur accord intéressé était un engagement de se soutenir jusqu'au bout dans la lutte qu'ils avaient provoquée, engagement nécessaire mais qui n'aurait pas eu de sens, si la paix eût été leur véritable objet. Tandis que Dubois poussait à la guerre, une flotte anglaise de vingt-quatre vaisseaux, du 26 mai au 24 juin 1718, cinglait vers l'Espagne, sous les ordres de l'amiral Byng.

Il ne s'agissait plus que de décider le duc d'Orléans à recevoir de l'Angleterre cet engagement, à lui donner le sien. Stanhope accepta cette mission que Dubois avait remplie lui-même en décembre 1717. L'abbé alors respira, se sentit hors d'affaire : il avertit bien vite ses amis de Paris, Nocé et Chavigny, le 22 juin, en les priant de taire ce voyage « de peur que *la cabale et M. de Torcy ne le détournent* [1] ». C'était donc Torcy qu'il fallait vaincre. Et Stanhope pouvait seul remporter cette victoire, pourvu que l'attaque fût soudaine : « ce philosophe homme de bien », comme l'appelle Dubois, avait de l'audace, du charme et du savoir-faire, qualités précieuses pour fixer un prince aussi aimable qu'irrésolu [2].

1. Dubois à Nocé, 22 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 219).
2. Dubois au Régent, 26 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 30).

Cette dernière bataille fut très disputée. Le maréchal d'Huxelles et ses amis prirent les armes, dès qu'ils apprirent l'arrivée de Stanhope, le 29 juin 1718[1]. Leur plan de campagne était prêt : d'abord éviter l'ennemi, en cherchant de nouveaux prétextes pour retarder l'affaire. Malgré les instances réitérées de Dubois et les reproches de l'Angleterre, ils avaient laissé M. de Châteauneuf en Hollande, pour y suspendre les progrès de la négociation. Châteauneuf y avait travaillé de main de maître, excitant les Hollandais à loisir contre un traité sur lequel on ne les consultait point[2]. D'Huxelles le louait de faire merveille à La Haye. Le moment était venu d'employer son chef-d'œuvre de temporisation, et « d'y prendre un moyen d'éloigner la signature du traité. La province de Zélande, et la ville d'Utrecht y étaient rétives[3] ». Attendre la fin de ces résistances, et de toutes les formalités complémentaires, c'était encore gagner au moins deux mois. En face d'un adversaire trop fort, la bonne tactique est de le lasser[4].

Stanhope ne se laissa pas prendre au piège. Reçu le plus gracieusement du monde par le Régent, introduit par Nocé dans son intimité, il n'eut pas de peine à lui démontrer que l'accession de la Hollande était fort longue, mais certaine. Il en fournit des preuves, les lettres de Basnage, les rapports de Whitworth[5]. Et le Régent fut convaincu qu'il n'était pas sage de l'attendre, ni imprudent de l'espérer. La convention lui plaisait : après deux audiences, les 1er et 2 juillet, il résolut de la faire mettre en forme pour la signer, le 6 ou le 7 juillet[6].

Quand il fallut en venir là, le maréchal d'Huxelles fit alors pour la première fois acte de vigueur. Comme les timides pris

1. Weber. *Die Quadrupel Allianz*, p. 75.

2. Dubois au Régent, 19 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 239) ; Stair à Stanhope, 30 avril 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, f° 326), 31 mai 1718 (*Ibid.*, t. 320, f° 2).

3. Dubois au Régent, 7 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 125).

4. Bothmar, *Mémoires*, p. 258.

5. Dubois à Nocé, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 321, f° 78) ; Torcy, *Mémoires inédits*, t. III, f° p. 219 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XV, p. 219).

6. Stair et Stanhope à Craggs, 1er et 6 juillet 1718 (Rec. Or. France) ; Pentenridter à la cour de Vienne, 5 juillet 1718 (Wien. Staatsarch.) ; Neveu de Dubois à Dubois, 6 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 96) ; Bothmar, *Mémoires*, p. 258.



au piège de leurs propres finesses, il tenta une résistance désespérée : « Après avoir applaudi à l'ultimatum dans toutes les conférences, il refusa malhonnêtement de le signer[1]. » Son courage tardif ne lui fit pas plus d'honneur que sa diplomatie peureuse auprès des étrangers, du Régent et des courtisans. L'écho de ces critiques s'est conservé dans les Mémoires de Saint-Simon qui ne l'aimait pas[2].

Pourtant, la partie qu'il soutenait eût été belle à jouer : c'était le dernier effort de la diplomatie officielle, gardienne des intérêts sacrifiés de la France, humiliée par la diplomatie secrète du Régent, vaincue jusque dans les Conseils du gouvernement par les Anglais. Quelle cause à défendre, si elle n'eût pas été compromise déjà par les concessions antérieures et les petites ruses du maréchal d'Huxelles ! Le maréchal de Villeroy, qui parut l'assister, ne fut guère plus digne. Ce personnage, fanfaron de courage, le premier du gouvernement après le Régent, ne trouva en lui-même aucune ressource. Il pria seulement le neveu de Dubois d'avertir son oncle, sans donner son nom, de l'affliction que cette convention lui causait, et à tout le royaume. Saint-Simon, qui a tant critiqué le traité dans ses Mémoires, se borna à de timides reproches[3]. Si on l'en croit, l'opposition du Conseil aurait été si forte que le duc d'Orléans dut employer la menace. « Il fit donner à d'Huxelles l'option ou de signer ou de quitter sa place[4], et l'ordre immédiat de préparer le plein pouvoir pour le comte de Cheverny, membre du Conseil des Affaires Étrangères. Le comte de Cheverny était prêt à signer en la place du maréchal. » C'était une histoire arrangée pour faire valoir aux Anglais la bonne volonté du Régent. Le neveu de Dubois mieux informé, sut par Nocé l'exacte vérité : le Régent n'avait pas

1. Neveu de Dubois à Dubois. 9 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 108). Stanhope à Craggs, 6 juillet 1718 (Wiesener, t. II, p. 189).

2. La scène est rapportée par Saint-Simon, dans ses *Mémoires* à la signature de la Triple Alliance (XIII, p. 266-267). Les lettres du neveu de Dubois et de Chavigny, témoins presque oculaires, permettent de reporter la scène à sa véritable date et de préciser le rôle de chacun des personnages, même et surtout celui de Saint-Simon.

3. Dubois au Régent, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 192). — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XIII, p. 267-268).

4. Saint-Simon, *Memoires*, XIII, p. 267.



parlé aussi crûment ; tout s'était passé par voies de négociations dont Nocé lui-même avait été chargé[1].

Cette fois l'affaire semblait finie, lorsque Stanhope fit la faute, du 9 au 11 juillet, d'aller passer deux jours à Montfermeil, à la maison de campagne de Stair[2]. D'Huxelles profita de son absence pour insinuer de nouveaux doutes dans l'esprit du Régent. A son retour, le 11 juillet, Stanhope apprit, au Palais-Royal, que la conclusion était de nouveau renvoyée à Londres pour certaines difficultés. Le duc d'Orléans avait été repris de ses scrupules. Nocé remarqua l'agitation, la tristesse et l'abattement inconcevable de Son Altesse Royale. Ce fut lui qui fit preuve alors de décision et d'énergie. Il rallia les Anglais découragés, les serviteurs de Dubois outrés de douleur, et tous, le 12 juillet, se portèrent au Palais-Royal pour tenter un dernier effort auprès du Régent. Après trois quarts d'heure de conférence, ils en sortirent « avec un visage content et un air riant ». Les conventions, dressées par Schaub et Pecquet, étaient prêtes ; la signature fut décidée pour le lendemain ou le surlendemain au plus tard[3].

Le maréchal d'Huxelles, à chaque nouvelle défaite, se retirait un instant, puis poussait une nouvelle pointe. Ayant consenti à signer et sans délai, il déclara alors qu'il ne le pouvait sans l'avis du Conseil de Régence. Pour ne pas lui laisser cet argument, on réunit ce Conseil le 17 juillet 1718[4]. C'était un dernier risque à courir. Le maréchal d'Huxelles espérait rallier les mécontents, les Jansénistes qui parlaient d'un concile général de la nation, le Parlement, dont il connaissait fort le premier président. « Il se déifiait, auprès d'eux, par l'opposition qu'il faisait aux Anglais et ne désespérait pas en public de détruire les influences qui le ruinaient dans le cabinet du Régent[5]. » Les ministres anglais tremblèrent. Dubois craignit que Son Altesse Royale

1. Neveu de Dubois, 12 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 156) ; 13 juillet 1718 (*Idem.*, *ibid.*, f° 260).

2. Chavigny à Dubois, 12 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 151).

3. Le récit de cette scène a été envoyé, le soir même, à onze heures du soir, par le neveu de Dubois à son oncle, 12 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 156).

4. Neveu de Dubois à Dubois, 16 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 199) ; Stair et Stanhope à Craggs, même date (Rec. Off. France).

5. Chavigny à Dubois, 12 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 151).



« ne *retombât dans l'esclavage et ne demeurât pas hors de page*[1] ». C'était la dernière bataille rangée de tous les représentants officiels de la Régence contre le Secret du Régent[2].

Elle tourna à leur entière confusion. Au Conseil, d'Huxelles ne put faire autrement que de soutenir la convention. Les amis du Régent, le garde des sceaux d'Argenson, le prince de Conti et le maréchal d'Estrées profitèrent de sa faiblesse pour en démontrer les avantages. La majorité du Conseil, Tallard, d'Antin, Noailles, Saint-Simon, Villars firent leur cour au duc d'Orléans. Seuls, le duc du Maine et Villeroy eurent le courage tardif de leur opinion. Ils plaidèrent « contraire aux vrais intérêts du royaume[3] ». Quand on passa aux voix, toutes furent pour la signature, hormis ces deux-là. Torcy, qui, dans ses Mémoires, parla si vivement contre le traité, en fut un des plus chauds avocats.

Cellamare a bien raison de dire : « Les Français, nourris dans les délices, les aises de la bonne chère, du sommeil et d'un bon duvet, par crainte de voir troubler leurs biens, leurs beaux jardins, leurs jolies maisons et les compagnies des dames, pour ne pas perdre seulement un souper, étaient toujours prêts à courber la tête sous le joug du Régent. Ils voyaient, certes, le mal dont souffrait la France par son oppression, le commerce ruiné ; mais, on n'ignore pas que, quand la majorité souffre, bien peu cherchent à se tirer d'affaire. On supporte avec plus de

1. Dubois à Chavigny, 19 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 282).

2. C'est là où se place le récit de Saint-Simon (édit. Chéruel, XIII, p. 268). Il raconte « qu'*il ne savait rien ni lui, ni ses collègues du Conseil, du traité* ». Tout ce qui précède, ses lettres, ses entrevues avec les agents de Dubois prouvent le contraire, en ce qui le concerne. C'est aussi peu vrai de Torcy, de Villeroy, d'ailleurs. Il prétend de plus que le Régent, avant le Conseil, sollicita son adhésion. Il la donna, en s'excusant sur son ignorance : l'excuse était mauvaise. Au Conseil, dans la journée, il prétexta encore « l'impossibilité de prendre un avis sur une affaire de cette importance dont il entendait parler pour la première fois, et s'en rapporta au Régent, » et malicieusement aux lumières du Maréchal ». Notre récit, fondé sur des témoignages plus rapprochés des événements et plus impartiaux ne concorde pas avec celui-là. Pour faire sa cour au Régent Saint-Simon fit publiquement l'éloge de la négociation qu'il connaissait depuis longtemps.

3. Nocé à Dubois, 19 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 222) ; d'Antin, *Mémoires* cités par Lemontey, I, p. 142 ; Cellamare, *Mémoires*, 2e partie, f°s 102, 103.



patience un dommage qui frappe sur tous, que celui qui frappe quelques particuliers[1]. »

Enfin, la convention particulière fut signée, le 18 juillet 1718 après-midi, par Stair et Stanhope pour l'Angleterre, d'Huxelles et Cheverny pour la France. « Tout est fini, s'écria le Régent, Dieu merci[2]. » « Joie en soit à Votre Excellence[3] », écrivit en toute hâte, son confident le plus sûr, Chavigny.

La diplomatie secrète avait vaincu ; elle avait fait prendre au duc d'Orléans un parti, celui qu'elle souhaitait : « Dans cette conjoncture, rien n'est plus pressé, écrivait le Régent à son ministre de Londres, que de signer avec l'Empereur. Dès que Pentenridter aura pouvoir de signer le traité, tel que je vous l'envoie, ne perdez pas un moment, et signez sans attendre d'autres ordres, ni un plus grand éclaircissement touchant les États généraux, auxquels je dépêche M. de Morville[4]. » C'était maintenant le Régent qui pressait Dubois de conclure avec l'Empereur. Son impatience était un effet de la peur, tout aussi bien que son indécision, d'abord. Il sentait que ce dernier engagement avec l'Angleterre équivalait à une déclaration de guerre contre l'Espagne. Il en redoutait les conséquences prochaines ; au moins fallait-il qu'il touchât le prix de ce marché onéreux, la Renonciation volontaire de Charles VI qui assurait ses droits au trône de France.

Ce fut le 21 juillet 1718 que le secrétaire de l'ambassade anglaise, Crawford, arriva en Angleterre, de Paris où la mission lui avait été confiée par le Régent et par Stanhope d'emporter la convention particulière signée trois jours avant au Palais-Royal, avec les exemplaires du traité destiné à être signé entre les quatre puissances, à Londres seulement.

La convention particulière n'avait qu'une valeur transitoire. Elle n'engageait que les rois de France et d'Angleterre, et

1. Ce passage remarquable de Cellamare (*Mémoires*, 2e partie, f° 261) est confirmé par toutes les lettres des agents de Dubois que nous avons citées. Ce texte paraît beaucoup plus vrai que les Mémoires de Saint-Simon ; c'en est une preuve ajoutée à celles que nous avons déjà données.

2. Chavigny à Dubois, 18 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 213).

3. Même dépêche.

4. Le Régent à Dubois, 21 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 250).



jusqu'au jour où ils auraient réussi à faire approuver, à imposer par la force, s'ils étaient menacés de violence, à l'Empereur, à l'Espagne, au roi de Sicile, le programme de pacification concerté entre eux et présenté à l'Empereur et au roi d'Espagne depuis six mois.

Le 2 août, quoiqu'il n'eût pas tous ses pleins pouvoirs, l'ambassadeur impérial Pentenridter se décidait à donner l'adhésion définitive de son souverain au projet des médiateurs, qu'il signa, en même temps que Dubois pour la France, et Sunderland pour l'Angleterre[1]. La *Quadruple Alliance*, comme on l'a appelée par anticipation et dans l'attente de l'adhésion des Hollandais, était le troisième seulement des actes préparés par les médiateurs. Les deux premiers actes étaient des projets de traité, soit entre Charles VI et Philippe V pour leur Renonciation mutuelle à la monarchie espagnole d'une part, aux territoires d'Italie et des Pays-Bas de l'autre, contre l'abandon de la Sicile à l'un, la promesse de Parme et Plaisance garantie par des garnisons suisses au fils d'Élisabeth Farnèse ; soit entre Charles VI et la Maison de Savoie, pour l'échange de la Sardaigne avec la Sicile, et contre la promesse à Victor-Amédée de la succession espagnole en cas de déshérence des princes Bourbons.

Le troisième traité, dit « d'alliance et d'amitié », était la rédaction définitive du projet de médiation que l'abbé Dubois avait concerté avec Stanhope. Les huit articles patents dont il était constitué, les articles secrets que le duc d'Orléans n'avait pu se dispenser de lire au Conseil de Régence, ne laissaient aucun doute sur les avantages que les médiateurs se proposaient de leur intervention, ni désintéressée ni pacifique. Du traité public, les articles essentiels étaient ceux qui procuraient au duc d'Orléans et à l'Électeur de Hanovre la garantie impériale de leur succession possible ou acquise aux trônes de France et

1. Traité de Londres (Dumont, corps dipl. VIII, partie II). Pentenridter prit sur lui de signer au nom de l'Empereur quoiqu'il n'eût pas encore tous ses pleins pouvoirs. La conférence de Vienne du 6 août approuva sa conduite et les lui fit envoyer (Pentenridter à sa cour, 25 juillet 1718; Protoc. de la conférence de Vienne, du 6 août, Wien. Staatsarch.).



d'Angleterre. Du traité secret, la condition essentielle était la promesse donnée par ces deux princes à l'Empereur d'obliger l'Espagne et la Savoie à lui céder la Sicile, moyennant un *ultimatum* des alliés de Londres, appuyé des forces militaires ou maritimes qui seraient nécessaires.

Lorsqu'il signait ce traité qu'il avait si vivement conseillé au duc d'Orléans, Dubois ne se dissimulait pas plus que son maître l'impossibilité d'éviter la guerre désormais.

Dès qu'Alberoni, par les réponses de Nancré et malgré ses menaces à l'Europe, eut perdu l'espoir d'obtenir la cession de la Sardaigne, il hâta ses préparatifs de guerre. Il avait, en Sardaigne, dix-sept mille hommes prêts à s'embarquer, une flotte considérable de trente-trois navires, commandée par le marquis de Lède, déjà en route vers la fin de mai, de Cadix vers Barcelone [1]. Du même coup, Alberoni provoqua l'Angleterre en déclarant qu'il n'observerait plus les traités passés avec elle sur le commerce, et s'opposerait à la circulation du *vaisseau de Permission* [2]. Il fit occuper sur les Anglais, l'île de Crab [3] dans les Indes occidentales.

Il fallait pourtant à Philippe V des alliés pour une si grosse entreprise : il comptait en Italie sur le duc de Parme, faible ressource. Mais il pensait obtenir davantage du roi de Sicile, qui avait paru prendre les devants. « Il n'y a pas pour les souverains de situation plus embarrassante que celle d'un prince faible, dont les États sont enviés par des puissances supérieures à la sienne [4] » : le duc de Savoie se trouvait dans cette situation à l'égard de l'Empereur et de l'Espagne. Il avait essayé à Vienne de satisfaire les appétits de Charles VI ; en même temps, il sollicitait les secours de l'Espagne : « Un habile homme, disait-il, doit toujours avoir son pied dans deux souliers. » Il chargea le comte Lascaris de Castellar, le 24 février 1718, d'une mission en Espagne. La négociation des traités qui se préparaient à Londres, pour lui,

1. Torcy, *Mémoires inédits*, III, f° 587; Saint-Simon, édit. Chéruel, XV, p. 131.
2. *Ibid.*, III, f° 651; Saint-Simon, XV, p. 180.
3. *Ibid.*, f° 700 ; Saint-Simon, XV, p. 190.
4. *Ibid.*, p. 625; Saint-Simon, XV, p. 149.

était inacceptable. Victor-Amédée voulait confier à Philippe V l'embarras où il se trouvait [1].

En avril 1718, Alberoni accueillit vaguement d'abord Lascaris : il savait que le duc de Parme engageait ses maîtres à expulser « les Allemands de l'Italie *qui gémissait sous leurs maux* ». — « C'étaient la France et l'Angleterre qui voulaient voir l'Europe et l'Italie en désordre pour les intérêts particuliers du Régent et du roi Georges Ier [2]. » Ce fut seulement le 22 et le 23 mai, quand l'Espagne eut perdu l'espérance d'obtenir la Sardaigne des puissances maritimes, que l'envoyé de Sicile reçut d'Alberoni des offres fermes : « Alliance offensive et défensive des deux cours de Madrid et de Turin ; conquête du Milanais au profit de Victor-Amédée, avec un contingent de vingt-trois mille Espagnols payés sur les revenus de la Sicile que l'Espagne occuperait jusqu'à la conquête des États de Naples et de Milan. Philippe V la rendrait à son premier maître, s'il ne pouvait lui procurer le Milanais; sinon il la garderait [3]. » C'était un projet de ligue et de conquêtes communes aux dépens de l'Empereur en Italie. Le roi de Sicile parut disposé à y entrer : « On ne pouvait accepter l'injuste loi du projet en question. Il fallait faire voir au monde l'injustice de ceux qui *l'avaient préparé pour leurs intérêts particuliers*, et recouraient à la violence pour le lui imposer [4]. »

L'Italie avait le droit de se plaindre en effet, et de chercher à se défendre. Pour les faibles, il n'y a de ressources que dans l'union. Malheureusement, il n'y avait pas d'union possible, sincère, entre deux hommes comme Alberoni et Victor-Amédée, deux Italiens rompus aux mensonges de leur politique nationale, en défiance l'un contre l'autre, aussi prêts à se dépouiller qu'à s'unir. Alberoni demandait à Victor-Amédée la Sicile comme un gage de sa sincérité : « *Pour voir, s'il disait vrai* [5]. » Le duc de Savoie se méfiait que l'Espagne ne voulût avoir un pied en Sicile,

1. Instructions du comte Lascaris (*Mémoires de l'Académie de Turin*, 1861, p. 110-112).
2. Relation de Lascaris, *Ibid.*, p. 148-161.
3. *Ibid.*, p. 164-165.
4. *Ibid.* p. 174.
5. « Fra poco lo mettero a prova di vedere si dice da buono. » Alberoni au duc de Parme, 30 mai 1718 (ARCH. NAP., Farnesiana, l. 59).



avec la pensée très probable de n'en sortir jamais. Le 29 et le 30 juin, le duc de Savoie refusa cette condition, « *inaudita che non ha esempio* [1] ».

Ce fut alors qu'Alberoni imagina, pour l'y contraindre, d'envoyer la flotte espagnole en Sicile, exécutant la convention, avant même qu'elle n'eût été signée. Le 18 juin, la flotte quitta Barcelone, et le 20, Alberoni annonçait ses projets au duc de Parme [2]. Depuis longtemps, celui-ci secrètement sollicitait Philippe V d'entreprendre la conquête du royaume de Naples [3]. La conquête de la Sicile en était la condition : comment se maintenir à Naples si, entre l'Italie et la Sardaigne, une île de cette importance restait à la disposition d'un prince cauteleux qui pouvait la livrer aux Autrichiens et aux Anglais. Maître de la Sicile, le roi d'Espagne déjouerait les tromperies du duc de Savoie : il l'empêcherait de nuire, s'il se déclarait contre lui ; il préviendrait une trahison s'il feignait de s'unir à ses armes. Enfin, en possession des deux îles, Sardaigne et Sicile, qui faisaient depuis deux ans l'objet du litige et des négociations, Philippe V serait en état d'intervenir avec plus d'autorité dans le règlement définitif qui procurerait à l'Italie la paix et la liberté.

Le 24 juillet, Alberoni annonçait, triomphant, à l'envoyé de Victor-Amédée que les troupes espagnoles étaient installées en Sicile. Le 3 juillet en effet, les Espagnols avaient débarqué à Palerme, et le 14, pris le château qui dominait la ville. Mécontents de la nouvelle administration, plus économe et plus tracassière que celle des Espagnols [4], les Siciliens retrouvaient volontiers leurs anciens maîtres, leur livraient Catane et Trapani, forçaient même à Messine les garnisons piémontaises à s'enfermer

1. Relation de Lascaris (*Ibid.*, p. 168, 169).

2. Alberoni au duc de Parme, 20 juin 1718 (Arch. Nap., Farnesiana, l. 59) ; Torcy (*Mémoires inédits*, III, f[os] 711-712) a dû voir cette lettre. — (Saint-Simon, édit. Chéruel, XV, p. 199-200.)

3. Nombreuses lettres, aux Archives de Naples, sous le pseudonyme de Gennaro Felicioni (Arch. Nap., Farnesiana, l. 59).

4. Sur cette administration consulter les études très intéressantes de M. J. La Lumia :

1° *Venuta e Soggiorno di Vittorio Amedeo* (Arch. Storico Italiano, 1874, p. 282 et suiv., tome 19).

2° *Governo del Viçe Re conte Annibale Maffei* (*Ibid.*, *ibid.*, tome 20, p. 95).

3° *La Spagna et la Quadruplia Alleanza Invasione* (*1718*) (*Ibid.*, p. 256 et suiv.).

dans la citadelle[1]. Alberoni avait l'espoir de conquérir la Sicile en deux mois comme la Sardaigne. Il ne lui coûtait rien alors d'offrir au duc de Savoie, après lui avoir pris cette province, de l'aider contre les Autrichiens. « Il n'avait qu'à prendre de bonnes mesures ; il y trouverait son compte, puisqu'il recouvrerait la Sicile ou un équivalent[2]. » Alberoni voulait sauver l'Italie, même malgré elle.

Pour achever, il ne lui restait plus qu'à empêcher l'Angleterre et la France de secourir l'Autriche. Elles n'y étaient déterminées que par les intérêts particuliers de leurs souverains : c'étaient ces intérêts qu'il fallait atteindre. Si Georges Ier s'était lié avec l'Empereur, c'est qu'il craignait dans le Nord les réclamations de la Suède, appuyées par le Tsar, sur Brême et Verden. On est généralement trop porté à considérer le rapprochement d'Alberoni et de Gœrtz, comme le rêve d'une politique aventureuse, la dernière ressource d'une imagination malade et d'une ambition aux abois[3].

Les affaires du Nord avaient eu sur les résolutions de Georges Ier, sur son alliance avec le Régent à Hanovre, sur ses relations avec l'Empereur, une influence décisive : ses ennemis véritables, c'étaient la Suède et le baron de Gœrtz plus que l'Espagne et Philippe V, le Tsar que Gœrtz aux conférences d'Aland excitait contre les Hanovriens, le roi de Prusse enfin[4]. Toutes les avances que l'Angleterre avait faites au Régent, étaient autant d'efforts pour le détacher de la Suède, ou pour obtenir d'elle par cette menace l'abandon volontaire de Brême et Verden. A la veille d'une lutte avec l'Angleterre, Alberoni devait être conduit par la situation même à associer sa fortune et ses projets à ceux de Gœrtz et du Tsar.

Au mois de mars 1718, le ministre chargeait en Hollande l'ambassadeur Beretti-Landi de lier partie avec les Suédois[5]. Les négociations commencèrent aussitôt entre l'envoyé espagnol et un

1. Saint-Philippe, *Mémoires*, t. III, p. 266, 280.

2. Lascaris, *Relation* (*Mémoires de l'Académie de Turin*, p. 192).

3. « Il crut, dit Lemontey, tout réchauffer par son génie et donner une vie réelle à ces chimères » (I, f° 130).

4. Torcy, *Mémoires inédits*, III, p. 297 ; Saint-Simon, édit. Chéruel, XV, p. 27.

5. Torcy, III, f° 327 ; Saint-Simon, XV, p. 40.



officier polonais Poniatowski, homme de confiance de Charles XII. Beretti-Landi reçut aussi des offres encourageantes de l'envoyé du Tsar en Hollande, Golowkin[1]. Le Tsar songeait à reprendre ses projets sur le Mecklembourg pour se venger des Allemands, tandis que le roi de Suède s'indemniserait avec lui aux dépens des Danois : il autorisa son ministre à Paris, le baron de Schleinitz, à menacer le Régent d'une contre-alliance des puissances du Nord et de l'Espagne[2]. « C'est une chose bizarre, disait à ce propos Alberoni, qu'un prince barbare du Septentrion *vienne à Paris prêcher l'Évangile de la paix*[3]. »

Rien n'eût été plus solide et moins chimérique que cette ligue, si la Suède eût eu plus de ressources et moins de regrets. Gœrtz réclama à l'Espagne de tels subsides, qu'elle ne put les lui fournir[4]. Son maître, Charles XII, ne voulut pas acheter le concours du Tsar au prix qu'il y mettait, toutes les provinces baltiques[5]. Mais, jusqu'au mois de juillet 1718, tandis que l'expédition de Sicile s'organisait, Alberoni comptait encore sur le succès de ses négociations qui auraient pu faire réfléchir l'Angleterre et la France, et isoler l'Empereur. « Il avait offert, disait-il, au roi de Suède un demi-million pour qu'il fasse peur à Charles VI et au Hanovre[6]. »

Ce qu'il y eut de chimérique dans les projets d'Alberoni alors, ce fut le vain espoir de renverser en France le duc d'Orléans,

1. Torcy, III, f° 417 ; Saint-Simon, XV, p. 63, début d'avril 1718; Cellamare, *Mémoires* (2e partie, f° 174-175).

2. Torcy, III, p. 695, 741; Saint-Simon, XV, 186, 211-212; Rottembourg au maréchal d'Huxelles, 26 juillet 1718 : « Schleinitz a écrit en Prusse qu'il a reçu des assurances de S. A. R. de se joindre à la ligue » (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 190) : Cellamare (*Mémoires*, II, f° 174) traitait alors aussi, par l'intermédiaire d'un marchand suisse, avec *Pignatoschi et le roi de Suède*. — Poniatowski, dans l'intervalle des négociations, alla à Berlin où Rottembourg signalait son passage : 3 mai 1718 (A. ÉTR., Prusse, 60, f° 13).

3. Alberoni au duc de Parme, San-Lorenzo, 25 juillet 1718 ; (ARCH. NAP., Farnesiana, 59).

4. Cellamare, *Mémoires*, II, f° 175; Lemontey (*Histoire de la Régence*, II, p. 388), cite une lettre curieuse de Cellamare à Alberoni du 28 septembre 1718 : « *sangsues qui veulent peu à peu nous sucer notre sang* ». Au mois d'octobre 1718, Beretti reçut l'ordre de retirer toute offre d'argent (Beretti à Cellamare, 7 octobre 1718, *Ibid.*).

5. Solovief, *Histoire de Russie*, XVII, p. 93-95; Ilgen à Rottembourg, 16 juillet 1718 (A. ÉTR., Prusse, t. 60, f° 190). « Gœrtz a quitté les conférences d'Abo. Les affaires ne finiront pas si tôt de ce côté-là. »

6. Relation de Lascaris (*Mémoires de l'Académie de Turin*, p. 166).



en Angleterre, l'Électeur de Hanovre. Deux cours abandonnées attendaient sans ressource en France ou à Rome l'heure de leur revanche : la cour du duc et de la duchesse du Maine, et celle du Prétendant, liées entre elles par leur commune infortune, par les Jésuites et un certain nombre d'aventuriers en quête d'événements extraordinaires. Le baron de Walef, un Flamand passé de la cour de Saint-Germain à celle de Sceaux ; l'abbé Brigault, nourri dans la domesticité des cours ; l'ancien intendant Foucaut de Magny révoqué pour ses mauvaises mœurs, recueilli successivement par le Prétendant et la duchesse du Maine[1] ; le duc de Laval et le marquis de Pompadour, attachés aux légitimés, le duc d'Ormond, fidèle serviteur du Prétendant, tous ces personnages n'attendaient qu'une occasion de refaire leur fortune, et crurent la trouver dans la résistance opiniâtre de l'Espagne. La duchesse du Maine accepta d'entrer en relations avec Cellamare ; l'abbé Brigault apporta à l'ambassadeur ses pamphlets[2]. Le duc d'Ormond lui demanda un passeport pour aller cabaler en Espagne. Jacques III enfin quitta Urbino pour se rapprocher de l'Espagne[3].

Jusque-là, Cellamare s'était contenté de combattre les intrigues de Dubois par des phrases retentissantes, qu'il colportait avec emphase dans les salons de la vieille cour : « Les édifices de Paris et tous les autres objets inanimés me semblaient donner des signes manifestes de tristesse et de douleur. Il me paraissait voir sur la place des Victoires la statue même de Louis le Grand lever, en signe de menace, son bras contre les auteurs de cette nouvelle ligue, funeste aux intérêts de son héritier et petit-fils préféré[4]. »

Il fallut, pour le décider à passer de cette belle rhétorique aux actes, les ordres formels d'Alberoni, qui les lui donna au mois de juin. A partir de ce moment, si Cellamare prit rendez-

1. Lemontey, I, p. 203-205.

2. Déclaration de la duchesse du Maine (Lemontey, II, p. 424-425). — Déclaration de l'abbé Brigault (Lemontey, II, p. 399).

3. Cellamare, *Mémoires* (2e partie, f° 175).

4. Cellamare, *Mémoires* (2e partie, f° 173) ; Lemontey a cité une partie de la lettre de Cellamare à Alberoni, 19 juin 1718 (I, p. 199).



vous à l'Arsenal avec la duchesse du Maine et le marquis de Pompadour[1], il y mit encore beaucoup de réserve : « Cultivons la vigne, sans tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité[2]. » Il accueillit aussi les propositions du duc d'Ormond. Il dressa un projet d'alliance avec les Jacobites : un officier anglais, Connock irait, au nom de Jacques III, s'entendre avec Alberoni sur les moyens de débaucher la flotte de l'amiral Byng : de son côté, le duc d'Ormond se rendrait à Aland pour décider le Tsar et le roi de Suède à préparer une descente en Angleterre. Alberoni entra en correspondance régulière avec Connock et d'Ormond[3].

Quand on juge aujourd'hui, à la lumière des documents, ces intrigues du Prétendant et de la duchesse du Maine, on n'y trouve rien que visions et chimères : « Ce n'est pas à la Bastille, dira plus tard un des conjurés de Paris, c'est aux Petites Maisons qu'il fallait mettre de tels insensés[4]. » Mêlées à la négociation de l'Espagne avec les puissances du Nord, elles ont fait tort au caractère sérieux et solide de cette négociation, à la diplomatie d'Alberoni en général. Si le cardinal n'avait cherché que l'appui problématique du parti jacobite et des légitimés, il eût mérité les reproches qu'on lui a, depuis, tant de fois adressés. Lemontey lui-même, qui ne l'épargne guère, est parfois obligé de lui rendre en partie justice[5] :

« Alberoni, dit-il, n'insista pas sur le projet de descente, parce que le roi de Sicile était sans moyens pour l'exécuter, et que le Tsar ne s'intéressait pas au Prétendant, mais il tenta de réunir les deux monarques contre l'Électeur du Hanovre et contre l'Empereur. *Il soupçonnait avec raison que le Tsar désirait avoir un établissement en Allemagne.* »

L'alliance que l'on blâme Alberoni d'avoir recherchée est justement celle que tous nos historiens, depuis Saint-Simon, reprochent au Régent d'avoir négligée. A la veille d'une guerre

1. 6 juin 1718 (Lemontey, I, p. 209).
2. Cellamare à Alberoni, 6 juillet 1718 (Lemontey, I, p. 210 ; Torcy, *Mémoires inédits*, III, f[os] 899-900 ; Saint-Simon (édit. Chéruel), XV, p. 281).
3. Voltaire, *Charles XII* (édit. Hachette, 1890, in-12, p. 275).
4. Lemontey, II, p. 387, note 2.
5. Lemontey, II, p. 387.



avec le roi d'Angleterre, Alberoni avait les mêmes raisons de faire appel aux puissances du Nord, que le Régent de s'en éloigner pour ne pas compromettre l'alliance anglaise. On oublie toujours les motifs qui déterminèrent Georges Ier à soutenir l'Empereur de ses flottes, à rechercher et à garder l'amitié du Régent, le besoin et le désir d'obtenir la garantie de ses conquêtes dans l'Allemagne du Nord. La guerre qui venait d'éclater dans le bassin de la Méditerranée était la conséquence de la politique personnelle de Georges Ier et du duc d'Orléans, le contre-coup des événements du Nord. Alberoni le répétait sans cesse, et il avait raison[1].

Au mois d'août 1718, l'Europe était donc divisée en deux grandes ligues groupées autour de l'Angleterre ou de l'Espagne; en deux triples alliances déjà formées ou prêtes à se constituer: d'une part l'Angleterre et le Régent qui, le 2 août, obtinrent l'adhésion de Charles VI à leurs projets en flattant ses espérances et ses vues sur l'Italie; de l'autre, l'Espagne, la Suède et la Russie également menacées par les progrès des Allemands dans la Méditerranée, dans la mer du Nord et la Baltique.

On donne d'ordinaire à la première de ces ligues le nom de Quadruple Alliance, en y comprenant les Provinces-Unies. La Hollande, en réalité, n'avait pas encore déclaré le parti qu'elle prendrait, et au fond, elle souhaitait de n'en prendre aucun.

Quand l'abbé revint de Londres en août 1718, il avait alors tout l'avantage sur le cardinal. Il avait scellé l'alliance de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche. Son œuvre était achevée, celle qu'Alberoni avait cherchée dans le Nord, seulement ébauchée.

Les amis de Dubois, les Anglais le savaient si bien qu'ils donnèrent le signal de l'attaque. Alberoni, maître de la Sicile entendait s'en tenir là. Sans déclaration de guerre, la flotte anglaise, qui n'avait d'autre mission, ni d'autre devoir que de protéger le royaume de Naples, poursuivit dans les eaux de la Sicile, le 11 août, l'escadre espagnole, saisit l'amiral, vingt-trois vaisseaux, cinq mille soldats. Ce coup de main que tous les

1. Voir notre tome II, *Le Secret de Farnèse, Philippe V et Alberoni.*



sophismes de la politique anglaise ne pouvaient justifier, était le commentaire le plus clair du texte de la Quadruple Alliance : « *Si le chevalier Byng*, écrivait Dubois le 2 août 1718, *avait quelque occasion prématurée dont il profitât et qui eût du succès, il y a des circonstances où Votre Altesse Royale ne pourrait s'empêcher d'en paraître fâchée, mais il n'y en a aucune où Elle ne dût être ravie dans le cœur que les forces maritimes de l'Espagne fussent ruinées, et j'avoue à votre Altesse Royale que j'agirai ici secrètement dans cette vue*[1]. »

Cette confidence, l'événement même qu'elle préparait éclairaient singulièrement les intentions et les desseins de Dubois. Depuis un an, depuis deux ans même, c'était à cette conclusion nécessaire que tendaient sa politique et ses efforts. Successivement, il avait sacrifié à l'Angleterre et à la Hollande les intérêts commerciaux et maritimes de la France. Il lui sacrifiait encore ses alliées naturelles, l'Espagne dans la Méditerranée, la Suède et la Russie dans la mer Baltique. Sous le prétexte mensonger d'une paix nécessaire à l'Europe et à la France, l'abbé Dubois avait provoqué la guerre. Il imposait au royaume les frais d'une entreprise destinée à ruiner l'Espagne après que les Français l'avaient ranimée de leur sang et de leur génie. Il félicitait le Régent de ce beau résultat comme d'une victoire. Il l'engageait même à féliciter le roi d'Angleterre « de ses bonnes intentions pour le repos public[2] ».

Le jugement de l'histoire doit être celui de Torcy : « *Le prétexte de cette Quadruple Alliance* était de réparer les troubles apportés soit à la paix conclue à Baden, en septembre 1714, soit à la neutralité de l'Italie établie par le traité d'Utrecht. Une paix solide, bien affermie et soutenue par les principales puissances de l'Europe était le but que celles qui contractaient *semblaient s'y proposer*... Quoique l'esprit de paix dût régner dans les principaux États de l'Europe, après avoir essuyé de longues guerres dont le temps et le repos étaient les seuls moyens de réparer les dommages, la défiance des princes était telle,

1. Baudrillart, *Philippe V et le duc d'Orléans*, p. 315.
2. Le Régent au roi d'Angleterre, 26 août 1718. Lettre rédigée par Dubois, citée par Aubertin (*L'esprit public au XVIII*[e] *siècle*, p. 114).



qu'aucun d'eux ne s'assurait de la bonne foi de ceux mêmes que l'intérêt commun et le désir de la paix engageaient à se secourir... Ce grand objet du bien et de la tranquillité publique n'était pas le seul de tant de mesures prises en apparence pour en assurer le repos : un intérêt particulier et trop à découvert était le ressort de cette alliance. Le Régent persuadé que, si malheureusement le Roi encore enfant était enlevé aux désirs comme aux vœux que ses sujets formaient pour sa conservation, son Altesse Royale aurait peine à faire valoir les Renonciations exigées du roi d'Espagne, elle avait jugé que le meilleur moyen d'en assurer la validité était de se préparer des défenseurs tels que le roi d'Angleterre, les États généraux, et l'Empereur pour soutenir la disposition faite à Utrecht pour le bien de la paix, mais *contre toutes les lois et la constitution inviolable du royaume*[1]. »

Ainsi, pour assurer à la maison d'Orléans la succession de Louis XV, le Secret du Régent et la politique de Dubois allaient, cinq ans après la paix d'Utrecht, déterminer une nouvelle guerre qui menaçait d'être plus générale et plus lourde encore, que la guerre de succession d'Espagne[2].

C'était en 1700 que toute l'Europe avait commencé d'être bouleversée. Mais alors les difficultés qui se réglaient dans le Sud n'étaient pas liées à celles qui se réglaient dans le Nord. Les guerres contre la Suède n'étaient pas encore achevées, que la France, l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie à Utrecht avaient pu s'accorder.

L'alliance de Georges Ier et du Régent, pour la satisfaction de leurs ambitions en Hanovre et en France, ne tendait à rien moins qu'à provoquer un conflit général à la fois des puissances du

1. Torcy, *Mémoires inédits* III, fos 904-905-906-913). Passage reproduit textuellement par Saint-Simon (édit. Chéruel, XV, p. 284-287).

2. C'est aussi l'opinion de Cellamare (*Mémoires*, 2e partie, fo 131). « Avisando per ciò S. A. R. a che debol filo si attenerso le sue speranze di succedere alla corona di Francia, et quanto mal sostenuti i suoi disegni, di quali scrollata la basa, penssiero egli fu suggerito del Abbate Dubois di doverli più fermamente stabilire. Ma poi i suoi privati disegni volle recoprire sotto gli speciosi coverchi della commun quiete del publico bene. Quindi soggiunge che niuna mano avebe potuto venire a capo di si alta impresa, salvo che quella laqual diède principio a negoziati di Utrecht, che però conveniva con ogni sforza adoperarsi a fine di stabilire una legha con l'Inghilterra. »

Nord, toujours en guerre, et de toutes celles qui, dans le reste de l'Europe avaient retrouvé en 1714 la paix par la diplomatie de Torcy et de Louis XIV. Sous prétexte de confirmer les traités d'Utrecht et de Rastadt, cette politique en détruisait les effets bienfaisants. Les négociateurs français et anglais avaient hâté et justifié les entreprises d'Alberoni sur la Sardaigne et l'Italie, encouragé les manèges de Gœrtz avec le Tsar : leur union avec l'Empereur, le 2 août 1718, préparait le rapprochement de l'Espagne, de la Suède et de la Russie. Par leur faute, l'Europe était divisée en deux camps irréconciliables ; la France, conduite à la guerre par des politiques sans scrupules qui lui cachaient leurs desseins intéressés, entrait dans le camp où ne l'appelaient ni ses amitiés anciennes, ni ses intérêts. *Le Secret du Régent* s'était substitué sans fruit à la politique française, comme le Régent voulait, sans éclat, substituer sa maison aux héritiers de Louis XIV.

CHAPITRE II

DUBOIS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Après avoir jugé l'œuvre de Londres, l'objet véritable et la portée de la Quadruple Alliance, Torcy conclut ainsi : « On peut ajouter à ces grands intérêts *l'ambition du négociateur employé par M. le duc d'Orléans*[1]. »

La Quadruple Alliance avait été signée le 2 août : le 11 août, la flotte espagnole était détruite au cap Passaro. Dubois revint à Paris le 16 août : le 25 septembre, les Conseils étaient supprimés; l'abbé prenait, comme secrétaire d'État, la place de d'Huxelles et de Torcy : « *Il était chargé des pays étrangers*[2]. » (28 septembre 1718.) La diplomatie secrète, que l'ancien maître du duc d'Orléans avait créée et suivie, depuis deux ans, au service de son élève, faisait de lui le ministre officiel de ses relations avec l'Europe.

Ce n'était pas une simple coïncidence, ou un effet inattendu, mais la suite d'un plan depuis longtemps formé. Dubois, pendant la première moitié de l'année 1718, en ménageant à Londres avec les Anglais les intérêts du Régent, avait trouvé le moyen de ménager à Paris les siens aussi et sa propre fortune. Au mois de mars, il envoya au Palais-Royal Chavigny, pour remplacer Nancré qui allait partir pour l'Espagne ; depuis, il avait conduit parallèlement les affaires de la Triple Alliance et les siennes : — « *Je compte sur vous*, écrivait-il dès le 14 mars à l'ami le plus sûr

1. Torcy, *Mémoires inédits*, III., f° 907 ; Saint-Simon (édit. Chéruel, XV, p. 284).
2. Baschet, *Histoire du dépôt des Affaires Etrangères*, p. 168.

et le plus écouté du Régent, Nocé, *pour ce qui regarde S. A. R. et moi-même en particulier* [1]. »

Quelques jours après, il indiquait ses vues au Régent lui-même : « Établir dans son gouvernement un ordre qui puisse se soutenir après la majorité du Roi, un arrangement *fixe et durable qui ne peut se mieux faire qu'après la conclusion du traité qui est sur le tapis. Étant alors assuré de la succession où S. A. R. est appelée, Elle n'aura plus personne à ménager par rapport à cet objet capital ;* Elle n'aura plus aucun motif de laisser en place quelqu'un sur qui Elle ne puisse pas compter après la majorité. Ce plan devrait être *assez semblable à celui du gouvernement du feu Roi,* suppression des Conseils, *rétablissement des secrétaires d'État.* Il ne sera bon et sûr, que si S. A. R. réserve les principales places à des personnes d'un caractère sûr, *dévouées à sa personne, et intéressées à ne jamais s'éloigner d'Elle* [2]. » La seule chose que Dubois ne disait pas à son élève, c'était que ce système général aurait l'avantage particulier de lui procurer la place de secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.

Il confiait ses projets à Chavigny secrètement ; aussitôt, celui-ci, plein de zèle, animé par l'espoir d'entrer aussi dans la diplomatie officielle, à Gênes [3], se mit en campagne auprès des personnages qu'il jugeait les plus favorables.

Il fit à Nocé ses ouvertures avec précaution : il eut soin qu'on pût rejeter un jour ses propos sur son zèle indiscret, et que Dubois parût n'y avoir aucune part. Nocé trouva le plan praticable, si l'on pouvait parvenir à détacher le Régent du maréchal d'Huxelles. Chavigny sonda de la même manière Law, qui sembla bien disposé [4]. Il fut plus discret avec le garde des Sceaux, d'Argenson, que Dubois l'avait chargé de voir, « très présumé, sans doute, pour le gouvernement du feu Roi, mais trop timide

1. Dubois à Nocé, 14 mars 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 43).

2. Dubois au Régent, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 133).

3. Chavigny à Dubois, 5 avril. Le 3 mai, il avait obtenu cet emploi avec appointements, à dater du 1er janvier 1717. Noce le lui avait procuré : Chavigny à Dubois, 3 mai (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 285),

4. Chavigny à Dubois, 1er avril 1718 (*Ibid.*, t. 316, f° 189). Voir aussi la dépêche précédente. Dubois à d'Argenson, 23 mars 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 156).

pour conseiller au Régent un coup d'autorité tel que la suppression des Conseils[1]. »

Ces premières batteries étaient dressées, lorsqu'on apprit à Paris, le 9 avril 1718, l'adhésion de l'Empereur au traité que lui proposaient l'Angleterre et la France.

On crut alors prochaine la conclusion de ce traité. Les confidents de Dubois pensèrent qu'il ne fallait pas l'attendre pour préparer la révolution qu'il devait produire dans la Régence.

Ils se réunirent tous les jours pour se concerter définitivement; ils résolurent d'ouvrir le feu et de faire brèche dans la place où ils voulaient faire entrer Dubois. Law se chargea de provoquer les premières explications: le 13 avril 1718, il eut une longue conversation avec le duc d'Orléans et fit « habilement tomber le discours sur l'intérêt et la vue de disposer le gouvernement de façon que S. A. pût, à la majorité du Roi, être son premier ministre ».

Law conseillait de ne pas confier les principales places *à des gens de haute volée* qui inspireraient au Roi l'idée de secouer la dépendance de son oncle. Ce préambule général ne manqua pas son effet. Le Régent parut convaincu. Le moment était venu de lui présenter la candidature de Dubois: Law le fit avec zèle et adresse; il parla de « son habileté et crédit chez les étrangers, et trouva S. A. R. dans toutes les dispositions que l'on pouvait désirer pour l'abbé ». Nocé dut reprendre à son tour la conversation. Le triumvirat se demandait, à ce moment décisif, s'il fallait associer d'Argenson au plan[2]. Chavigny l'avait pris en défiance, le croyant lié à Torcy. Nocé d'autre part et Law estimaient qu'on ne pouvait s'en passer.

Ils décidèrent de prendre l'avis de Dubois et d'attendre une lettre de lui qui leur servirait d'introduction et d'entrée en matière auprès du garde des sceaux. Comme c'était après tout pour l'abbé qu'ils engagaient cette partie décisive, ils lui réservèrent les coups douteux.

Après cette première passe, l'affaire était, au milieu d'avril 1718, en très bonne voie. Law y avait contribué pour une très grande

1. Chavigny à Dubois, 8 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 17).
2. Chavigny à Dubois, 14 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 74).



part. Il souhaitait ardemment le retour prochain de Dubois, pour obtenir avec lui *des partis décisifs et un arrangement fixe et courageux dans les finances*. C'était leur intérêt à tous deux. Ils se partageraient le gouvernement de la Régence. Le moment semblait approcher où leurs vœux se réaliseraient[1].

Se croyant à la veille de terminer heureusement sa négociation de Londres, et d'en être récompensé, l'abbé prenait déjà ses dispositions pour former le personnel de son ministère : « Informez-vous, écrivait-il à Chavigny, des personnes soit d'épée, soit de robe, propres à des ambassades considérables. M. le maréchal de Bezons et M. le Blanc pourront vous indiquer les gens d'épée. En parcourant les gens de robe sur les listes de l'almanach, M. le garde des sceaux vous désignera aussi les personnes les plus propres aux Affaires Étrangères[2]. » Il pressait le départ de Morville, sa créature, pour la Hollande[3]. Il adressait enfin à Law une lettre où, à mots couverts, il le chargeait de poser au Régent, d'une manière ferme, sa candidature à la succession du maréchal d'Huxelles.

« On commence à espérer que ce que Mgr. le duc d'Orléans a entrepris pour la tranquillité publique ne sera pas sans succès et que S. A. R. va avoir une grande influence dans l'Europe et être hors de toute dépendance dans le royaume. Vous avez assez de correspondants dans tous les pays étrangers pour pouvoir être instruit, Monsieur, mieux que personne de ce qu'après la conclusion de cette affaire, *S. A. R. devra à la gloire et à la confiance de ses alliés*[4]. »

L'expression était vague, mais le sens très clair, surtout pour Law. Les Anglais attendaient que le Régent mît aux Affaires Étrangères un ministre de leur goût : qui pouvait leur être plus agréable que le négociateur de Londres ? Au besoin, Dubois et Chavigny ne se gênaient point pour prier les Anglais de donner leur avis au Palais-Royal.

1. Chavigny à Dubois, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 224).

2. Dubois à Chavigny, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 251), citée par Baschet, *Histoire du Dépôt des Affaires Étrangères*, p. 168).

3. Voir p. 290, 291.

4. Dubois à Law, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 262, remise par Chavigny.



Schaub en avait touché quelques mots à son passage à Paris, en février 1718[1]. « Law avait du crédit sur ce petit homme. » On attendit son retour de Vienne pour le prier de s'expliquer plus clairement encore. Jusque-là, Stair parut l'homme le plus propre à donner un appui et même du jour aux insinuations que ferait Law[2].

Le secret de toutes ces manœuvres ne fut pas si bien gardé, qu'il ne transpirât à la cour. Sans révéler aux personnages importants de la Régence l'étendue du plan, il n'était pourtant pas mauvais de les préparer aux changements qu'on méditait. Aux uns, Chavigny laissait entrevoir la possibilité de la suppression des Conseils, et il faisait espérer à Torcy qu'on lui rendrait sa place de secrétaire d'État dont il avait gardé le titre, sinon la fonction.

Torcy, nous l'avons vu, avait approuvé, à la fin de 1717, et servi la négociation secrète de Dubois. Il recevait fréquemment Chavigny à dîner, en grand honneur, lui marquait en toute occasion son intérêt et son estime pour l'abbé. Sans se livrer sur le fond de l'affaire, Chavigny, qui n'était point un sot et connaissait le terrain, entr'ouvrait à l'ancien ministre quelques espérances[3].

Il avertissait d'ailleurs Dubois que Torcy avait déjà « trop d'accès pour entrer dans les affaires et prenait trop de crédit[4] ». On ne devait l'employer qu'avec prudence, si l'on « ne voulait tirer pour lui les marrons du feu ».

Chez d'autres, Chavigny avivait le mépris ou les rancunes qu'ils avaient contre d'Huxelles pour habituer, par leurs propos, le public à sa chute et la précipiter par leurs critiques.

« Quand vous passerez dans le quartier du duc de Saint-Simon, avait écrit Dubois à cet agent, je vous prie de lui faire

1. Voir Livre III, chap. Ier, p. 300.

2. Chavigny à Dubois, 28 avril 1717 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 224).

3. Chavigny à Dubois, 28 avril 1718 (*Ibid.*). Ces lettres sont longues, précises, minutieuses, de vrais bulletins du siège.

4. *Ibid.*, *ibid.* Chavigny à Dubois, 3 mai 1718. Récit d'une longue conférence avec Torcy : celui-ci a essayé de le sonder sur les intentions et les ambitions de l'Abbé. Chavigny s'est méfié. A son tour, il lui a dit que Dubois regrettait de ne pas le voir à la tête des Affaires Étrangères. Il répondit qu'il les avait quittées par goût, et n'y était plus possible (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 285).



mes compliments; vous apprendrez par lui, quelques faits curieux concernant le maréchal[1]. » Chavigny était reçu on ne peut plus obligeamment par le duc, qui, dans ses Mémoires, s'est montré si sévère et si dédaigneux pour lui. Il le trouva : « fort des amis de l'abbé, de ses *plus anciens amis dévoués et reconnaissants, adorant sa besogne et la prêchant sans cesse à S. A. R.*[2] ».

Les conversations prenaient entre eux le meilleur tour; ils échangèrent des propos très vifs sur le compte du maréchal d'Huxelles, qui, pour Saint-Simon, n'étaient jamais perdus.

De là, Chavigny s'en allait parler sur le même sujet, « des six heures durant », avec le maréchal de Tallard « plein de vivacité pour les intérêts de Dubois », brouillé avec d'Huxelles au point de ne plus garder de mesures. Il apprenait avec une joie mal dissimulée que Tallard ne perdait aucune occasion « de barrer le maréchal au Conseil de Régence[3] ».

Bezons ne le manquait pas davantage[4]. C'était ainsi toute une conspiration de mécontents ou d'ambitieux autour du chef de la diplomatie officielle, prêts à entrer en ligne, quand il conviendrait à ses adversaires.

Quelque réserve que Chavigny sût garder dans ces entretiens, son activité, son zèle laissaient percer ses desseins secrets. Le premier commis des Affaires Étrangères, Pecquet, qui avait l'oreille de Torcy, parla, dès le 1er avril 1718, à Chavigny de *la suppression prochaine des Conseils*[5]. Canillac, à quelques jours de là, devenu l'ennemi de Dubois, tenait le même langage et déclarait en plus que l'abbé avait préparé ce coup décisif par le renvoi de Noailles et de d'Aguesseau[6].

C'eût été chose rare que d'Huxelles ne pensât pas de son côté

1. Dubois à Chavigny, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 260; Chéruel, *Revue Historique*, t. I, p. 142).

2. Chavigny à Dubois, 3 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 285; Chéruel, *Ibid.*, *ibid.*).

3. Chavigny à Dubois, 11 mai 1718. Il dinait avec lui à la Planchette; Chavigny à Dubois, 3 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 285, t. 318, f° 67).

4. Dubois à Chavigny, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 260).

5. Chavigny à Dubois, 1er avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 189); 14 avril 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, t. 317, f° 74).

6. Chavigny à Dubois, 5 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 49).



que Dubois « *voulait prendre à son retour l'administration des Affaires Étrangères*[1] ».

Pour la conserver, même au cas où l'on supprimerait les Conseils, d'Huxelles prépara à l'abbé un tour de sa façon.

Après avoir blâmé ouvertement l'alliance franco-anglaise à ses débuts, il résolut de s'en approprier le succès, quand il parut probable. Il se mit à dire aux ambassadeurs étrangers, au Conseil de Régence, aux « *Espagnols* étonnés » « qu'il ne s'était jamais fait si beau, ni si grand traité ». Il en devint même ridicule : « Rien de plus comique que ses jurements, ses protestations pour prouver à Stair, par exemple, son approbation du traité, jusqu'à traiter la reine d'Espagne de p..... et Alberoni de Jean F....[2] » Tous ceux qui escomptaient le succès de la négociation d'Angleterre, pour prendre la place du maréchal, en furent indignés et inquiets, Torcy et Dubois surtout.

Vraiment la ruse était trop grossière. L'abbé ne put retenir sa colère. « Il a fait profession de cet art toute sa vie ; je l'ai éprouvé plus que personne dans la négociation de la Triple Alliance qu'il a traversée de toute sa force et dont il a reçu les compliments en *robe détroussée*[3] ... A la bonne heure, pourvu que l'étoile de S. A. R. l'emporte : pour moi, j'endurerai le froid et le chaud sans souffler. » Sous l'apparente philosophie et les protestations de dévoûment, on touche du doigt la blessure. Une fois par hasard, l'abbé a manqué de sang-froid et trahi son ambition. Il s'est aperçu bien vite de sa faute ; et, dans la crainte d'avoir découvert ses espérances par ses regrets, il ajouta : « Je vous conjure de ne faire confidence à personne des petites circonstances qui viennent de m'échapper dans cette lettre *que je vous supplie de jeter au feu*[4]. »

Ce fut au moment où Dubois, Torcy et d'Huxelles se préparaient à se disputer ainsi la récompense du traité, que tout d'un coup au mois de mai 1718, il se trouva de nouveau « *accroché par la*

1. Chavigny à Dubois, 5 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 316, f° 197) ; Chavigny à Dubois, 22 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 140-145).
2. Chavigny à Dubois, 11 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 67).
3. Dubois à Chavigny, 28 avril 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 317, f° 260).
4. *Ibid.*, *ibid.*



Sardaigne[1] ». Séduit par Nancré, le duc d'Orléans s'était repris à espérer un rapprochement avec Alberoni et avec l'Espagne ; pour l'obtenir, il inclinait à leur procurer la Sardaigne qu'ils réclamaient. Peut-être était-ce un coup de Torcy, protecteur et ami de Nancré qui avait deviné les manèges de son rival.

Dubois, dépité, voulut un instant tout abandonner encore, ses projets et ses espérances : « Démêlera les fusées qui voudra[2] ! »

Chavigny lui rendit courage et confiance : « Vos forces augmentent tous les jours. S. A. R. voit de plus en plus qu'elle a peu de serviteurs sur qui elle puisse compter aussi essentiellement que sur vous[3]. » Law et Nocé ne cessaient de plaider sa cause auprès du Régent, lui découvraient les *patricotages* de Nancré[4]. Le triumvirat tenait ferme et avait des alliés. Stair et les Anglais, en cette occasion décisive, vinrent à la rescousse : Stair eut assez de crédit pour obtenir du Régent qu'il renonçât à la proposition de la Sardaigne. Il sauvait l'œuvre et la fortune de l'abbé.

En avertissant Dubois sur-le-champ, il lui faisait part « de sa joie de le voir bientôt à Paris, *recueillir la gloire et le fruit que ses grands services méritaient*[5] ».

En dépit des manèges du maréchal d'Huxelles et de ses amis, la politique et la fortune de Dubois à la fois se soutenaient.

Il avait choisi de bons avocats, Nocé, d'autant plus écouté qu'il ne demandait rien, les Anglais d'autant plus persuasifs qu'ils avaient les moyens de menacer et de soutenir leurs menaces, Law dont les forces et le crédit augmentaient chaque jour. Le duc d'Orléans, à la fin de mai 1718, par l'édit sur les monnaies, avait pris ouvertement parti pour le financier étranger contre le Parlement. Le succès de Law préparait celui de Dubois[6].

Une fois encore et tout d'un coup, au milieu de juin 1718, la réponse de l'Empereur, apportée de Vienne par Schaub, les

1. Voir le chapitre précédent (Livre III, chap. 1er).
2. Dubois à Chavigny, 2 mai 1718. (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 32).
3. Chavigny à Dubois, 27 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 171).
4. Le même au même, 27 mai 1718 (*Ibid., ibid.*).
5. Stair à Dubois, 29 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 219).
6. Chavigny à Dubois, 31 mai 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 318, f° 185).



changements considérables que la diplomatie impériale s'était permis, sous prétexte de traduction, au traité franco-anglais rendirent de nouvelles forces à Paris au parti espagnol, à d'Huxelles[1].

Nouvel accès alors de découragement de l'abbé qui, depuis deux ans, avait résisté à toutes les difficultés et lutté sans relâche.

« Il y a longtemps que tout ceci est entre les mains de la Providence[2]. » Cette fois, Dubois crut à un échec définitif, à la ruine de son œuvre. Et, du coup, il parut s'abandonner : « Je vous conjure de laisser tomber tout ce qui pourra me regarder, je ne vaux pas la peine qu'on se donne pour moi et c'est gresler sur le persil que de traverser un homme qui est si peu de chose[3]. » Ses plus sûrs partisans étaient absents de Paris, Law à la Marche qu'il venait d'acheter, Saint-Simon en sa terre de la Ferté. Il ne lui restait plus que Chavigny toujours actif, mais d'un rang secondaire, toujours gêné par son passé.

Nocé fut encore son sauveur : « Ses dispositions pour Dubois redoublèrent au moment du danger ». Il voyait le Régent à toute heure, et dans la plus étroite familiarité, à Saint-Cloud où peu de personnes étaient admises[4]. Ce fut là qu'un soir il décida dans le plus grand secret le duc d'Orléans à soutenir jusqu'au bout Dubois et sa fortune. « Votre amitié, lui écrivait Dubois, va cent fois au delà de ce que je pouvais espérer[5]. »

Stanhope sur ces entrefaites partit pour Paris le 25 juin 1718, ayant en poche la convention particulière qui devait lier le Régent à l'Angleterre. C'était Georges Ier qui, à la prière de l'abbé, l'envoyait au Palais-Royal[6].

Avant son départ, tous les moyens avaient été concertés à

1. Voir le chapitre précédent, p. 331.
2. Dubois à Chavigny, 3 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 18) ; au Régent, 3 juin 1718 (*Ibid.*, *ibid.*, f° 10) : « J'espère que V. A. R. ne se laissera pas ébranler par les traverses dont on est entouré dans la situation présente. Si *l'Empereur est séduit par le roi de Sicile,* V. A. R. aura du moins détaché l'Angleterre de l'Empereur. »
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Chavigny à Dubois, 5 juin 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 319, f° 32).
5. Dubois à Nocé, 22 juin 1718 (*Ibid.*, t. 319, f° 172).
6. Voir, sur cette mission, Wiesener, *le Régent*, II, p. 182 et suivantes.



Londres entre les alliés pour attacher le Régent à Georges Ier et le détacher du maréchal d'Huxelles. Il était convenu qu'on exigerait de d'Huxelles la signature de l'acte, « pour le forcer, s'il la refusait, à se démasquer et à se retirer au besoin sur-le-champ ». On espérait ainsi « *lui faire montrer la corde*[1] ».

Dès que Stanhope eût été reçu au Palais-Royal, Dubois s'aperçut de l'efficacité de son intervention. Il apprit qu'entre le Régent et les ministres anglais il avait été question de la retraite du maréchal et se vit au but. « Je ne ferai plus la petite bouche sur l'utilité qu'il pourrait y avoir pour le service de S. A. R. que je fusse auprès d'elle : je verrai l'arrangement que milord Stanhope pourra faire sur cela. »

Il comptait désormais sur Stanhope. Il engagea Nocé à désabuser enfin le Régent du maréchal, ce mauvais serviteur : « il n'y a aucune sûreté à le laisser à la tête des Affaires Étrangères[2] ». Il précisait alors ses plans et ses espérances : « Il fallait que S. A. R. rétablît la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères, et en revestît quelqu'un de *si dévoué à sa personne, et si intéressé à ne s'éloigner jamais d'elle, qu'il borne son ambition à travailler sous ses ordres.*

« On lui adjoindrait au besoin un Conseil d'Affaires Étrangères, composé des maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, et surtout de Torcy dont le caractère est tel qu'il choisit mieux qu'il n'imagine et n'invente. » Pour se les concilier, « à d'Huxelles, un brevet de duc ; à Torcy la survivance, pour son fils, de la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères ». Et, avec une feinte modestie, Dubois concluait : « *Je ne refuserai jamais aucun emploi où S. A. R. croira que je puis la servir avec plus d'attachement que personne.* Mais lorsque quelqu'un lui pourra rendre ou mieux ou aussi bien le même service, j'aimerais encore mieux le repos que le poste le plus brillant. Je vous supplie de ne pas considérer cette déclaration comme un jargon faux, mais comme un aveu très sincère[3]. »

1. Dubois au Régent, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, fo 192). Cette lettre fut écrite après la réception de la lettre où Stanhope rendait compte, le 6 juillet, de ses démarches au Palais-Royal (Wiesener, II, p. 191, note 1).

2. Dubois à Chavigny, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, fo 195).

3. Dubois à Nocé, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, fo 178).



Le maréchal d'Huxelles vint au piège que lui avaient tendu Dubois et Stanhope. Il refusa d'abord de signer la convention que les Anglais offraient, et se démasqua. C'était là où l'attendaient ses ennemis. Torcy se montra fort indigné de son procédé, et touché de l'excès de patience du Régent, fâché de sa complaisance pour le maréchal ; il cherchait à se rendre nécessaire, sentait venir la crise et désirait la place[1]. A son tour, Saint-Simon fit remarquer au Régent combien la réputation des Affaires était intéressée à ne pas tolérer ce refus de M. le maréchal d'Huxelles, « *jalousie de femmelette contre l'abbé Dubois, procédé inexcusable*[2] ». Comme Dubois de Londres l'avait réglée, plus vivement encore, l'attaque s'exécutait : « Si le maréchal d'Huxelles ne signe pas la convention, si S. A. R. ne marque pas son mécontentement, elle est aussi perdue de réputation dans toute l'Europe que si elle avait reçu un soufflet. Je ne sais que trop cette vérité, mais je n'ose en dire aucune circonstance, de peur qu'on ne crût que le ressentiment ou l'intérêt y avaient part[3]. »

Le duc d'Orléans répugnait toujours aux partis énergiques ; d'Huxelles eut le temps de remarquer qu'il avait fait le jeu de ses adversaires. Il battit en retraite. Le Régent consentit à négocier. Des amis communs s'entremirent : Nocé abandonna Dubois, et obtint de d'Huxelles qu'il signât la convention ; il s'excusa ensuite, auprès de l'abbé, de n'avoir pu le mieux servir[4]. Et le duc d'Antin, d'autre part, retira des mains du Régent la lettre de démission que d'Huxelles lui avait déjà remise : « Cet étui de sage de la Grèce tenait à sa place. » Il la conserva pour quelque temps encore[5].

1. Voir chapitre précédent à la fin : « Pour nous, écrivait Chavigny, à Dubois, le 17 juillet, M. le maréchal d'Huxelles ne pouvait rien faire de plus avantageux. Il se déshonore aux yeux de tous et vous justifie selon toutes règles, il ne peut plus conserver sa place. » (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 203) ; Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, p. 32.

2. Chavigny à Dubois, 12 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 151).

3. Chavigny à Dubois, 15 juillet (*Ibid.*, *ibid* ; Chéruel, *Revue Historique*, t. 1, p. 144).

4. Voir les lettres de Dubois du 13 juillet, à la page précédente, et le Mémoire remis à Nocé pour le Régent à la même date. (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 188), — et enfin Chavigny à Dubois, 13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 151).

5. Nous avons déjà fait remarquer, à la fin du chapitre précédent, que les témoins de l'affaire, au lendemain des confidences qu'ils en avaient faites, ne la racontèrent pas comme Saint-Simon. Il n'y eut pas violence, mais négociation avec



Au conseil de Régence, d'Huxelles se garda bien cette fois, en ne soutenant pas la convention, de donner prise à ses ennemis qui la soutinrent avec chaleur. Saint-Simon dit très haut le bien qu'il n'en pensait peut-être pas. Il rendit d'ailleurs justice à Dubois. Torcy fit un véritable plaidoyer de trois quarts d'heure, avec toute la force et l'habileté possibles[1].

Ce fut peine perdue : la signature de la convention, l'attitude du maréchal ne fournirent pas aux ambitieux qui voulaient le renverser l'occasion attendue. Saint-Simon se consola en disant du mal de Nancré qu'il cherchait à remplacer en Espagne[2].

Torcy se résigna. Dubois demanda à revenir le plus tôt possible à Paris[3] : la souplesse de d'Huxelles, la faiblesse du Régent déjouaient une fois de plus ses projets. Son ami Stanhope n'avait rien obtenu pour lui du duc d'Orléans. Après la signature des conventions, l'Anglais était retourné le 20 juillet au Palais-Royal, pour demander un successeur à d'Huxelles et désigner Dubois. « Quoique S. A. R. lui eût promis de le recevoir seul, il y trouva le maréchal plus échauffé contre l'Espagne, plus zélé pour le traité que Dubois lui-même, tout métamorphosé ; Stanhope ne put retenir son étonnement. Le Régent se félicitait comme d'une victoire de son autorité « d'avoir su faire bouger son ministre », et parut résolu à s'en servir encore. En vain Stanhope essaya-t-il de le prendre encore par la peur. Il fit la sourde oreille[4].

Cette rapide conversion ne faisait pas grand honneur au caractère de d'Huxelles, et justifie les durs reproches que lui adresse

d'Huxelles. Et ce fut Nocé qui la conduisit, non pour trahir Dubois, mais pour plaire au Régent (voir la lettre que nous avons citée du neveu de Dubois à Dubois, 12-13 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f[os] 156, 160). — La lettre par laquelle Nocé s'excuse spécialement de n'avoir pas enlevé l'affaire personnelle de l'abbé est curieuse. Elle est du 19 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 122) : « Je n'ai pas jugé à propos de parler de votre projet. La difficulté n'est pas de convaincre le Régent, mais de le déterminer à agir de suite selon ses convictions. Quant *à moi, j'y suis peu propre par le peu d'estime qu'il a de mes lumières.* » Humilité feinte qui ne pouvait pas donner le change à Dubois fort au courant de la véritable influence de Nocé.

1. D'Antin, *Mémoires* (Lemontey, I, p. 141). — Chavigny à Dubois, 17 juillet 1718 (voir page précédente, note 1).

2. Chavigny à Dubois, même lettre, et lettre du 18 juillet (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 210 ; Chéruel, *Revue Historique*, t. I, p. 145).

3. Dubois à Chavigny, 19 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 282).

4. Stanhope à Dubois, 21 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 249).



Saint-Simon ; mais, en somme, sa conduite ressemblait beaucoup à celle de Torcy et de Saint-Simon. Ceux-ci pour le renverser, appuyèrent Dubois et son œuvre que, plus tard, ils devaient combattre et critiquer si sévèrement dans leurs Mémoires.

En ce temps d'ambitions et d'intrigues, tous les moyens étaient bons.

Si Dubois pouvait se féliciter du succès de sa politique, son ambition n'était pas satisfaite. Il n'avait pas touché le prix de sa peine. Car ce n'était pas dans l'espoir d'un salaire en argent qu'il avait travaillé ! Tandis qu'après la signature du traité, il priait le Régent d'offrir à Stanhope deux cent mille livres, à Stair cent mille livres de diamants, à Pentenridter quarante mille livres de vaisselle, à Pecquet quinze mille livres d'argent, l'abbé invitait son maître « à trouver bon qu'il n'acceptât point du roi d'Angleterre un présent, si grand ou si petit qu'il pût être ». On devait l'accuser de s'être vendu aux Anglais pour une pension. C'était le pouvoir, non l'argent qu'il avait souhaité. Et ce pouvoir ne venait pas[1].

« La déception de l'abbé fut telle qu'il médita alors de se séparer de tout[2] ». Vraiment, s'il n'avait poursuivi, comme il le prétendait, qu'une œuvre désintéressée de paix et le salut de son maître, ce découragement, au moment où sa diplomatie triomphait, n'aurait pas eu de sens. On vit bien que c'étaient ses rêves de fortune, alors, qui s'en allaient : mal résigné, Dubois voulut revenir bien vite à Paris pour essayer de les ressaisir. Le Régent hésitait entre deux partis : il laissait dire aux uns qu'on créerait trois secrétaires d'État, Dubois, Le Blanc et Law ; il laissait espérer au duc d'Antin, à d'Huxelles, aux Noailles qui s'étaient rapprochés récemment, le maintien des Conseils. Il y faisait des nominations nouvelles[3].

Dubois connaissait les tergiversations de son maître, son goût pour les demi-mesures, sa crainte des responsabilités. Dubois

1. Dubois au Régent, 21 juillet 1718 (Ang., t. 320, f° 284) et les observations de M. Wiesener à la suite du traité de Londres. (*Le Régent*, II, p. 216.)

2. Dubois à son neveu, 23 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 310).

3. Chavigny à Dubois, 30 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 66) ; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XV, p. 338).



précipita son retour. Il quitta Londres le 14 août, et arriva à Paris le 16[1].

Sa joie, alors, fut grande de trouver l'État et la Régence dans une situation faite à souhait pour déterminer le duc d'Orléans à des résolutions énergiques. Le 12 août 1718, après six mois de malentendus et de sourdes querelles, le Parlement déclarait la guerre au Régent par un arrêt qui renversait toute son administration financière, dénonçait à l'opinion publique ses collaborateurs et Law en particulier : « Ordonne que la Banque demeurera réduite aux lettres patentes des 2 et 20 mai 1716 »; « fait défense à tous les étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ou indirectement et de participer en leurs noms ou sous des noms supposés au maniement et administration des deniers royaux[2]. »

Comme à l'ordinaire, les avocats, la population parisienne s'émurent : on lisait l'arrêt, on le commentait. Law n'eut que le temps de se retirer au Palais-Royal, dans la chambre de M. de Nancré, son ami. « S'il eût été pris, tout le peuple souhaitait qu'on lui fît son procès et qu'on le pendît[3]. »

Les temps de la Fronde paraissaient revenus : les Mémoires inédits du cardinal de Retz, du conseiller Joly, de Mme de Motteville parurent dans le public à point pour ranimer les souvenirs des révoltes parlementaires. On se les arrachait; la presse les multipliait trop lentement : « on les rencontrait sur la toilette des femmes et le comptoir des marchands. Chacun en faisait des applications au temps présent[4]. »

Il faut, pour comprendre la gravité de ces faits, se rappeler que le Régent, trois ans auparavant, avait pris le pouvoir comme un chef de parti, avec le concours des Noailles, du Parlement et encouragé par l'Angleterre[5].

1. Dubois à Craggs, de Calais, 15 août 1718. « J'arrivai hier à Douvres (A. ÉTR., Ang., t. 321, f° 173) ; Chavigny à Dubois, 10 août 1718 : « Votre retour ne fut jamais si nécessaire et vous ne pouviez trop le précipiter. » (A. ÉTR., Ang., *Ibid.*, *ibid.*)

2. *Memoires de la Regence*, III, p. 102 (Remontr. de la cour, III, p. 116) ; Barbier, *Journal*, I, p. 5 et 6; Arch. Nat., Registres du Conseil secret, X[1a], 8424; Jobez, *Louis XV*, II, p. 42; Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 345.

3. Barbier, *Ibid.*, p. 8.

4. Saint-Simon, *Memoires*, XV, p. 318.

5. Voir Introduction, Livre I, chap. II.



En août 1718, tous ses amis lui échappaient. Il avait dû, en janvier 1718, exclure des Conseils Noailles et d'Aguesseau. Après eux, les Parlementaires dénonçaient le contrat qu'ils avaient passé avec la Régence. Il ne restait plus au duc d'Orléans que l'Angleterre, à laquelle il venait de se lier par une dernière convention plus étroite que celle de Hanovre, mais impopulaire, parce qu'elle était destinée à servir l'Empereur contre l'Espagne.

En même temps les vaincus du coup d'État de 1715, la duchesse du Maine et ses amis, animés par la rancune et l'ambition, reprenaient courage, de façon à profiter de la discorde de leurs vainqueurs. Ils intriguaient sourdement pour se rapprocher du Parlement mécontent[1]. A l'alliance anglaise qui demeurait la seule ressource du duc d'Orléans, ils espéraient opposer l'alliance des souverains d'Espagne.

Avec l'appui du Parlement et de l'Espagne, ce parti de la vieille cour avait les mêmes prétentions, les mêmes droits en somme, et pouvait avoir le même succès que le duc d'Orléans. Il rêvait de donner une nouvelle forme à la Régence ; il en appellerait au Parlement et aux États généraux, dictant déjà à ses publicistes, le 1er août, des lettres pour la nation, véritables manifestes, analogues à ceux que le Régent lui avait autrefois adressés[2]. Et peut-être bientôt le verrait-on prétendre avec l'ambassadeur d'Espagne, Cellamare, « *que la Régence du duc d'Orléans n'était pas établie sur les lois fondamentales du royaume, ni consacrée par un long usage, ni conforme à la volonté du feu Roi*[3] ». Alors, le complot aurait pour prétexte la guerre à un pouvoir illégitime et usurpé qui dégénérait en tyrannie. Et, si on accusait le duc du Maine de fomenter la guerre civile, n'était-il pas en droit d'alléguer qu'il ne l'avait pas déclarée le premier ; si l'on blâmait son entente avec l'étranger, ne trouverait-il pas une excuse et un précédent dans la conduite du Régent, serviteur et vassal des Anglais[4] ?

Toutes ces raisons étaient si bonnes, et, appuyées par le

1. Neveu de Dubois à Dubois, 16 juillet 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 320, f° 199).
2. Voir dans notre tome III, chap. I, la Conspiration de Cellamare.
3. Cellamare, *Mémoires*, 1re partie, f° 98.
4. *Ib.*, *ib.*



Parlement, pouvaient être si fortes, qu'au mois d'août 1718, le Régent se vit en danger. On répandait déjà à l'étranger la nouvelle que Paris et le Parlement étaient en révolte. « Tout tendait à l'extrême », dit Saint-Simon : « La léthargie du Régent l'avait conduit sur le bord du précipice[1]. » Le 20 août il confiait à son vieil ami qu'il était à la crise de sa Régence, et qu'il « *s'agissait de tout pour lui en cette occasion*[2] ».

Jamais, en effet, mieux qu'en ce jour, n'apparurent les dangers de la situation où le duc d'Orléans s'était mis par sa faute. « Monsieur mon neveu, lui avait dit Louis XIV à la veille de sa mort, je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance[3]. » Cette déclaration formelle et le testament qui la confirma n'avaient pas satisfait l'ambition du Régent: la part de succession que lui avait réservée le grand Roi lui avait paru insuffisante, et les garanties dont il l'avait entourée, suspectes et humiliantes. Au lieu de prendre tranquillement possession, Philippe d'Orléans avait ouvert un procès aux autres héritiers, au duc du Maine.

Du même coup, Philippe d'Orléans avait compromis les droits qu'il avait à la succession de Louis XV[4]. Le meilleur titre qu'il pût avoir à ce bel héritage, c'eût été de le bien gérer, pendant qu'il lui était provisoirement confié. Outre les droits qu'il tenait de sa naissance, il s'en serait créé d'autres à l'affection et à la reconnaissance des Français. Ses premières démarches lui avaient aliéné les légitimés et leurs amis. Puis, toutes les fois qu'il avait fait mine de vouloir gouverner et d'ordonner, ses alliés lui avaient presque mis le marché à la main. Il n'avait pas gouverné, et la faiblesse de son gouvernement faisait mauvais effet sur la nation[5].

Ce ne fut pas Dubois qui le tira de cet embarras ; mais il profita de la crise décisive que traversait alors la Régence pour asseoir sa fortune et sa politique. Il faisait partie d'un triumvirat qui poussait, depuis six mois, le duc d'Orléans aux résolutions

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, XV, p. 349.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XV, p. 360.
3. Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (édit. Hachette, in-12, p. 535).
4. Voir livre I, chap. Iᵉʳ : *La succession de France*.
5. Voir livre I, chap. II : *Le Régent, la France en 1715*.

énergiques. Éloigné de Paris et du Palais-Royal, il s'y était ménagé l'amitié de Law dont le crédit s'affirmait chaque jour et de d'Argenson « homme d'expédition [1] », de sa nature, « royal et fiscal [2] », tout désigné pour rétablir l'autorité d'un gouvernement chancelant, un « *Hercule* » enfin [3]. Il attendit l'effet de leur action et de leurs conseils.

Revenu à Paris, le 16 août, il les trouva en pleine bataille contre le Parlement. En habile homme, il n'alla point, dans la mêlée, s'exposer pour rien à des coups qui pouvaient être mortels.

Négociateur heureux de la Quadruple Alliance, fêté par les Anglais qui lui savaient gré du désastre de la flotte espagnole, l'abbé ne semblait alors penser qu'à jouir à Paris de son triomphe. Le duc d'Orléans lui marquait son estime. Et de grands personnages, tous les ambassadeurs étrangers se pressaient à sa porte. On commençait à lui faire la cour. Il avait beaucoup d'amis, et parassait oublier ses ennemis. Pourtant, « il se souvenait des pièces qu'on avait voulu lui jouer, s'il n'en faisait paraître aucun ressentiment externe [4] ». Toujours prudent, il laissait ses complices, plus directement engagés que lui dans l'affaire des monnaies et du Parlement, mener l'attaque. Il escomptait leur victoire au profit de ses rancunes et de ses espérances.

Et, en secret toujours, avec ses amis d'Angleterre il s'entendait pour achever la défaite du parti de la vieille cour, du maréchal d'Huxelles et sa propre fortune.

Dès le 20 août, Stair s'en allait au Palais-Royal inviter le duc d'Orléans à renvoyer, « dans l'intérêt du grand ouvrage », le maréchal d'Huxelles; sans nommer l'abbé, il le désignait comme le champion nécessaire à Paris de la Quadruple Alliance. L'ambassadeur impérial Kœnigsegg venait à la rescousse [5].

La bataille décisive se livra, le 26 août 1718, au lit de justice

1. Barbier. *Journal*, I, p. 8.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 316.
3. Dubois à d'Argenson, 2 février 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 315, f° 26).
4. Vie anonyme du cardinal Dubois (Bib. Mazarine, 2354, f° 86-90).
5. Stair à Craggs, Paris 20 août 1718 (Rec. Orr. dans Wiesener, II, p. 260.)



qui réduisit, par la force, la résistance du Parlement. Ce fut Law qui dressa le plan de campagne, d'Argenson qui l'exécuta résolument.

Saint-Simon a décrit longuement les préparatifs de l'affaire, pour s'attribuer, comme à l'ordinaire, l'honneur du succès[1].

A l'entendre, il eut la clairvoyance qui manquait au Régent, l'audace qu'il aurait fallu à Law. Il proposa le lit de justice aux Tuileries, « pour n'avertir personne des Conseils et ne pas exposer la santé du Roi. » Il rédigea sur-le-champ, le 19 août, le projet *de la mécanique nécessaire*. Le lendemain, le Régent l'adoptait et lui confiait les détails de l'exécution, qui fut réglée, dit-il encore, minutieusement avec Fontanieu. Saint-Simon ne nous fait grâce d'aucun détail, ni surtout des soins infinis qu'il se donna pour obtenir, à la faveur de l'occasion, la réduction des bâtards au-dessous des ducs et pairs.

Le récit tient presque un demi-volume des Mémoires. Quelques lignes qui ont dû beaucoup coûter à l'orgueil de Saint-Simon, un hommage incomplet quoique pénible de l'historien à la vérité, restituent à chacun des acteurs leur véritable rôle dans cette intrigue.

« Le retour d'Angleterre de l'abbé Dubois, la frayeur que Law eut raison de prendre, la crainte pour sa place que conçut le garde des sceaux, si haï du Parlement, firent une réunion à laquelle Law attira M. le Duc, si grandement intéressé dans le système, lequel se proposa de saisir la conjoncture de culbuter le duc du Maine, et satisfaire sa haine. Ce concert de différents intérêts, qui aboutissaient au même point, forma un effort qui entraîna le Régent et qui lui fit voir tout d'un coup son danger et son unique remède. L'abbé Dubois et Law l'investirent contre ceux dont il n'avait que trop goûté et suivi les dangereux avis. *Tout fut si promptement résolu, que personne n'en eut aucun soupçon. J'ignorais ces circonstances*[2]. »

De l'aveu de Saint-Simon, ce fut donc Dubois qui conseilla au duc d'Orléans un coup d'autorité. Aussitôt après son arrivée, il alla le trouver, le 18 août, à Saint-Cloud. Toute la journée,

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XV, p. 351-473.
2. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), XV, p. 351.



il l'entretint de cette affaire de conséquence, et ne rentra à Paris que tard dans la nuit[1]. Law, de son côté, s'était chargé de procurer au Régent des alliés, précieux dans la détresse où le laissait la désertion de son parti, avec les princes du sang, le duc de Bourbon surtout. Par lui-même, ce n'était point un allié bien utile que le duc de Bourbon. Il n'avait aucun mérite; son intelligence, plus que médiocre, ne s'était point formée par l'expérience. Il avait à peine vingt-quatre ans. L'ardeur de la jeunesse n'avait ajouté que des passions, l'avarice et le goût des plus basses débauches, à cette nature grossière.

Mais par sa naissance, par sa brutalité, il pouvait être, entre les mains de ceux qui sauraient l'employer, une force redoutable; incapable de réfléchir sur les conseils qu'on lui donnait, une fois lancé, il irait devant lui avec une opiniâtreté indomptable et une fermeté inflexible[2].

Depuis un an, Law l'avait pris par son principal défaut, l'avidité. Il l'associait largement aux bénéfices de la Banque. Il le payait. Il le flattait aussi d'espérances que sa naissance autorisait. N'était-il pas, après le duc d'Orléans, en vertu des Renonciations, le prince le plus rapproché du trône[3]? Le jeune Roi, il est vrai, le détestait et lui marquait son aversion, refusant de manger s'il le servait, de se couvrir s'il paraissait[4]. Mais précisément, il fallait que M. le Duc se vengeât de ces humiliations sur le duc du Maine, qu'il accusait d'exciter Louis XV contre lui. Law exploita cette ambition et cette rancune sauvage. Il lui fit espérer qu'un lit de justice serait une belle occasion d'enlever au duc du Maine l'éducation du Roi et de la lui donner, de l'approcher de Louis XV et du pouvoir[5].

Le Régent confirma ces offres, et déclara publiquement, le 20 août, son alliance avec le duc de Bourbon. Il l'introduisit au Palais-Royal, en son Conseil privé, l'amenant par le bras.

« — Vous voyez M. le Duc dans mon intérieur, dit-il, vous

1. Vie manuscrite de l'abbé Dubois (Bib. Mazarine, 2354, f° 91).
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, p. 162.
3. « Le second homme de l'État », dit Saint-Simon (XV, p. 379).
4. M. Marais, I, p. 192.
5. Saint-Simon, *Mémoires*, XV, p. 371-372.

l'y verrez encore bien davantage[1]. » — Il achevait ainsi, par la grâce de son accueil, l'effet des arguments de Law. Désormais, le duc de Bourbon, aveuglément entraîné par son ambition et son avarice, entraînait à son tour le Régent aux mesures de rigueur où Law voulait le conduire.

Dubois attendait l'événement, sans en prendre la responsabilité. Saint-Simon lui reproche, à ce moment, d'avoir cherché plutôt une misérable conciliation « pour s'en faire honneur ». Mais il est toujours si injuste envers lui qu'on hésite à le croire[2].

Nul plus que Dubois, à cette époque indécise, ne conseilla au duc d'Orléans la fermeté et l'autorité. Peut-être redoutait-il les exigences des alliés que son maître appelait à son aide, l'ambition du duc de Bourbon, les manèges de Saint-Simon en faveur des ducs et pairs. C'était excès de prudence, et non pas trahison. « L'abbé Dubois ne me trahirait pas[3] », répondait alors le Régent aux accusations de Saint-Simon. Pourquoi eût-il trahi, ayant un égal intérêt au plan de Law, à la ruine des Conseils, du Parlement et des Grands.

Quand le plan fut bien établi, et le marché passé entre le Régent, le duc de Bourbon et les pairs, d'Argenson exécuta le Coup d'État, de main de maître, le 26 août 1718. Les préparatifs du lit de justice s'étaient faits promptement aux Tuileries, la veille.

La maison du Roi eut ordre de se mettre sous les armes et de se rendre à son poste ; le duc de Guiche, qui la commandait, fut nommé du Conseil de Régence ; on était assuré de lui[4]. Le 26, au matin seulement, les magistrats furent convoqués pour le jour même par une lettre de cachet. Le Conseil de Régence ne fut réuni qu'au même instant, avant la séance du Parlement[5].

Le garde des sceaux alla dans sa chambre, au palais des Tuileries[6] : « Il était debout, tenant une croûte de pain, aussi à lui-même que s'il n'eût été question que d'un Conseil ordinaire,

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), XV, p. 364.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XV, p. 357-358.
3. Saint-Simon *Mémoires*, XV, p. 360.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 400.
5. *Mémoires de la Régence*, III, p. 118.
6. Saint-Simon, XVI, p. 3.



sans embarras de ce qui allait rouler sur lui, ni d'avoir à parler en public sur des matières aussi importantes et aussi susceptibles d'inconvénients. »

Dès que le Parlement prit séance, d'Argenson mena l'attaque vivement, en présence du Roi, du Régent et des Grands. Il frappa *le grand coup*[1]. Il fit un discours véhément, de violentes réprimandes, et conclut à l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État qui cassait les dernières décisions du Parlement, et lui défendait de se mêler à l'avenir aux affaires d'État. Saint-Simon nous a laissé un tableau inoubliable de la consternation des magistrats, de leur orgueil humilié. Selon son habitude, il s'y est peint au premier plan : « Sitôt que je parus, tous les yeux s'arrêtèrent sur moi. » « Le Parlement, dit un autre contemporain, moins partial, n'osa pousser que quelques soupirs » ; le premier président demanda timidement la permission de se retirer avec les magistrats pour délibérer.

« Sa Majesté, expliqua d'Argenson, d'un ton de commandement veut être obéie, et *obéie dans le moment*[2]. » La déroute du Parlement était complète.

L'assaut se donna au duc du Maine, après cela, sans difficulté. On entendit le duc de Bourbon réclamer l'éducation du Roi. Le Régent appuya sa requête[3] : Louis XV ne parut même pas s'apercevoir qu'on disposait de lui[4]. La place fut aussitôt livrée au duc de Bourbon, sans résistance. Le duc du Maine n'était pas venu à la séance. Les ducs et pairs eurent leur part de sa dépouille : « sans que personne donnât son avis, on enregistra l'arrêt du Conseil du 21 août, *qui est très fort contre le Parlement*, ainsi que l'édit qui dégrade MM. les ducs de Toulouse et du Maine de leur qualité de princes du sang, des honneurs y attachés et les remet au rang de leurs duchés[5]. »

1. *Mémoires de la Régence*, III, p. 118.
2. *Mémoires de la Régence*, III, p. 120.
3. *Ibid*, III, p. 123-124 ; Saint-Simon, *Mémoires*, XVI, p. 53-55 ; Barbier, *Journal*, I, p. 10.
4. Saint-Simon, XVI, p. 56 ; Barbier, I, p. 15.
5. Le texte de l'arrêt qui justifie l'opinion de Barbier est dans Isambert (XXI, p. 159-163). Il est très fort en effet. — « Édit portant que le duc du Maine et le comte de Toulouse n'auront rang en Parlement que du jour de l'érection de



Le combat était terminé. Les vaincus, « assommés », déconcertés par l'imprévu de l'attaque ne songèrent qu'un peu plus tard à la résistance. Le Parlement voulut s'assembler le lendemain pour la préparer. D'Argenson veillait : le dimanche, dans la nuit, il fit enlever en un tour de main un président et trois conseillers et les mit aux îles d'Hyères et d'Oléron, dans les prisons d'État. « Dans les affaires d'État, disait en concluant Barbier, ceux qui ont la force en main doivent coup sur coup faire des actions publiques et violentes. Cela anime les braves, mais cela intimide la plupart[1]. » Les bourgeois de Paris n'osèrent se joindre au Parlement ; personne « ne voulut attacher le grelot[2] ». Le duc et la duchesse du Maine furent contraints de chercher des vengeurs dans les provinces et à l'étranger[3].

C'était la seconde fois que le duc d'Orléans avait raison d'eux par la force. En était-il plus fort, lui-même ?

Pour leur retirer la part de succession que leur avait laissée Louis XIV, il avait abandonné au Parlement l'autorité et l'administration du feu Roi, le plus clair de la sienne ; s'en étant aperçu, il voulut, en 1718, reprendre ce qu'il avait perdu, et, du même coup, enlever au duc du Maine le peu qui lui restait encore. Il eut ainsi le tout, mais du coup, il perdit l'opinion publique et l'affection des Français.

Qu'était-ce en somme que cette autorité et cet héritage, disputés avec tant d'ardeur, un pouvoir de cinq années limité à la minorité de Louis XV, peut-être moins si le jeune Roi mourait, un bien éphémère, que seules la sympathie ou la reconnaissance de la France auraient pu garantir efficacement, à la majorité ou à la mort du Roi[4].

Le lit de justice du 26 août enlevait l'appui de l'opinion publique au duc d'Orléans, tandis qu'il croyait enlever à ses ennemis

leurs pairies. » « Édit qui défend au duc de Bourbon la surintendance et l'éducation du Roi, à l'exclusion du duc du Maine (XXI, p. 166).

1. Barbier, *Journal*, I, p. 12 à 14; *Mémoires de la Régence* (édit. 1749, III, p. 125).

2. *Ibid.*, *ibid.*

3. Lettres du Parlement de Bretagne (*Mémoires de la Régence*, III, p. 132 (voir notre tome III, chap. III).

4. Les observations de Saint-Simon sont très justes (édit. Chéruel, XVI, p. 127) : « Vous hasardez un pouvoir précaire. »



leur dernière ressource. Pour garder l'héritage incertain et provisoire de Louis XIV, il s'exposait à perdre celui de Louis XV.

D'autre part, alors, le duc d'Orléans ne crut mieux faire que de s'associer le duc de Bourbon. C'était un compétiteur qu'il se donnait. Il se livrait encore à un étranger, Law dont le système pouvait durer aussi peu que sa victoire. Enfin, en cette détresse qui parut un triomphe, il ne restait plus au Régent d'autres garants pour soutenir ses espérances compromises, que les Anglais. L'alliance anglaise devenait sa dernière ressource. Il n'était plus le maître ni d'en discuter, ni d'en rejeter les conditions ou le prix. S'il la perdait, il se perdait pour toujours[1].

Le roi d'Angleterre et ses ministres se réjouirent de la défaite du Parlement français comme d'une victoire qu'ils auraient eux-même remportée : « Le Roi, écrivait Craggs à Dubois le 3 septembre, reçut hier l'agréable nouvelle de la victoire de sa flotte, mais je puis vous assurer qu'il n'en a pas témoigné tant de joie que de celle que S. A. R. vient de remporter sur cette cabale envenimée qui l'attaquait avec tant de rage et de trahison. Je puis vous assurer que je ne l'ai jamais vu si abattu dans le temps qu'il avait une rébellion icy contre luy que lorsqu'il apprit la vigueur avec laquelle le Parlement de Paris et la Faction harcelaient S. A. R.[2] ».

Les ministres de Georges Ier avaient provoqué ce dénouement par leurs instances pressantes. Ils savaient qu'en coupant les derniers liens qui l'attachaient à la France, le duc d'Orléans se mettrait en leur dépendance. « L'intérêt de nos deux maîtres est entrelacé », disait Craggs[3]. Le Régent était désormais dans leurs filets. Stair, le soir de la bataille livrée au Parlement, avait encouragé l'abbé à se rendre de nouveau à Saint-Cloud pour arracher au Régent la suppression des Conseils. Le 6 septembre il se décidait à réclamer lui-même au nom des Alliés le renvoi du maréchal d'Huxelles. Le lendemain, de la part de Georges Ier, il se risquait même à exprimer un vœu en faveur de Dubois : trois jours après, Stanhope qui revenait d'Espagne, avec plus

1. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel, XVI, p. 128).
2. Craggs à Dubois, 3 septembre 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 321, f° 233).
3. Craggs à Dubois, 18 août 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 321, f° 202).



d'influence et de chaleur encore, appuyait ce vœu. Le duc d'Orléans, pour avoir l'air de réserver son autorité, annonçait le renvoi du maréchal, sans désigner encore son successeur, laissant un instant, à cette heure décisive, subsister le doute que ce successeur pût être non Dubois, mais Torcy[1].

On insista, de Londres : « Il s'agit de ne pas s'arrêter en si beau chemin. Le Roy attend impatiemment à lire les premières lettres de France dans l'espérance que Mgr le Régent aura mis les emplois entre les mains de gens sur qui il puisse faire fonds. Tant qu'il ne prendra pas ce parti, il n'aura fait que de l'eau toute claire[2]. » Le duc d'Orléans en était venu là que les Anglais osaient lui dicter sa conduite et le choix de ses ministres.

Ni l'attente du roi d'Angleterre, ni les espérances de Dubois ne furent trompées. « On ne faisait pas difficulté de dire que les Français n'étaient pas nés pour être conduits par des Conseils où les affaires se traitent avec beaucoup de lenteur, et que notre vivacité demandait une prompte expédition[3]. » Les raisons ne manquaient donc pas de supprimer les Conseils. Ils le furent bientôt par un arrêt du 25 septembre 1718 et remplacés par des secrétaireries d'État. La Vrillière eut la feuille des bénéfices, le comte de Maurepas la maison du Roi et le clergé, d'Armenonville la marine, Le Blanc la guerre. D'Argenson reçut les sceaux, avec la charge d'administrer les finances, jusqu'à ce qu'on pût les donner à Law. Pour faire de l'Écossais un ministre, il fallait attendre sa conversion au catholicisme[4].

L'abbé Dubois n'avait pas les mêmes raisons d'attendre ; il fut sur-le-champ s'installer au ministère des Affaires Étrangères[5], sans éclat, trop heureux de tenir enfin ce qu'il avait rêvé, trop

1. Le récit de ces démarches de Stair et Stanhope a été fait d'une façon qui correspond aux témoignages des agents français, et d'après les archives du Record Office (Lettres de Stair, 29 août, 31 août, 4 septembre, 14 septembre, par M. Wiesener). (Le Régent, II, pp. 261-265.)

2. Craggs à Dubois, 3 septembre 1718 (A. ÉTR., Ang., t. 321, f° 233).

3. *Mémoires de la Régence*, III, p. 140 ; Saint-Simon, édit. Chéruel, XVI, p. 101 et suiv.

4. Les *Mémoires de la Régence* donnent la liste de cette répartition (III, p. 141). Mais ils ne donnent pas la date. On la trouve exactement dans une lettre publiée par Baschet (*Histoire du Dépôt des A. ÉTR.*).

5. Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, p. 45.

prudent pour affirmer son succès d'une manière trop bruyante[1].

En cette occasion, ses amis d'Angleterre mirent sa modestie et sa sagesse à une rude épreuve. Ils ne lui ménagèrent pas les témoignages flatteurs de leur sympathie. Les plus grands seigneurs le félicitèrent, le duc de Kent, le duc de Newcastle, le comte de Berkeley. Les ministres hanovriens et anglais, Bernstorff, Stanhope et Craggs, ne furent pas les derniers à témoigner leur joie et celle de leur maître commun[2]. Les maîtresses du Roi, Mmes de Kilmanseck et de Munster étaient mieux faites encore pour connaître et transmettre à l'abbé les sentiments de Georges Ier; elles n'y manquèrent pas[3]. Ce fut un concert d'éloges et un flot de protestations. Dans ces circonstances, l'abbé était inimitable; il excellait à dire des riens, des galanteries et des compliments; il ne demeura pas en reste avec tout ce beau monde.

A la duchesse de Newcastle, il fit une déclaration, « vraie galanterie, inoffensive pour le mari, puisqu'elle supposait la mer entre eux deux ». « Si Neptune, votre prédécesseur, m'avait félicité, dit-il à l'amiral Berkeley, je ne serais ni plus glorieux, ni plus heureux que du compliment que vous avez bien voulu me faire. » Aux conseillers allemands, à la duchesse de Munster, une flatterie un peu moins délicate : « vous mériteriez d'être de l'Académie française[4] ». A voir l'usage que lui-même en ces matières délicates faisait de la langue française, on est tenté de lui retourner le compliment. De toutes les places qu'il a occupées, c'est peut-être celle-là qui lui convenait le mieux.

A coup sûr il avait moins mérité la place qui lui était faite alors dans le gouvernement de la France.

Non qu'il n'eût toutes les qualités d'un vrai diplomate, « ne montrant ni humeur, ni complexion, pour ne point donner lieu aux conjectures ou se laisser pénétrer, pour ne rien laisser échapper de son secret par passion ou par faiblesse, prenant

1. *Vie anonyme de l'abbé Dubois* (Bib. Mazarine, H. 2354, f° 108).

2. A. ÉTR., Ang., t. 310, f° 26. — *Ibid.*, t. 310, f° 25. — *Ibid.*, t. 310 f° 27. — 8. *Ibid.*, t. 310, f° 38. — Sevelinges, *Mémoires de l'abbé Dubois*, I, p. 243-244.

3. A. ÉTR., Ang., t. 310, f° 23.

4 A. ÉTR., Ang., t. 310, f° 25. — A. ÉTR., Ang., t. 310, f° 27. — A. ÉTR., Ang., t. 310, f° 24.



conseil du temps, du lieu, des occasions, du génie des nations, du tempérament et du caractère des personnes avec qui il négociait, habile à n'être pas trompé et à tromper les autres[1]. » Mais jamais encore il n'avait mis ces qualités au service du royaume, et du Roi surtout; et le plus grave fut qu'il n'en avait ni le désir, ni le dessein, ni les moyens.

Ouvrier heureux et créateur d'une diplomatie secrète qui devait faire le malheur, en ce siècle, de la France et de la monarchie, il ne se chargeait *des pays étrangers* qu'afin d'y chercher les moyens d'achever cet ouvrage particulier, contraire aux intérêts de la nation. Pour abuser les Français, il leur promettait la paix, et son premier acte devait être une déclaration de guerre, que ses alliés d'Angleterre exigeaient impérieusement. L'épuisement du royaume lui eût fait un devoir de n'y pas consentir, si, ministre du Roi, il eût considéré la situation présente de la France, chargée des misères du passé. Confident du Régent, il ne pensait qu'à l'avenir de la maison d'Orléans, et n'écoutait que les plaintes des Anglais, ses amis. Sa vraie place était au Palais-Royal ou à Londres, auprès du Régent ou de Georges Ier, dont il restait encore le conseiller et le ministre : « C'est pour le coup, lui écrivait Craggs, que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. Il pourra y avoir bien du bruit; mais nous l'écouterons comme les vaisseaux qui sont dans un bon port entendent le bruit des vents contre les roches qui l'assurent[2]. » Dubois était entré au port; son maître y entrerait bientôt derrière lui, autorisé par l'Europe à espérer la succession de Louis XV, tandis que l'abbé recevait celle de M. de Lionne.

Tranquilles, certains d'avoir satisfait l'Angleterre et fixé leur ancre de salut, ils regardaient la France qui entrait en guerre et la poussaient, avec Law, dans l'inconnu.

1. La Bruyère, *Du Plénipotentiaire*, édit. Hachette, in-12, p. 269-271.
2. Sevelinges, I, p. 244.

———



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

LIVRE I

INTRODUCTION



LIVRE II

LES ÉTAPES DE LA TRIPLE ALLIANCE

(1717)



LIVRE III

LA QUADRUPLE ALLIANCE OFFENSIVE DE LONDRES

(*Janvier-août 1718.*)

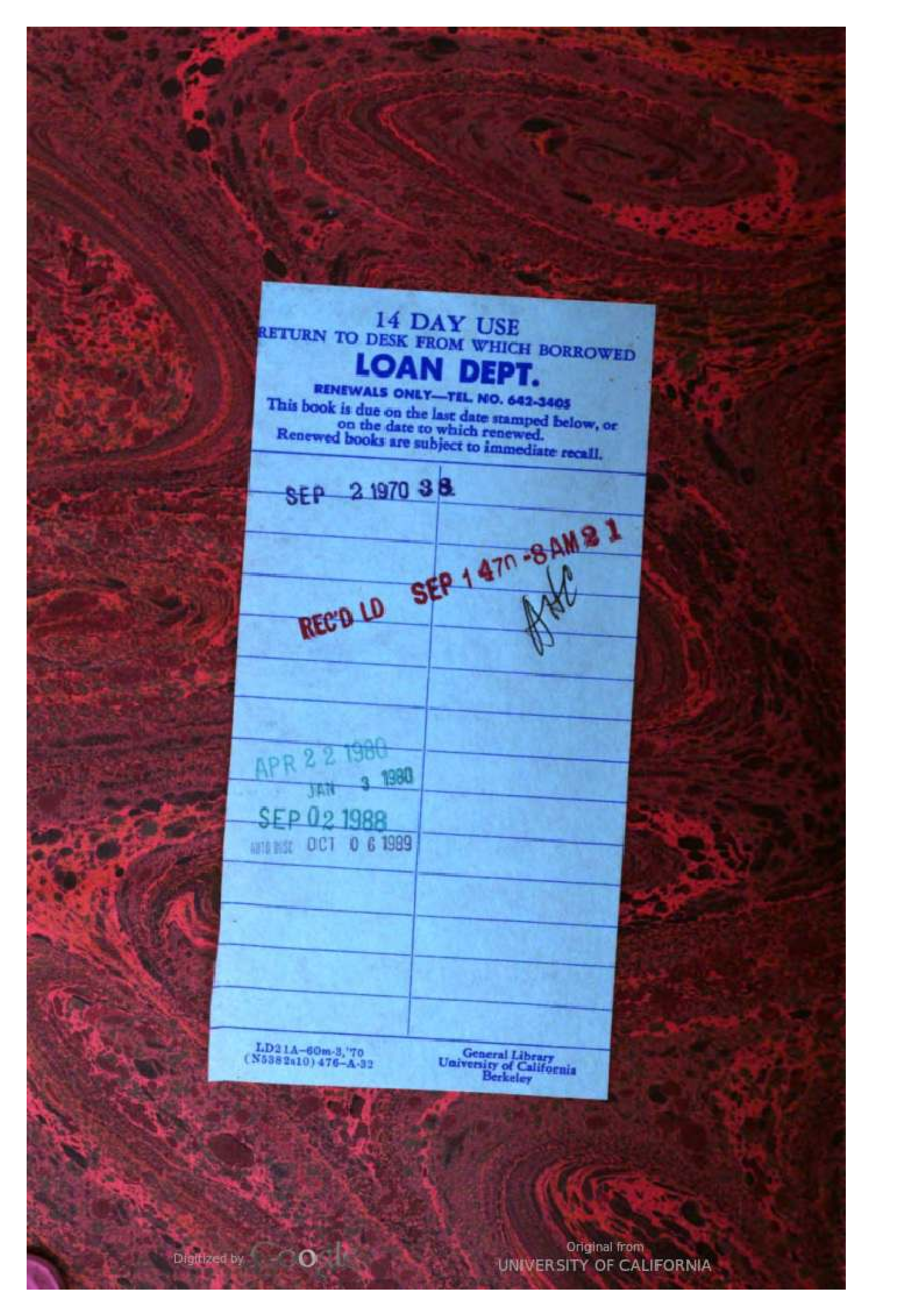


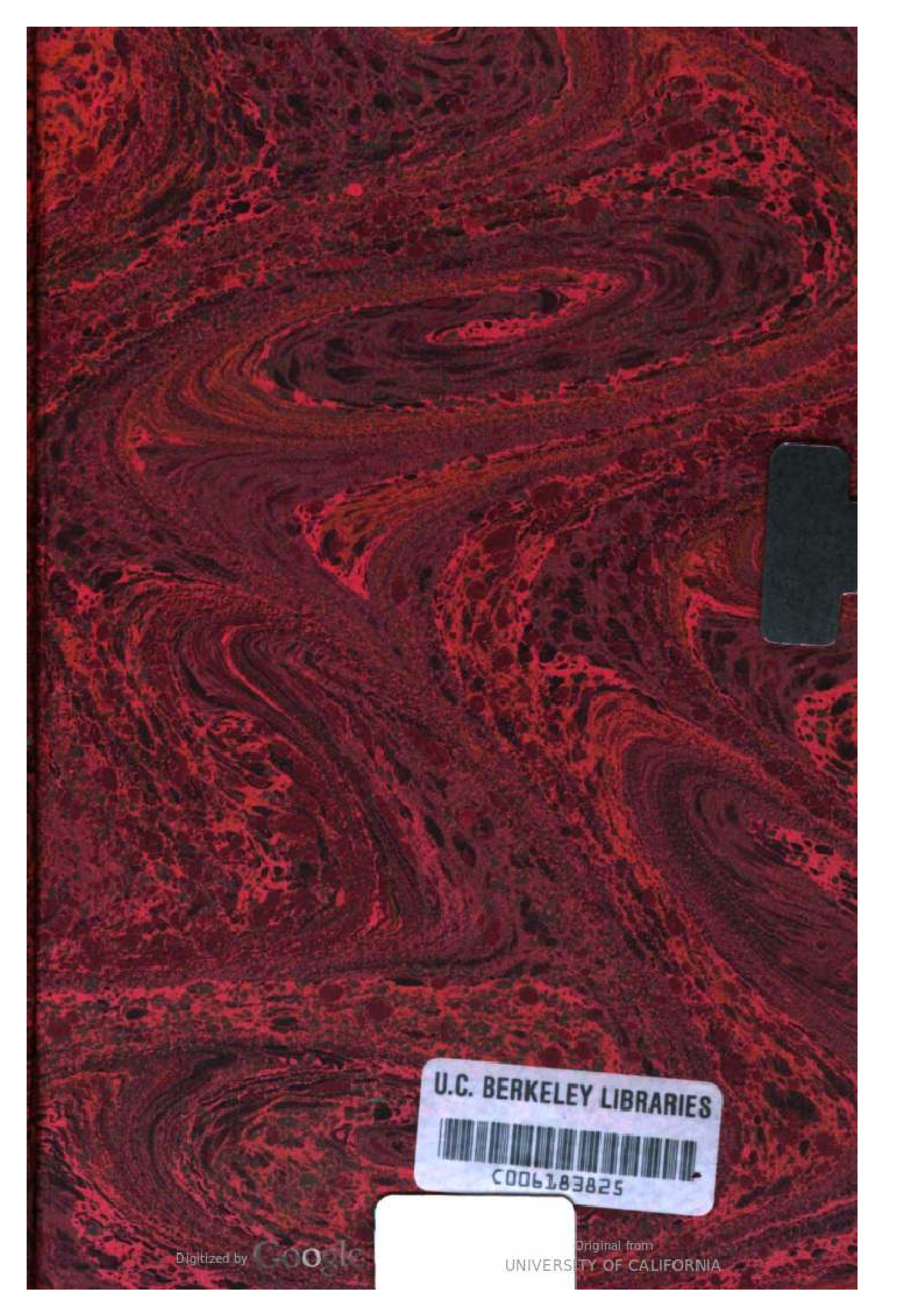
PARIS. — IMPRIMERIES CERF, 12, RUE SAINTE-ANNE.



PARIS. — IMPRIMERIES CERF, 12, RUE SAINTE-ANNE.




14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.
SEP 2 1970 38
REC'D LD SEP 1 470 -8 AM 21
APR 22 1980
JAN 3 1980
SEP 02 1988
AUTO DISC OCT 06 1989
LD21A-60m-3,'70
(N5382s10) 476-A-32
General Library
University of California
Berkeley


U.C. BERKELEY LIBRARIES
C006183825

